Shelf No.



TORONTO PUBLIC LIBRARY.

Reference Department.

THIS BOOK MUST NOT BE TAKEN OUT OF THE ROOM.

NOV 19 1928



John Hallam
HAS GIVEN THIS BOOK TO THE
PUBLIC LIBRARY
TORONTO

HISTOIRE

ET

DESCRIPTION GENERALE

DE LA

NOUVELLE FRANCE,

AVEC

LE JOURNAL HISTORIQUE
d'un Voyage fait par ordre du Roi
dans l'Amérique Septentrionnale.

Par le P. DE CHARLEVOIX, *de la Compagnie de* JESUS.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez PIERRE-FRANÇOIS GIFFART,
rue Saint Jacques, à Sainte Thereſe.

M DCC XLIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

HISTOIRE

ET

DESCRIPTION GENERALE

DE LA

NOUVELLE FRANCE.

OU L'ON TROUVERA TOUT ce qui regarde les Découvertes & les Conquêtes des François dans l'Amérique Septentrionale.

LIVRE SEPTIE'ME.

QUEBEC, & toutes les Habitations Françoiſes étoient alors aſſez tranquilles, & les Sauvages domiciliés parmi nous, ou qui venoient y trafiquer, profitoient de ce calme. Le commerce rouloit principalement ſur la Pelleterie, & c'étoit ſurtout aux Trois Rivieres & à Tadouſſac, que les Sau- 1648. Etat de la Colonie.

1648. vages ſe rendoient pour la Traite. La plûpart venoient des quartiers du Nord, & on les inſtruiſoit des vérités Chrétiennes ; ils les communiquoient à leurs voiſins, & ils ne manquoient jamais de revenir avec des Proſelytes, qu'on achevoit de diſpoſer au Baptême. Sylleri croiſſoit auſſi tous les jours en Habitans & en ferveur ; mais l'Egliſe Huronne, quoique la plus nombreuſe de toutes, & la plus féconde en grands exemples de vertus, étoit pour les Ouvriers Evangeliques une ſource continuelle d'inquiétude & d'allarmes.

Mauvaiſe manœuvre des Hurons.

Toutefois cette même année 1648. il parut quelque nouveau rayon d'eſperance que les Hurons & les Iroquois ſe rapprocheroient. Les *Andaſtes* ou *Andaſtoez*, Peuple alors puiſſant & belliqueux, avoient envoyé offrir du ſecours aux premiers, qui dans le même tems eurent quelques avantages aſſez conſiderables ſur leurs Ennemis. L'occaſion étoit belle pour reprendre ſur les Iroquois la ſupériorité, qu'ils avoient euë autrefois ; mais ils ne voulurent en profiter, que pour ſe mettre en état de parvenir à une bonne paix, & parce qu'ils n'avoient pas pris les moyens les plus ſûrs pour y réuſſir, qui étoit de ſe bien préparer à la guerre, ils furent les dupes de la mauvaiſe foi & des artifices de leurs Ennemis.

Il y a même bien de l'apparence qu'ils remercierent les Andaſtes, ou du moins qu'ils ne firent pas ce qu'ils devoient pour profiter des offres de cette Nation, & en effet je ne trouve aucune expédition de ces Sauvages en leur faveur. Ainſi la trop grande confiance des Hurons fut proprement ce qui commença de les affoiblir, & ce qui acheva de les perdre ; car tandis qu'ils

s'amuſoient à négocier avec les Onnontagués, les Agniers & les Tſonnonthouans tomberent à l'improviſte ſur deux grands Partis de chaſſe de la Bourgade de S. Ignace, & les défirent entiérement. On fut enſuite quelque tems ſans entendre parler d'aucune hoſtilité, & il n'en fallut pas davantage pour replonger les Hurons dans leur premiere ſécurité. C'eſt ce qu'avoient prétendu les Agniers : ils armerent ſecrettement, & parurent en campagne du côté, où on les attendoit le moins. 1648.

Une Bourgade de Huronne eſt détruite par les Agniers.

Le P. Antoine Daniel cultivoit ſeul tout un Canton, & faiſoit ſa réſidence ordinaire dans la Bourgade de S. Joſeph, la premiere, où l'on avoit entrepris d'établir l'Evangile. Le quatriéme de Juillet de grand matin, pendant que ce Religieux célébroit les SS. Myſteres, il entendit un bruit confus de Gens, qui couroient de toutes parts en criant, *On nous tuë.* Il n'y avoit guéres alors dans ce Village que des Vieillards, des Femmes & des Enfans : l'Ennemi en étoit informé, il avoit fait ſes approches pendant la nuit, & il fit ſon attaque au point du jour. Au premier ſignal, que donnerent les cris des Mourans, la Chapelle ſe trouva vuide, le Prêtre n'eut que le tems d'achever le Sacrifice, de quitter ſes habits Sacerdotaux, de les enfermer avec les Vaſes ſacrés, & de courir à l'endroit, d'où venoit le bruit.

Dès qu'il y fut arrivé, le ſpectacle le plus triſte & le plus affreux s'offrit à ſes yeux : ſes chers Néophytes maſſacrés ſans réſiſtance ; l'Ennemi, comme une trouppe de Loups affamés, qui a trouvé la bergerie ouverte, ne faiſant quartier ni à l'âge le plus tendre, ni

1648. au ſexe le plus foible : des Vieillards preſque décrépites cherchant un reſte de force dans le déſeſpoir, & combattant ſans aucune eſperance de vaincre : perſonne en état de faire aſſez d'effort pour arrêter la premiere fougue des Aſſaillans. Il s'approcha de ceux, qui paroiſſoient vouloir du moins mourir les armes à la main, & les avertit de ſe ſouvenir que ces Ennemis, qui pouvoient leur ôter la vie du corps, n'avoient aucun pouvoir ſur leurs ames, & que pour l'éternité tout dépendoit de mourir dans les ſentimens, qu'il leur avoit ſi ſouvent inſpirés.

Il ſe vit en même tems environné de Femmes & d'Enfans, que l'on pourſuivoit la hache à la main, & qui le conjuroient d'avoir pitié d'eux. Des Infidéles mêmes, dont il n'avoit encore pu vaincre l'obſtination, ſe jetterent à ſes pieds, & lui demanderent le Baptême. Il n'y avoit pas un moment à perdre ; l'Homme Apoſtolique exhorta en peu de mots les uns & les autres a demander à Dieu pardon de leurs péchés, enſuite il trempa un mouchoir dans de l'eau, & baptiſa par aſperſion ceux, qui ſe préſentoient pour recevoir le Sacrement. Dans ce moment les Paliſſades furent forcées par tout, & le ſang, qui couloit autour de toutes les Cabannes & dans la Place, inſpirant une nouvelle fureur aux Victorieux, on ne vit preſque plus que des Morts & des Mourans.

Mort héroïque du P. Daniel.

Ceux, à qui l'âge & les forces permettoient de chercher leur ſalut dans la fuite, firent alors au Miſſionnaire les inſtances les plus vives pour l'engager à ſe ſauver avec eux ; mais il le refuſa conſtamment, & ſe reſſou-

venant de quelques Malades, dont il avoit differé le Baptême, il courut dans leurs Cabannes, & les batiſa; il rentra enſuite dans la Chapelle, pour en tirer les Vaſes ſacrés, & les mettre en lieu sûr, auſſi-bien que les Ornemens d'Autel. Il donna une abſolution générale à quelques-uns, qui l'y étoient venu trouver; après quoi il ne ſongea plus qu'à faire à Dieu le ſacrifice de ſa vie. 1648.

Les Iroquois de leur côté ne trouvant plus perſonne, qui leur réſiſtât, mirent le feu aux Cabannes, & s'approcherent de la Chapelle, pouſſant des cris affreux. Le Serviteur de Dieu, qui les vit venir, exhorta tous ceux, qui reſtoient auprès de lui, à gagner le Bois, & pour leur en donner le loiſir, il ſortit au devant de l'Ennemi. Une ſi grande réſolution étonna les Barbares, & les fit reculer de quelques pas. Revenus de leur épouvante, ils environnerent le St. Homme, & n'oſant encore l'aprocher, quoiqu'il fût ſeul & ſans armes, ils le percerent de flêches. Il en étoit tout hériſſé, qu'il parloit encore avec une action ſurprénante, tantôt à Dieu, à qui il offroit ſon ſang, répandu pour le Troupeau, dont il lui avoit confié la garde; tantôt à ſes Meurtriers, à qui il reprochoit leur perfidie, & qu'il menaçoit de la colere du Ciel, en les aſſûrant néanmoins qu'ils trouveroient toujours le Seigneur diſpoſé à les recevoir en grace, s'ils avoient recours à ſa clemence.

Enfin un des plus réſolus s'avança, lui perça la poitrine d'une eſpéce de Pertuiſane, & le fit tomber mort à ſes pieds. Tous ſe jettérent auſſi-tôt ſur ſon corps, & il n'y eut aucun de ces Furieux, qui ne voulût tremper ſes mains

1648. dans ſon ſang. Ils le dépoüillerent enſuite, & commirent ſur ce cadavre déchiré & ſanglant mille indignités, puis le jetterent dans la Chapelle, qui étoit déja toute en feu. La Nation Huronne fut inconſolable de la mort de ce Miſſionnaire ; & il n'y eut perſonne dans la Colonie, qui ne le reverât comme une victime de la plus héroïque charité. Sept-cent perſonnes périrent dans ce déſaſtre, & la Bourgade de S. Joſeph ne ſe rétablit plus. Ceux, qui échaperent, & ceux, qui étoient abſens, ſe refugierent à celle de Sainte Marie, qui étoit comme la Métropole du Pays, où ils furent aſſez tranquilles le reſte de cette année, & juſqu'au printems de la ſuivante.

Négociations ſans fruit avec la Nouvelle Angleterre.

A peu près dans le même tems, que ceci ſe paſſoit chez les Hurons, on vit arriver à Quebec, non ſans quelque étonnement, un Envoyé de la Nouvelle Angleterre, chargé de propoſer une alliance éternelle entre les deux Colonies, indépendemment de toutes les ruptures, qui pourroient ſurvenir entre les deux Couronnes. M. d'Alleboût trouva la propoſition avantageuſe, & de l'avis de ſon Conſeil députa à Baſton le P. Dreuillettes en qualité de Pléniporentiaire, pour conclurre & ſigner le Traitté ; mais à condition que les Anglois ſe joindroient à nous pour faire la guerre aux Iroquois.

Je ne ſçai pas au juſte quel fut alors le ſuccès de ce premier voyage du Miſſionnaire ; ce qui eſt certain, c'eſt que la négociation, après avoir langui quelque tems, fut repriſe avec plus de chaleur en 1651. C'eſt ce que prouvent les pièces ſuivantes, que l'on garde au dépôt de la Marine, & que j'ai cru devoir

transcrire ici, parce que ce ſont les ſeuls Mémoires, que j'aye pu découvrir touchant cette affaire. La premiere, eſt une Lettre écritte par le Conſeil de Quebec *aux Commiſſionnaires de la Nouvelle Angleterre*, & dont voici les propres termes. 1648.

» Meſſieurs, il y a déja quelques années, « que Meſſieurs de Baſton nous ayant propoſé « de lier le commerce entre la Nouvelle France « & la Nouvelle Angleterre, le Conſeil établi « par Sa Majeſté en ce Pays, joignit ſes réponſes « aux Lettres, que Monſieur notre Gouverneur « avoit écrites en vos Quartiers, dont la teneur « étoit, que volontiers nous ſouhaiterions ce « commerce, & enſemble l'union des cœurs & « des eſprits entre nos Colonies & les vôtres ; « mais que nous déſirions en même tems entrer « en une Ligue offenſive & défenſive avec « vous contre les Iroquois, nos Ennemis, qui « nous empêcheroient ce commerce, ou du « moins le rendroient moins avantageux, & « pour vous & pour nous. L'obligation, qu'il « nous ſemble, que vous devez avoir à répri- « mer l'inſolence de ces Sauvages Iroquois, qui « tuent les Sokokinois & les Abénaquinois, vos « Alliés, & montrer la facilité, que vous pou- « vez avoir dans cette guerre, en nous y pre- « nant comme il faut, ſont deux raiſons, qui « nous ont invités à pourſuivre cette affaire « avec vous dans votre Cour des Commiſſion- « naires. Nous avons ſupplié Monſieur notre « Gouverneur de vous en écrire efficacement « celle-ci eſt pour joindre nos diligences aux « ſiennes, & pour vous aſſûrer de la diſpoſition « de nos cœurs, & de tous ceux de la Nou- « velle France pour ce commerce avec la Nou- «

1648. velle Angleterre, & pour les deſſeins de cette guerre contre les Iroquois, qui doivent être nos communs Ennemis. Outre le Sieur Dreuillettes, qui cet hyver a déja commencé de négocier pour cette affaire, nous avons été bien aiſes que le Sieur Godefroy, Conſeiller de notre Corps, ait été de la partie. Le mérite de ces deux Députés nous fait eſperer une heureuſe iſſuë de ce deſſein; ils ſont chargés des pouvoirs néceſſaires pour cet effet: c'eſt-à-dire, tant pour noüer efficacement le commerce entre vous & nous, que pour vous ſoulager des dépenſes, qu'il ſera néceſſaire de faire pour la guerre, dont eſt queſtion contre les Sauvages Iroquois. Nous vous ſupplions de les écouter, & d'agir avec eux, comme vous feriez avec nous, dans la franchiſe, qui eſt naturelle aux Anglois, autant qu'à nous autres François. Nous ne pouvons douter que Dieu ne béniſſe vos armes & les nôtres, puiſqu'elles ſeront employées pour la défenſe des Sauvages Chrétiens, tant vos Alliés, que les nôtres, contre des Barbares Infidéles, qui n'ont ni foi ni Dieu, ni aucune juſtice en leur procédé, comme vous pourrez l'apprendre plus au long deſdits Sieurs, nos Députés, qui vous aſſureront du déſir ſincére, que nous avons, que le Ciel aille toujours béniſſant vos Provinces, & vous comble de ſes faveurs, Meſſieurs. Fait en la Chambre du Conſeil établi par le Roy à Quebec en la Nouvelle France, ce vintiéme de Juin mil ſix-cent cinquante-un.

La ſeconde regarde la nomination du Sieur Godefroy, pour traiter conjointement avec le P. Dreuillettes, & porte en titre: *Extrait*

des Regiſtres de l'ancien Conſeil de ce Pays, du vintiéme jour de Juin 1651. La voici. 1648.

» Le Conſeil aſſemblé à neuf heures du matin, où ont aſſiſté Monſieur le Gouverneur, le R. P. Supérieur, MM. de Mauze, de Godefroy, & Menoil, ſur la propoſition faite au Conſeill, touchant certaine reſcription, faite par MM. du Conſeil en l'année 1648. à Meſſieurs les Commiſſionnaires des Etats de la Nouvelle Angleterre, à ce qu'union fût faite entre les Colonies de la Nouvelle France & la Nouvelle Angleterre, pour faire le commerce enſemble. Le Conſeil voulant ſatisfaire à leur demande, a fait & fait nomination du Sieur Godefroy, l'un des Conſeillers du Conſeil établi par Sa Majeſté en ce Pays, pour ſe tranſporter, avec le R. P. Dreuillettes, en ladite Nouvelle Angleterre vers leſdits Sieurs Commiſſionnaires, pour traiter & agir avec eux, ſuivant le pouvoir à eux donné par Meſſieurs du Conſeil, dont copie eſt inſérée à la liaſſe; comme auſſi copie de la Lettre écrite auſdits Sieurs les Commiſſionnaires de la Nouvelle Angleterre par Meſſieurs du Conſeil. Et quant aux marchandiſes apportées par un nommé Thomas Yoſt, ſur l'aſſûrance & la bonne foi du R. P. Dreuillettes, le Conſeil a déliberé qu'il ſeroit envoyé audevant de lui, & ce pour lui déſigner lieu, où il pourra livrer icelles, & ce en ſon tems.

» Louis d'Ailleboust, Lieutenant Général pour le Roy, & Gouverneur de toute la Nouvelle France, &c. Salut. Ayant été prié & ſollicité, tant par les Sauvages Chrétiens, dépendans de notre Gouvernement, que par

1648. » les Abénaquinois, demeurans ſur la Riviere
» de *Kinibequi*, & autres leurs Alliés, de les
» proteger contre l'invaſion des Iroquois, leurs
» Ennemis communs, ainſi qu'il avoit été ci-
» devant pratiqué par le Sieur de Montmagny,
» notre Prédéceſſeur en ce Gouvernement, &
» nous ayant de nouveau remontré que toutes
» leurs Nations s'en alloient être entiérement
» détruittes, ſi bientôt nous n'y apportions le
» remede. Nous, à ces cauſes, & pour le bien
» de cette Colonie, & ſuivant les ordres particu-
» liers, qui nous ont été donnés la part de la
» Reine Regente, Mere du Roy, de proteger les
» Sauvages contre leurs dits Ennemis, avons
» député & députons, de l'avis du Conſeil établi
» en ce Pays, & d'aucuns des plus notables Ha-
» bitans, les Sieurs Gabriel Dreuillettes, Prédi-
» cateur de l'Evangile aux Nations Sauvages, &
» Jean Godefroy, l'un des Conſeillers dudit
» Conſeil, Ambaſſadeurs pour eux envers Meſ-
» ſieurs de la Nouvelle Angleterre, pour traiter,
» ſoit avec Meſſieurs les Gouverneurs & Ma-
» giſtrats de la Nouvelle Angleterre, ſoit à la
» Cour Générale des Commiſſionnaires & Dé-
» putés des Colonies Unies, pour le ſecours
» d'Hommes, & de munitions de guerre &
» de bouche, pour attaquer par les lieux les
» plus propres & commodes leſdits Iroquois;
» comme auſſi pour convenir des articles, qui
» ſeront eſtimés néceſſaires, pour aſſûrance de
» ce Traité; & pour accorder auſdits Sieurs de
» la Nouvelle Angleterre le commerce, qu'ils
» ont ſouhaitté de nous par leurs Lettres de
» l'année 1647. avec les articles, clauſes & con-
» ditions, qu'ils verront y faire de beſoin, at-
» tendant l'arrivée de l'Ambaſſadeur, que nous

envoyerons de notre part, pour ratifier & arrêter en derniere fin cequ'ils auront accordé. Si prions tous Gouverneurs, Lieutenans Généraux, Capitaines & autres, de laiſſer librement paſſer, &c. 1648.

Il y a bien de l'apparence que ce fut la condition de faire la guerre aux Iroquois, qui rompit la négociation, & c'étoit en effet exiger beaucoup des Anglois, aſſez éloignés des Iroquois pour n'en avoir rien à craindre, & uniquement occupés de leur commerce, & de la culture des Terres. Ce qui eſt certain, c'eſt que l'alliance ne ſe fit pas, du moins ſur le pied, qu'elle avoit été propoſée. D'autre part les Iroquois ayant été plus de ſix mois ſans rien entreprendre, les Sauvages oublierent encore une fois qu'ils avoient à faire à un Ennemi, contre lequel on ne devoit pas ceſſer un ſeul jour d'être ſur ſes gardes. Indolence des Hurons.

Par raport aux Hurons, ce n'étoit pas la faute de leurs Miſſionnaires, s'ils s'endormoient de la ſorte; mais ces Religieux ne pouvant gagner ſur leurs Néophytes qu'ils priſſent pour leur ſûreté les précautions, que la prudence exigeoit, redoublerent leurs ſoins pour achever de les ſanctifier, & pour les préparer à tout ce qui pouvoit arriver. Ils les trouverent ſur cet article d'une docilité parfaite; ils n'eurent aucune peine à les faire entrer dans les ſentimens les plus convenables à la triſte ſituation, où ils ſe reduiſoient eux-mêmes par une indolence & un aveuglement, qu'on ne pouvoit comprendre, & qui n'a peut-être point d'exemple dans l'Hiſtoire. Ce qui conſoloit les Paſteurs, c'eſt qu'ils les voyoient dans l'occaſion braver la mort avec

1648. un courage, qui les animoit eux-mêmes à mourir en Héros Chrétiens. Le P. Jogues & le P. Daniel eurent bientôt des Imitateurs, qui acheverent de donner aux Sauvages Chrétiens une grande idée de leur zéle & de leur conſtance. Le ſeziéme de Mars de l'année 1649. un Parti de mille Iroquois tomba bruſquement avant le jour ſur la Bourgade de S. Ignace, elle étoit aſſez bien fortifiée contre des Sauvages, mais il ne s'y trouvoit alors que quatre-cent Perſonnes, & on n'y faiſoit point de garde : auſſi les Aſſaillans n'eurent-ils point d'autre peine, que celle de mettre le feu aux Paliſſades, & d'égorger des Gens, dont les uns étoient endormis, & les autres n'eurent pas le tems de ſe reconnoître. Il ne ſe ſauva que trois Hommes, & ils allerent donner l'allarme à S. Louis, qui n'étoit pas éloigné.

Deux Bourgades Hurones détruites par les Iroquois.

1649.

Auſſitôt les Femmes & les Enfans s'enfuirent dans les Bois, & il ne reſta que quatre-vint Hommes, bien réſolus à ſe défendre juſqu'à la mort, & qui auroient mieux fait de ſe reſerver pour une meilleure occaſion. Il eſt vrai que cette Bourgade avoit une aſſez bon Retranchement, & que les premieres approches de l'Ennemi, qui avoit ſuivi de près les trois Fuyards, lui coûterent cher. Il fut même repouſſé juſqu'à deux fois, mais à la faveur d'un grand feu de mouſqueterie, qui abbattit les plus braves des Aſſiégés, un gros d'Iroquois s'attacha à un endroit de la Paliſſade, y fit brêche, entra dans le Retranchement, & y introduiſit toute la Trouppe : ce ne fut plus alors qu'une boucherie, & tous les Hurons furent bientôt mis hors de combat.

Ils avoient avec eux les PP. Jean de Brebeuf

& Gabriel Lallemant, Neveu des PP. Charles & Jerôme Lallemant, dont nous avons parlé; & ils n'avoient pu engager ni l'un ni l'autre à ſe mettre en lieu de ſûreté. Il eût pourtant été mieux qu'ils ſe fuſſent partagés, & que le P. de Brebeuf eût uſé de ſon autorité pour obliger ſon Compagnon de ſuivre ceux, qui avoient pris la fuite; mais l'exemple tout récent du P. Daniel, & le danger, où étoient un grand nombre de Catéchuménes de mourir ſans Baptême, leur firent croire à tous les deux qu'ils ne devoient pas déſemparer. Ils prirent donc leur poſte chacun à une des extrémités de l'attaque, & ils furent toujours aux endroits les plus expoſés, uniquement occupés à baptiſer des Mourans, & à encourager les Combattans à n'avoir que Dieu en vûë.

1649. Les PP. de Brebeuf & Lallemant ſont pris.

Enfin tous les Hurons furent tués ou pris, & les deux Miſſionnaires furent du nombre des derniers. Les Vainqueurs mirent enſuite le feu aux Cabannes, & reprirent avec les Priſoniers & tout le butin, le chemin de S. Ignace, où ils avoient laiſſé leurs proviſions, & un Corps de reſerve, pour s'aſſûrer la retraite en cas de diſgrace. Comme au bruit de ces deux attaques pluſieurs Guerriers Hurons étoient accourus, les deux jours ſuivans ſe paſſerent en petits combats, dont la fortune fut aſſez diverſe, & ſurtout auprès de Sainte Marie, qui n'étoit qu'à une lieuë de Saint Louis.

Cette Bourgade étoit fort peuplée, pluſieurs François y demeuroient avec les Miſſionnaires, & on y avoit toujours fait aſſez bonne garde. Deux-cent Iroquois ne laiſſerent pas de s'en approcher le dix-ſept, pour voir quelle

Divers combats.

1649. contenance on y faiſoit, mais s'étant un peu trop avancés, ils tomberent dans une embuſcade; on en tua un grand nombre, pluſieurs furent pris, & on pourſuivit le reſte juſqu'à Saint Louis, où le gros du Parti s'étoit cantonné. Les Hurons ne le ſçavoient pas, & furent ſurpris à leur tour: lorſqu'ils y penſoient le moins, ils ſe virent ſept ou huit cent Hommes ſur les bras, & nul moyen d'échaper. Ils ne perdirent pourtant pas courage, on ſe battit tout le jour, & malgré l'inégalité du nombre, l'avantage fut lontems du côté des Hurons. Mais enfin accablés de laſſitude, ne pouvant plus tenir leurs armes, reduits à une poignée d'Hommes, la plûpart étant bleſſés, ils furent tous faits Priſonniers.

C'étoit tout ce qu'il y avoit de plus brave dans la Nation, & la conſternation fut grande à Sainte Marie, quand on y apprit leur défaite. On y craignit même de ne pouvoir pas ſoûtenir l'aſſaut, ſi l'Ennemi le tentoit, & tout le jour ſuivant ſe paſſa dans ces cruelles allarmes, d'autant plus que les Iroquois s'étoient déja rapprochés. Pour éviter le malheur, dont on étoit menacé on eut recours au Ciel, & on s'adreſſa à Saint Joſeph, dont on devoit célébrer la Fête le lendemain. Les vœux de cette multitude affligée furent écoutés, le dix-neuf au matin on eut avis que les Iroquois s'étoient retirés en déſordre, comme s'ils euſſent été ſaiſis d'une terreur panique. Mais la joye, que cauſa une retraitte ſi ſubite, fut bientôt changée en deüil, par les affligeantes nouvelles, qu'on apprit des deux Miſſionnaires, qui avoient été pris le ſeiziéme.

De S^t. Ignace, où j'ai dit qu'on les avoit

conduits d'abord, ils avoient été ramenés à St. Louis, & ils y furent reçus, comme on a coûtume de recevoir les Priſonniers de guerre; on les épargna même d'autant moins, que leur procès étoit fait, & qu'on avoit réſolu de ne les pas mener plus loin. Le P. de Brebeuf, que vint années de travaux les plus capables de faire mourir tous les ſentimens naturels, un caractére d'eſprit d'une fermeté à l'épreuve de tout; une vertu nourrie dans la vûe toujours prochaine d'une mort cruelle, & portée juſqu'à en faire l'objet de ſes vœux les plus ardens; prévenu d'ailleurs par plus d'un avertiſſement céleſte que ſes vœux ſeroient exaucés, ſe rioit également & des menaces & des tortures mêmes; mais la vûe de ſes chers Néophytes cruellement traités à ſes yeux, répandoit une grande amertume ſur la joye, qu'il reſſentoit de voir ſes eſperances accomplies.

1649. Les PP. de Brebeuf & Lalemant ſont brûlés.

Son Compagnon, qui ne faiſoit que d'entrer dans la carriere Apoſtolique, où il avoit apporté plus de courage, que de force, & qui étoit d'une complexion ſenſible & délicate, fut ſurtout pour lui juſqu'au dernier ſoupir un grand ſujet de douleur & d'inquiétude. Les Iroquois connurent bien d'abord qu'ils auroient à faire à un Homme, à qui ils n'auroient pas le plaiſir de voir échaper la moindre foibleſſe, & comme s'ils euſſent appréhendé qu'il ne communiquât aux autres ſon intrépidité, ils le ſéparerent après quelque tems de la troupe des Priſonniers, le firent monter ſeul ſur un Echafaut, & s'acharnerent de telle ſorte ſur lui, qu'ils paroiſſoient hors d'eux-mêmes de rage & de déſeſpoir.

Tout cela n'empêchoit point le Servi-

1649. teur de Dieu de parler d'une voix forte, tantôt aux Hurons, qui ne le voyoient plus, mais qui pouvoient encore l'entendre; tantôt à ſes Bourreaux, qu'il exhortoit à craindre la colere du Ciel, s'ils continuoient à perſécuter les Adorateurs du vrai Dieu. Cette liberté étonna les Barbares, & ils en furent choqués, quoiqu'accoûtumés à eſſuyer les bravades de leurs Priſonniers en ſemblables occaſions. Ils voulurent lui impoſer ſilence, & n'en pouvant venir à bout, ils lui couperent la lévre inférieure, & l'extrémité du nez, lui appliquerent par tout le corps des torches allumées, lui brûlerent les gencives, & enfin lui enfoncerent dans le goſier un fer rougi dans le feu.

L'invincible Miſſionnaire ſe voyant par ce dernier coup la parole interdite, parut avec un viſage aſſûré, & un regard ſi ferme, qu'il ſembloit donner encore la Loy à ſes Ennemis. Un moment après on lui amena ſon Compagnon dans un équipage bien capable de toucher un cœur comme le ſien, auſſi tendre & auſſi compatiſſant ſur les maux d'autrui, qu'il étoit inſenſible aux ſiens propres. On avoit mis d'abord le jeune Religieux tout nud & après l'avoir tourmenté quelque tems, on l'avoit enveloppé depuis les pieds juſqu'à la tête d'écorce de ſapin, & on ſe préparoit à y mettre le feu.

Dès qu'il apperçut le P. de Brebeuf dans l'affreux état, où on l'avoit mis, il frémit d'abord, enſuite lui dit ces paroles de l'Apôtre, *Nous avons été mis en ſpectacle au Monde, aux Anges, & aux Hommes* (a). Le Pere lui répondit par une douce inclination de tête,

(a) 1. Corinth. 4. 9.

& dans ce moment le P. Lallemant ſe trouvant libre, courut ſe jetter à ſes pieds, baiſa reſpectueuſement ſes playes, & le conjura de redoubler auprès du Seigneur ſes prieres, pour lui obtenir la patience, & la Foy, qu'il voyoit, ajoûta-t-il avec beaucoup de confuſion, ſur le point de lui échapper à tout moment. On le reprit auſſitôt, & on mit le feu aux écorces, dont il étoit couvert. 1649.

Ses Bourreaux s'arrêterent quelque tems, pour goûter le plaiſir de le voir brûler lentement, & d'entendre les ſoûpirs & les gémiſſemens, qu'il ne pouvoit s'empêcher de pouſſer. Ils le laiſſerent enſuite quelque tems, pour faire rougir des haches de fer, dont ils firent un collier, qu'ils mirent au cou du P. de Brebeuf; mais ce nouveau ſupplice n'ébranla pas plus le ſaint Martyr, que n'avoient fait les autres, & comme les Barbares cherchoient quelque nouveau tourment, pour tâcher de vaincre un courage, qui les irritoit; un Huron Apoſtat ſe mit à crier qu'il falloit jetter aux deux Miſſionnaires de l'eau boüillante ſur la tête, en punition de ce qu'ils en avoient jetté tant de froide ſur celle des autres, & cauſé par-là tous les malheurs de ſa Nation. L'avis fut trouvé bon; on fit boüillir de l'eau, & on la répandit lentement ſur la tête des deux Confeſſeurs de JESUS-CHRIST.

Cependant la fumée épaiſſe qui ſortoit des écorces, dont le P. Lallemant étoit revêtu, lui rempliſſoit la bouche, & il fut aſſez lontems, ſans pouvoir articuler une ſeule parole. Ses liens étant brûlés, il leva les mains au Ciel, pour implorer le ſecours de celui, qui eſt la force des Foibles, mais on les lui fit

1649. baiſſer, en le frappant à grands coups de cordes. Enfin les deux corps n'étant plus qu'une playe, ce ſpectacle bien loin de faire horreur aux Iroquois, les mit de bonne humeur ; ils ſe diſoient les uns aux autres que la chair des François devoit être bonne, & ils en couperent ſur l'un & ſur l'autre de grands lambeaux, qu'ils mangerent. Puis ajoûtant la raillerie à » la cruauté, ils dirent au P. de Brebeuf, » Tu » nous aſſûrois tout à l'heure que plus on ſouffre » ſur la Terre, plus on eſt heureux dans le Ciel ; » c'eſt par amitié pour toi que nous nous étu- » dions à augmenter tes ſouffrances, & tu nous » en auras obligation. «

Quelques momens après ils lui enleverent toute la peau de la tête, & comme il reſpiroit encore, un Chef lui ouvrit le côté, d'où le ſang ſortant en abondance, tous les Barbares accoururent pour en boire ; après quoi le même, qui avoit fait la playe, découvrit le cœur, l'arracha, & le dévora. Le P. de Brebeuf étoit du Diocèſe de Bayeux, & Oncle du Traducteur de la Pharſale. Il étoit d'une taille avantageuſe, & malgré ſon abſtinence extrême, & vint années du plus pénible Apoſtolat, il avoit aſſez d'embonpoint. Sa vie fut un Héroïſme continuel, & ſa mort fut l'étonnement de ſes Bourreaux mêmes.

Dès qu'il eut expiré, le P. Lallemant fut reconduit dans la Cabanne, où ſon Martyre avoit commencé ; il n'eſt pas même certain qu'il ſoit demeuré auprès du P. de Brebeuf juſqu'à ce que celui-ci eût rendu les derniers ſoûpirs ; on ne l'avoit amené là, que pour attendrir ſon Compagnon, & amollir, s'il étoit poſſible, le courage de ce Héros. Il eſt

au moins conſtant par le témoignage de plu- 1649.
ſieurs Iroquois, qui furent Acteurs dans cette Tragédie, que ce dernier mourut le ſeize, & & qu'il ne fut que trois heures dans le feu, au lieu que le ſupplice du P. Lallemant dura dix-ſept heures, & qu'il ne mourut que le dix-ſept.

Quoiqu'il en ſoit, ſitôt qu'il fut rentré dans ſa Cabanne il reçut au-deſſus de l'oreille gauche, un coup de hache, qui lui ouvrit le crane, & lui en fit ſortir de la cervelle. On lui arracha enſuite un œil, à la place duquel on mit un charbon ardent; c'eſt tout ce qu'on a pu ſçavoir de ce qui ſe paſſa alors juſqu'à ce qu'il eût expiré; tous ceux, qui aſſiſterent à ſa mort, s'étant contentés de dire que les Bourreaux s'étoient ſurpaſſés en cruauté. Ils ajoûterent que de tems en tems il jettoit des cris capables de percer les cœurs les plus durs, & qu'il paroiſſoit quelquefois hors de lui-même; mais qu'auſſi-tôt on le voyoit s'élever au-deſſus de la douleur, & offrir à Dieu ſes ſouffrances avec une ferveur admirable. Ainſi la chair étoit ſouvent foible, & prête à ſuccomber; mais l'eſprit fut toujours prompt à la relever, & la ſoûtint juſqu'au bout. Le P. Lallemant étoit de Paris, Fils & petit Fils de Lieutenans Criminels. Il étoit extrêmement maigre, & il n'y avoit guére que ſix mois, qu'il étoit arrivé dans la Nouvelle France. Il mourut dans ſa trente-neuviéme année.

Après de ſi rudes échecs, les Hurons déſeſ- Diſperſion des Hurons.
pererent abſolument de ſe ſoûtenir, & en moins de huit jours toutes les Bourgades des environs de Sainte Marie ſe trouverent déſertes. Il ne reſta de la plûpart, que la place, qu'elles avoient occupée, les Habitans y ayant

1649. mis le feu en ſe retirant, les uns dans les Forêts, les autres chez les peuples voiſins. Comme ceux, qui reſtoient à Sainte Marie, n'oſoient ſortir, parce qu'ils ne doutoient point que les Iroquois ne tinſſent la campagne, la famine ſe fit bientôt ſentir dans cette Bourgade, & il n'y avoit point d'apparence qu'on y pût remedier de lontems : c'eſt ce qui fit naître aux Miſſionnaires la penſée de réunir les reſtes diſperſés de cette Nation dans quelque lieu aſſez éloigné, pour qu'ils n'euſſent pas à craindre d'y être inquiettés par un Ennemi, auquel ils n'étoient plus en état de réſiſter.

La plûpart ſe retirent à l'Iſle de S. Joſeph.

Ils propoſerent l'Iſle *Manitoualin*, qui eſt dans la partie Septentrionnale du Lac Huron. Cette Iſle a environ quarante lieuës de longueur de l'Eſt à l'Oueſt, mais très peu de largeur, les Côtes en ſont poiſſonneuſes ; le Terrein y eſt bon en pluſieurs endroits, & comme elle n'étoit point habitée, on y voïoit une quantité prodigieuſe de Bêtes fauves. La propoſition des Miſſionnaires ne fut pourtant pas bien reçue ; les Hurons ne pouvoient ſe réſoudre à s'exiler ſi loin de leur Pays, ils ne vouloient pas même l'abandonner, quoiqu'ils n'euſſent pas le courage de le défendre, & il fallut que les PP. euſſent la complaiſance de les ſuivre à *l'Iſle de S. Joſeph*, qui eſt fort peu éloignée du Continent, où il étoient.

Ce qu'ils eurent à y ſouffrir.

La tranſmigration ſe fit le vint-cinquiéme de May, & en très-peu de tems il ſe forma dans cette petite Iſle une Bourgade de cent Cabannes, les unes de huit, les autres de dix feux ; ſans compter un très-grand nombre de Fa-

milles, qui ſe répandirent aux environs, & le long de la Côte, pour la commodité de la Chaſſe & de la Pêche. L'été ſe paſſa aſſez tranquillement; la ferveur ſe mit dans cette Chrétienté tranſplantée & les Miſſionnaires eurent la conſolation d'y baptiſer juſqu'à trois mille Idolâtres. Mais comme on y ſema peu, ou point du tout, que la Pêche ne donna preſque rien, & que la Chaſſe fut bientôt épuiſée, on n'étoit pas encore bien avancé dans l'automne, que les vivres commencerent a manquer. Peu de tems après on ſe trouva reduit à des extrémités, qui font horreur, c'eſt aſſez de dire qu'on alla juſqu'à déterrer les corps à demi corrompus pour les manger, que des Meres dévoroient leurs Enfans morts ſur leur ſein faute de nourriture, & que des Enfans ne firent aucune difficulté de ſe repaître des cadavres de ceux, qui leur avoient donné le jour. 1649.

Une famine, qui produiſoit de ſi funeſtes effets, ne pouvoit manquer de cauſer de grandes maladies; il en ſurvint en effet, qui firent d'autant plus de ravages, qu'elles étoient contagieuſes, & que ces Peuples ne ſçavent pas ſe gêner aſſez, pour ſe garentir de la contagion. Mais ce fut au milieu de cette déſolation même que les Ouvriers Evangeliques recueillirent les plus précieux fruits de leurs travaux. Tant de fleaux, & toutes les horreurs de la mort, qu'on avoit ſans ceſſe devant les yeux, ne trouverent que des cœurs ſoûmis parmi les Chrétiens; il n'y eut aucun de ces Néophytes, qui s'écartât le moins du monde de la plus parfaite réſignation aux ordres du Ciel, & qui ne baisât avec reſpect, & même Leur ferveur.

1649. avec action de graces, la main, qui le frappoit.

Ces vertus ſont celles, à quoi les Sauvages trouvent plus de diſpoſition dans leur caractére tranquille & patient. Leur pareſſe & leur indolence naturelle en terniſſent un peu l'éclat, & ce ſont peut-être les ſeuls Chrétiens, à qui il ait été permis de dire : » Faites pour votre » conſervation, ce que vous faites pour le » ſalut de votre ame ». C'étoit pourtant quelque choſe de bien merveilleux, que des Hommes à peine revenus de leurs anciens préjugés contre le Chriſtianiſme, ne les repriſſent point dans une occaſion ſi capable de les y faire revenir, & il falloit que leur Foy fût bien ſolide, pour n'être point ébranlée par tant de diſgraces, que les Ennemis de l'Evangile ne ceſſoient point de lui attribuer.

Témerité des Hurons de S. Jean.

Pour comble de malheurs on apprit que trois-cent Iroquois étoient en campagne, & comme on ne ſçavoit pas de quel côté ils tourneroient leurs armes, les Chefs de la Nation envoyerent de toutes parts avertir qu'on ſe tînt ſur ſes gardes. Cet avis regardoit ſurtout les Hurons *Tionnontatez*, qui depuis l'évacuation de Sainte Marie étoient les plus expoſés aux courſes des Ennemis. Leur canton étoit un des plus peuplés, & dans une ſeule Bourgade, qui portoit le nom de *S. Jean*, on comptoit plus de ſix-cent Familles. On y regarda l'entrepriſe des trois-cent Iroquois comme une bravade ; & pour leur montrer qu'on ne les craignoit point, tous ceux, qui pouvoient porter les armes, ſe mirent en campagne pour les aller chercher.

L'Ennemi fut bientôt informé de cette im-

prudente démarche, & reſolut d'en profiter : il fit une fauſſe route, marcha par des chemins détournés, & arriva à la pointe du jour à la vûë de S. Jean. Le P. Charles Garnier, & le P. Noël Chabanel y gouvernoient depuis quelque tems une nombreuſe Chrétienté, mais deux jours auparavant celui-ci avoit été appellé ailleurs, & le P. Garnier étoit reſté ſeul. Il viſitoit actuellement les Cabannes, lorſque les Iroquois firent leur cri, & il comprit aiſément que tout étoit perdu. Il courut d'abord à la Chapelle, qu'il trouva pleine de Chrétiens, que la peur avoit ſaiſis, & il leur déclara qu'il n'y avoit point de ſalut pour eux, que dans la fuite. Il les exhorta à ne point perdre le tems en déliberations inutiles & en pleurs ſuperflus ; il leur dit qu'il alloit mourir pour faciliter leur évaſion ; que tant qu'il lui reſteroit un ſouffle de vie, il n'abandonneroit point ceux, qui auroient beſoin de ſon Miniſtère, & qu'il les prioit de ne jamais oublier les leçons, qu'il leur avoit données.

1649.

Cette Bourgade eſt détruite par les Iroquois.

Il ſortit auſſi-tôt, & retourna dans les Cabannes, dont quelques-unes étoient déja en feu : il baptiſa tous les Catéchuménes, qu'il rencontra, & ſe rendit enfin dans la Place, où l'on ne voyoit plus que des Morts & des Bleſſés. Quelques-uns le conjurerent de ſe retirer, mais il rejetta bien loin cette propoſition, & il reſta au milieu de ce carnage, animant par ſa préſence & par ſes diſcours ſes chers Néophytes à bien mourir. Les Iroquois parurent quelque tems l'admirer & le reſpecter ; mais a la fin un de ces Barbares lui lâcha ſon fuſil, où il y avoit deux balles, dont l'une le perça au bas de la poitrine, & l'autre, après

Mort héroïque du P. Garnier.

1649. lui avoir déchiré le petit ventre, lui entra dans la cuiſſe.

Il tomba du coup ſans connoiſſance, & celui, qui l'avoit tiré, le croyant mort, le dépoüilla. Quelque tems après il revint à lui, & comme il n'entendoit plus perſonne, il leva la tête, & apperçut à dix pas un Huron, qui rendoit preſque les derniers ſoupirs: il fit un effort pour ſe lever, & pour l'aller abſoudre, mais il retomba ſur le champ: il ſe releva encore, mais il lui fut impoſſible de faire un pas, & dans le moment un Iroquois accourut, & lui déchargea ſur le ventre deux coups de hache, dont il expira ſur l'heure dans l'exercice, & pour ainſi dire, dans le ſein même de la charité. Le P. Garnier étoit de Paris, & pour entrer dans la carriere Apoſtolique, avoit ſacrifié une fortune brillante, & réſiſté aux larmes d'une Famille, dont il étoit tendrement aimé. Il avoit fait ce ſacrifice avec trop de généroſité pour ne pas mériter que Dieu lui fît la grace de le conſommer de la maniere la plus héroïque.

Mort du P. Chabanel.

J'ai dit que le P. Chabanel avoit été rappellé de S. Jean deux jours avant la déſolation de cette Bourgade; le motif de ce rappel fut qu'on ne vouloit pas laiſſer en même tems deux Ouvriers dans un lieu auſſi expoſé que celui-là aux courſes des Iroquois; mais ils étoient tous deux également mûrs pour le Ciel. Et ſi ce dernier évita par obéiſſance le fer des Iroquois, cette même obéiſſance lui procura un autre genre de mort, qui, pour n'avoir point eu autant d'éclat aux yeux des Hommes, n'en fut peut-être pas moins précieux devant celui, qui nous juge ſuivant les diſpoſitions de

de notre cœur, & ne nous tient pas moins compte de ce que nous avons voulu faire pour lui, que de ce que nous avons réellement fait & souffert. 1649.

Le P. Chabanel étoit parti de S. Jean le cinq ou le six de Decembre, accompagné de quelques Chrétiens. La nuit, qui suivit la mort du P. Garnier, le surprit dans un Bois, & tous ses Compagnons de voyage s'étant endormis, il entendit des cris d'Iroquois, & des Hurons Captifs, que l'on faisoit chanter. Il éveilla ses Gens, à qui il ne fallut pas dire deux fois de se sauver. Il se mit en devoir de les suivre; mais n'ayant pas les jambes aussi bonnes qu'eux, il les perdit bientôt de vûë, & depuis ce tems-là on n'a jamais pu sçavoir au juste ce qu'il étoit devenu. Quelque tems après un Huron Apostat dit qu'il l'avoit rencontré au bord d'une Riviere, qu'il l'avoit aidé à la traverser, & qu'ensuite ils s'étoient séparés; mais on eut dans la suite plus d'une raison de soupçonner ce Malheureux de l'avoir tué, pour profiter de sa dépoüille, ou par haine contre la Religion.

Des Hurons conspirent contre les Missionnaires.

Tandis que les Iroquois désoloient ainsi l'Eglise Huronne, un nouvel orage, excité par des Hurons mêmes, pensa lui ravir ce qui lui restoit de Pasteurs, & avec eux toute espérance de se rétablir jamais. Des Idolâtres de cette Nation, qui faisoient encore le plus grand nombre dans une Bourgade, à laquelle on avoit donné le nom de *S. Matthieu*, s'étant persuadés que le seul moyen de mettre fin à leurs disgraces, étoit de se défaire des Prédicateurs de l'Evangile, ils s'y résolurent. Pour mieux réussir dans ce dessein, ils entrepri-

1650. rent d'y engager des Chrétiens mêmes, & à cet effet ils publierent qu'on avoit vû des Colliers, envoyés par le Gouverneur Général des François aux Cantons Iroquois, pour les exhorter à pouſſer à bout les Hurons, en les aſſurant que les Peres, qui étoient parmi ces Sauvages, les livreroient entre leurs mains.

Après ce qui venoit de ſe paſſer, la calomnie n'avoit pas même de vraiſemblance, mais l'exige-t-on toujours des Calomniateurs, pour ajoûter foi à leurs diſcours; & les Nations les plus policées ont-elles droit de faire ſur cela des reproches aux Sauvages? Il n'y a donc pas trop lieu de s'étonner que ces diſcours ayent pu faire impreſſion ſur des Gens, qui ne ſçavoient plus à quoi imputer les maux, dont ils étoient accablés. D'ailleurs ceux, qui les débitoient, avoient eu ſoin de donner une couleur de zéle pour le bien public à l'attentat qu'ils méditoient: outre qu'ils ne demandoient à ceux, qu'ils avoient ſéduits, que de ne s'y pas oppoſer.

La fermeté de deux de ces Peres déconcerte leurs meſures.

Peu de jours après deux Miſſionnaires arriverent à S. Matthieu, & à leur entrée dans le Village ils furent aſſez ſurpris d'entendre les cris, que l'on a accoûtumé de faire, quand on amene des Priſonniers. Ils firent pourtant bonne contenance, & perſonne n'oſa mettre la main ſur eux. On ſe contenta de quelques huées, qu'ils mépriſerent: ils viſiterent toutes les Cabannes, ils entendirent tous les diſcours que l'on tenoit ſur leur compte: ils comprirent toute la grandeur du peril, où ils ſe trouvoient, mais ils n'en firent pas ſemblant. Cette aſſûrance, & la perſuaſion, où furent pluſieurs, que le Dieu des Chrétiens avoit lié les bras à

leurs Ennemis, firent ouvrir les yeux aux plus prévenus contre eux, & avant la fin du jour il y en eut juſqu'à dix-ſept, qui demanderent le Baptême. 1650.

Traits ſingu-liers de la Providence en faveur des Chrétiens.

Le Ciel donnoit de tems en tems de ces marques éclatantes d'une protection viſible ſur les Paſteurs & ſur leurs Oüailles. Un Huron pris en guerre étoit ſur le point d'être attaché au poteau pour être brûlé : il demanda à Dieu avec ferveur d'être délivré de ce terrible genre de mort, & ſa priere eut ſur le champ ſon effet. On le délia, & on lui accorda la vie, au grand étonnement de tout le monde ; ceux-mêmes, qui lui faiſoient cette grace, ne pouvant pas dire pourquoi ils en uſoient ainſi.

Une bonne Vieille de l'iſle de S. Joſeph, qui de toutes les Prieres, qu'on avoit tâché de lui apprendre, n'avoit pu retenir que ces paroles, *Jeſus, ayez pitié de moi*, voyageant ſur le Lac Huron, ſe trouva ſaiſie d'un froid ſi exceſſif, que tous ceux, qui l'accompagnoient, en moururent. Elle fit ſa Priere ordinaire, & avec toute la ferveur, dont elle étoit capable, & elle a depuis aſſûré, qu'à chaque fois qu'elle la repetoit, une chaleur ſenſible la ranimoit, ce qui dura juſqu'à ce qu'on vînt à ſon ſecours. Si on ne veut pas attribuer cet effet à un miracle, il faut y reconnoître une ferveur d'eſprit aſſez grande pour faire impreſſion ſur les ſens, ce qui eſt une des grandes merveilles de la Grace.

Nouveaux malheurs arrivés aux Hurons.

C'étoit la famine, & les maladies, dont elle pouvoit être ſuivie, qui avoient contraint cette Femme, & quantité d'autres perſonnes de tout âge & de tout ſexe de quitter l'Iſle de

1650. S. Joſeph au milieu de l'hyver ; ils avoient cru la glace aſſez forte pour les porter ; mais elle caſſa ſous leurs pieds, pluſieurs ſe noyerent, d'autres périrent dans le froid. Diverſes autres troupes s'étoient refugiées dans des lieux écartés, où elles ſe croyoient en aſſûrance contre les pourſuites des Iroquois ; mais ces Barbares découvrirent leur retraite, & firent un carnage affreux de ces Miſerables, qui par bonheur pour eux n'étoient ſortis de leur Iſle, qu'après avoir mis ordre aux affaires de leurs conſciences.

Pluſieurs deſcendent à Quebec. Ceux, qui étoient reſtés à S. Joſeph, & dont le nombre ne montoit pas à trois-cent, apprenant le triſte ſort de leurs Freres, ne douterent plus que les Iroquois ne vinſſent inceſſamment les attaquer ; & après pluſieurs Conſeils ſur le parti, qu'ils avoient à prendre pour éviter ce malheur, ils s'arrêterent à celui-ci. Les plus conſiderables allerent trouver le P. Ragueneau, qui gouvernoit cette Miſſion, & lui dirent que dans l'état déplorable, où ils ſe voyoient réduits, ils n'imaginoient plus qu'un ſeul moyen de prévenir la ruine entiere de leur Nation ; que ce moyen étoit que les Peres ſe miſſent à leur tête, qu'ils raſſemblaſſent tout ce qu'ils pourroient de Hurons diſperſés, & qu'ils les menaſſent à Quebec, où à l'abri du Fort des François, & ſous la protection de leur Pere Ononthio, ils puſſent cultiver tranquillement les Terres, qu'on voudroit bien leur abandonner, & où ils ne penſeroient plus qu'à employer au ſervice de Dieu les jours, qu'il leur avoit conſervés.

Le P. Ragueneau, avant que de leur ré-

pondre, voulut conſulter les autres Miſſionnaires, qui ſe trouvoient aux environs, & tous furent de l'avis des Sauvages. Il ſembloit en effet que ce fût là l'unique reſſource, qui reſtât à ce Peuple infortuné. Tout le Pays étoit dans la derniere conſternation, on n'y voyoit plus que des Bourgades détruites, ou déſertes, qui commençoient déja à ſe peupler de Bêtes ſauves, dont les Hommes, les Femmes & les Enfans alloient prendre la place dans les Forêts & ſur les Montagnes; & il n'y avoit pas un moment à perdre, ſi on vouloit ſauver les triſtes débris d'une Nation autrefois ſi floriſſante. 1650.

On ſe mit donc en chemin, ſans déliberer davantage, & ſans trop ſçavoir de quoi on vivroit ſur la route; mais la faim n'étoit pas moins à craindre en reſtant dans l'Iſle & dans les Bois; & il en étoit de même du danger de tomber dans quelque Parti Iroquois; car il eſt vrai que la moindre Trouppe de Guerriers auroit ſuffi pour tailler en piéces toute cette multitude confuſe, que la peur avoit ſaiſie, & que la miſere & les maladies avoient reduite à une extrême foibleſſe. On choiſit la voye de la grande Riviere des Outaouais, & bien qu'on aperçût tous les jours des veſtiges aſſez recens d'Iroquois, on fut aſſez heureux pour n'être pas découvert par ces Barbares. Environ à la moitié du chemin ces pauvres Exilés rencontrerent le P. Breſſani, lequel avoit hyverné à Quebec, & retournoit aſſez bien accompagné à ſon ancienne Miſſion, dont il ignoroit encore le déſaſtre.

Il avoit été eſcorté pendant quelque tems par quarante François, & peu de jours après que

1650. cette eſcorte l'eut quitté, il avoit été ſurpris pendant la nuit par dix Iroquois. ATIRONTHA, fameux Chef Huron, brave Homme & bon Chrétien, avoit été tué d'abord, & le Miſſionnaire bleſſé de trois coups de flêches, tandis qu'il couroit de tous côtés pour éveiller ſes Gens; mais les Iroquois ayant trop tardé à faire retraitte, s'étoient vûs en un moment inveſtis de toutes parts; on en avoit tué ſix, deux étoient reſtés Priſonniers, deux s'étoient ſauvés; & les Hurons, qui avoient auſſi perdu ſept des leurs, continuoient leur route, bien honteux de s'être ainſi laiſſé ſurprendre par une poignée d'Aventuriers.

De quelle maniere ils ſont reçus. Ils furent bien plus conſternés encore, quand ils apprirent la déſolation de leur Pays. Ils comprirent que ce qu'ils pouvoient faire de mieux, étoit de retourner ſur leurs pas avec les autres, & ils s'y déterminerent. Ils arriverent tous enſemble à Montreal, où l'on n'oublia rien pour les retenir; mais ils ne s'y crurent pas aſſez en ſûreté, & après s'y être repoſés pendant deux jours, ils ſe rembarquerent, & ſe rendirent à Quebec le vint-huit de Juillet 1650. M. d'Ailleboût leur fit un très-bon accueil; mais il y avoit alors ſi peu de Perſonnes aiſées dans la Colonie, qu'après que les Communautés, & quelques-uns des Principaux de la Ville, ſe furent chargés de nourrir un nombre de Familles, proportionné à leurs facultés, il reſta encore plus de deux-cent Perſonnes, qui n'avoient de reſſource, que dans la Providence. A la vérité elle ne leur manqua point, & ils ſubſiſterent lontems, ſans qu'on pût concevoir ce qui les faiſoit ſubſiſter.

1650.

Ce que devinrent les autres.

Le ſort de ceux, qui n'avoient pu ſe reſoudre à abandonner leur Pays, fut bien triſte. Quelques-uns ſe jetterent entre les bras des Nations voiſines, ſur leſquelles ils attirerent bientôt les armes des Iroquois. D'autres allerent du côté des Anglois, & s'établirent dans ce qu'on appelle aujourd'hui *la Penſylvanie*. Il y en eut un aſſez grand nombre, qui attirés par les Iroquois dans une embuſcade, ſous prétexte d'un accommodement, & s'étant aperçus à tems de la perfidie de ces Barbares, leur oppoſerent une contre-ruſe, qui leur réuſſit : ils ſurprirent ceux, qui croyoient les ſurprendre, en tuerent un grand nombre, puis s'allerent cantonner dans l'Iſle Manitoualin, d'où quelque tems après ils deſcendirent à Quebec, pour y joindre leurs Freres.

Preſque tous les Habitans des deux Bourgades de Saint Michel & de Saint Jean-Baptiſte prirent un parti fort périlleux, & qui eut néanmoins aſſez de ſuccès. Ils ſe préſenterent aux Iroquois mêmes, s'offrirent à vivre avec eux, & en furent bien reçus. Enfin les Ennemis ſçachant que pluſieurs erroient de côté & d'autre, ſans pouvoir ſe fixer nulle part, mirent leur Jeuneſſe à leurs trouſſes. Preſque tous furent pris, on ne fit quartier à aucun, & ce qui montre à quel point la terreur du nom Iroquois avoit ſaiſi toutes les Nations, non-ſeulement le Pays Huron, mais encore tout le cours de la Riviere des Outaouais, qu'on avoit vû ſi peuplé peu d'années auparavant, ſe trouverent preſqu'entiérement déſerts ; ſans qu'on pût ſçavoir ce qu'étoient devenus la plûpart des Habitans.

On s'étoit flatté, qu'au moins les Hurons,

1650-51. qui s'étoient refugiés à Quebec, y ſeroient à l'abry de toutes les miſeres, qui accabloient les autres ; rien n'étoit, ce ſemble, plus aiſé que de les mettre en état d'avoir le néceſſaire, ſans être à charge à la Colonie, qui en auroit pu même tirer avec le tems quelque avantage, & le P. Jerôme Lallemant, Supérieur Général des Miſſions, fit exprès le voyage de France, pour en traiter avec les Directeurs de la Compagnie du Canada. Il leur repreſenta vivement de quelle importance il étoit de ne pas laiſſer périr tant de Chrétiens, qui s'étoient jettés dans notre ſein, combien il étoit facile de pourvoir à leur ſubſiſtance, & les avantages, qu'on en pouvoit retirer, ſoit pour l'augmentation du commerce, ſoit pour la défenſe de la Colonie.

Abandon, où ſe trouvent les premiers.

Il eut beau dire, il ne fut pas écouté, d'où il arriva, comme nous le verrons bientôt, que la Colonie Françoiſe tomba dans un ſi grand mépris, que pendant pluſieurs années les Iroquois prirent ſur elle le même aſcendant, que nous leur avions laiſſé prendre ſur nos Alliés. Ceux-ci de leur côté ſe conduiſirent fort mal. Il ſembloit qu'un eſprit de vertige ſe fût emparé de ces Sauvages. Ils ne ſe virent pas plûtôt ſous le canon de Quebec, qu'ils paſſerent ſans milieu de l'excès du découragement à celui de la préſomption. Ils ſe crurent déſormais invincibles, & quoiqu'ils n'euſſent parmi eux que très peu de Guerriers, ils ne ſe propoſerent rien moins, que de rendre aux Iroquois tout le mal, que ceux-ci leur avoient fait.

Leur peu de conduite.

Ils engagerent les Habitans de Sylleri à ſe joindre à eux, & ils formerent un Parti de guerre,

devant lequel ils s'imaginerent que les cinq Cantons ne pourroient jamais tenir. Les Algonquins des Trois Rivieres, & quelques Hurons, qui ſe rencontrerent au même lieu, groſſirent encore leur Trouppe ; cette Armée marcha contre les Agniers, & comme ils étoient tous Chrétiens, il avoient donné à cette Expédition un air de Croiſade, en publiant qu'ils n'avoient pris les armes, que pour obliger l'implacable Ennemi du Chriſtianiſme à ſe retirer de deſſus les Terres des Fidéles, & procurer par-là aux Miſſionnaires les moyens de faire fleurir la véritable Religion. 1650-51.

Comme ils approchoient du Village, où ils avoient reſolu de faire leur premiere attaque, un Huron & un Algonquin furent détachés pour aller à la découverte. Ces deux Hommes s'étant ſéparés, le premier tomba dans un Parti Iroquois, & pour ſauver ſa vie, ne fit point de difficulté de trahir ſa Foy, ſa Nation & ſes Alliés. « Mes Freres, dit-il, en « abordant les Ennemis, il y a lontems que je « cherchois quelqu'un de vous : je me ſuis mis « en chemin pour aller dans mon Pays, où je « ſçai que preſentement les Iroquois & les Hu- « rons ne ſont plus qu'un Peuple, & n'ont plus « qu'une même Terre. Pour marcher plus ſûre- « ment, je me ſuis joint à un Parti d'Algon- « quins, que j'ai rencontré, & qui vient vous « attaquer : il y a deux jours, que je l'ai quitté pour « vous avertir de vous tenir ſur vos gardes. » Expédition malheureuſe où périrent quantité de Sauvages Chrétiens.

Le Perfide fit bien pis encore ; il ſervit de Guide aux Agniers, qui allerent au devant des Chrétiens, & les trouverent tous endormis. Ils ne s'éveillerent qu'au bruit d'une décharge de Mouſqueterie, & comme l'Ennemi

1650-51. avoit eu le tems & la facilité de choiſir ceux, ſur qui tomberoient ſes premiers coups, les plus Braves des Confédérés reſterent morts ſur la place, avant qu'aucun de leur Touppe eût eu le tems de prendre ſes armes. Pluſieurs ne laiſſerent point de ſe bien battre, & à la faveur de cette réſiſtance, il y en eut un grand nombre, qui ſe ſauverent dans les Bois; tout le reſte fut tué, ou pris & livré au feu, à l'exception de deux, qui s'échapperent, & de qui on a ſçu toutes les circonſtances de cette triſte aventure.

Hiſtoire d'un Algonquin, brûlé par les Iroquois.

Tous les autres Captifs honorerent leur Religion, pour la défenſe de laquelle ils avoient pris les armes; mais celui, qui ſe diſtingua le plus, fut un jeune Algonquin nommé Joſeph ONOHARE'. Il avoit été élevé preſqu'Enfant à Sylleri, & quoi qu'il fût né avec un caractere dur & hautain, la Grace & l'éducation avoient entierement corrigé ce défaut, & il étoit parvenu à un dégré de perfection peu commune dans le centre même du Chriſtianiſme. Un an avant ſa mort il lui arriva une choſe, qui fit beaucoup d'impreſſion ſur ceux, qui en furent témoins; il s'étoit engagé dans un Parti de guerre ſous un Chef de reputation, mais Idolâtre, & fort ſuperſtitieux, qui ne voulut point ſe mettre en campagne, ſans avoir auparavant conſulté ſon *Manitou*. Onoharé fit inutilement tous ſes efforts pour l'en detourner, le Chef appella un Jongleur, qui fit dreſſer ſon étuve pour ſuer, & n'y fut pas plûtôt entré, que la Loge fut agitée d'une maniere ſurprenante.

Cet Homme, qui trouva lui-même la choſe fort extraordinaire, ne laiſſa point de faire

les cris & les hurlemens accoûtumés ; mais après quelque tems il changea tout à coup de ton, & adreſſant la parole à Onoharé, qui n'étoit pas loin, il lui fit de grandes menaces. Le genereux Chrétien s'approche auſſi-tôt, & ne doutant point que ce ne fût le Démon, qui parloit par la bouche de ſon Miniſtre : » J'adore, dit-il, celui, qui de rien a créé le « Ciel & la Terre, il eſt mon ſouverain Sei- « gneur & le tien, & malgré que tu en ait, tu es « contraint de le reconnoître auſſi-bien que moi « en cette qualité ». Comme il parloit encore, « quoiqu'il n'y eût perſonne auprès de lui, il ſe ſentit frapper au côté avec tant de violence, qu'il en perdit preſque le mouvement & la reſpiration. Au bout de trois jours, ſe trouvant encore très-mal, il demanda à Dieu ſa guériſon avec ferveur ; il fut exaucé, & partit pour la guerre avec les autres. 1650-51.

Pendant la route un autre Sauvage, qui avoit apparemment eu quelque fâcheuſe réve, l'aborda un matin fort ému, & lui dit qu'il étoit bien fâché de s'être engagé dans cette Expédition avec lui : que ſon obſtination à ne vouloir point conſulter les Eſprits attireroit immanquablement quelque malheur à toute la Troupe. Le fervent Chrétien eut pitié de l'aveuglement de cet Homme, & tâcha de le détromper de ſes erreurs. Tandis qu'il parloit, ils aperçurent deux Iroquois, & leur coururent ſus. Onoharé en joignit un, & le tua d'un ſeul coup ; l'autre ſe ſauva. Le jeune Chrétien alla enſuite retrouver ſon Camarade, qui ne s'étoit pas beaucoup preſſé d'atteindre l'Ennemi, & lui dit que ſon Manitou l'avoit ſans doute averti de ne pas trop s'expoſer.

1650-51. „ Sçachez donc une bonne fois, ajoûta-t-il, „ qu'un Chrétien, qui eſt fidéle à ſon Dieu, ne „ craint rien, & que vos démons ne peuvent „ donner aucun ſecours à ceux, qui les in- „ voquent.

Le dernier acte de la vie de ce fervent Néophyte fut celui, où il parut plus grand : il s'y étoit préparé par une confeſſion générale, & par de fréquentes communions. Dès le commencement de l'Expédition, où il fut pris, il avoit eu un preſſentiment, qu'il n'en reviendroit pas ; & comme il s'agiſſoit de combattre les Ennemis de Dieu, il ſe raſſûroit par l'eſperance du Martyre. Rempli de cette idée, plus il ſe figuroit qu'on lui feroit ſouffrir de maux, plus il reſſentoit de joye, & il ne ſe démentit point au milieu des ſupplices. Il ne ceſſoit d'exhorter ſes Compagnons à la patience, & ſes Bourreaux l'ayant voulu contraindre de ſe taire, il leur dit hardiment qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de l'empêcher de publier les loüanges de ſon Dieu, & de travailler pour ſa gloire. Cette réponſe les mit en fureur, mais ils eurent beau inventer les tortures les plus inoüies pour le forcer au ſilence, ils ne purent ébranler ſon courage, ni lui arracher un ſoûpir, & il ne ceſſa de benir le Seigneur, qu'en ceſſant de vivre.

Ferveur des Chrétiens.

Cette grande défaite & pluſieurs autres échecs moins conſiderables, qui ſuivirent coup ſur coup, furent pour les Miſſionnaires, & pour ceux, qui s'intéreſſoient au progrès de l'Evangile, & à l'avancement de la Colonie, un grand ſujet de douleur ; mais ce qui conſoloit un peu les premiers, c'eſt que les Parens

& les amis de ceux, qui avoient péri en cette rencontre, ne firent preſqu'entrer pour rien la chair & le ſang dans les regrets, qu'ils témoignerent de leur perte, & qu'ils ne firent paroître que des ſentimens dignes de leur Religion. On n'entendit parmi eux aucune plainte contre la Providence d'un Dieu, qui mettoit véritablement leur foi & leur vertu à de grandes épreuves, mais qui ne ſe montroit ni moins puiſſant, ni moins Pere, en leur inſpirant une réſignation ſi héroïque. 1650-51.

Ces réfléxions, que firent les Infidéles mêmes, en convertirent pluſieurs, les plus entêtés, au milieu même de leurs invectives, ſe ſentoient tout-à-coup changés d'une maniere, qui les étonnoit, & les Iroquois eurent pendant une année entiére un exemple de ce grand pouvoir de la Grace, que pluſieurs d'entr'eux ne purent ſe diſpenſer de reconnoître. Ils avoient parmi leurs Priſonniers une jeune Algonquine, qui étoit aveugle, & quoiqu'elle fût abſolument hors d'état de leur rendre aucun ſervice, ils la laiſſoient vivre, ſans trop ſçavoir pourquoi.

Cette Fille étoit Chrétienne, & bien inſtruite de ſa Religion, elle eut le courage de faire parmi ſes Maîtres l'emploi de Catéchiſte, & Dieu opéra pluſieurs converſions par ſon miniſtere. Il y en eut même, qui firent grand bruit, & qui aigrirent beaucoup contre elle les Principaux du Village. Elle n'ignoroit pas à quoi l'expoſoit ſon zéle, mais rien ne fut capable de le ralentir. On l'avertit ſérieuſement de prendre garde à ſes démarches, on lui fit des ménaces, dont elle avoit tout lieu de craindre l'exécution; rien

1650-51. ne l'ébranla, & le Dieu, qu'elle ſervoit avec tant de courage, continua de la proteger d'une maniere incompréhenſible à ceux, qui pouvant l'écraſer d'une parole, n'oſerent jamais attenter à ſa vie, ni lui cauſer le moindre chagrin.

Voilà ce qu'atteſtoient alors tous ceux qui vivoient dans la Nouvelle France, ou qui y faiſoient quelque ſejour, & nous en avons encore vû des témoins, qui ne pouvoient pas être ſuſpects d'exaggeration. Je me ſuis peut-être un peu plus arrêté dans ces détails, que n'auroient voulu pluſieurs de ceux, qui liront cette Hiſtoire; mais j'ai cru qu'ils étoient néceſſaires pour donner une idée juſte de cette Chrétienté Sauvage, dont quelques Ecrivains, qui n'en ont vu que la décadence, ſe ſont efforcés de ternir l'éclat. Quelques qu'ayent été leurs motifs, dont je laiſſe le jugement à celui, qui ſeul a le pouvoir & le droit de ſonder les cœurs, quelle créance peut-on donner à l'autorité de Gens, qui n'ont point eu d'autre preuve, pour traiter de fable ce qui s'eſt paſſé loin d'eux, ou avant eux, que de n'en avoir pas été les temoins.

La Traite de l'Eau-de-Vie commence à cauſer des déſordres dans quelques Miſſions.

Au tems, dont je parle, la ferveur étoit encore grande par tout, & ſe ſentoit de la perſécution & de l'adverſité, dont elle eſt preſqu'inſéparable: il commençoit pourtant à y avoir quelque dérangement parmi les Chrétiens, qui abordoient à Tadouſſac, & à la honte des Européens, c'étoit eux, qui donnoient lieu au déſordre, tandis que des Barbares à peine baptiſés faiſoient leur poſſible pour l'arrêter. Il s'agiſſoit ſurtout de l'yvrognerie, à laquelle ces Peuples ont un pen-

chant, qu'ils ne connoiſſoient point avant que d'avoir de quoi le ſatisfaire, & dont ils ne ſont preſque plus les maîtres, quand ils ont commencé d'en former l'habitude. 1650-51.

Les Chefs de la Colonie avoient trop de religion & de zéle, pour ne pas s'oppoſer à un commerce, qui ſervoit d'amorce au vice & le fomentoit, & ils ne furent pas même ſoupçonnés, comme l'ont été quelques-uns de leurs Succeſſeurs, d'avoir voulu augmenter leurs revenus aux dépens de la Religion & du bon ordre. Mais il n'y avoit à Tadouſſac que des Miſſionnaires ſans Commandans, parce que nous n'y avons jamais eu d'Etabliſſement fixe : & quelque crédit, que donnaſſent à ces Religieux leur caractére, leur vertu, & les ordres du Gouverneur Général, ils éprouvoient tous les jours combien une autorité déſarmée eſt un foible frein contre certaines paſſions, & que l'intérêt de la Religion eſt un motif peu capable de toucher des cœurs dominés par la cupidité.

Le mal fit en peu de tems de tels progrès, que les Chefs des Sauvages prierent inſtamment M. d'Ailleboût de bâtir une priſon, pour y enfermer ceux, qui par leurs ſcandales troubleroient la pieté de leurs Freres. Outre les Montagnez, qui étoient les Habitans naturels des environs de Tadouſſac, on voyoit encore ſouvent dans ce Poſte des *Perſiamites*, des *Papinachois*, des *Oumamioueks*, & tous avoient déja des Chrétiens, qui étoient redevables de la premiere connoiſſance du vrai Dieu à des Sauvages Néophytes, & qu'on avoit achevé d'inſtruire à Tadouſſac même, où les Miſſionnaires ne

1650-51. manquoient jamais de ſe trouver au tems de la Traite.

Les choſes étoient à tous égards ſur un bien meilleur pied aux Trois Rivieres, où il y avoit un Gouverneur vigilant & zélé (*a*), où les Jeſuites avoient une Maiſon, & où pluſieurs Nations du Nord ſe rendoient pour le commerce des Pelleteries. Elles y étoient ſurtout attirées par les Attikamegues, & les grands exemples de vertu de ce bon Peuple préparoient dans leurs cœurs les voyes aux impreſſions de la Grace. On en baptiſoit tous les ans un certain nombre, & ces Néophytes ne ſe croyoient véritablement Chrétiens, qu'autant qu'ils faiſoient des conquêtes pour JESUS-CHRIST; d'ailleurs ils ne voyoient rien que d'édifiant dans la conduite des François. L'hyver précédent le P. Dreuillettes avoit parcouru toutes les Contrées, qui ſont au Septentrion des Trois Rivieres; il rencontra des Chrétiens, & des Chrétiens parfaitement bien inſtruits, où il ne s'attendoit pas de trouver des Hommes: il augmenta leur nombre, il leur adminiſtra les Sacremens; il leur promit de les viſiter le plus ſouvent, qu'il lui ſeroit poſſible, & il les laiſſa dans des diſpoſitions, dont il crut pouvoir tout eſperer.

M. de Lauſon Gouverneur Général de la Nouvelle France.

Enfin l'année 1650. ſi funeſte à la Nouvelle France par la deſtruction de preſque toute la Nation Huronne, & par tous les malheurs, qui en furent les ſuites, finit par le changement de Gouverneur Général. M. de Lauſon, un des principaux Membres de la Compagnie du Canada, fut nommé pour

(*a*) M. Dupleſſis Bochart.

ſucceder à M. d'Ailleboût, dont les trois ans étoient expirés; mais il n'arriva à Quebec que l'année ſuivante. M. d'Ailleboût laiſſa ſans regret une Place, où il ne pouvoit être, que le témoin de la déſolation de la Colonie, & dont on ne le mettoit point en état de ſoûtenir la Dignité. Le nouveau Gouverneur avoit toujours eu plus de part que perſonne aux affaires de la Compagnie. C'étoit lui principalement, qui avoit ménagé en Angleterre la reſtitution de Quebec; ſa pieté, ſa droiture, ſes bonnes intentions étoient connuës, & il avoit toujours paru s'intéreſſer beaucoup à ce qui regardoit le Canada. 1650-51.

Mais il le trouva dans une ſituation bien plus déplorable encore, que ne l'avoit repreſenté le P. Lallemant, & la Colonie dépériſſoit de jour en jour. Les Iroquois devenus plus hardis depuis leurs dernieres victoires, commençoient à ne plus regarder nos Forts & nos Retranchemens comme des barrieres capables de les arrêter; ils ſe repandoient en grandes Troupes dans toutes les Habitations Françoiſes; & l'on n'étoit plus nulle part en ſûreté contre leurs inſultes. Un évenement funeſte venoit encore d'accroître leur inſolence. Un de leur Parti s'étant approché des Trois Rivieres, M. Dupleſſys-Bochart, qui en étoit Gouverneur, voulut marcher contre eux en perſonne. On eut beau lui repreſenter qu'il s'expoſoit inutilement, que toute ſa valeur ne pouvoit rien contre un Ennemi, qui met ſa principale force dans la ſurpriſe, & à qui ſon agilité naturelle, & la proximité des Forêts offrent toujours une retraite ſûre; & qu'enfin il n'y avoit rien à

Le Gouverneur des Trois Rivieres eſt tué par les Iroquois.

1650-51. gagner à ſe battre contre des Gens, qui n'avoient rien à perdre. Il n'écouta rien; mais il porta la peine de ſon obſtination : il fut tué, & outre que ſa mort priva la Colonie d'un bon Officier, & d'un honnête Homme, elle donna un nouveau relief aux armes des Iroquois.

Ravages de ceux ci dans le Nord. La guerre, qu'ils continuoient de faire avec acharnement contre les foibles reſtes de la Nation Huronne, & contre les Peuples, qui leur avoient donné retraitte, augmentoit de jour en jour la terreur de leur nom, & leurs forces croiſſoient par le nombre des Captifs, qu'ils emmenoient de toutes parts, & dont ils ſe ſervoient pour remplacer ceux des leurs, qu'ils perdoient. Enfin Sylleri n'étant plus en ſûreté avec des Paliſſades, on avoit été obligé de l'enfermer de murailles, & d'y placer du Canon. Les plus affreux déſerts & les plus impénétrables Cantons du Nord n'étoient plus des retraites ſûres contre la rage de ces Barbares, & contre la ſoif hydropique, qu'ils avoient du ſang humain.

1652. Le P. Jacques BUTEUX avoit employé tout le printems de cette année 1651. à parcourir ces vaſtes Contrées; il avoit trouvé tous les Attikamegues Chrétiens, ou Catechuménes, quoique jamais aucun Prêtre n'eût demeuré parmi eux, & leur innocence le charma. Ils avoient dreſſé une Chapelle, où ils s'aſſembloient regulierement pour faire leurs Prieres en commun, & après que le Miſſionnaire eut ſatisfait à l'empreſſement, qu'ils avoient d'entendre la parole de Dieu, & de participer aux Sacremens de l'Egliſe, ils le conduiſirent chez une Nation plus éloignée, où ce Religieux fut

assez heureux pour faire gouter notre sainte Loi à un petit nombre d'Elus. 1652.

Il se promettoit bien d'achever l'année suivante ce qu'il n'avoit encore pu qu'ébaucher ; mais à peine étoit-il de retour dans la Colonie, que les Iroquois firent une irruption dans ces lieux écartés, les remplirent de sang & de carnage, & n'y laissèrent pas un seul Village, dont ils n'eussent égorgé ou dissipé les Habitans. La nouvelle en ayant été portée à M. de Lauson, lui fit comprendre la nécessité d'opposer une digue à ce torrent ; mais il n'avoit amené aucun renfort de France, & il s'en falloit bien qu'il eût trouvé dans la Colonie des forces capables d'y rétablir la sûreté & la tranquilité.

Progrès de la Foy parmi les Nations Abénaquises.

Le seul endroit de la Nouvelle France, où les Iroquois n'avoient encore osé, & n'oserent jamais porter leurs armes victorieuses, étoit le Pays occupé par les Nations Abénaquises. Nous avons vû que le P. Dreuillettes y avoit jetté les fondemens d'une Chrétienté, qui donnoit de grandes esperances : je n'ai pu sçavoir les raisons, qu'il eut d'interrompre ses travaux Apostoliques parmi ces Peuples, pour aller exercer son zéle jusqu'aux extrémités du Nord. Ce qui est certain, c'est qu'aucun Missionnaire ne travailloit alors avec plus de fruit dans le Canada, parce que le Ciel l'avoit rendu puissant en œuvres, aussi-bien qu'en paroles.

Les Sauvages, qui l'accompagnoient dans ses courses, ne parloient que des merveilles opérées par son moyen, ce qui joint aux vertus éminentes, qu'ils lui voyoient pratiquer, lui rendoit facile tout ce qu'il entreprenoit pour la gloire de Dieu. Les François avoient

1652. la même opinion de ſa ſainteté & de ſon pouvoir auprès du Seigneur. J'ai connu aux Trois Rivieres une Dame (*a*), qui pendant ſon enfance étant tombée dans une langueur, que les Medecins avoient jugée incurable, fut guérie au moment, que le Serviteur de Dieu fit ſur ſon front le Signe de la Croix; & c'eſt de la Mere même (*b*) de cette Dame, & qui la tenoit entre ſes bras, lorſqu'elle fut guérie, que je tiens ce fait.

Il paroît néanmoins que le P. Dreuillettes n'avoit jamais perdu tout-à-fait de vûë ſes chers Abénaquis, parmi leſquels ſon crédit devint ſi grand, que les Anglois, qui avoient intérêt à ménager ces Sauvages, leurs Voiſins, crurent devoir cultiver avec ſoin ſon amitié, & eurent toujours de grands égards pour lui. Il y répondit de ſa part d'une maniere, qui les ſatisfit beaucoup, & il profita ſi bien de cette bonne intelligence pour avancer l'œuvre de Dieu, qu'il ſe vit en très-peu de tems à la tête d'une Egliſe nombreuſe & floriſſante. La Nouvelle Angleterre eut tout lieu dans la ſuite, & lorſque tous les Abénaquis ſe furent attachés aux François par le lien de la Religion, de ſe repentir de s'en être mal-à-propos fait des Ennemis irreconciliables.

Le P. Buteux va dans le

Vers ce même tems quelques Familles d'Atikamegues inviterent le P. Buteux à les ac-

(*a*) Madame de Cournoyer, Femme d'un Capitaine des Troupes de la Marine.

(*b*) Madame de Linetot, Femme d'un Major des Trois Rivieres, lequel étoit Fils de M. Godefroy, qui avoit été Ambaſſadeur à Baſton avec le Pere Dreuillettes.

compagner dans leur Pays, pour y raſſembler les triſtes débris de leur Nation. Il y conſentit d'autant plus volontiers, que pluſieurs autres Sauvages, qui ne connoiſſoient point encore JESUS-CHRIST, devoient ſe trouver au rendez-vous, que leur avoient donné les Premiers. Le jour du départ fut fixé au quatriéme d'Avril 1652. & la veille le Miſſionnaire écrivit à ſon Supérieur un Billet, conçu en ces termes; « On me fait enfin eſperer, « mon Reverend Pere, que nous allons partir. « Dieu veüille qu'on ne change pas encore de « reſolution, & que le Ciel ſoit le terme de no- « tre voyage. Notre Convoi eſt compoſé de ſoi- « xante Perſonnes, Hommes, Femmes, & En- « fans: tous ſont d'une langueur extrême: quant « aux proviſions, elles ſont entre les mains de « celui, qui nourit les Oiſeaux du Ciel. Je pars « chargé de mes péchés & de mes miſeres, & j'ai « grand beſoin qu'on prie pour moi. Le cœur « me dit que le tems de mon bonheur approche: « *Dominus eſt, quod bonum eſt in oculis ſuis* « *faciat* (a).

1652. Nord avec un preſſentiment qu'il n'en reviendra point.

Il falloit être en effet bien reſolu à tout, pour entreprendre un tel voyage. Après que ce Religieux eut ſouffert pendant un mois tout ce que la diſette de vivres, & les chemins les plus affreux peuvent avoir de plus pénible, on jugea qu'il étoit bon de ſe partager, tant pour ſubſiſter plus aiſément, que pour être plus en état d'éviter les Partis Ennemis; mais avant que de ſe ſéparer, tous voulurent ſe confeſſer, & recevoir le Sacrement de l'Autel. Le P. Buteux ne garda avec lui qu'un jeune François & un Huron, & comme les Rivieres

Il eſt tué par les Iroquois.

(a) 1. Reg. 3. 18.

1652. commençoient à être navigables, ils fabriquerent un petit Canot, & s'y embarquerent.

Le lendemain ils furent obligés de faire pluſieurs portages, & ils étoient occupés au troiſiéme, lorſque le Huron, qui marchoit un peu devant les autres, ſe ſentit tout-à-coup ſaiſi au corps par derriere. Le Miſſionnaire & le François furent en même tems portés par terre d'une décharge de fuſils. Le premier reçut deux balles dans la poitrine, & une troiſiéme lui caſſa le bras droit. Il n'eut que le tems de dire deux mots à ſon Compagnon, qui n'étoit pas moins bleſſé, pour l'exhorter à bien mourir, & d'offrir lui-même à Dieu le ſacrifice de ſa vie; les Iroquois les acheverent ſur le champ l'un & l'autre, les dépoüillerent, & jetterent leurs corps dans la Riviere.

Pluſieurs Miſſionnaires repaſſent en Europe.

Le Huron fut deſtiné au feu, mais il eut l'adreſſe de s'évader; il arriva le huitiéme de Juin aux Trois Rivieres, d'où l'on détacha une troupe de jeune Sauvages pour aller chercher le corps du P. Buteux, mais ils ne purent le trouver. Ainſi il ne ſe paſſoit preſque point d'année, que quelque Miſſionnaire n'arrosât la Nouvelle France de ſon ſang. A la vérité la deſtruction des Bourgades Huronnes en avoit laiſſé pluſieurs ſans occupation, mais ils étoient preſque tous hors de combat, & nul n'étoit plus en âge de pouvoir apprendre une nouvelle langue: ainſi ils furent obligés de repaſſer en Europe. Le P. Breſſani fut de ce nombre, & il a depuis prêché dans les plus grandes Villes d'Italie avec un applaudiſſement, que lui attiroit bien moins ſon éloquence véritablement pathetique, que ſa qualité de Confeſſeur de JESUS-CHRIST, & les glorieuſes

marques, qu'il en portoit ſur ſon corps. Il fit auſſi par tout d'autant plus de fruit, qu'il avoit plus de droit de propoſer la Morale Chrétienne dans toute ſa pureté, & de dire avec l'Apôtre (*a*) : *Ego enim ſtigmata Domini Jeſu in corpore meo porto.* 1652.

L'Iſle de Montreal ne ſouffroit pas moins des incurſions des Iroquois, que les autres Quartiers de la Nouvelle France ; & M. de Maiſonneuve fut obligé d'aller à Paris pour y chercher les ſecours, qu'il ne pouvoit obtenir par ſes Lettres. Il en revint en 1653. avec un renfort de cent Hommes ; mais la plus heureuſe acquiſition, qu'il fit dans ce voyage, fut celle d'une vertueuſe Fille, nommée Marguerite BOURGEOIS, native de Langres, qu'il amena à Montreal, pour y avoir ſoin de ſa Maiſon, & qui a depuis rendu ſon nom cher & reſpectable à toute la Colonie par ſes éminentes vertus, & par l'inſtitution des Filles de la *Congregation* ; Inſtitut, dont l'utilité augmente tous les jours avec le nombre de celles, qui l'ont embraſſé. J'en ai parlé plus amplement dans mon Journal. Progrès de la Colonie de Montreal. 1653.

Peu de tems après le retour de M. de Maiſonneuve, il arriva dans ſon Iſle une choſe, qui fut regardée de toute la Colonie comme un effet de la protection viſible de la Mere de Dieu, à qui elle étoit particulierement conſacrée, & où l'on vivoit véritablement de maniere à mériter ſes faveurs. Vint-ſix Hommes ſe trouverent ſurpris & envelopés par deux-cent Iroquois, qui firent ſur eux pluſieurs décharges, ſans en bleſſer aucun, au lieu qu'aucun coup de ceux-ci ne porta à faux.

(*a*) Galat. 6. 17.

1653. L'étonnement des Barbares fut extrême ; ils ne jugerent pas à propos de donner aux François le tems de recharger, & ils s'enfuirent à toutes jambes.

Nouvelles négociations de paix. Le Gouverneur prenoit ſes meſures pour ſe garantir de pareilles ſurpriſes, lorſque ſoixante Onnontagués parurent à la vûë de ſon Fort : quelques-uns ſe détacherent enſuite, & s'approchant avec beaucoup de confiance, firent ſigne qu'ils vouloient parler. Leur petit nombre fit qu'on n'eut aucune peine à les introduire dans la Place, & ils déclarerent que leur Canton étoit diſpoſé à la paix, ſi on vouloit bien traiter avec eux. Ils accompagnerent cette propoſition de préſens, & M. de Maiſonneuve, en les acceptant, leur fit obſerver combien la Nation Françoiſe étoit éloignée de cette perfidie, qui leur avoit ſi ſouvent fait abuſer de la confiance, qu'on avoit priſe en leur parole : qu'il auroit pu en cette rencontre uſer de repréſailles, & les traiter en Eſpions, toute leur conduite paſſée lui en donnant le droit ; mais que les Chrétiens ſe conduiſoient par d'autres principes.

Ils convinrent de tout, & aſſûrerent que dans peu on auroit des preuves certaines de leur ſincérité. Ils partirent auſſi-tôt pour aller communiquer à leurs Anciens les propoſitions du Gouverneur, & ayant pris leur chemin par Onneyouth, ils engagerent les Chefs de ce Canton à ſe joindre à eux. Celui de Goyogouin fit la même choſe, & envoya même en ſon nom des Députés à Montreal, avec un Collier, pour avertir le Gouverneur que cinq-cent Agniers étoient en campagne, & en vouloient aux Trois Rivieres. M. de Lauſon,

à qui M. de Maiſonneuve fit part de ces nouvelles, arma en diligence tout ce qu'il put raſſembler de Hurons. Ceux-ci ayant joint une nombreuſe Trouppe d'Agniers aſſez avantageuſement poſtés, l'attaquerent avec tant de réſolution, qu'ils en tuerent un grand nombre, firent Priſonnier le Chef, & pluſieurs des Principaux, & mirent le reſte en fuite. 1653.

Un autre Parti de ces Barbares fut plus heureux. Il s'étoit avancé juſqu'aux Portes de Quebec, où pendant tout l'Eté il donna de fréquentes allarmes, fit par tout de grands déſordres, maſſacra pluſieurs François, & fit quelques Priſonniers, parmi leſquels fut le P. PONCET (*a*). Ce Miſſionnaire étoit fort aimé dans la Colonie, on n'eut pas plûtôt appris dans la Capitale qu'il étoit entre les mains des Iroquois, que quarante François, & quantité de Sauvages ſe mirent aux trouſſes des Agniers, réſolus de ne point revenir qu'ils ne l'euſſent délivré ; mais on les retint aux Trois Rivieres pour renforcer la Garniſon de ce Poſte, que les Ennemis tenoient bloqué de toutes parts. Priſe du Pere Poncet.

Avant que d'y arriver, ils avoient aperçu deux têtes deſſinées ſur le tronc d'un arbre, & au bas le nom du P. Poncet & celui d'un François, qui avoit été pris avec ce Religieux. Ils trouverent auſſi à terre un petit Livre, où le Pere avoit écrit ces mots : « Six Hurons naturaliſés Iroquois, & quatre Agniers nous emmenent, & ne nous ont encore fait aucun mal ». Il n'auroit pû en dire autant peu de jours après ; car il ne fut pas plus épargné que les PP. Jogues & Breſſani ne l'avoient été en pareilles rencontres, ſoit pendant le voyage,

(*a*) Ce Pere étoit Oncle de Feu M. l'Evêque d'Uſez.

1653. ſoit à ſon arrivée dans le Canton d'Agnier.

Un jour, qu'on étoit aſſemblé pour délibérer de ſon ſort, & de celui de ſon Compagnon, une Femme préſenta une Branche (*a*) de Porcelaine, pour avoir la permiſſion de lui faire couper un doigt, & l'ayant obtenuë, un Sauvage s'approcha du Pere, & lui prit la main droite. Tandis qu'il en conſideroit les doigts les uns après les autres, le Miſſionnaire, qui avoit un preſſentiment qu'on ne le feroit pas mourir, demanda à Dieu, qu'on lui mutilât plûtôt la main gauche, que la main droite, & dans le moment le Sauvage laiſſant la main, qu'il tenoit, prit l'autre, & en fit couper le doigt index par un Enfant. Pendant l'opération le Serviteur de Dieu chanta le *Vexilla*, & quand elle fut finie, on lui mit au cou la Branche de Porcelaine, & ſon doigt fut donné à la Femme, qui l'avoit demandé.

Le jour ſuivant on le conduiſit de Village en Village, & partout il eut beaucoup à ſouffrir, ſurtout de la part des Enfans, auſquels il fut abandonné, & qui le traiterent avec une pétulance plus que barbare. Il ſe tint enfin un Conſeil, dont le réſultat fut que le jeune François ſeroit brûlé, & le Miſſionnaire livré à la diſcrétion d'une vieille Matronne, dont le Frere avoit été pris ou tué. Le premier fut éxécuté ſur le champ, & la Maîtreſſe du ſecond lui donna la vie. Trois jours après un Iroquois arriva des Trois Rivieres, & dit qu'on étoit ſur le point de conclurre la paix; qu'Onontio demandoit pour préliminaire la liberté du P. Poncet, qu'on avoit été obligé de lui don-

(*a*) On appelle branche de Porcelaine un long fil, où ſont paſſés pluſieurs grains de Porcelaine.

ner des ôtages, dont la vie dépendoit de celle du Miſſionnaire, & qu'il étoit parti en diligence pour en donner avis. 1653.

Il eſt délivré.

Cette nouvelle changea en un moment l'état du Priſonnier; on commença par le mener à Orange pour lui faire faire un habit; car le ſien avoit été mis en piéces, ſelon la tume. De retour chez les Agniers, il fut conduit comme en triomphe dans pluſieurs Bourgades, & par tout il fut regalé avec des démonſtrations de la plus ſincére amitié Enfin le quinziéme d'Octobre il partit pour Quebec avec un Député du Canton, lequel étoit chargé de préſens pour le Gouverneur Général, & pour le Supérieur des Miſſions. Après deux jours de marche ils furent joints par un Exprès, qu'on envoyoit au Député pour lui dire que les ôtages, qui avoient été mis entre les mains des François, étoient aux fers, qu'on avoit même caſſé la tête à quelques-uns, & qu'il prît ſur cela ſon parti, avant que d'aller plus loin.

Danger, qu'il court en retournant à Quebec.

Cet avis embarraſſa le Député; mais comme il eſtimoit le P. Poncet, il ſe contenta d'en tirer parole qu'il ne lui ſeroit fait aucun mal, & il pourſuivit ſa route. Cette premiere allarme fut ſuivie de quelques autres, qui auroient mis le Miſſionnaire en grand danger, s'il n'avoit pas eu à faire à un Homme prévenu en ſa faveur. Ceux qui ont pratiqué les Sauvages, ne s'étonnent point de ces incidens; car rien n'eſt plus ordinaire parmi ces Barbares, que de faire courir de pareils bruits, qui n'ont aucun fondement. Quelquefois ils ſont cauſés par la ſeule demangeaiſon de publier des choſes nouvelles, & à quoi on ne s'attend point, ou par l'envie de faire parler,

& de mettre les Gens dans l'embaras.

1653. Le plus ſouvent c'eſt pour faire échoüer une affaire, qu'on n'approuve pas, & il y a bien de l'apparence que, dans l'occaſion préſente, l'Auteur de ce bruit ne cherchoit qu'à broüiller les cartes. Le fait eſt qu'on avoit empriſonné à Quebec un Algonquin, pour s'être enyvré, & qu'on n'avoit touché à aucun des ôtages Iroquois. Le P. Poncet heureuſement délivré de ces périls par la confiance, que ſon Conducteur avoit en lui, penſa périr au Port. Il fit naufrage en deſcendant le Sault Saint Louis, & fut en grand danger de ſe noyer : il arriva enfin le cinquiéme de Novembre à Quebec, où il fut reçu comme en triomphe, & où, tant qu'avoit duré ſa captivité, on n'avoit pas manqué un ſeul jour de faire des Prieres publiques pour ſa délivrance.

La paix eſt concluë. La paix étoit déja concluë, & quelque expérience, qu'on eût de la légereté & de la perfidie des Iroquois, on vouloit bien ſe flatter qu'elle ſeroit durable. Les cinq Cantons s'y étoient portés ſans concert, & les Agniers en avoient fait les avances dans le tems, qu'ils paroiſſoient le plus animés contre nous, & qu'ils n'avoient rien à craindre de notre part. Cela fit juger qu'elle étoit l'ouvrage de celui, qui peut ſeul la donner au Monde; mais il ne vouloit apparemment que ſuſpendre pour un tems aſſez court la fureur des Ennemis de ſon Nom, qui n'avoient pas exécuté tous les Arrêts de ſa Juſtice, & donner moyen de reſpirer à un Colonie, où il avoit encore un très-grand nombre de véritables Adorateurs.

Le P. le Moyne va à Onnontagué. L'année ſuivante le P. le Moyne fut envoyé à Onnontagué pour y ratifier le Traité au nom

du Gouverneur Général, & tout s'y paſſa avec beaucoup de ſatisfaction de part & d'autre. Le Miſſionnaire dit aux Sauvages qu'il vouloit avoir ſa Cabanne dans leur Canton, & non-ſeulement ſon offre fut acceptée; mais on lui marqua un emplacement, dont il prit poſſeſſion. Il fut enſuite regalé dans pluſieurs Bourgades, chargé de préſens de la part de tous les Chefs, & reconduit à Quebec, comme on s'y étoit engagé. 1653. tagué pour y ratifier le Traité. 1654.

Mais la joye, que lui cauſa un ſi heureux ſuccès de ſa négociation, ne fut rien auprès de celle, qu'il reſſentit à la vûë d'une multitude de Hurons Captifs, qui formoient au milieu des Infidéles une Egliſe aſſez ſemblable à celle des Hebreux pendant la captivité de Babylone. Leur Foy avoit été miſe aux plus rudes épreuves, & n'en étoit que plus vive. L'exemple de leur vertu, & les exhortations pathétiques de quelques-uns avoient fait concevoir aux Iroquois une grande eſtime pour la Religion, qu'ils profeſſoient, pluſieurs mêmes paroiſſoient diſpoſés à l'embraſſer; le P. le Moyne en baptiſa quelques-uns, & l'extrême envie, qu'il avoit de voir au plûtôt une Egliſe Iroquoiſe bien établie, lui fit garder à ſon retour le ſilence ſur une choſe, qui lui arriva dans ſa route, & que l'on a ſçu dans la ſuite des Iroquois mêmes. Ferveur des Hurons Captifs parmi les Iroquois.

Il étoit dans un Canot avec deux Onnontagués; des Hurons & des Algonquins le ſuivoient dans d'autres. Comme ils approchoient de Montreal, ils furent aſſez ſurpris de ſe voir environnés de pluſieurs Canots, remplis d'Agniers, qui firent ſur eux une décharge de tous leurs fuſils. Les Hurons & les Algonquins Aventure du P. le Moyne par la perfidie des Agniers.

1654. furent tous tués, un des deux Onnontagués le fut auſſi, & le P. le Moyne pris & lié, comme Priſonnier de guerre. On déclara enſuite à l'Onnontagué, qui reſtoit, qu'il pouvoit retourner chez lui ; mais il proteſta qu'il ne pouvoit abandonner le Miſſionnaire, qui lui avoit été confié par les Anciens de ſon Canton, & il menaça les Agniers de toute la colere des Iroquois Supérieurs.

Ceux-ci ſe mocquerent d'abord de cette menace, mais quand ils virent que l'Onnontagué tenoit bon, ils changerent de langage, délierent le Priſonnier, & le remirent entre les mains de ſon fidéle Conducteur, qui le mena à Montreal. La Mere de l'Incarnation dans ſes Lettres, qui ſont ſi eſtimées & ſi bien écrites, & qui renferment d'excellens Mémoires de ce tems-là, rapporte ce fait un peu differemment : elle ajoute que l'action des Agniers fut déſavouée par leur Canton, qui la rejetta ſur un Hollandois, né d'une Agniere, lequel avoit été élevé dans la Cabanne de ſa Mere, vivoit avec les Sauvages, & n'eſt connu dans nos Relations, que ſous le nom de *Bâtard Flamand*. Quoiqu'il en ſoit, cet accident, qu'on apprit aſſez tard, ne changea rien à ce qui avoit été reglé par le Traité de paix conclu entre les deux Nations. Ce ne fut pas même la ſeule inſulte, qu'on reçut de la part des Iroquois, & ſur quoi on jugea à propos de fermer les yeux.

Pieté des Hurons dans l'Iſle d'Orléans.

Les Hurons étoient alors au nombre de ſix-cent dans l'Iſle d'Orleans, où ils commençoient à s'entretenir du travail de leurs mains. Comme c'étoit la fleur des Chrétiens de cette Nation, qu'ils n'avoient point abandonné le

Seigneur dans les maux, dont il avoit permis qu'ils fuſſent affligés, & qu'ils avoient ſoûtenu le ſcandale de la Croix avec une patience & une réſignation admirable, ſurtout dans des Néophytes, on peut juger de leur ferveur dans un tems, où tout les portoit à la reconnoiſſance envers celui, qui mortifie, & qui vivifie, & toujours pour le bien de ſes Elus. Ils ne manquoient d'ailleurs d'aucun des ſecours, qui pouvoient ſervir à nourrir leur piété. On avoit formé des plus fervens deux Congregations, une pour les Hommes, & l'autre pour les Femmes, & ces ſaintes Aſſociations, quoiqu'en ait écrit un Auteur, qui avoit tout lieu de ſe défier de ſes Mémoires, & que ſa Profeſſion devoit rendre plus reſervé à parler de choſes, dont il ne pouvoit être inſtruit par lui-même; ces Aſſociations, dis-je, produiſoient parmi ces fervens Sauvages les mêmes fruits de ſainteté, qu'on admiroit alors dans toutes les parties du Monde Chrétien, où elles étoient établies. 1654.

Le déſir d'imiter la Reine des Vierges faiſoit embraſſer le Celibat à un grand nombre de Filles, & la conduite édifiante de ces Epouſes de JESUS-CHRIST rendoit reſpectable parmi les Sauvages un Etat, qui peu d'années auparavant y avoit été mépriſé. Les autres Miſſions ſedentaires ne donnoient pas moins d'édification aux François, & la tranquillité, que la paix avoit ramenée, faiſoit eſperer que toutes les Nations du Nord & de l'Eſt embraſſeroient bientôt le Chriſtianiſme, rien, ce ſemble, ne les empêchant plus de s'approcher de nous, ni nos Miſſionnaires de les aller viſiter.

1654. Cependant les Agniers remuoient ſous main, & cherchoient une occaſion pour troubler le repos, dont nous joüiſſions, auſſi-bien que nos Alliés. L'intérêt, motif aſſez peu connu juſques-là parmi ces Peuples, mais que le commerce & l'exemple des Européens leur avoit inſpiré, étoit le principal ſujet de leur mécontentement, & leur jalouſie contre les autres Cantons avoit jetté de grandes ſemences de broüilleries entr'eux. Tout le tems, qu'avoit duré la Guerre, cette Nation n'avoit trafiqué qu'avec les Hollandois, ce qui deplaiſoit fort aux Cantons Supérieurs, parce que le chemin, qu'ils étoient obligés de faire pour aller à Orange, étoit fort long, & parce qu'il leur falloit paſſer par les Terres des Agniers, qui par-là les tenoient dans une eſpéce de dépendance; outre que ceux-ci, apuyés du voiſinage des Hollandois, étoient en état de donner la Loi à tout le Pays.

Les Agniers cherchent à rompre la paix.

Tous ces avantages ceſſoient par la paix, qui ouvroit le commerce entre les François & les Cantons Supérieurs. Ainſi il ne faut pas s'étonner ſi les uns s'étoient portés avec tant de zéle à conclurre le Traité, & ſi les autres y avoient témoigné tant de repugnance, & ſe repentirent ſitôt d'y avoir donné les mains. D'ailleurs ceux-ci n'avoient jamais voulu y comprendre nos Alliés, & ne ceſſerent point en effet, ou ne diſcontinuerent que fort peu de tems, à faire des courſes ſur eux. Ils ſe laſſerent même bientôt de garder les meſures, dont ils étoient convenus avec nous, & qui conſiſtoient à ne point paroître en armes dans la Colonie, & à ne point inquietter nos Miſſionnaires dans leurs fonctions. Un Frere Je-

Ils recommencent les hoſtilités, & aſſaſſinent un Frere Jeſuite.

ſuite, nommé Jean LIEGEOIS, fut trouvé aux environs de Sylleri percé de deux coups de mouſquet, la tête ſéparée du corps, & la chevelure levée. 1654.

On vit bien alors qu'il n'y avoit plus rien à ménager avec un Ennemi, qui ne pouvoit ſe contenir, & on crut qu'il falloit ſe hâter de le reduire, tandis qu'on pouvoit eſperer qu'il ne ſeroit point ſoûtenu des autres Cantons. On mit en effet tant de Partis en campagne, qu'enfin on vint à bout de ſe faire craindre de ces Barbares, & rien n'y contribua peut-être davantage que l'action d'une Algonquine de Sylleri. Elle étoit à la campagne avec ſon mari & ſes Enfans : cinq Agniers parurent tout à coup, ſe jetterent ſur le Mari, qui ne ſe défioit de rien, & le lierent : les Enfans étoient trop petits pour pouvoir s'échaper, & par la même raiſon on négligea de lier la Femme. Cette confiance coûta cher aux Iroquois. Dans le tems, qu'ils y penſoient le moins, la courageuſe Chrétienne ſaiſit une hache, en caſſa la tête au Chef de la bande, puis à un autre, qui étoit accouru pour le ſecourir ; les trois, qui reſtoient, étonnés d'une ſi grande hardieſſe, prirent auſſitôt la fuite, laiſſant notre Héroïne avec ſon Mari, dont elle coupa les liens, & ſes Enfans, qu'elle ramena triomphamment dans ſon Village. Belle action d'une Algonquine.

Ces mauvais ſuccès rebuterent les Agniers ; ils demanderent de nouveau la paix ſans aucune reſtriction ; & comme ils faiſoient de grandes inſtances pour avoir un Miſſionnaire, & que le P. le Moyne en faiſoit de plus grandes encore, pour obtenir la per- Les Agniers renouvellent la paix ; on leur donne un Miſſionnaire.

1654. miſſion d'aller chez eux, on leur accorda ce qu'ils ſouhaittoient. Le Miſſionnaire fut bien reçu, & il ne lui en fallut pas davantage pour ſe perſuader qu'a ce coup les Agniers vouloient bien vivre avec tout le monde. Il n'en fut pas même déſabuſé, après qu'un de ces Barbares contrefaiſant le Poſſedé, ou le Phrénétique, ſe fut mis pendant une nuit à courir dans toutes les Cabannes, un caſſe-tête à la main, en criant qu'il vouloit tuer ONDESSON: c'étoit le nom Iroquois, qu'avoit pris le Miſſionnaire, & que le P. Jogues avoit porté avant lui.

Il y a bien de l'apparence que ce Furieux eût exécuté ſon deſſein, s'il eût trouvé les eſprits tant ſoit peu diſpoſés à l'approuver; mais perſonne ne remua. Quant au P. le Moyne, ni un trait ſi capable de faire connoître qu'il n'étoit pas encore tems de ſe fier aux Agniers, ni pluſieurs autres choſes, qui arriverent coup ſur coup, ne purent le détromper: perſuadé qu'à force de cultiver ce Peuple féroce, on viendroit à bout de l'apprivoiſer, il ne ſe donnoit pas aſſez la peine d'étudier ſon caractére, étude bien néceſſaire à quiconque forme un projet auſſi difficile, qu'eſt celui de détruire tous les préjugés de l'eſprit & toutes les paſſions du cœur.

Voyage de deux autres Miſſionnnaires à Onnontagué.

1655. Les Onnontagués paroiſſoient agir avec plus de franchiſe, & on leur envoya les PP. Chaumonot & DABLON. Le premier étoit Italien d'origine, & le plus ancien Miſſionnaire, qui fût alors dans la Nouvelle France, où il travailla juſqu'à une extrême vieilleſſe avec un zéle infatigable, & où ſa mémoire eſt encore en bénédiction. Le P. Dablon ne faiſoit

que d'arriver de France, & il ne tarda pas à ſe faire une grande reputation de ſageſſe & de vertu. Ces deux Ouvriers partirent de Quebec le dix-neuviéme de Septembre 1655. avec les Députés d'Onnontagué, qui étoient venu les inviter, accompagnés d'un grand nombre de Sauvages de la même Nation, & ils n'attendirent point qu'ils fuſſent arrivés au terme de leur Apoſtolat, pour en exercer les fonctions. 1655.

Le premier Député avoit avec lui ſa Femme, qui étoit extrêmement charmée de tout ce qu'elle avoit vû parmi les Chrétiens, ſurtout dans les deux Communautés de Filles. Elle ne ceſſoit point de faire au Pere Chaumonot des queſtions ſur nos Cérémonies, & ſur nos Myſtéres. Sept ou huit Iroquois ſe joignirent à elle pour être inſtruits; ils furent touchés des diſcours du Miſſionnaire; & à leur arrivée dans leurs Pays, ils ſe trouverent en état de recevoir le Baptême, qui leur fut adminiſtré avec beaucoup d'appareil. Ce que les exemples de piété des François avoient produit dans le cœur de l'Iroquoiſe, dont je viens de parler, la ferveur & le zele des Hurons Captifs, le faiſoient dans les differentes Bourgades, où on les avoit diſperſés, & les Peres y trouverent par tout une véritable eſtime du Chriſtianiſme, & des cœurs diſpoſés à l'embraſſer.

Ils étoient arrivés dans ce Canton le cinquiéme de Novembre, & ils eurent tout lieu de bien augurer pour la ſuite par la réception qu'on leur fit dans la principale Bourgade. Ils étoient chargés de préſens de la part de M. de Lauſon; ils furent acceptés avec reſpect, & Ils s'y établiſſent.

1655. on y répondit par d'autres préſens. On leur aſſigna enſuite un terrein pour leur habitation, & dès qu'ils s'y furent logés, ils firent connoître aux Anciens qu'ils ſouhaitoient de déclarer en plein Conſeil, & s'il étoit poſſible, dans une Aſſemblée Générale du Canton, les intentions de ceux, qui les avoient envoyés. Cette propoſition fut bien reçuë, & l'Aſſemblée fut des plus nombreuſes.

Le P. Chaumonot y parla de la Religion Chrétienne d'une maniere, qui ravit en admiration tous les Aſſiſtans. Il inſiſta beaucoup ſur le changement merveilleux, qu'opere le Chriſtianiſme dans les cœurs de ceux, qui l'embraſſent ſincerement, & cette partie de ſon diſcours fit d'autant plus d'impreſſion, qu'il ne diſoit rien, dont on n'eût devant les yeux des exemples ſenſibles. Dès qu'il eut fini, un Orateur le remercia au nom de tous du zele, qu'il témoignoit pour leur procurer une félicité éternelle, & lui dit qu'au prix des François les autres Européens ne ſçavoient point parler.

Premiers fruits de leurs travaux.

On commença auſſi-tôt à bâtir une Chapelle; & tant de Gens y mirent la main, qu'elle fut achevée en un jour, & que ce jour-là même on y baptiſa un Catéchumene. Dès lors les Miſſionnaires firent toutes leurs fonctions avec la même liberté, que s'ils euſſent été au milieu de la Colonie, & ils rencontrerent bien des cœurs, dont l'Eſprit Saint avoit déja pris poſſeſſion. Une jeune Fille, qui n'étoit pas encore baptiſée, refuſa les deux meilleurs partis de ſa Bourgade, par la ſeule raiſon, que les Prétendans étoient idolâtres; peu de jours après un Chef de guerre l'ayant inutile-

ment ſollicitée au mal, voulut employer la violence pour la réduire, la genereuſe Proſelyte eut la force de ſe tirer de ſes mains, & de ſe mettre en ſûreté contre ſes pourſuites. Après une telle épreuve le P. Chaumonot ne crut pas devoir differer à lui adminiſtrer le Baptême, qu'elle ſollicitoit avec de grandes inſtances, & il eut la conſolation d'entendre dire aux Infidéles mêmes qu'elle méritoit d'être Chrétienne. Témoignage déciſif en faveur d'une Religion, dont le libertinage & l'endurciſſement du cœur ne peuvent s'empêcher de reconnoître la ſainteté. 1655.

Une femme fort accréditée dans ce Canton s'étoit rangée des premieres parmi ceux, qui vouloient être baptiſés, & toute ſa Famille avoit ſuivi ſon exemple. Quelques Idolâtres voulurent lui perſuader qu'elle s'en repentiroit, & peu de tems après elle tomba dans une fort grande langueur. Elle avoit un petit-Fils de dix à douze ans, qu'elle aimoit beaucoup : cet Enfant fut attaqué du même mal, que ſon Ayeule, & fut bientôt réduit à une maigreur ſi extrême, qu'il faiſoit horreur à voir. Les Ennemis du Chriſtianiſme ne manquerent pas de triompher de ces accidens; mais leur triomphe fut bien court : Dieu inſpira aux Malades une conſtance & une réſignation, qui devinrent le ſujet des entretiens & de l'admiration de toute la Bourgade, & au moment, qu'ils reçurent le Baptême, ils recouvrerent une ſanté parfaite.

Cette merveille, qui fut ſuivie de pluſieurs autres, n'empêcha pourtant point les deux Religieux d'eſſuyer bien des contradictions, & de courir bien des riſques, principalement

1655. de la part de quelques Hurons, qui s'étant endurcis le cœur, tandis qu'ils étoient dans leur Pays, ne ceſſoient d'inſinuer aux Iroquois, que s'ils laiſſoient introduire chez eux cette Religion étrangere, elle y feroit avec le tems les mêmes ravages, qu'on avoit vûs par tout, où elle avoit été prêchée; & comme rien ne fait plus d'impreſſion ſur l'eſprit de ces Peuples, que les ſonges, ils en imaginoient tous les jours de nouveaux, pour tâcher d'amener les Onnontagués à leur but; mais ils n'y réuſſirent point, parce qu'on avoit eu ſoin de prévenir ſur cela les Sauvages.

Deſtruction de la Nation des Eriez.

Ce fut à peu près dans ce même tems, que les Iroquois acheverent de détruire la Nation des Eriez, ou *du Chat*. Les commencemens de cette guerre ne leur avoient pas été favorables; mais ils ne ſe rebuterent point, & ils prirent à la fin tellement le deſſus, que ſans le grand Lac, qui porte encore aujourd'hui le nom de cette Nation, on ne ſçauroit pas même qu'elle eût exiſté. On craignit avec raiſon que ces nouveaux ſuccès ne fiſſent reprendre aux Iroquois leur premiere fierté à l'égard des Francois, mais les Onnontagués n'en parurent que plus diſpoſés à s'unir étroitement avec eux. Ils firent ſur cela des avances, qu'on jugea d'autant plus ſinceres, qu'au fond leur interêt s'accordoit avec leurs démarches. Enfin le P. Dablon, de concert avec eux, fit le voyage de Quebec pour tâcher de reſoudre M. de Lauſon à leur envoyer un bon nombre de François.

Projet d'une Colonie Françoiſe à Onnontagué.

Il partit le deuxiéme de Mars de l'année 1656. avec une nombreuſe Eſcorte, & n'arriva à Quebec qu'au commencement d'Avril.

Il n'eut aucune peine à faire entrer M. de Lauſon dans la vûë des Iroquois, & quoique pût dire à ce Général un Huron, qui avoit lontems vêcu parmi les Onnontagués, pour le détourner de ſe fier à ces Sauvages, il ne le fit pas changer de ſentiment. Cinquante François furent choiſis pour aller former l'Etabliſſement propoſé, & le Sieur DUPUYS, Officier de la Garniſon, leur fut donné pour Commandant. Le P. François LE MERCIER, qui avoit ſuccedé au P. Jerôme Lallemant dans la Charge de Supérieur Général des Miſſions, voulut conduire lui-même ceux de ſes Religieux, qu'il avoit deſtinés pour établir la premiere Egliſe Iroquoiſe, & qui furent les Peres FREMIN, MESNARD & Dablon; leur départ fut fixé au ſeptiéme de May, & quoique la recolte eût été des plus médiocres, on donna au Sieur Dupuys abondamment de quoi nourrir tout ſon Monde pendant une année entiere, & de quoi enſemencer les terres, dont il alloit prendre poſſeſſion. 1656.

Hoſtilités des Agniers.

La nouvelle de cette Entrepriſe s'étant répanduë par tout, donna beaucoup à penſer aux Agniers, & reveilla toute leur jalouſie contre les Onnontagués. Il ſe fit une Aſſemblée générale de tout le Canton pour déliberer ſur cette affaire, qui parut des plus importantes, & on y conclut qu'il falloit mettre tout en uſage pour s'oppoſer au nouvel Etabliſſement. En conſéquence de cette Déliberation un Parti de quatre-cent Hommes fut levé, & eut ordre de diſſiper, ou de tailler en piéces la Troupe de M. Dupuis; mais ils la manquerent, & s'en vengerent ſur quelques Canots écartés, qui furent pillés. Quelques-uns

1656. de ceux, qui les conduiſoient, furent même bleſſés, après quoi ces Perfides faiſant ſemblant de s'être mépris: » Nous ne ſçavions » pas, dirent-ils, que vous fuſſiez des François, » nous vous avons pris pour des Hurons ou des » Algonquins.

Ils enlevent une partie des Hurons de l'Iſle d'Orleans.

On ne jugea pas à propos de tirer pour lors raiſon de cette inſulte, dans l'eſperance qu'on ſeroit bientôt en état d'en rendre la vengeance plus sûre & plus éclatante, ſi les Agniers ne réparoient par eux-mêmes leur faute; mais ils firent bien voir peu de tems après que rien n'étoit plus loin de leur penſée. Ils s'approcherent de l'Iſle d'Orleans, & un matin avant le lever du Soleil ils tomberent ſur une Troupe de quatre-vint-dix Hurons, de tout âge & de tout ſexe, qui travailloient dans un champ, en tuerent d'abord ſix, lierent tous les autres, les embarquerent dans leurs Canots, paſſerent fiérement devant Quebec, firent chanter leurs Priſonniers vis-à-vis du Fort, comme pour défier le Gouverneur Général de les venir tirer d'entre leurs mains, les conduiſirent juſques dans leur Village, ſans avoir été pourſuivis, en brûlerent les Principaux, diſtribuerent les autres dans les Cantons, & les retinrent dans une dure captivité.

On a fort blâmé M. de Lauſon d'avoir ſouffert une telle inſolence, & il faut avoüer que ſon inaction, tandis qu'on enlevoit, pour ainſi dire, d'entre ſes bras des Alliés, dont la conſervation intereſſoit également l'honneur du nom François & celui de la Religion, a fait à ſa mémoire une tache, que toute ſa vertu n'a pu laver; mais c'eſt qu'il eſt des malheurs, que les Hommes ne pardonnent point,

& qui dans leur eſprit déshonorent autant que la plus grande lâcheté. Les Hurons par une ſuite de la préſomptueuſe confiance, dont les Sauvages ne ſont point capables de ſe corriger, s'étoient laiſſés ſurprendre : pour les arracher aux Iroquois, il eût fallu armer cinq ou ſix-cent Hommes, & quand le Gouverneur Général les eût eus ſous ſa main, le tems néceſſaire pour les armer & les embarquer auroit donné à ces Barbares une avance plus que ſuffiſante pour rendre inutiles tous les efforts de ceux, qui les auroient pourſuivis. 1656.

On a ſçu depuis d'un jeune Huron de cette Troupe infortunée, & qui ſe ſauva du Village où il étoit Captif, des particularités bien édifiantes de la pieté & de la conſtance de ces fervens Néophytes, dont pluſieurs furent traités avec une inhumanité ſans pareille, ſur tout d'un de leurs Chefs, dont le ſupplice dura trois jours, pendant leſquels il ne ceſſa de loüer le Seigneur, quoiqu'il eût reconnu d'abord que c'étoit ſa perſeverance dans ce ſaint exercice, qui irritoit ſes Bourreaux, & faiſoit prolonger ſon Martyre.

Aventure des Outaouais après la deſtruction des Hurons.

Quinze jours après que ce malheur fut arrivé, trente Outaouais débarquerent à Quebec ſous la conduite de deux François, & chargés de Pelleteries ; mais avant que de rapporter les ſuites, qu'eut ce voyage, il eſt bon de reprendre les choſes de plus haut. Les Iroquois n'eurent pas plûtôt chaſſé les Hurons de leur Pays, qu'ils entreprirent de faire le même traitement à tous leurs Alliés ; les Outaouais étoient de ce nombre, & comme ils ne ſe virent pas en état de réſiſter aux Vainqueurs d'une des plus braves & des plus puiſ-

1656. ſantes Nations de ce Continent, ils ne jugerent pas à propos d'attendre qu'on vînt brûler leurs Villages, & les y égorger.

Quelques-uns s'étoient déja retirés dans la *Baye du Saguinan*, d'autres dans *l'anſe du Tonnerre*, qui ſont l'une & l'autre dans le Lac Huron, pluſieurs dans l'Iſle Manitoualin, & dans celle de *Michillimakinac*; mais le gros de la Nation étoit reſté ſur le bord de la grande Riviere, qui porte leur nom, juſqu'à l'entiere deſtruction des Bourgades Huronnes. Alors ils ſe joignirent aux Hurons Tionnontatez, avec leſquels ils pénétrerent bien avant dans les Régions Méridionnales. Ils firent d'abord alliance avec les *Sioux*, puis ſe broüillerent avec eux, & aguerrirent à leurs dépens ce Peuple, juſques-là peu brave & peu connu en deça du Miciſſipi. Ils ſe ſéparerent enſuite en pluſieurs bandes, & par tout la miſere, où ils étoient réduits, portoit la terreur du nom Iroquois.

Enfin à force d'errer dans ces vaſtes Contrées, & de ſe diviſer en petites bandes, dont pluſieurs n'ont jamais reparu, les uns & les autres ſe trouverent tellement diminués, qu'on peut dire qu'il n'en reſte pas aujourd'hui la vintiéme partie. C'étoit une de ces Troupes ſeparées de la Nation Outaouaiſe, & dans laquelle il y avoit quelques Hurons, que les deux François, dont je viens de parler, avoient amenée des bords du Lac *Michigan* juſqu'à Quebec, où on les accueillit d'autant mieux, que leurs Conducteurs ſe louoient fort du traitement, qu'ils en avoient reçu. Le commerce des Hurons avoit un peu adouci les mœurs de ce Peuple, un des plus groſſiers du

Canada, & lui avoit même donné quelque legere teinture du Chriſtianiſme. 1656

Les deux François, qui étoient Gens de bien, avoient baptiſé quelques-uns de leurs Enfans à l'article de la mort, & ces petits Innocens étoient allé prendre poſſeſſion du Ciel au nom de leur Nation, à laquelle néanmoins, malgré de ſi belles eſperances, & les ſoins aſſidus des Miſſionnaires, on n'a jamais pu faire goûter les choſes de Dieu. Il en eſt peu dans tout ce Continent, auprès de qui l'on ait plus travaillé pour en faire des Chrétiens, & plus infructueuſement; mais on n'avoit alors aucun ſujet d'en juger ainſi, & les marchandiſes, dont ceux, qui venoient d'arriver à Quebec, étoient chargés, firent croire à M. de Lauſon qu'il ne devoit pas négliger cette occaſion d'étendre le commerce de la Colonie.

On donne des Miſſionnaires à quelques-uns d'entre eux.

Trente jeunes Gens s'offrirent pour accompagner les Outaouais à leur retour, & le P. LE QUIEN, qui gouvernoit la Miſſion pendant l'abſence du P. le Mercier, ſe laiſſa perſuader de leur donner les PP. Dreuillettes & GARREAU, avec un Frere, nommé Louis LE BOESME, qui avoit été élevé par le P. de Brebeuf dans les Miſſions Huronnes. Ce convoi partit de Quebec un peu avant la mi-Août, & dès le lendemain, comme il approchoit des Trois Rivieres, il reçut avis par un Canot, que lui envoyoit le Gouverneur de cette Ville, qu'un Parti d'Agniers étoit dans le voiſinage. Ce Parti avoit déja découvert les Outaouais, & leur avoit dreſſé une embuſcade: mais ils n'y donnerent point, & ils arriverent heureuſement aux Trois Rivieres.

Les François, qui les accompagnoient,

1656. firent alors reflexion que ces Sauvages étoient fort mal équipés, & qu'ils ne pourroient jamais éviter d'en venir aux mains avec un Ennemi, dont les forces pouvoient croître à tout moment; ſur quoi ils reſolurent de ne pas aller plus loin; il n'y en eut que trois, qui ne voulurent point abandonner les Jeſuites. Les Outaouais ne ſe furent pas plûtôt rembarqués, qu'ils s'apperçurent que les Agniers étoient à leurs trouſſes, ce qui ne les engagea pourtant pas à voyager avec plus de précaution. Ils avoient acheté des armes à feu, dont l'uſage leur étoit nouveau. Ils prenoient plaiſir à les eſſayer, & inſtruiſoient ainſi de leur marche les Iroquois, qui les ſuivoient, & qui eurent tout le tems & le moyen de choiſir un lieu propre pour les ſurprendre, ou pour les combattre avec avantage.

Ils ſont attaqués par les Agniers.

Ils le trouverent ſur le bord du Lac *des deux Montagnes*, qui eſt la décharge de la grande Riviere dans le Fleuve S. Laurent, au-deſſus de l'Iſle de Montréal. Ils s'y retrancherent ſur une petite Colline, d'où ils découvroient de fort loin, & ils poſterent un grand nombre de Fuſilliers dans des brouſſailles, ſur une pointe avancée, que les Outaouais devoient ranger de fort près. Six Canots, où il n'y avoit que des Hurons, avec le P. Garreau, étoient à la tête de ce Convoi, & quand ils furent à portée, les Agniers firent ſur eux une décharge qui en tua & en bleſſa un grand nombre. Ils parurent enſuite la hache à la main, & tout ce qui ne périt point dans cette premiere charge, fut fait Priſonnier, auſſi-bien que le Miſſionnaire, qui avoit eu l'épine du dos caſſée d'une balle de fuſil.

Au premier bruit de cette attaque les Outaouais firent force d'avirons pour ſecourir ou pour venger leurs Compagnons. Arrivés à la pointe, où les Canots des Hurons étoient reſtés avec les cadavres de ceux, qui avoient été tués, ils firent leur deſcente ſans oppoſition, & peu s'en fallut que dans l'ardeur, qui les tranſportoit, ils ne forçaſſent toutes les barrieres; mais après un aſſez rude combat, où il y eut bien du ſang répandu de part & d'autre, les Aſſaillans furent obligés de faire retraite. Ils ne s'éloignerent pourtant pas beaucoup, & ils ſe retrancherent de leur côté, fort reſolus, ce ſemble, de ne point partir de-là, qu'ils n'euſſent eu raiſon des Iroquois; mais la nuit ſuivante ils decamperent à la ſourdine, & le lendemain on ne trouva plus dans leur Retranchement que les deux Jeſuites, avec les trois François de leur ſuite. 1656.

Sitôt que le Chef du Parti Ennemi en eut été informé, il alla rendre viſite aux deux Religieux. Ce Chef étoit le Bâtard Flamand, dont j'ai déja parlé; ſon compliment roula tout entier ſur le chagrin, où il étoit, diſoit-il, de la bleſſure du P. Garreau, & il proteſta qu'on n'avoit reconnu le Miſſionnaire, qu'après la premiere charge, où il avoit été bleſſé. Rien n'étoit moins ſincere que cette excuſe; car le Pere n'avoit pas été plûtôt entre les mains des Agniers, que, malgré ſa bleſſure, ils l'avoient mis tout nud; que depuis ce tems-là on ne lui avoit donné ni à boire, ni à manger, & qu'on n'avoit pas ſeulement ſongé à le panſer. Le lendemain, qui étoit le ſecond jour de Septembre, il fut conduit à Montreal

Bleſſure & mort du Pere Garreau.

1656. par quelques Agniers, qui préſentererent d'aſſez mauvaiſe grace deux Colliers, l'un pour marquer leur regret d'avoir tiré ſur lui, ſans le connoître ; l'autre pour eſſuyer les larmes de ſes Confreres.

Le P. Claude PIJART, qui ſe rencontra heureuſement à Montreal, reçut le Malade, auquel il n'étoit plus tems de faire des remedes, & qui expira le quatriéme entre ſes bras, en demandant à Dieu la converſion de ſes Meurtriers. Le P. Leonard Garreau étoit de Limoges, & la Nouvelle France perdit en lui un excellent Ouvrier. Après ſa mort le P. Dreuillettes & ſon Compagnon reprirent la route de Quebec, d'où le premier retourna bientôt chez les Abénaquis.

Il n'y avoit plus moyen de douter que le Canton d'Agnier ne vît avec beaucoup de chagrin, & ne cherchât tous les moyens de rompre la bonne intelligence, qui regnoit entre les Iroquois Supérieurs & les François. Ceux-ci de leur côté ſe flattoient que, ſi les quatre Cantons Supérieurs demeuroient fermes dans leur alliance, tôt ou tard les Agniers ſeroient contraints de faire comme les autres, ou du moins de demeurer tranquilles, dans la crainte d'être accablés : & l'on eſperoit beaucoup de l'Etabliſſement, qu'on étoit ſur le point de faire à Onnontagué. M. Dupuys, après avoir fait quelque ſejour aux Trois Rivieres & à Montreal, étoit parti de cette Iſle le huitiéme de Juin, & le même jour il tomba ſur un Parti d'Agniers, qu'il pilla en repreſailles des Canots, que ces Sauvages avoient pillés peu de tems auparavant.

Le vintneuf, vers les neuf heures du ſoir,

on entendit du Camp la voix d'un Homme, qui ſe plaignoit ; le Commandant fit battre le tambour, & auſſitôt on apperçut un Sauvage, qui approcha avec bien de la peine. C'étoit ce jeune Huron, que j'ai dit s'être ſauvé après l'expédition de l'Iſle d'Orleans. Il avoit la peau du corps à moitié rôtie, & depuis dix-ſept jours, qu'il marchoit, il n'avoit point pris d'autre nourriture, que quelques fruits ſauvages. Les Onnontagués, qui accompagnoient les François, lui firent un breuvage, qui rétablit en peu de tems ſon eſtomach ; on lui donna enſuite des proviſions, & on l'envoya à Quebec. 1656. Les François arrivent à Onontagué.

Le reſte du voyage fut aſſez heureux, à cela près qu'on ſouffrit beaucoup de la diſette de vivres, qui n'avoient pas été bien ménagés. On avoit compté a l'ordinaire ſur la Pêche & ſur la Chaſſe ; l'une & l'autre manquerent, & les François, qui n'étoient pas accoutumés à jeûner, comme les Sauvages, ſeroient morts de faim pour la plûpart, ſi les Anciens d'Onnontagué n'euſſent envoyé au devant d'eux des Canots chargés de rafraîchiſſemens. Ils apprirent par la même voye qu'un grand nombre d'Iroquois de tous les Cantons, & quantité d'autres Sauvages les attendoient ſur les bords du Lac de Gannentaha, & M. Dupuys de ſon côté ſe prépara pour faire ſon entrée dans le Pays. Reception qu'on leur fait.

Avant que d'arriver au lieu, où les Sauvages s'étoient arrêtés, il mit à terre cinq petites pieces de Canon, & en fit faire une décharge. Il ſe rembarqua enſuite, & voguant en très-bel ordre, il entra dans le Lac, où en moins d'un quart d'heure il fit faire deux dé-

1656. charges de toute ſa Mouſqueterie. A en juger par les apparences, il fut reçu de la maniere du monde la plus reſpectueuſe & la plus cordiale. Harangue, feſtins, chants, danſes, rien ne fut épargné. Le jour ſuivant, douziéme de Juillet, le *Te Deum* fut chanté à la fin d'une Meſſe ſolemnelle; enſuite les Anciens firent les préſens, qu'on a coûtume de faire dans les Traités d'alliance, & le ſeiziéme tous les François communierent avec une pieté, qui fut d'un grand exemple, & fit beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit des Sauvages. Le lendemain on commença à ſe loger, & le Pere le Mercier alla viſiter le Bourg d'Onnontagué, où il fut reçu avec de grandes cérémonies.

Le vintquatre il ſe tint un Conſeil Général, & le P. Chaumonot y parla de la Religion Chrétienne avec la même éloquence, & le même ſuccès, qu'il avoit fait à ſon arrivée dans ce Canton; le même jour les Députés du Canton de Goyogouin vinrent demander un Miſſionnaire, & on leur accorda le P. Meſnard. Tout paroiſſoit déja en mouvement dans celui d'Onnontagué, pour embraſſer le Chriſtianiſme, & il falut aggrandir de plus de moitié la Chapelle, qui ne pouvoit plus contenir tous ceux, qui vouloient être inſtruits de nos Myſteres. Il y eut au mois d'Août des chaleurs exceſſives, qui cauſerent de grandes maladies; mais par les bons ſoins des Sauvages, tous les Malades guérirent en peu de tems.

Cette derniere marque de l'affection de ce Peuple perſuada les moins crédules qu'on pouvoit déſormais compter ſur lui; tout-

tefois

tefois les plus Sages crurent qu'il fal loit ſe précautionner du moins contre ſa légereté, & on ſe trouva fort bien d'avoir ſuivi leur conſeil. Il ne manquoit plus pour tenir en bride ce Canton, & par ſon moyen tous les autres, que d'y bâtir un Fort. Mais tous les fonds du Canada n'étoient pas ſuffiſans pour fournir à une telle dépenſe, & parmi les Aſſociés de la Compagnie de la Nouvelle France, perſonne n'avoit moins de crédit, & n'étoit moins écouté, que ceux, qui avoient le plus de connoiſſance du Pays. 1656.

Tandis que ces choſes ſe paſſoient à Onnontagué, les Hurons de l'Iſle d'Orleans, qui ne s'y croyoient plus en ſûreté, s'étoient refugiés à Quebec, & dans un moment de dépit d'avoir été abandonnés des François, ils avoient envoyé ſecrettement propoſer aux Agniers de les recevoir dans leur Canton, pour ne plus faire qu'un Peuple avec eux. Ils n'eurent pas plûtôt fait cette démarche, qu'ils s'en repentirent; mais les Agniers les avoient pris au mot; & voyant qu'ils cherchoient à retirer leur parole, ils prirent des meſures pour les forcer de la tenir. Ils commencerent par lâcher contr'eux pluſieurs Partis, qui maſſacrerent, ou enleverent tous ceux, qui s'écartoient dans la Campagne; & quand ils crurent que ces hoſtilités les avoient rendu plus traitables, ils envoyerent à Quebec trente Députés pour les emmener.

Une partie des Hurons de l'Iſle d'Orleans offre de ſe donner aux Agniers, & s'en repent.

Rien n'eſt égal à la fierté, avec laquelle ces Envoyés s'acquitterent de leur commiſſion; ils s'adreſſerent d'abord à M. de Lauſon, ils lui demanderent à être ouis dans une aſſem-

Fierté de ceux-ci.

1656. blée de Hurons & de François, & le Gouverneur Général y ayant conſenti, le Chef de la Députation porta d'abord la parole aux Hurons, & leur dit : « Mon Frere, il y a déja du » tems, que tu m'as tendu les bras, pour me » prier de conduire dans mon Pays ; mais toutes » les fois, que je me ſuis mis en devoir de le » faire, tu t'es retiré, & c'eſt pour te punir de » ton inconſtance, que je t'ai frappé de ma ha» che. Crois-moi ne me donne plus lieu de te » traiter de la ſorte, leve-toi, & me ſuis. » En achevant ces mots, il préſenta deux Colliers, l'un, dit-il, pour aider les Hurons à ſe lever ; l'autre pour l'aſſûrer que déſormais les Agniers vivroient avec eux, comme avec leurs Freres.

Il ſe tourna enſuite vers le Général, & lui parla » en ces termes : « Ononthio, leve tes bras, & » laiſſe aller tes Enfans, que tu tiens preſſés ſur » ton ſein ; car s'ils venoient à faire quelque ſot» tiſe, il ſeroit à craindre qu'en voulant les châ» tier, mes coups ne portaſſent ſur toi. Voilà » pour élargir tes bras, & il lui préſenta un Col» lier. Je ſçai, continua-t-il, que le Huron aime » la priere, qu'il reconnoît & qu'il adore l'Auteur » de toutes choſes, que dans tous ſes beſoins il a » recours à lui, je veux en faire autant ; agrée » qu'Ondeſſon (*a*), qui m'a quitté, je ne ſçai » pourquoi, revienne avec lui pour m'inſtruire ; » & comme je n'ai pas aſſez de Canots pour » mener tant de monde, fais-moi le plaiſir de » me prêter les tiens. » Il apuya ces deux demandes de deux autres Colliers, & ſe retira.

Embarras des Hurons.

On aura ſans doute bien de la peine à comprendre ce qui obligea M. de Lauſon à ſouf-

(*a*) Le P. le Moyne.

frir cette inſolence, dans un tems, où il n'avoit point d'autre Ennemi ſur les bras, que le ſeul Canton d'Agnier. Peut-être vouloit-il voir, avant que d'éclatter de quelle maniere tourneroient les affaires à Onnontagué: ce qui eſt certain, c'eſt qu'il ne témoigna aux Agniers aucun reſſentiment des diſcours hautains de leur Orateur; ce qui fut bien obſervé des Hurons, & les embarraſſa beaucoup. L'expérience du paſſé, & la conduite des Iroquois leur faiſoient tout craindre, & quelque parti, qu'ils priſſent, ils croyoient leur perte certaine. Dans cette perplexité ils ſe partagerent, les uns déclarerent qu'ils ne vouloient point quitter les François, d'autres reſolurent de ſe donner aux Onnontagués, avec leſquels ils avoient déja pris une eſpéce d'engagement. Il n'y eut que la Famille de l'Ours, qui s'en tint à la parole, qu'elle avoit donnée aux Agniers. 1656.

Ces reſolutions priſes, le Conſeil ſe raſſembla, & quoique le Gouverneur Général n'eût pris, ce ſemble, aucunes meſures pour y faire reſpecter ſon caractére, il voulut bien y aſſiſter. Le P. le Moyne, qui lui ſervoit d'Interprête, parla le premier, & dit: » Ononthio « aime les Hurons, ce ſont ſes Enfans; mais il « ne les tient pas en tutele, ils ſont en âge de pren- « dre leur parti d'eux-mêmes, il ouvre les bras, « & il leur laiſſe la liberté d'aller, où ils vou- « dront. Pour moi je les ſuivrai, quelque part « qu'ils aillent: s'ils vont chez toi, Agnier, « je t'inſtruirai auſſi de quelle maniere il faut « prier, & adorer l'Auteur de toutes choſes; « mais je n'oſe eſperer que tu m'écoutes. Je te « connois, & je ſçai juſqu'où va ton indocilité; «

1656. mais je m'en conſolerai avec les Hurons. » Quant aux Canots, que tu demandes, tu vois » bien que nous en avons à peine ce qu'il nous » en faut, fais-en ſi tu n'en a pas aſſez.

Toute une Tribu ſe livre aux Agniers.

Le Chef des Hurons de l'Ours prit enſuite » la parole, & dit : « Mon Frere je ſuis à toi, » je me jette les yeux fermés dans tes Canots, » reſolu à tout, même à mourir ; mais je veux » d'abord aller ſeul avec ma Cabanne (*a*). Je ne » ſouffrirai point que d'autres s'embarquent » avec moi. Si dans la ſuite le reſte de ma Na- » tion veut me venir joindre, je ne m'y oppo- » ſerai pas ; mais je ſuis bien aiſe qu'on voye » auparavant de quelle maniere tu me traiteras. » Il jetta enſuite trois Colliers, qui ne tendoient à autre choſe, qu'à engager les Agniers à en bien uſer avec lui, à ne rien négliger pour lui faire perdre le ſouvenir de ce qu'il lui ſacrifioit, & à lui faciliter le voyage. Les Députés accepterent les Colliers, & parurent fort contens. Ils travaillerent enſuite à faire des Canots, & quand ils furent achevés, ils s'embarquerent avec les Hurons & le P. le Moyne.

Des Onnontagués arrivent à Quebec dans le même deſſein.

Peu de jours après leur départ des Députés d'Onnontagué arriverent à Quebec, pour ſommer ceux des Hurons, qui s'étoient offerts à eux, de leur parole, & furent très-choqués, quand ils apprirent que la Famille de l'Ours avoit ſuivi les Agniers. Les Hurons s'excuſerent mal, & furent d'autant plus embarraſſés, que les François ne voulurent pas ſe broüiller avec ce Canton, qui le prenoit ſur un ton fort haut. Enfin le Gouverneur

(*a*) On ſe ſert du terme de Cabanne, pour marquer la Famille.

Général fit dire aux Députés, mais en termes assez ménagés, qu'ils manquoient au respect dû à leur Pere; qu'une partie des Hurons étoit disposée à les suivre; mais que leurs Femmes & leurs Enfans avoient eu peur de leurs armes, & que ce n'étoit pas en équipage de Guerriers, qu'il falloit venir chercher des Freres & des Amis; que s'ils vouloient faire les choses dans les régles, ils devoient s'en retourner chez eux; qu'on leur tiendroit parole, quand on pourroit ne les plus regarder comme Ennemis, & que pour leur montrer que ce qu'il leur disoit, n'étoit pas une défaite, les Hurons alloient les attendre à Montreal, & donneroient des ôtages. 1656.

Cette réponse parut les adoucir; on les regala bien, & ils s'en retournerent assez contens en apparence. Toutefois ces altercations fréquentes, la dissolution d'une Chrétienté nombreuse, & sur laquelle on avoit fondé les esperances les plus legitimes, & les hostilités des Agniers causoient de grandes inquiétudes, & au Gouverneur Général, & aux Missionnaires. Il est vrai que ceux-ci avoient bien de quoi se consoler par le nombre des conversions, qui s'opéroient tous les jours parmi les Peuples mêmes, qui avoient témoigné une plus grande opposition à l'Evangile, & par les trésors de grace & de vertu, qu'ils remarquoient de plus en plus dans leurs Néophytes. Les Mémoires de ce tems-là sont remplis de traits bien édifians de la ferveur de ces Chrétiens Sauvages, que je supprime avec regret. C'est ainsi que le Seigneur tenoit ces Ouvriers Evangeliques dans de continuelles al-

1656. ternatives de crainte & d'eſperance, qui nourriſſoient en eux les deux vertus les plus néceſſaires aux fonctions de l'Apoſtolat, je veux dire la défiance d'eux-mêmes & la confiance en celui, dont ils étoient les Miniſtres.

HISTOIRE
ET
DESCRIPTION GENERALE
DE LA
NOUVELLE FRANCE.

LIVRE HUITIE'ME.

LA bonne intelligence entre nous & les Iroquois Supérieurs ne parut pas d'abord avoir reçu aucune atteinte de ce qui venoit de ſe paſſer à Quebec au ſujet des Hurons ; mais pour la rendre durable il eût été néceſſaire que leurs Députés euſſent pu concevoir une haute idée de nos forces, & malheureuſement ils venoient d'être témoins de notre foibleſſe : elle leur devenoit même de jour en jour plus manifeſte par l'eſpéce d'inſenſibilité, avec laquelle nous ſouffrions les incartades des Agniers. Perſonne ne faiſoit ſur cela des reflexions plus affligeantes que les Miſſionnaires, qui connoiſſant mieux le caractére des Sauvages, dont ils étoient preſque les ſeuls, 1657.

1657. qui ſçuſſent les Langues, n'oſoient ſe flatter que l'Etabliſſement d'Onnontagué fut bien ſolide. Ils ne manquerent pas d'en dire leur penſée à qui il convenoit ; mais il étoit encore plus de leur Miniſtere de profiter des diſpoſitions préſentes de ce Peuple, pour ſeconder les vûës de la Providence ſur le ſalut de pluſieurs, & ils ne s'épargnerent en rien pour répondre à ce qu'on attendoit de leur zéle.

Progrés de la Religion parmi les Iroquois Supérieurs.

Le P. Chaumonot étoit allé viſiter le Canton de Tſonnonthouan, & y avoit auſſi rencontré un très-grand nombre de Hurons Chrétiens, dont les bons exemples avoient diſpoſé beaucoup d'Infidéles à recevoir la lumiere de l'Evangile. Il ſembloit que Dieu n'eut diſperſé cette Nation parmi les autres Sauvages, comme autrefois les Juifs dans les Etats des Rois de Babilone & de Perſe, que pour y faire connoître ſon Nom, & pour s'y préparer des Adorateurs. La pieté des François ne produiſit pas de moindres fruits à Onnontagué. « Quelle » difference, diſoient les Sauvages, entre ces » Chrétiens & les Hollandois ? Ils reconnoiſſent » tous le même Dieu, diſent-ils ; mais il s'en » faut bien que la conduite des uns ſoit auſſi ré» guliere, que celle des autres. Quand nous al» lons voir les François, nous en revenons tou» jours avec un vrai déſir de prier : à Orange on » ne nous parle jamais de la Priere, & nous ne » ſçavons pas même ſi on y prie. » Plût à Dieu que les Peuples du Canada euſſent toujours tenu le même langage à notre ſujet !

Le P. Meſnard eut encore plus de ſuccès dans les Cantons de Goyogouin & d'Onneyouth. Dès la premiere année il confera le Baptême à quatre-cent Perſonnes, & il

avoit tout lieu de ſe promettre une plus abondante récolte dans la ſuite ; mais les deſſeins de Dieu ſont impénétrables : dans le tems, qu'on croyoit pouvoir le plus compter ſur ces Sauvages, ils échaperent à la Grace, & la Colonie avoit à peine eu le tems de reſpirer après ſes dernieres pertes, qu'elle ſe trouva replongée dans toutes les horreurs d'une guerre, où il y avoit tout à craindre pour elle, & abſolument rien à gagner. Ce fut à Montreal, que l'on commença de s'appercevoir d'un grand changement dans l'eſprit des Iroquois Supérieurs. 1657.

Des Onnontagués étoient arrivés dans cette Iſle pour y recevoir les Hurons, & les emmener chez eux, comme on en étoit convenu l'année précédente : quelques François & deux Jeſuites devoient les accompagner ; mais on fut fort ſurpris, lorſque le jour du départ les Onnontagués déclarerent qu'ils n'embarqueroient que les Hurons. Ils ſe relâcherent néanmoins en faveur de quelques François ; mais ils s'obſtinerent à exclurre les deux Jeſuites, qui de leur côté ne voulant point abandonner leurs Néophytes, furent contraints de s'embarquer dans un Canot, qu'ils trouverent ſur le rivage, ſans autre proviſion, qu'un petit ſac de farine. Les Onnontagués traitent mal les Hurons.

Cette conduite des Onnontagués, à laquelle on n'étoit pas préparé, parut d'un fâcheux augure pour les Hurons ; bien des Gens ne les virent partir qu'en gemiſſant ſur le triſte ſort, qui les attendoit, & leurs preſſentimens ne furent que trop juſtes. Ces infortunés Chrétiens n'allerent par bien loin, ſans connoître qu'ils étoient perdus ſans reſſource. Une jeune

1657. Femme n'ayant pas voulu répondre à la paſſion d'un Chef Iroquois, ce Barbare lui caſſa la tête ſur le champ, & comme ſi on n'eût attendu que ce ſignal pour lever le maſque, qui couvroit la plus noire des perfidies, un grand nombre des plus conſiderables Hurons furent maſſacrés le moment d'après ; les autres ne furent plus regardés que ſur le pied de Captifs, qu'on venoit de prendre en guerre, & il y en eut même quelques-uns de brûlés, ſans qu'on pût ſçavoir la cauſe d'un traitement ſi indigne.

Les François s'attendoient bien à n'être pas plus épargnés que les Hurons ; & en effet la réſolution avoit été priſe de faire main baſſe ſur eux, & de commencer par les deux Miſſionnaires. Je n'ai pu ſçavoir ce qui en empêcha l'exécution ; mais s'ils éviterent ce danger, ce fut pour tomber dans un autre, où il leur parut lontems inévitable de périr. La premiere choſe, dont ils furent inſtruits en arrivant à Onnontagué, fut qu'on y avoit découvert une conſpiration contre les François, & voici à quoi l'on a communément attribué une révolution ſi étrange.

Les Iroquois conſpirent contre les François.

Une Troupe d'Onneyouths étant allés à la chaſſe du côté de Montreal, ſurprit trois François dans un lieu écarté, les tua, & en apporta les chevelures dans le Village, d'où elle étoit partie. M. d'Ailleboût, qui commandoit à Quebec, parce que M. de Lauſon étoit retourné en France, ſans attendre ſon Succeſſeur, demanda juſtice de cet attentat, & pour obliger la Nation à la lui faire, il donna ordre qu'on arrêtât tout ce qui ſe trouveroit d'Iroquois dans la Colonie : il fut obéi, &

le premier mouvement, que cauſa dans les Cantons la nouvelle de cet ordre, y fit former les réſolutions les plus violentes. On ne les ſuivit pourtant pas, & on s'en tint à celle-ci, qui fut formée de ſang froid, & après une plus mûre déliberation. 1657.

Le P. le Moyne, qui étoit chez les Agniers, devoit être prié d'aller à Quebec, pour y traiter de la délivrance des Iroquois, qu'on avoit arrêtés. Sous prétexte de lui faire honneur, & de le garantir des inſultes des jeunes Gens, fort animés contre les François, il fut réſolu de lui donner une nombreuſe Eſcorte, & de lâcher en même tems divers Partis de Guerriers, qui ſe répandroient dans la Colonie, où, dès qu'ils ſçauroient que leurs Gens ſeroient mis en liberté, ils pilleroient & maſſacreroient tout ce qu'ils pourroient rencontrer de François & de leurs Alliés. Après quoi la même choſe ſe feroit à Onnontagué.

Le. P. le Moyne ne partit pourtant point, & je n'en ſçai pas la raiſon ; mais dès le mois de Fevrier de l'année ſuivante on vit ſortir de nombreuſes Troupes d'Agniers, d'Onneyouths, & d'Onnontagués, tous en équipages de Guerriers. Il n'en falloit pas tant pour donner de violens ſoupçons à M. Dupuis, lequel fut bientôt informé par un Chrétien de tout ce qui ſe tramoit. Il ſe trouva alors dans un grand embarras, & en effet il ne voyoit aucun moyen de ſe tirer d'affaire, qui n'eût de grands inconveniens. Se fortifier, & ſoûtenir un ſiége, c'étoit reculer ſa perte, & non pas l'éviter, parce qu'il n'y avoit aucun ſecours à eſperer de Quebec, ou qu'il ne pouvoit pas arriver à tems. Il auroit fallu tôt

La conſpiration eſt découverte. 1658.

1658. ou tard ſe rendre, ou périr en combattant, ou enfin moutir de faim & de miſere.

Pour ſe retirer il falloit commencer par faire des Canots ; car on n'avoit pas eu la précaution d'en garder un certain nombre ; & y travailler, c'étoit annoncer ſa retraite, & la rendre impoſſible. Il falloit néanmoins ſe reſoudre au plûtôt, & voici à quoi le Commandant ſe détermina. Il commença par envoïer un Exprès à M. d'Ailleboût, pour l'informer de la conſpiration ; il donna enſuite ſes ordres pour conſtruire en diligence de petits Batteaux legers, & afin d'empêcher que les Iroquois n'en euſſent le moindre vent, il y fit travailler dans le grenier de la Maiſon des Jeſuites, qui étoit un peu plus écartée que les autres, & plus grande.

Cela fait, il avertit tous ſes Gens de ſe tenir prêts pour partir au jour, qu'il leur marqua, & de faire chacun ſes proviſions pour le voyage, en obſervant de ne donner aucun ſoupçon aux Iroquois. Il ne reſtoit plus qu'à prendre des meſures pour s'embarquer ſi ſecrettement, que les Sauvages ne puſſent avoir connoiſſance de la retraite des François, que quand ceux-ci auroient aſſez d'avance, pour ne pas craindre d'être pourſuivis, & on en vint heureuſement à bout par un ſtratagême aſſez ſingulier.

De l'Adoption des Sauvages.

Un jeune François avoit été adopté par un des plus conſiderables Habitans d'Onnontagué : ces ſortes d'adoptions, qui devinrent dans la ſuite aſſez fréquentes, ont tous les avantages de celles, qui ſe pratiquoient parmi les Romains, à l'héritage près, qui n'eſt rien chez les Sauvages : d'ailleurs elles n'en ont pas

les charges, & elles ne reçoivent même aucune atteinte des guerres, qui peuvent ſurvenir; d'où il eſt arrivé qu'on s'eſt aſſez ſouvent ſervi avec ſuccès de François adoptés par les Iroquois, pour entamer avec eux des Traités de paix. 1658.

Le jeune Homme, dont je viens de parler, alla trouver ſon Pere d'adoption, & lui dit qu'il avoit rêvé à un de ces feſtins, où il faut manger tout ce qui eſt ſervi: qu'il le prioit d'en faire un de cette eſpece à tout le Village, & qu'il avoit dans l'eſprit, que s'il en reſtoit la moindre choſe, il mourroit. Le Sauvage lui répondit qu'il auroit bien du regret de le voir mourir, qu'il ordonnât lui-même ſon repas, qu'il auroit ſoin lui de faire les invitations, & qu'aſſûrément il ne reſteroit rien. Sur cette parole le jeune Homme aſſigna pour ſa Fête le dix-neuviéme de Mars, qui étoit le jour fixé pour le départ: tout ce qu'on avoit de proviſions, dont on pouvoit ſe paſſer, y fut employé, & tous les Sauvages y furent invités. Retraite des François.

Le repas commença ſur le ſoir, & pour donner aux nôtres le moyen de mettre leurs Batteaux à l'eau, & de les charger, ſans qu'on entendît rien dans le Village, les Tambours & les Trompettes ne diſcontinuerent point de ſonner autour de la Cabanne du feſtin. Tout étant prêt, le jeune Homme, au ſignal, qu'on lui fit, dit à ſon Pere adoptif qu'il avoit pitié des Convives, dont la plûpart lui avoient déja demandé quartier; qu'on pouvoit ceſſer de manger, & ſe repoſer & qu'il alloit procurer un ſommeil agréable à tout le monde. Il ſe mit auſſitôt à joüer de la Guitarre, & en moins d'un quart d'heure, il n'y eut pas un

1658. ſeul Sauvage, qui ne fût endormi. Alors il ſortit, alla joindre la petite Flotte, qui dans le moment s'éloigna du rivage.

Le lendemain matin quantité de Sauvages allerent, ſelon leur coûtume, à leur reveil, pour voir les François, & trouverent toutes les portes fermées à la clef. Cette nouveauté & le ſilence profond, qui regnoit par tout, les étonnerent : ils crurent d'abord qu'on diſoit la Meſſe, ou qu'on tenoit Conſeil ; mais après avoir inutilement attendu pluſieurs heures, ils frapperent à quelques portes. Des Chiens qu'on avoit laiſſés dans les Maiſons, leur répondirent en aboyant, ils apperçurent auſſi quelques Volailles à travers les Paliſſades ; mais Perſonne ne paroiſſoit. Enfin ſur le ſoir ils enfoncerent les portes, & leur ſurpriſe fut extrême de trouver toutes les Maiſons vuides.

Ils furent aſſez lontems ſans pouvoir comprendre comment les François, qu'ils ſçavoient n'avoir point de Canots, avoient pu s'en aller, & il n'eſt point de viſion, qui ne leur entrât dans la tête, plûtôt que d'imaginer de quelle maniere la choſe s'étoit paſſée. C'étoit en effet la premiere fois, qu'on ſe ſervoit de Batteaux pour de pareils voyages ; mais quand les François auroient eu des Canots, il ne leur auroit pas été poſſible de s'en ſervir, parce que les Rivieres étoient encore couvertes de glaces, & ce fut auſſi ce qui empêcha les Iroquois de les pourſuivre.

M. Dupuys ne laiſſa pourtant pas de craindre qu'ils ne l'entrepriſſent, & il uſa d'une telle diligence, que malgré les vents contraires, qui l'arrêterent aſſez lontems ſur

le Lac Ontario, il arriva en quinze jours à Montreal. La joye de ſe voir délivré d'un ſi grand danger ne flattoit pourtant pas aſſez cet Officier, pour l'empêcher de reſſentir ce qu'une fuite ſi précipitée avoit de honteux pour la Nation, & de regretter que, faute d'un ſecours médiocre, on ne l'eût pas mis en état de ſoûtenir un Etabliſſement de cette importance, & de donner la Loi à un Peuple, qui ne tiroit ſa force, & le droit de nous inſulter, que de notre foibleſſe. 1658.

Les Iroquois recommencent leurs hoſtilités.

Il trouva toute l'Iſle de Montreal en de très-grandes allarmes. On ne voyoit de tous côtés que Partis d'Iroquois, qui, ſans ſe déclarer ouvertement Ennemis, cauſoient par tout des deſordres affreux, de ſorte que Perſonne n'oſoit paroître à la Campagne. Vers la fin de May le P. le Moyne arriva au même endroit, conduit par des Agniers, qui lui avoient donné parole de le remettre ſain & ſauf dans une habitation Françoiſe, & qui la lui tinrent exactement; après quoi toute la Nation ceſſa de feindre & la guerre devint plus vive, qu'elle n'avoit jamais été.

M. d'Argenſon Gouverneur Général.

L'onziéme de Juillet le Vicomte d'ARGENSON prit terre à Quebec, & fut reçu en qualité de Gouverneur Général. Dès le lendemain il fut aſſez ſurpris d'entendre crier *aux armes*, & on vint l'avertir que des Algonquins avoient été maſſacrés par des Iroquois ſous le Canon du Fort. Il détacha dans le moment deux-cent Hommes, François & Sauvages, pour courir après ces Barbares; mais ils ne purent les joindre. Ils trouverent deux Enfans, qu'ils avoient abandonnés, pour courir plus vîte, & trois Femmes, dont l'une étoit morte, &

1658. les deux autres dangereuſement bleſſées.

Peu de tems après des Agniers s'approcherent des Trois Rivieres, dans le deſſein de ſurprendre ce Poſte, & pour mieux réuſſir dans leur entrepriſe, ils détacherent huit Hommes, qui ſous prétexte de parlementer, avoient ordre de bien obſerver l'état de la Place; mais M. de LA POTHERIE, qui y commandoit, en retint un dans ſes priſons, & envoya les autres au Général, lequel en fit bonne juſtice. Ce coup de vigueur eut tout le ſuccès, qu'on en pouvoit eſperer, & procura quelque repos à la Colonie. Les Miſſionnaires en profiterent pour commencer leurs courſes Apoſtoliques dans le Nord, & découvrirent pluſieurs routes pour aller à la Baye d'Hudſon.

Arrivée du premier Evêque de la N. France.

1659. Telle étoit la ſituation de la Nouvelle France, lorſque le ſixiéme de Juin de l'année 1659. François de LAVAL, connu auparavant ſous le nom d'Abbé de MONTIGNY, Evêque Titulaire de Petrée, & pourvû par le Souverain Pontife d'un Bref de Vicaire Apoſtolique, débarqua à Quebec. Il y avoit déja quelques années que les Jeſuites, perſuadés que la préſence d'un Supérieur Eccleſiaſtique, revêtu d'un Caractére capable d'impoſer, étoit devenuë néceſſaire dans la Colonie, pour remédier à certains déſordres, qui commençoient à s'y introduire, avoient demandé à la Cour qu'on y envoyât un Evêque. La Reine Mere, Anne d'Autriche, à qui ils en avoient fait parler pendant ſa Regence, fut d'avis que pour remplir cette Place on choiſît un des anciens Miſſionnaires, & jetta même, dit-on, les yeux ſur le P. Paul le Jeune, qui avoit gouverné

la Miſſion pendant pluſieurs années, & qui étoit alors à Paris fort occupé de la direction des Ames, & dans une grande eſtime de ſainteté & de prudence ; mais les Jeſuites repréſenterent que leur Inſtitut ne leur permettoit pas d'accepter cette Dignité, & lui propoſerent l'Abbé de Montigny, qui fut agréé. 1659.

Changement dans le Gouvernement Eccleſiaſtique du Canada.

Le P. Jerôme Lallemant, qui n'étoit point repaſſé en Amérique, depuis qu'il étoit venu en France, pour y repréſenter à la Compagnie du Canada les beſoins de ce Pays, gouvernoit alors le College de la Flêche ; le nouveau Prélat le demanda à ſon Général, comme un Homme, qui lui étoit néceſſaire, & ce Religieux voulut bien conſacrer le reſte de ſes jours à la converſion des Sauvages, ſous les ordres d'un Evêque digne de la Primitive Egliſe. Quelques Eccleſiaſtiques firent auſſi le voyage avec M. de Petrée, d'autres le vinrent joindre les années ſuivantes, & à meſure qu'ils arriverent, on les mit en poſſeſſion des Cures, dont juſques-là les Jeſuites avoient été chargés, parce qu'ils étoient les ſeuls Prêtres dans la Nouelle France.

Des Curés du Canada.

Les nouveaux Curés ne deſſervirent d'abord les Paroiſſes, que par Commiſſion, ils furent même très-lontems amovibles à la volonté de l'Evêque, & quelquefois des Supérieurs du Seminaire de Quebec, leſquels étoient eux-mêmes, & ſont encore nommés par les Directeurs de celui des Miſſions Etrangeres de Paris. Les choſes ont un peu changé à cet égard, depuis que la Cour a ordonné que les Curés fuſſent fixes en Canada, comme dans tout le Royaume ; mais il s'en faut bien que tous le ſoient encore, & l'Iſle de Montreal,

1659. avec les Paroiſſes, qui en dépendent, ſont encore ſur l'ancien pied, ſous la direction de Meſſieurs du Seminaire de S. Sulpice.

L'Iſle de Montreal cédée au Seminaire de Saint Sulpice.

Il y avoit deux ans, que ce Seminaire avoit acquis tous les droits des premiers Proprietaires de cette Iſle. Pluſieurs années auparavant M. l'Abbé de QUELUS étoit venu à Quebec, muni d'une proviſion de Grand-Vicaire de l'Archevêque de Rouen; mais comme la Juriſdiction de ce Prélat ſur la Nouvelle France n'étoit fondée ſur aucun titre, & que les Evêques de Nantes & de la Rochelle avoient les mêmes prétentions que lui; l'Abbé de Quelus ne fut point reconnu en qualité de Grand-Vicaire, & s'en retourna en France. Il revint en 1657. avec des Députés du Seminaire de S. Sulpice, pour prendre poſſeſſion de l'Iſle de Montreal, & pour y fonder un Seminaire, à quoi il ne trouva aucune oppoſition, toute la Colonie étant charmée de voir un Corps accrédité, puiſſant, & fecond en excellens Sujets, ſe charger de défricher & de faire peupler une Iſle, dont les premiers Poſſeſſeurs n'avoient pas pouſſé l'Etabliſſement autant qu'on avoit d'abord eſperé.

Etabliſſement du Seminaire de Quebec.

En 1662. M. de Petrée étant repaſſé en France, pour les raiſons, que nous verrons en ſon tems, propoſa au Conſeil du Roy l'érection d'un Seminaire à Quebec; Sa Majeſté y conſentit, & les Lettres Patentes en furent expediées au mois d'Avril de l'année ſuivante en faveur de Meſſieurs du Seminaire des Miſſions Etrangeres. Comme ce Seminaire, dans le ſiſtême d'alors, devoit fournir des Paſteurs à toute la Colonie, le Prélat obtint que les dixmes ſeroient payées aux Directeurs du nou-

veau Seminaire, & les fit taxer au treiziéme de tout ce qui doit à l'Egliſe. On trouva que c'étoit beaucoup pour des Colons, qui n'étoient pas riches, & il y eut diverſes repréſentations de leur part. 1659.

Elles furent écoutées, & au mois de Septembre de l'année 1667. le Conſeil Supérieur de la Nouvelle France rendit un Arrêt en forme de Reglement, qui portoit que par proviſion, & ſans préjudice des Lettres Patentes accordées par Sa Majeſté, les dixmes ne ſeroient levées qu'au vint-ſixiéme; mais qu'elles ſeroient payées en grains, & non en gerbes, & que les Terres nouvellement défrichées ne payeroient rien les cinq premieres années. Ce Reglement fut exécuté. Divers Reglemens ſur les Dixmes.

Dans la ſuite la Colonie s'étant accruë, il fut néceſſaire d'établir de nouvelles Cures. Alors on demanda que les Dixmes appartinſſent aux Curés, & l'on commença de traiter de leur fixation. Ces deux points furent ordonnés par un Edit du Roy du mois de May 1679. cinq ans après l'érection de l'Egliſe de Quebec en Evêché. Ce même Edit confirma auſſi le Reglement proviſionnel du Conſeil Supérieur touchant les Dixmes; mais il ajoûta que ſi les Dixmes n'étoient point ſuffiſantes pour l'entretien des Curés, le Conſeil y pourvoyeroit d'un ſupplément, qui ſeroit fourni par les Habitans & les Seigneurs; ce qui n'a pourtant point eu de lieu, parce que le Roy a bien voulu accorder ſur ſon Domaine la ſomme de ſept mille ſix-cent livres par an, pour aider à la ſubſiſtance des Curés.

Sur la fin de l'année 1683. on prit une autre voye pour contenter les Curés, à qui les dix-

1659. niers arrangemens du Conſeil n'avoient point paru ſuffiſans. M. de LA BARRE, Gouverneur Général de la Nouvelle France, & M. de S. VALLIER, nommé Eveque de Quebec, voulurent regler les portions congruës, qui ſe payoient ſur les Dixmes, à cinq-cent livres; mais le Roy dans une Lettre du dixiéme d'Avril 1684. adreſſée au premier, lui fit entendre que ce Reglement ne lui agréoit pas. « J'ai » lu, diſoit Sa Majeſté, le Mémoire, que vous » avez formé avec le Sieur Evêque de Quebec, » pour la diſtribution des Cures, & la ſubſiſtance » des Curés, & je vous avouë que le principe, » ſur lequel vous avez travaillé, me paroît très- » préjudiciable au bien de la Colonie. Vous re- » glez la portion congruë d'un Curé à cinq- » cent livres, & il y en a même, à qui vous » donnez davantage, dans un Pays nouvelle- » ment peuplé d'Habitans pauvres..... Vous » ſçavez qu'en France, où l'on n'a pas les mêmes » raiſons, les portions congruës les plus fortes » ne vont qu'à cent écus, & qu'il y a un nom- » bre infini de Curés, qui n'ont que cent cin- » quante livres, & ne laiſſent pas de vivre, & » de faire leurs fonctions; & ce qu'il y a encore » de plus fâcheux à cet égard, c'eſt que ledit » Sieur Evêque a ſi bien perſuadé les Prêtres, » qu'ils ne peuvent pas vivre à moins de cinq- » cent livres, qu'on aura peine à les réduire ſur » un autre pied. Cependant je veux qu'on accoû- » tume ceux, qui n'ont que quatre-cent livres, » à vivre pour cette ſomme.

Ces Meſſieurs n'ont pas laiſſé de tenter à diverſes repriſes de faire remettre les Dixmes au treiziéme; mais le Conſeil Supérieur de Quebec s'y eſt toujours oppoſé, & comme à

la fin ils en appellerent au Conſeil du Roy, cet Appel leur a attiré un Arrêt du douziéme de Juillet 1707. qui les déboutoit ſans retour de leurs prétentions à cet égard. D'autre part, outre la ſomme de ſept mille ſix-cent livres, que le Roy leur avoit aſſignée pour ſupplément des Dixmes, Sa Majeſté en a encore accordé une de deux mille livres pour ceux, à qui leur grand âge, ou leurs infirmités ne permettoient plus de deſſervir leurs Cures, & par un Arrêt du vint-neuviéme de Mars 1717. il fut reglé que cette ſomme ſeroit diviſée en cinq portions de trois-cent livres, & une de deux-cent. 1659.

Le Patronage des Cures attribué à l'Evêque.

Enfin il y a encore deux ſommes de treize-cent cinquante livres chacune, l'une en faveur des mêmes Curés, & l'autre pour la bâtiſſe des Egliſes Paroiſſiales, dont le Patronage, par un Arrêt du vint-ſeptiéme de Mars 1699. fut attribué à l'Evêque, à l'excluſion des Seigneurs, leſquels en avoient joüi juſques-là en vertu d'un premier Arrêt du mois de May 1679. & il fut ordonné par le dernier, que ces Egliſes ſeroient bâties de pierres. Au reſte toutes les ſommes, que le Roy fournit de ſon Domaine pour les uſages, dont je viens de parler, ſont à la diſpoſition de l'Evêque. Le Chapitre de la Cathedrale eſt compoſé d'un Doyen, d'un Grand Chantre, d'un Grand Archidiacre, d'un Théologal, & de douze Chanoines. Le Roy s'eſt reſervé la nomination aux deux premieres Dignités, l'Evêque nomme à tout le reſte.

Fondation d'un Hôpital à Montreal.

Pour revenir à l'Iſle de Montreal, & finir tout ce qui regarde les Etabliſſemens faits en Canada pour le Spirituel & pour les bonnes

1659. œuvres, Meſſieurs du Seminaire de S. Sulpice ne furent pas plûtôt en poſſeſſion de ce beau Domaine, qu'ils ſongerent à lui procurer un Hôpital, & ils furent aſſez heureux pour engager pluſieurs perſonnes dans ce pieux deſſein. Madame de BULLION donna ſoixante-deux mille livres, M. de LA DOVERSIERE, Lieutenant Général au Préſidial de la Flêche, y conſacra une partie de ſon bien, & ce fut par ſon Conſeil que l'on choiſit pour deſſervir cet Hôpital, des Filles de l'Hôtel-Dieu de cette même Ville, dont l'Inſtitut a depuis été érigé en Religion par le Saint Siége. Ce fut la Demoiſelle Manſe, dont j'ai parlé plus haut qui reçut les Hoſpitalieres à Montreal, & tant qu'elle vêcut, elle voulut bien être chargée de l'adminiſtration du Temporel de leur Maiſon, en quoi elle fut très-bien ſecondée par M. de Maiſonneuve, qui conſentit à continuer de gouverner cette petite Colonie, après que l'Iſle eut changé de Seigneurs.

Inſtitution des Filles de la Congrégation.

Il commençoit à s'y former une Ville, dont la fondation fut marquée par un Etabliſſement, qui fait aujourd'hui un des plus beaux ornemens de la Nouvelle France. Elle le doit à Marguerite Bourgeois, cette ſainte Fille, qui pluſieurs années auparavant avoit ſuivi M. de Maiſonneuve en Canada. Sans autre reſſource, que ſon courage & ſa confiance en Dieu, elle entreprit de procurer à toutes les jeunes perſonnes de ſon ſexe, quelque pauvres, & quelque abandonnées qu'elles fuſſent, une éducation, que n'ont point dans les Royaumes les plus policés, beaucoup de Filles mêmes de condition, & elle y a réuſſi au point, qu'on voit toujours avec un nouvel

étonnement des Femmes juſques dans le ſein de l'indigence & de la miſere, parfaitement inſtruites de leur Religion, qui n'ignorent rien de ce qu'elles doivent ſçavoir, pour s'occuper utilement dans leurs Familles, & qui par leurs manieres, leur façon de s'exprimer & leur politeſſe, ne le cédent point à celles, qui parmi nous ont été élevées avec plus de ſoin. C'eſt la juſtice, que rendent aux *Filles de la Congregation* tous ceux, qui ont fait quelque ſejour en Canada. 1659.

Il paroît que dans la ſuite on avoit eu deſſein d'en faire des Religieuſes; car en 1709. elles eurent défenſe de ſe cloître, & de faire des Vœux. Elles répondirent qu'elles n'avoient jamais eu intention de ſe renfermer, la Clôture étant abſolument incompatible avec leur Inſtitut; que par la même raiſon elles ne demandoient point à faire des Vœux ſolemnels, qu'elles ſouhaitoient ſeulement qu'on leur permît de faire des Vœux ſimples; mais comme on crut que ces Vœux les conduiroient peut-être avec le tems à ſe cloître, ce qui les rendroit beaucoup moins utiles à la Colonie, le Conſeil refuſa d'y conſentir.

Les Urſulines de Quebec contribuoient auſſi beaucoup de leur côté à donner aux perſonnes de leur ſexe une éducation convenable; mais hors de l'enceinte de cette Capitale peu de Filles ſont à portée de fréquenter leurs Ecoles, & la pauvreté du Pays ne leur permet pas d'avoir un grand nombre de Penſionnaires. On avoit eu en vûë, lorſqu'on les établit dans la Nouvelle France, de les charger de l'éducation des Filles Sauvages; mais l'exécution n'a pas répondu aux eſperances, qu'on en avoit

1659. conçuës, & bien des raiſons ont fait abandonner ce projet. Les principales ſont que ces Religieuſes ne ſe ſont pas trouvées en état de faire la dépenſe néceſſaire pour l'exécuter, & que les Sauvages eux-mêmes ne ſe privent pas volontiers du plaiſir d'avoir leurs Enfans avec eux. D'ailleurs ces Enfans, au ſortir d'une Maiſon Reguliere, ſe trouvant au milieu de la Barbarie, & expoſées à toute la contagion de commerce avec les Infidéles, le ſang & la nature reprenoient bientôt le deſſus, & il ne leur reſtoit de la bonne éducation, qu'on leur avoit donnée, que plus d'ouverture d'eſprit & des connoiſſances, qui leur devenoient pernicieuſes par l'abus, que la plûpart en faiſoient.

Il auroit fallu ſe borner aux Filles des Sauvages Chrétiens & domiciliés dans la Colonie; mais c'étoit celles, qui avoient moins de beſoin de ce ſecours, & l'expérience a fait voir qu'il étoit plus à propos de les laiſſer dans leur ſimplicité & dans leur ignorance; que les Sauvages peuvent être de bons Chrétiens, ſans rien prendre de notre politeſſe & de notre façon de vivre, ou du moins qu'il falloit laiſſer faire au tems pour les tirer de leur groſſiereté, qui ne les empêche pas de vivre dans une grande innocence, d'avoir beaucoup de modeſtie, & de ſervir Dieu avec une pieté & une ferveur, qui les rendent très-propres aux plus ſublimes opérations de la Grace.

On découvre pluſieurs Nations.

Cependant l'Evêque de Petrée avoit à peine pris en main le Gouvernement de ſon Egliſe, qu'il eut avis qu'on avoit découvert pluſieurs Nations au Nord & à l'Oueſt du Lac Huron: il ſongea auſſitôt aux moyens de les faire éclairer des lumieres de l'Evangile; il s'en ouvrit au

au P. Lallemant, qui venoit d'être nommé pour la ſeconde fois Supérieur Général des Miſſions, & il prit avec lui les meſures convenables pour l'exécution de ce deſſein. On envoya auſſi un renfort de Miſſionnaires aux Nations Abénaquiſes, qui devenoient inſenſiblement toutes Chrétiennes; mais dont la vie errante empêchoit que le progrès de l'Evangile ne fût auſſi rapide parmi elles, qu'on ſe l'étoit promis de leur docilité. 1659.

Converſion de quelques Eskimaux.

Les Peuples les plus voiſins du Golphe de Saint Laurent étoient toujours en guerre avec les Eskimaux, & en amenoient ſouvent des Eſclaves, dont on eut le bonheur de convertir quelques-uns. La ſervitude, & l'éloignement de leur Pays, adouciſſoient un peu les mœurs de ces Barbares, auſſi féroces, que les Loups & les Ours, dont leurs affreux Deſerts ſont remplis; ſans Loix, ſans principes, ſans ſociété, ne diférant preſque de ces Bruttes, que par la figure humaine, ils devenoient bientôt doux & raiſonnables, dès qu'ils ſe voyoient parmi des Hommes, qui faiſoient uſage de leur raiſon. Dans le petit nombre de ceux, qui furent alors gagnés à JESUS-CHRIST, la converſion d'une Femme fut accompagnée de circonſtances, qui firent beaucoup d'impreſſion ſur ſes Compatriotes, & plus encore ſur un Proteſtant. Pendant qu'on inſtruiſoit cette Femme des principes de la Foi, elle parut comme poſſedée du Démon; pour s'aſſûrer de la nature de ſon mal, on lui fit quantité de remedes, qui furent tous inutiles; on eut enfin recours à l'Eau bénite, qui la guerit parfaitement; elle demanda enſuite le Baptême, dont la cérémonie fut ſuivie de l'Abjuration d'un

1659. Calviniſte, qui ne put tenir contre un miracle ſi évident.

Pluſieurs découvertes. L'année ſuivante, un Algonquin, qui avoit employé deux années entieres à voyager dans le Nord, rencontra aux environs de la Baye d'Hudſon quantité de ſes Compatriotes, que la crainte des Iroquois avoit contraint d'y chercher un aſyle. Il y trouva auſſi les Naturels du pays fort diſpoſés à ſe joindre aux François, pour réprimer l'orgueil de cette Nation, qui s'étoit fait des Ennemis de toutes les autres, & qui commençoit à s'approcher d'eux. Ils chargerent même l'Algonquin de préſens pour le Gouverneur Général; & ce Sauvage, qui étoit allé à la Baye d'Hudſon par le Lac Supérieur, en revint par le Saguenay.

1660. Dans le même tems, deux François, après avoir hyverné ſur les bords du Lac Supérieur, avec un grand nombre de Familles Algonquines, eurent la curioſité de pénétrer plus avant à l'Oueſt, & allerent juſqu'aux Sioux. Ils rencontrerent ſur leur route une Bourgade aſſez nombreuſe de Hurons Tionnontatés, dont ils apprirent quelques particularités aſſez curieuſes. Je n'en rapporterai, que ce qui ſera néceſſaire pour la ſuite de cette Hiſtoire. Les Sioux non-ſeulement n'avoient eu juſques-là aucune connoiſſance des François; mais étoient fort peu connus des Nations Huronnes & Algonquines, avec leſquelles nous étions en commerce; du moins à en juger par le rapport des deux François, qui dirent, que leurs manieres parurent fort étranges & fort ridicules aux Tionnontatés & aux Outaouais, lorſque ceux-ci ſe refugierent chez eux.

Ce qui ſe paſſe entre les Sioux & les Hurons.

Ils en furent même inſultés, ajoûterent-ils

en pluſieurs rencontres, ces Sauvages ſe fiant ſur leurs armes à feu, dont leurs hôtes ignoroient encore l'uſage ; ils en tuerent quelques-uns ; mais enfin la fureur & le nombre ſuppléant aux avantages, qui rendoient les Hurons & les Outaouais ſi inſolens, les Sioux en maſſacrerent pluſieurs. Un jour entr'autres, ayant attiré beaucoup de Hurons dans une eſpece de Lac, ou de Marais, tout couvert de Folle-Avoine, ils les y envelopperent avec leurs Canots dans des Filets, que ceux-ci ne voyoient point ; après quoi, ils décocherent ſur eux une ſi grande quantité de Flêches, qu'il n'en échapa aucun : le reſte jugea enfin à propos de s'éloigner d'une Nation, avec laquelle ils ne pouvoient plus eſperer de ſe reconcilier, & allerent s'établir au Sud-Eſt de la pointe Occidentale du Lac Supérieur, où nos deux Voyageurs les trouverent. 1660.

De-là, les François étant paſſés chez les Sioux, remarquerent des Femmes, à qui on avoit coupé le nez, & arraché une partie de la peau de la tête : ils en demanderent la raiſon, & on leur répondit, que c'étoit la peine, dont on puniſſoit l'adultere dans les perſonnes de ce ſexe ; ce qui leur parut d'autant plus rigoureux, que la Polygamie eſt tolerée parmi ce Peuple. Il étoit alors fort nombreux, & partagé en quarante Bourgades toutes grandes, & très-peuplées ; & comme ces Bourgades changent ſouvent de place, le Pays Sioux avoit une étenduë immenſe. Deux Jeſuites, qui en 1687. & en 1689. ont fait quelques excurſions parmi eux, en ont parlé comme d'un Peuple fort puiſſant, & l'un d'eux (a) m'a ſouvent témoigné, Particularités touchant les Sioux.

(a) Le P. Joſeph Marêt.

1660. qu'il regrettoit beaucoup de n'avoir pû ſe fixer parmi ces Sauvages, en qui il avoit trouvé de la douceur & du bon ſens. Il ajoûtoit, que les Sioux n'exerçoient point envers leurs Priſonniers ces horreurs, qui déshonnorent la plûpart des autres Nations de ce Continent, & qu'ils ont conſervé une connoiſſance aſſez diſtincte d'un ſeul Dieu.

J'ai dit ailleurs qu'on prétend qu'ils ont l'accent Chinois; c'eſt ce qu'on n'a pû encore vérifier juſqu'ici; mais leur maniere de vivre reſſemble beaucoup à celle des Tartares. Peu de François ont appris leur Langue, qui ſeroit pourtant d'une grande utilité pour découvrir tout ce qui eſt au Nord-Oueſt du Miciſſipi; & tout nous porte à croire qu'on y feroit des découvertes utiles, ſur-tout par rapport à la Mer du Sud, dont il eſt preſque certain qu'ils ne ſont pas extrêmement éloignés.

Extrêmité où eſt réduit le Canada.

Cependant il ne venoit aucun ſecours de France, & la Colonie du Canada ne ſe ſoûtenoit plus que par une eſpece de miracle; on ne pouvoit s'éloigner des Forts, qu'on ne fût eſcorté; & en bien des endroits, on ne voyoit nulle apparence de faire la récolte, dont le tems approchoit. Pluſieurs jugeoient qu'à la fin il faudroit tout abandonner; & quelques-uns commençoient à prendre des meſures pour repaſſer la Mer. Sept cent Iroquois, qui venoient de défaire un grand parti de François & de Sauvages, tenoient Quebec comme bloqué; les Urſulines & les Hoſpitalieres étoient obligées de ſortir la nuit de leurs Monaſteres, où on ne les croyoit pas en ſûreté, & ſur la fin de l'Automne, lorſqu'on croyoit ces Barbares retirés chez eux, on eut avis

qu'ils tenoient encore la campagne, ce qui jetta par tout la conſternation. 1660.

Un Huron, qui s'étoit échapé de leurs mains, confirma cette nouvelle, & ajoûta que leur deſſein avoit été d'attirer quelque Miſſionnaire à un pour-parler, & de l'arrêter pour ſervir à un échange ; que quand ils auroient retiré par ce moyen tous ceux des leurs, qui étoient priſonniers parmi nous, ils ne garderoient plus de meſures : qu'ils ſe propoſoient ſur tout d'enlever un grand nombre d'Enfans pour repeupler leur Pays ; mais qu'il leur étoit ſurvenu un accident, qui ſans doute leur avoit fait rebrouſſer chemin, un deux, en voulant tuer un Cerf, ayant tiré ſur le Chef du parti, lequel en étoit mort.

Hoſtilité des Iroquois.

En effet, ils ne parurent plus de tout le reſte de cette année, mais à la fin de l'Hyver pluſieurs Partis ſe montrerent en differens endroits de la Colonie, & y firent de grands ravages. Un Eccleſiaſtique du Séminaire de Montreal, nommé M. LE MAÎTRE, fut tué en revenant de dire la Meſſe à la campagne. M. de Lauſon, Sénéchal de la Nouvelle France, & Fils du précédent Gouverneur Général, étant allé à l'Iſle d'Orleans pour dégager ſon Beau-Frere, qui étoit inveſti dans ſa maiſon, tomba dans une embuſcade. Les Iroquois, qui le connoiſſoient, & qui ſouhaitoient avec paſſion d'avoir un Priſonnier de cette importance, le ménagerent quelque-tems, ne cherchant qu'a le laſſer ; mais voyant qu'il leur tuoit beaucoup de monde, ils tirerent ſur lui, & il tomba mort, avant qu'aucun eût oſé l'approcher.

Pluſieurs autres perſonnes de conſideration, & un grand nombre d'Habitans & de Sauva-

1661. ges eurent le même ſort. Trente Attikamegues, parmi leſquels il y avoit quelques François, furent attaqués par quatre-vint Iroquois, & ſe défendirent avec une valeur, qui auroit pû les ſauver, s'ils euſſent combattu avec plus d'ordre; les Femmes mêmes ſe battirent juſqu'à la mort, & pas une ne voulut ſe rendre. Enfin, depuis Montreal juſqu'à Tadouſſac, on ne voyoit que des traces ſanglantes du paſſage de ces fiers Ennemis.

Maladies & Phénoménes. A ce terrible fleau le Ciel en ajoûta un autre, qui acheva de réduire la Colonie aux abois. Les François & les Sauvages domiciliés furent attaqués d'une maladie, dont perſonne ne fut exemt, & qui enleva ſur tout un très-grand nombre d'Enfans: c'étoit une maniere de coqueluche, qui ſe tournoit en pleureſie. On s'imagina qu'il y avoit du maléfice; & les Médecins furent les premiers à donner cours à cette opinion. Quand le Peuple eſt une fois frappé, ſon imagination le mene bien loin, & tout eſt Peuple en certaines rencontres. On publia enſuite qu'on avoit vû dans l'air une Couronne de feu; qu'aux Trois Rivieres on avoit entendu des voix lamentables; qu'auprès de Quebec il avoit paru un Canot de feu, & dans un autre endroit un Homme tout embraſé, & environné d'un tourbillon de flammes; que dans l'Iſle d'Orleans une Femme enceinte avoit entendu ſon fruit ſe plaindre, & tout cela fut ſuivi de l'apparition d'une Comete, qui acheva d'effrayer la Multitude, pour laquelle ce Phénoméne n'eſt jamais indifférent, ſurtout dans un tems de calamité.

Toutefois au milieu de ces fraieurs, & au plus fort de l'orage, le calme parut tout-à-

coup. On apprit par quelques Priſonniers, qui s'étoient évadés des Bourgades Iroquoiſes, qu'il y avoit à Onnontagué une vintaine de François, à qui on avoit donné la vie, & qui y joüiſſoient même d'une aſſez grande liberté : que dans ce même Canton on avoit converti une Cabanne en une Chapelle, où un grand nombre de Chrétiens, François, Hurons, Iroquois & Algonquins s'aſſembloient régulierement pour faire leurs Prieres : que les Matronnes, qui ſont le Corps principal de l'Etat, n'avoient point eu de part à la conſpiration, qui avoit obligé M. Dupuys à ſe retirer, & que pendant ſept jours elles avoient pleuré avec leurs Enfans le départ des Miſſionnaires, enfin que dans les Cantons de Goyogouin & d'Onneyouth il y avoit des Chrétiens, qui conſervoient inviolablement leur Foi.

1661.

On apprend de bonnes nouvelles du Pays des Iroquois.

Peu de tems après les Partis Ennemis diſparurent preſqu'entiérement, & vers le mois de Juillet on aperçut de Montreal deux Canots avec un Pavillon blanc. On les laiſſa approcher, & on vit des Iroquois débarquer avec autant d'aſſûrance, qu'auroient pu faire les Alliés les plus fidéles. C'étoient des Députés des Cantons d'Onnontagué & de Goyogouin, & l'un d'eux étoit le Chef le plus accrédité de ce dernier Canton, l'ancien Hôte du P. Meſnard, & l'ami le plus déclaré des François dans tous les tems. Ils ramenoient quatre François, dont ils propoſerent l'échange contre huit Goyogouins, Priſonniers à Montreal, & ils promirent même de rendre tous les autres François, dont ils étoient les Maîtres, ſi on vouloit délivrer tous les Sujets des deux Cantons, que nous avions entre les mains.

Députés Iroquois à Montreal.

1661. Ils rendirent auſſi à M. de Maiſonneuve une Lettre, ſignée de tous les François Captifs dans ces mêmes Cantons : elle portoit qu'on les traitoit aſſez bien, & que tous les eſprits paroiſſoient fort portés à la paix ; mais que ſi on refuſoit d'écouter les deux Députés, tout ce qu'ils étoient de François dans le Pays, ſeroient impitoyablement livrés au feu à leur retour. Le Gouverneur répondit aux Députés qu'il alloit écrire à M. d'Argenſon, à qui ſeul il appartenoit d'accepter, ou de rejetter de pareilles propoſitions, & qu'en attendant ſes ordres, ils pouvoient reſter dans le Fort, où ils joüiroient d'une liberté entiere.

Le P. le Moyne conſent à les accompagner dans leur Pays.

Le Vicomte d'Argenſon parut d'abord très-peu diſpoſé à entrer en négociation ; mais conſiderant que dans l'état, où ſe trouvoit la Colonie, une mauvaiſe paix, pourvû qu'on ſe tînt ſur ſes gardes, valoit encore mieux, que la continuation d'une guerre, qu'on n'étoit pas en état de ſoûtenir, il changea de penſée. Un Homme, qui ſe noïe, ne laiſſe pas de s'attacher à une branche, qu'il prévoit devoir ſe caſſer entre ſes mains, quand il n'en trouve point d'autre. La plus grande difficulté étoit d'accorder un Miſſionnaire aux deux Cantons, qui ne vouloient de paix, qu'à cette condition. Le Vicomte fit ſonder le P. le Moyne, qui répondit ſans balancer qu'il étoit prêt à partir. C'étoit pour la cinquiéme fois, que ce Religieux ſe ſacrifioit en pareilles occaſions : il ſaiſit avec avidité celle-ci, qu'il croyoit immanquable de donner ſa vie pour la cauſe de Dieu, & le ſalut de la Colonie.

Sur ces entrefaites le Baron d'AVAUGOUR arriva de France pour relever M. d'Argenſon,

auquel ſa mauvaiſe ſanté, le peu de ſecours, qu'il recevoit de la Compagnie de la Nouvelle France, & quelques chagrins particuliers, que de mauvais eſprits ne ceſſoient point de lui cauſer, avoient fait demander ſon rappel avant le tems. Le nouveau Gouverneur fut bien étonné de ſe voir chargé d'une Colonie auſſi délabrée. Il voulut commencer par viſiter tous les Poſtes, & après cette viſite il dit qu'il étoit charmé du Canada ; qu'on ignoroit en France ce qu'il pouvoit valoir ; mais qu'il ne comprenoit point comment ſes Prédéceſſeurs s'étoient ſoûtenus, comme ils avoient fait, avec ſi peu de forces ; qu'il alloit informer le Roy de toutes choſes, & que ſi on ne lui envoyoit inceſſamment les Troupes & les munitions, qu'on lui avoit promiſes, il n'attendroit pas pour retourner en France, qu'on lui eût donné un Succeſſeur. Ce Général étoit Homme de reſolution, & d'une grande droiture ; mais il s'en picquoit trop, & ne ſçavoit pas ſe replier. Il avoit fait la guerre en Hongrie avec beaucoup de diſtinction ; mais il eut moins d'occaſions d'exercer en Canada ſes bonnes qualités, qu'il n'en eut de faire paroître ſes défauts, & ils lui firent eſſuyer bien des chagrins dans le peu de tems, qu'il gouverna cette Colonie.

1661.

Le Baron d'Avaugour relève M. d'Argenſon.

Le P. le Moyne étoit parti, lorſque M. d'Avaugour arriva à Quebec, & tandis que le Miſſionnaire alloit travailler à nous reconcilier avec les Iroquois, les PP. Dreuillettes & Dablon tâchoient de pénétrer à la Mer du Nord, en remontant le Saguenay. Au commencement de Juillet, deux mois après leur départ, ils ſe trouverent à la ſource de la Ri-

Voyage de deux Miſſionnaires dans le Nord.

1661. viere *Nekouba*, qui ſe décharge dans le *Lac de S. Jean*, & y eſſuïerent des chaleurs exceſſives, qu'ils attribuerent en partie à la hauteur du terrein, ayant fait cent lieuës, diſoient-ils, en montant toujours.

Deſcription du Lac Saint Jean. Le Lac S. Jean eſt la véritable ſource du Saguenay, & de pluſieurs autres Rivieres : il a vint lieuës de circuit, ſa figure eſt ovale ; quantité d'Iſles, dont il eſt ſemé, y font des points de vûë fort agreables, & ſes bords ſont couverts de très-beaux arbres ; mais on ne trouveroit peut-être pas ce Pays ſi charmant, ſi avant que d'y arriver, il ne falloit pas traverſer les plus affreux déſerts. C'eſt une reflexion, que devroient faire les Voyageurs, & qui les empêcheroit ſouvent de tomber dans des exaggérations, qui les décréditent.

Maladie extraordinaire. Le P. Dablon parle dans ſon Journal d'une maladie fort ſinguliere, & qu'on lui aſſûra être aſſez commune dans ces Contrées Septentrionnales. Une Perſonne devient tout-à-coup Lunatique & Hypocondriaque, ce qui dégénére bientôt en phrénefie. En cet état le Malade eſt ſaiſi d'une faim de chair humaine ſi violente, qu'il ſe jette comme un Loup affamé ſur tous ceux qu'il rencontre. A meſure qu'il trouve de quoi aſſouvir cette faim, elle croît, comme la ſoif d'un Hydropique ; auſſi ne manque-t-on jamais d'aſſommer d'abord ceux, qui ſont attaqués de cette maladie.

La Source de la Riviere Nekouba étoit alors un lieu de Traite, où ſe rendoient preſque toutes les Nations du Nord. C'eſt pourtant un ſi mauvais Pays, qu'on diſoit par maniere de proverbe, que les Maringouins mêmes n'y trouvoient pas dequoi vivre. Les deux Miſ-

1661.

ſionnaires y roncontrerent un très-grand nombre de Sauvages, qui les attendoient, & parmi leſquels il y avoit des Chrétiens & des Proſelytes. Ils les inſtruiſirent, & leur adminiſtrerent les Sacremens ; ils annoncerent aux Infidéles le Royaume de Dieu, & en baptiſerent quelques-uns. Ils ne purent aller plus loin, parce qu'on eut avis que les Iroquois approchoient, & qu'ils venoient de détruire tout recemment une Nation, qui portoit le nom de *l'Ecureuil*.

Un autre Miſſionnaire, nommée le Pere BAILLOQUET, qui avoit deſcendu le Fleuve S. Laurent, depuis Tadouſſac juſqu'à l'entrée du Golphe, fut encore plus heureux. Il viſita ſept ou huit Bourgades, qui compoſoient autant de Nations differentes, toutes de la Langue Algonquine : il trouva par tout des Sauvages, à qui il ne manquoit pour être de bons Chrétiens, que d'être inſtruits : il en baptiſa pluſieurs, & ſur tout quantité d'enfans moribonds, & laiſſa une moiſſon bien préparée, qu'il ſe flattoit de recueillir l'année ſuivante. Ces Nations ne ſubſiſtent preſque plus aujourd'hui ; & l'on ne ſçauroit bien dire ce qu'elles ſont devenues.

Reception faite au P. le Moyne à Onnontagué.

L'Automne aprochant, on reçut à Quebec des Lettres du P. Le Moyne dattées d'Onnontagué. Ce Miſſionnaire avoit couru dans ſa route bien des dangers de la part des Agniers, des Onneyouths & des Tſonnonthouans, qui n'avoient point eu de part à la Députation des deux autres Cantons. Il arriva enfin ſans aucun accident fâcheux à deux lieues d'Onnontagué, & il y trouva le grand Chef de ce Canton, appellé GARAKONTHIE', qui l'y

1661. attendoit avec une nombreuſe ſuite, pour lui faire honneur. Il en fut d'autant plus ſurpris, que ce n'eſt point la Coûtume parmi les Sauvages d'aller plus d'un quart de lieuë au devant des Députés ; mais ſon étonnement ceſſa, quand il eut bien connu celui, qui lui faiſoit cette politeſſe.

Caractére de Garakonthié. Garakonthié n'avoit de Sauvage, que la naiſſance & l'éducation, & avec toutes les bonnes qualités, qu'on ne peut s'empêcher de reconnoître dans ſa Nation, il avoit un excellent naturel, beaucoup de douceur, un génie ſupérieur & beaucoup de droiture : ſes belles actions à la guerre, & ſa dexterité à manier les eſprits dans les Conſeils, lui avoient acquis un grand crédit dans ſa Nation ; & le plus ordinaire emploi, qu'il en fit toujours, fut d'empêcher les réſolutions violentes, & de ménager la paix avec les François, qu'il aimoit ſincérement : il leur avoit donné de grandes preuves de cette affection, en retirant des mains des Agniers un grand nombre d'entr'eux, & tous ceux, qui étoient actuellement captifs dans ſon Canton & dans les autres, lui avoient obligation de la vie.

Politique rafinée de ce Chef Sauvage. Par une délicateſſe de politique, qu'on eſt ſurpris de trouver dans un Sauvage, il ne voulut pas mener le P. le Moyne dans ſa Cabanne, qu'il ne l'eût auparavant conduit chez tous les Chefs, dont il croyoit avoir beſoin pour le deſſein, qu'il avoit formé : il vouloit que tous regardaſſent la paix, à laquelle il travailloit, comme leur ouvrage, perſuadé que s'il eût paru en faire ſon affaire, quelques-uns s'y ſeroient oppoſés par jalouſie. Cette déference les lui gagna tous à un point, qu'il en obtint

beaucoup plus qu'il n'avoit oſé eſperer. Le 12e. d'Août au ſon d'une cloche, qui étoit reſtée à l'endroit, où avoit été la Chapelle des Jeſuites, des Députés d'Onnontagué, de Goyogouin & de Tſonnonthouan s'aſſemblerent dans ſa Cabanne; le P. le Moyne y fut invité, & après une courte priere, qu'il fit à haute voix en Langue Iroquoiſe, il déclara qu'il étoit envoyé par Ononthio, dont il alloit expoſer les intentions: il mit enſuite ſes préſens au milieu de l'Aſſemblée, & parla ainſi: 1661.

» C'eſt à toi, Onnontagué, que j'adreſſe la parole: Le Goyogouin ton fils (a) eſt venu me dire, qu'il étoit député de ta part, pour réunir toute la Nation avec moi: l'avois-tu envoyé? On lui répondit que le Goyogouin avoit dit vrai. Il fit un préſent, & continua: il m'a ajoûté que ſi je délivrois tous les Iroquois détenus dans mes priſons, tu me rendrois tous les François que tu retiens captifs: l'avois-tu autoriſé à cela? le Goyogouin, lui répliqua-t-on, a eu ordre de parler ainſi; il ne ſera point déſavoué. Il fit un ſecond préſent, & reprit ſon diſcours: Tu m'as encore fait déclarer, que tu me priois d'enfoncer ſi avant dans la terre les os des Iroquois morts pendant la guerre, que perſonne ne ſongeât plus à les venger, & que tu ſouhaitois qu'on fît de même de ceux des François; eſt-ce tout de bon que tu me faiſois cette propoſition »? On l'aſſûra que rien n'étoit plus ſincere; il fit un troiſiéme préſent, & ajoûta: « Et toi, Tſonnonthouan, eſt-il vrai que tu m'as fait dire

« Diſcours du P. le Moyne dans un Conſeil de trois Cantons.

(a) Le Canton d'Onnontagué eſt comme le Chef de tous les autres, c'eſt pourquoi il appelle tous les autres ſes Fils.

1661. „ depuis peu que tu voulois être compris dans „ le Traité de Paix, & que tu desirois d'avoir „ des François, qui vinssent s'établir dans ton „ Pays„? Un chef répondit que son Canton avoit véritablement donné cet ordre ; le Pere lui „ donna un Collier, & finit en disant : « L'Ag- „ nier a toujours un mauvais esprit, je sçai qu'il „ envoie sous main des présens pour engager „ les autres à continuer la guerre, je n'ai rien „ à lui dire, sinon qu'il trouvera à qui parler „. Le Missionnaire quittant ensuite le personnage d'Envoyé du Gouverneur Général, tourna le discours sur la Religion, & fut écouté avec plaisir.

Resolution de ce Conseil. Quelques jours après on se rassembla, & l'Orateur Iroquois déclara, 1°. qu'on alloit renvoyer à Ononthio neuf François, & que si on retenoit les autres pendant l'hyver, ce n'étoit que pour tenir compagnie à Ondesson (le P. le Moyne). 2°. Que Garakonthié étoit nommé Chef de l'Ambassade, & que ce seroit lui, qui remettroit les neuf François à Ononthio. Le Missionnaire parut surpris de cette résolution, & representa qu'on avoit promis de rendre la liberté à tous les François. On lui répondit que cela ne se pouvoit pas, & il ne jugea point à propos d'insister davantage, persuadé que ce seroit inutilement. D'ailleurs les Prisonniers étoient aussi bien traités, qu'ils le pouvoient souhaiter.

Eloge du Sr. Hertel. Il n'en étoit pas de même de ceux, que les Agniers retenoient dans leurs fers ; ils y avoient beaucoup à souffrir, & ils ne pouvoient pas se répondre d'un jour de vie. Il y avoit parmi eux un jeune Homme de très-bonne Famille, nommé François HERTEL, lequel sanctifioit

ſa captivité par une grande innocence, une réſignation parfaite aux ordres du Ciel, & des pratiques de pieté, qui le rendirent reſpectable à ſes Ennemis mêmes. On lui brûla un doigt, on lui coupa un pouce, & il ſouffrit ces rudes opérations avec une patience inaltérable. Je l'ai vû en 1721. âgé de quatre-vint ans, plein de forces & de ſanté; toute la Colonie rendant témoignage à ſa vertu & à ſon mérite. La ſuite de cette Hiſtoire fera voir que je ne devois point paſſer ſous ſilence l'honneur, qu'il fit à la Religion Chrétienne parmi ſes plus grands Ennemis. Je reviens à l'Ambaſſade des Iroquois. 1662.

Garakonthié s'embarqua vers la mi-Septembre, & peu de jours après il rencontra une Troupe de Guerriers de ſon Canton, conduite par un Chef de reputation, nommé OUTREOUHATI. Ce Capitaine avoit été dans les fers à Montreal, & il venoit de s'en venger. Il étoit chargé de chevelures & de dépoüilles, & il faiſoit ſurtout parade de la ſoûtane de M. le Maître. A cette vûë Garakonthié parut embarraſſé: ſes Gens étoient d'avis de rebrouſſer chemin, ne pouvant ſe perſuader, après ce qui venoit de ſe paſſer, qu'on les reçût en qualité d'Ambaſſadeurs; mais toutes réfléxions faites, il fut d'avis de continuer ſon voyage; il aſſûra ſes Gens qu'il n'y avoit rien à craindre pour eux, tandis qu'il reſtoit des François dans leur Canton, & que la ſeule conſidération du P. le Moyne leur ſerviroit de ſauvegarde. Garakonthié arrive à Montreal.

Au bout de quelques jours il trouva un Parti d'Onneyouths; il leur demanda, où ils alloient, & ils lui répondirent qu'ils vouloient manger des François: il leur fit des préſens, & Reception qu'on lui fait.

1661. il les engagea à s'en retourner. Enfin il arriva à l'Iſle de Montreal. Il y fut reçu comme le méritoient les ſervices, qu'il avoit rendus aux François Captifs dans ſon Pays, & les mouvemens, qu'il s'étoit donnés pour procurer la paix. Il eut avec le Gouverneur Général des entretiens particuliers, où il fit paroître une grande ſageſſe & beaucoup d'eſprit. Il agréa toutes les propoſitions, qui lui furent faites, il promit d'être de retour avant la fin du printems avec le reſte des Priſonniers François, & l'on crut tellement pouvoir compter ſur ſa parole, qu'on lui remit tous les Iroquois qu'il redemanda; mais on ne fit pas aſſez réfléxion que dans un Gouvernement tel, que celui des Sauvages, il ne faut pas toujours ſe repoſer ſur les paroles d'un ſeul Chef, quelque acredité & quelque honnête Homme qu'il ſoit.

La paix paroît s'éloigner.

1662. Il eſt vrai que l'eſperance d'une paix prochaine, & beaucoup plus durable, qu'aucune de celles, qu'on avoit négociées juſques-là avec les Iroquois, n'étoit pas ſeulement fondée ſur le credit & ſur les bonnes intentions de Garakontié. On croioit les Cantons Supérieurs dans une ſituation à la regarder comme néceſſaire, parce que les Andaſtes les avoient attaqués, & les preſſoient vivement. D'un autre côté la guerre étoit fort vive entre les Agniers & les Mahingans, auſquels s'étoient jointes toutes les Nations Abénaquiſes; mais on eut bientôt des nouvelles certaines, qui firent connoître que les Iroquois n'étoient, ni auſſi embarraſſés, qu'on le diſoit, ni auſſi diſpoſés à la paix, qu'on s'en étoit flatté.

On apprit que les Cantons Supérieurs, après avoir repouſſé les Andaſtes, avoient fait des

excurſions juſqu'en Virginie, d'où pluſieurs pénétrerent bien loin du côté de l'Oueſt. Ceux-ci rapporterent à leur retour qu'ils avoient pouſſé juſqu'à la Mer, & qu'ils avoient vû des Peuples de la même Religion, que les François, d'où l'on a conjecturé qu'ils étoient allés juſqu'au Nouveau Mexique, & au Golphe de la Caliſornie, communément appellé *la Mer Vermeille.* Il y a auſſi bien de l'apparence que les Agniers firent bientôt la paix avec les Mahingans, puiſqu'ils continuerent leurs courſes, conjointement avec les Onneyouts, & qu'ils s'approcherent de Montreal, où ils tuerent un Eccleſiaſtique, nommé M. VIGNOL. 1662.

Enfin deux-cent Onnontagués parcoururent une bonne partie de la Colonie, & attaquerent en plein jour pluſieurs Habitans de l'Iſle de Montreal, qui travailloient dans la campagne. Le Major de la Ville ſortit avec vint-ſix Hommes bien armés pour leur faciliter la retraite; mais ayant pris par les Bois, pour cacher ſa marche aux Ennemis, il ſe trouva tout-à-coup entre deux feux. Il ſe battit tout le jour en brave Homme, & fut très-bien ſecondé de ſa Troupe, juſqu'à ce qu'accablé par le nombre, il périt, avec tous les ſiens. On ne recevoit de toutes parts que des nouvelles affligeantes, & on en aprit encore dans le même tems de bien triſtes du P. Meſnard, qu'on avoit accordé avec un peu trop de facilité au mois d'Août de l'année 1660. à une ſeconde Bande d'Outaouais, deſcenduë des environs du Lac Supérieur.

Aventures du P. Meſnard.

Quelque empreſſement, que ces Sauvages euſſent témoigné pour obtenir ce Miſſionnaire, il s'apperçut bientôt qu'il avoit peu à eſperer

1662. de leur diſpoſition à embraſſer la Foy. Non-ſeulement ils l'obligerent de nager pendant tout le voyage, en ſorte qu'il étoit contraint de prendre ſur ſon ſommeil pour réciter ſon Office; mais ils pouſſerent encore la brutalité juſqu'à lui jetter ſon Breviaire dans l'eau. D'ailleurs les vivres leur ayant manqué, comme il arrive preſque toujours aux Sauvages, le P. Meſnard ſe trouva réduit à une telle extrémité, que la nourriture la plus inſipide & la plus dégoûtante étoit devenuë pour lui un mêts délicieux.

Ses conducteurs s'étoient attendus à rencontrer, en entrant dans le Lac Supérieur, des Sauvages, qui leur donneroient des rafraîchiſſemens, & ils furent fruſtrés de cette eſperance. Quelque-tems après un Arbre en tombant briſa le Canot, où étoit le Miſſionnaire, & on le laiſſa ſeul en cet endroit avec trois Hommes ſans vivres. Par bonheur, ils apperçurent quantité d'oſſemens ſur le rivage; ils les pilerent & en firent une eſpece de bouillie, qui les ſuſtenta pendant quelque-tems. Le Serviteur de Dieu aſſûroit dans une Lettre, qu'on reçut après ſa mort, que rien n'avoit plus ſervi à le ſoûtenir au milieu de tant de croix, que ces paroles, qui lui avoient été dites par M. l'Evêque de Petrée, qu'il avoit rencontré entre les Trois Rivieres & Mon-
» treal: » Toutes ſortes de raiſons, mon cher » Pere, devroient vous retenir ici; mais Dieu » plus fort que toutes nos raiſons vous veut dans » le Pays, où vous allez.

Au bout de ſix jours, on vint le chercher pour le conduire au lieu, qu'on avoit choiſi pour y paſſer l'Hyver, & qui étoit une Anſe

de la partie Méridionnale du Lac Supérieur. Il y arriva le quinziéme d'Octobre, & lui donna le nom de *Sainte Thereſe*, dont on celebre la Fête en ce jour. Il y trouva quelques Chrétiens de diverſes Nations, qui l'occuperent aſſez, & il augmenta leur nombre de quelques Ames prédeſtinées, pour le ſalut deſquelles il lui parut que la Providence Divine l'avoit conduit dans ces Deſerts. Ce ſont-là de ces reſſorts ſecrets de la bonté de Dieu, qui ne ſe manifeſtent qu'à ceux, dont elle veut bien ſe ſervir pour operer les miracles de ſa Grace, & dont la connoiſſance répand ſur leurs travaux une onction, qu'ils ſont ſeuls capables de goûter. 1662.

Dans la Lettre que j'ai déja citée, l'Homme Apoſtolique ajoûtoit, que la piété de quelques François, qui l'avoient accompagné dans cette expédition, contribuoit encore beaucoup à adoucir le chagrin, qu'il reſſentoit de voir l'endurciſſement de la plûpart de ceux, pour le ſalut deſquels il s'étoit expoſé à tant de riſques. Ces Barbares continuoient toujours à le traiter, comme ils avoient fait pendant la route; & il s'apperçut bientôt que ce qui les empêchoit de l'écouter, quand il vouloit leur parler de la Religion, étoit la crainte d'attirer ſur eux les malheurs, dont les Hurons avoient été accablés; outre que la polygamie étoit fort en uſage parmi eux.

Enfin après plus de huit mois de ſéjour dans un lieu ſi triſte, & où il n'avoit guéres vécu que de glands & d'écorces d'Arbres pilés, avec un peu d'huile pour tout aſſaiſonnement, il fut appellé par des Hurons, qui s'étoient établis dans l'Iſle *Chagouamigon* (*a*) ou de

(*a*) On donne ordinairement ce nom à une Anſe

1662. *S. Michel*, à l'extrémité Occidentale du Lac. Parmi les François de ſa Troupe, il s'en trouvoit, qui avoient fait ce voyage, & qui mirent tout en œuvre pour le détourner de l'entreprendre : ils l'aſſûrerent, qu'il étoit de cent lieuës au moins ; que les chemins étoient affreux, & que dans l'épuiſement, où il étoit, il y avoit de l'imprudence à s'y engager. Il leur répondit, qu'il ne pouvoit pas finir plus glorieuſement ſa courſe, qu'en cherchant à gagner des Ames à JESUS-CHRIST ; & le treiziéme de Juin de l'année 1661. il ſe mit en marche avec un très-ſaint Homme, nommé Jean Guerin, qui depuis vint ans étoit au ſervice des Miſſionnaires.

Sa mort. Il ſe ſépara avec regret des autres François & de ſes Néophytes, qui avoient fait juſqu'alors toute ſa conſolation ; il s'attendrit ſur eux en leur diſant adieu, les aſſûra qu'ils ne le reveroient plus ſur la Terre, & les laiſſa fort touchés de le voir courir à une mort preſque certaine. Quelques Hurons étoient venus pour lui ſervir de guides ; mais comme ils approchoient de leur Village, ils le quitterent en diſant, qu'ils alloient chercher des vivres. Le Pere, qui ſe ſentoit épuiſé, s'arrêta pour les attendre ; mais après avoir attendu quinze jours, ſans qu'il parût perſonne, il s'embarqua dans un Canot, qu'il trouva par hazard au bord d'une Riviere.

Le vintiéme d'Août, il fut obligé de marcher quelque-tems, pour éviter un rapide ; & tandis que ſon Compagnon étoit occupé à porter le Canot, & à le charger, il entra dans

célébre, qui eſt vis-à-vis de l'Iſle S. Michel ; mais c'eſt le nom propre de l'Iſle même.

le Bois, & s'y égara. Guerin, après l'avoir attendu quelque-tems, ſe mit à crier de toute ſa force pour l'appeler ; il tira enſuite quelques coups de fuſil, & tout cela étant inutile, il fit pluſieurs tours dans le Bois, ſans rien découvrir. Ne ſçachant plus que faire, & perſuadé que les Hurons n'étoient pas loin, il prit le parti de ſe rendre à leur Village, où il arriva effectivement en deux jours. Il fit entendre le mieux qu'il put à ces Sauvages l'accident ſurvenu au Miſſionnaire, & il en engagea un, en lui donnant de la poudre & du plomb, à l'aller chercher ; mais cet homme revint au bout de deux heures, en diſant qu'il avoit vû l'Ennemi. 1662.

C'étoit apparemment une défaite : quoiqu'il en ſoit, on n'a jamais pû ſçavoir au juſte ce qu'étoit devenu le P. Meſnard. Son ſac fut trouvé quelque-tems après entre les mains d'un Sauvage, qui ne voulut pas dire de qui il l'avoit eu ; & au bout de pluſieurs années, ſa ſoutanne & ſon Breviaire furent reconnus dans une Cabanne de Sioux, qui leur rendoient une eſpece de culte, en leur préſentant dans leurs feſtins de tous les mets qu'on ſervoit. C'étoit un effet de la grande réputation de ſainteté, où ce Religieux étoit parmi tous les Peuples de ces quartiers-là. Elle n'étoit pas moindre parmi les François ; & véritablement la Nouvelle France n'avoit point alors de Miſſionnaire plus accompli. Le Ciel l'avoit particulierement doüé d'un talent rare, pour s'inſinuer dans l'eſprit des Sauvages ; ce qui avoit ſur tout paru, dans le peu de tems qu'il avoit paſſé chez les Goyogouins. Idée, qu'on avoit par tout de ſa ſainteté.

Son Domeſtique reſta fort peu de tems avec les Hurons & retourna joindre les François, Mort de ſon Domeſtique.

1662. qu'il avoit laiſſés à l'Anſe de Sainte Thereſe. Il y paſſa l'Hyver, pendant lequel il baptiſa plus de deux cent enfans moribonds, la plûpart Outaouais. L'Eté ſuivant, il fit pluſieurs courſes; & un jour que la pluye l'avoit obligé de ſe mettre à couvert ſous ſon Canot, le fuſil d'un de ſes Compagnons s'étant débandé, le tua, tandis qu'il étoit en priéres; il n'eut que le tems de prononcer le Nom de JESUS. Tel fut le ſuccès du ſecond voyage que les Outaouais firent avec des Miſſionnaires. Ils n'en ont eu dans la ſuite, que quand ils ſe ſont fixés avec d'autres Sauvages, mieux diſpoſés qu'eux à recevoir l'Evangile, & n'ont pas plus profité des ſecours, que le Ciel leur procuroit. De ſorte que juſqu'à preſent, ils n'ont guéres eu de part au Royaume de Dieu, que par les Enfans qu'on a pû baptiſer à la mort.

Le P. le Moyne retourne à Montrealavec tous les Priſonniers François. Conduite de Garakonthié.

Cependant, malgré les dernieres hoſtilités des Onnontagués, le P. le Moyne exerçoit aſſez librement dans ce Canton toutes les fonctions de ſon Miniſtere. Ce n'eſt pas qu'il ne s'aperçût bien d'abord, que tous les eſprits n'étoient pas également portés à la paix; mais il crut devoir diſſimuler, & cette conduite lui réüſſit. Garakonthié étoit revenu chargé de préſens, & charmé des bonnes manieres des François. Il fut aſſez ſurpris de trouver une partie de ſa Nation dans des diſpoſitions ſi differentes de celles, où il les avoit laiſſés; & ce qu'il apprit de la défaite du Major de Montreal, le toucha ſenſiblement. Il reconnut même bientôt qu'on ſe mettoit en garde contre lui; & s'il n'eût eu une fermeté à toute épreuve, il couroit riſque d'être déſavoué par ceux-là mêmes, qui l'avoient député vers le Gouverneur Général.

Il ſe comporta en cette rencontre avec une prudence & une dexterité, qui auroit fait honneur à un Homme élevé dans le manége de la plus raffinée politique ; & il vint enfin à bout de conſommer ſon ouvrage. Le Traité fut ratifié par les Trois Cantons, & tous les Priſonniers François furent rendus au P. le Moyne, qui les conduiſit à Montreal, à la réſerve d'un ſeul, qui mourut martyre de la chaſteté conjugale. On l'avoit voulu forcer à ſe marier dans la Cabanne, où il étoit eſclave : il s'en étoit défendu ſur ce qu'il avoit une Femme, & ſur ce que ſa Religion ne lui permetttoit pas d'en avoir deux. Cette réponſe ne fit point changer de réſolution à ſon Maître, qui après l'avoir ſouvent menacé de le tuer, s'il ne conſentoit à ce qu'il deſiroit de lui, en vint à l'exécution, & lui caſſa la tête. 1662.

Le retour des autres, convainquit bien le Baron d'Avaugour que Garakonthié avoit négocié de bonne foi ; mais les avis, qu'il recevoit de toutes parts de ce qui ſe paſſoit dans les Cantons, lui cauſoient de grandes inquiétudes. Par les derniers Vaiſſeaux, qui étoient partis de Quebec, ce Général & tout ce qu'il y avoit de perſonnes en place dans le Pays, avoient fortement écrit en Cour pour ſupplier le Roy de prendre ſous ſa protection une Colonie, qui ſe trouvoit abſolument abandonnée & réduite aux derniers abois. Ils avoient chargé de leurs Mémoires le Sieur BOUCHER, qui commandoit aux Trois-Rivieres ; & ils eſperoient beaucoup du zéle de cet Officier, qui connoiſſoit mieux que perſonne le Canada, & que ſa vertu rendoit très-propre à ſe faire écouter favorablement du Prince.

M. Boucher va en Cour repreſenter les beſoins de la N. France.

1662. Il fut en effet très-bien reçu de Sa Majeſté, qui témoigna beaucoup de ſurpriſe, en apprenant qu'un ſi bon Pays eût été ſi fort négligé. Elle nomma enſuite M. DE MONTS Commiſſaire pour en faire la viſite & y intimer ſes ordres, & commanda qu'on y envoyât inceſſamment quatre cent Hommes de ſes Troupes, pour y renforcer les Garniſons des poſtes les plus expoſés. M. de Monts s'embarqua à la Rochelle, dès que la navigation fut libre; & chemin faiſant, prit poſſeſſion au nom du Roy du Fort de Plaiſance dans l'Iſle de Terre-Neuve. Son arrivée à Quebec y cauſa une grande joye, & par les ſecours préſens, qu'il y amenoit, & par l'eſperance qu'il y donna, que l'année ſuivante il en viendroit de plus conſiderables encore; mais la Nouvelle France en avoit beſoin de plus d'une ſorte.

Le Roy y envoie du ſecours.

Abus de la Traite de l'Eau-de-vie. Conduite irreguliere du Baron d'Avaugour à ce ſujet.

Juſques-là, les Gouverneurs Généraux avoient aſſez tenu la main à faire exécuter les ordres, qu'ils avoient eux-mêmes donnés de ne point vendre d'Eau-de-vie aux Sauvages; & le Baron d'Avaugour avoit décerné des peines très-ſeveres contre ceux, qui contreviendroient à ſes Ordonnances ſur ce point capital. Il arriva qu'une Femme de Quebec fut ſurpriſe en y contrevenant, & ſur le champ conduite en priſon. Le P. Lallemant, à la priere de ſes Parens, ou de ſes Amis, crut pouvoir ſans conſequence interceder pour elle. Il alla trouver le Général, qui le reçut très-mal, & qui ſans faire réflexion qu'il n'y a point d'inconſéquence dans les Miniſtres d'un Dieu, qui a donné ſa vie pour détruire le péché & ſauver le Pécheur, à agir avec zéle pour réprimer le vice, & à demander grace pour

le

le Criminel, lui répondit bruſquement, que puiſque la traite de l'Eau-de-vie n'étoit pas une faute puniſſable pour cette Femme, elle ne le ſeroit déſormais pour perſonne. 1662.

Un peu plus de ſang-froid lui auroit fait répondre au Supérieur qu'il faiſoit ſon devoir en implorant ſa clémence pour cette Femme; & que pour lui, le ſien l'obligeoit de faire juſtice: mais il ne conſulta que ſa mauvaiſe humeur & ſa droiture mal entenduë; & ce qu'il y eut de pis, c'eſt qu'il ſe fit un point d'honneur de ne point retracter l'indiſcrete parole, qui lui étoit échapée. Le Peuple en fut bientôt inſtruit, & le déſordre devint extrême. On commença même à invectiver tout haut contre les Confeſſeurs, qui avec une fermeté vraiment ſacerdotale vouloient oppoſer une digue à ce torrent. On n'épargna point l'Evêque de Petrée, qui avoit jugé le mal aſſez grand, pour employer à ſa guériſon les Cenſures de l'Egliſe.

Calomnies intentées à ce ſujet contre l'Evêque & les Miſſionnaires.

Comme ces clameurs ne leur firent rien relâcher de leur ſéverité, les plaintes & les invectives redoublerent. Quelques jeunes Gens ſans religion, récemment arrivés de France, & que l'attention des Paſteurs à veiller ſur leur Troupeau incommodoit beaucoup, ſe joignirent aux Mécontens; on cria de toutes parts que les conſciences étoient gênées, & l'on a été ſurpris, avec raiſon, de voir cette calomnie renouvellée depuis dans un Livre imprimé ſous le nom d'un Religieux. Enfin quelques Particuliers ſe crurent autoriſés à faire ſur cela des Mémoires, & à les envoyer au Conſeil du Roy; mais leurs Requêtes furent d'autant plus mal reçuës, qu'outre qu'on pé-

1662. nétra ſans peine les motifs, qui les faiſoient parler, les faits calomnieux, dont ils avoient voulu appuyer leurs plaintes, furent démentis par des Perſonnes en place, dont le témoignage ne pouvoit pas être ſuſpect.

Scandales arrivés parmi les Sauvages.

D'ailleurs l'Evêque de Petrée, & tout ce qu'il y a oit d'Eccleſiaſtiques en Canada, avoient une réputation trop bien établie, pour être entamée par de pareilles accuſations. Mais ſi les Calomniateurs ne trouverent point d'appui à la Cour, le mal n'en fit pas des progrès moins rapides; & le déſordre alla ſi loin, que bientôt on n'écouta plus, ni Evêque, ni Prédicateurs, ni Confeſſeurs, & que, ni les menaces de la colere Divine, ni les foudres de l'Egliſe, ne purent arrêter un torrent, qui avoit rompu ſes digues. Le commerce de l'eau-de-vie étant ouvertement toleré par celui-là même, qui ſeul pouvoit le reprimer efficacement, les Sauvages, qui ne ſont pas libres de s'en abſtenir, quand on leur en préſente, & en qui le moindre effet de cette boiſſon, eſt de leur ôter le jugement, ſe porterent à des ſcandales, qui firent verſer bien des larmes à ceux, à qui il en avoit tant coûté pour les engendrer à JESUS-CHRIST.

En vain les Anciens & les Chefs des Bourgades mirent tout en uſage pour arrêter ce furieux débordement; en vain ſupplierent-ils le Gouverneur Général d'interpoſer toute ſon autorité pour les ſeconder, en faiſant garder ſes propres Ordonnances; ils ne gagnerent rien ſur un eſprit prévenu qu'on lui exageroit le mal. Ainſi le déſordre alla toujours croiſſant, & gagna les plus fervens Néophytes: de ſorte qu'à la réſerve de quelques-uns, qui

s'étoient volontairement condamnés à ne point ſortir de Sylleri, pour ſe préſerver de la contagion, & de quelques autres, qui pour le même deſſein s'étoient retirés des Trois Rivieres, & refugiés au Cap de la Magdeleine; tous ces nouveaux Chrétiens, juſques-là ſi exemplaires, & qui faiſoient l'admiration des Infidéles mêmes, devinrent l'opprobre du Chriſtianiſme, qu'ils expoſerent aux blaſphêmes & à la riſée des Ennemis de Dieu. 1662.

Alors le ſaint Evêque de Petrée voyant ſon zéle inutile & ſon autorité mépriſée, prit le parti d'aller porter ſes plaintes au pied du Thrône, & paſſa en France. Il fut écouté, & il obtint du Roy tous les ordres, qu'il jugea néceſſaires pour faire ceſſer le commerce ſcandaleux, qui faiſoit tant de ravages dans ſon Troupeau; mais le Ciel les avoit déja prévenus, & par un de ces évenemens, qui répand la terreur dans les ames les plus libertines, on avoit déja eu la conſolation dans la Nouvelle France de voir rentrer dans le devoir la plus grande partie de ceux, qui s'en étoient écartés. L'Evêque de Petrée en porte ſes plaintes au Roy.

Le fait, que je vais rapporter, eſt ſi extraordinaire, que je n'aurois point balancé à le ſupprimer, ou à paſſer legerement deſſus, ſi le témoignage unanime & conſtant de toute une Colonie, au milieu de laquelle il eſt arrivé, & les prodigieux effets, qu'il a cauſés, dont quelques-uns ſubſiſtent encore, ne lui avoient acquis une notorieté, qui le met à l'abri du plus effronté Pyrrhoniſme. Ce n'eſt pas que je prétende en garantir toutes les circonſtances, dont on a rempli certaines Relations; il n'y a rien, où l'on ſe permette plus

1662. l'exageration, que le merveilleux, qui eſt bien conſtaté. Je me bornerai donc aux Mémoires les plus sûrs, & où je n'ai rien remarqué, qui ne fût autoriſé par une Tradition, dont j'ai connu pluſieurs témoins au-deſſus de tout reproche.

Phénoménes ſurprenans. 1663. Pendant l'automne de 1662. peu de jours après le départ de M. de Petrée, on vit voler dans l'air quantité de feux ſous differentes figures, toutes aſſez bizarres. Sur Quebec & ſur Montreal il parut une nuit un globe de feu, qui jettoit un grand éclat, avec cette difference, qu'à Montreal il ſembloit s'être détaché de la Lune, qu'il fût accompagné d'un bruit ſemblable à celui d'une volée de Canons, & qu'après s'être promené dans l'air l'eſpace d'environ trois lieuës, il alla ſe perdre derriere la Montagne, d'où l'Iſle a pris ſon nom; au lieu qu'à Quebec il ne fit que paſſer, & n'eut rien de particulier.

Le ſeptiéme de Janvier de l'année ſuivante une vapeur preſqu'imperceptible s'éleva du Fleuve, & frappée des premiers rayons du Soleil, devint tranſparente, de ſorte néanmoins qu'elle avoit aſſez de corps pour ſoûtenir deux Parelies, qui parurent aux deux côtés de cet Aſtre. Ainſi l'on vit en même tems comme trois Soleils, rangés ſur une ligne parallele à l'Horiſon, éloignés les uns des autres en apparence de quelques toiſes, & chacun avec ſon Iris, dont les couleurs variant à chaque inſtant, tantôt étoient ſemblables à celles de l'Arc-en-Ciel, & tantôt d'un blanc lumineux, comme s'il y avoit eu derriere un grand feu. Ce ſpectacle dura deux heures entieres, il recommença le quatorze; mais ce jour-là il fut moins ſenſible.

1663.

Prédictions d'un Tremblement de Terre.

Ce que je vais ajoûter n'a pas été auſſi public, & chacun en croira ce qu'il jugera à propos ; mais je dois faire obſerver qu'il ne s'agit point de prédictions faites après coup, que celles, qu'on va voir, ont été connuës avant l'évenement ; que cet évenement, à en juger par l'effet, qu'il produiſit, a tout l'air d'un avertiſſement du Ciel, & que la conduite ordinaire de la Providence en pareilles occaſions, eſt de faire avertir les Coupables que la Juſtice divine eſt prête à lancer la foudre : ainſi le Seigneur en uſa-t'il à l'égard des Ninivites, qui parerent le coup, dont ils étoient menacés, par une pénitence exemplaire, & il y a peut-être ici quelque choſe encore de plus marqué, comme nous le verrons bientôt.

Quoiqu'il en ſoit, au commencement de Février de la même année, il ſe répandit un bruit ſourd qu'il y auroit bientôt un Tremblement de Terre, dont on n'avoit point d'exemple dans l'Hiſtoire, & ce bruit étoit fondé ſur les diſcours d'une Perſonne éminente en pieté, qui s'en étoit ouverte à un petit nombre de ſes Amis, & qui ſe donnoit de grands mouvemens pour engager tout le monde à ſe bien mettre avec Dieu, & à travailler de tout ſon pouvoir à calmer le courroux du Ciel juſtement irrité contre la Nouvelle France.

Le troiſiéme du même mois une Algonquine, fervente Chrétienne, étant la nuit dans ſa Cabanne, éveillée & aſſiſe ſur ſon lit, crut entendre une voix, qui diſoit que dans deux jours il arriveroit des choſes inoüies, & le lendemain, comme elle étoit dans la Forêt avec ſa Sœur, faiſant ſa proviſion de

1663. bois, elle entendit encore très-diſtinctement la même voix, qui lui dit que le jour ſuivant entre cinq & ſix heures du ſoir la Terre trembleroit d'une maniere terrible. Sa Sœur n'entendit point la voix, & ne s'apperçut de rien.

Une jeune Fille de la même Nation, qui menoit une vie toute Angelique, & à qui ſa pieté & ſa confiance en la vertu de la Croix du Sauveur, avoient mérité la guériſon ſubite d'une maladie, jugée incurable par les Medecins, crut voir en ſonge la nuit du quatre au cinq la Mere de Dieu, qui lui marquoit l'heure & toutes les circonſtances de ce Tremblement. Le ſoir du cinq, très-peu de tems avant que le Tremblement commençât, elle parut comme hors d'elle-même, & ſe mit à crier de toute ſa force par deux fois, *Ce ſera bientôt*, ce qui jetta tous ceux, qui l'entendirent dans un grand ſaiſiſſement.

Enfin le même jour la Mere Marie de l'Incarnation, cette illuſtre Fondatrice des Urſulines de la Nouvelle France, dont les Ouvrages, ſi généralement eſtimés, font voir qu'elle n'étoit rien moins qu'un eſprit foible, après avoir reçu du Ciel pluſieurs avis de ce qui devoit arriver, & dont elle avoit fait part au P. Lallemant ſon Directeur, étant ſur les cinq heures & demie du ſoir en Oraiſon (*a*), crut voir le Seigneur irrité contre le Canada, & ſe ſentit en même tems portée par une force ſupérieure à lui demander juſtice des crimes, qui s'y commettoient. Tout ce qu'elle put faire pour adoucir la rigueur de cet ordre, en

(*a*) Elle raconte tout ceci dans ſes Lettres en tierce Perſonne; mais on a tout lieu de croire que c'étoit d'elle même qu'elle parloit.

s'y ſoumettant, ce fut d'ajoûter de ferventes Prieres pour obtenir du Ciel que les ames ne périſſent point avec les corps. 1663.

Un moment après elle ſe ſentit comme aſſûrée que la vengeance divine alloit commencer à éclatter, & que le mépris, que l'on faiſoit des Ordonnances de l'Egliſe, étoit ſur tout ce qui allumoit la colere divine. Elle apperçut preſqu'auſſitôt quatre Démons aux quatre extrêmités de la Ville de Quebec, qui agitoient la Terre avec une extrême violence, & une Perſonne d'un port majeſtueux, qui de tems en tems lâchoit la bride à leur fureur, puis la retiroit. Dans le même inſtant, le Ciel étant fort ſerein, on entendit dans toute la Ville un bruit ſemblable à celui, que fait un très-grand feu; ce qui obligea tout le monde à ſortir des maiſons.

Alors on fut extrêmement ſurpris de voir, que tous les Edifices étoient ſecoués avec tant de violence, que les toits touchoient preſqu'à terre, tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre; que les portes s'ouvroient d'elles-mêmes, & ſe refermoient avec un très-grand fracas; que toutes les cloches ſonnoient, quoiqu'on n'y touchât point; que les pieux des paliſſades ne faiſoient que ſautiller; que les murs ſe fendoient; que les planchers ſe détachoient, & s'écrouloient; que les Animaux pouſſoient des cris & des hurlemens effroyables; que la ſurface de la Terre avoit un mouvement preſque ſemblable à celui d'une Mer agitée; que les Arbres s'entrelaſſoient les uns dans les autres, & que pluſieurs ſe déracinoient & alloient tomber aſſez loin. Il commence ſes effets.

On entendit enſuite des bruits de toutes

1663. les ſortes ; tantôt c'étoit celui d'une Mer en fureur, qui franchit ſes bornes ; tantôt celui, que pourroient faire un grand nombre de Caroſſes, qui rouleroient ſur le pavé ; & tantôt le même éclat, que feroient des Montagnes de rochers & de marbre, qui viendroient à s'ouvrir & à ſe briſer. Une pouſſiere épaiſſe, qui s'éleva en même tems, fut priſe pour une fumée, & fit craindre un embraſement univerſel : enfin, quelques-uns s'imaginerent avoir entendu des cris de Sauvages, & ſe perſuaderent que les Iroquois venoient fondre de toutes parts ſur la Colonie.

L'effroi étoit ſi grand & ſi général, que non-ſeulement les Hommes, mais les Animaux mêmes paroiſſoient comme frappés de la foudre ; on n'entendoit par tout que cris & que lamentations ; on couroit de tous côtés ſans ſçavoir, où l'on vouloit aller ; & quelque part qu'on allât, on rencontroit ce que l'on fuyoit. Les Campagnes n'offroient que des précipices, & l'on s'attendoit à tous momens à en voir ouvrir de nouveaux ſous ſes pieds. Des Montagnes entieres ſe déracinerent, & allerent ſe placer ailleurs ; quelques-unes ſe trouverent au milieu des Rivieres, dont elles arrêterent le cours : d'autres s'abîmerent ſi profondément, qu'on ne voyoit pas même la cime des Arbres, dont elles étoient couvertes.

Il y eut des Arbres, qui s'élancerent en l'air avec autant de roideur, que ſi une mine eût joué ſous leurs racines ; & on en trouva, qui s'étoient replantés par la tête. On ne ſe croyoit pas plus en ſûreté ſur l'eau, que ſur la terre ; les glaces, qui couvroient le Fleuve

Saint Laurent & les Rivieres, ſe fracaſſerent en s'entrechoquant ; de gros glaçons furent lancés en l'air, & de l'endroit, qu'ils avoient quitté, on vit jaillir quantité de ſable & de limon. Pluſieurs Fontaines, & de petites Rivieres furent deſſechées ; en d'autres, les eaux ſe trouverent enſouffrées ; il y en eut, dont on ne put même diſtinguer le lit, où elles avoient coulé. 1663.

Ici les eaux devenoient rouges, là elles paroiſſoient jaunes ; celles du Fleuve furent toutes blanches depuis Quebec juſqu'à Tadouſſac, c'eſt-à-dire, l'eſpace de trente lieuës. L'air eut auſſi ſes Phénomenes. On y entendoit un bourdonnement continuel ; on y voyoit, ou l'on s'y figuroit des Spectres, & des Fantômes de feu portant en main des flambeaux. Il y paroiſſoit des flammes, qui prenoient toutes ſortes de figures, les unes de Piques, les autres de Lances, & des Brandons allumés tomboient ſur les toits ſans y mettre le feu. De tems en tems des voix plaintives augmentoient la terreur. Des Marſoüins, ou des Vaches marines furent entenduës mugir devant les Trois Rivieres, où jamais aucun de ces Poiſſons n'avoit paru ; & ces mugiſſemens n'avoient rien de ſemblable à ceux d'aucun Animal connu.

En un mot, dans toute l'étenduë de trois cent lieuës de l'Orient à l'Occident, & de plus de cent cinquante du Midi au Septentrion, la Terre, les Fleuves & les rivages de la Mer furent aſſez lontems, mais par intervalles, dans cette agitation, que le Prophéte Roy nous repréſente, lorſqu'il nous raconte les merveilles, qui accompagnerent la ſortie d'E-

1663. gypte du Peuple de Dieu. Les effets de ce Tremblement furent variés à l'infini ; & jamais peut être on n'eut plus de ſujet de croire que la Nature ſe détruiſoit, & que le Monde alloit finir.

La premiere ſecouſſe dura une demie-heure, ſans preſque diſcontinuer ; mais au bout d'un quart d'heure elle commença à ſe ralentir. Le même jour ſur les huit heures du ſoir il y en eut une ſeconde auſſi violente que la premiere ; & dans l'eſpace d'une demie-heure, il y en eut deux autres Quelques-uns en compterent la nuit ſuivante juſqu'à trente-deux, dont pluſieurs furent très fortes. Peut-être que l'horreur de la nuit, & le trouble où l'on étoit, les firent multiplier, & paroître plus conſidérables, qu'elles ne l'étoient. Dans les intervalles mêmes de ces ſecouſſes, on étoit ſur terre comme dans un Vaiſſeau, qui eſt à l'ancre ; ce qui pouvoit encore être l'effet d'une imagination effrayée Ce qui eſt certain, c'eſt que bien des perſonnes reſſentirent ces ſoulevemens de cœur & d'eſtomach, & ces tournoyemens de tête, qu'on éprouve ſur Mer, quand on n'eſt pas accoutumé à cet Elément.

Le lendemain ſixiéme, vers les trois heures du matin, il y eut une rude ſecouſſe, qui dura lontems. A Tadouſſac il plut de la cendre pendant ſix heures. Dans un autre endroit des Sauvages, qui étoient ſortis de leurs Cabannes au commencement de ces agitations, ayant voulu y rentrer, trouverent à ſa place une grande Marre d'eau. A moitié chemin de Tadouſſac à Quebec, deux Montagnes s'applatirent, & des terres, qui s'en étoient éboulées, il ſe forma une pointe, qui avançoit un

demi-quart de lieuë dans le Fleuve. Deux François, qui venoient de Gaſpé dans une Chaloupe, ne s'apperçurent de rien juſqu'à ce qu'ils fuſſent vis-à-vis du Saguenay ; mais alors, quoiqu'il ne fît point de vent, leur Chaloupe commença d'être auſſi agitée, que ſi elle eût été ſur la Mer la plus orageuſe. 1663.

Ne pouvant comprendre d'où pouvoit venir une choſe ſi ſinguliere, ils jetterent les yeux du côté de la terre, & ils apperçurent une Montagne, qui ſelon l'expreſſion du Prophéte, bondiſſoit comme un Belier, puis tournoya quelque tems, agitée d'un mouvement de tourbillon, s'abaiſſa enſuite, & diſparut entierement. Un Navire, qui ſuivoit cette Chaloupe, ne fut pas moins tourmenté ; les Matelots les plus aſſûrés ne pouvoient y reſter debout ſans ſe tenir à quelque choſe, comme il arrive dans les plus grands roulis ; & le Capitaine ayant fait jetter une ancre, le cable caſſa.

Aſſez près de Quebec, un Feu d'une bonne lieuë d'étenduë parut en plein jour venant du Nord, traverſa le Fleuve, & alla diſparoître ſur l'Iſle d'Orleans. Vis-à-vis du Cap Tourmente, il y eut de ſi grandes avalaiſons d'eaux ſauvages, qui couloient du haut des Montagnes, que tout ce qu'elles rencontrerent fut emporté. Là-même, & au deſſus de Quebec le Fleuve ſe détourna, une partie de ſon lit demeura à ſec ; & ſes bords les plus élevés s'affaiſſerent en quelques endroits juqu'au niveau de l'eau, qui reſta plus de trois mois fort boüeuſe, & de couleur de ſouffre.

La Nouvelle Angleterre & la Nouvelle Belgique ne furent guéres plus épargnées,

1663. que le Pays François ; & dans toute cette vaſte étenduë de Terres & de Rivieres, hors le tems des grandes ſecouſſes, on ſentoit comme un mouvement de poulx intermittant, avec des redoublemens inégaux, qui commençoient par tout à la même heure. Les ſecouſſes étoient tantôt précipitées par élancement ; tantôt ce n'étoit qu'une eſpece de balancement, plus plus ou moins fort : quelquefois elles étoient fort bruſques, d'autrefois elles croiſſoient par degrés ; & aucune ne finiſſoit, ſans avoir produit quelque effet ſenſible. Où l'on avoit vû un Rapide, on voyoit la Riviere couler tranquillement & ſans embarras ; ailleurs, c'étoit tout le contraire ; des Rochers étoient venus ſe placer au milieu d'une Riviere, dont le cours paiſible n'étoit auparavant retardé par aucun obſtacle. Un Homme marchant dans la Campagne appercevoit tout à coup la Terre, qui s'entr'ouvroit auprès de lui ; il fuyoit, & les crevaſſes ſembloient le ſuivre. L'agitation étoit ordinairement moindre ſur les Montagnes, mais on y entendoit ſans ceſſe un grand tintamare.

Perſonne ne périt, & tous ſe convertiſſent.

La merveille fut, que dans un ſi étrange bouleverſement, & qui dura plus de ſix mois, perſonne ne périt. Dieu vouloit ſans doute convertir les pécheurs, & non pas les perdre. Auſſi vit-on par tout de grandes Converſions. Tous firent des revuës generales de leur conſcience, & pluſieurs les firent les larmes aux yeux, & la componction dans le cœur. Des Pécheurs ſcandaleux déclaroient publiquement les abominations de leur vie paſſée ; les Ennemis ſe réconcilierent ; les mauvais commerces ceſſerent ; & pendant quelque tems il

ne fut plus queſtion de cet odieux trafic, qui avoit été la premiere ſource de tout le mal. Les jeûnes, les aumônes, les pélerinages, la fréquentation des Sacremens; rien ne fut oublié pour déſarmer la colere du Ciel, qui ſe laiſſa enfin fléchir. 1663.

Mais, quoique la Terre eût recouvré ſa premiere tranquillité, on ne ſe croyoit pas encore au bout de tous ſes maux. Pluſieurs craignoient que les feux ſouterains, qui avoient cauſé de ſi grandes ſecouſſes, n'euſſent brûlé la terre, & ne l'euſſent mis pour lontems hors d'état de rien produire, outre qu'après les ſemences faites, il y avoit eu des pluyes ſi abondantes, qu'on avoit ſujet d'appréhender que les grains ne fuſſent pourris; mais on fut agréablement trompé, & la recolte fut abondante. Suites du Tremblement.

On s'étoit encore attendu que tant de terres remuées, de ſi grandes révolutions dans les eaux, & tant d'exhalaiſons dans l'air cauſeroient des maladies dangereuſes; cependant il n'y eut jamais moins de malades. Peu à peu le Pays reprit ſa premiere forme dans les endroits, où pour la rétablir il n'eût pas fallu un ſecond Tremblement ſemblable au premier; car les Montagnes reſterent, où elles avoient été tranſportées; quelques Rivieres ne retournerent point dans leur ancien lit; & parmi les Iſles, qui s'étoient nouvellement formées, quelques-unes ſubſiſterent, & s'accrurent même avec le tems par le moyen du limon, qui s'y attacha, & des Arbres, qui s'y arrêterent; mais les autres ſe diſſiperent bientôt par la force du courant.

J'ai remarqué dans mon Journal, que l'Iſle

1663. *aux Coudres*, qui eſt à moitié chemin de Tadouſſac à Quebec, devint alors beaucoup plus grande, qu'elle n'étoit auparavant ; mais il n'eſt point vrai, comme quelques-uns l'ont avancé, qu'elle ait été formée en entier par une Montagne, qui ſauta dans le Fleuve, & à la place de laquelle parut pour la premiere fois le Goufre, qui rend ce paſſage ſi dangereux, car il eſt certain que ce fut Jaques Cartier, qui donna à cette Iſle le nom, qu'elle porte. Pour ce qui eſt du Goufre, comme il n'en eſt parlé, ni dans les Mémoires de ce Voyageur, ni dans ceux de M. de Champlain, & que l'un & l'autre ne font mention que d'un grand Courant dans ce Canal, il peut bien avoir été, du moins en partie, un effet du Tremblement de Terre.

Nouvelles propoſitions des Iroquois.

On conçoit aiſément, que tandis que tous les Elémens étoient dans l'agitation, que nous venons de voir, les Iroquois ne ſongerent pas beaucoup à la guerre : il en parut néanmoins quelques-uns du côté de Montreal ; mais ils n'y firent rien de conſidérable : ils furent même battus en quelques petites rencontres. D'ailleurs, les Agniers & les Onneyouths reçurent un aſſez grand échec de la part des Saulteurs, & les trois autres Cantons étoient de nouveau embarraſſés à ſe défendre contre les Andaſtes. Enfin, la petite vérole ſe mit dans preſque toutes les Bourgades, & y fit de grands ravages. Auſſi ſe trouverent-ils plus que jamais diſpoſés à bien vivre avec nous ; les Onnontagués demanderent même que les François vinſſent reprendre leur ancien Etabliſſement dans leur Canton, & ils s'offrirent d'envoyer à Quebec autant qu'on

voudroit de leurs Filles, pour y être élevées chez les Urſulines, & pour y ſervir d'ôtages. 1663.

Mais dans le tems, qu'on ſe diſpoſoit à faire partir des Députés pour conclure cet accommodement, un Huron naturaliſé Iroquois répandit dans toutes les Bourgades des bruits, qui firent rompre la négociation. Il arrivoit des Trois Rivieres, où il avoit appris, diſoit-il, que des milliers d'Hommes venoient de débarquer à Quebec, & que les François étoient ſur le point de venir fondre avec toutes leurs forces ſur le Pays Iroquois, reſolus de n'y pas laiſſer une Cabanne ſur pied, & d'exterminer toute la Nation.

Arrivée d'un nouveau Gouverneur & d'un Commiſſaire.

Ce qu'il y avoit de vrai en ceci, c'eſt que M. l'Evêque de Petrée & M de MESY, que le Roy envoyoit pour relever le Baron d'Avaugour, étoient nouvellement arrivés à Quebec avec des Troupes. Ces Meſſieurs étoient encore accompagnés du Sieur GAUDAIS, que le Roi avoit nommé Commiſſaire pour prendre poſſeſſion au nom de Sa Majeſté de toute la Nouvelle France, dont la Compagnie du Canada lui avoit remis le Domaine le quatorziéme de Fevrier de cette même année; de cent Familles, qui venoient peupler le Pays, & de pluſieurs Officiers de Guerre & de Juſtice.

De quelle maniere la Juſtice avoit été adminiſtrée juſques-là en Canada.

Le Commiſſaire commença par recevoir le ſerment de fidelité de tous les Habitans, puis il regla la Police, & fit pluſieurs Ordonnances concernant la maniere de rendre la Juſtice. Juſques-là il n'y avoit point eu proprement de Cour de Juſtice en Canada: les Gouverneurs Generaux jugeoient les affaires d'une maniere aſſez ſouveraine: on ne s'aviſoit

1663. point d'appeller de leurs Sentences ; mais ils ne rendoient ordinairement des Arrêts, qu'après avoir inutilement tenté les voyes de l'Arbitrage, & l'on convient que leurs déciſions étoient toujours dictées par le bon ſens, & ſelon les regles de la Loi naturelle, qui eſt au deſſus de toutes les autres. Le Baron d'Avaugour en particulier s'étoit fait une grande reputation par la maniere, dont il vuidoit tous les differends. D'ailleurs les Creoles du Canada, quoique de race Normande, pour la plûpart, n'avoient nullement l'eſprit proceſſif, & aimoient mieux pour l'ordinaire ceder quelque choſe de leur bon droit, que de perdre le tems à plaider. Il ſembloit même que tous les biens fuſſent communs dans cette Colonie: du moins on fut aſſez lontems ſans rien fermer ſous la clef, & il étoit inoüi qu'on en abusât. Il eſt bien étrange & bien humiliant pour l'Homme que les précautions, qu'un Prince ſage prit pour éloigner la chicane, & faire regner la juſtice, ayent preſque été l'époque de la naiſſance de l'une, & de l'afoibliſſement de l'autre.

Il eſt vrai que dès l'année 1640. il y avoit un Grand Senechal de la Nouvelle France, & qu'aux Trois Rivieres il y avoit une Juriſdiction, qui reſſortiſſoit au Tribunal de ce Magiſtrat d'Epée ; mais il paroît que celui-ci étoit ſubordonné dans ſes fonctions aux Gouverneurs Generaux, qui s'étoient toujours maintenus dans la poſſeſſion de rendre la juſtice par eux-mêmes, quand on avoit recours à eux, & que cela arrivoit ſouvent. Dans les affaires importantes ils aſſembloient une eſpece de Conſeil, compoſé du Grand Sénechal, du

Supérieur des Jeſuites, qui, avant l'arrivée d'un Evêque, étoit le ſeul Supérieur Eccleſiaſtique du Pays, & de quelques-uns des plus notables Habitans, auſquels on donnoit la qualité de Conſeillers. 1663.

Ainſi lorſqu'en 1651. le Sieur Godefroy fut envoyé avec le P. Dreuillettes dans la Nouvelle Angleterre, pour y traiter d'une paix perpétuelle entre les deux Colonies, il fut qualifié dans ſes Lettres de Créance de Conſeiller au Conſeil de la Nouvelle France; mais ce Conſeil n'étoit point permanent; le Gouverneur General l'établiſſoit en vertu du pouvoir, que le Roy lui en donnoit, & le changeoit, ſuivant qu'il le jugeoit à propos. Ce ne fut donc qu'en cette année 1663. & après que le Roy eut mis en ſa main le Canada, que cette Colonie eut un Conſeil fixe établi par le Prince: l'Edit de Création eſt du mois de Mars de cette année: il portoit que le Conſeil ſeroit compoſé de M. de Meſi, Gouverneur General, de M. de Laval, Evêque de Petrée, Vicaire Apoſtolique dans la Nouvelle France; de M. ROBERT, Intendant; de quatre Conſeillers, qui ſeroient nommés par ces trois Meſſieurs, & qui pourroient être changés, ou continués ſelon leur bon plaiſir; d'un Procureur General, & d'un Greffier en Chef.

M. Robert, Conſeiller d'Etat, avoit été nommé cette même année Intendant de Juſtice, Police, Finance & Marine pour la Nouvelle France, & ſes Proviſions ſont dattées du vint-uniéme Mars; mais il n'a point fait le voyage du Canada, & M. TALON, qui y arriva en 1665. eſt le premier, qui y ait exercé cet Employ. M. DUCHESNEAU, qui lui

1663. ſuccéda en 1675. apporta un Ordre du Roy en vertu duquel l'Intendant devoit faire dan le Conſeil la fonction de Premier Préſident laiſſant néanmoins la premiere place au Gou verneur General, & la ſeconde à l'Evêque Le nombre des Conſeillers fut en même tem augmenté de deux, & tous les Membres d ce Conſeil eurent des Proviſions de la Cour.

Forme préſente du Conſeil Supérieur. Les fonctions du Premier Préſident attri buées à l'Intendant, chagrinerent fort le Gou verneur General; il fit ſes repréſentations, & ne fut point écouté; mais il fut ordonné pa un Arrêt du Conſeil d'Etat du vint-neuviém de May 1680. que dans tous les Actes, & dan le Plumitif du Conſeil, le Gouverneur & l'Intendant ne prendroient point d'autre qua lité, que celle de leur Charge, ou Office. En 1704. on créa quatre nouveaux Conſeillers un Clerc & trois Laïques: ainſi le nombre eſ aujourd'hui de douze, y compris l'Evêque Il y en a un, qui eſt nommé Premier Con ſeiller, & dont les appointemens ſont dou bles. C'eſt la Cour, qui le nomme, & c n'eſt qu'un Grade d'honneur, ſans aucune fonctions particulieres. Il a huit cent livre par an: les cinq plus anciens en ont quatre cent, les autres n'ont rien, & il n'y a poin d'Epices. Le Procureur General & le Greffie en Chef ont auſſi des appointemens, mais il ſont modiques.

Sur quel Principe on y juge. Le Conſeil ſe tient regulierement tous le Lundis au Palais, qui eſt la demeure de l'In tendant, & lorſqu'il eſt néceſſaire de l'aſſem bler extraordinairement, c'eſt au même In tendant à en marquer le jour & l'heure; doit en faire avertir le Gouverneur Gener

par le premier Huiſſier. La Juſtice y eſt rendu selon les Ordonnances du Royaume, & la Coutume de Paris. Au mois de Juin de l'année 1679. le Roy autoriſa par un Edit quelques Reglemens de ce Conſeil, & c'eſt ce qu'on appelle dans le Pays *la réduction du Code*. Il ſurvint enſuite quelques difficultés ſur le Jugement des Cauſes de récuſation, & elles furent expliquées par un autre Edit du mois de Mars 1685. où il étoit encore déclaré que les Procès, où les Officiers du Conſeil ſeroient intéreſſés, ſe renvoyeroient ſur la requiſition de l'une des Parties, par-devant l'Intendant, qui les termineroit avec des Juges, qu'il appelleroit à cet effet. Il fut auſſi permis à ceux, qui voudroient revenir par Requêtes Civiles, de les préſenter ſur ſimple Requête, & il fut donné pouvoir au Conſeil de prononcer en jugeant ſur le Reſcindant & le Reſciſoire en même tems. Enfin par ce même Edit le Conſeil fut autoriſé à juger les Cauſes criminelles au nombre de cinq Juges. 1663.

Il y a encore dans cette Colonie trois Juſtices ſubalternes; celle de Quebec, celle des Trois Rivieres, & celle de Montreal. Elles ſont compoſées d'un Lieutenant General, d'un Lieutenant Particulier, & d'un Procureur du Roy. Leurs appointemens ont été reglés par une Déclaration de Sa Majeſté du douziéme de May 1678. Les Notaires, Huiſſiers & Sergens ont auſſi des gages, ſans quoi ils n'auroient pas de quoi vivre, le caſuel ſe réduiſant preſqu'à rien dans une Colonie ſi pauvre & ſi peu peuplée. Des Juſtices Subalternes.

Juſqu'en l'année 1692. la Juſtice particuliere de Montreal appartenoit à Meſſieurs du

1663. Séminaire de S. Sulpice, en qualité de Seigneurs. Ils en donnerent alors leur Démiſſion au Roy, à condition que l'exercice leur en reſteroit dans l'enclos de leur Séminaire, & dans leur Ferme de Saint Gabriël, avec la propriété perpétuelle & incommutable du Greffe de la Juſtice Royale, qui ſeroit établie dans l'Iſle, & la Nomination du premier Juge; ce qui fut accordé par l'Edit de création de la nouvelle Juſtice, datté du mois de Mars de l'année ſuivante 1693. mais quant au dernier article, pour cette fois ſeulement. Telles ont été les attentions du feu Roy, pour procurer à ſes Sujets de la Nouvelle France une Juſtice prompte & facile; & c'eſt ſur le modele du Conſeil Superieur de Quebec, qu'on a depuis établi ceux de la Martinique, de Saint Domingue, & de la Loüiſiane. Tous ces Conſeils ſont d'épée.

Mort du Baron d'Avaugour.

Le Sieur Gaudais ne devoit pas reſter dans la Colonie: il avoit un ordre exprès de retourner en France par les mêmes Vaiſſeaux, qui l'avoient porté à Quebec, pour rendre au Roy un compte exact du Pays, l'informer de la conduite de l'Evêque & des Eccleſiaſtiques; de l'effet, qu'auroit produit l'établiſſement du Conſeil; de ce qu'il y avoit de réel dans les plaintes, qu'on avoit faites contre le Baron d'Avaugour, & de la maniere, dont M. de Meſy auroit été reçu. Ce Commiſſaire s'acquitta en honnête Homme de ſa Charge; & tout ſe paſſa à la ſatisfaction des Parties. Le terrible fleau, dont le Canada avoit été affligé, avoit remis toutes choſes dans l'ordre, & reconcilié tout le monde. Le Baron d'Avaugour, à qui on ne pouvoit reprocher que trop

de roideur, & de n'avoir pas voulu revenir de ſes préjugés, parut fort content de ſon rappel, qu'il avoit demandé lui-même: il rentra bientôt après, avec la permiſſion du Roy ſon Maître, dans le Service de l'Empereur contre les Turcs, & fut tué l'année ſuivante, en défendant avec beaucoup de gloire le Fort de Serin ſur les frontieres de la Croatie. 1663.

Les Iroquois étoient cependant toujours armés; mais ils ne paroiſſoient point dans la Colonie. Ils vouloient apparemment voir quel effet produiroient par rapport à eux, les changemens qu'on y avoit faits, & les ſecours qu'on y avoit reçus. L'Hyver ſuivant ils recommencerent leurs courſes dans le Nord, & ils y exercerent de grandes cruautés. Garakonthié ne ceſſoit pourtant point de travailler à la paix; & la conduite, qu'il avoit tenuë dans tous les tems, donnoit lieu d'ſperer qu'on trouveroit toujours dans lui une reſſource contre les caprices & la légereté de ſa Nation. Il avoit de nouveau raſſemblé les Captifs François, qui ſe trouvoient dans les Cantons, & les avoit envoyés à Quebec, eſcortés par trente Onnontagués. Nouvelles courſes des Iroquois dans le Nord. 1664.

Comme ceux-ci voyageoient avec toute la ſécurité, que ſembloit leur permettre une pareille Commiſſion, ils furent ſurpris par un Parti d'Algonquins, qui les prirent pour des Ennemis, & ne balancerent point à les attaquer. Ils le firent ſi bruſquement, que pluſieurs Iroquois furent tués d'abord, & le reſte obligé de prendre la fuite. Les François mêmes eurent bien de la peine à s'échapper dans ce déſordre. Néanmoins aucun d'eux ne fut bleſſé. Il y avoit tout lieu de craindre, que ce Contretems fâcheux. Conduite de Garakonthié.

1664. mal-entendu n'eût des ſuites encore plus funeſtes ; mais Garakonthié les prévint, & fit entendre raiſon aux Onnontagués.

Nouvelles propoſitions de paix : Réponſe de M. de Meſy.

On fut agréablement ſurpris au bout de quelques mois, de voir arriver à Quebec le Chef Goyogouin, dont j'ai déja parlé pluſieurs fois, lequel, ſans faire aucune mention de la rencontre des Algonquins, préſenta à M. de Meſy des Colliers de la part de tous les Cantons, à la réſerve de celui d'Onneyouth, & proteſta de la ſincere diſpoſition, où ils étoient, de vivre en paix avec lui. Ce Général lui fit un accueil favorable, & il le méritoit ; mais il lui dit, que ſes Prédéceſſeurs ayant été ſi ſouvent trompés par de pareilles propoſitions, il y auroit pour lui de l'imprudence de compter ſur ſa Nation ; & il lui laiſſa entrevoir que le deſſein étoit pris de ſe défaire une bonne fois d'un Ennemi ſi ſouvent reconcilié en apparence, & toujours irréconciliable en effet.

Les Anglois s'emparent de la Nouvelle Belgique.

M. de Meſy croyoit pouvoir le prendre ſur ce ton-là, parce qu'il ſe ſentoit fort, & qu'il ſe tenoit aſſuré de recevoir bientôt un puiſſant ſecours : mais cette même année il ſe fit dans le voiſinage des Iroquois un changement, qui en procura un fort conſiderable dans la ſituation, où ſe trouvoient alors les Cantons, & auquel on doit attribuer une bonne partie de ce que nous avons eu depuis ce tems-là à ſouffrir de l'inſolence de cette Nation. Pour bien entendre ceci, il faut reprendre la choſe de plus haut, & expliquer un peu plus au long ce que je n'ai encore fait qu'indiquer en paſſant.

J'ai dit que Henry Hudſon avoit découvert en 1609. la Riviere de Manhatte : je ne ſçai ſur quel fondement il ſe crut autoriſé à diſpo-

ſer en Maître de ſa Découverte ; ce qui eſt certain, c'eſt que dès la même année il la vendit aux Etats-Généraux, qui en 1614. commencerent à défricher le Pays, & y envoyerent des Habitans en aſſez grand nombre. Pluſieurs années après le Chevalier Samuel Argall ; celui-là même, qui avoit chaſſé les François de Pentagoët & de l'Acadie, ayant été pourvû du Gouvernement général de la Virginie, voulut revendiquer le Pays découvert par Hudſon, prétendant que ce Navigateur n'avoit pû le vendre, ni les Etats-Généraux l'acheter, ſans la permiſſion du Roy de la Grande-Bretagne, dont le premier étoit Sujet. 1664.

Il envoya donc des Troupes & des Habitans à Manhatte, & les Hollandois pris au dépourvû, ne purent empêcher que les Anglois ne s'emparaſſent d'une partie de la Nouvelle Belgique ; mais ils ſe maintinrent dans le reſte, & demeurerent ſur tout les Maîtres de la Capitale, qu'ils avoient nommée *le Nouvel Amſterdam*, de la Ville d'Orange, & de deux autres Forts. Les Suédois s'étoient auſſi dès-lors établis dans la partie Méridionnale la plus proche de la Virginie. Or il paroît que juſqu'à cette année 1664. ces trois Nations vécurent en aſſez bonne intelligence. Mais cette même année le Roy d'Angleterre Charles II. ayant été informé que les Hollandois commençoient à empiéter ſur les Anglois, envoya quatre Commiſſaires avec de bonnes Troupes, qui ſe rendirent ſans réſiſtance Maîtres de Manhatte, ou Nouvel Amſterdam, qu'ils nommerent *Nevv York* ; d'Orange, qu'ils appellerent *Albany* ; de la Ville d'*Araſapha*, & du Château de *Lavare*.

1664. Il y eut enſuite un accommodement entre les Anglois & les Hollandois ; pluſieurs de ceux ci conſentirent à reconnoître le Roy de la Grande-Bretagne pour leur Souverain, & à cette condition furent conſervés dans la poſſeſſion de tous leurs biens. Sa Majeſté Britannique, pour dédommager les Etats-Generaux, leur conceda l'Habitation de *Surinam* au voiſinage de la Guyanne ; & les Suédois garderent auſſi quelques-unes de leurs Places. Depuis ce tems-la la Nouvelle Belgique a pris le nom de *Nouvelle York*, & les François du Canada n'ont point tardé à s'appercevoir que les Iroquois en changeant de Voiſins, étoient devenus moins traitables, ayant bientôt reconnu que l'antipathie des deux Nations Européennes, entre leſquelles ils étoient ſitués, leur feroit toujours trouver dans l'une des ſecours capables de les garantir de l'oppreſſion de l'autre.

Nouveaux troubles en Canada.

On n'avoit pas encore eu en Canada le loiſir de faire attention à ce qui venoit de ſe paſſer dans la Nouvelle York ; d'ailleurs les ſecours, que le Roy avoit déja envoyés dans la Nouvelle France, & plus encore les mouvemens, qu'on ſe donnoit pour ſoûtenir ces premieres avances, faiſoient eſperer que nous ſerions bientôt en état de donner la loi aux Iroquois ; mais par malheur le concert, qu'on ſe flattoit d'avoir établi entre tous ceux, qui avoient le plus de part aux affaires, fut de peu de durée ; & lorſqu'on y penſoit le moins, le nouveau Gouverneur General ſe brouilla avec l'Evêque de Petrée, & avec tout ce qu'il y avoit de Perſonnes en place dans la Colonie.

J'ai dit que ce Prélat étoit paſſé en France pour

pour ſe plaindre du Baron d'Avaugour : non ſeulement il avoit obtenu le rappel de ce General, mais le Roy avoit même porté la complaiſance juſqu'à lui laiſſer le choix de ſon Succeſſeur. M. de Meſy, Major de la Citadelle de Caën, faiſoit profeſſion d'une haute pieté : M. de Petrée, qui l'avoit connu particulierement, jetta les yeux ſur lui, le propoſa au Roy, & Sa Majeſté l'agréa. Mais à peine fut-il en place, qu'il parut tout un autre Homme, ou que ceux, qui avoient abuſé du foible de ſon Prédéceſſeur, profiterent du ſien, (car où eſt l'homme, qui n'en ait pas quelqu'un ?) pour le porter à de plus grands excès encore contre l'Evêque, & contre ceux, qui penſoient comme ce Prélat. 1664.

La Métamorphoſe fut ſi ſubite, & le feu de la diviſion s'alluma à un point, que ce fut une néceſſité d'y apporter un prompt remede. On ne douta point au Conſeil du Roy que M. de Meſy ne fût coupable, ſur tout lorſqu'on vit à la tête de ſes Accuſateurs deux des principaux Membres du Conſeil, à ſçavoir le Sieur de VILLERAY Conſeiller, & le Sieur Bourdon Procureur Général, tous d'eux d'une probité & d'une ſageſſe reconnuës, & que le nouveau Gouverneur avoit fait embarquer ſans aucune forme de Juſtice. On ne laiſſa pourtant pas de faire auſſi attention aux Mémoires, qu'il avoit envoyés au Miniſtre pour ſa défenſe ; & quoiqu'ils ne l'euſſent pas juſtifié, ils firent naître des ſoupçons, dont quelques perſonnes eurent dans la ſuite bien de la peine à revenir. Conduite violente de M. de Meſy.

Il avoit ſur tout fort inſiſté ſur le grand crédit que les Jeſuites avoient dans la Colonie ;

1664. & comme la Cour ne s'étoit guéres mêlée juſques-là des affaires de la Nouvelle France, qu'elle avoit en quelque façon abandonnée à la Compagnie du Canada, & que dans les Relations, qu'on en recevoit toutes les années, & qui ſe répandoient par tout, il étoit beaucoup parlé de ces Miſſionnaires, que leurs fonctions obligeoient d'entrer dans toutes les affaires, qui regardoient les Sauvages, bien des Gens ſe perſuaderent, que les plaintes du Gouverneur n'étoient pas ſans fondement: on jugea de ce qui étoit par ce qui pouvoit être, & on conclut que des perſonnes, qui avoient un ſi grand crédit, devoient, naturellement parlant, mettre tout en uſage pour le conſerver, & pouvoient bien en abuſer quelquefois.

Il eſt révoqué. D'autre part, on étoit fort perſuadé dans le Conſeil, & on ne faiſoit même aucune difficulté de le publier, que la Nouvelle France leur avoit en bonne partie l'obligation de s'être ſoûtenuë dans les circonſtances fâcheuſes, où elles s'étoit trouvée: on les y eſtimoit néceſſaires par raport aux Naturels du Pays, qui ne connoiſſoient qu'eux, & dont on ne pouvoit s'aſſûrer que par leur moyen: enfin, M. de Meſy, en récriminant, ne s'étoit pas diſculpé, & l'Evêque de Petrée avançoit contre lui des faits, dont il ne ſe purgeoit point. M. Colbert crut donc qu'il falloit le rappeler, ſauf à prendre de bonnes précautions pour donner des bornes à la puiſſance des Eccleſiaſtiques & des Miſſionnaires, ſuppoſé qu'on vérifiât qu'elle alloit trop loin; & dans cette vûë, il ſongea à choiſir pour la Colonie des Chefs, qui fuſſent de caractere à ne donner aucune priſe ſur leur conduite, & à ne pas ſouffrir

qu'on partageât avec eux une autorité, dont il convenoit qu'ils fuſſent ſeuls revêtus. Ainſi, M. de Meſy fut révoqué : mais avant que de parler du Succeſſeur, qu'on lui nomma, il eſt à propos de reprendre ce que nous avons déja dit du changement, qui s'étoit fait dans le Gouvernement du Canada, par la ſuppreſſion de la Compagnie, qui en avoit eu le Domaine pendant trente cinq-ans, & c'eſt ce que nous allons voir dans le Livre ſuivant. 1664.

HISTOIRE
ET
DESCRIPTION GENERALE
DE LA
NOUVELLE FRANCE.

LIVRE NEUVIE'ME.

1664. NOUS avons vû dans quel état de foibleſſe & de langueur la Compagnie des Cent Aſſociés, érigée en 1628. pour l'Etabliſſement du Canada, quoiqu'une des plus puiſſantes, qui ait jamais été formée, ſoit pour le nombre, ſoit pour la qualité de ſes Membres, ſoit pour les Privileges, qui lui furent accordés, avoit néanmoins laiſſé cette Colonie. Elle ſe laſſa même bientôt du peu de dépenſe, qu'elle y faiſoit; & dès l'année 1644. elle abandonna aux Habitans la Traite de la Pelleterie, qui étoit preſque le ſeul avantage, qu'elle en tirât, ne ſe réſervant pour ſon Droit de Seigneurie, qu'une redevance annuelle d'un millier de Caſtors.

1664.

Enfin en 1662. ſe trouvant réduite à quarante-cinq Aſſociés, elle remit purement & ſimplement tous ſes droits à Sa Majeſté, qui peu de tems après comprit la Nouvelle France dans la conceſſion, qu'elle avoit faite des Colonies Françoiſes de l'Amerique en faveur de la Compagnie des Indes Occidentales, avec le droit de nommer les Gouverneurs & tous les Officiers. Il eſt vrai, que comme cette nouvelle Compagnie, dit M. Colbert dans un Mémoire, que j'ai eu entre les mains, n'avoit pas encore aſſez de connoiſſance des Sujets propres à remplir les premiers Poſtes, elle ſupplia le Roy d'y pourvoir, juſqu'à ce qu'elle pût être en état d'uſer du Privilege, que Sa Majeſté avoit eu la bonté de lui accorder; & ce fut en conſéquence de cette priere, que M. de Meſy fut nommé Gouverneur Général, & M. Robert Intendant de la Nouvelle France.

Le Roy cede le Canada, que la Compagnie des cent Aſſociés lui avoit remis, à une nouvelle Compagnie.

Le dix-neuviéme de Novembre de la même année 1663. le Roy fit expédier un Brevet de Lieutenant Général, avec le Pouvoir & la Commiſſion de Viceroy dans l'Amerique, en faveur d'Alexandre DE PROUVILLE, Marquis de TRACY, Lieutenant Général de ſes Armées, & lui donna ordre de ſe tranſporter aux Iſles du Vent, de paſſer enſuite à Saint-Domingue, puis de ſe rendre dans la Nouvelle France, & d'y demeurer autant de tems, qu'il ſeroit néceſſaire pour régler toutes choſes dans cette Colonie, pour l'établir ſolidement au dedans, & pour l'aſſûrer au dehors, en mettant les Iroquois à la raiſon.

M. de Tracy eſt nommé Vice-Roy de l'Amérique par commiſſion.

M. de Tracy partit au commencement de l'année ſuivante; & ce fut peu de tems après ſon départ, qu'on reçut à la Cour les plaintes

1664. de M. de Perrée & du Conſeil Supérieur de Quebec contre M. de Meſy. Sa Majeſté étoit en même tems ſuppliée d'envoyer dans la Nouvelle France des Familles pour la peupler, & de les choiſir dans l'Iſle de France, dans la Normandie, la Picardie, & les Provinces circonvoiſines, parce que les Peuples, diſoit-on, y étoient laborieux, induſtrieux, pleins de Religion, au lieu que dans les Provinces les plus proches des Ports, où ſe faiſoient les embarquemens, il y avoit beaucoup d'Hérétiques, & les Habitans y étoient moins propres à la culture des Terres.

M. de Courcelles eſt nommé Gouverneur de la N. France, & M. Talon, Intendant.

Dès que le Roy ſe fut déterminé à rappeller M. de Meſy, il lui donna pour Succeſſeur Daniel de REMI, Seigneur de COURCELLES, Officier de mérite & d'expérience, & S. M. choiſit pour prendre la place de M. Robert, M. TALON, qui étoit Intendant en Hainaut. Le

1665. vint-uniéme de Mars 1665. les Proviſions de ces Meſſieurs furent ſignées, & on y joignit une Commiſſion particuliere pour informer, conjointement avec le Marquis de Tracy, contre M. de Meſy, avec ordre, au cas, qu'il fût trouvé coupable des faits, dont il étoit accuſé, de l'arrêter & de lui faire ſon procès. Enfin les ordres furent donnés pour lever des Habitans, & pour faire embarquer le Regiment de *Carignan-Salieres*, nouvellement arrivé de Hongrie, où il s'étoit fort diſtingué dans la guerre contre les Turcs, & qui étoit deſtiné pour la faire aux Iroquois.

Grand ſecours arrivé en Canada: les Iroquois ſe retirent.

M. de Tracy arriva à Quebec au mois de Juin, avec quelques Compagnies du Regiment de Carignan, qui l'avoient accompagné aux Iſles; & il en détacha une partie avec des Sau-

vages, ſous la conduite du Sieur DE TILLY DE REPENTIGNY, Capitaine, pour donner la chaſſe aux Iroquois, qui avoient recommencé leurs courſes. Il n'en falut pas davantage pour obliger ces Barbares à faire retraite; & le fruit de cette premiere Expédition, fut que les recoltes ſe firent en toute ſûreté. Le reſte du Régiment de Carignan, à quelques Compagnies prés, arriva avec M. de SALIERES, qui en étoit Colonel, ſur une Eſcadre, qui portoit auſſi MM. de Courcelles & Talon, un grand nombre de Familles, quantité d'Artiſans, des Engagés, les premiers Chevaux, qu'on ait vûs en Canada; des Bœufs, des Moutons, en un mot, une Colonie plus conſidérable, que celle, qu'on venoit renforcer. 1665.

Le Viceroy ne perdit point de tems : dès qu'il eût reçu ces ſecours, il ſe mit à la tête de toutes les Troupes, & les mena à l'entrée de la Riviere de Richelieu, où il les fit travailler en même-tems à la conſtruction de trois Forts. Le premier fut placé à l'endroit même, où avoit été celui de Richelieu, bâti par le Chevalier de Montmagny, & dont il ne reſtoit guéres que les ruines. M. DE SOREL, Capitaine dans Carignan, en fut chargé, & y fut laiſſé pour Commandant : c'eſt depuis ce tems-là que la Riviere a pris ſon nom, qu'il avoit donné au Fort. Le ſecond fut bâti au pied du Rapide, que j'ai dit qu'on trouve en remontant la Riviere : on lui donna le nom de *Saint Louis*; mais M. de CHAMBLY, Capitaine dans le même Régiment, qui en eut la direction & le commandement, ayant depuis acquis le terrein, où il étoit ſitué, tout ce Canton, & le Fort de pierres, qu'on a de-

Forts conſtruits dans la Riviere des Iroquois.

1665. puis conſtruit ſur les ruines de l'ancien, portent préſentement le nom de *Chambly*.

M. de Salieres ſe chargea du troiſiéme, qu'il appella le Fort *de Sainte Thereſe*, parce qu'il fut achevé le jour de la Fête de cette Sainte : il étoit trois lieuës plus haut que le ſecond ; & le Colonel y choiſit ſon Poſte. Ces travaux furent finis avec une diligence extrême, & il eſt vrai que par-là on jetta d'abord la frayeur parmi les Iroquois, mais ils en revinrent bientôt : on ne leur bouchoit qu'un paſſage pour entrer dans la Colonie, & ils ne tarderent point à s'en ouvrir pluſieurs autres. Si au lieu de ces trois Forts, on en eut fait un bon à Onnontagué, ou dans le Canton d'Agnier, & qu'on eut eu ſoin d'y entretenir toujours une nombreuſe Garniſon, on les eût beaucoup plus embaraſſés. Celui, qui ſubſiſte aujourd'hui à Chambly, ne laiſſe pas de couvrir la Colonie du côté de la Nouvelle York, & des Iroquois Inférieurs.

Mémoire de M. Talon envoyé à M. Colbert.

Pendant ce tems-là M. Talon étoit reſté à Quebec, où il ne demeuroit pas oiſif. Il s'y inſtruiſit parfaitement des forces, de la nature, & des reſſources du Pays, & dès le quatriéme d'Octobre il avoit achevé un Mémoire raiſonné, qu'il adreſſa à M. COLBERT. Il lui apprenoit que M. de Meſy étoit mort, avant que la nouvelle de ſa revocation fût arrivée en Canada ; qu'il avoit été jugé à propos entre M. de Tracy, M. de Courcelles & lui, de ne point informer contre la conduite de ce Gouverneur, & que l'Evêque de Petrée, les Eccleſiaſtiques, le Conſeil Supérieur, en un mot tous ceux, qui s'étoient déclarés ſes Parties, n'ayant point fait de nouvelles inſtances à ce

ſujet, ils avoient cru que Sa Majeſté ne trouveroit point mauvais que ſes fautes fuſſent enſevelies avec lui dans ſon tombeau. 1665.

Il parle en ſuite de M. de Tracy, & dit que l'âge & les infirmités de ce Vice-Roy faiſoient beaucoup craindre que le Pays ne le poſſedât pas lontems, qu'il ne ſe ménageoit point du tout, & que quand il n'auroit que trente ans, il ne pourroit pas ſe donner plus de mouvemens, qu'il s'en donnoit : que ſon grand talent pour l'Employ, que Sa Majeſté lui avoit confié, le rendoit néanmoins fort néceſſaire à la Nouvelle France, & que ſon avis, ſuppoſé qu'il demandât ſon Congé, étoit que le Roy ne lui donnât point le dégoût d'un refus, mais l'engageât à continuer ſes ſervices, en lui laiſſant la liberté du retour, & en témoignant qu'il lui feroit plaiſir de n'en uſer, qu'après avoir reconnu que ſon abſence n'apporteroit aucun préjudice aux affaires de la Colonie.

Il s'expliquoit en peu de mots ſur M. de Courcelles, dont il faiſoit auſſi un fort bel éloge, & il n'en a rien rabbatu dans le tems même des démêlés, qu'il eut avec ce Gouverneur dans la ſuite. Enfin pour venir à ce qui concernoit la Colonie, il dit nettement qu'il ne connoiſſoit point, pour un grand Miniſtre comme lui, de plus glorieuſe occupation, que les ſoins, qu'il donneroit à ce Pays, n'y en ayant point dans l'Amérique, qui pût devenir plus utile au Royaume.

» Mais, continue-t-il, ſi Sa Majeſté veut « faire quelque choſe du Canada, il me paroît « qu'elle ne réüſſira, qu'en le retirant des mains « de la Compagnie des Indes Occidentales ; & « qu'en y donnant une grande liberté de Com- «

1665. » merce aux Habitans, à l'excluſion des ſeuls » Etrangers. Si au contraire elle ne regarde ce » Pays, que comme un lieu de Commerce, » propre à celui des Pelleteries, & au débit de » quelques Denrées, qui ſortent de ſon Royaume; » l'émolument, qui en peut revenir, ne vaut » pas ſon application, & mérite très-peu la vôtre. » Ainſi, il ſembleroit plus utile d'en laiſſer l'en- » tiere direction à la Compagnie en la maniere, » qu'elle a celle des Iſles. Le Roi en prenant ce » parti, pourroit compter de perdre cette Co- » lonie; car ſur la premiere déclaration, que la » Compagnie a faite, de ne ſouffrir aucune liberté » de commerce, & de ne pas permettre aux Ha- » bitans de faire venir pour leur compte des den- » rées de France, même pour leur ſubſiſtance, » tout le monde a été revolté. La Compagnie, » par cette conduite, profitera beaucoup en dé- » graiſſant le Pays, & non-ſeulement lui ôtera le » moyen de ſubſiſter, mais ſera un obſtacle eſ- » ſentiel à ſon établiſſement. »

Garakonthié à Quebec.

Sur la fin de Décembre, M. de Tracy étant de retour à Quebec, Garakonthié y arriva avec des Députés de ſon Canton, & de ceux de Goyogouin & de Tſonnonthouan : il fit de fort beaux préſens à ce Général, & l'aſſûra de la parfaite ſoumiſſion des Trois Cantons. Il parla avec modeſtie, mais avec dignité des ſervices, qu'il avoit rendus aux François, puis il pleura à la maniere du Pays le P. le Moyne, qui étoit mort depuis peu, & pour qui la Nation Iroquoiſe a conſervé une grande eſtime. Il dit à ce ſujet des choſes ſi touchantes & ſi ſpirituelles, que le Viceroy & tous les Aſſiſtans en furent extrêmement ſurpris : il conclut en demandant la paix, & la liberté de tous les

Priſonniers, que nous avions fait ſur les Trois Cantons,, depuis le dernier échange. 1665.

M. de Tracy l'écouta avec bonté, & lui fit en particulier & en public beaucoup d'amitié ; il lui accorda toutes ſes demandes à des conditions très-raiſonnables, & il le congédia, auſſi-bien que les autres Députés, chargés de préſens. Le ſilence des Agniers & de Onneyouths, & plus encore leur conduite paſſée, ne laiſſoit aucun doute ſur leur mauvaiſe volonté ; & il fut réſolu d'aller au plûtôt leur apprendre qu'on étoit en état de les punir de leurs inſultes & de leurs perfidies. Deux Corps de Troupes furent commandés pour leur donner la chaſſe & M. de Courcelles voulut conduire le premier, qui étoit le plus conſidérable : le ſecond marcha ſous les ordres de M. de Sorel. La guerre eſt reſoluë contre les Agniers & les Onneyouths. 1666.

Le Canton d'Onneyouth fut allarmé de ces préparatifs, & envoya des Députés à Quebec pour détourner l'Orage, qui le menaçoit. Il paroît même par quelques Mémoires, que ces Députés avoient un plein Pouvoir, pour agir au nom des Agniers ; mais ceux-ci avoient encore des Partis en campage, & l'un de ces Partis ſurprit & tua trois Officiers MM. DE CHASY, CHAMAT, & MARIN, dont le premier étoit Neveu de M. de Tracy. Ce ne fut pourtant pas ce funeſte accident, qui rompit tout-à-fait la Négociation commencée par les Députés d'Onneyouth, mais la brutalité d'un Chef Agnier. Les Onneyouths ſe ſoumettent.

M. de Sorel étant ſur le point de tomber ſur une Bourgade de ce Canton, rencontra une Troupe de ſes Guerriers, qui avoient à leur tête le Bâtard Flamand. Il ſe diſpoſoit à le charger, lorſque ce Capitaine, ſe voyant Brutalité d'un Chef des Agniers punie ſur le champ.

1666. fort inferieur aux François, & ne trouvant nul moyen d'échaper, prit le parti d'aborder Monſieur de Sorel, & lui dit d'un air fort aſſuré, qu'il alloit à Quebec traiter de la paix avec M. de Tracy. M. de Sorel le crut, & le conduiſit lui-même au Viceroy, qui le reçut bien. Un autre Chef Agnier arriva peu de jours après à Quebec, & ſe donna encore pour Député de ſon Canton. Alors on ne douta point que les Agniers ne fuſſent véritablement diſpoſés à la Paix : mais un jour, que M. de Tracy avoit invité les deux prétendus Députés à ſa Table, le Diſcours étant tombé ſur la mort de M. de Chaſy, le Chef Agnier levant le bras, dit que c'étoit ce bras, qui avoit caſſé la tête au jeune Officier. On peut juger quelle fut l'indignation de tous ceux, qui étoient préſens. Le Viceroy dit à cet Inſolent Sauvage, qu'il ne tuëroit plus perſonne ; & ſur le champ le fit étrangler par le Bourreau, en préſence du Bâtard Flamand, qu'il retint Priſonnier.

Expédition de M. de Courcelles.

D'autre part M. de Courcelles, qui ne ſçavoit rien de ce qui ſe paſſoit dans la Capitale, étoit entré dans le Canton d'Agnier ; mais avant que de commencer les hoſtilités, il jugea à propos d'aller s'aboucher avec le Commandant de Corlar, Bourgade de la Nouvelle York, & il tira parole de cet Officier, qu'il ne donneroit aucun ſecours aux Iroquois. Il ſouffrit beaucoup dans ce Voyage, qu'il fit au cœur de l'Hyver, les Raquettes aux pieds, & portant lui même ſes proviſions & ſes armes, comme le dernier des Soldats, dont pluſieurs, qui étoient nouvellement arrivés de France, furent eſtropiés par le froid. Un peu plus d'ex-

perience lui auroit appris, que tandis, qu'il prenoit à ſi grands frais une précaution inutile, il manquoit ſon coup. Il s'en aperçut bientôt ; car étant entré dans le Canton d'Agnier, il en trouva tous les Villages entierement déſerts : les Enfans, les Femmes & les Vieillards, s'étoient mis en ſûreté dans les Bois ; & tous les Guerriers avoient marché contre d'autres Nations, en attendant l'iſſuë des Négociations commencées par les Onneyouths. Il y eut néanmoins quelques eſcarmouches pendant la nuit entre les nôtres, & des Coureurs Agniers, dont quelques-uns furent tués, & d'autres demeurerent Priſonniers : aucun François n'y fut bleſſé ; mais un Officier & quatre ou cinq Soldats périrent dant cette Expédition, je ne ſçai par quel accident. 1666.

M. de Courcelles trouva à ſon retour les préparatifs de l'Armement contre les Onneyouths & les Agniers fort avancés. Six cent Soldats de Carignan, un pareil nombre de Canadiens, & environ cent Sauvages de differentes Nations, compoſoient l'Armée de M. de Traci, qui malgré ſon âge plus que ſeptuagenaire, voulut la commander en perſonne. Deux Piéces de Campagne faiſoient toute ſon Artillerie ; mais c'en étoit aſſez pour forcer tous les retranchemens des Iroquois. Au moment, qu'il ſe diſpoſoit à partir, de nouveaux Députés des deux Cantons arriverent à Quebec : il les retint Priſonniers, & ſe mit auſſi-tôt en marche le quatorziéme de Septembre. M. de Tracy marche contre le même canton.

M. de Courcelles menoit l'Avant-garde, qui étoit de quatre cent Hommes. M. de Tracy étoit au Corps de Bataille, ayant avec lui le Chevalier de Chaumont, & quantité d'Offi-

1666. ciers. Mrs. de Sorel & de Berthier, Capitaines, conduiſoient l'Arriere-garde. On n'avoit pris de proviſions, que ce qu'il en falloit, pour gagner le Pays ennemi, où l'on ſe croïoit aſſuré d'en trouver; mais comme on n'eut pas aſſez de ſoin de les ménager, on avoit encore bien du chemin à faire, quand elles manquerent abſolument. L'Armée étoit prête à ſe débander, pour aller chercher de quoi vivre, lorſqu'elle entra dans un Bois de Châtaigniers, qui fournirent de quoi ſubſiſter juſqu'à ce qu'on fût arrivé aux premiers Villages Iroquois.

Succès de ſon Expédition. Le Vice-Roy s'étoit flatté de ſurprendre ces Sauvages; mais des Algonquins, qui avoient pris le devant ſans ordre, leur avoient donné l'allarme; de ſorte qu'il n'étoit reſté dans les Villages qu'un petit nombre de Vieillards & de Femmes, qui n'avoient pû ſuivre les autres dans leur retraite. L'Armée entra dans la premiere Bourgade en ordre de Bataille, Enſeignes déployées, & Tambours battant. tous les Sauvages, qui s'y rencontrerent furent faits Priſonniers, & l'on y trouva des vivres en abondance. Il paroît que ce Canton étoit alors plus riche, qu'il n'a été depuis: on y voyoit des Cabannes bien travaillées, & proprement ornées; il y en avoit de ſix-vint pieds de long, & d'une largeur proportionnée, toutes revêtuës de planche en dedans.

Les Soldats, en viſitant par tout, découvrirent encore des Magaſins creuſés dans la terre, ſuivant la coûtume des Sauvages, & qui étoient tellement remplis de grains, qu'on auroit pû en nourrir toute la Colonie pendant deux ans. Les premieres Bourgades furent réduites en cendres: les deux dernieres étoient

un peu éloignées ; mais une Algonquine, qui avoit été lontems Eſclave dans ce Canton, ſervit de Guide pour y aller. La plus proche ſe trouva encore ſans Habitans ; & ce ne fut que dans la derniere, qu'on rencontra enfin l'Ennemi. Il s'étoit perſuadé, qu'on n'oſeroit l'y venir chercher ; & l'appareil extraordinaire, avec lequel il vit les François s'approcher, l'effraya. Il n'oſa attendre qu'il fût attaqué. & s'alla mettre à couvert dans des lieux, où il ne fut pas poſſible de le ſuivre. On s'en vengea ſur les Cabannes, & il n'en reſta pas une ſeule ſur pied dans tout ce Canton. 1666.

Il eſt certain que ſi la frayeur n'avoit pas ſaiſi ces Barbares, l'Armée Françoiſe eût pû ſe trouver dans d'aſſez grands embarras : mais la tête leur tourna ; & ils ne ſongerent, ni à profiter de l'avantage, que la ſituation & la connoiſſance des lieux pouvoient leur procurer, ni à brûler ce qu'ils ne pouvoient pas emporter de leurs Grains. D'autre part, M. de Tracy ne jugea pas à propos de s'aſſûrer d'eux par un bon Fort : il ne vouloit que les humilier, & leur apprendre que les François étoient en état de les ſoumettre, quand ils voudroient, & il y réuſſit : d'ailleurs, perſuadé que par le moyen des Forts, qu'il avoit ſur la Riviere de Sorel, il avoit mis ſuffiſamment la Colonie à couvert des courſes des Iroquois, il crut, qu'il étoit plus convenable de fortifier & d'augmenter les Etabliſſemens du Fleuve S. Laurent, & c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire avec les Troupes, qu'il avoit en ſa diſpoſition. Il ne s'aſſûre point du Païs.

Ce point étoit un de ceux, qui avoient été plus expreſſément recommandés à MM. de Courcelles & Talon. » L'une des choſes, qui

1666. a apporté plus d'obſtacle à la peuplade du Ca-
La Cour ne veut pas qu'on étende trop la Colonie.
nada, diſoit M. Colbert dans l'inſtruction, qu'il
» donnoit à l'Intendant, a été que les Habitans
» ont fondé leurs Habitations, où il leur a
» plu, & ſans avoir eu la précaution de les join-
» dre les unes aux autres, pour s'aider & s'entre-
» ſecourir. Ainſi ces Habitations étant éparſes
» de côté & d'autre, ſe ſont trouvées expoſées
« aux embûches des Iroquois. Pour cette raiſon
» le Roy fit rendre, il y a deux ans, un Arrêt de
» ſon Conſeil, par lequel il fut ordonné que
» doreſnavant il ne ſeroit plus fait de défriche-
» ment, que de proche en proche, & que l'on
» reduiroit nos Habitations en la forme de nos
» Paroiſſes, autant que cela ſeroit poſſible. Cet
» Arrêt eſt demeuré ſans effet ſur ce que, pour
» réduire les Habitans dans des corps de Villa-
» ges, il faudroit les aſſujettir à de nouveaux
» défrichemens, en abandonnant les leurs. Tou-
» tefois comme c'eſt un mal, auquel il faut
» trouver quelque remede, Sa Majeſté laiſſe à la
» prudence du Sieur Talon d'aviſer avec le Sieur
» de Courcelles & les Officiers du Conſeil ſouve-
» rain, aux moyens de faire exécuter ſes volontés.

Il y avoit ſans doute de l'inconvénient à s'établir ainſi dans des lieux ſi éloignés les uns des autres, que les Habitans ne fuſſent pas à portée de ſe prêter ſecours en cas d'attaque; mais il paroît que le plus court, pour y remédier, étoit de bien fortifier la tête du Pays contre les Ennemis préſens, & contre ceux, qu'il étoit facile de prévoir qu'on ne manqueroit pas d'avoir tôt ou tard ſur les bras. Le Reglement, dont parle ici M. Colbert, a été renouvellé plus d'une fois, mais toujours inutilement. L'intérêt, plus puiſſant que la crainte,

a ſouvent porté les Particuliers à ſe placer dans les endroits les plus expoſés, où la facilité de la Traite leur ôtoit la vûë du péril, & les plus fâcheuſes expériences n'ont pu les rendre ſages. 1666.

Pour revenir à M. de Tracy, il auroit bien ſouhaité de pouvoir traiter le Canton d'Onneyouth, comme il venoit de faire celui d'Agnier; mais la fin d'Octobre approchoit, & pour peu qu'il eût differé ſon retour, il auroit couru riſque de trouver les Rivieres glacées, & d'être harcelé dans ſa retraite par un Ennemi, qu'il avoit irrité, ſans l'affoiblir beaucoup. Les chemins étoient même déja aſſez mauvais: les Troupes y eurent beaucoup à ſouffrir, & un Officier ſe noya dans le Lac Champlain avec quelques Soldats.

Le Vice-Roy à ſon arrivée à Quebec, fit pendre pour l'exemple deux ou trois de ſes Priſonniers, & renvoya tous les autres chez eux avec le Bâtard Flamand, après leur avoir témoigné beaucoup de bonté. Il reçut peu de jours après avis que le Sieur de LA VALLIERE, qui commandoit à l'Iſle Royale (*a*), étoit attaqué par les Anglois: c'eſt tout ce que j'en ai pu apprendre. Je ſçai ſeulement que notre Etabliſſement dans cette Iſle étoit alors très-peu de choſe, & qu'elle fut entierement abandonnée quelques années après.

Dès que la navigation fut libre, M. de Tracy repaſſa en France, & le dernier acte d'autorité, qu'il fit dans l'Amerique, fut d'établir la Compagnie des Indes Occidentales dans tous les droits, dont avoit joüi celle des cent Aſſociés. On en eſperoit beaucoup; mais

M. de Tracy retourne en France.

(*a*) L'Iſle de Cap Breton.

1667. elle ne prit guére plus à cœur les intérêts de la Nouvelle France, que n'avoit fait la précédente, ainſi que M. Talon l'avoit prévû. Cependant, comme les ſecours, que le Canada avoit reçus les dernieres années, l'avoient mis ſur un aſſez bon pied, il s'y conſerva quelque tems, & il n'eſt pas même retombé depuis dans l'état de foibleſſe & d'épuiſement, d'où le Roy venoit de le tirer.

Changement dans les affaires par rapport à la Religion.

L'humiliation des Iroquois étoit une conjoncture favorable, dont on pouvoit profiter pour engager, & cette Nation, & toutes les autres à ſe rendre dociles aux inſtructions des Miſſionnaires; & la politique concouroit avec la Religion à ne la point laiſſer échapper; mais les mœurs changerent dans la Colonie à meſure, qu'on s'y crut plus en ſûreté; ce zéle pour la converſion des Infidéles, dont tous les Habitans avoient paru juſques-là auſſi animés, que les Ouvriers Evangeliques, ſe ralentit peu à peu dans les premiers; & les ſeconds ne trouverent plus toujours dans les Chefs le même appui, qu'ils avoient trouvé dans leurs Prédeceſſeurs. De ſorte qu'ils ſe virent preſque réduits à regretter ces tems d'orage & de calamité, où leur liberté & leur vie même ne tenoient à rien, & où leur ſang, mêlé avec leurs ſueurs, multiplioient les Chrétiens à vûë d'œil.

En quel état elle ſe trouvoit alors parmi les Sauvages & les François.

Le relâchement gagna les Néophytes, mais il fit d'abord des progrès aſſez inſenſibles. Pluſieurs Bourgades Sauvages ſe ſoûtinrent même dans leur premiere ferveur, tant qu'elles ſubſiſterent; mais les maladies en ayant bientôt dépeuplé quelques-unes, d'autres s'étant diſſipées, ſans qu'on en ait jamais bien pu ſçavoir

la cauſe, on ne fit rien pour les rétablir. Parmi les François, au tems, dont je parle, la pieté s'étoit ſi bien affermie depuis le Tremblement de Terre, dont on reſſentit encore en 1665. quelques ſecouſſes, accompagnées de ces Météores, qui effrayent toujours la Multitude, quelque naturels qu'ils ſoient, qu'elle cauſa de l'admiration à ceux, qui arriverent de France les années ſuivantes. 1667.

On remarqua même que parmi les nouveaux venus, les plus libertins ne pouvoient tenir lontems contre les exemples de vertus, qu'ils avoient ſans ceſſe devant les yeux, & qu'au bout de ſix mois pluſieurs n'étoient plus reconnoiſſables, & ne ſe reconnoiſſoient plus eux-mêmes. Les Soldats ne parloient de la guerre des Iroquois, que comme d'une guerre ſainte, du ſuccès de laquelle dépendoit la converſion des Infidéles. Deux Eccleſiaſtiques & deux Jeſuites, qui accompagnerent M. de Tracy dans ſon Expédition, ont aſſûré à leur retour que bien des Maiſons Regulieres n'étoient ni mieux reglées, ni plus édifiantes, que l'avoit été cette petite Armée Auſſi avoit-elle un Chef, dont les vertus Chrétiennes auroient fait honneur aux Religieux les plus parfaits. Il en a laiſſé dans la Nouvelle France des marques, qui ne s'y effaceront jamais, & une odeur de pieté, dont l'impreſſion dure encore.

Toute l'Iſle de Montreal reſſembloit à une Communauté Religieuſe. On avoit eu dès le commencement une attention particuliere à n'y recevoir que des Habitans d'une regularité exemplaire, ils étoient d'ailleurs les plus expoſés de tous aux courſes des Iroquois, & ainſi

1667. que les Iſraëlites, au retour de la captivité de Babylone, ils s'étoient vû obligés en bâtiſſant leurs Maiſons, & en défrichant leurs Terres, d'avoir preſque toujours leurs outils d'une main, & leurs armes de l'autre, pour ſe défendre d'un Ennemi, qui ne fait la guerre, que par ſurpriſe; de ſorte que les allarmes, qui les tenoient toujours en crainte, avoient beaucoup ſervi à conſerver leur innocence, & à rendre leur pieté plus ſolide.

On veut *franciſer* les Sauvages.

Au milieu de tant de ſujets de conſolation une choſe inquiettoit extrêmement les Miſſionnaires. Rien n'avoit été plus recommandé à M. Talon, que d'engager ces Religieux à inſtruire les Enfans des Sauvages dans la Langue Françoiſe, & à les accoûtumer à notre façon de vivre. J'ai dit plus haut qu'eux-mêmes en avoient eu la penſée pluſieurs années auparavant, & j'ajoûte que c'étoit moins les difficultés, qu'ils avoient rencontrées dans l'exécution de ce projet, qui le leur avoient fait abandonner, que les inconveniens, qu'ils y avoient reconnus, après les premiers eſſais de cette éducation. Ils repreſentérent ces inconveniens à M. Talon, lorſque ce Magiſtrat leur communiqua les Ordres du Conſeil à ce ſujet; mais leurs repreſentations furent mal reçuës; on les attribua à l'envie d'être les ſeuls Maîtres des Sauvages, & de vouloir par-là ſe rendre toujours néceſſaires.

Pourquoi ce projet ne réuſſit point.

Pour leur montrer qu'ils ne l'étoient point, l'Intendant reſolut de ſe paſſer d'eux dans cette affaire, & s'adreſſa à l'Évêque de Petrée, & aux Eccleſiaſtiques de Montreal, qui promirent de faire ce que ſouhaitoit la Cour; mais l'inutilité de leurs efforts juſtifia bientôt les

Miſſionnaires, & le Marquis de Tracy ne contribua pas peu dans la ſuite à diſſiper les ombrages, qu'on avoit inſpirés au Miniſtre contr'eux. Il avoit entendu parler du projet, dont il s'agiſſoit, lorſqu'il étoit ſur les lieux; il avoit compris auſſi-bien que les Jeſuites, combien il étoit impraticable & dangereux, & quoique MM. de Courcelles & Talon perſiſtaſſent dans leurs préjugés, M. Colbert, qui en reconnut enfin l'injuſtice, accorda ſincerement ſon amitié à ces Miſſionnaires, pour qui il avoit toujours eu une veritable eſtime; ſe déclara dans toutes les occaſions leur Protecteur, & leur témoigna juſqu'à la fin de ſa vie une confiance entiere pour tout ce qui regardoit l'exercice de leurs Fonctions. 1667.

Cependant M. Talon imaginoit tous les jours de nouveaux moyens de faire fleurir la Nouvelle France par le commerce. Il falloit pour cela trouver des retours proportionnés aux avances, qu'on avoit faites pour la ſoûtenir, & à l'opinion, qu'il avoit lui-même donné à la Cour de la bonté du Pays. Il avoit ſur-tout fort à cœur les Mines de fer, qu'on aſſûroit y être très abondantes, & en revenant de France, il s'étoit fait débarquer à Gaſpé, où il croyoit, ſur le témoignage de quelques Voyageurs, trouver de l'argent; mais il fut bientôt détrompé. Il fut plus heureux pour le fer. Dès le mois d'Août de l'année 1666. il avoit envoyé le Sieur de LA TESSERIE dans la Baye S. Paul, où ce Mineur découvrit une Mine, qui lui parut très-abondante; il eſpera même d'y trouver du cuivre, & peut-être de l'argent. Dans le Journal, qu'il fit de ſon voyage, il remarqua que par tout,

1667. où il travailla, la Terre étoit encore renverſée par le Tremblement de Terre de 1663.

M. Talon étant retourné en France en 1668, engagea M. Colbert à ſuivre ces découvertes, & le Sieur de LA POTARDIERE fut envoyé en Canada à ce deſſein. A ſon arrivée à Quebec on lui préſenta des épreuves de deux Mines, que M. de Courcelles s'étoit fait apporter des environs de Champlain & du Cap de la Magdeleine (*a*). L'une étoit en ſable, & l'autre étoit en maſſe : la Potardiere ſe tranſporta ſur les lieux, & à ſon retour à Quebec il déclara qu'il n'étoit pas poſſible de voir des Mines, qui promiſſent davantage, ſoit pour la bonté du fer, ſoit pour l'abondance.

Liberté du commerce publié en Canada.

1668. On eſperoit auſſi beaucoup d'une Tannerie, dont les premiers eſſais avoient parfaitement réuſſi ; ce qui joint à la liberté du Commerce, qui fut publiée cette même année 1668. faiſoit concevoir de grandes eſperances à ceux, qui s'intereſſoient au Canada. Il n'eſt pas encore bien aiſé de ſçavoir, ce qui les a fait évanoüir : il eſt du moins certain que ces Mines de fer, que l'œil perçant de M. Colbert & la vigilance de M. Talon, avoient fait découvrir, après avoir preſqu'entierement diſparu pendant plus de ſoixante-dix ans, viennent d'être retrouvées par les ſoins de ceux, qui occupent aujourd'hui leur place, & qui leur reſſemblent trop, pour ne pas donner lieu d'eſperer qu'ils entreront dans leurs vûës.

Nouveau voyage à l'Oueſt & au Nord.

Tandis que ces choſes ſe paſſoient dans le centre de la Colonie, de nouvelles Miſſions ſe formoient vers le Lac Supérieur. Fort peu

(*a*) Ce ſont deux Paroiſſes ſituées endeçà des Trois Rivieres.

de tems après qu'on eut reçu à Quebec la nouvelle de la mort du P. Meſnard, les mêmes Outaouais, avec leſquels ce Miſſionnaire en étoit parti, y revinrent chargés de Pelleteries; & comme ils perſiſtoient toujours dans le deſſein d'attirer chez eux les François, afin de s'épargner la peine de faire de ſi grands voyages, ils demanderent encore un Jeſuite, perſuadés que pluſieurs François y voudroient accompagner ces Peres. 1668.

Le triſte ſort des deux premiers (*a*), qu'on leur avoit donnés, la maniere indigne, dont on ſçavoit qu'ils les avoient traités, ſur tout le dernier; le peu de fruit, qu'il y avoit à eſperer de faire parmi eux; & le motif, qui les engageoit à faire une telle demande, ne devoient pas, ce ſemble, permettre au Superieur General des Miſſions de les écouter; mais les Hommes Apoſtoliques ne ſe conduiſent pas toujours par les regles d'une prudence ordinaire; & comme ils ſont les inſtrumens de la Grace, qui ne ſe laſſe jamais de frapper à la porte des cœurs les plus ſourds & les plus rébelles à ſa voix; ils ne ſe croyent jamais permis de négliger les occaſions de la ſeconder; ils eſperent même, contre toute eſperance, qu'à la fin elle triomphera.

Le P. Claude Allouez s'offrit donc à ſuivre ces Barbares. Son offre fut acceptée; & bien lui en prit de s'être attendu à tout; il n'eût guéres été plus mal traité de ſes Conducteurs, s'il eût été leur Eſclave: ceux, qui qui l'avoient reçu dans leur Canot, l'abandonnerent même un jour ſur le rivage: mais ils en furent punis ſur le champ; à peine s'é-

(*a*) Les PP. Garreau & Meſnard.

1668. toient-ils rembarqués, que leur Canot tourna, & qu'ils ſe noyerent tous. Le Serviteur de Dieu eût compté pour rien tous ces mauvais traitemens, s'il eût pû venir à bout de faire ouvrir les yeux à ces Infidéles ſur leurs ridicules ſuperſtitions ; mais il comprit bientôt qu'il avoit affaire à une Nation perverſe, & que rien ne pouvoit amolir la dureté de ſon cœur.

Superſtition des Outaouais. Le feu ayant pris un jour à un Baril de Poudre, qu'ils avoient apporté de Quebec, pluſieurs en furent bleſſés. Au défaut de remedes humains, ils eurent recours au Soleil ; les Jongleurs s'aſſemblerent, & préparerent une eſpece de Fête, qui commença par des Chants accompagnés de quantité d'extravagances : on auroit dit une Troupe de Phrénétiques ; & cette Scene, qui inſpiroit je ne ſçai quelle horreur, dura fort lontems. Enſuite, dix ou douze des plus Notables, s'aſſirent en rond autour d'un petit feu ; ils pouſſoient de grands cris, & regardoient ſans ceſſe le Soleil, auquel ils paroiſſoient offrir la flamme, ou la fumée de ce feu. Enfin, le plus vieux de la Troupe ſe leva, & ſe tournant vers cet Aſtre, il le conjura à haute voix, de rendre la ſanté aux Malades.

Dangers & fatigues qu'eſſuya le P. Allouez dans ce voyage. Il eut beau faire, le Soleil ne guérit perſonne. Alors le Miſſionnaire ne pouvant plus ſouffrir ces impietés, entreprit le plus hardi de la Bande, & lui dit des choſes ſi fortes, qu'un des Malades en fut frappé, & s'adreſſa ſur l'heure au Dieu des Chrétiens, le reconnoiſſant pour l'unique Divinité, qui méritât d'être invoquée, & pour le Maître ſouverain de la maladie & de la ſanté ; mais l'Idolâtre, que

que le Pere avoit apoſtrophé, entra dans une ſi grande fureur contre lui, qu'on crut qu'il alloit l'immoler au Soleil. Tout aboutit néanmoins à brûler le Canot, qui l'avoit porté. 1668.

Le premier de Septembre ils arriverent au Sault Sainte Marie, qui eſt, comme je l'ai déja obſervé, dans le Détroit, par où le Lac Supérieur ſe décharge dans le Lac Huron. Le P. Allouez ne s'y arrêta point; il employa tout le mois de Septembre à parcourir la Côte Méridionnale du Lac Supérieur; il y rencontra pluſieurs Chrétiens baptiſés par le P. Meſnard, qui furent charmés de le voir, & qu'il fortifia dans la Foy. Il eut auſſi la conſolation d'aſſurer par le Baptême, le ſalut éternel de pluſieurs Enfans moribonds; & le premier d'Octobre, il arriva à Chagouamigon. Il y fut reçu dans une grande Bourgade, où l'on comptoit au moins huit cent Guerriers de differentes Nations: il commença par y bâtir une Chapelle, qui fut bientôt fréquentée d'un aſſez bon nombre de Proſélytes.

Le premier, qui lui demanda le Baptême & qui le reçut, fut le Malade, qui pendant le voyage, touché de ſes remontrances, avoit renoncé aux remedes ſuperſtitieux, que l'on commençoit à lui faire: il avoit été guéri, après s'être adreſſé au Dieu des Chretiens; & il ne doutoit point qu'il ne lui en fût uniquement redevable. Il ſe fit alors une Aſſemblée de dix ou douze Nations, qui entendoient toutes la Langue Algonquine; & l'Homme Apoſtolique, qui ſçavoit fort bien cette Langue, ne manqua pas une ſi belle occaſion d'exercer ſon zéle. Il parla lontems de la Religion Chrétienne, d'une maniere vive & pathéti-

1668. que, mais proportionnée à la capacité de ſes Auditeurs : il fut fort applaudi ; mais ce fut tout le fruit qu'il en tira.

Croyance des Outaouais. Outre l'obſtacle, qu'oppoſoit à l'efficace de la parole de Dieu le naturel dur & féroce des Sauvages de ces Contrées, le Miſſionnaire les trouva tous auſſi ſuperſtitieux que les Outaouais. Il raconte dans ſes Lettres, que paſſant dans un Village de ces derniers, il vit une Idole élevée au milieu de la Place, & tout le monde occupé à lui ſacrifier des Chiens, pour obtenir la guériſon d'une maladie populaire, dont pluſieurs étoient déja morts. Quelques-uns lui apportoient auſſi des offrandes pour d'autres beſoins ; & outre ces Sacrifices publics, il s'en faiſoit encore de particuliers dans les Cabannes : mais le Miſſionnaire n'explique point quelle étoit cette Divinité, & peut-être n'en put-il rien apprendre de certain.

Quand les Outaouais naviguent ſur les Lacs, & qu'ils y ſont ſurpris d'une tempête, ils égorgent un Chien, ou quelqu'autre Animal, & le jettent dans l'eau, en diſant au Dieu du Lac, *Appaiſe-toi, voici mon Chien, que je te donne.* Dans le commencement les Néophytes faiſoient la même choſe en l'honneur du vrai Dieu ; & on eut bien de la peine à leur perſuader qu'il ne vouloit pas être adoré de la ſorte. L'aveuglement de ces Peuples alloit juſqu'à croire que le Soleil étoit un Homme, mais d'une eſpéce fort ſupérieure à la nôtre, & que la Lune étoit ſa Femme. Ils diſoient la même choſe de la Glace & de la Neige, qu'ils prétendoient aller habiter un autre pays pendant l'Eté.

Il s'imaginoient encore que les Oyſeaux

avoient entr'eux un Langage, qui étoit entendu de quelques Hommes : apparemment que leurs Jongleurs leur faiſoient accroire qu'ils en avoient l'intelligence. Ils diſoient que l'Ame d'un Poiſſon mort, rentre dans le corps d'un autre Poiſſon ; auſſi n'en brûloient-ils point les arrêtes, de peur de choquer ces Ames, & d'empêcher que les Poiſſons ne ſe laiſſaſſent point prendre dans leurs filets. Enfin, ils avoient en ſinguliere vénération un certain Animal extraordinaire, que pluſieurs aſſûroient avoir vû en ſonge, mais dont ils ne pouvoient pourtant pas dire quelle étoit la figure ; quelques-uns le confondoient avec *Mirabichi*, le Dieu des eaux, dont l'Hiſtoire fabuleuſe & ridicule, varie ſelon les differentes Nations, qui le reconnoiſſent. 1668.

Leurs mœurs & leurs pratiques.

Le culte relatif à une croyance ſi bizarre, aboutiſſoit preſque toujours à des feſtins, des chants, des danſes, des débauches, des obſcenités, où rien n'étoit voilé. La polygamie, la diſſolution des mariages, le libertinage dans les deux ſexes regnoient parmi ces Barbares à un point, que bien loin d'avoir honte des excès les plus crians, ils y avoient même attaché une idée de Religion. Quand un Sauvage demandoit quelque choſe à ſon Génie familier, il jeûnoit juſqu'à ce qu'il eût eu un ſonge, qui l'aſſûrât d'avoir obtenu ce qu'il deſiroit. Quant à ce qui regarde les maladies, le grand principe de leurs Médecins étoit, qu'ordinairement elles ne viennent, que de ce que l'on a manqué à faire un feſtin après une Chaſſe, ou une Pêche. Quelquefois néanmoins ils les attribuoient à un mauvais Génie, qui s'étoit jetté ſur la partie malade, & qui avoit été en-

1668. voyé par un Ennemi. Le Jongleur apellé pour traiter le Malade, après avoir fait ſes réflexions, & beaucoup de ſimagrées, ordonnoit un feſtin, & ſe retiroit en promettant une prompte guériſon.

Ce qui ſe paſſe entre le P. Allouez & les Pouteouatamis.

Il ſe rencontra encore à Chagouamigon un grand nombre de Hurons Chrétiens, en qui le défaut d'inſtruction, & la privation des Sacremens avoient un peu altéré la croyance, & dont le commerce avec tant de Nations infidéles avoit encore plus corrompu les mœurs. Le P. Allouez travailla avec zéle à les remettre dans le bon chemin, & y réüſſit. Trois cent *Pouteouatamis* y vinrent auſſi de leurs Iſles, où toute la Nation étoit encore réünie. Dès qu'ils furent arrivés, le Miſſionnaire les viſita, & en fut reçu avec diſtinction, mais d'une maniere aſſez bizarre. D'abord celui, qui menoit la Bande, lui demanda ſes ſouliers; le Pere les lui donna, & après que ce Sauvage les eut bien conſidérés, il voulut les lui remettre, en diſant que c'étoit parmi eux une marque de reſpect. Tous charmerent le P. Allouez par leur douceur; & les inſtructions, qu'il leur fit, ne furent pas inutiles.

Il y avoit parmi eux un Vieillard, qui approchoit fort de ſa centiéme année, & qui paſſoit dans ſa Nation pour un Homme divin. Il jeûnoit, diſoit-on, juſqu'à vint jours de ſuite, ſans rien prendre, & voyoit ſouvent l'Auteur de toutes choſes. C'eſt ainſi, que ces Sauvages s'expriment ordinairement, lorſqu'ils parlent du vrai Dieu. Il tomba malade à Chagouamigon, & on déſeſpéra bien-tôt de ſa vie. Deux de ſes Filles, qui avoient été des plus aſſidues aux inſtructions du Miſſionnaire,

& en avoient été touchées, lui redirent tout ce qu'elles en avoient pû retenir, & l'engagerent à s'en inſtruire par lui-même. Il y conſentit ; le P. Allouez averti par ſes deux Proſelytes, lui rendit viſite, le trouva extrêmement docile ; & ne jugeant pas qu'il dût aller bien loin, le baptiſa. 1668.

Sur ces entrefaites, arriva le tems de la Fête des Songes : le Moribond appella le Miſſionnaire, & le pria de lui donner une couverture bleuë ; le Pere voulut ſçavoir dans quelle vûë il faiſoit cette demande : » C'eſt, « dit-il, que le bleu eſt la couleur du Ciel, où « j'eſpere aller bientôt, & dont je veux déſormais m'occuper uniquement « ; & il mourut « peu de jours après, en diſant à Dieu, avec une grande affection de cœur : *Seigneur, j'ai commencé bien tard à vous aimer.* Le P. Allouez ſe diſpoſant à l'inhumer à la façon des Chrétiens, fut bien ſurpris de voir qu'on l'avoit prévenu, & qu'on le brûloit ; & comme ce n'étoit pas l'uſage parmi ce Peuple, il demanda la raiſon de cette nouveauté.

» C'eſt, lui répondit un Sauvage, d'un air « fort ſérieux, que le Pere du défunt étoit un Lie- « vre ; lequel dit un jour à ſa Femme, qu'il ne « trouveroit pas bon que ſes Enfans fuſſent mis « en terre après leur mort, étant parens de la « Neige, dont l'origine eſt céleſte : il ajoûta que ſi « jamais on alloit en cela contre ſes intentions, « il prieroit la Neige de tomber en ſi grande « abondance, que cette année-là il n'y eût point « de printems «. Cette réponſe fit d'abord rire le « Miſſionnaire, qui entreprit enſuite d'en faire ſentir l'abſurdité aux Aſſiſtans, mais ſes efforts furent inutiles. Les deux Filles du Vieil-

1668. lard, leſquelles avoient eu tant de part à la converſion de leur Pere, reçurent du Ciel la même Grace que lui, & ont perſéveré juſqu'à la fin dans la pratique des vertus Chrétiennes.

L'Evangile prêchée à pluſieurs Nations.

Environ ſix-vint *Outagamis*, deux cent *Sakis*, & quatre-vint *Illinois*, ſe rendirent vers le même-tems à Chagouamigon, & eurent quelque part aux bénédictions, que le Ciel répandit ſur les travaux de l'Homme Apoſtolique. Dès-lors on parloit des Illinois, comme d'une Nation preſque détruite par les Iroquois; toutefois cinquante ans après, elle étoit encore de quarante mille Ames. Le P. Allouez vit auſſi quelques Sioux au même endroit; mais il ne put traiter avec eux que par Interpretes; & la même choſe lui arriva avec pluſieurs autres Nations, dont je ne trouve les noms, que dans ſes Mémoires. Nous les connoiſſons peut-être aujourd'hui ſous d'autres noms, que leur donnent des Sauvages plus voiſins de nous.

Du Pays des Sioux.

Les Sioux firent entendre au Miſſionnaire que leur Pays étoit l'extrêmité du Monde vers le Nord; mais il y a bien de l'apparence qu'ils comprenoient ſous le nom de Sioux toutes les Nations, qui parlent des Dialectes de leur Langue, ſur tout les *Aſſiniboils*. Au Couchant, ils avoient pour voiſins les *Kareſis*, au-delà deſquels, ils diſoient que la Terre eſt coupée, & qu'on ne voyoit plus que de l'eau puante: c'eſt ainſi qu'ils déſignent la Mer au Nord-Oueſt, ils ſont bornés par des Peuples, qui ſe nourriſſent de chair humaine, & la vendent cruë. Il y a dans le voiſinage des Aſſiniboils une Nation, dont on dit la même choſe; mais il périt beaucoup de monde dans ce Pays-là

par les dents d'une eſpece d'Ours, d'une grandeur énorme, & qui ont les ongles extrêmement longs. 1668.

Les *Kiliſtinons*, ou *Criſtinaux*, que nos Canadiens appellent *Criques*, faiſoient en ce tems-là des excurſions juſqu'à cette extrêmité du Lac Supérieur, & le P. Allouez, qui y en vit pluſieurs, aſſûre qu'ils adorent le Soleil, auquel ils ſacrifient des Chiens, qu'ils pendent aux Arbres : il ajoûte que ces Sauvages ſont grands parleurs, & parlent fort vîte, contre l'ordinaire de tous les autres de ce Continent ; nos Voyageurs les apellent pour cette raiſon les *Gaſcons du Canada*. Leur Langue eſt une Dialecte Algonquine, & approche fort de celle des Attikamegues ; ce qui joint avec le nom de ces derniers, qui eſt celui d'un Poiſſon fort commun (*a*) à l'extrêmité Septentrionale du Lac Huron, peut faire juger, qu'ils étoient autrefois Habitans des environs du Lac Supérieur. Des Criſtinaux.

Au commencement de l'année 1667. le P. Allouez apprit que des Nipiſſings s'étoient retirés en grand nombre ſur le bord du Lac *Alimipegon*, qui eſt au Nord du Lac Supérieur, dans lequel il ſe décharge. Il s'y tranſporta, & y arriva les premiers jours du mois de Juin : il trouva ces infortunés Fugitifs, qui étoient Chrétiens pour la plûpart, dans le même état, où il avoit trouvé les Hurons ; & quoiqu'il fût extrêmement fatigué d'un Voyage de cinq cent lieuës, qu'il avoit fait avec deux Sauvages, il mit d'abord la main à l'œuvre, & eut la conſolation de n'avoir pas travaillé en vain. De-là il reprit la route de Chagouamigon, où Diverſes courſes du P. Allouez.

(*a*) On l'appelle communément *le Poiſſon Blanc.*

1668. ayant formé le deſſein d'établir une Miſſion fixe, il ſe joignit à un grand convoi d'Outaouais, qui alloient porter leurs Pelleteries à Montreal; de là il ſe rendit à Quebec, où il arriva au mois d'Août de l'année ſuivante.

Il n'y reſta que deux jours, & en repartit avec le P. Louis NICOLAS, qu'il avoit engagé à venir partager avec lui les travaux de ſa pénible Miſſion, un Frere & quatre Ouvriers. Ils retrouverent à Montreal les Outaouais, qui étoient ſur leur départ; mais quand il fut queſtion de s'embarquer, ces Barbares ne voulurent recevoir dans leurs Canots, que les deux Peres, qui ne craignirent point de s'abandonner entre leurs mains, ſeuls, ſans proviſions, ſans apparence de tirer aucun ſecours de leurs Conducteurs, & ne pouvant guéres compter que ſur la Providence. Nous verrons dans ſon tems, quel fut le ſuccés de leur Voyage.

Miſſionnaires parmi les Iroquois.

Cependant, les Cantons Iroquois d'Agnier & d'Onneyouth avoient enfin jugé que le parti le plus ſage pour eux étoit de s'accommoder avec les François. Peu de tems après le départ du Marquis de Tracy, ils envoyerent à M. de Courcelles des Députés, qui firent leurs ſoumiſſions à ce Général, & lui demanderent des Miſſionnaires. Il leur obtint cette grace, quoiqu'on ne l'eût pas encore faite aux trois autres Cantons, & le choix tomba ſur les PP. BRUYAS & FREMIN. Le P. GARNIER, qu'on envoya peu de tems après à leur ſecours, étant allé viſiter les Chrétiens d'Onnontagué, Garakonthié le retint, lui bâtit une Cabanne & une Chapelle, & lui fit promettre de ne point ſortir de ſon Canton, qu'il ne fût lui-même de retour de Quebec, où il alloit demander des Miſſion-

naires pour ſon même Canton, & pour celui de Goyogouin. 1668.

Il partit en effet, & au bout de quelques mois, il revint avec les PP. DE CARHEIL & MILET. Un nombre conſidérable d'Iroquois s'étoient établis à l'extrêmité Occidentale du Lac Ontario, & il y avoit parmi eux pluſieurs Chrétiens : l'Evêque de Petrée ne crut pas les devoir laiſſer ſans Paſteurs, & il leur envoya Meſſieurs DE FENELON & TROUVE'. Ainſi, à la réſerve du Canton de Tſonnonthouan, on travailloit à rendre Chrétienne toute cette Nation, celle de tout le Canada, qu'il importoit le plus de gagner à JESUS-CHRIST, & d'affectionner à la Nation Françoiſe, tant à cauſe de la réputation, qu'elle s'étoit acquiſe par les armes, qu'à raiſon de la ſituation de ſon Pays, qui ſéparoit de ce côté-là les Colonies Angloiſes de la Nouvelle France.

Ce qui a empêché la converſion de cette Nation.

Comme j'ai eu le bonheur de vivre avec la plûpart de ceux, qui ont le plus lontems travaillé à cette portion de la Vigne du Seigneur, laquelle, malgré leurs ſoins, eſt demeurée ſauvage dans ſon terroir naturel, je me ſuis ſouvent informé de quelques-uns d'eux, de ce qui avoit empêché le grain de la parole de prendre racine parmi un Peuple, dont ils vantoient beaucoup l'eſprit, le bon ſens, & les ſentimens nobles : tous m'ont répondu, que ce qui avoit fait le plus grand mal, étoit le voiſinage des Anglois & des Hollandois, dont le peu de piété, quoiqu'ils ſe portaſſent pour Chrétiens, avoit fait regarder à ces Sauvages le Chriſtianiſme, comme une Religion arbitraire.

On ſçait d'ailleurs, que les Iroquois ſe

1668. croyant assûrés d'être secourus de leurs Voisins, & d'en tirer tout ce qui leur étoit nécessaire, toutes les fois que nous les attaquerions, ou qu'il leur prendroit fantaisie de rompre la paix, ils ne se sont jamais mis en peine de conserver notre alliance ; d'où il est arrivé que nous craignant fort peu, on ne les a jamais trouvé fort dociles sur le fait de la Religion. Les mêmes Missionnaires ajoûtoient que la Traite de l'eau-de vie, que les Barbares faisoient librement dans la Nouvelle York, avoit aussi toujours été un obstacle insurmontable à leur conversion. Si nous jugeons avec justice que des Hérétiques sont coupables d'avoir mis par ce commerce un aussi grand obstacle au progrès du Christianisme ; quels reproches ne méritent pas des Catholiques, qui par la même voye l'ont corrompu parmi des Néophytes, & diffamé parmi les Idolâtres ?

Progrès de la Colonie. La Nouvelle France jouissoit alors d'une paix profonde, qu'elle goûtoit pour la premiere fois depuis son établissement. Ceux qui la gouvernoient, & à qui elle en étoit redevable en bonne partie, ne négligeoient rien pour en profiter, & pour faire prendre à cette Colonie une forme solide, qui la rendît digne de l'attention, que le Roy continuoit à lui donner. La meilleure partie du Régiment de Carignan-Salieres y étoit demeurée ; & après la fin de la guerre des Iroquois, presque tous les Soldats s'y étoient faits Habitans, ayant eu leur congé à cette condition. On y renvoya même deux ans après six Compagnies du même Régiment, qui avoient accompagné M. de Tracy à son retour en France, tant pour renforcer les Garnisons des Postes les plus impor-

tains, que pour augmenter le nombre de Colons. Pluſieurs de leurs Officiers avoient obtenu des Terres avec tous les droits de Seigneurs : ils s'établirent preſque tous dans le Pays, s'y marierent, & leur poſterité y ſubſiſte encore. La plûpart étoient Gentilshommes ; auſſi la Nouvelle France a-t-elle plus de Nobleſſe ancienne, qu'aucune autre de nos Colonies, & peut-être que toutes les autres enſemble. Enfin par tout, où l'on faiſoit des défrichemens, le terrein ſe trouvoit bon ; & comme les nouveaux Habitans ſe picquerent d'émulation, pour égaler la vertu, l'induſtrie, & l'amour du travail des anciens ; tous furent bientôt en état de ſubſiſter, & la Colonie en ſe multipliant, n'eut pas ſitôt le chagrin de voir alterer ſes mœurs & ſa Religion. 1668.

Au mois d'Avril de cette même année, il parut à Quebec une nouvelle Cométe ; elle étoit en forme de lance, de couleur rougeâtre, fort enflammée & fort longue ; une de ſes extrêmités étoit cachée ſous l'horiſon ; elle ſuivoit le Soleil couchant, & diſparoiſſoit, dès que la Lune étoit levée. Le Peuple crut qu'elle lui avoit annoncé quelques ſecouſſes de tremblement de terre, qui ſe firent ſentir quelque-tems après, & des maladies, qui coururent l'automne ſuivant. On ne borna point-là ſes craintes, comme il arrive à la Multitude, quand une fois elle eſt intimidée, & on craignit beaucoup pour la recolte ; mais aucune influence maligne n'approcha des Campagnes, & la moiſſon fut des plus abondantes. Cométe ; Tremblement de Terre ; maladies.

Au mois de May les Religieuſes Hoſpitalieres de Quebec firent une perte, dont tout le Public partagea les regrets avec elles. Une Religieuſe Hoſpitaliere morte en odeur de ſainteté.

1668. Religieuſe de cette Maiſon, nommée la Mere Catherine DE S. AUGUSTIN, y mourut, après avoir rempli tout le Canada de l'odeur de ſa ſainteté; & le tems n'a encore rien diminué de la vénération, qu'on avoit pour elle de ſon vivant. La Mere de Saint Auguſtin étoit Fille de Jacques SIMON, Sieur de LONGPRE', & naquit le troiſiéme de May 1632. à S. Sauveur-le-Vicomte, au Diocèſe de Coutance. Le vint-quatre d'Octobre 1646. elle prit l'habit de Religion chez les Hoſpitalieres de Bayeux, où elle avoit déja une Sœur aînée, ſa Grand-Mere, une grande Tante, & une Couſine Germaine, qui étoit la Fondatrice de ce Couvent. Dès les premiers jours de ſon Noviciat elle demanda avec de grandes inſtances la permiſſion de paſſer dans la Nouvelle France, & elle l'obtint de ſes Supérieurs; mais comme on ne la lui avoit donnée, que ſous le bon plaiſir de ſes Parens, elle lui devint inutile alors, parce que ſon Pere, bien loin de lui accorder ſon agrément, obtint un Arrêt du Parlement de Normandie, qui défendoit à la Novice de ſortir de la Province.

Peu de tems après ce Gentilhomme tomba malade, & la Providence permit qu'une Relation de la captivité, des ſouffrances & de la mort du P. Jogues, lui tombât entre les mains; il la lut, & ce qui devoit, ce ſemble, le confirmer dans ſes premiers ſentimens au ſujet de ſa Fille, lui en fit prendre de tout contraires. Je trouve dans d'aſſez bons Mémoires qu'il l'alla voir, qu'il lui parla en Homme touché, & charmé de la réſolution, qu'elle témoignoit, en voulant ſe tranſporter dans un Pays, où il y avoit tant de fatigues à eſſuyer, & de ſi

grands dangers à courir ; que comme il la vit plus ferme que jamais dans ſon deſſein, il lui dit qu'il donneroit volontiers les mains à ce qu'elle ſouhaitoit, ſi une de ſes Sœurs, plus jeune qu'elle, & qui étoit auſſi Novice dans le même Monaſtere, conſentoit à l'accompagner ; que la condition fut remplie d'abord, & qu'il ſe déſiſta auſſitôt de ſon oppoſition ; mais il n'eſt point fait mention dans la Vie imprimée de Catherine de S. Auguſtin d'aucune de ces circonſtances, quoiqu'il y ſoit dit qu'elle avoit deux Sœurs Religieuſes avec elle dans ſon Couvent de Bayeux. Il y eſt marqué ſeulement que M. de Longpré étant tombé malade, crut que Dieu le puniſſoit de ſon oppoſition aux deſſeins de Dieu ſur ſa Fille, & qu'il conſentit à ſon voyage. 1668.

Elle partit donc pour Nantes, où on lui avoit apparemment dit que l'Embarquement ſe devoit faire, & un quatriéme de May, comme elle étoit entrée la veille dans ſa dix-ſeptiéme année, elle fit ſes Vœux entre les mains du P. Vimond, qui retournoit en Canada avec un nouveau renfort de Miſſionnaires, & qui avoit été commis pour recevoir ſa Profeſſion, dès qu'elle auroit l'âge néceſſaire pour cela. Une Religieuſe Hoſpitaliere du Couvent de Dieppe, & une autre de celui de Vannes, s'étoient auſſi rendues avec elle à Nantes, d'où elles furent obligées d'aller chercher un Navire à la Rochelle. Elles s'y embarquerent le vint-ſeptiéme de May avec le P. Vimond, & toute ſa Troupe, & le dix-neuviéme d'Août elles arriverent à Quebec après avoir eſſuyé de très-mauvais tems, & la peſte, dont la jeune Profeſſe fut malade à l'extrêmité.

1668. Elle fut reçûë comme le méritoient ſon courage, & la haute idée, qu'on avoit déja de ſa vertu ; mais on s'aperçut bientôt qu'elle étoit une de ces Ames privilegiées, en qui Dieu ſe plaît à répandre ſans meſure tous les tréſors de ſa Grace. La réputation de ſa ſainteté ne demeura pas même lontems renfermée dans l'enceinte de ſon Monaſtere, & toute la Colonie en fut bientôt imbuë. Il ſe paſſoit effectivement en elle des choſes merveilleuſes, que l'innocence de ſes mœurs, une ferveur héroïque, qui, malgré ſes maladies preſque continuelles, & accompagnées des plus vives douleurs, ſe portoit à tout ce qu'il y avoit de plus pénible dans les Exercices propres de ſa vocation ; ſon humilité profonde, ſon obéiſſance aux moindres ſignes de ſes Supérieurs, & ſa docilité à ſuivre les avis des Directeurs de ſa conſcience, ne permettoient point de regarder comme des illuſions d'un eſprit trompé.

Le ſaint Evêque de Petrée, qui l'a examinée avec la plus ſcrupuleuſe attention, & qui avoit lui-même une ſcience pratique des voïes les plus ſublimes, & le P. Ragueneau, qui fut lontems chargé de ſa conduite, Perſonnage reſpectable par ſes travaux Apoſtoliques, & par ſon expérience dans la direction, l'ont approuvée en tout, & n'ont point fait difficulté de la regarder comme une de ces Epouſes favorites, qui compoſent la plus précieuſe portion du Troupeau de JESUS-CHRIST. Toutefois ſa vie écrite par le même P. Ragueneau, n'a pas eu une approbation univerſelle. C'eſt que dans la conduite de Dieu à l'égard des Ames, à qui il fait part de ſes communications les plus intimes, il y a des Myſteres

cachés, qu'il eſt inutile, & quelquefois dangereux de dévoiler aux yeux du Public : outre que peu de Perſonnes ſont capables de les comprendre, & que ce n'eſt point dans les Livres, mais à l'Ecole du S. Eſprit, qu'on peut s'en inſtruire, ils deviennent ſouvent des pierres de ſcandale pour ceux, à qui Dieu n'en a pas donné l'intelligence. On ne ſçauroit trop ſelon l'avertiſſement du ſaint Conducteur de Tobie, publier les œuvres, par leſquelles le Seigneur veut bien manifeſter au Monde ſa puiſſance & ſa bonté ; mais il eſt certains ſecrets, qu'il révele rarement, & uniquement aux Ames, en qui il juge à propos d'établir ſon Regne d'une façon toute myſtique, qu'il n'eſt pas, ordinairement parlant, à propos de divulguer. *Sacramentum Regis abſcondere bonum eſt ; opera autem Dei revelare & confiteri honorificum eſt* (*a*).

1668.

Occupation des Miſſionnaires parmi les Iroquois.

Sur la fin de l'été les Tſonnonthouans envoyerent à Quebec des Députés, pour prier M. de Courcelles de leur obtenir un Miſſionnaire, & ce Gouverneur engagea le Superieur General des Miſſions à leur accorder le Pere Fremin, qui fut remplacé dans le Canton d'Agnier par le P. PEARRON. Quoique les Iroquois en general ne paruſſent pas fort diſpoſés à embraſſer le Chriſtianiſme, il ne laiſſoit pas d'y avoir beaucoup de bien à faire dans leurs Bourgades. N'eut-on même réuſſi qu'à les apprivoiſer, à les accoûtumer à vivre avec les François, & à leur inſpirer de l'eſtime pour la Religion Chrétienne, c'étoit beaucoup ; mais j'ai déja obſervé que par tout il y avoit des Enfans moribonds à baptiſer ; des Eſ-

(*a*) Tob. 12. 7.

1668. claves de differentes Nations, que l'on trouvoit ordinairement plus dociles : des Malades, qui ne peuvent réſiſter à l'impreſſion, que font en eux les ſoins empreſſés d'une charité inépuiſable & déſintereſſée. Enfin on découvroit de tems en tems de ces Ames prédeſtinées, en qui Dieu rend ſenſible ce que dit S. Paul, qu'il ne fait acception de perſonne : les plus grands miracles de ſa Miſericorde s'operant quelquefois en faveur de ceux, qui ſemblent devoir attirer ſur eux tous les foudres de ſa Juſtice.

Les Agniers avoient toujours été les plus déclarés Ennemis des Chrétiens, ils étoient les plus fiers & les plus feroces des Iroquois ; on avoit remarqué en eux de tout tems une animoſité contre la Nation Françoiſe, qui leur paroiſſoit naturelle ; eux ſeuls juſques-là avoient trempé leurs mains dans le ſang des Miniſtres de l'Evangile, & on ne pouvoit douter qu'une haine plus que barbare de nos SS. Myſteres ne fût entrée pour beaucoup dans ces fureurs, que nous leur avons vû exercer contre les Paſteurs & le Troupeau. Ce fut néanmoins dans ce Canton, que le progrès de l'Evangile fut plus rapide, & la récolte plus abondante. On y vit bientôt une Egliſe compoſée de fervens Néophytes, qui ont depuis fondé ces floriſſantes Miſſions du *Sault S. Louis*, & de *la Montagne*, ſi fécondes en Saints, & dont la Colonie a tiré de ſi grands avantages. Enfin c'eſt ce même Canton, qui a donné à la Nouvelle France la Genevieve de l'Amérique Septentrionnale, cette illuſtre Catherine TEGAHKOUITA, que le Ciel continuë depuis près de ſoixante-dix ans à rendre célebre par des miracles d'une autenticité à

l'épreuve de la plus ſevere critique.

1668.

Caractere & ſentiment du P. de Carheil.

Les Onneyouths étoient alors bien moins dociles, que les Agniers, & les Goyogouins, qui juſques-là avoient paru ſi bien diſpoſés, répondoient aſſez mal aux ſoins, que ſe donnoit le P. Etienne de Carheil, pour en faire des Chrétiens. Du reſte, ils en uſoient aſſez bien avec lui, & ils rendoient juſtice à la ſuperiorité de ſes talens, & à l'éminence de ſa vertu. Rien ne fait mieux voir, que les Hommes les plus ſaints, & les plus eſtimables par leurs qualités perſonnelles, ne ſont dans la main de Dieu que des inſtrumens, dont il peut ſe paſſer, & des Serviteurs inutiles, que ce qui eſt arrivé à ce Miſſionnaire, que j'ai laiſſé à Quebec en 1721. plein de vigueur & de vivacité. Il avoit ſacrifié les plus grands talens, qui puiſſent faire honneur à un Homme de ſa profeſſion; & dans l'eſperance d'un ſort pareil à celui de pluſieurs de ſes Freres, qui avoient arroſé le Canada de leur ſang, il avoit fait une eſpece de violence à ſes Superieurs, pour obtenir une Miſſion, dont l'obſcurité le mît à l'abri de toute ambition, & ne lui préſentât que des Croix. Il y a travaillé infatigablement pendant plus de ſoixante ans: il parloit les Langues Huronne & Iroquoiſe avec autant de facilité & d'élegance, que ſa Langue naturelle. Les François & les Sauvages s'accordoient à le regarder comme un Saint, & un Génie du premier ordre. Il a cependant fait aſſez peu de converſions. Il s'en humilioit devant Dieu; & cette humiliation ſervoit à le ſanctifier de plus en plus. Il m'a ſouvent proteſté, qu'il adoroit les deſſeins de la Providence ſur lui, perſuadé qu'il auroit riſqué

1668. de ſe perdre par les ſuccès, qu'il auroit pû ſe promettre ſur un théatre plus éclatant, & que cette penſée le conſoloit ſans peine de la ſtérilité d'un long & pénible Apoſtolat. J'ai crû devoir rapporter cet exemple, pour faire comprendre à ceux, qui entrent dans la carriere Evangelique, qu'ils n'y perdront pas leur tems & leurs peines, s'ils y deviennent des Saints; que la conquête des Ames eſt uniquement l'ouvrage de la Grace; que non-ſeulement les talens naturels, mais les vertus mêmes les plus ſublimes n'ont d'efficace pour toucher les cœurs, qu'autant que Dieu veut bien leur en donner; & qu'ils doivent ſe ſouvenir, lorſque leurs travaux ſont infructueux, que ces Eſprits Adminiſtrateurs, qui puiſent dans le ſein même de la Divinité ce feu céleſte, dont une ſeule étincelle ſuffiroit pour embraſer le Monde entier du divin amour, & à qui la garde des Royaumes & des Particuliers eſt ſpécialement commiſe, en ſont ſouvent réduits à gémir ſur l'aveuglement des Infidéles, & l'endurciſſement des Pécheurs.

Pluſieurs Miſſions établies parmi les Nations Algonquines.

Mais les plus précieux fruits, qu'on recueillit de la paix, qui régnoit par tout, furent la découverte de pluſieurs grandes Contrées, & l'établiſſement de pluſieurs Miſſions parmi les Peuples de la Langue Algonquine. Ces Sauvages ne craignant plus les courſes des Iroquois, étoient preſque tous revenus dans leurs anciennes demeures; ce qui obligea les Miſſionnaires à ſe ſéparer, pour n'en laiſſer aucune ſans ſecours. Heureuſement un renfort, qui leur étoit venu de France, les mit en état de fournir à tout. Le P. DABLON & le P. MARQUETTE allerent prendre leur poſte

au Sault de Sainte Marie, auquel on donna alors ce nom. 1668.

Les Saulteurs, qui les y avoient attirés, témoignerent encore le même empreſſement pour ſe faire inſtruire, qu'ils avoient marqué il y avoit près de trente ans, & tous vouloient d'abord recevoir le Baptême; mais la ſuite fit voir qu'on avoit eu de bonnes raiſons, pour ne ſe pas rendre à leurs inſtances, où il n'entroit guéres que des vûës d'interêt. On profita néanmoins de leur bonne volonté, pour baptiſer tous les Enfans, qui ſe trouvoient en danger de mort, & pour l'inſtruction des Adultes. Un petit nombre fut fidéle à la Grace, qui ſe préſentoit à tous; elle rendit les autres inexcuſables devant Dieu, & juſtifia ſa Providence.

Vers le même tems le P. Nicolas, que le P. Allouez avoit mené avec lui à Chagouamigon, conduiſit à Quebec des Sauvages, que nous ne connoiſſons, que ſous le nom de *Nez Percez*. C'eſt une petite Nation Algonquine, où les Hommes & les Femmes ſont également dans l'uſage de ſe percer les narines, pour y ſuſpendre des grains de porcelaine, & d'autres ſemblables bagatelles. Après qu'ils eurent fait leur Traite, ils retournerent à Chagouamigon, d'où ils étoient partis, & où les deux Miſſionnaires n'ayant pas ſuffiſamment de quoi s'occuper, le P. Allouez alla s'établir dans la Baye du Lac Michigan (*a*): il y travailla beaucoup; mais les premieres années, il recueillit aſſez peu de fruit de ſes fatigues.

Cette même année M. Talon repaſſa en Fran- M. Talon

(*a*) C'eſt ce qu'on appelle *la Baye des Puants*.

1668. ce, & fut relevé par M. DE BOUTEROUE, auquel il fut particulierement recommandé de modérer ſagement la trop grande ſeverité des Confeſſeurs & de l'Evêque, & de maintenir la bonne intelligence entre tous les Eccleſiaſtiques du Pays. Ce dernier article de ſes Inſtructions n'étoit fondé ſur aucune plainte, l'union étoit parfaite entre tous les Corps, qui compoſoient le Clergé ſéculier & régulier; & rien n'édifioit davantage les Peuples, que ce concert: mais on en avoit fait beaucoup ſur le premier; & nous verrons bientôt ce qui y avoit donné lieu, & le remede, qu'on apporta à ce prétendu mal.

retourne en France.

Caractére de M. de Courcelles.

M. Talon ne quittoit point la Nouvelle France dans le deſſein de n'y plus retourner; & nous le verrons dans peu d'années y reprendre ſon Emploi. Des affaires de famille demandoient ſa préſence à Paris, & il avoit eu quelques ſujets de mécontentement en Canada, qui lui faiſoient ſouhaiter de s'en éloigner pour un tems. Il eſt certain, qu'il ſe plaignit à la Cour des manieres de M. de Courcelles à ſon égard. Ce Général, parmi de très-bonnes qualités, qui en ont fait un des plus accomplis Gouverneurs, qu'ait eu la Nouvelle France, avoit quelques défauts, dont un des plus marqués étoit de manquer quelquefois d'activité, & de ne vouloir pas néanmoins qu'on y ſuppleât, lorſque les affaires le demandoient.

M. Talon de ſon côté croyoit devoir aller toujours ſon chemin, ſans lui communiquer bien des choſes, lorſqu'il craignoit un retardement préjudiciable au Service de ſa Majeſté, & au bien de la Colonie. Il paroît encore que M. de Courcelles n'étoit pas toujours d'un

commerce aiſé, & qu'il n'aprouvoit pas les ménagemens, qu'on ſembloit avoir pour le Clergé, contre lequel il s'étoit laiſſé un peu prévenir : c'eſt ce que donne à entendre une Lettre, que M. Colbert lui écrivit en 1670. car il lui mandoit, qu'il devoit un peu plus ſouffrir de ceux, avec qui il avoit à vivre ; qu'avec le tems il pourroit reconnoître moins de défauts, & plus de bonnes qualités dans M. de Bouteroüe, lequel étoit à la Cour dans une grande eſtime ; que cet Intendant étoit loüable d'avoir eu de la déference, & d'avoir marqué de la conſidération pour l'Evêque de Petrée, & pour les Jeſuites ; & qu'il n'y avoit pas lieu de craindre qu'il s'en laiſſât gouverner. 1668.

Ce fut cette même année 1670. que l'affaire de l'érection de l'Egliſe de Quebec en Evêché fut conſommée. Ce qui l'avoit fait traîner ſi fort en longueur, eſt qu'il y eut de grandes conteſtations ſur la dépendance immédiate du S. Siége, dont le Pape ne voulut point ſe reſâcher. Cela n'empêche pourtant pas que l'Evêché de Quebec ne ſoit en quelque façon uni au Clergé de France, en la maniere de celui du Puy, lequel releve auſſi immédiatement de Rome. Le Roy, pour doter le nouvel Evêché & le Chapitre de la Cathédrale, y fit réünir les deux Menſes de l'Abbaïe de Maubec, & M. de S. Valier, Succeſſeur de M. de Laval, a encore obtenu depuis la réünion de l'Abbaye de Benevent partie à l'Evêché, & partie au Chapitre. Le défaut d'argent, pour payer les Bulles, obligea le nouvel Evêque de Quebec à paſſer en France, pour demander au Roy dequoi y ſatisfaire ; & il ne put les avoir qu'en 1674. Erection de l'Egliſe de Quebec en Evêché. 1670.

1670. Il ſe fit auſſi alors quelques changemens, par raport au Gouvernement de Montreal. M. de Maiſonneuve ayant ſouhaité de ſe retirer, M. DE BRETONVILLIERS, Supérieur Général du Séminaire de Saint Sulpice, nomma de droit pour le remplacer M. Perrot, qui avoit épouſé la Niéce de M. Talon. Ce nouveau Gouverneur jugea que la Commiſſion d'un ſimple Particulier ne lui donnoit pas un caractere, qui convînt à un Officier du Roy, & craignit peut-être que les ſervices, qu'il rendroit dans ce poſte, ne lui fuſſent pas comptés. Il demanda donc & obtint des Proviſions de Sa Majeſté, où il étoit expreſſément marqué, qu'elles avoient été données ſur la nomination de M. de Bretonvilliers.

Le Gouverneur de Montreal obtient des Proviſions du Roy.

Cependant, autant que M. de Courcelles manquoit d'activité, & paroiſſoit plein d'embrages & de difficultés en tout ce qui concernoit les affaires du dedans de la Colonie, autant avoit-il d'atention & montroit-il de chaleur, lorſqu'il s'agiſſoit de la Guerre & des Sauvages. Ainſi, ayant ſçu que les Iroquois avoient envoyé des préſens aux Outaouais, pour les engager à porter chez eux leurs Pelleteries, dont ils vouloient faire la Traite avec les Anglois de la Nouvelle York; il comprit que ſi ce projet réüſſiſſoit, il ruineroit ſans reſſource le Commerce de la Nouvelle France. Il porta même plus loin ſes vûës, & ne douta point que, ſi les Cantons pouvoient une fois détacher les Nations Septentrionnales de notre alliance, ils ne recommençaſſent bientôt leurs hoſtilités, que la ſeule crainte des Armes Françoiſes, jointes avec celles de nos Alliés, avoit reprimées.

Voyage de M. de Courcelles aux Iroquois, & quel en fut le motif.

Pour rompre ce coup, il réſolut de ſe montrer lui-même aux Iroquois, & ſon voyage eut tout le ſuccès, qu'il en eſperoit. Il jugea même à propos de prendre la route du Fleuve Saint Laurent, laquelle eſt extrêmement embarraſſée de Chûtes & de Rapides depuis l'Iſle de Montreal juſqu'aſſez près du Lac Ontario, parce qu'il vouloit apprendre à ces Barbares qu'on pouvoit aller juſques chez eux en Batteaux; ce qui n'eſt nullement pratiquable par la Riviere de Sorel. Il eſt vrai, que cette Expédition altéra conſiderablement ſa ſanté; ce qui l'obligea de demander ſon rappel en France, afin, diſoit-il, dans ſa Lettre au Miniſtre, que s'il avoit le bonheur de recouvrer ſes forces, il pût aller ſe faire tuer pour le ſervice du Roy, comme avoient déja fait tous ſes Freres. 1670.

Affaires de l'Acadie.

Mais ce qui occupoit alors davantage le Miniſtere, par rapport à la Nouvelle France, étoit l'Etabliſſement de l'Acadie, qui venoit d'être reſtituée de nouveau à la France, en vertu du Traité de Breda. On jugeoit à la Cour que, pour donner à cette Province une eſpece de ſolidité, dont elle avoit toujours manqué, il étoit néceſſaire de la mettre à portée d'être promptement ſecouruë par Quebec. Mais pour bien entendre quel étoit en cela le deſſein du Miniſtre, il faut reprendre les choſes des plus haut.

Les François chaſſés de l'Acadie, & de toute la partie Méridionnale de la Nouvelle France en 1613. par les Anglois, de la maniere, que nous avons vû, ne firent alors aucune tentative pour la recouvrer; & quoi qu'elle eût été auſſi-tôt abandonnée, qu'envahie, & que M. de Poutrincourt, qui y fit un voyage l'année ſui-

1670. vante, n'y eût rencontré perſonne en état de lui faire obſtacle, s'il avoit voulu s'y rétablir; que le peu d'Habitans, qu'il y avoit laiſſés, y fuſſent même aſſez tranquilles, le chagrin de voir tous ſes travaux ruinés, & la crainte que, s'il recommençoit ſur nouveaux frais à rebâtir le Port Royal, les Anglois ne vinſſent encore l'en déloger, avant qu'il eût eu le tems de s'y fortifier, le porterent à y renoncer entierement.

Au bout de quelques années, on parut ſe réveiller à la Cour de Londres ſur ce beau Pays; & nous avons vû qu'en 1621. Jacques I. Roy de la Grande-Bretagne en avoit fait préſent au Comte de Sterlin, qui ne fit pourtant preſque rien pour profiter d'une Conceſſion ſi conſidérable. Les François y reſterent donc aſſez tranquilles juſqu'à la Guerre de la Rochelle; mais alors les Anglois s'emparerent de tous les poſtes, qu'il y occupoient, à la réſerve du Cap de Sable, qui fait la pointe Méridionnale de l'Acadie; un Gentilhomme, nommé LA TOUR, y commandoit dans un Fort, qu'il conſerva avec beaucoup de gloire de la maniere, que je vais dire.

Belle action du Sieur de la Tour. Son Pere s'étant trouvé à Londres pendant le Siége de la Rochelle, je ne ſçai pour quelle affaire, y avoit épouſé une Fille d'Honneur de la Reine d'Angleterre, & en faveur de ce mariage, avoit été honoré du Collier de l'Ordre de la Jaretiere. Soit qu'il eût deja pris dans cette Cour des engagemens au préjudice de ſon devoir, ſoit que ſa nouvelle dignité les lui euſſent fait prendre; il eſt certain, qu'il promit au Roy de la Grande-Bretagne de mettre les Anglois en poſſeſſion du Poſte, que ſon Fils

Fils occupoit dans l'Acadie, & que ſur cette aſſûrance on lui donna deux Navires de guerre, ſur leſquels il s'embarqua avec ſa nouvelle Epouſe. 1670.

Arrivé à la vûë du Cap de Sable, il ſe fit débarquer, & alla ſeul trouver ſon Fils, auquel il fit un expoſé magnifique de ſon crédit à la Cour de Londres, & des avantages, qu'il avoit lieu de s'en promettre. Il lui ajoûta qu'il ne tenoit qu'à lui de s'en procurer d'auſſi conſidérables; qu'il lui apportoit le Collier de la Jarretiere; & qu'il avoit pouvoir de le confirmer dans ſon Gouvernement, s'il vouloit ſe déclarer pour Sa Majeſté Britannique. Le jeune Commandant fut également ſurpris & choqué de ce Diſcours, déclara nettement à ſon Pere, qu'il s'étoit abuſé, s'il l'avoit cru capable de livrer ſa Place aux Ennemis de l'Etat; qu'il la conſerveroit au Roy ſon Maître, tant qu'il auroit un ſoufle de vie; qu'il eſtimoit beaucoup l'honneur, que lui vouloit faire le Roy d'Angleterre, mais qu'il ne l'acheteroit pas au prix d'une trahiſon; que le Prince, qu'il ſervoit, étoit aſſez puiſſant pour le récompenſer de maniere à ne lui pas donner lieu de regretter les offres, qu'on lui faiſoit; & qu'en tout cas ſa fidélité lui tiendroit lieu de récompenſe.

Le Pere ayant reçu cette réponſe, à laquelle il ne s'étoit pas attendu, retourna à ſon bord, d'où il écrivit le lendemain à ſon Fils dans les termes les plus tendres & les plus preſſans; mais cette Lettre ne produiſit encore rien. Enfin il lui fit dire qu'il étoit en état d'emporter par la force ce qu'il n'avoit pû obtenir par ſes priéres; que quand il auroit débarqué ſes Troupes, il ne ſeroit plus tems pour lui de ſe re-

1670. pentir d'avoir rejetté les avantages, qu'il lui offroit, & qu'il lui conſeilloit comme ſon Pere, de ne pas le contraindre à le traiter en Ennemi.

Ces menaces furent auſſi inutiles, que les ſollicitations & les promeſſes l'avoient été. La Tour le Pere en voulut venir à l'exécution & les Anglois ayant fait leurs approches, le Commandant ſe défendit ſi bien, qu'au bout de deux jours, le Général Anglois, qui n'avoit pas compté ſur la moindre réſiſtance, & qui avoit déja perdu pluſieurs de ſes meilleurs Soldats, ne jugea à point propos de s'opiniâtrer davantage à ce Siége : il le déclara à la Tour le Pere, qui ſe trouva fort embaraſſé. Il n'oſoit retourner en Angleterre, beaucoup moins en France ; & le ſeul parti, qui lui reſtât à prendre, étoit de recourir à la clémence de ſon Fils.

Il s'en ouvrit à ſon Epouſe, & lui dit qu'il s'étoit tenu aſſûré de la rendre heureuſe en Amérique ; mais que puiſque ſa mauvaiſe fortune avoit renverſé ſes projets, il ne vouloit pas exiger d'elle qu'elle y vécût malheureuſe, & qu'il lui laiſſoit une liberté entiere de retourner dans ſa Famille. La Dame lui répondit qu'elle ne l'avoit point épouſé pour l'abandonner ; que quelque part, où il voudroit la mener, & en quelque ſituation, qu'il ſe trouvât, elle ſeroit toujours ſa Compagne fidéle, & mettroit tout ſon bonheur à adoucir ſes chagrins. La Tour charmé & attendri d'une ſi grande généroſité, fit prier ſon Fils de ſouffrir qu'il demeurât en Acadie.

Le jeune Homme lui fit réponſe qu'il ne vouloit pas l'expoſer à porter ſa tête ſur un échafaut en Angleterre ; qu'il lui donneroit

volontiers un aſyle ; mais qu'il ne pouvoit permettre, ni à lui, ni à ſa Femme d'entrer dans ſon Fort ; qu'au reſte il leur engageoit ſa parole de ne les laiſſer manquer de rien. La condition parut un peu dure, mais il fallut s'y ſoûmettre. Avec la permiſſion du Général Anglois, les deux Epoux débarquérent avec tous leurs effets, deux Valets & deux Femmes de chambre, & les deux Navires reprirent la route d'Angleterre. La Tour fit conſtruire à ſon Pere une Maiſon propre à quelque diſtance de ſon Fort ſur un terrein fertile, & dans une ſituation agreable, & prit ſoin de leur entretien. Le Sieur Denis rapporte dans ſa Deſcription de l'Amérique Septentrionnale qu'il les y rencontra en 1635. & qu'ils étoient aſſez bien établis. 1670.

Tout ce que les Anglois nous avoient enlevé dans l'Acadie & ſur la Côte voiſine pendant & avant la guerre de la Rochelle, ayant été reſtitué en 1632. comme je l'ai marqué plus haut, toute cette partie de la Nouvelle France fut partagée en trois Provinces, dont le Gouvernement & la proprieté furent accordés au Commandeur de Razilly, au jeune la Tour, & à M. Denys. Le premier eut pour ſon lot le Port Royal, & tout ce qui eſt au Sud juſqu'à la Nouvelle Angleterre ; le ſecond eut l'Acadie proprement dite, depuis le Port Royal juſqu'à Camceaux ; & le troiſiéme eut la Côte Orientale du Canada depuis Camceaux juſquà Gaſpé. Il paroît cependant que le premier eut d'abord droit ſur toute l'Acadie ; mais qu'il s'accommoda avec M. de la Tour, & il eſt certain qu'il fit un Etabliſſement dans le Port de la Heve, qui étoit, & qui fut depuis dans le partage de celui-ci, qui de ſon côté fit la même choſe

Partage des Provinces, qui compoſent le Gouvernement de l'Acadie. 1647-70.

1670. dans la Riviere de S. Jean. Il y a bien de l'apparence que ces Meſſieurs firent entr'eux un échange à l'amiable de leurs Domaines, ou du moins d'une partie ; car le Fort de Pentagoet, qui avoit été bâti par la Tour avant la guerre, reſta au Commandeur, pendant la vie duquel la bonne intelligence ne reçut aucune atteinte entre les trois Gouverneurs.

Guerre civile entre les François.

Après la mort de M. de Razilly, M. d'AUNAY DE CHARNISE' entra dans ſes droits par un accommodement, qu'il fit avec les Freres du défunt, & obtint en 1647. des Proviſions de Gouverneur de l'Acadie, ce qui ne devoit apparemment s'entendre, que de cette partie de la preſqu'Iſle, qui portoit plus proprement le nom d'Acadie, comme je l'ai déja remarqué pluſieurs fois. La premiere choſe, qu'il fit en prenant poſſeſſion de ſon Gouvernement, ce fut d'abandonner la Héve, qui eſt ſans contredit le meilleur Port & le meilleur terrein de tout le Pays. Il en tranſplanta tous les Habitans au Port Royal, où il commença un grand Etabliſſement.

Mais ſoit que le Port Royal appartînt à M. de la Tour, en vertu du Traité d'échange, qu'il avoit fait avec le Commandeur de Razilly, ou que les deux Gouverneurs fuſſent trop voiſins pour demeurer lontems Amis, la méſintelligence ſe mit bientôt entr'eux, & ils ne tarderent pas à en venir aux armes. Après quelques hoſtilités de peu d'importance, Charniſé ayant ſçu que la Tour étoit ſorti de ſon Fort de S. Jean avec la meilleure partie de ſa Garniſon, crut l'occaſion favorable pour s'en rendre le maître, & y marcha avec toutes ſes Troupes.

Madame de la Tour y étoit reſtée, & quoi-

que ſurpriſe avec un petit nombre de Soldats, elle reſolut de ſe défendre juſqu'à l'extrêmité ; ce qu'elle fit avec tant de courage pendant trois jours, qu'elle obligea les Aſſiegeans à s'éloigner ; mais le quatriéme, qui étoit le Dimanche de Pâques, elle fut trahie par un Suiſſe, qui étoit en faction, & que M. de Charniſé avoit trouvé le moyen de corrompre. Elle ne ſe crut pourtant pas encore ſans reſſource : quand elle apprit que l'Ennemi eſcaladoit la muraille, elle s'y montra pour la défendre à la tête de ſa petite Garniſon. 1676. Action indigne de M. de Charniſé.

Charniſé, qui s'imagina que cette Garniſon étoit plus forte, qu'il ne l'avoit cru d'abord, & qui craignit de recevoir un affront, propoſa à la Dame de la recevoir à compoſition, & elle y conſentit pour ſauver la vie à ce peu de braves Gens, qui l'avoient ſi bien ſecondée ; mais Charniſé ne fut pas plutôt entré dans le Fort, qu'il eut honte d'avoir capitulé avec une Femme, qui ne lui avoit oppoſé que ſon courage, & une poignée d'Hommes ramaſſés ; il ſe plaignit qu'on l'avoit trompé & il ſe crut en droit de ne garder aucun des articles de la Capitulation : il fit pendre tous les Gens de Madame de la Tour, à l'exception d'un ſeul, auquel il n'accorda la vie, qu'à condition qu'il ſeroit le Bourreau de tous les autres, & obligea ſa Priſonniere d'aſſiſter à l'exécution la corde au cou.

M. Denys, qui rapporte ce tragique événement, n'en marque ni la date, ni les ſuites ; il ſe contente de nous apprendre qu'après la mort de M. de Charniſé, un nommé LE BORGNE de la Rochelle, obtint un Arrêt du Parlement de Paris, en vertu duquel il ſe mit en

1670. poſſeſſion de tout ce qui avoit appartenu dans l'Acadie à ce Gentilhomme, dont il étoit Créancier. Mais je trouve dans un autre Mémoire que M. de la Tour, qui avoit apparemment perdu ſa Femme peu de tems après le malheur, dont je viens de parler, épouſa la Veuve de ſon Ennemi ; que non-ſeulement il redevint le Maître du Fort de la Riviere de S. Jean, mais qu'il poſſeda encore quelque tems celui du Port Royal, où ſa ſeconde Femme, qui lui ſurvêcut, avoit un très-bel Etabliſſement pluſieurs années après.

Suite des diviſions de l'Acadie.

Le Sieur le Borgne de ſon côté n'oublioit rien pour faire valoir l'Arrêt, qu'il avoit obtenu du Parlement, & ſe portoit pour Seigneur de l'Acadie. Il entreprit même de chaſſer Meſſieurs de la Tour & Denys de leurs Domaines, & il commença par ce dernier. Ayant ſçu qu'il étoit arrivé à l'Iſle Royale avec une Commiſſion de la Compagnie des Indes Occidentales, pour y établir des Habitans, il y envoya ſoixante Hommes, qui eurent ordre de l'enlever. Celui, qui commandoit ce Détachement, apprit en débarquant que M. Denys, après avoir mis tout ſon Monde à terre, pour travailler à un défrichement, étoit allé viſiter le Port de *Sainte Anne* ; il crut l'occaſion favorable pour détruire la nouvelle Habitation, ſans rien riſquer : il ſurprit les Travailleurs, qui ne croyoient pas avoir à faire à des Ennemis, les fit tous Priſonniers, & s'empara du Navire, qui les avoit amenés, & dont la charge étoit eſtimée cinquante mille livres.

Il envoya enſuite vint-cinq Hommes bien armés ſur le chemin, que devoit tenir M. Denys à ſon retour de Sainte Anne, & leur

commanda de lui dreſſer une embuſcade ſur le chemin. Denys, qui ne ſe doutoit de rien, ſe trouva inveſti, lorſqu'il y penſoit le moins, & conduit au Port-Royal, où il fut enfermé comme un Criminel dans un cachot, les fers aux pieds. Il avoit encore dans l'Iſle Royale un Fort, qu'on appelloit le Fort *S. Pierre*. L'année ſuivante le Borgne s'en rendit le Maître, & y mit un Commandant, ſur lequel il pouvoit compter. 1654-70.

Il ne s'en tint pas là. Ceux de ſes Gens, qui avoient enlevé M. Denys dans l'Iſle Royale, paſſant par la Héve, qui depuis que M. de Charniſé s'en étoit retiré, s'étoit aſſez bien rétablie, mirent par ſon ordre le feu à tous les Bâtimens, ſans épargner même la Chapelle, & cette perte fut eſtimée cent mille francs. Quelque tems après le Sieur Denys récouvra ſa liberté, & paſſa en France pour y porter ſes plaintes au Roy & à la Compagnie; elles furent écoutées, & il obtint de la Compagnie une nouvelle Commiſſion, qui fut confirmée par des Lettres Patentes de Sa Majeſté, & qui le rétablit dans tous ſes droits. Muni de ces piéces il s'embarqua en 1654. & à ſon arrivée en l'Iſle Royale, celui, qui commandoit dans le Fort S. Pierre, lui remit cette Place.

Le Borgne apprit cette nouvelle dans le tems, qu'il ſe diſpoſoit à ſurprendre M. de la Tour dans la Riviere S. Jean, ſous prétexte de lui porter des vivres, dont il ſçavoit que ce Gentihomme manquoit abſolument. Il jugea plus à propos de remettre ce deſſein à un autre tems, quoiqu'il fût déja en marche, & retourna au Port Royal. Son projet étoit enlever tous les papiers de celui qui étoit

1654-70. venu là pour lui ſignifier la Commiſſion de M. Denys & les ordres de Sa Majeſté, afin d'aller enſuite tomber ſur ce Gouverneur, qu'il eſperoit trouver ſans aucune défiance. Il n'étoit pas encore arrivé au Port Royal, que les Anglois parurent à la vûë du Fort de la Riviere Saint Jean, & ſommerent M. de la Tour de le leur remettre entre les mains.

Les Anglois s'emparent de nouveau de l'Acadie.

Le défaut de vivres l'obligea de ſe rendre, & de là les Ennemis paſſerent au Port Royal, où ils firent au Sieur le Borgne la même ſommation, qu'ils venoient de faire à M. de la Tour. Il y répondit d'abord aſſez fierement; & les Anglois ayant mis trois cent Hommes à terre pour l'attaquer, il envoya contre eux ſon Sergent avec une partie de ſon Monde. On en vint aux mains, & les François combattirent avec aſſez de valeur; mais le Sergent ayant été tué, tous ſes Soldats prirent la fuite, & regagnerent le Fort en déſordre.

Le Borgne ſe trouva alors très embarraſſé; il lui reſtoit encore cent cinquante Hommes, en comptant les Habitans; mais il n'y en avoit pas un ſeul, qui fût capable de commandement; lui-même ne ſçavoit pas la guerre, qu'il n'avoit jamais faite: ainſi avec une aſſez bonne Garniſon & des proviſions de guerre & de bouche en abondance dans une Place, où l'Ennemi n'étoit pas en état de le forcer, il jugea à propos de ſe rendre par compoſition. Les Anglois lui promirent beaucoup, & ſe mocquerent enſuite de lui, ne ſe croyant pas, diſoient-ils, obligés de tenir parole à des Gens, qui avoient montré ſi peu de courage.

Pentagoët eut bientôt le même ſort que le Fort Saint Jean, & le Port Royal; ainſi

toute l'Acadie & la partie Méridionnale de la Nouvelle France ſe trouverent pour la troiſiéme fois au pouvoir des Anglois. Quelque-tems après le Fils du Sieur le Borgne revint en Acadie avec un Marchand de la Rochelle, nommé GUILBAUT, qu'il s'étoit aſſocié, entra dans le Port de la Heve, & y conſtruiſit un Fort de pieux. Les Anglois n'en furent pas plutôt informés, qu'ils marcherent à la Heve, pour en déloger les François. A leur approche le Borgne, auſſi peu guerrier que ſon Pere, ſe ſauva dans le Bois avec quelques-uns des ſiens; ce qui n'empêcha point Guilbaut de ſe défendre avec vigueur. Pluſieurs Anglois furent tués aux premieres attaques, & leur Commandant fut de ce nombre, ce qui obligea les autres à s'éloigner. 1654-70.

Ils ſe préparoient cependant à revenir à la charge, lorſque Guilbaut, qui n'avoit à la Heve d'autre interêt, que celui de ſes effets, leur fit propoſer un accommodement. Ils l'accepterent; Guilbaut convint de leur remettre le Fort, à condition que tout ce qui appartenoit à lui & à ſes gens, leur ſeroit rendu; ce qui fut exécuté. Il prétendoit bien que ſon Aſſocié ſeroit compris dans ce Traité; mais les Anglois n'ayant point trouvé le Borgne dans ſon Fort, s'obſtinerent à l'exclure de la capitulation; & comme la faim le chaſſa bientôt de ſa retraite, il fut contraint de ſe remettre entre les mains des Vainqueurs, qui le menerent Priſonnier à Baſton. Leur mauvaiſe foy.

Ils l'y retinrent aſſez lontems, après quoi ils le délivrerent, & firent avec lui un Traité, qui ne fut pas trop bien obſervé de leur part; ce qui cauſa bien des hoſtilités, dont le récit

1654-70. n'a rien de fort intereſſant, & me méneroit trop loin. Il ſuffit de ſçavoir que les nouvelles Conquêtes des Anglois leur reſterent juſqu'au Traité de Breda, dont je parlerai bien-tôt. Le Sieur Denys délivré des appréhenſions, que lui avoit cauſé le Borgne le Pere, avoit profité de cet intervalle de calme, pour réparer une partie de ſes pertes, & pour ſe fortifier contre les Anglois, dont il ne devoit pas s'attendre d'être plus épargné que ſes deux Collegues.

Aventures du Sieur Denys. Mais cet intervalle fut bien court; & quoique les Ennemis de l'Etat n'euſſent point penſé à l'inquiéter, ſa condition n'en fut pas plus heureuſe. Il étoit aſſez tranquille dans un Fort, qu'il avoit conſtruit à *Chedabouctou*, ſur la Côte Orientale, lorſqu'un nommé LA GIRAUDIERE, qui, ſur un faux expoſé, avoit obtenu par ſurpriſe de la Compagnie des Indes Occidentales une Conceſſion du Port de Canceaux, arriva dans ce Port, où il ſçavoit que M. Denys attendoit inceſſamment un Navire chargé de vivres. Ce Bâtiment arriva en effet, & la Giraudiere ſignifia ſa Commiſſion au Capitaine, qui le commandoit, lui fit défenſe de rien délivrer à M. Denys, & envoya ſommer ce Gouverneur de lui remettre Chedabouctou, avec tout ce qu'il poſſedoit juſqu'au Cap Saint Louis, comme étant compris dans ſa conceſſion.

M. Denys lui fit réponſe que la Compagnie avoit été ſurpriſe, & qu'il n'étoit pas vraiſemblable qu'elle eût donné à un autre ce qu'elle lui avoit déja vendu. La Giraudiere repliqua qu'il étoit muni d'une Commiſſion en bonne forme, & que s'il ne vouloit pas lui rendre ſon Fort de bonne grace, il avoit de quoi l'y forcer. En même tems ſix-vint Hom-

mes, qui étoient avec le Sieur Denys, ſçachant que ſon Navire avoit été ſaiſi, & ſe voyant par-là à la veille de manquer de vivres, lui demanderent leur congé. Il leur dit qu'il ne prétendoit pas les retenir par force; mais il les engagea par ſes bonnes manieres à finir les ouvrages, qu'ils avoient commencés; & quand il ſe vit en état de ne pas craindre la Giraudiere, il les fit tranſporter à l'Iſle du Cap Breton, à l'exception de douze, qui ne voulurent point abandonner leur Gouverneur. 1654-70.

Dès que la Giraudiere fut inſtruit de leur départ, il ſe mit en devoir de réduire Chedabouctou; mais il fut bien ſurpris d'y trouver le Gouverneur bien retranché, avec du Canon & des Pierriers. Il ne laiſſa pas de le ſommer de nouveau de lui livrer ſa Place, & il lui fit dire qu'il ne feroit pas ſagement de riſquer ſa vie pour la défenſe d'un Poſte, qu'il ne pouvoit pas eſperer de conſerver. M. Denys lui fit réponſe qu'il riſqueroit plus lui-même en l'attaquant, que lui en le défendant, & que la juſtice de ſa cauſe combattroit en ſa faveur. La Giraudiere, qui avoit été joint par ſon Frere nommé DE BAY, reſta trois jours à la vûë du Fort, ne faiſant que tourner tout autour, pour découvrir quelque endroit foible, par où il pût faire plus ſûrement ſon attaque; mais n'en ayant point trouvé, il ſe retira.

Quelque tems après de Bay alla ſeul à Chedabouctou, & demanda à parler au Gouverneur: Il lui dit que ſon Frere étoit maître du Fort de Saint Pierre dans l'Iſle Royale, & lui propoſa un accommodement, qui, après

1654-70. quelques conteſtations fut enfin conclu. Les conditions furent que la Giraudiere remettroit le Fort de Saint Pierre au Sieur Denys, qui de ſon côté lui livreroit Chedabouctou & ſeroit conduit en France, où l'un & l'autre remettroient leurs interêts & leurs prétentions mutuelles entre les mains de la Compagnie des Indes Occidentales, & qu'ils s'en tiendroient à ce qu'elle auroit décidé.

M. Denys y conſentit : la Compagnie déclara qu'elle avoit été ſurpriſe, caſſa & annulla tout ce qu'elle avoit fait en faveur de la Giraudiere, & rétablit le Sieur Denys dans tous ſes droits ; mais elle ne le dédommagea point du tort, que cette mauvaiſe affaire lui avoit cauſé, & qui montoit à quinze mille écus. Pour comble de malheur ce Gouverneur s'étant retiré à ſon Fort de Saint Pierre, pour s'y remettre de ſes pertes par le commerce des Pelleteries, dans le tems que, par l'arrivée d'un grand nombre de Sauvages, il ſe voyoit ſur le point de faire de grands profits, un incendie acheva de le ruiner. Depuis cet accident il n'a plus été en état d'entreprendre rien de conſiderable ; & ce fut un grand malheur pour cette partie de la Nouvelle France, qui n'a jamais eu un Commandant plus capable & plus appliqué.

Toutes ces Provinces ſont reſtituées à la France par le Traité de Breda.

Enfin en 1667. le Traité de Breda reſtitua aux François tout ce que les Anglois avoient conquis ſur eux dans l'Amerique Septentrionale ; mais cette reſtitution ne fut executée qu'en 1670. Le ſeptiéme de Juillet de cette année le Chevalier TEMPLE muni des Pouvoirs du Roy de la Grande-Bretagne, & Hubert D'ANDIGNY, Chevalier DE GRAND-

1667 70.

FONTAINE, Plenipotentiaire du Roy Très-Chrétien, ſignerent à Baſton un Reglement, qui aſſûroit à la France tout le Pays, qui s'étend depuis Pentagoët juſqu'à l'Iſle de Cap-Breton incluſivement. 1670.

Il eſt vrai, que comme le tout avoit été compris dans le Traité ſous le nom d'Acadie, ſous lequel on confondoit quelquefois les Côtes voiſines, le Chevalier Temple refuſa de rendre Pentagoët, où il commandoit, prétendant que cette Place n'étoit point de l'Acadie: il diſoit vrai; mais comme les deux Rois vivoient alors dans une très-bonne intelligence, il fut obligé dans la ſuite de remettre au Chevalier de Grand-Fontaine, un Poſte, qui, de l'aveu même des Anglois, lui valoit plus de quatre-vingt mille livres de rente (*a*). La Commiſſion, en vertu de laquelle le Gouverneur François ſe mit en poſſeſſion de cette Place, eſt du cinquiéme de Mars 1670. & marque les bornes de ſon Gouvernement depuis le Quinibequi juſqu'au Fleuve Saint Laurent, conformément à la priſe de poſſeſſion faite en 1630. au nom du Roy Louis XIII. par le Commandeur de Razilly.

Les affaires étant ainſi reglées par rapport à l'Acadie, & aux Provinces, qui y confinent, & la Cour de France ayant compris que, pour les mettre à l'abri d'une nouvelle invaſion, il falloit leur faciliter les ſecours, qu'elles pouvoient tirer de Quebec, il étoit neceſſaire

(*a*) Il y a bien de l'apparence que le Gouvernement de Pentagoët, dont le Chevalier Temple étoit en poſſeſſion à la paix de Breda, comprenoit auſſi l'Acadie & ſes Pêches, puiſqu'on aſſûre que des ſeuls droits, qu'il tiroit des Anglois, il faiſoit tous les ans quatre-vingt mille livres.

1670. de pratiquer un chemin commode entre cette Capitale & le Port Royal, ou Pentagoët; car on ſe borna d'abord au rétabliſſement de ces deux Poſtes; M. de Courcelles, dans la même Lettre qu'il écrivit à M. Colbert, pour demander ſon rappel, manda à ce Miniſtre que, ſans ſes incommodités, il auroit déja executé par lui-même ce projet.

A ſon défaut M. Colbert, qui en avoit fort à cœur l'execution, envoya M. PATOULET Commiſſaire de Marine en Acadie, avec ordre d'en viſiter tous les Poſtes, & de lui en rendre un compte exact. La viſite fut faite avec tout le ſoin poſſible; mais le chemin projetté ne ſe fit point, & l'Acadie eſt toujours demeurée depuis dans le même état de langueur, d'où il paroiſſoit qu'on étoit réſolu de la tirer. Les Anglois ont continué d'y faire une abondante pêche, qui a enrichi la Nouvelle Angleterre, & cela dans le tems, que l'on demandoit en France de quelle utilité pouvoit être cette Province? Ce n'étoit pourtant là que la moindre partie des avantages, qu'elle pouvoit procurer au Royaume.

Affaires de Terre-Neuve. L'Iſle de Terre-Neuve n'avoit pas été moins négligée, que l'Acadie, & le Roy voulut auſſi prendre de juſtes meſures pour s'y aſſûrer le Port de Plaiſance, & toute la Côte Méridionnale, où ce Port eſt ſitué. En parlant de cette Iſle, où les François dès l'année 1504. avoient un Etabliſſement, vers le Cap de Raze, nous en ſommes demeurés au Voyage du Chevalier Humbert Humfrey, qui en 1583. en avoit pris poſſeſſion pour la Reine Elizabeth d'Angleterre, & pour lui-même, cette Princeſſe lui en ayant accordé le Do-

maine. Le Navire, qui le reportoit en Europe, ayant échoüé ſur l'Iſle de Sable, où quelques-uns ont aſſûré qu'il vécut deux ans; ſes projets & ſes prétentions périrent avec lui, & les Pêcheurs François continuerent leurs pêches en Terre-neuve, comme ils faiſoient depuis près d'un ſiécle, ſans ſonger à s'y fortifier. 1670.

En 1608. Jean GUYAS DE BRISTOL reprit le deſſein du Chevalier Humfrey: il fit dans la Baye de la Conception un Etabliſſement, qui fut dans la ſuite tranſporté à Saint Jean; & les Anglois en ont dans la ſuite formé pluſieurs autres ſur la même Côte Orientale, depuis la Baye de la Conception juſqu'au Cap de Raze: mais au-delà on n'a jamais reconnu le droit, que cette Nation prétendoit avoir ſur toute l'Iſle, ni en vertu de la premiere découverte de Jean & de Sebaſtien GABOT, ſous Henry VII. ni en vertu de la priſe de poſſeſſion de Gilbert Humfrey, ſous celui d'Elizabeth, d'autant plus que l'une & l'autre étoient conteſtées par les Baſques, les Bretons, & les Normands, pour les raiſons, que j'ai expoſées ailleurs.

Enfin les François commencerent à ſe fixer dans la Baye de Plaiſance, où ils trouverent un Port commode, & un des plus beaux, que la Nature ait formés dans l'Amérique Septentrionnale. Il eſt vrai que ce n'eſt qu'un Port, & qu'on n'y peut avoir des choſes les plus néceſſaires à la vie, que ce qu'on y fait venir d'ailleurs; mais comme la Pêche de la morüe y eſt extrêmement abondante, & qu'on y trouve toutes ſortes de facilités pour faire ſécher le poiſſon, cette conſidération ſeule

1670. devoit, ce ſemble, ſuffire à ceux, qui étoient chargés d'établir l'Acadie, pour y apporter tous leurs ſoins à la culture des terres, qui ſont excellentes; ces deux Colonies pouvant aiſément ſe donner la main, & par leur mutuelle correſpondance ſe mettre en état de ſubſiſter & de ſe défendre, ſans dépendre des ſecours de France & de Quebec, qui leur ont preſque toujours manqué au beſoin.

Deſcription de la Baye de Plaiſance.

La Baye de Plaiſance a dix-huit lieuës de profondeur, & le Port eſt à ſon extrêmité. L'entrée de la Baye eſt un Goulet, où il n'y a paſſage que pour un Navire: mais les plus grands Bâtimens y peuvent paſſer, & le Port en peut contenir cent cinquante, qui y ſont à couvert de tous les vents, & y peuvent faire la pêche auſſi tranquillement, que dans une Riviere. Le Goulet eſt précedé d'une Rade, qui a une lieuë & demie d'étenduë; mais qui n'eſt pas aſſez à l'abri des vents de Nord-Nord-Oueſt, leſquels ſouflent ſouvent ſur cette Côte, & ſont preſque toujours impétueux. Ce qui rend le paſſage de Goulet ſi étroit, ce ſont des Rochers dangereux, qu'il faut laiſſer ſur la droite, & au deſſus deſquels nous avions conſtruit le Fort de *Saint Louis*. Les Courans y ſont violens, & paſſent ſur les Rochers; de ſorte qu'on ne peut les remonter qu'à la Touë (*a*), par le moyen d'une Auſſiere, qu'on porte ſur la grande Greve (*b*).

(*a*) Touer, ou monter à la touë, c'eſt faire avancer un Navire, en tirant ſur des cordes attachées à une ancre, qu'on porte avec la Chaloupe bien avant du côté, où l'on veut aller. Ces cordes ſont à trois tourons, & ſe nomment *Auſſieres*.

(*b*) On dit Greve en Amérique, le mot François eſt Grave.

Le Fort étoit au bas d'une Montagne, qui a un peu plus de ſix-vint pieds de haut, & ſur laquelle on avoit bâti une Redoute. La grande Greve, qui a une lieuë d'étenduë, eſt entre deux autres Montagnes fort roides, dont l'une qui eſt au Sud-Sud-Oueſt, eſt ſeparée de la Greve par un petit Ruiſſeau, lequel ſort du Goulet, & forme une eſpece de Lac, qu'on appelle *la petite Baye*. On y pêche quantité de Saumons. La grande Greve peut contenir en même tems la charge de ſoixante Vaiſſeaux. Il y en a une plus petite à l'uſage des Habitans, qui font leur pêche le long des terres, & ſur toutes les deux on peut faire ſécher le poiſſon ſans rien craindre. Ce ſont des Plages couvertes de Galots, ou pierres plattes. 1670.

Le long du petit Ruiſſeau, dont je viens de parler, on dreſſa dans la ſuite avec des feüillages & des branches de Sapins, des manieres de Cabannes, qu'on nomme Echafauts, où l'on faiſoit auſſi ſécher la moruë dans des tems de pluye. Les maiſons des Habitans en étoient aſſez proches, & formoient une Ruë, en quoi conſiſtoit le Bourg de Plaiſance. Le Fort de Saint Louis nous rendoit Maîtres de toute la partie Médionnale de Terre-Neuve, & des *Iſles de S. Pierre*, qui ſont vis-à-vis, & où il y avoit des Habitans, auſſi-bien qu'au *Chapeau Rouge*, & en quelques autres endroits de la Côte. Les Maloins faiſoient leur Pêche un peu plus loin en un lieu, qu'on a nommé le *Petit Nord*. Le Poiſſon y eſt plus petit, que dans la Baye de Plaiſance, mais plus propre pour le commerce de la Méditerranée & du Levant. Du petit Nord.

1670.

Du climat de cette Iſle, & de la nature du Pays.

Les Auteurs qui ont parlé de cette Iſle, s'accordent aſſez mal entr'eux : les uns aſſûrent que le Ciel y eſt preſque toujours ſerein, qu'on y voit de belles Forêts, que les Campagnes y ſont fleuries, & couvertes de fraiſes ; que les Buiſſons n'y ſont preſque que des Framboiſiers, dont le fruit a un goût merveilleux, que les eaux y ſont bonnes, qu'on y trouve des Vallons très-fertiles, & qu'il y croît ſans culture une eſpece de ſégle, qui eſt fort nourriſſant ; que le Gibier y foiſonne de toutes parts, & que les Bêtes Fauves, comme les Cariboux, & les Orignaux, les Cerfs, les Ours, les Renards, les Chevreuils, les Caſtors s'y rencontrent par milliers.

D'autres au contraire nous repreſentent Terre-Neuve, comme un Pays affreux, & diſent que cette Iſle n'eſt preſque par tout qu'un Rocher couvert de mouſſe : qu'à la verité dans la belle ſaiſon on y cueille quantité de fraiſes & de framboiſes ; mais qu'elle ne porte aucun autre fruit ; que les Bois n'y ſont bons à rien, & que la Chaſſe, ſi on en excepte celle des Perdrix & des Oiſeaux de Rivieres, y eſt impraticable, à cauſe des Montagnes eſcarpées, dont le Pays eſt couvert ; que les broüillards du Grand Banc ſe répandent juſques-là, & que rarement on y joüit d'un beau Soleil ; que quand il paroît en été, ſes ardeurs ſont intolerables, & brûlent le Poiſſon ſur les Greves. Enfin que ſix mois de l'année le froid y eſt exceſſif.

Pour concilier ces deux ſentimens, il ne faut que diſtinguer les differens Quartiers de l'Iſle, qui ont été fréquentés par les Européens. Il eſt vrai que les Côtes du Sud & de

l'Eſt n'ont pas ordinairement un Ciel bien pur, & j'ai obſervé ailleurs que cela vient du voiſinage du Grand Banc, où il regne un brouillard preſqu'éternel. Il n'en eſt pas de même des Quartiers du Nord & de l'Oueſt, où l'hyver & l'été ſont fort ſereins. Pour ce qui eſt de l'interieur de l'Iſle, on n'en ſçauroit parler, que par conjecture; car il eſt preſqu'impoſſible d'y penetrer bien avant, & je n'ai jamais oüi dire que Perſonne l'ait encore fait. Parmi ceux, qui y ont le plus avancé, il ſe peut faire que quelques-uns ayent apperçu de beaux Vallons, & que les autres n'y ayent découvert que des Rochers eſcarpés. Il n'eſt point de Montagnes ſans Vallées; mais ces Vallées ſont quelquefois des précipices, ou remplies elles-mêmes de Rochers, & d'un ſable ſterile. D'ailleurs, dans un Pays ſi vaſte il n'eſt pas poſſible qu'il n'y ait quelque varieté. 1670.

Aux environs du Port & de la Baye de Plaiſance il y a des Etangs & des Ruiſſeaux, qui y attirent le Gibier en quantité; mais il n'eſt preſque pas poſſible de donner la chaſſe aux Bêtes fauves dans des endroits ſi peu pratiqués, & ſouvent ſi peu pratiquables. Ainſi elles doivent s'y multiplier à l'infini, ſans qu'on puiſſe en profiter, que rarement & par hazard. Le froid ne ſçauroit auſſi manquer d'être bien rude dans cette Iſle, non pas tant à cauſe de ſa ſituation entre les quarante-ſix & les cinquante-deux degrés de Latitude-Nord, qu'à raiſon de ſes Montagnes & de ſes Bois, des vents d'Oueſt & de Nord, qui y regnent ſouvent, & ſur tout de ces monſtrueuſes glaces, qui venant des Mers du Nord,

1670. ſe trouvent arrêtées ſur ſes rivages, & y ſéjournent lontems. Enfin il n'eſt pas étonnant que les chaleurs y ſoient vives dans les endroits découverts, où le Soleil darde ſes rayons ſur des Rochers tout nuds, & ſur des Plages pleines de cailloux, qui les réflechiſſent de toutes parts.

De ſes Habitans Naturels. On ne convient pas davantage ſur les Habitans Naturels de Terre-Neuve, que ſur la nature de l'interieur du Pays. De la maniere, dont s'expriment quelques Hiſtoriens, ils donnent à entendre qu'ils ont cru qu'il étoit habité; mais ſuivant la plus commune opinion, il ne l'eſt par aucune Nation ſédentaire. On n'a jamais vû ſur ſes Côtes, que des Eskimaux, qui y paſſent de la grande Terre de Labrador, pour chaſſer, & pour faire la Traite avec les Européens; mais ces Sauvages ont ſouvent parlé d'autres Peuples, avec qui ils ſont en commerce. Il eſt vrai qu'ils mêlent beaucoup de fables dans tout ce qu'ils en diſent, comme je l'ai remarqué ailleurs, & il eſt aſſez difficile de concevoir que des Nations entieres ſe tiennent tellement renfermées dans le centre d'une Iſle, quelque vaſte qu'elle ſoit, qu'on n'en voye jamais Perſonne ſur les Côtes.

De la Grande Baye. Le Canal, qui ſépare l'Iſle de Terre-Neuve du Continent de l'Amerique, ſe nomme le *Détroit de Belle-Iſle*, & court Nord-Oueſt, & Sud-Oueſt. Quand on l'a paſſé en deſcendant au Sud, on trouve par les cinquante degrés, dans le Continent de Labrador, une grande Baye, où nous avons un Fort, qui porte le nom de *Ponchartrain*. Ce Poſte appartient aujourd'hui à un Gentilhomme Ca-

nadien, originaire de Normandie, nommé TILLY DE COURTEMANCHE. La pêche des Moruës y eſt abondante ; mais il n'y a point de profit à faire avec les Sauvages, qui ſont les plus intraitables de tous les Hommes, & qu'on a déſeſperé d'apprivoiſer jamais. 1670.

Au reſte, nous avons beaucoup plus tiré parti de l'Iſle de Terre-Neuve, que de l'Acadie, qui ne lui eſt pourtant pas beaucoup inferieure pour la pêche en general, & avec laquelle elle ne peut pas entrer en comparaiſon pour le reſte ; mais les profits y étoient préſens, & ne demandoient pas de grandes avances : il ne s'agiſſoit pas non plus d'y faire des Etabliſſemens ; ce qui demande du concert & de la réſolution ; mais d'un voyage de quatre ou cinq mois, au bout deſquels on ſe retrouvoit dans ſa famille.

On appuyoit auſſi beaucoup ſur la commodité du Port de Plaiſance, qu'on jugeoit une relâche néceſſaire pour les Navires, qui revenoient des Iſles de l'Amerique, & des Indes Eſpagnoles ; comme ſi l'Acadie ne leur offroit pas des Ports auſſi commodes, beaucoup plus proches, où il n'eſt plus facile d'entrer, & où l'on auroit encore pû leur fournir des rafraîchiſſemens, qu'ils ne devoient pas s'attendre de rencontrer à Plaiſance. Cependant l'idée avantageuſe, dont on étoit prévenu en faveur de ce dernier Port, qu'il nous étoit véritablement d'une grande conſequence de conſerver, a été cauſe qu'on y a vû de tems en tems des Eſcadres du Roy, & le voiſinage des Anglois y a donné lieu à pluſieurs Expeditions glorieuſes à notre Nation, ainſi que nous le verrons dans la ſuite de cette Hiſtoire.

1670. Il n'eſt même aucun des Poſtes, qu'y ont occupé ces incommodes Voiſins, dont nous ne les ayons chaſſés plus d'une fois; nos braves Canadiens ayant trouvé le ſecret de cueillir des Lauriers dans le Pays du Monde le plus aride, & preſque toujours au milieu des frimats. Un trait de plume nous a fruſtrés du fruit de tant de victoires. L'Iſle de Terre-Neuve, toute grande qu'elle eſt, n'a pu contenir tous nos Pêcheurs & ceux d'Angleterre, comme autrefois la Sicile ne put contenter l'ambition des Romains & des Carthaginois; avec cette difference néanmoins, que la Sicile demeura toute entiere à ceux, qui la conquirent ſur leurs Rivaux; au lieu que Terre-Neuve eſt reſtée à ceux, qui y ont toujours été battus.

Premier Gouverneur de Plaiſance. Avant l'année 1660. la Cour de France s'étoit peu mêlée de cette Iſle; elle laiſſoit preſque tout à faire à des Particuliers, qui armoient à leurs frais, pour y envoyer des Pêcheurs. Enfin cette même année le Sieur GARGOT obtint du Roy la conceſſion du Port de Plaiſance, avec un Brevet de Gouverneur. Il trouva de grandes oppoſitions à ſa priſe de poſſeſſion, & il y a bien de l'apparence qu'il fut obligé de ſe déſiſter d'abord de ſon droit de conceſſion, & qu'il garda peu de tems le titre de Gouverneur; car au bout de quelques années le Sieur DE LA POYPE ayant été envoyé à Plaiſance avec une Commiſſion de la Cour, pour prendre poſſeſſion au nom du Roy du Fort & de l'Habitation, & pour y demeurer en qualité de Gouverneur, il étoit marqué dans ſes inſtructions: Que Sa Majeſté avoit été excitée à s'aſſûrer de ce lieu, & à y

établir une Colonie, pour maintenir ſes ſujets dans la poſſeſſion, où ils étoient depuis lontems d'y aller faire chaque année une pêche conſiderable de poiſſon ſec, & par la crainte d'être prévenuë par les Anglois : Qu'elle avoit fait annuellement une dépenſe aſſez forte, pour parvenir à mettre les Habitans en état de ſubſiſter de leur travail : Que la pêche lui avoit paru le moyen le plus aſſûré, & le plus à la main pour y réuſſir ; mais qu'il ſembloit que les Commandans avoient voulu s'en prévaloir, pour obliger les Habitans de leur donner une portion de leur pêche, en échange des proviſions, qu'ils leur faiſoient diſtribuer, quoiqu'ils les tiraſſent de ſes magaſins : Que le Sieur de la Poype devoit abſolument faire ceſſer ce déſordre, & examiner, ſi en laiſſant aux Habitans de la Colonie tout le fruit de leur travail, ils ſeront en état de ſubſiſter toute l'année, ou du moins une partie de l'année, & qu'au cas qu'ils euſſent beſoin de ſecours, il fît ſçavoir à Sa Majeſté ce qu'ils lui demanderoient, ſoit de proviſions, ſoit de marchandiſes, contre leſquelles ils pourroient troquer le profit de leur pêche ; ce qui joint à la culture des terres, à la nourriture des beſtiaux, & à la chaſſe, dont ils pourroient encore s'aider, les mettroit en peu de de tems à leur aiſe. 1670.

Telle étoit dans toutes les parties de la Nouvelle France la ſituation des choſes, lorſque M. Talon y retourna, pour y reprendre les fonctions d'Intendant. Pendant le ſéjour, qu'il avoit fait en Europe, il n'avoit guéres été occupé que des affaires du Canada. Il avoit ſur tout en vûë d'y rétablir les PP. Recollets, M. Talon retourne en Canada.

1670. qui de leur côté ne s'endormoient pas ſur cet article. La Compagnie des cent Aſſociés leur avoit toujours refuſé ſon agrément pour les raiſons, que j'ai touchées ailleurs ; & ce refus, quoiqu'il ne les regardât qu'en general, comme Mendians, leur avoit été très-ſenſible. Parmi les Habitans, les ſentimens étoient fort partagés ; les uns, & c'étoit le plus grand nombre, penſoient encore, comme avoit penſé la Compagnie ; les autres ſouhaitoient ces Religieux, dans l'eſperance qu'ils les trouveroient moins rigides que les Eccléſiaſtiques & les Jeſuites, ſur ce qui regardoit la Traite de l'Eau de-vie, & quelques autres déſordres qui recommençoient à s'introduire dans la Colonie.

Il y ramene les Recollets. Ils ſe trompoient ſans doute : mais comme ils ne ceſſoient de crier que les conſciences étoient gênées, M. Talon crut qu'il falloit les mettre dans leur tort ; & il faut convenir que ſi les clameurs des Libertins ont contribué à faire rappeller ces Religieux dans l'Amerique, jamais mauvaiſe cauſe n'a produit un meilleur effet. Ces Peres ont depuis ce tems-là rendu, & rendent encore de grands ſervices à toute cette Colonie, où ils ſont fort aimés, & pour le moins auſſi bien établis que ceux, qui y étoient retournés trente-cinq ans avant eux.

Il fait naufrage avec eux. Ce fut en 1669. qu'ils obtinrent du Roy l'Edit de leur rétabliſſement : le P. Ceſarée HERVEAU, accompagné de deux autres Prêtres & d'un Laïc, s'embarqua pour Quebec le quinziéme de Juillet de la même année, avec M. Talon, & une partie des cinq cent Familles, que le Roy avoit accordées à cet Intendant

Intendant pour peupler le Canada ; mais après trois mois d'une très rude navigation, le Navire, qui les portoit, fut obligé de relâcher à Liſbonne, d'où étant parti vers la fin de Decembre, pour retourner à la Rochelle, il périt preſqu'à la vûë du Port, ſans qu'on en pût ſauver qu'une partie des Hommes. 1670.

Son arrivée à Quebec avec des Recollets.

Au mois de May ſuivant le P. Germain ALLARD, Provincial des Recollets, & depuis Evêque de Vence, s'embarqua avec M. Talon, lequel avoit réparé ſa recruë d'Habitans par le moyen de quelques Compagnies de Carignan, qui étoient retournées en France ; trois autres Religieux Prêtres, un Diacre, nommé le Frere LUC, eſtimé pour ſes Peintures, & un Convers. Leur voyage fut heureux ; & le Provincial, après avoir mis ſes Religieux en poſſeſſion du Terrein, qu'ils avoient occupé auprès de Quebec avant l'invaſion des Anglois, retourna en France. L'accident, qui l'année précedente avoit fait périr le vaiſſeau de M. Talon, fut comme une tempête generale, qui ſe fit ſentir juſqu'à Quebec, où elle cauſa un dommage de cent mille francs. On s'y conſola néanmoins plus aiſément de cette perte, que de celle des Habitans, dont elle avoit privé la Colonie. On ne ſongeoit alors qu'à peupler le Pays, & on n'étoit plus auſſi ſcrupuleux, que par le paſſé, ſur le choix des Colons : auſſi y vit-on bientôt regner des vices, qui juſques-là y avoient été ignorés.

Sauvages aſſaſſinés par des François.

Quelque tems avant l'arrivée de M. Talon trois Soldats François ayant rencontré un Capitaine Iroquois, qui avoit beaucoup de Pelleteries, l'enyvrerent & l'aſſaſſinerent. Quelque précaution, qu'ils euſſent priſe pour cacher

1670. leur crime, ils furent découverts, & mis en priſon. Tandis qu'on inſtruiſoit leur Procès, trois autres François trouverent ſix Mahingans, qui avoient pour mille écus de marchandiſes; ils les firent auſſi boire, & après les avoir maſſacrés, ils eurent l'effronterie, d'aller vendre leur butin, qu'ils voulurent faire paſſer pour le fruit de leur chaſſe; ils n'eurent pas même l'attention d'enterrer les corps de ces Malheureux, qui furent reconnus par des Sauvages de leur Nation.

Ce qui en arriva. Ceux-ci ſoupçonnerent d'abord les Iroquois, avec qui ils venoient de conclure un Traité de paix, & ils ſe préparoient à en tirer raiſon, lorſque le bruit ſe répandit que c'étoient les François, qui avoient fait le coup. Un des trois Meurtriers, mécontent des deux autres, en fit confidence à un de ſes Amis, qui ne lui garda point le ſecret; il paſſa bientôt de bouche en bouche juſqu'aux Sauvages; & les deux Nations, qui étoient ſur le point de ſe faire une cruelle guerre, ſe réünirent contre nous. Les Mahingans furent les premiers en campagne, & quatre d'entr'eux oſerent bien aſſiéger en plein jour une Maiſon Françoiſe. Le Maître étoit abſent, les Valets ſe défendirent bien; deux Sauvages furent tués, mais les deux autres ayant mis le feu à la maiſon, il ne fut pas poſſible de l'éteindre, ni d'en tirer la Maîtreſſe, qui fut brûlée.

On en fait juſtice, & on appaiſe les Sauvages. Les Iroquois de leur côté ne tarderent pas à être inſtruits des circonſtances de l'Aſſaſſinat commis en la perſonne de leur Chef, & on leur aſſûra même que deux des Meurtriers avoient été accuſés par le Troiſiéme d'avoir complotté d'empoiſonner tout ce qu'ils pour-

toient rencontrer de Gens de leur Nation. Il n'en falloit pas tant pour les faire entrer en fureur, & ils réſolurent de porter leur reſſentiment juſqu'aux dernieres extrêmités. Il n'y avoit pas un moment à perdre, pour éviter de ſe voir replongé dans une guerre, qui ne pouvoit avoir que des ſuites fâcheuſes ; & M. de Courcelles, qui comprit d'abord toute l'importance de cette affaire, partit ſur le champ pour Montreal, où il apprit qu'il venoit d'arriver des Sauvages de toutes les Nations, des Iroquois mêmes, & des Mahingans. 1670.

Il les aſſembla, dès qu'il fut débarqué, & leur dit par la bouche du P. Chaumonot, qui parloit également bien le Huron & l'Algonquin, des choſes ſi fortes, pour leur faire comprendre l'interêt qu'ils avoient tous à ſe tenir unis avec les François, qu'ils en furent touchés. Il ſe fit enſuite amener les trois Soldats, qui avoient aſſaſſiné le Chef Iroquois, & leur fit caſſer la tête en leur préſence. Une Juſtice ſi prompte déſarma les Iroquois, qui ne purent même, dit-on, s'empêcher de donner des larmes au triſte ſort de ces Miſérables. Le Gouverneur General ajoûta qu'il ne négligeroit rien pour avoir en ſa puiſſance les Aſſaſſins des Mahingans, & qu'il les traiteroit, comme il venoit de faire les autres. Enfin il dédommagea les deux Nations de ce qu'on leur avoit enlevé, & l'Aſſemblée ſe ſépara très-ſatisfaite.

Cette affaire ainſi heureuſement terminée, il en reſtoit une autre, qui n'étoit ni moins importante, ni moins délicate. Les Outaouais & les Iroquois recommençoient à faire des courſes les uns ſur les autres, & il étoit à

M. de Courcelles oblige toutes les Nations à demeurer en paix.

1670. craindre que ces étincelles ne produiſiſſent un embraſement general. M. de Courcelles, qui l'avoit toujours pris ſur un ton fort haut avec les Sauvages, & qui par-là les avoit accoutumés à le reſpecter, fit déclarer aux deux Partis qu'il ne ſouffriroit pas qu'ils troublaſſent plus lontems le repos des Nations, & qu'avec la même ſéverité, qu'il venoit d'exercer à leurs yeux ſur les François, il puniroit ceux, qui refuſeroient de s'accommoder à des conditions raiſonnables. Ainſi que les uns & les autres euſſent à lui envoyer des Députés, qu'il écouteroit leurs griefs, & qu'il feroit juſtice à tous.

Il fut obéi; les Chefs de toutes les Nations ſe rendirent à Quebec; ceux, qui ſe croyoient offenſés, firent leurs plaintes, & par la prudence de Garakonthié, qui étoit venu de la part de ſon Canton, & la fermeté du Gouverneur General, l'accord fut conclu à la ſatisfaction de tout le monde. Garakonthié parla enſuite aux Outaouais ſur la maniere indigne, dont ils traitoient les Miſſionnaires, qu'on avoit, leur dit-il, la bonté de leur confier, & comme s'il eût attendu l'occaſion d'une ſi nombreuſe Aſſemblée, pour faire profeſſion de ſa Foy, il ſe déclara publiquement Adorateur de JESUS-CHRIST.

Baptême de Garakonthié. Il ajoûta qu'il étoit depuis lontems Chrétien dans le cœur, qu'il avoit toute ſa vie déteſté la ſuperſtition, dans laquelle il avoit été élevé, & qu'il ne pouvoit plus differer de ſe procurer à lui-même l'avantage, qu'il avoit procuré à tant d'autres. Puis s'adreſſant à l'Evêque, qui étoit préſent, il le conjura de le recevoir ſans délai au nombre des Enfans de

Dieu. Tout concouroit à engager le Prélat à accorder à un tel Proſelyte ce qu'il demandoit avec tant d'inſtance. Apôtre, avant que de ſe déclarer Chrétien, il avoit toujours paru avoir autant à cœur l'Etabliſſement du Chriſtianiſme dans ſa Nation, que les Miſſionnaires mêmes, & toute la Colonie lui avoit de grandes obligations. 1670.

D'ailleurs, rien n'étoit plus capable de donner du crédit à la Religion parmi toutes les Nations de ce Continent, que de rendre leurs Députés témoins de la converſion d'un Homme auſſi generalement eſtimé. L'Evêque ne fit donc aucune difficulté de faire entrer cet illuſtre Proſélyte dans le ſein de l'Egliſe, il ſçavoit qu'il étoit ſuffiſamment inſtruit, & le baptiſa lui-même. Le Gouverneur General voulut lui ſervir de Parrain, & Mademoiſelle de Bouteroüe, Fille de l'Intendant, fut ſa Maraine. Le premier lui donna le nom de *Daniel*, qu'il portoit lui-même. On n'omit rien pour rendre cette action célébre, tous les Députés des Nations y aſſiſterent, & furent enſuite regalés avec profuſion.

Tandis que M. de Courcelles maintenoit ainſi ſa Colonie dans une paix profonde, & prenoit les meſures les plus juſtes pour aller au devant de tout ce qui pouvoit troubler la bonne intelligence entre les François & les Sauvages, le Nord du Canada étoit ravagé par une maladie contagieuſe, qui acheva de dépeupler preſqu'entierement ces vaſtes Contrées. Pluſieurs Chrétiens en moururent dans l'innocence de leur Baptême, & dans des ſentimens, qui aiderent beaucoup à conſoler les Ouvriers Evangeliques de tant de pertes, Mortalité dans le Nord.

1670. Les Attikamegues entr'autres n'ont plus paru depuis ce tems-là, & s'il en reſte encore quelques-uns, il faut qu'ils ſe ſoient mêlés avec d'autres Peuples, qui n'ont point de commerce avec nous.

Ce fut auſſi alors, que Tadouſſac, où juſque-là on ne voyoit guéres moins de douze cent Sauvages au tems de la Traite, commença d'être preſqu'entierement abandonné, auſſi-bien que les Trois Rivieres, d'où les Algonquins ſe retirerent au Cap de la Magdeleine; mais il y eut cette difference entre ces deux Poſtes, que les François ſe maintinrent dans le dernier, au lieu que le premier, où nous n'avions aucun Etabliſſement fixe, eſt demeuré deſert. C'étoit ſur tout la Petite-Verole, qui cauſoit cette mortalité, & qui pluſieurs années après détruiſit entierement la Bourgade de Sylleri. Quinze cent Sauvages en furent attaqués, & pas un ſeul ne guérit.

Etabliſſement de la Bourgade Huronne de Lorette.

Les Hurons, quoique toujours mêlés avec les François, qui ont communiqué aux Sauvages cette maladie, s'en ſont mieux préſervés que les autres; & ce fut vers ce même tems, que le P. Chaumonot les ayant tous raſſemblés à deux lieuës de Quebec, donna commencement à la Miſſion de Lorette, aujourd'hui plus floriſſante par la ferveur de ceux, qui habitent ce deſert, que par leur nombre. Il arriva auſſi alors une choſe, qui fit connoître qu'on ne travailloit point en vain en ſemant le grain de la parole dans les Cantons Iroquois, & ſurtout dans celui d'Agnier, de tout tems le plus oppoſé aux Miſſionnaires.

Des Hollandois établis dans le voiſinage de

ce Canton, s'aviſerent d'y dogmatiſer parmi les Néophytes, & s'adreſſerent d'abord aux Femmes, dont ils eſperoient de venir plus aiſément à bout. Ils les attaquerent principalement ſur la dévotion à la Mere de Dieu, ſur le culte des Saints, ſur celui de la Croix & des Images: mais ils trouverent des Chrétiennes inſtruites, & fermes dans la croyance de ce qu'on leur avoit enſeigné ſur tous ces articles Des Miniſtres voulurent enſuite leur inſpirer de la défiance des Miſſionnaires; ils réüſſirent encore moins par cette voye; ces bonnes Chrétiennes leur répondirent même d'une maniere, qui les couvrit de confuſion, leur reprochant qu'on ne remarquoit en eux, ni la pieté, ni la régularité, ni le déſintereſſement, qui leur rendoient leurs Paſteurs ſi reſpectables, & leur avoit paru de tout tems un grand préjugé en faveur de la Doctrine, qu'ils enſeignoient.

1670.

Ce qui ſe paſſe entre des Hollandois & des Iroquoiſes Chrétiennes.

Les Hollandois crurent qu'ils avanceroient plus en les intimidant, & ils leur firent entendre qu'il n'y avoit pas trop de ſûreté pour elles à paroître dans les Habitations de la Nouvelle York avec leurs Chapelets, & les autres marques de la Religion Romaine; mais elles ſe mocquerent de ces menaces, & proteſterent qu'elles s'eſtimeroient heureuſes de donner leur vie pour la défenſe de leur Foy: Il y en eut même une aſſez hardie pour aller dans un Prêche, dans le tems que le Miniſtre y faiſoit l'Inſtruction, & pour y réciter ſes Prieres devant tout le monde. Ces Héroïnes, qui étoient pour la plûpart des Chefs de Cabannes, ne témoignoient pas moins de zéle pour empêcher qu'il ſe fît rien dans les Bour-

1670. gades au préjudice du Chriſtianiſme : elles prenoient un très-grand ſoin de bien inſtruire leurs Enfans, & leur ferveur, ſoutenuë de leur crédit, faiſoit concevoir aux Prédicateurs de la Foy de grandes eſperances de voir un jour la Religion Chrétienne devenir la Religion Dominante dans ce Canton.

Induſtrie d'un Miſſionnaire, & quel en fut le ſuccès.

Il s'y étoit préſenté d'abord aſſez peu d'Adultes pour recevoir le Baptême, & tous ceux, qui l'avoient demandé, ne l'avoient pas obtenu, ſoit faute de perſéverance, ou parce qu'ils ne vouloient pas renoncer à leurs guerres injuſtes, ni à leurs ſuperſtitions ; mais une bagatelle, dont le *P.* PEARON, qui gouvernoit cette Egliſe, eut l'adreſſe de faire une affaire ſérieuſe, diſpoſa quantité de Perſonnes à ſe mettre au rang des Proſelytes. Un Capitaine s'aviſa un jour de lui impoſer ſilence dans une Aſſemblée, & dans une autre occaſion lui commanda de ſortir du Conſeil, où il vouloit être en liberté pour quelque cérémonie ſuperſtitieuſe, qu'il ſçavoit bien que le Miſſionnaire n'approuveroit pas. Le Pere jugea à propos d'en marquer quelque mécontentement ; il déclara même qu'il ne pouvoit pas demeurer dans un lieu, où on ne craignoit pas de l'inſulter ; mais qu'il ne répondoit point de la maniere, dont Ononthio prendroit ſa retraite, quand il ſçauroit ce qui l'avoit obligé de ſe retirer.

Il s'en falloit bien que le Miſſionnaire eût dans le cœur autant de reſſentiment, qu'il en faiſoit paroître ; mais parmi les Sauvages un affront en attire un autre, rend mépriſable celui, qui le ſouffre, & lui ôte tout crédit. La véritable patience, qui eſt le fruit de la charité

& de l'humilité du cœur, doit, ordinairement parlant, nous élever au-deſſus de toutes ces conſiderations; mais la prudence doit la regler ſelon les occurrences. Il a fallu du tems pour rendre les Sauvages capables de connoître toute la grandeur d'ame, que renferme l'humilité Chrétienne, & le P. Pearon étoit fort perſuadé que les Iroquois n'omettroient rien pour l'adoucir, & pour l'empêcher de porter ſes plaintes au Gouverneur General: il ne fut trompé, qu'en ce qu'il gagna encore plus, qu'il n'avoit eſperé. 1670.

Le Capitaine Iroquois vint dès le même jour lui faire en public de grandes excuſes de l'avoir outragé, & le Pere, après les avoir aſſez bien reçuës, profita de la diſpoſition où il voyoit tous les eſprits, pour témoigner ſa peine ſur le peu de docilité de la plûpart à ſe rendre aux grandes verités, qu'il leur annonçoit: il ajoûta qu'il ne pouvoit plus ſouffrir tant de coutumes bizarres, ni leur attachement à des fables, dont il leur avoit ſi ſouvent fait ſentir l'extravagance; que puiſqu'il perdoit ſon tems à parler à un Peuple, qui ne vouloit écouter, ni la voix du Ciel, ni celle de la raiſon, il jugeoit à propos de porter ailleurs la parole de Dieu: le Capitaine voulut ſe juſtifier; mais le Pere ayant répliqué ſur le ton, qu'il avoit pris d'abord, & dont il entrevoyoit déja le bon effet; » Je vois bien, « reprit le Sauvage, que pour t'appaiſer, il « nous faut faire tous Chrétiens, il ne tiendra « pas à moi, que tu n'ayes bientôt cette ſatisfaction. « Le Chriſtianiſme fait de grands progrés dans le Canton d'Angniers.

Il le prit enſuite en particulier, & lui ſuggera les moyens, qu'il eſtimoit les plus pro-

1670. prés, pour venir à bout de ce qu'il desiroit; il lui promit de faire tous ſes efforts pour gagner les Anciens : il les viſita tous, & quand il les crut dans les diſpoſitions, où il les vouloit, il convoqua une Aſſemblée generale, dans laquelle il parla en vrai Miſſionnaire. Le P. Pearon prit enſuite la parole, & acheva d'ébranler tous les Aſſiſtans; en quoi il fut encore merveilleuſement ſecondé par Garakonthié, que le hazard, ou plutôt la divine Providence avoit conduit dans ce Village : de ſorte que d'un conſentement unanime on prit trois réſolutions, qui furent appuyées de préſens, & de tout ce qui pouvoit les rendre irrévocables.

La premiere, de ne plus ſouffrir qu'on invoquât publiquement, & de ne plus même reconnoître AGRESKOUE' (*a*) pour l'Auteur de la vie : la ſeconde, de ne plus appeller les Jongleurs pour voir les Malades : & la troiſiéme, d'abolir les danſes ſuperſtitieuſes & indécentes. C'étoit-là preſque déclarer autentiquement la Religion Chrétienne, la ſeule, dont il fût permis de faire une profeſſion ouverte; & en effet toute la Bourgade ſe rendit depuis très aſſiduë aux Inſtructions du Miſſionnaire. Il eſt vrai que la ſuite ne répondit pas aux eſperances, qu'on avoit pu concevoir d'un évenement ſi bien ménagé; mais la plûpart de ceux, qui ſçurent profiter de ce premier rayon de la Grace, & ne differerent pas trop à ſe déclarer Chrétiens, ont toujours inviolablement gardé les promeſſes de leur Baptême, & ont merité d'être les

(*a*) Les Hurons diſent *Areiskoui*, & les Iroquois *Agreskoué*.

fondateurs d'une des plus floriſſantes Chrétientés, qu'ait vûë l'Amerique Septentrionnale, comme nous le dirons bientôt. 1670.

Etat de la Religion dans les autres Cantons.

Le P. Bruyas ne faiſoit pas à beaucoup près autant de fruit dans le Canton d'Onneyouth. On y avoit apporté quantité d'Eau-de-vie de la Nouvelle-York, & l'yvrognerie y cauſoit des déſordres effroyables. D'ailleurs nul Homme de marque, & nulle Matronne accreditée ne s'étoit déclarée en faveur du Miſſionnaire; on n'alloit pas même écouter ſes inſtructions, & toute ſa conſolation étoit dans un grand nombre d'Enfans, qu'il baptiſoit à la mort, & dont il peuploit le Ciel. Un voyage, que fit Garakonthié dans ce Canton, fit naître quelque lueur d'eſperance que les choſes y changeroient de face, & il ne tint point à ce zelé Néophyte que les Onneyouths ne répondiſſent aux impreſſions de la Grace, qui les ſollicitoit; mais il ne retira preſqu'aucun fruit de ſon zéle. Tout alloit beaucoup mieux dans les trois autres Cantons: l'Eau-de-vie des Anglois & des Hollandois n'y pénetroit pas auſſi aiſément qu'à Onneyouth. Garakonthié y avoit plus de crédit, les Hurons Chrétiens y étoient en plus grand nombre, & la guerre des Andaſtes, où les Iroquois Superieurs avoient fait depuis peu d'aſſez grandes pertes, ayant abbattu leur fierté, les rendoit auſſi plus dociles.

Et dans les Nations Algonquines.

Après les Miſſions Iroquoiſes, celles, qui étoient établies parmi les Algonquins Superieurs, attiroient plus particulierement l'attention de ceux, qui gouvernoient la Nouvelle France. Elles ouvroient un vaſte champ à la publication de l'Evangile, & donnoient une

1670. grande liberté au commerce. Le Sault Sainte Marie en étoit le centre, & pour y fixer les Sauvages, les Miſſionnaires y firent de grands défrichemens, & y ſemerent quantité de grains, dont la culture ne demande pas beaucoup de préparation. Cela leur réuſſit, & dans les deux premieres années ils baptiſerent au moins trois cent Perſonnes, dont les Enfans moribonds firent apparemment le plus grand nombre.

HISTOIRE

ET

DESCRIPTION GENERALE

DE LA

NOUVELLE FRANCE.

LIVRE DIXIE'ME.

QUELQUE attention, qu'apportât M. de Courcelles à maintenir en paix les Nations du Canada, il étoit difficile qu'elle ſubſiſtât lontems parmi tant de Peuples divers, que le moindre mécontentement arme les uns contre les autres, & qu'une Puiſſance ſupérieure ne contient, qu'autant qu'ils la craignent, ou qu'ils en eſperent quelque choſe. Par malheur pour le Gouverneur Général, on ne continuoit pas à lui envoyer les ſecours, qu'on lui avoit promis, & il ne ſoûtenoit ſon crédit auprès des Sauvages, que par l'aſcendant, qu'il avoit ſçu prendre ſur eux depuis l'expédition de M. de Tracy contre les Agniers. 1673

1671. Il ne put enfin empêcher que les Tſonnonthouans, les plus éloignés de tous les Iroquois des Habitations Françoiſes, ne ſe laiſſaſſent emporter au penchant, qui les entraînoit à faire la guerre.

Guerre entre les Sauvages; conduite de M. de Courcelles en cette occaſion.

Lorſqu'on s'y attendoit le moins, ils attaquerent les Pouteouatamis. M. de Courcelles en fut bientôt inſtruit, & leur fit dire qu'il trouvoit fort mauvais que, malgré ſes ordres, & contre la parole, qu'ils lui avoient donnée, & atteſtée par ſerment, ils euſſent oſé attaquer un Peuple pacifique, & qui ſe repoſoit ſur la foy des Traités: qu'il ne ſouffriroit pas qu'ils troublaſſent une paix, qu'ils devoient reſpecter comme ſon ouvrage: qu'il vouloit qu'ils lui remiſſent les Priſonniers, qu'ils avoient faits ſur ſes Alliés, & que s'ils refuſoient de les lui envoyer ſains & en bon état, il iroit les leur arracher des mains, & traiter leur Canton, comme il avoit fait celui d'Agnier.

Une ſommation ſi fiere irrita les Tſonnonthouans: ils demanderent ſi tous les Peuples de ce grand Continent, dès que les Miſſionnaires s'étoient établis chez eux, devenoient Sujets des François, & s'il n'étoit plus permis de tirer raiſon des inſultes, qu'on recevoit? Que les Cantons Iroquois avoient fait la paix avec Ononthio; mais que pour cela ils ne prétendoient pas être devenus ſes Vaſſaux; qu'ils periroient plûtôt, que de donner la moindre atteinte à leur liberté & à leur indépendance, & qu'on pouvoit ſe ſouvenir qu'ils avoient plus d'une fois fait ſentir aux François qu'ils n'étoient point des Alliés, qu'on dût traiter avec tant de hauteur, ni des Ennemis à mépriſer.

Tout cela ſe diſoit néanmoins en particulier, & avant qu'on eût fait de ſerieuſes reflexions ſur les ſuites d'une rupture, à laquelle on n'étoit point préparé. Les Tſonnonthouans tinrent conſeil pour déliberer mûrement ſur le parti, qu'ils devoient prendre, & le réſultat fut qu'on enverroit à M. de Courcelles huit Priſonniers, de trente-cinq, qu'on avoit fait ſur les Pouteouatamis. Le Général crut, ou fit peut-être ſemblant de croire qu'il n'y en avoit pas davantage, & ne jugea pas à propos de pouſſer à bout des Gens, qu'il avoit encore beſoin de ménager. 1671.

Baptême du Grand Chef des Goyogouins.

Ce fut le Grand Chef des Goyogouins, qui lui préſenta les Captifs, & quand il ſe fut acquitté de ſa Commiſſion, il déclara que ce qui l'avoit engagé à s'en charger, étoit le déſir de recevoir le Baptême des mains de l'Evêque, & en preſence de ſon Pere Ononthio. Ce Chef étoit le même, dont nous avons déja parlé plus d'une fois, & après Garakonthié, le plus illuſtre Iroquois des cinq Cantons. Le Baptême lui fut adminiſtré avec toute la ſolemnité poſſible : M. Talon, qui étoit arrivé depuis peu, le tint ſur les Fonts, & le nomma Louis ; après quoi il fit au nom de ce Néophyte, un grand feſtin à tous les Sauvages Chrétiens, qui ſe trouverent à Quebec, à Lorette, & à Syllery.

Les Iroquois Chrétiens ſont obligés à ſortir de leur Pays.

Ce fut auſſi vers ce même tems, que la plûpart des Agniers, qui avoient enbraſſé le Chriſtianiſme, prévoyant qu'ils n'auroient jamais dans leur Pays une liberté entiere de vivre ſelon les Maximes de leur Religion, projetterent d'aller vivre avec les Hurons de Lorette. De ce nombre étoit une Femme diſtin-

1671. guée par la qualité d'*Oyander*, qui lui donnoit un grand crédit dans ſon Canton, & le droit d'aſſiſter aux Conſeils les plus ſecrets. Ses Parens la troubloient dans ſes dévotions, & elle leur déclara enfin qu'elle étoit reſoluë de deſcendre à Quebec, pour y finir ſes jours avec les Chrétiens. On n'omit rien pour lui faire changer de deſſein, & après bien des efforts inutiles, on la dégrada en plein Conſeil. Bien loin d'être ſenſible à cet affront, elle n'en témoigna que plus d'ardeur pour ſe procurer la liberté de vivre en Chrétienne, qu'elle déſeſperoit de trouver dans ſa Patrie, & elle ſe rendit à Lorette, où elle ſoûtint juſqu'au bout la généreuſe démarche, qu'elle venoit de faire.

Converſion ſinguliere d'une Iroquoiſe.

La converſion d'une autre Femme du même Canton a quelque choſe d'aſſez merveilleux, pour trouver place dans une Hiſtoire, où je me ſuis propoſé de ne rien omettre de remarquable, qui puiſſe édifier mes Lecteurs, & détromper ceux, auprès deſquels l'on a fort mal à propos publié que les Sauvages s'étoient rendus ſourds à la voix des Prédicateurs de l'Evangile. Cette Femme faiſant voyage, tomba dans un Parti de Mahingans, dont elle reçut deux ou trois coups de hache ſur la tête. Elle ſe ſentit auſſitôt inſpirée d'avoir recours au Dieu des Chrétiens, & le conjura de ne point permettre qu'elle mourût ſans Baptême.

A peine avoit-elle fini ſa Priere, qu'elle ne vit plus d'Ennemis, & jamais elle n'a pu dire ce qu'ils étoient devenus, quoiqu'elle n'eût pas perdu la connoiſſance un ſeul moment. Elle ſe trouva même aſſez de force & de courage pour ſe traîner juſqu'à ſa Bourgade, ra-

conta ſon aventure au P. Pearron, & lui ajoûta qu'elle ſeroit bien aiſe de ſe retirer à Lorette, parce qu'elle n'oſoit pas ſe promettre une grande fidélité, ſi elle demeuroit parmi ſes Parens. Le Miſſionnaire ſe donna tout le tems de l'éprouver & de l'inſtruire ; il la trouva docile & ferme dans ſa réſolution, elle recouvra en très-peu de tems une ſanté parfaite, elle gagna ſon Mari, & l'engagea de l'accompagner à Lorette, où ils furent baptiſés l'un & l'autre, avec une petite Fille, qu'ils avoient. 1671.

Commencement de la Miſſion du Sault Saint Louis.

M. de Courcelles, qu'on avoit ſoin d'inſtruire de tout, fut charmé de voir les Néophytes Iroquois dans le deſſein de s'établir parmi les François ; il comprit que leur nombre augmentant, il s'en pourroit former une Peuplade, qui, avec le tems, ſerviroit de barriere contre les Cantons mêmes, ſi la guerre recommençoit. Il reçut donc à bras ouverts tous ceux, qui ſe préſenterent, & eut grand ſoin qu'ils ne manquaſſent de rien. Ils étoient d'abord en aſſez petit nombre ; mais peu de tems après, le P. BONIFACE lui ayant amené pluſieurs Familles du Canton d'Agniers, il jugea à propos de les ſéparer des Hurons, & de les placer vis à-vis de Montreal du côté du Sud, dans un endroit, qu'on appelle *la Prairie de la Magdelaine*. J'ai dit dans mon Journal de quelle maniere cette Peuplade a été tranſportée auprès du Sault S. Louis, & que, quoique placée préſentement deux lieuës plus haut, elle porte toujours le nom de ce Sault.

Meſures, que prend M. Talon pour aſſûrer à la France tout le Nord du Canada.

D'autre part quantité de Peuples de la Langue Algonquine, qui ſe reconnoiſſoient redevables aux François du repos, dont ils joüiſſoient, s'attacherent à eux beaucoup plus étroi-

1671. tement, qu'ils n'avoient fait juſques-là, & M. Talon crut devoir profiter de cette diſpoſition favorable pour établir les droits de la Couronne ſur les Quartiers le plus reculés du Canada. Il en avoit conçu le deſſein dès ſon premier voyage, & avant que de partir de France pour venir reprendre ſon Employ, il en avoit écrit à M. de Courcelles, & lui avoit marqué qu'il ſeroit à propos d'envoyer aux Nations du Nord & de l'Oueſt un Homme, qui en fût connu, afin de les engager à ſe trouver par Députés dans un lieu commode, où l'on pût traiter avec eux ſuivant les intentions du Roy.

Perſonne n'étoit plus propre pour cette importante Commiſſion, qu'un Voyageur, nommé Nicolas PERROT : c'étoit un Homme d'eſprit, d'aſſez bonne Famille, & qui avoit quelque étude. La néceſſité l'avoit obligé de ſe mettre au ſervice des Jeſuites, ce qui lui avoit donné occaſion de traiter avec la plûpart des Peuples du Canada, & d'apprendre leur Langue. Il s'en étoit fait eſtimer, & peu à peu il s'étoit inſinué dans leur eſprit de telle ſorte, qu'il leur perſuadoit aiſément tout ce qu'il vouloit. M. de Courcelles jetta les yeux ſur lui pour la négociation, dont il s'agiſſoit ; M. Talon étant débarqué à Quebec ſur ces entrefaites, aprouva ce choix, & fit partir Perrot avec de bonnes inſtructions.

Du Grand Chef des Miamis. Ce Député viſita toutes les Nations du Nord, avec qui nous avions quelque commerce, & les invita à ſe trouver au printems ſuivant au Sault Sainte Marie, où le Grand Ononthio des François, c'eſt-à-dire, le Roy de France, leur enverroit un de ſes Capitaines, qui leur déclareroit ſes volontés. Tous lui ayant pro-

mis d'y envoyer des Députés, il paſſa aux Quartiers de l'Oueſt ; mais il rabatit au Sud, & alla juſqu'à *Chicagou*, dans le fond du Lac Michigan, où étoient alors les Miamis. Comme il approchoit de leur Village avec une Eſcorte de Pouteatamis, qu'on lui avoit donnée en paſſant par la Baye, parce qu'il y avoit quelque commencement de guerre entre les Sioux & les Maſcoutins, une Trouppe de jeunes Gens de cette Eſcorte ſe détacha, pour aller avertir de ſon arrivée le Grand Chef des Miamis, qui ſe nommoit TETINCHOUA. 1671.

Ce Chef pouvoit mettre ſur pied quatre à cinq mille Combattans, & ne marchoit jamais, qu'avec une Garde de quarante Soldats, qui faiſoient auſſi jour & nuit la Sentinelle autour de ſa Cabanne, quand il y étoit. Perrot, des Mémoires duquel j'ai tiré ces particularités, ajoûte que Tetinchoua ſe communiquoit rarement à ſes Sujets, ſe contentant de leur faire intimer ſes ordres par un de ſes Officiers. Je ne garantis point ces faits ; mais il eſt certain que, ſi Perrot n'a point un peu ajoûté à la vérité, les choſes ont beaucoup changé depuis ce tems-là : il eſt cependant vrai, & j'en ai été moi-même le témoin, que les Chefs des Miamis ſont plus reſpectés, & moins aiſés à aborder, que ceux de la plûpart des autres Nations Sauvages du Canada.

Reception qu'il fait à un Envoyé du Général.

Quoiqu'il en ſoit, Tetinchoua, dit Perrot, inſtruit de l'arrivée d'un Envoyé du Général des François, voulut lui faire une reception, qui lui donnât une idée de ſa Puiſſance. Il fit marcher un Détachement pour aller au devant de lui, & ordonna qu'on le reçût en Guerrier. Le Détachement s'avança en ordre

1671. de Bataille, tous les Soldats étant parés de plumages, armés de toutes piéces, & de tems en tems faiſant les cris de guerre. Les Pouteouatamis, qui eſcortoient Perrot, les voyant venir en cet équipage, ſe préparerent à les recevoir de la même maniere, & Perrot ſe mit à leur tête. Quand les deux Troupes furent en préſence, elles s'arrêterent comme pour prendre haleine, puis tout-à-coup celle de Perrot prit ſur la droite, les Miamis prirent ſur la gauche, courant tous à la file comme s'ils euſſent voulu prendre leur avantage pour ſe charger.

Mais les Miamis s'étant recourbés en arc, les Pouteouatamis ſe trouverent inveſtis de toutes parts. Alors les uns & les autres jetterent de grands cris, qui furent le ſignal d'une eſpéce de combat. Les Miamis firent une décharge de leurs fuſils, où il n'y avoit que de la poudre, & les Pouteouatamis leur répondirent de même; après quoi on ſe mêla, le Caſſe-tête à la main, tous les coups portant ſur les Caſſe-têtes. On fit enſuite la paix; les Miamis préſenterent le Calumet à Perrot, & le conduiſirent avec toute ſon Eſcorte dans la principale Bourgade, où le Grand Chef lui aſſigna une Garde de cinquante Hommes, le regala ſplendidement, à la maniere du Pays, & lui donna le divertiſſement du Jeu de la Croſſe.

Priſe de poſſeſſion de tous les environs des Lacs.

Perrot, après avoir paſſé quelques jours chez les Miamis, & traité avec leur Chef, ſuivant ſes inſtructions, retourna au Sault Sainte Marie: Tetinchoua vouloit l'y accompagner en perſonne; mais ſon grand âge & ſes infirmités firent craindre à ſes Sujets qu'il ne pût réſiſter aux fatigues de ce voiage, & ils l'engage-

FOND DE LA B.E DE HUDSON

appellé par les Anglois The Thwaits

BAYE JAMES

NITCHIK-IRINIOUETCHS ou Nation de la Loutre

PAYS DES ATTIK-IRINIOUETCHS ou Gens du Caribou

TERRES DES OUCHESTIGOUETS

LES OUNESCAPI

PARTIE DE LABRADOR

PAYS DES ESQUIMAUX

REMARQUE.

Cette Carte est extrêmement différente de tout ce qui a paru jusqu'ici. Je dois ces connoissances aux divers Manuscrits du Dépôt des Cartes, Plans, et Journaux de la Marine, et aux Mémoires que les RRPP. Jésuites Missionaires de ce pais m'ont communiqués.

Antre curieux de Marbre. Les Sauvages l'appellent Thichemanitououtchapi. La maison du grand Esprit

La juste position de ces Lacs est assez incertaine. On dit qu'il y a une Nation nombreuse aux environs

LES GRANDS MONTAGNAIS

CHOMONCHOUANISTES ET NEKOUBISTES

PETITS MONTAGNAIS

PAYS DES ATTIKAMEQUES

PIE-KOUAGAMIS

CHEOUTIMIENS

MISTASSINS

ST LAURENT

FLEUVE DE

GOLPHE DE

ISLE D'ANTICOSTI

GASPESIENS

ISLE DE TERRE-NEUVE

L'Interieur de l'Isle et le cours des Rivieres ne sont pas connus

dent à reſter chez lui : il ne députa même perſonne de ſa Nation à l'Aſſemblée Générale ; mais il donna aux Pouteouatamis un plein pouvoir pour agir en ſon nom. Le tems ne permit pas apparemment à Perrot d'aller inviter les Maſcoutins & les Kicapous à ſe trouver au rendez-vous, encore moins les Illinois, qui habitoient alors les bords du Miciſſipi, & chez leſquels on n'avoit point encore pénétré. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il n'y parut aucun Sauvage de ces trois Nations, ni Perſonne, qui les repreſentât. 1671.

Mais on y vit des Députés de toutes les Nations du Nord, & même des *Monſonis*, Habitans du fond de la Baye d'Hudſon. Le Sieur St. Luſſon Subdélégué de l'Intendant de la Nouvelle France, ſe rendit au Sault Sainte Marie au mois de May 1671. chargé d'une Commiſſion ſpéciale pour prendre poſſeſſion de tous les Pays occupés par ces Peuples, & les mettre ſous la protection du Roy. La Cérémonie commença par un Diſcours, que le P. Allouez fit en Algonquin, & dans lequel, après avoir donné à tous ces Sauvages une grande idée de la puiſſance du Roy, il tâcha de leur perſuader qu'il ne leur pouvoit rien arriver de plus avantageux, que de mériter la protection d'un tel Monarque, ce qu'ils obtiendroient, ajoûta-t'il, en le reconnoiſſant pour leur Grand Chef.

M. de St. Luſſon parla enſuite en peu de mots, & finit ſon Diſcours en demandant, ſi tout le Monde conſentoit à ce qui venoit d'être propoſé : Comme il avoit parlé en François, le P. Allouez repeta en Algonquin ce qu'il venoit de dire, & tous répondirent d'abord par des préſens, & puis par de grands cris de *Vive*

1671. *le Roy*. Alors le Commiſſaire fit creuſer par Perrot deux trous en Terre, & planter dans l'un un grand poteau de Cédre, & dans l'autre, une Croix de même matiere, tandis qu'on chantoit le *Vexilla*. Enſuite on attacha au poteau & à la Croix les Armes de France; puis on entonna l'*Exaudiat*. Cela fait M. de St. Luſſon déclara par la bouche du P. Allouez qu'il mettoit tout le Pays en la main du Roy, & tous les Habitans ſous la protection de Sa Majeſté.

Les Députés s'écrierent tous qu'ils ne vouloient plus avoir d'autre Pere, que le Grand Ononthio des François, & le Subdélégué, après les avoir beaucoup careſſés, les aſſura que ce Prince ne les laiſſeroit jamais manquer de rien, tandis qu'ils lui garderoient la fidélité, qu'ils venoient de lui promettre. Le tout finit par le *Te Deum*, précédé & ſuivi de pluſieurs décharges de Mouſqueterie, à quoi il ne faut point douter qu'on n'ajoûtât, ſuivant la coûtume, un grand feſtin.

Les Anglois s'établiſſent ſur les Terres des François, & quoiqu'ils vécuſſent en bonne intelligence avec eux, on engage le Roy d'Angleterre à les en rappeller.

Saint Luſſon, immédiatement avant que de ſe rendre à Sainte Marie, avoit fait par ordre de M. Talon un voyage à la Côte Méridionnale du Canada, & avoit trouvé les bords du Kinibequi & toute la Côte de la Mer, ſemés d'Habitations Angloiſes, bien bâties, & en très-bon état. Il fut par-tout fort bien reçu; les deux Cours de France & d'Angleterre étoient alors très-unies, & depuis le Traité de Breda, ces deux Nations n'avoient rien eu à démêler enſemble dans l'Amérique. Le Sieur de Saint Luſſon ne laiſſa pas d'avertir ces Habitans qu'ils étoient ſur le Terrein du Roy de France; mais ils lui répondirent qu'ils étoient charmés

de vivre ſous l'obéiſſance d'un ſi grand Roy, & qu'ils le prioient d'aſſûrer le Gouverneur Général & l'Intendant de la Nouvelle France, qu'ils ſe comporteroient toujours en Sujets très-fidéles & très-ſoumis. 1671.

Il eſt néanmoins vraiſemblable qu'ils furent peu de tems après rapellés dans la Nouvelle Angleterre ; & la Lettre de M. Talon à M. Colbert, d'où j'ai tiré ces circonſtances des voyages de M. de Saint Luſſon, faiſant entrevoir que l'Intendant doutoit un peu de la ſincérité des Anglois, donne lieu de juger que ce rappel ſe fit ſur les remontrances du Conſeil du Roy. Au moins eſt-il certain que dès ce tems-là le Kinibequi étoit regardé comme faiſant de ce côté-là la ſéparation des deux Colonies, ainſi qu'il avoit été reglé par le Traité de Breda.

Les Hurons à Michillimakinac.

Enfin cette même année les Hurons Tionnontatez, las de mener une vie errante, qui n'a jamais été du goût de cette Nation, s'établirent à *Michillimakinac :* ils ne ſe placerent point dans l'Iſle même, qui porte ce nom, & qui l'a donné à une partie du Continent voiſin ; mais ſur une pointe de ce Continent, laquelle avance au Sud, & regarde une autre pointe tournée au Nord. Ces deux pointes forment un Détroit, par où le Lac Huron communique avec le Lac Michigan. Ce fut le P. Marquette, qui amena les Hurons dans ce Poſte, & les y fixa.

Phénoménes ſinguliers. Obſervations ſur les Marées & ſur les Courans.

Il n'eſt pas aiſé de ſçavoir par quelle raiſon ce Miſſionnaire le choiſit préferablement à tant d'autres, qui paroiſſoient beaucoup plus avantageux pour un pareil Etabliſſement. Il en parle lui-même dans ſes Mémoires, com-

1671. *le Roy*. Alors le Commiſſaire fit creuſer par Perrot deux trous en Terre, & planter dans l'un un grand poteau de Cédre, & dans l'autre, une Croix de même matiere, tandis qu'on chantoit le *Vexilla*. Enſuite on attacha au poteau & à la Croix les Armes de France; puis on entonna l'*Exaudiat*. Cela fait M. de S^t. Luſſon déclara par la bouche du P. Allouez qu'il mettoit tout le Pays en la main du Roy, & tous les Habitans ſous la protection de Sa Majeſté.

Les Députés s'écrierent tous qu'ils ne vouloient plus avoir d'autre Pere, que le Grand Ononthio des François, & le Subdélégué, après les avoir beaucoup careſſés, les aſſura que ce Prince ne les laiſſeroit jamais manquer de rien, tandis qu'ils lui garderoient la fidélité, qu'ils venoient de lui promettre. Le tout finit par le *Te Deum*, précédé & ſuivi de pluſieurs décharges de Mouſqueterie, à quoi il ne faut point douter qu'on n'ajoûtât, ſuivant la coûtume, un grand feſtin.

Les Anglois s'établiſſent ſur les Terres des François, & quoiqu'ils vécuſſent en bonne intelligence avec eux, on engage le Roy d'Angleterre à les en rappeller.

Saint Luſſon, immédiatement avant que de ſe rendre à Sainte Marie, avoit fait par ordre de M. Talon un voyage à la Côte Méridionnale du Canada, & avoit trouvé les bords du Kinibequi & toute la Côte de la Mer, ſemés d'Habitations Angloiſes, bien bâties, & en très-bon état. Il fut par-tout fort bien reçu; les deux Cours de France & d'Angleterre étoient alors très-unies, & depuis le Traité de Breda, ces deux Nations n'avoient rien eu à démêler enſemble dans l'Amérique. Le Sieur de Saint Luſſon ne laiſſa pas d'avertir ces Habitans qu'ils étoient ſur le Terrein du Roy de France; mais ils lui répondirent qu'ils étoient charmés

de vivre ſous l'obéiſſance d'un ſi grand Roy, & qu'ils le prioient d'aſſûrer le Gouverneur Général & l'Intendant de la Nouvelle France, qu'ils ſe comporteroient toujours en Sujets très-fidéles & très-ſoumis. 1671.

Il eſt néanmoins vraiſemblable qu'ils furent peu de tems après rapellés dans la Nouvelle Angleterre ; & la Lettre de M. Talon à M. Colbert, d'où j'ai tiré ces circonſtances des voyages de M. de Saint Luſſon, faiſant entrevoir que l'Intendant doutoit un peu de la ſincérité des Anglois, donne lieu de juger que ce rappel ſe fit ſur les remontrances du Conſeil du Roy. Au moins eſt-il certain que dès ce tems-là le Kinibequi étoit regardé comme faiſant de ce côté-là la ſéparation des deux Colonies, ainſi qu'il avoit été reglé par le Traité de Breda.

Les Hurons à Michillimakinac.

Enfin cette même année les Hurons Tionnontatez, las de mener une vie errante, qui n'a jamais été du goût de cette Nation, s'établirent à *Michillimakinac* : ils ne ſe placerent point dans l'Iſle même, qui porte ce nom, & qui l'a donné à une partie du Continent voiſin ; mais ſur une pointe de ce Continent, laquelle avance au Sud, & regarde une autre pointe tournée au Nord. Ces deux pointes forment un Détroit, par où le Lac Huron communique avec le Lac Michigan. Ce fut le P. Marquette, qui amena les Hurons dans ce Poſte, & les y fixa.

Phénoménes ſinguliers. Obſervations ſur les Marées & ſur les Courans.

Il n'eſt pas aiſé de ſçavoir par quelle raiſon ce Miſſionnaire le choiſit préferablement à tant d'autres, qui paroiſſoient beaucoup plus avantageux pour un pareil Etabliſſement. Il en parle lui-même dans ſes Mémoires, com-

1671. me d'un lieu fort incommode, & où le froid eſt exceſſif; ce qui vient ſans doute de ce que les trois Lacs, entre leſquels il ſe trouve, & dont le moindre (*a*) a trois cent lieuës de circuit, ſans compter une Baye (*b*) de vint huit lieuës de profondeur, qui s'y décharge, ſont ordinairement agités de vents très-impétueux.

Le P. Marquette ajoûte que l'inégalité des Marées dérange beaucoup la navigation de ces Lacs: en effet j'ai déja obſervé qu'elles n'ont rien de reglé, & qu'elles ſont aſſez fortes en quelques endroits. Aux environs de la petite Iſle de Michillimakinac elles montent & deſcendent une fois en vint-quatre heures aux pleines & aux nouvelles Lunes, & elles portent toujours dans le Lac Michigan. Il n'eſt pas même douteux qu'indépendamment des Marées, il n'y ait un Courant, qui porte toujours du Lac Huron dans le dernier, ce qui eſt apparemment cauſé par des ſources, telles qu'on en trouve aſſez ſouvent en pleine Mer.

Ce Courant n'empêche pourtant pas le Courant naturel du Michigan, lequel décharge ſes eaux dans le Lac Huron, auſſi-bien que le Lac Superieur. Le premier de ces deux Courans, c'eſt-à-dire, celui du Lac Huron dans le Lac Michigan, eſt plus ſenſible, quand le vent ſoufle de la partie oppoſée, qui eſt celle du Sud, & l'on a vû alors des glaces portées de celui-là dans celui-ci avec autant de vîteſſe, que le ſeroit un Navire, qui auroit le vent en poupe. On ſçait que la même choſe arrive au Canal de Bahama.

(*a*) Le Michigan. (*b*) La Baye des Puants.

Le

Le P. Marquette obſerve encore que dans le Détroit, par où le Lac Superieur ſe jette dans le Lac Huron, il y a ſous l'eau des courans en grand nombre, & ſi forts, qu'ils emportent quelquefois les filets des Pêcheurs, d'où il conjecture que ce grand Lac décharge une partie de ſes eaux dans le Michigan par des Canaux ſouterrains, qu'il s'eſt creuſés, de la même maniere, qu'on juge que la Mer Caſpienne communique avec le Pont Euxin, & celui-ci avec la Méditerranée; & cela eſt d'autant plus vraiſemblable, que le Lac Superieur recevant au moins quarante Rivieres, dont il y en a dix ou douze auſſi larges, que le Détroit même, il ne rendroit pas à beaucoup près, autant d'eau, qu'il en reçoit, s'il n'avoit point d'autre iſſuë, que ce Canal. 1671.

Il me paroît qu'il faut dire la même choſe du Michigan, lequel outre les eaux de la grande Baye, reçoit encore un grand nombre de Rivieres, dont pluſieurs ſont très-larges, & viennent de fort loin. Car il faut néceſſairement qu'outre ſa décharge viſible dans le Lac Huron, il s'en ſoit encore creuſé ſous Terre, comme je viens de le remarquer du Lac Superieur, au ſujet duquel on a fait une découverte, qui fortifie la conjecture du P. Marquette. C'eſt que tous les Rochers, qu'on trouve à une certaine profondeur dans le Détroit du Sault de Sainte Marie, ſont percés comme des éponges, & pluſieurs mêmes creuſés en forme de Grottes; ce qui paroît venir des Courans, dont j'ai parlé.

A la fin de l'année précedente, & au commencement de celle-ci, il arriva quelque choſe Phénomenes ſingulieres.

1671. d'aſſez ſingulier dans cette partie du Canada. L'hyver n'y commença qu'à la mi-Janvier 1671. & finit à la mi-Mars ; ce qui étoit ſans exemple ; & ces deux termes furent marqués par des Phénoménes, qui ſurprirent beaucoup les Sauvages. Le vint-uniéme de Janvier il parut dans la Baye deux Parelies environ deux heures avant le coucher du Soleil : ils étoient accompagnés d'un croiſſant, dont les cornes étoient en haut. Le vrai Soleil étoit également éloigné de l'un & de l'autre Parelie ; un petit nuage, qui avoit toutes les couleurs de l'Arc-en-Ciel, mais fort tranſparent, couvroit un des deux, & l'obſcurciſſoit un peu, & une grande lueur faiſoit auſſi à l'autre une eſpece de voile. Les Sauvages crurent que c'étoit un ſigne infaillible de froid, & il gela exceſſivement le lendemain.

Le douziéme du mois de Mars ſuivant, on vit trois Parelies en trois endroits differens, & qui differoient auſſi par rapport à leur poſition, à leur nombre, & au tems, auquel ils parurent. A Michillimakinac la diſtance apparente des trois Soleils, qu'on y apperçut, étoit d'une demie-lieuë ; l'un des deux Parelies n'étoit guere, que comme une Iris de forme ovale, couronnée d'un filet d'or : l'autre étoit ſi éclattant, qu'on eût eu de la peine à le diſcerner du vrai Soleil, ſans une bande de couleur d'écarlatte, qui le bordoit du côté oppoſé à celui-ci. Ce Phénoméne dura pluſieurs jours, on le voyoit le matin peu après le lever du Soleil, & le ſoir avant ſon coucher. Le Mémoire, qui rapporte le fait, ajoûte que celui des deux Parelies, qui le matin étoit au Midi, ſe voyoit le ſoir au Septentrion, &

que l'autre prenoit ſa place ; mais il y a bien de l'apparence qu'ils changeoient plûtôt de figure que de poſition. 1671.

Dans l'Iſle Manitoualin, où il y avoit quantité de Sauvages Saulteurs en hyvernement, trois Soleils parurent vers le Couchant ſur une ligne parallele à la Terre ; ils étoient égaux en grandeur, le véritable à l'Oueſt-Sud-Oueſt ; un des deux Parelies à l'Oueſt, & l'autre au Sud-Oueſt. On vit en même tems deux Hemi-Cycles paralleles à l'Horiſon. Ils étoient de couleur bleuë à leur centre, de couleur d'aurore au-deſſus, & d'un gris obſcur & cendré à la circonference. Le Ciel étoit un peu chargé de ce côté-là, & par tout ailleurs même il n'étoit pas fort ſerein, quoiqu'on n'apperçût aucun nuage.

Un quart de cercle perpendiculaire à l'Horiſon ayant à peu près les mêmes couleurs, que les Parelies, touchoit celui, qui étoit au Sud-Oueſt ; puis coupant un des deux Hemi-Cycles paralleles à l'Horizon, alloit ſe perdre dans l'autre. Quelquefois les trois Soleils diſparoiſſoient ; mais le véritable ſe cachoit plus rarement, que les autres. Enfin un troiſiéme Parelie ſe fit voir au-deſſus du Soleil ; mais il dura peu. Les deux premiers en diſparoiſſant pour la derniere fois, laiſſerent deux Arcs-en Ciel fort lumineux, & les deux Hemi-Cycles reſterent encore lontems après.

Au Sault Sainte Marie on vit un matin trois Soleils, comme aux deux autres endroits ; mais un peu après midi il en parut huit tout à la fois, rangés en cet ordre. Le vrai Soleil étoit au centre d'un cercle, formé des couleurs de l'Iris : quatre Parelies partageoient ce cer-

1671. cle en quatre parties égales, & étoient posés perpendiculairement & horizontalement. Un autre cercle semblable au premier pour les couleurs, mais beaucoup plus grand, passoit par le centre du veritable Soleil, qui en occupoit le haut, & trois autres Parelies le divisoient avec lui, comme les quatre premiers divisoient le petit cercle. Les Sauvages s'imaginerent que tous ces Parelies étoient les Femmes du vrai Soleil, qui avoit bien voulu se faire voir aux Hommes avec toutes ses Compagnes; mais on les détrompa en leur expliquant ces Phénoménes d'une maniere naturelle, & cela donna occasion de leur faire connoître que cet Astre n'étoit rien moins, qu'un Génie, comme ils se l'imaginoient.

Projet d'un Fort à Catarocouy.

1672. Sur la fin de cette année les Iroquois terminerent heureusement la guerre, qu'ils faisoient depuis plusieurs années aux Andastes, & aux *Chaouanons*, leurs Voisins. Les succès avoient été assez lontems partagés: enfin ces deux Peuples furent presqu'entiérement exterminés, & les Vainqueurs incorporerent dans leurs Cantons, surtout dans celui de Tsonnonthouan, un grand nombre de Captifs, qu'ils avoient faits sur l'un & sur l'autre. Telle a toujours été leur politique, de réparer aux dépens de leurs Ennemis les brêches, que la guerre avoit faites à leur Nation.

Alors M. de Courcelles persuadé plus que jamais de la nécessité d'oppoſer une barriere à un Peuple inquiet, qui n'avoit plus d'occupation au dehors, & dont la puissance & la réputation augmentoient chaque jour, fit dire aux principaux Chefs des Cantons qu'il avoit une affaire importante à leur communiquer,

& qu'il iroit inceſſamment les attendre à *Catarocouy*. Ils s'y rendirent en grand nombre, & le General, après leur avoir fait de grandes careſſes & de fort beaux préſens, leur déclara qu'il avoit deſſein de bâtir en ce lieu-là un Fort, où ils puſſent venir plus commodément faire la Traite avec les François. 1672.

Ils ne s'apperçurent pas d'abord que, ſous prétexte de chercher leur utilité, le Gouverneur n'avoit en vûë, que de les tenir en bride, & de s'aſſûrer un entrepôt pour ſes vivres & ſes munitions, au cas qu'ils l'obligeaſſent à reprendre les armes. Ils répondirent donc que ce projet leur paroiſſoit bien imaginé, & ſur le champ les meſures furent priſes pour l'exécuter; mais M. de Courcelles n'en eut pas le tems. Nous avons vû qu'il avoit demandé ſon rappel en France, & en arrivant à Quebec, au retour de Catarocouy, il trouva le Comte de Frontenac, qui venoit le relever. Il n'eut pas de peine à lui faire goûter le deſſein, qui lui avoit fait entreprendre ſon dernier voyage, & dès le printems ſuivant, le nouveau General ſe rendit à Catarocouy, fit conſtruire le Fort, qui a lontems porté ſon nom, auſſi-bien que le Lac (*a*) à l'entrée duquel il eſt ſitué. M. de Courcelles retourne en France; ſon Succeſſeur bâtit le Fort de Catarocouy.

M. Talon de ſon côté ne s'endormoit pas, ſon zéle actif & vigilant ne lui permettoit point de demeurer un ſeul jour oiſif, & ſon génie ſuperieur n'enfantoit que de grands projets; mais les dégoûts, qu'il continuoit d'eſſuyer de la part de M. de Courcelles, & ceux, qu'il prévit, que lui donneroit le Comte de Frontenac, dont il ne tarda point à connoître M. Talon demande ſon rappel en France, & pourquoi.

(*a*) Le Lac Ontario.

1672. le caractére, le firent penſer de nouveau à la retraite. Il jugea qu'il y auroit de l'imprudence à ſe commettre avec ce General dans une Colonie, trop petite pour donner des occupations ſéparées à deux Hommes, qui n'étoient pas d'humeur à dépendre l'un de l'autre, & par conſequent à agir en tout avec ce concert, qui demande qu'on ſe relâche, & qu'on céde quelquefois.

Caractére de M. de Courcelles.

Tout bien conſideré, le départ de M. de Courcelles fut une vraye perte pour la Nouvelle France. S'il n'avoit pas des qualités auſſi éminentes, que ſon Succeſſeur, il n'eut que les moindres de ſes défauts, & ſes paſſions étoient beaucoup moins vives. Il alloit ſincérement au bien: ſes préventions contre les Eccleſiaſtiques & les Miſſionnaires ne l'empêcherent jamais de leur marquer de la confiance dans les occaſions, où il les croyoit néceſſaires, ou utiles, & de les autoriſer dans toutes les Fonctions de leur Miniſtere. Enfin ſon experience, ſa fermeté, & la ſageſſe, avec laquelle il gouverna, l'avoient rendu cher aux François, & le faiſoient reſpecter des Sauvages. Il y a bien de l'apparence que la paix du Canada n'auroit jamais été troublée, ſi ceux, qui vinrent après lui, étoient entrés dans ſes vûës, & avoient ſuivi les traces, qu'il leur avoit marquées.

Caractére du Comte de Frontenac, ſon Succeſſeur.

Louis de BUADE, Comte de FRONTENAC, ſon Succeſſeur, étoit Lieutenant General des Armées du Roy, & petit-Fils d'un Chevalier des Ordres, qui pendant la guerre de la Ligue s'étoit diſtingué par ſon attachement pour ſon Souverain légitime, & avoit merité la confiance du Grand Henry. Celui-ci avoit le

cœur encore plus grand, que la naiſſance; l'eſprit vif, pénetrant, ferme, fecond, & fort cultivé; mais il étoit ſuſceptible des plus injuſtes préventions, & capable de les porter fort loin. Il vouloit dominer ſeul, & il n'eſt rien qu'il ne fît pour écarter ceux, qu'il craignoit de trouver en ſon chemin. Sa valeur & ſa capacité étoient égales; perſonne ne ſçut mieux prendre ſur les Peuples, qu'il gouverna, ou avec qui il eut à traiter, cet aſcendant ſi néceſſaire pour les retenir dans le devoir & le reſpect. Il gagna, quand il le voulut, l'amitié des François & de leurs Alliés, & jamais General n'a traité ſes Ennemis avec plus de hauteur & de Nobleſſe. Ses vûës pour l'agrandiſſement de la Colonie étoient grandes & juſtes, & il ne tint pas à lui qu'on n'ouvrît les yeux ſur les avantages, qu'en pouvoit retirer le Royaume; mais ſes préjugés empêcherent quelquefois l'exécution des projets, qui dépendoient de lui. On avoit de la peine à concilier la régularité, & même la pieté, dont il faiſoit profeſſion, avec cette aigreur & cet acharnement, qu'il témoignoit contre ceux, qui lui faiſoient ombrage, ou qu'il n'aimoit point; & il donna lieu de juger dans une des plus importantes occaſions de ſa vie, que ſon ambition, & le deſir de conſerver ſon autorité, avoient plus de pouvoir ſur lui, que le zéle du bien public. C'eſt qu'il n'eſt point de vertu, qui ne ſe démente, quand on a laiſſé prendre le deſſus à une paſſion dominante. Le Comte de Frontenac eût pû être un grand Prince, ſi le Ciel l'avoit placé ſur le Thrône; mais il avoit des défauts dangereux dans un ſujet, qui ne s'eſt pas bien perſuadé 1672.

1672. que ſa gloire conſiſte à tout ſacrifier pour le ſervice de ſon Souverain, & pour l'utilité publique.

Découverte du Miciſſipi. Cependant M. Talon employoit le peu de tems, qu'il avoit à reſter dans la Colonie, d'une maniere bien capable de s'y faire regretter. Après avoir établi le droit du Roy ſon Maître juſqu'aux extrémités du Nord, & fort avant à l'Oueſt, il entreprit de faire de nouvelles découvertes. On ſçavoit en general, par le rapport des Sauvages, qu'il y avoit à l'Occident de la Nouvelle France un grand Fleuve, nommé *Mechaſſipi* par les uns, & *Miciſſipi* par les autres, lequel ne couloit ni au Nord, ni à l'Eſt; ainſi on ne doutoit point que par ſon moyen on ne pût avoir communication, ou avec le Golphe Mexique, s'il avoit ſon cours au Sud; ou avec la Mer du Sud, s'il alloit ſe décharger à l'Oueſt; & l'on eſperoit de tirer un grand avantage de l'une ou de l'autre Navigation.

L'Intendant ne voulut point partir de l'Amerique, ſans avoir éclairci ce point important; il chargea de cette découverte le Pere Marquette, lequel avoit déja parcouru preſque toutes les Contrées du Canada, & qui étoit fort reſpecté des Sauvages, & il lui aſſocia un Bourgeois de Quebec, nommé JOLIET, Homme d'eſprit & d'experience. Ils partirent enſemble de la Baye du Lac Michigan, s'embarquerent ſur *la Riviere des Renards* (*a*), qui s'y décharge, & la remonterent juſqu'aſſez près de ſa ſource, malgré les Rapides, qui en rendent la Navigation infiniment pénible. Ils la quitterent enſuite, marcherent quelque

(*a*) Le nom propre de ces Sauvages eſt *Outagamis*.

tems, puis ſe rembarquerent ſur l'*Ouiſconſing*, & naviguant toujours à l'Oueſt, ils ſe trouverent ſur le Miciſſipi par la hauteur d'environ quarante-deux dégrés & demi de Latitude-Nord. Ce fut le dix-ſeptiéme de Juin de l'année 1673. qu'ils entrerent dans ce fameux Fleuve, dont la largeur, & plus encore la profondeur, leur parut répondre à l'idée, que leur en avoient donné les Sauvages. 1672-73

Ils ſe laiſſerent conduire à ſon Courant, qui n'eſt pas encore bien rapide en cet endroit, & ils n'eurent pas fait beaucoup de chemin, qu'ils eurent connoiſſance des Illinois. Ils rencontrerent trois Bourgades de cette Nation trois lieuës au-deſſous de l'endroit, où le *Miſſouri*, que le P. Marquette appelle *Pekitanoni* dans ſa Relation, joint ſes eaux à celles du Miciſſipi. Ces Sauvages furent d'autant plus charmés de voir des François chez eux, qu'ils ſouhaitoient depuis lontems leur alliance, par la raiſon, que les Iroquois commençoient à faire des excurſions dans leur Pays, & qu'ils craignoient une guerre, qu'ils n'étoient point en état de ſoutenir ſeuls. Ils firent donc au P. Marquette, & au Sieur Joliet tout le bon accueil poſſible, & les engagerent à leur promettre leurs bons offices auprès du Gouverneur General.

Les deux Voyageurs, après s'être repoſés quelque tems chez les Illinois, pourſuivirent leur route, & deſcendirent le Fleuve juſques aux *Akanſas*, vers les trente-trois dégrés de Latitude. Alors comme les vivres & les munitions commençoient à leur manquer; d'ailleurs conſiderant qu'avec trois ou quatre Hommes, il n'étoit pas prudent de s'engager

1672. que ſa gloire conſiſte à tout ſacrifier pour le ſervice de ſon Souverain, & pour l'utilité publique.

Découverte du Miciſſipi. Cependant M. Talon employoit le peu de tems, qu'il avoit à reſter dans la Colonie, d'une maniere bien capable de s'y faire regretter. Après avoir établi le droit du Roy ſon Maître juſqu'aux extrémités du Nord, & fort avant à l'Oueſt, il entreprit de faire de nouvelles découvertes. On ſçavoit en general, par le rapport des Sauvages, qu'il y avoit à l'Occident de la Nouvelle France un grand Fleuve, nommé *Mechaſſipi* par les uns, & *Miciſſipi* par les autres, lequel ne couloit ni au Nord, ni à l'Eſt; ainſi on ne doutoit point que par ſon moyen on ne pût avoir communication, ou avec le Golphe Mexique, s'il avoit ſon cours au Sud; ou avec la Mer du Sud, s'il alloit ſe décharger à l'Oueſt; & l'on eſperoit de tirer un grand avantage de l'une ou de l'autre Navigation.

L'Intendant ne voulut point partir de l'Amerique, ſans avoir éclairci ce point important; il chargea de cette découverte le Pere Marquette, lequel avoit déja parcouru preſque toutes les Contrées du Canada, & qui étoit fort reſpecté des Sauvages, & il lui aſſocia un Bourgeois de Quebec, nommé JOLIET, Homme d'eſprit & d'experience. Ils partirent enſemble de la Baye du Lac Michigan, s'embarquerent ſur *la Riviere des Renards* (*a*), qui s'y décharge, & la remonterent juſqu'aſſez près de ſa ſource, malgré les Rapides, qui en rendent la Navigation infiniment pénible. Ils la quitterent enſuite, marcherent quelque

(*a*) Le nom propre de ces Sauvages eſt *Outagamis*.

tems, puis ſe rembarquerent ſur l'*Ouiſconſing*, & naviguant toujours à l'Oueſt, ils ſe trouverent ſur le Miciſſipi par la hauteur d'environ quarante-deux dégrés & demi de Latitude-Nord. Ce fut le dix-ſeptiéme de Juin de l'année 1673. qu'ils entrerent dans ce fameux Fleuve, dont la largeur, & plus encore la profondeur, leur parut répondre à l'idée, que leur en avoient donné les Sauvages. 1672-73

Ils ſe laiſſerent conduire à ſon Courant, qui n'eſt pas encore bien rapide en cet endroit, & ils n'eurent pas fait beaucoup de chemin, qu'ils eurent connoiſſance des Illinois. Ils rencontrerent trois Bourgades de cette Nation trois lieuës au-deſſous de l'endroit, où le *Miſſouri*, que le P. Marquette appelle *Pekitanoni* dans ſa Relation, joint ſes eaux à celles du Miciſſipi. Ces Sauvages furent d'autant plus charmés de voir des François chez eux, qu'ils ſouhaitoient depuis lontems leur alliance, par la raiſon, que les Iroquois commençoient à faire des excurſions dans leur Pays, & qu'ils craignoient une guerre, qu'ils n'étoient point en état de ſoutenir ſeuls. Ils firent donc au P. Marquette, & au Sieur Joliet tout le bon accueil poſſible, & les engagerent à leur promettre leurs bons offices auprès du Gouverneur General.

Les deux Voyageurs, après s'être repoſés quelque tems chez les Illinois, pourſuivirent leur route, & deſcendirent le Fleuve juſques aux *Akanſas*, vers les trente-trois dégrés de Latitude. Alors comme les vivres & les munitions commençoient à leur manquer; d'ailleurs conſiderant qu'avec trois ou quatre Hommes, il n'étoit pas prudent de s'engager

1672-73. trop avant dans un Pays, dont ils ne connoiſſoient point les Habitans, & qu'ils ne pouvoient plus douter que le Miciſſipi ne ſe déchargeât dans le Golphe Mexique, ils reprirent la route du Canada, remonterent le Fleuve juſqu'à la Riviere des Illinois, où ils entrerent. Arrivés à Chicagou, ſur le Lac Michigan, ils ſe ſéparerent. Le P. Marquette reſta chez les Miamis, & Joliet alla à Quebec pour rendre compte de ſon voyage à M. Talon, qu'il trouva parti pour la France.

Deſcription du Pays des Outagamis & des Maſcoutins : erreur des Géographes ſur ces derniers.

Le Miſſionnaire fut très-bien reçu du Grand Chef des Miamis, fixa ſa demeure dans la principale Bourgade de ces Sauvages, & employa les dernieres années de ſa vie à leur annoncer JESUS-CHRIST. L'année précedente les PP. Allouez & Dablon avoient parcouru avec de grandes fatigues tous les Pays, qui ſont au Midi de la grande Baye, ſans recueillir beaucoup de fruits de leurs travaux. En remontant la Riviere des Renards, ils apperçurent au bord d'un de ces Rapides, que j'ai déja dit être fort fréquens ſur cette Riviere, une eſpece d'Idole fort mal faite, & qui paroiſſoit plûtôt un de ces caprices de la Nature, où l'on croit trouver quelque reſſemblance avec les ouvrages de l'Art. C'étoit un Rocher, dont le ſommet paroiſſoit de loin une tête d'Homme, & les Sauvages l'avoient pris pour le Dieu Tutelaire de leur Pays. Ils le barboüilloient ſouvent de toutes ſortes de couleurs, & ne paſſoient jamais près de-là, ſans lui offrir du Petun, des Flêches, ou autres choſes ſemblables. Les Miſſionnaires, pour convaincre ces Infidéles de l'impuiſſance de leur prétenduë Divinité, renverſerent ce Rocher dans

l'eau, & depuis ce tems-là il n'en a plus été parlé. 1672-73.

Quand les Rapides ſont paſſés, on trouve la Riviere belle, & qui roule tranquillement ſes eaux dans un Pays charmant. Le climat y eſt fort doux, les Forêts y ſont entrecoupées d'agréables Prairies, & l'on y rencontre par milliers toute ſorte de Bêtes fauves, ſurtout de ces Bœufs Illinois, qui portent de la laine. Pluſieurs petites Rivieres viennent ſe jetter dans celle des Renards, & ſont couvertes de folle avoine, qui y attire pendant l'automne une quantité prodigieuſe de Gibier. Les Vignes, dont les Bois ſont ſemés, y portent ſans culture d'aſſez gros Raiſins; les Prunes, les Pommes & pluſieurs autres fruits, quoique ſauvages, n'y ſont pas déſagréables au goût, & ſeroient excellens, s'ils étoient cultivés.

En tirant au Sud, on entre dans le Pays des Maſcoutins, marqué dans quelques-unes de nos Cartes ſous le nom de *Terre de Feu*: les Maſcoutins ſont auſſi nommés par quelques Geographes *la Nation du Feu*, & une erreur fondée ſur une équivoque a donné lieu à cette dénomination. *Maſcoutenec*, qui eſt le vrai nom de ce Pays, & du Peuple, qui l'habite, ſignifie un Pays découvert, & en effet les Bois y ſont plus rares, que dans tout le reſte du Canada. Les Pouteouatamis prononcent *Maſcoutins*, & c'eſt d'eux, que nous avons pris ce nom. Or on prétend que quelques François ayant oüi des Sauvages, qui appelloient le feu d'un nom, qui approchoit de celui de Maſcoutenec, s'étoient imaginé que c'étoit celui de la Nation, & la nommerent *la Nation du Feu*. Combien de noms propres n'ont pas une

1672-74. origine mieux fondée ! Les *Kicapous* ſont voiſins des Maſcoutins, & il paroît que ces deux Peuples ont toujours été unis d'interêt.

Reception, que les Maſcoutins font à deux Miſſionnaires.

Les PP. Allouez & Dablon rencontrerent Tetinchoua avec trois mille Miamis chez les Maſcoutins, & ils apprirent que c'étoit la crainte des Iroquois & des Sioux, qui réuniſſoit tous ces Sauvages. Ils en furent reçus avec bien des démonſtrations d'amitié, & ils leur annoncerent JESUS-CHRIST; mais tout le fruit de leurs Prédications fut que ces Barbares ne pouvant s'imaginer que des Hommes, qui parloient ſi bien, ne fuſſent que des Hommes ordinaires, s'adreſſerent à eux, comme à des Genies, pour obtenir la guériſon des Malades, & les autres graces, qu'ils avoient accoutumé de demander à leurs Dieux.

On les invita un jour à un feſtin, dont l'appareil leur fit croire que c'étoit un feſtin de guerre. Il étoit préparé dans une Cabanne très-vaſte, où l'on avoit érigé une maniere de Trophée, chargé d'Arcs, de Flêches, & d'une ſorte de hache d'arme, faite d'une pierre fort dure. On y avoit ajouté des proviſions de bouche, qui ne conſiſtoient qu'en farine de Maïz, avec du Petun, & les inſtrumens, dont on ſe ſert pour s'animer au combat, c'eſt à-dire, le Chichikoué & le Tambour. Dès que les Peres eurent pris leur place, on leur apporta un grand plat de Maïz, boüilli dans la graiſſe de bœuf, & le Maître du feſtin, en leur préſentant ces mets, leur fit un long compliment, dont la ſubſtance étoit, qu'ils avoient une cruelle guerre à ſoûtenir contre les Sioux, qu'ils étoient ſur le point d'envoyer contre cette Nation une partie de leur Jeu-

neſſe, & qu'ils les prioient de leur accorder la victoire contre leurs Ennemis. 1673.

Les Peres répondirent qu'ils n'étoient que les Miniſtres & les Serviteurs de celui, de qui ſeul dépendoit la victoire, & à qui ils devoient adreſſer leurs vœux; que c'étoit le Créateur & le Dieu du Ciel & de la Terre, qu'il étoit par tout, qu'il avoit toujours été, & qu'il ne ceſſeroit jamais d'être; que ſa puiſſance n'avoit point de bornes, & que ſa bonté égaloit ſon pouvoir. Ce diſcours parut faire beaucoup de plaiſir aux Aſſiſtans, & le Pere Dablon, dans la Lettre, où il décrit les particularités de ce voyage, regrette beaucoup de n'avoir pu faire un plus long ſejour parmi ces Peuples; mais il fut rappellé à Quebec, & le P. Allouez alla chez les Outagamis.

Excurſion du Pere Allouez chez les Outagamis.

Il ne s'attendoit pas à en être bien reçu, parce que quelques-uns de ces Sauvages avoient été maltraités à Montreal par des François, & que toute la Nation avoit juré de s'en venger. On comptoit alors parmi les Outagamis environ mille Familles. Les Miamis & les Maſcoutins mirent tout en œuvre pour diſſuader le Miſſionnaire de ſe livrer ſeul à la fureur d'un Peuple irrité, & qui d'ailleurs n'avoit jamais paru bien diſpoſé à entendre parler du Chriſtianiſme; mais rien ne put lui faire changer de deſſein, & Dieu benit ſon courage. Il prêcha JESUS-CHRIST aux Outagamis, qui admirerent ſa réſolution & ſa patience, & peu à peu s'humaniſerent à ſon égard. Il baptiſa des Moribonds, & ſurtout des Enfans; pluſieurs mêmes le prierent à ſon départ de les revenir voir, & l'aſſurerent que, quand il voudroit s'établir chez eux, il trouveroit une Cabanne & une Chapelle toutes dreſſées.

1673. Le P. Marquette travailloit de ſon côté aſſez utilement chez les Miamis de Chicagou. Il y reſta, juſqu'en 1675. qu'il en partit pour ſe rendre à Michillimakinac ; mais il mourut en chemin de la maniere, que j'ai rapportée dans mon Journal. Le P. Allouez alla peu de tems après prendre ſa place chez les Miamis, dont il a eu le bonheur de convertir un aſſez grand nombre. Ce Peuple, qu'on croit avoir la même origine, que les Illinois, eſt d'une humeur aſſez douce, & ſi leurs Miſſionnaires n'avoient pas été traverſés par ceux-là-mêmes, qui devoient les ſoûtenir dans leurs travaux Apoſtoliques, il y a bien de l'apparence que toute cette Nation ſeroit préſentement Chrétienne.

Mort du P. Marquette.

Affaires de l'Acadie. La Cour paroiſſoit toujours avoir fort à cœur l'Etabliſſement de l'Acadie ; mais elle fut mal ſervie par les Particuliers, qu'elle avoit intéreſſés dans cette Entrepriſe, & qui ne vouloient pas comprendre qu'en faiſant bien les affaires du Roy, ils travailleroient utilement pour eux ; ils n'eurent pas même la précaution d'y bâtir un ſeul Fort, ſe croyant ſuffiſamment à couvert par celui de Pentagoët, où le Chevalier de Grandfontaine faiſoit ſa réſidence, & par celui de la Riviere de S. Jean, où M. de MARSON commandoit au nom de ce Gouverneur.

M. Talon, en demandant au Roy ſon congé abſolu, avoit promis à M. Colbert de prendre ſa route par l'Acadie, & de faire la viſite de cette Province. Il reçut une réponſe favorable, & le Miniſtre en lui envoyant l'agrément de Sa Majeſté pour ſon retour en France, lui marqua dans ſa Lettre, dattée du quatriéme de Juin 1672. qu'il lui feroit plaiſir

de partir le plus tard, qu'il pourroit, & de laiſſer toutes choſes en bon état dans la Nouvelle France ; à quoi il ajoutoit que le Roy approuvoit fort le deſſein, où il étoit de paſſer par l'Acadie. Outre les raiſons, qui avoient porté l'Intendant à propoſer ce voyage, il en étoit ſurvenu une autre beaucoup plus importante. 1673-74.

Le Chevalier Temple avoit déclaré à M. Colbert qu'il ſouhaittoit de ſe retirer ſur les Terres de France ; M. Talon eut ordre de traiter avec lui, & de l'aſſûrer que Sa Majeſté Très-Chrétienne lui accordoit des Lettres de Naturalité, & lui feroit encore d'autres graces. On eſperoit que l'Acadie retireroit de grands avantages de cette négociation ; mais elle n'eut point de ſuite, & je n'ai pu ſçavoir ce qui l'avoit fait échouer. L'année ſuivante M. de Chambly releva le Chevalier de Grandfontaine à Pentagoët, & il y avoit tout au plus un an, qu'il étoit dans ce Fort, lorſque le dixiéme d'Août de l'année 1674. un Anglois, qui avoit demeuré quatre jours déguiſé dans ſa Place, le vint attaquer avec l'Equipage d'un Corſaire Flamand.

Les Anglois s'emparent de Pentagoët, & du Fort de la Riviere Saint Jean.

Cet Aventurier avoit cent dix Hommes, & M. de Chambly n'en avoit que trente, d'ailleurs Pentagoët n'étoit pas en état de défenſe, & le Gouverneur fut ſurpris, parce que les deux Couronnes étoient en paix. Il ſe défendit néanmoins avec beaucoup de valeur ; mais après une heure de combat, il reçut un coup de mouſquet au travers du corps, qui l'obligea de ſe retirer. Alors ſon Enſeigne & tous ſes Gens, qui étoient mal armés, & plus mal intentionnés encore, ſe rendirent à diſcretion.

1673-74. Les Ennemis envoyerent auſſi-tôt un Détachement au Fort de *Gemeſie* dans la Riviere S. Jean, pour enlever M. de Marſon, qui y commandoit, & cela fut exécuté ſans réſiſtance. Ainſi l'Acadie, dont ces deux Forts faiſoient toute la défenſe, demeura expoſée aux courſes des Anglois. L'Auteur de cette hoſtilité n'avoit point de Commiſſion, & fut déſavoué; on ſçut néanmoins qu'on lui avoit donné à Baſton un Pilote Anglois, & l'on étoit inſtruit que les Baſtonnois ſouffroient très impatiemment que les François demeuraſſent les Maîtres de Pentagoët, & du Fort de S. Jean.

Violences de M. de Frontenac.

Si la Nouvelle France eût été tranquille, on eût pu reparer ſur le champ ces pertes, & prendre de bonnes meſures, pour ne pas laiſſer les Provinces voiſines de la Nouvelle Angleterre expoſées à de pareilles inſultes; mais tout étoit en trouble dans la Colonie. Le Gouverneur Général s'étoit broüillé avec les Eccleſiaſtiques & les Miſſionnaires, & ſe broüilla bientôt avec M. du Cheſneau, qui avoit relevé M. Talon. L'abbé de SALIGNAC FENELON, qui étoit du Seminaire de S. Sulpice, fut mis en priſon, ſous prétexte qu'il avoit prêché contre le Comte de Frontenac, & qu'il avoit tiré des atteſtations des Habitans de Montreal en faveur de M. Perrot, leur Gouverneur, que le Général avoit fait mettre aux arrêts.

On ſe plaignoit encore que M. de Frontenac avoit compoſé le Conſeil Supérieur de Gens, qui étoient à ſa devotion, & que par-là il s'étoit rendu l'Arbitre ſouverain de la Juſtice, & tenoit tout le Monde ſous le joug; qu'on ne voyoit que Sergens en campagne, &

que depuis ſix ou ſept mois il y avoit eu plus de procès dans la Nouvelle France, qu'on n'y en avoit vû depuis ſoixante ans. En un mot, que le Pays étoit dans une extrême confuſion, & que ſi cela duroit encore quelque tems, il y avoit tout à craindre pour la Colonie. 1673-74.

Il faut pourtant avouer que tous les coups de vigueur, que fit alors le Comte de Frontenac, ne furent pas répréhenſibles, quant au fond; mais lors même qu'il uſoit le plus à propos de ſévérité, il le faiſoit avec un air de violence, & des manieres ſi hautaines, qu'il diminuoit beaucoup le tort des Coupables, en rendant le châtiment odieux; ce qui le jettoit ſouvent, & quelquefois même la Cour, dans de très-grands embarras. Il s'étoit ſurtout extrêmement laiſſé prévenir contre les Miſſionnaires, & il ne tint pas à lui que ſa mauvaiſe humeur contre eux ne fît perdre à la Colonie une de ſes plus fortes Barrieres.

MM. de Courcelles & Talon avoient jugé que, pour tenir en bride les Cantons Iroquois, il étoit néceſſaire d'attirer le plus qu'il ſeroit poſſible de ces Sauvages à la Prairie de la Magdeleine, où nous avons vû que pluſieurs s'étoient déja établis. On avoit chargé de cette Commiſſion le P. Fremin, qui s'en étoit acquité avec ſuccès; mais on reconnut bien-tôt que le Terrein de la Prairie n'étoit pas propre à porter les grains, que les Sauvages ont coûtume de ſemer; & la famine commençant à ſe faire ſentir, la nouvelle Peuplade fut menacée d'une déſertion générale.

Pour éviter ce malheur les Miſſionnaires demanderent au Gouverneur & à l'Intendant un autre emplacement vis-à-vis du Sault S.

1674. Louis. Le Comte de Frontenac ne répondit rien à leur Requête ; mais M. du Chesneau, qui jugea la retraite des Sauvages inévitable, si on leur refusoit ce qu'ils demandoient, le leur accorda, & ils s'en mirent en possession. On avoit bien prévû que le Général n'approuveroit pas cette voye de fait ; mais on n'auroit jamais imaginé qu'il dût porter l'emportement aussi loin, qu'il le fit ; il s'oublia véritablement en cette rencontre d'une maniere, qui ne parut pas même excusable à ses meilleurs Amis.

Les Hollandois inquiettent les Missionnaires des Iroquois.

Les Iroquois Chrétiens resterent néanmoins au Sault S. Louis, & la Cour, qui jugea cet Etablissement nécessaire, les y maintint malgré le Comte de Frontenac. Ce qui avoit surtout engagé ces Néophytes à quiter leur Pays, pour chercher un asyle dans la Colonie Françoise, c'est que les Holandois ayant en 1673. repris Manhatte, & reconquis toute la Nouvelle York, qu'ils ne garderent pourtant pas lontems, avoient menacé les Missionnaires, qui étoient dans le Canton d'Agnier de les en chasser, s'ils ne se retiroient pas d'eux mêmes. Ils en usoient ainsi, parce qu'ils craignoient tout de la part des Iroquois, si cette Nation s'unissoit aux François par le lien de la Religion.

Il y a aussi bien de l'apparence que dès lors il se formoit quelque intrigue parmi ces Barbares pour recommencer la guerre contre nous ; car dès l'année suivante 1674. M. de Frontenac manda à M. Colbert que, si les principaux Chefs de la Nation n'avoient pas été gagnés par ses caresses & par ses présens, il ne resteroit pas un seul François en Canada.

c'étoit un peu trop dire ; mais il eſt certain que les Hollandois ſollicitoient ſous main les Iroquois à reprendre les armes, & le Gouverneur Général profita des avis, qu'il en eut, pour perſuader à la Cour la néceſſité de conſerver ſon Fort de Catarocouy. Il ne s'attendoit pas que la Cour en concluroit, comme elle fit, qu'il n'étoit pas moins important de maintenir l'Etabliſſement des Iroquois Chrétiens au Sault S. Louis. 1675.

M. du Cheſneau n'avoit pas moins à ſouffrir des hauteurs du Général, que les Eccleſiaſtiques & les Miſſionnaires, & leur brouillerie avoit commencé au ſujet du Conſeil Supérieur, dont le Comte de Frontenac vouloit réduire à lui toute l'autorité, juſqu'à s'approprier le titre & les fonctions de Préſident. Le Roy, pour faire ceſſer ces diſputes, qui allumoient le feu de la diſcorde dans toutes les parties de la Colonie, parce que les deux Chefs avoient chacun leurs Partiſans, rendit le cinquiéme de Juin 1675. une Ordonnance, qui régloit toutes choſes, de maniere à donner lieu d'eſperer que toute vaine prétention ceſſeroit de part & d'autre. Sa Majeſté y confirmoit ce qui avoit déja été décidé, à ſçavoir, que le Gouverneur Général auroit la premiere place dans le Conſeil, que l'Evêque auroit la ſeconde, & l'Intendant la troiſiéme ; mais que ce ſeroit à ce dernier à demander les opinions, à recueillir les voix, & à prononcer les Arrêts.

Prétention de M. de Frontenac au ſujet de la fonction de Préſident du Conſeil Supérieur.

Le Comte de Frontenac ne ſe rendit pourtant pas, & ſous différens prétextes traita fort mal tous ceux, qui en cela, comme en toute autre choſe, s'oppoſerent à ſes volontés. Il oſa même exiler de ſa propre autorité le Procureur Géné-

1675. ral & deux Conſeillers ; il rompit ouvertement avec l'Intendant, & il ne craignit point de dire qu'il étoit bien fâché de ne l'avoir pas fait mettre en priſon immédiatement après le départ des Vaiſſeaux, qu'il auroit eu le plaiſir de l'y tenir deux années entiéres, parce qu'il falloit ce tems-là pour avoir un Ordre de la Cour, qui l'en fît ſortir.

Lettres du Roy à l'Intendant & au Gouverneur General.

On ne put cacher lontems au Roy une conduite ſi peu ſoûtenable ; mais il paroît qu'on diſſimula d'abord à Sa Majeſté une partie des écarts de ce Général, qui avoit en Cour de puiſſans Protecteurs, & de grandes Alliances. C'eſt ce qu'on peut inférer de deux Lettres écrites au nom de ce Prince, & dattées du 29. d'Avril 1679. Dans l'une, qui étoit adreſſée à M. du Cheſneau, le Roy marquoit à cet Intendant qu'il auroit évité toutes les violences, dont il ſe plaignoit, ſi, ſuivant ſes ordres, il s'étoit contenté d'expoſer ſes raiſons à M. de Frontenac, & s'il lui eût obéi, en l'avertiſſant qu'il donneroit avis de tout au Conſeil.

Dans l'autre, qui étoit pour le Comte de Frontenac, Sa Majeſté, après lui avoir reproché que par ſes prétentions il troubloit la tranquillité de la Nouvelle France, ajoûtoit : » Vous avez voulu que dans les Regiſtres du » Conſeil Souverain vous fuſſiez qualifié de » Chef & de Préſident de ce Conſeil, ce qui eſt » entiérement contraire à mon Edit concernant » cet Etabliſſement. Je ſuis d'autant plus ſurpris » de cette prétention, que je ſuis bien aſſûré » qu'il n'y a que vous ſeul dans mon Royaume, » qui étant honoré du titre de Gouverneur & » Lieutenant Général dans un Pays, eût déſiré » d'être qualifié Chef & Préſident d'un Conſeil,

pareil à celui du Canada. Je déſire donc que « 1675.
vous abandonniez cette prétention, & que «
vous vous contentiez du titre de mon Gouver- «
neur & Lieutenant Général. Je ne déſire point «
non plus qu'on donne le titre de Préſident de ce «
Conſeil à l'Intendant; mais bien qu'il en ait «
toutes les fonctions; c'eſt-à-dire, que vous «
n'avez aucune autorité de faire tenir les Re- «
giſtres du Conſeil chez vous, ainſi que vous «
l'avez prétendu, & que vous l'avez exigé, en- «
core moins de recueillir les voix, & de pronon- «
cer les Arrêts; toutes ces fonctions apartien- «
nent à la Charge de Préſident, que j'ai attachée «
à celle d'Intendant. «

La Traite de l'Eau-de-vie recommence en Canada.

Le Roy dans cette même Lettre renouvelle ſes ordres au ſujet de ces Vagabonds, qu'on nommoit ordinairement *Coureurs de Bois*, & déclare au Général qu'il ne recevra ſur cet article aucune excuſe, perſuadé qu'il ne tenoit qu'à lui d'arrêter le cours d'un tel déſordre, qui ruinoit & dépeuploit le Pays, & anéantiſſoit le commerce. Un autre point, plus important encore, fut un nouveau ſujet de démêlé entre le Gouverneur Général & l'Evêque. Nous avons vû les déſordres, que cauſoit parmi les Sauvages Chrétiens la Traite de l'Eau-de-vie; elle avoit recommencé depuis quelques années, & produiſoit les mêmes effets, qui avoient déja coûté tant de larmes à tous ceux, qui s'intéreſſoient au ſalut de ces Peuples.

On prévient la Cour en faveur de ce commerce.

L'Evêque, le Clergé, & les Miſſionnaires s'en plaignirent; mais on avoit trouvé le ſecret de perſuader le Conſeil du Roy que ce commerce étoit abſolument néceſſaire pour nous attacher les Naturels du Pays; que les abus, dont les Eccleſiaſtiques faiſoient tant

1675. de bruit, s'ils n'étoient pas tout-à-fait imaginaires, étoient du moins fort exaggerés, & que leur zéle ſur cet article ne ſervoit guéres que de prétexte pour perſécuter ceux, qui les empêchoient de dominer dans le Pays, & pour ſolliciter leur révocation.

La prévention alla même ſi loin, que M. du Cheſneau ayant écrit à M. Colbert en termes très-forts pour apuyer le ſentiment du Prelat, qui avoit fait un cas reſervé de la Traite de l'Eau-de-vie, ce Miniſtre lui répondit qu'en cela il n'agiſſoit point en Intendant, & qu'il devoit ſçavoir qu'avant que d'interdire aux Habitans un commerce de cette nature, il faloit bien s'aſſûrer de la réalité des crimes, qu'on prétendoit qu'il enfantoit; mais la pénétration de M. Colbert ne le laiſſa pas lontems dans l'erreur à ce ſujet, & la pieté du Roy ne lui permit pas de reſter indécis ſur une affaire, que tant de Perſonnes, dont Sa Majeſté ne pouvoit s'empêcher d'eſtimer la vertu & les lumieres, ne ceſſoient point de porter au pied de ſon Thróne, comme la choſe du monde, qui intéreſſoit le plus la Religion dans la Nouvelle Fraece.

Edit du Roy à ce ſujet.

1676-78. Il y eut donc en 1678. un Arrêt du Conſeil, datté du douziéme de May, lequel ordonnoit qu'il ſeroit fait une Aſſemblée de vint des principaux Habitans de la Nouvelle France, pour avoir leurs avis touchant la Traite en queſtion. Cela fait, & les raiſons apportées de part & d'autre, le Roy voulut que l'Archevêque de Paris, & le P. de LA CHAISE, Confeſſeur de Sa Majeſté, donnaſſent leur Jugement définitif; & l'un & l'autre, après avoir conferé avec l'Evêque de Quebec, qui étoit

venu en France, jugerent que la Traite de l'Eau-de-vie dans les Habitations des Sauvages devoit être défenduë ſous les peines les plus griéves. Il y eut une Ordonnance du Roy, qui apuya ce Jugement, & elle fut envoyée à M. de Frontenac, à qui il fut expreſſément enjoint de la faire exécuter; l'Evêque ayant de ſon côté engagé ſa parole de réduire le cas reſervé aux termes, dans leſquels l'Ordonnance étoit exprimée. 1676-78.

Cependant le départ de M. Talon, & la mort du P. Marquette avoient fait perdre de vûë le Miciſſipi, & on ne prenoit aucune meſure pour en achever la découverte. Enfin Robert CAVELIER, Sieur de LA SALE, qui étoit paſſé depuis quelques années en Amérique, & qui n'y étoit allé, que pour tenter quelque Entrepriſe, capable de l'enrichir & de lui faire honneur, comprit que rien n'étoit plus propre pour le faire parvenir à ſon but, que d'entrer dans les vûës de M. Talon ſur la découverte de ce grand Fleuve, & du Pays, qu'il arroſe. Arrivée du Sieur de la Sale en Canada: ſon caractére.

Il étoit né à Rouen d'une Famille aiſée; mais ayant paſſé pluſieurs années parmi les Jeſuites, il n'avoit point eu de part à l'héritage de ſes Parens. Il avoit l'eſprit cultivé, il vouloit ſe diſtinguer, & il ſe ſentoit aſſez de génie & de courage pour y réuſſir. En effet il ne manqua, ni de réſolution pour entreprendre, ni de conſtance pour ſuivre une affaire, ni de fermeté pour ſe roidir contre les obſtacles, ni de reſſource pour reparer ſes pertes; mais il ne ſçut pas ſe faire aimer, ni ménager ceux, dont il avoit beſoin, & dès qu'il eut de l'autorité, il l'éxerça avec dureté

1676-78. & avec hauteur. Avec de tels défauts il ne pouvoit pas être heureux : auſſi ne le fut-il point.

Il entreprend d'achever la découverte du Miciſipi.

Le premier projet, qu'il forma, & qui l'engagea à paſſer les Mers, fut de chercher un paſſage au Japon & à la Chine par le Nord, ou par l'Oueſt du Canada ; & quoique dépourvû généralement de tout ce qui étoit néceſſaire pour une pareille Entrepriſe, & qu'il ſe trouvât même les premieres années fort à l'étroit dans un Pays, où il n'avoit rien apporté, & où il n'y avoit nulle reſſource contre l'indigence, il ne ſe rebuta point ; il ſe fit des Amis & des Protecteurs, & il s'occupa avec une application incroyable à acquerir les connoiſſances, & à ſe ménager les autres ſecours, dont il pouvoit avoir beſoin pour ſon deſſein.

Il étoit dans cette occupation, lorſque Joliet arriva à Montreal avec la nouvelle de ſa découverte. Non-ſeulement il ne douta point, quand il eut entretenu ce Voyageur, que le Miciſipi ne ſe déchargeât dans le Golphe Mexique ; mais il ſe flatta encore qu'en remontant ce Fleuve au Nord, il pourroit découvrir ce qui faiſoit l'objet de ſes recherches, & qu'en tout cas la ſeule découverte de ſon embouchure le conduiroit à quelque choſe, qui établiroit ſa fortune & ſa reputation. Il avoit très-bien réuſſi à gagner les bonnes graces du Comte de Frontenac, dont il avoit étudié avec ſoin les inclinations : il s'ouvrit à lui de ſon deſſein, & ce Général lui promit de l'aider de tout ſon pouvoir.

Il paſſe en France ; ce qu'il obtient du Roy.

La premiere choſe, à quoi il falloit ſonger, c'étoit à ſe mettre en fonds, pour les frais de cette

cette expédition, à ſe faire revêtir d'un caractére, qui l'autoriſât, & à obtenir des forces capables de tenir les Sauvages en reſpect. La Sale avoit fait à loiſir toutes ces réfléxions, & ſon plan étoit tout dreſſé dans ſa tête. Il ſçavoit combien le Fort de Catarocouy tenoit au cœur du Comte de Frontenac; il lui propoſa d'en augmenter les fortifications, d'y mettre une Garniſon capable de le défendre contre les entrepriſes, que pourroient faire les Iroquois, s'ils recommençoient la guerre, d'y établir des Habitans, afin d'en pouvoir tirer dans le beſoin des Hommes & des proviſions, & d'y conſtruire des Barques, pour naviguer ſur le Lac Ontario.

1676-78. Il paſſe en France; ce qu'il obtient du Roy.

Rien n'étoit mieux penſé, n'y regardât-on que l'utilité de la Colonie, & le Général fut d'avis que la Sale paſſât en France pour communiquer ſon deſſein au Miniſtre. Il s'embarqua donc ſur le premier Bâtiment, qui partit de Quebec. En arrivant à la Cour, il apprit la mort de M. Colbert, & rendit au Marquis de SEIGNELAY, qui occupoit la place de ſon Pere dans le Département de la Marine, la Lettre du Comte de Frontenac, dont il étoit Porteur: il eut enſuite pluſieurs entretiens particuliers avec lui, & ce Miniſtre, qui goûta ſon eſprit, lui fit obtenir du Roy tout ce qu'il pouvoit ſouhaiter. Sa Majeſté lui fit expédier des Lettres de Nobleſſe, lui accorda la Seigneurie de Catarocouy, & le Gouvernement du Fort, à condition qu'il le bâtiroit de pierres, & le revêtit de tous les pouvoirs néceſſaires pour faire librement le commerce, & pour continuer les découvertes commencées.

Le Prince de Conti, auprès duquel il avoit

1676-78. trouvé de l'accès, l'avoit fort apuyé auprès du Roy, & avoit beaucoup contribué à lui faire obtenir toutes les graces, dont je viens de parler. Pour toute reconnoiſſance il exigea de lui qu'il acceptât un Officier, que ce Prince honoroit de ſa bienveillance & de ſon eſtime. Il ſe nommoit le Chevalier TONTI, & il avoit déja dans la Nouvelle France un Frere, qui y eſt mort Capitaine (a). La Sale regarda cette demande du Prince comme une nouvelle faveur, & en effet Tonti a toujours été très-attaché à ſes intérêts, & lui a rendu de très-grands ſervices. Il avoit ſervi en Sicile, où il avoit eu une main emportée d'un éclat de Grenade, & il s'en étoit fait mettre une de fer dont il ſe ſervoit très-bien.

Le Chevalier de Tonti ſe joint à lui.

Le quatorziéme de Juillet 1678. la Sale & Tonti s'embarquerent à la Rochelle avec trente Hommes, parmi leſquels il y avoit des Pilotes & des Ouvriers, & ils arriverent à Quebec le quinziéme de Septembre. Ils y ſejournerent fort peu, parce qu'ils vouloient profiter de la belle ſaiſon pour ſe rendre à Catarocouy, où ils menerent avec eux le P. Louis HENNEPIN, Recollet Flamand, qui les accompagna depuis dans la plûpart de leurs voyages. Le premier ſoin de M. de la Sale en arrivant à Catarocouy, fut de faire travailler au Fort, qui n'étoit que de pieux; il fit en même tems conſtruire une Barque, & ces travaux furent achevés avec une promptitude, qui donna une grande idée de l'activité du nouveau Gouverneur.

Diverſes aventures de M. de la Sale.

1678.

Il conduiſit enſuite lui-même ſa Barque juſqu'à Niagara, où il traça un nouveau Fort:

(a) Ils étoient Fils de l'Auteur de la Tontine.

il en chargea le Chevalier de Tonti, à qui il laiſſa trente Hommes, donna ſes ordres pour la conſtruction d'une ſeconde Barque à l'entrée du Lac Erié, audeſſus de la chûte de Niagara, parcourut à pied tout le Canton de Tſonnonthouan, fit le reſte de l'hyver quantité d'autres courſes, qui n'avoient point d'autre objet, que le commerce des Pelleteries, revint par Terre à Catarocouy, & renvoya une ſeconde fois ſa Barque à Niagara, chargée de proviſions & de marchandiſes. Elle fit enſuite pluſieurs voyages aſſez heureuſement; mais le Pilote l'ayant un jour trop aprochée de Terre, elle ſe briſa. 1678.

Ce contretems ne déconcerta point M. de la Sale: il répara bientôt cette perte, s'occupa tout le printems & tout l'été de l'année 1679. à remplir ſon Magaſin de Niagara, & à viſiter les différentes Nations Sauvages, avec qui il vouloit faire le commerce, ou dont il eſperoit de tirer des lumieres pour ſes découvertes. Le Chevalier de Tonti faiſoit la même choſe de ſon côté. Enfin vers la mi-Août la Barque, qui avoit été conſtruite à l'entrée du Lac Erié, étant en état de faire voile, la Sale s'y embarqua avec quarante Hommes, parmi leſquels il y avoit trois Peres Recolets, & prit la route de Michillimakinac. Il eſſuya dans cette traverſe une rude tempête, qui dégoûta une bonne partie de ſes Gens, pluſieurs mêmes déſerterent; mais le Chevalier de Tonti, qui avoit pris un autre chemin, les ayant rencontrés, fut aſſez heureux pour les engager preſque tous à le ſuivre. 1679.

Il fait une perte conſiderable.

De Michillimakinac *le Griffon*, c'étoit le nom de la Barque, paſſa à la Baye, d'où M.

1679. de la Sale la renvoya chargée de Pelleteries à Niagara. Pour lui il ſe rendit en Canot à la Riviere *S. Joſeph*, où il y avoit dès lors une Bourgade de Miamis, que le P. Allouez cultivoit avec aſſez de ſuccès, & où le Chevalier de Tonti l'alla réjoindre. Ils n'y reſterent pas lontems. Tonti deſcendit aux Illinois, & la Sale retourna à Catarocouy, où il apprit en arrivant qu'on ne doutoit preſque plus de la perte du Griffon. En effet on n'en a point eu de nouvelles bien certaines depuis ſon départ de la Baye.

Quelques-uns ont rapporté que les Sauvages n'eurent pas plûtôt aperçu ce grand Bâtiment voguer ſur leurs Lacs, qu'ils ſe crurent perdus, s'ils ne venoient à bout de dégoûter les François de cette maniere de naviguer; que les Iroquois en particulier ſongeant dès lors à rompre avec nous, profiterent de cette occaſion pour jetter de la défiance contre nous parmi les Nations Algonquines; qu'ils réuſſirent ſurtout à l'égard des Outaouais, & qu'une Troupe de ces derniers ayant vû le Griffon à l'ancre dans une Anſe, y étoit accouruë, ſous prétexte de voir une choſe auſſi nouvelle pour eux; que comme on ne ſe défioit point d'eux, on les laiſſa entrer dans la Barque, où il n'y avoit que cinq Hommes, qui furent égorgés par ces Barbares; que les Aſſaſſins enleverent toute la charge du Bâtiment, & y mirent enſuite le feu. Mais comment auroit-on pu ſçavoir toutes ces circonſtances, puiſque d'ailleurs on aſſûre qu'aucun Outaouais n'en a jamais parlé?

Les Illinois ſont défaits

Ce malheur fut ſuivi d'un autre, auquel M. de la Sale ne fut pas moins ſenſible. La Na-

tion, ſur laquelle il avoit le plus compté pour le ſuccès de ſon entrepriſe, étoit l'Illinoiſe, alors très-nombreuſe, & qui occupoit pluſieurs Poſtes, dont on pouvoit faire des entrepôts commodes entre le Canada & le Miciſſipi. C'étoit pour s'aſſûrer de ces Sauvages, que le Chevalier de Tonti s'étoit avancé de ce côté-là, & il avoit réuſſi ſans peine à les mettre dans ſes intérêts; mais comme il étoit très-peu accompagné, il ne put empêcher ſes nouveaux Alliés de recevoir preſque ſous ſes yeux un rude échec de la part des Iroquois, qui n'ayant pu venir à bout de les broüiller avec les François, vouloient, avant que de nous déclarer la guerre, les mettre hors d'état de nous ſecourir, les ſurprirent, & en taillerent en piéces un très-grand nombre. 1679. par les Iroquois.

La Sale ſe voyoit alors dans une ſituation bien fâcheuſe, il avoit tout à craindre de la part des Iroquois, qu'il devoit s'attendre de trouver par tout dans ſon chemin; les Outaouais étoient ſuſpects, & il ne pouvoit ſe fier à ceux-mêmes d'entre les François, qui étoient ſous ſes ordres, & dont quelques-uns attenterent, dit-on, pluſieurs fois à ſa vie. Ils firent plus, s'il eſt permis d'ajoûter foy à ce qui s'en publia dans le tems, ils ſolliciterent pluſieurs fois ſes propres Alliés à ſe ſoulever contre lui, & pour les y engager, ils n'eurent point honte de leur dire qu'il s'entendoit avec les Iroquois pour les faire tous perir. Fermeté de M. de la Sale dans ſes malheurs.

Il arriva ſur ces entrefaites chez les Illinois, & s'aperçut bientôt qu'ils étoient un peu changés à ſon égard; il ſe crut même au moment d'avoir ſur les bras toute cette Nation, & de

1679. ne pouvoir compter ſur aucun des Siens. Il ne fit néanmoins paroître aucune crainte ; au contraire jamais il ne montra plus de fermeté & de réſolution. Par-là il ſe fit eſtimer ; mais il voulut un peu trop ſe faire craindre ; ce fut toujours ſon grand défaut, & la principale ſource de ſes malheurs. Il ne put auſſi jamais gagner ſur ſoi d'être moins diſſimulé, & de s'humaniſer avec ceux, dont il avoit le plus de beſoin, & il ne fit pas aſſez reflexion que ſi les pieds & les bras ne ſçauroient agir, que par la direction de la tête, elle ne peut rien exécuter, que par leur miniſtere.

On veut l'empoiſonner. Sur la fin de cette année il perdit encore une partie de ſes Gens, & de ceux-mêmes, en qui il ſe confioit le plus. Ces Perfides avoient complotté de l'empoiſonner, & de faire le même traitement à tous ceux, qu'ils connoiſſoient lui être plus ſincerement affectionnés. Ils furent découverts, & ils n'eurent plus d'autre parti à prendre, que de ſe ſauver, comme ils firent. La Sale les remplaça par une Troupe de jeunes Illinois, qu'il trouva de bonne volonté, & ſongea tout de bon à commencer ſes découvertes. Il détacha d'abord un nommé DACAN avec le P. Hennepin pour remonter le Miciſſipi au deſſus de la Riviere des Illinois, & s'il étoit poſſible, juſqu'à ſa ſource.

Il fait remonter le Miciſſipi par le Sieur Dacan & le P. Hennepin. Ces deux Voyageurs partirent du Fort de *Crevecœur* le vint-huit de Février, & étant entrés dans le Miciſſipi, le remonterent juſques vers les quarante-ſix dégrés de Latitude-

1680. Nord : là ils furent arrêtés par une chute d'eau aſſez haute, qui tient toute la largeur du Fleuve, & à laquelle le P. Hennepin donna

le nom *de Sault de S. Antoine de Padouë.* Ils tomberent alors, je ne ſçai par quel accident, entre les mains des Sioux, qui les retinrent aſſez lontems Priſonniers ; mais qui ne les maltraiterent point. Ils furent enfin délivrés par des François venus du Canada : enſuite ils deſcendirent le Fleuve juſqu'à la Mer, puis retournerent au Fort de Crevecœur, ſans qu'il leur fût rien arrivé de conſiderable ; quoiqu'en diſe le Roman publié ſous le nom du Chevalier de Tonti, qui leur fait rencontrer pluſieurs Habitations Françoiſes ſur le Miciſſipi, trouver la ſource de ce Fleuve ſur une haute Montagne, & pouſſer leur courſe juſqu'au Lac des Aſſiniboils. 1680.

Il faut dire la même choſe des Miſſions des Recollets, qu'on trouve marquées ſur les Cartes en pluſieurs endroits, & qui déſignent tout au plus des lieux, où le P. Hennepin a dit la Meſſe, ou planté des Croix. Ce Religieux ne ſçavoit pas un mot des Langues de tous ces Peuples, & ne s'eſt jamais arrêté chez aucun que pendant ſa captivité chez les Sioux. La ſource du Miciſſipi eſt encore inconnuë ; le Lac des Aſſiniboils eſt fort éloigné des lieux, où ont été les deux Voyageurs ; & il eſt certain qu'alors les François n'avoient aucun Etabliſſement ſur les bords du Fleuve, qu'ils deſcendirent. Il eſt même aſſez difficile de comprendre comment ils ont pu aller juſqu'à ſon embouchure, le deſcendre & le remonter juſqu'aux quarante-ſix dégrés, reſter Priſonniers pendant pluſieurs mois parmi les Sioux, & cela en moins d'une année. Auſſi n'a-t-on jamais cru en Canada qu'ils ayent fait autre choſe, que de retourner

1680. au Fort de Crevecœur par le même chemin, qu'ils avoient pris en montant juſqu'au Saule S. Antoine.

Il bâtit un nouveau Fort.

Quoiqu'il en ſoit, de nouveaux embarras ſurvenus à M. de la Sale, après le départ de Dacan & du P. Hennepin, le retinrent dans ſon Fort de Crevecœur juſqu'au mois de Novembre, & l'obligerent enſuite à retourner à Catarocouy. Chemin faiſant il apperçut ſur la Riviere des Illinois, qu'il remontoit, un emplacement, qui lui parut fort avantageux pour la conſtruction d'un nouveau Fort; il en traça le plan, appella M. de Tonti qu'il chargea de le bâtir, & continua ſa route. Tonti avoit à peine commencé l'ouvrage, qu'il reçut avis que les François, qu'il avoit laiſſés dans le Fort de Crevecœur, s'étoient ſoulevés. Il y courut, & n'y trouva plus que ſept ou huit Hommes, le reſte s'étoit ſauvé, avec tout ce qu'ils avoient pu emporter.

Nouvelles hoſtilités des Iroquois contre les Illinois.

Peu de tems après les Iroquois parurent au nombre de ſix-cent Guerriers à la vûë des Habitations Illinoiſes, & cette irruption ayant augmenté la défiance des Illinois contre les François, le Chevalier de Tonti ſe trouva dans un étrange embarras. Le parti, qu'il prit, fut de ſe faire Médiateur entre les deux Nations Sauvages, & il employa avec ſuccès dans cette négociation les PP. Gabriel de LA RIBOURDE, & Zenobe MAMBRE', Recollets, qui étoient demeurés avec lui à Crevecœur. Mais la paix ne fut pas de durée, & les Iroquois devenus plus fiers par la crainte, qu'on paroiſſoit avoir d'eux, recommencerent bientôt leurs hoſtilités.

M. de Frontenac, dans une Lettre, qu'il

écrivit au Roy le ſecond de Novembre de l'année ſuivante 1681. prétend que cette guerre des Iroquois contre les Illinois étoit fomentée par les Anglois, & par les Ennemis de M. de la Sale ; mais il n'explique point quels étoient ces Ennemis de M. de la Sale. A la verité ce Voyageur en avoit un grand nombre dans la Colonie, & c'étoit ſon Privilege excluſif pour le commerce, & plus encore la maniere, dont il le faiſoit valoir, qui les lui avoient ſuſcités ; mais il n'eſt guére vraiſemblable qu'ils euſſent voulu pour le perdre, s'expoſer à ſe perdre eux-mêmes. Je ſçai que la paſſion méne quelquefois beaucoup plus loin, qu'on ne voudroit aller ; mais il faut quelque choſe de plus, que des conjectures, pour former de pareilles accuſations, & un des défauts du Comte de Frontenac étoit de donner une grande liberté à ſes ſoupçons. 1680.

Les Anglois ſont ſoupçonnés d'animer les Sauvages contre nous & nos Alliés.

Quant aux Anglois, on avoit plus d'une raiſon de les croire Auteurs de cette rupture, & ce n'étoit pas ſeulement du côté des Illinois, qu'ils cherchoient à nous ſuſciter des affaires par le moyen des Iroquois. Voici quelle étoit en cela leur vûë. L'Acadie, le Fort de la Riviere de S. Jean, & celui de Pentagoët avoient été pour la quatriéme fois reſtitués à la France par les Anglois, & M. de Chambly en avoit été nommé Gouverneur, n'ayant eu auparavant, non plus que le Chevalier de Grandfontaine, que le titre de Commandant.

L'Acadie reſtituée à la France.

Il s'étoit formé depuis une petite Bourgade au Port Royal, qui dès-lors devint la Capitale de ce Gouvernement, lequel, outre l'Acadie, comprenoit toute la Côte Méridionale de la Nouvelle France, mais qui fut tou-

1680. jours ſubordonné au Gouverneur General. A la verité rien n'étoit plus miſerable, que cet Etabliſſement; & quoique tous ceux, que le hazard, ou leurs affaires particulieres conduiſoient dans ces Quartiers-là, ne ceſſaſſent de repreſenter le tort, qu'on avoit de négliger de peupler & de fortifier de ſi belles Provinces; leurs remontrances ne produiſirent rien, & ne firent point taire ceux, qui continuoient à publier que l'Acadie n'étoit bonne à rien.

Les Anglois s'en emparent de nouveau.

Les Anglois au contraire s'en approchoient toujours le plus près qu'ils pouvoient, & après la reſtitution de Pentagoët, ils avoient bâti entre ce Poſte & le Kinibequi, un bon Fort en un lieu, qui portoit le nom de *Pemkuit*. Les Abénaquis, auſquels ce Terrein appartenoit, le trouverent très-mauvais, & les Anglois s'aperçurent bientôt qu'ils avoient dans ces Sauvages de fâcheux Voiſins. Ils crurent que pour n'en avoir rien à craindre, il falloit les mettre aux priſes avec les Iroquois, qui ne ſe firent pas beaucoup prier pour entrer en guerre avec les Abénaquis. Ceux-ci trop foibles pour réſiſter en même tems aux Anglois & aux Iroquois, furent contraints de s'accommoder avec les premiers.

Alors le Commandant du Fort de Pemkuit porta ſes prétentions plus loin, & il ne ſe trouva Perſonne pour lui faire obſtacle. M. de Chambly venoit de paſſer au Gouvernement de la Grenade, & l'Acadie n'avoit point encore de Gouverneur nommé: elle n'étoit ſoûtenuë, ni du côté de Quebec, ni du côté de la France; de ſorte que Pentagoët & le Fort de la Riviere Saint Jean furent envahis ſans réſiſtance. Les Habitans du Port Royal, qui virent l'orage

prêt à fondre ſur eux, prirent le parti de traiter avec les Anglois, ſans que M. de la Valliere, qui les commandoit ſur une ſimple Commiſſion du Comte de Frontenac, pût les en empêcher. Ainſi les Anglois devinrent pour la cinquiéme fois Maîtres de l'Acadie, & de tout ce qui la ſépare de la Nouvelle Angleterre. 1680.

Le Chevalier de Tonti eſt obligé d'abandonner la Riviere des Illinois.

Juſques-là les Iroquois ne s'étoient point encore ouvertement déclarés contre les François: ils entreprirent enfin de les chaſſer de la Riviere des Illinois, & le Chevalier de Tonti ayant eu avis qu'une Armée de ces Barbares venoit pour l'inveſtir dans ſon Fort de Crevecœur, ne crut pas devoir les y attendre, & ſe retira. M. de Frontenac dans ſa Lettre au Roy, que j'ai déja citée, dit que Tonti avoit été pourſuivi & bleſſé, & le P. Gabriel de la Ribourde tué par les Iroquois. Il le crut ainſi apparemment ſur les premiers bruits, qui preſque toujours exaggerent les déſavantages. La verité eſt que Tonti ne ſe croyant pas en état de défendre ſon Fort contre les Iroquois, en ſortit l'onziéme de Septembre 1680. avec cinq François, qui faiſoient toute ſa Garniſon, & les deux Peres Recollets, que j'ai déja nommés; mais il ne fut point ſuivi, ou du moins il n'y eut aucune action entre lui & les Iroquois.

Un Pere Recollet tué par les Kicapous.

Après qu'il eut fait cinq lieuës en remontant la Riviere des Illinois, il s'arrêta pour faire ſécher des Pelleteries, & le P. Gabriel s'étant un peu écarté dans le Bois, en recitant ſon Office, fut rencontré par des Kicapous, qui le tuerent, apparemment pour avoir ſa dépoüille. C'étoit un ſaint Religieux, fort eſtimé dans la Nouvelle France pour ſa vertu

1680. & ſa modeſtie, & qui avoit plus conſulté ſon courage que ſes forces, avant que de s'engager dans une expédition, de laquelle ſon âge de ſoixante & onze ans ne devoit pas lui répondre qu'il verroit la fin. Cette diſgrace retarda de quelques jours la marche du Chevalier de Tonti, qui alla paſſer l'hyver dans la Baye du Lac Michigan.

M. de la Sale deſcend le Miciſſipi juſqu'à la Mer.

1681-83. M. de la Sale n'avoit pû être informé de cette retraite, & il fut bien ſurpris, lorſqu'au commencement du printems de l'année ſuivante étant allé au Fort de Crevecœur, il n'y trouva perſonne. Il y mit une nouvelle Garniſon, envoya des Ouvriers, pour travailler au ſecond Fort, qu'il avoit tracé l'année d'auparavant, & qui fut nommé *le Fort de Saint Louis*, & ſe rendit à Michillimakinac, où le Chevalier de Tonti étoit arrivé un peu auparavant avec ſa Troupe : ils en repartirent tous enſemble vers la fin d'Août, pour aller à Catarocouy, & trois mois s'étant paſſés à courir de côté & d'autre, pour faire de nouvelles levées de François, & amaſſer des proviſions, la Sale prit la route des Illinois avec tout ſon Monde, & trouva ſes deux Forts dans l'état, où il les avoit laiſſés.

Il deſcendit enſuite la Riviere des Illinois, & le deuxiéme de Fevrier 1682. il ſe trouva ſur le Miciſſipi. Le quatriéme de Mars il prit avec toutes les cérémonies ordinaires poſſeſſion du Pays des *Akanſas*, & le neuviéme d'Avril il reconnut l'embouchure du Fleuve, où il fit une nouvelle priſe de poſſeſſion dans les regles: c'eſt tout ce qu'on a de bien certain touchant ce Voyage. Car pour ce qui eſt des circonſtances rapportées dans la prétenduë Relation du

Chevalier de Tonti, on jugera de la créance, qu'on lui doit donner, par ce qui eſt dit à la fin, que ſuivant les calculs de M. de la Sale, l'embouchure du Miciſſipi eſt entre les vint-deux & les vint-trois dégrés de Latitude Septentrionnale, & forme un Canal de deux lieuës de largeur, très-profond & très-pratiquable. 1682-83.

Cette importante découverte ainſi achevée, & tout le cours connu d'un des plus grands Fleuves du Monde aſſûré à la France par des priſes de poſſeſſion, auſquelles on ne pouvoit rien oppoſer, (a) la Salle ſe rembarqua l'onziéme d'Avril; mais il ne fit certainement pas cinquante lieuës le premier jour, comme le prétend la Relation, que je viens de citer; car on eſt fort heureux, quand on en peut faire ſept ou huit, en remontant ce Fleuve avec des Canots. Le quinziéme de May il tomba malade, & détacha le Chevalier de Tonti, à qui il recommanda de faire la plus grande diligence, qui ſeroit poſſible, pour ſe rendre à Michillimakinac; pour lui il alla paſſer une partie de l'hyver à la Baye, & n'arriva à Quebec qu'au printems de l'année ſuivante 1683. Il s'embarqua quelques mois après pour la France, menant avec lui le Sieur DE LA FOREST, Major de Catarocouy, fort honnête Homme, bon Officier, & qui a très-bien ſervi le Roy en Amerique. Il repaſſe en France.

Il étoit arrivé dans la Colonie bien du changement pendant l'abſence de M. de la Sale, MM. de Frontenac &

(a) Ferdinand de Soto a traverſé plus d'une fois le Miciſſipi, que ſon Hiſtorien nomme *Cucagua*. Il y a même été jetté après ſa mort; mais il n'y a fait aucun Etabliſſement.

1682-83. & les eſprits n'y étoient pas auſſi bien diſpoſés en ſa faveur, que lorſqu'il avoit commencé ſes découvertes. La meſintelligence entre le Gouverneur General & l'Intendant étoit allée à un point, qu'il n'étoit plus poſſible qu'ils demeuraſſent enſemble. Il eſt certain que la Cour donna le plus grand tort au Comte de Frontenac; mais M. Ducheſneau, tout homme de bien qu'il étoit, n'avoit pas eu la complaiſance de ſouffrir les manieres hautes, & l'humeur dominante du General, quoique le le Miniſtre & le Roy même ne lui euſſent rien tant recommandé: ainſi, faute de patience, pour laiſſer le Comte de Frontenac dans ſon tort, il le partagea quelquefois avec lui, & Sa Majeſté crut devoir les rappeller tous les deux.

du Cheſneau ſont rappellés.

Leurs Succeſſeurs; & les inſtructions qu'on leur donne.

M. LE FEVRE DE LA BARRE fut nommé Gouverneur Géneral, & M. DE MEULES, Intendant; les Proviſions de l'un & de l'autre ſont du mois de May 1682. Le Roy dans les inſtructions, qu'il y joignit, y recommandoit ſurtout au premier d'entretenir une parfaite correſpondance avec le Comte DE BLENAC, Gouverneur Général des Iſles de l'Amerique, parce que l'on étoit alors perſuadé que ces deux Colonies pouvoient tirer de grands avantages du commerce réciproque de leurs Denrées. Sa Majeſté inſiſtoit beaucoup dans les inſtructions, qu'elle donna à M. de Meules, ſur ce qu'elle avoit ſi ſouvent, & ſi inutilement ordonné à ſon Prédeceſſeur, d'apporter tous ſes ſoins pour bien vivre avec le Gouverneur Général; ajoûtant que s'il voyoit faire à M. de la Barre dans l'exercice de ſa Charge des choſes manifeſtement contraires au bien du Service,

il ſe contentât de lui faire ſes repréſentations, de lui marquer les ordres, qu'il avoit reçûs, de le laiſſer agir après cela, ſans le troubler; mais de rendre compte au Conſeil de tout ce qui ſe paſſeroit de préjudiciable aux interêts de l'Etat. 1682-83.

La Nouvelle France étoit depuis pluſieurs années dans une grande confuſion, & ſe voyoit depuis quelque tems menacée d'une guerre, capable de la replonger dans ſes premiers malheurs: d'ailleurs ſes forces ſembloient diminuer de jour en jour; car dans le dernier récenſement, qui avoit été fait de la Colonie en 1679, elle ne ſe trouva compoſée que de huit mille cinq cent quinze Perſonnes, ſans y comprendre le Gouverneur de l'Acadie, où il y avoit très-peu de Monde. Nous avons déja vû que les Iroquois ne gardoient pas fort exactement les articles de paix, dont on étoit convenu avec eux; mais ces Barbares ne vouloient nous déclarer la guerre, qu'après avoir bien pris leurs meſures pour la faire avec avantage, & ils s'appliquerent ſurtout à nous enlever, ou à nous rendre inutiles tous nos Alliés. Origine de la guerre des Iroquois.

Pluſieurs choſes avoient contribué à nous attirer de nouveau cette Nation ſur les bras. Depuis que la Nouvelle York étoit rentrée ſous l'obéiſſance des Anglois, le Colonel DONGAN, qui en étoit Gouverneur, avoit eu une grande attention à faire donner aux Iroquois les Marchandiſes à meilleur marché, que ne pouvoient faire les François, parce que la Compagnie, qui faiſoit alors tout le Commerce des Pelleteries, prenoit par préference le quart de Caſtors, le dixieme des Cuirs, & des autres Fourures, & achetoit tout le reſte

1682-83. à un prix assez modique Outre cela il étoit survenu quelques affaires assez fâcheuses, qui avoient aigri les esprits : deux François ayant été tués par des Sauvages vers le Lac Supérieur, le sieur DU LUTH, entre les mains de qui tomberent les Assassins, les fit passer par les armes. D'autre part on avoit laissé impunies plusieurs insultes, qu'on avoit reçûës de ces Barbares, & cette tolérance, qui nous avoit attiré leur mépris, fit passer l'action du sieur du Luth pour une violence ; comme si les François, à force de souffrir des affronts, avoient perdu le droit de s'en venger.

Enfin un accident imprévû fit connoître toute la mauvaise disposition des Iroquois à nôtre égard. Au mois de Septembre 1681. un Capitaine Tsonnonthouan fut tué à Michillimakinac par un Illinois, avec qui il avoit eu quelque démêlé particulier. Dans ces rencontres, ce n'est, ni sur le Meurtrier, ni sur sa Nation, que tombe le premier ressentiment de ceux, qui ont été offensés, mais sur les Maîtres du lieu, où l'offense a été faite : ainsi c'étoit aux *Kiskacons*, Nation Outaouaise, chez qui le Tsonnonthouan avoit été tué, à faire satisfaction aux Iroquois, & dès le premier avis, qu'avoit eu le Comte de Frontenac de ce qui venoit d'arriver, il avoit dépêché aux Cantons un Homme de confiance, pour leur persuader de suspendre toute hostilité, jusqu'à ce qu'il eut le tems de leur faire rendre justice par les Kiskacons.

Propositions insolentes de ces Barbares à M. de Frontenac.

Il les invita en même tems à lui envoyer à Catarocouy, où il se rendroit en personne, des Députés, avec qui il pût traiter de cette affaire, & de tous les autres sujets de plainte,

qu'on pouvoit avoir de part & d'autre. Peu de jours après il reçut une Lettre d'Onnontagué, par laquelle on lui mandoit que ces Sauvages exigeoient qu'il s'avançât jusqu'à l'entrée de la Riviere de *Chouguen* (*a*), & on lui ajoûtoit qu'on ne doutoit point que ce ne fût le Colonel Dongan, qui leur avoit inspiré une prétention si arrogante, dans la pensée que le Gouverneur Général la rejettant avec mépris, romproit toute négociation avec les Cantons Iroquois. 1682-83.

En effet M. de Frontenac répondit à celui qui lui avoit écrit la Lettre, qu'il ne se résoudroit jamais à faire une telle démarche; premierement, parce que cette condescendance ne feroit qu'accroître l'insolence des Iroquois: en second lieu, parce que, quand bien même il ne seroit pas contre sa dignité de la faire, il ne pouvoit entreprendre ce voyage avec bienséance, & avec sûreté pour sa personne, sans de grandes dépenses: troisiémement, parce qu'il n'avoit point encore vû les Kisxacons, & qu'il ne sçavoit pas quelle résolution ils avoient prise. Il finissoient en priant l'Auteur de la Lettre de mettre tout en œuvre pour faire prendre aux Onnontagués des sentimens plus raisonnables & plus respectueux. Réponse de ce Général.

Celui-ci, non-seulement ne crut pas la chose possible; mais il jugea même qu'il étoit dangereux de la tenter, & manda au Général que les principaux Chefs de la Nation Iroquoise, & ceux-mêmes, qui étoient les plus affectionnés aux François, persistoient dans la demande d'une entrevûë avec lui à l'entrée de la Riviere

(*a*) C'est le nom propre de la Riviere d'Onnontagué, laquelle se décharge dans le Lac Ontario.

1682-83. de Chouguen ; & que s'il la refuſoit, il y avoit tout lieu de craindre que ces Sauvages ne ſe portaſſent à quelque extrêmité, qu'on ſe repentiroit de n'avoir pas prévenuë. Dans le même tems, que cette ſeconde Lettre fut renduë au Comte de Frontenac, on l'avertit ſecrement de n'aller point à Chouguen, ſans être bien accompagné, & que les Iroquois, contre leur coûtume, avoient parlé de lui fort inſolemment.

Le parti, qu'il prend. De quelque part, que vînt cet avis, M. de Frontenac eut grand ſoin de le répandre ; mais ce qui parut le déterminer enfin à ne point faire le voyage de Chouguen, c'eſt qu'il s'étoit mis dans la tête qu'au fond les Iroquois l'eſtimoient, & ne vouloient point lui faire la guerre. Il prit donc le parti de ne rien rabattre de cette hauteur, avec laquelle, à l'exemple de M. de Courcelle, il avoit toujours traité les Sauvages. Il déclara publiquement qu'il prenoit ſous ſa protection les Outaouais, & tous ſes anciens Alliés, & il permit aux Kiskacons de conſtruire de nouveaux Forts, pour s'y défendre, ſi on venoit les attaquer.

Il fit plus ; quelques Iroquois, gagnés par le P. Jean de LAMBERVILLE, leur Miſſionnaire, s'étant relâchés juſqu'à conſentir qu'on traitât à Catarocouy, il répondit qu'il n'iroit pas plus loin que Montreal & que ſi les Iroquois vouloient lui parler, il les y attendroit juſqu'au mois de Juin ; mais que ce terme expiré, il retourneroit à Quebec. Cette réponſe irrita les Iroquois, & ils déclarerent de leur côté, qu'ils ne vouloient plus traiter avec le Gouverneur Général, qu'à Chouguen. Surquoi M. du Cheſneau écrivit de Quebec à

M. de Frontenac, qui étoit encore au mois de Juillet à Montreal, que ſon ſentiment & celui de pluſieurs Perſonnes d'expérience étoit qu'on accordât aux Iroquois ce qu'ils demandoient, d'autant plus que, ſuivant les avis, qu'il avoit de France, on n'en devoit eſperer aucun ſecours. 1682-83.

Il ajoûtoit qu'il y avoit un moyen de faire cette démarche, ſans déroger à ſa Dignité, & ſans expoſer ſa Perſonne; à ſçavoir, de monter une Barque, laquelle ſeroit ſuivie d'un Brigantin, & que quand il ſeroit à la vûë de Chouguen, d'appeller les Députés Iroquois à ſon bord. La Réponſe du Géneral fut qu'il ne déſaprouvoit point cet expédient; mais qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à s'en ſervir, & qu'après la maniere inſolente, dont les Barbares avoient reçu les dernieres propoſitions, qu'il leur avoit faites, ce ſeroit trop flatter leur fierté, que de les aller chercher chez eux: qu'il étoit toujours diſpoſé à les écouter, quand il auroit vû les Kiskacons, pourvû qu'ils ſe rangeaſſent à leur devoir; mais qu'il étoit bon de faire les préparatifs néceſſaires pour ſoûtenir la guerre, & qu'ils devoient tous deux agir de concert en cette occaſion, quoiqu'ils euſſent nouvelle qu'on leur avoit nommé des Succeſſeurs, parce que peut-être ces Meſſieurs n'arriveroient pas à tems pour ſe mettre en état de faire tête à un Ennemi, qui étoit toujours prêt à commencer les hoſtilités. Expedient, que lui ſuggere l'Intendant, & pourquoi il le refuſe.

Peu de tems après le Général faiſant la viſite des Côtes de Montreal, rencontra le Sieur de la Forêt, Major de Catarocouy, qui lui amenoit cinq Iroquois. C'étoit des Députés les cinq Cantons, qui avoient ordre d'aſſûrer Députés Iroquois à Montreal.

1682-83. leur Pere Ononthio qu'ils étoient dans la diſpoſition de bien vivre avec lui, & avec ſes Alliés. Le Chef de cette Députation étoit un Capitaine Onnontagué, nommé TEGANISSORENS, fort affectionné à la Nation Françoiſe, lequel s'étoit donné de grands mouvemens pour calmer les eſprits de ſa Nation, & croyoit y avoir réuſſi.

M. de Frontenac lui donna audience l'onziéme de Septembre, & le lendemain lui répondit, qu'il ne tiendroit jamais à lui que la bonne intelligence ne ſe rétablît entre les deux Nations; mais comme les Illinois étoient exceptés de la paix, que les Cantons vouloient bien maintenir avec nos Alliés, & que Teganiſſorens avoit déclaré qu'on ſe préparoit à leur faire vivement la guerre, le Général fit à ce Député de fort beaux préſens pour l'engager à détourner ce coup. Il le promit; mais nous verrons bientôt qu'il n'avoit pas le ſecret de ſa Nation, & qu'elle ſe ſervoit de lui pour cacher ſes véritables deſſeins.

Députés des autres Nations. A peine étoit-il parti de Montreal, que d'autres Députés arriverent de la part des Kiskacons, des Hurons de Michillimakinac, & des Miamis; & le Comte de Frontenac n'oublia rien pour perſuader aux premiers de ſatisfaire les Tſonnonthouans au ſujet du meurtre, dont j'ai parlé. Ils répondirent qu'ils avoient chargé les Hurons de leur préſenter des Colliers de leur part, qu'ils n'étoient pas obligés à autre choſe, n'étant pas les Auteurs de l'aſſaſſinat; mais que les Hurons, qui ne cherchoient qu'à broüiller, bien loin de s'acquitter de leur Commiſſion, avoient encore aigri les Iroquois contre eux. Le Général eut beau in-

1682-83.

ſiſter pour les engager à quelqu'autre démarche pour le bien de la paix, tout ce qu'il put obtenir, ce fut qu'ils demeureroient ſur la défenſive.

Arrivée de MM. de la Barre & de Meules.

Les choſes étoient en ces termes, lorſque Meſſieurs de la Barre & de Meulles arriverent à Quebec; on venoit même d'apprendre que la Députation de Teganiſſorens n'avoit point eu d'autres motif de la part des Cantons, que d'amuſer les François, & que la guerre étoit commencée contre les Illinois. Ainſi on s'attendoit à voir bientôt les Iroquois en armes au milieu de la Colonie. D'autre part on ne fut pas lontems à s'appercevoir que les Créatures du Comte de Frontenac ne trouveroient pas dans ſon Succeſſeur la même protection, & il parut en effet que M. de la Barre, ou étoit arrivé de France déja prévenu, ou ſe laiſſa d'abord prévenir contre le Sieur de la Sale, au ſujet duquel il ſe déclara trop tôt, pour ne pas donner lieu de juger qu'il le faiſoit, ſans avoir bien examiné par lui-même la conduite de ce Voyageur.

M. de la Barre écrit à la Cour contre M. de la Sale.

Dès le quatorziéme de Novembre de cette même année, il écrivit au Miniſtre que l'imprudence de la Sale avoit allumé la guerre entre les François & les Iroquois, & que la Colonie pourroit bien être attaquée, avant qu'elle fût en état de ſe défendre. Il ajoûtoit que le P. Zenobe, Recollet, qui venoit d'arriver à Quebec pour paſſer en France, n'avoit voulu lui rien communiquer des nouvelles découvertes; mais qu'il ne croïoit pas qu'on pût compter beaucoup ſur tout ce que ce Religieux en diroit, ni regarder ces découvertes comme fort importantes: enfin que la Sale pa-

roiſſoit avoir de fort mauvais deſſeins.

1682-83. Dans une autre Lettre, dattée du trentiéme d'Avril de l'année ſuivante, il dit qu'il eſt enfin convaincu de la fauſſeté de tout ce qu'on avoit publié des découvertes, dont la Sale avoit fait part au Miniſtre par un Pere Recollet; que ce Voyageur étoit actuellement avec une vintaine de Vagabons, François & Sauvages, dans le fond de la Baye, où il tranchoit du Souverain, pilloit & rançonnoit ceux de ſa Nation, expoſoit les Peuples aux incurſions des Iroquois, & couvroit toutes ces violences du prétexte de la permiſſion, qu'il avoit de Sa Majeſté, de faire ſeul le commerce dans les Pays, qu'il pourroit découvrir; en quoi il étoit d'autant moins fondé, que la Baye & ſes environs étoient connus & fréquentés par les François lontems avant qu'il arrivât en Amérique. Enfin que le terme de ſon Privilége expiroit au douziéme du mois de May prochain, après quoi il faudroit bien qu'il ſe rendît à Quebec, où ſes Créanciers, à qui il étoit redevable de plus de trente mille écus, l'attendoient avec impatience.

Tel eſt le ſort de ces Hommes, qu'un mêlange de grands défauts, & de grandes vertus tire de la ſphére commune. Leurs paſſions leur font commettre des fautes; & s'ils font ce que d'autres ne pourroient faire, leurs Entrepriſes ne ſont pas du goût de tout le monde; leurs ſuccès excitent la jalouſie de ceux, qui demeurent dans l'obſcurité; ils font du bien aux uns, & du mal aux autres; ceux-ci ſe vengent en les décriant ſans modération; ceux-là exaggerent leur mérite. De-là les portraits ſi differens, qu'on en fait, & dont aucun n'eſt

reſſemblant ; mais comme la haine & la démangeaiſon de médire vont toujours plus loin, que la reconnoiſſance & l'amitié, & que la calomnie trouve plus aiſément croyance dans le Public, que les éloges & les louanges ; les Ennemis du Sieur de la Sale défigurerent bien plus ſon portrait, que ſes Amis ne l'embellirent. 1682-83.

Par bonheur pour lui ſa Cauſe fut portée à un Tribunal, où l'on étoit prévenu en ſa faveur, & comme il ſuivit de près à la Cour les Lettres, qu'on y avoit écrites contre lui, ſa préſence effaça au moins une partie des impreſſions, qu'on y avoit voulu donner contre ſa conduite. Ce n'eſt pas que M. de Seignelay le crût tout-à-fait exempt des défauts, qu'on lui reprochoit ; mais jugeant par lui-même de ſes talens, il crut devoir les employer. Il lui donna néanmoins de bons avis ſur ſa conduite paſſée, & le malheur de la Sale vint de qu'il ne ſçut pas en profiter, ainſi que nous le verrons dans la ſuite. Effet, que produiſent ſes Lettres.

Cependant M. de la Barre n'eut pas plûtôt pris en main les reſnes du Gouvernement, qu'il comprit que la Nouvelle France ſe trouvoit dans des conjonctures infiniment délicates : c'eſt ce qui l'obligea de convoquer une Aſſemblée, à laquelle il invita non-ſeulement l'Intendant & l'Evêque ; mais encore les principaux Officiers des Troupes, pluſieurs Membres du Conſeil Supérieur, les Chefs des Juriſdictions Subalternes, le Supérieur du Séminaire, & celui des Miſſions ; & il les pria tous de lui dire leurs avis ſur les cauſes & la nature du mal, & ſur les remedes, qu'on y devoit apporter. Aſſemblée des Notables de la Colonie.

1682-83.

Elle inſtruit le nouveau Gouverneur de la ſituation des affaires.

On fit d'abord obſerver au Général que le but des Iroquois étoit d'attirer à eux tout le commerce du Canada, pour le tranſporter aux Anglois & aux Hollandois de la Nouvelle York, par conſéquent qu'il falloit regarder ces deux Nations comme nos premiers Ennemis, & qu'en effet depuis lontems elles ne ceſſoient point d'exciter ſous main les Cantons à rompre avec nous : que ces Barbares, pour n'avoir point à faire à trop forte partie, cherchoient à nous amuſer, tandis qu'ils travailloient à nous débaucher nos Alliés, ou à détruire, les uns après les autres, tous ceux, qu'ils ne pouvoient détacher de nos intérêts : qu'ils avoient commencé par les Illinois ; qu'il nous étoit d'une très-grande importance d'empêcher que ces Sauvages ne ſuccombaſſent ſous leurs efforts ; mais que ce n'étoit pas une choſe aiſée ; que la Colonie pouvoit mettre au plus mille Hommes ſous les armes, & que pour cela même il faudroit faire ceſſer une partie des travaux de la Campagne.

On lui repréſenta enſuite, qu'avant que de prendre ouvertement les armes, il falloit avoir des Magaſins bien fournis de vivres & de munitions, le plus près qu'il ſe pourroit de l'Ennemi : par la raiſon, que ne s'agiſſant pas ſeulement d'effrayer les Iroquois, comme on s'étoit contenté de faire du tems de M. de Tracy, mais de les réduire au point, qu'ils ne fuſſent plus en état de nous inquieter, on ſeroit obligé de reſter lontems dans leur Pays, ou aux environs : que le Fort de Catarocouy étoit d'une grande commodité pour ce deſſein, puiſque de ce Poſte on pouvoit en deux fois vint-quatre heures tomber ſur le Canton de

Tſonnonthouan, le plus éloigné de tous : qu'on ne pouvoit ſe paſſer d'avoir trois ou quatre Barques ſur le Lac Ontario, pour porter les vivres, les munitions, & une partie des Hommes, où il ſeroit néceſſaire : que c'étoit aux rivages des Tſonnonthouans, qu'il falloit d'abord porter la guerre ; mais qu'avant que de s'engager dans une pareille Entrepriſe, il falloit demander au Roy deux ou trois cent Soldats, dont une partie ſeroit miſe en garniſon dans les Forts de Catarocouy, & de la Galette, pour garder la tête de la Colonie, tandis que toutes les forces ſeroient dehors : qu'il convenoit de ſupplier auſſi Sa Majeſté d'envoyer dans le Pays mille, ou quinze cent Engagés pour cultiver les Terres dans l'abſence des Habitans, & des fonds pour les Magaſins, & la conſtruction des Barques : que pour engager le Roy à faire cette dépenſe, il étoit beſoin de l'inſtruire de la néceſſité de la guerre, & de l'inſuffiſance de la Colonie pour la ſoûtenir, & de lui repréſenter ſurtout que le défaut des ſecours de France commençoit à nous attirer le mépris des Sauvages ; au lieu que, ſi ces Peuples voyoient arriver des Troupes Françoiſes, les Iroquois peut-être y penſeroient à deux fois, avant que de nous attaquer, & nos Alliés ne balanceroient pas à nous prêter main forte contre une Nation, dont ils redoutoient la puiſſance ; mais dont ils ſe croiroient aſſûrés de triompher, s'ils nous voyoient en état de les ſecourir puiſſamment. 1682.-83.

M. de la Barre fit dreſſer un Acte de cette Déliberation, & l'envoya en Cour. Elle y fut fort aprouvée, & le Roy donna ſes ordres Le Roy envoïe des Troupes en Canada.

1682-83. pour faire embarquer au plûtôt deux-cent Soldats. Sa Majeſté écrivit au Gouverneur Général, & dans ſa Lettre, qui eſt dattée du cinquiéme d'Août 1673. elle lui donna avis que le Colonel Dongan, Gouverneur de la Nouvelle York, devoit avoir reçu un Commandement très-exprès du Roy de la Grande Bretagne d'entretenir une bonne correſpondance avec les François, & qu'elle ne doutoit point qu'il ne s'y conformât. Dongan reçut véritablement cet ordre; mais nous verrons bientôt qu'il ne fit ſemblant d'y déferer, que pour mieux tromper les François, & qu'il fut le principal Moteur de la ſanglante guerre, que nous firent les Iroquois pendant près de trente ans. Le Roy par la même Lettre, dont je viens de parler, recommandoit à M. de la Barre d'empêcher, autant qu'il lui ſeroit poſible, les Anglois de s'établir dans la Baye d'Hudſon, dont nous avions pris poſſeſſion pluſieurs années auparavant, & dont il eſt néceſſaire de mettre en peu de mots les Lecteurs en état de ſe former au moins une legere notice.

Deſcription de la Baye d'Hudſon. Après qu'on a doublé la pointe Septentrionale de l'Iſle de Terre-neuve en faiſant le Nord-Oueſt, & côtoyant toujours la Terre de Labrador, on s'éleve juſques vers les ſoixante-trois dégrés de Latitude-Nord, & l'on trouve un Détroit, qui porte le nom de *Hudſon*. Ce Détroit court Eſt & Oueſt, en prenant du Nord-Oueſt, & ſa ſortie eſt par les ſoixante-quatre dégrés. En cet endroit la Mer forme une Baye de trois-cent lieuës, ou environ de profondeur, & c'eſt ce qu'on appelle la Baye d'Hudſon. Sa largeur eſt inégale; car en allant du Nord au Sud elle diminuë toujours depuis



DE LA
deux-cent l
miré Méri

deux-cent lieuës ju'qu'à trente-cinq. Son extrémité Méridionnale eſt par les cinquante & un dégrés. 1682-83.

Rien n'eſt plus affreux que le Pays, dont elle eſt environnée; de quelque côté, qu'on jette les yeux, on n'aperçoit que des Terres incultes & ſauvages, & des Rochers eſcarpés, qui s'élevent juſqu'aux Nuës, qui ſont entrecoupés de Ravines profondes & de Vallées ſtériles, où le Soleil ne pénétre point, & que les neiges & les glaçons, qui ne fondent jamais rendent inabordables. La Mer n'y eſt bien libre, que depuis le commencement de Juillet juſqu'à la fin de Septembre; encore y rencontre-t'on quelquefois alors des glaces d'une groſſeur énorme, qui jettent les Navigateurs dans de très-grands embarras; car dans le tems qu'on y penſe le moins, une Marée, ou un Courant aſſez fort pour entraîner le Navire, & l'empêcher de gouverner, l'inveſtit tout-à-coup d'un ſi grand nombre de ces écueils flottans, qu'auſſi loin que puiſſe porter la vûë, on ne découvre que des glaces.

Il n'y a pas d'autre moyen de s'en garantir, que de ſe grapiner ſur les plus groſſes, & d'écarter les autres avec de longs bâtons ferrés, dont il faut avoir ſoin de ſe munir, quand on entreprend cette périlleuſe Navigation. Mais dès qu'on s'eſt ouvert un paſſage, il en faut profiter au plutôt, car, ſi malheureuſement il ſurvient une Tempête, tandis qu'on eſt ainſi aſſiegé par les glaçons, c'eſt un grand haſard, ſi on s'en tire. Ces glaçons ſont ordinairement formés de l'eau de pluſieurs Torrens, qui ſe déchargent dans la Baye: la chaleur du Soleil, au milieu même des ardeurs de la Canicule, Obſervations ſur les glaces de ces Mers.

1683. ne ſçauroit les fondre, & ne peut tout au plus que les détacher, ce qui ſe fait avec un bruit affreux, en entraînant quantité de terres, & quelquefois d'aſſez gros Rochers. Comme on entend aſſez ſouvent dans cette Baye des bourdonnemens, qui pourroient inquietter les Navigateurs, il eſt bon qu'ils ſçachent, qu'outre ce qu'y contribuent les Torrens, qui du haut des Rochers ſe précipitent dans la Mer, leur principale cauſe eſt une eſpece de boüillonnement, que forment les Iſles, & les Bancs de glace, dont tous les bords de la Baye ſont ſemés: & voici comment on conçoit que cela peut arriver.

Le Flot, qui vient de l'Océan avec impétuoſité pour entrer dans la Baye, eſt arrêté par les glaces: cette réſiſtance lui fait changer ſa direction, & cela produit des remouts de Marée, qui ſe croiſent, ce qui joint au nitre, dont ces Mers ſont remplies, produit une fermentation, qui fait boüillonner la ſurface des Eaux. Je dis que ces Mers ſont remplies de nitre, & cela ne peut être autrement, vû la quantité de neiges fonduës & de glaces, qu'elles reçoivent. D'ailleurs on a remarqué que les plaques de plomb, dont on couvre la lumiere des canons, ſe trouvent tous les matins couvertes de nitre, & que quand quelqu'un s'eſt fait ſaigner ſur les Vaiſſeaux, ou dans les Forts, l'ouverture de la veine en eſt bientôt toute bordée. Or il eſt certain que cette abondance de nitre, jointe au changement de Climat, aux nourritures ſalées, auxquelles on eſt réduit dans ces voyages, & au peu d'exercice, qu'on y fait, cauſe de grandes maladies; auſſi eſt-il rare qu'un Vaiſſeau n'y

perde pas la moitié de ſon Equipage.

1683.

Un autre Phénoméne, qui paroît dans l'Air, mériteroit bien qu'on s'étudiât à en découvrir la cauſe. Dans le tems le plus ſerein, on apperçoit tout à coup au milieu de la nuit des nuages d'une blancheur extraordinaire, & au travers de ces nuages une lumiere très-éclatante. Lors même qu'on ne ſent pas un ſouffle de vent, ces nuages ſont chaſſés avec une très-grande vîteſſe, & prennent toutes ſortes de figures. Plus la nuit eſt obſcure, plus la lumiere eſt vive: elle l'eſt même quelquefois à un point, qu'on peut lire à ſa lueur beaucoup plus aiſément, qu'à celle de la Lune dans ſon plein.

Phénoméne dans l'air.

On dira peut-être que ce n'eſt qu'une réfraction des raïons du Soleil, qui par cette hauteur ne s'éloigne pas beaucoup de l'horiſon pendant les nuits de l'été, & qu'encore qu'il n'y ait point de vent dans la baſſe région de l'air, il peut y en avoir dans la ſupérieure, ce qui eſt vrai; mais ce qui me fait juger qu'il y a encore une autre cauſe de ce Méteore, c'eſt que pendant l'hyver même, la Lune paroît ſouvent environnée d'Arc-en Ciel de couleurs differentes, & toutes très-vives. Pour moi je ſuis perſuadé que ces effets doivent être attribués en partie à des exhalaiſons nitreuſes, qui pendant le jour ont été attirées, & enflammées par le Soleil.

Mais croiroit-on que ſur ces glaces énormes, dont quelques-unes n'ont pas moins d'étenduë que pluſieurs des Iſles de la Baye d'Hudſon, on rencontre des Hommes, qui s'y ſont embarqués exprès? On aſſûre pourtant qu'on y a plus d'une fois aperçu des Eſquimaux; & il eſt

Maniere de voyager ſur les glaces.

1683. certain que ſi en les voyant ainſi errer ſur ces écueils flottans au gré des courans & des vagues, on eſt effrayé pour eux, ils ne le ſont pas moins, & le ſont peut-être avec plus de fondement pour ceux, qu'ils voyent ſe riſquer entre ces mêmes glaces ſur des Vaiſſeaux. Car, comme ces Barbares portent par tout avec eux leurs Canots, ils ne ſont jamais embarraſſés, quoiqu'il arrive, & quelque tems qu'il faſſe. Si les glaces ſe touchent de près, il ſautent ſans peine de l'une à l'autre : ſi elles laiſſent libres des intervalles aſſez conſidérables, ils s'embarquent, & naviguent auſſi lontems, que les glaces le leur permettent. Sont-ils près d'un glaçon, qu'ils ne peuvent éviter ? ils ſautent deſſus, & l'écueil même, qui menaçoit de les faire périr les garantit du naufrage. Il n'en eſt pas de même de ceux, qui ſont embarqués ſur un Navire. Si leur Batiment vient à ſe fracaſſer entre deux glaces, toute leur reſſource eſt de ſe ſauver ſur l'une, ou ſur l'autre ; mais la difficulté eſt d'y ſubſiſter, ou d'en ſortir. Quoiqu'il en ſoit, on peut bien juger qu'une Mer, où il eſt ſi dangereux de naviguer, n'eſt pas encore bien connuë : auſſi à l'exception de quelques Iſles, que les François & les Anglois ont rencontrées ſur leur paſſage, & des endroits de la Côte, où ils ont eu des Etabliſſemens, tout le reſte n'a encore été vû que de loin.

Prétentions des François & des Anglois ſur la Baye d'Hudſon.

Il n'eſt point douteux que parmi un grand nombre de Navigateurs de diférentes Nations, qui ſur la fin du ſeiziéme ſiécle, & dans le cours du dix-ſeptiéme ont entrepris de découvrir par le Nord de l'Amérique un paſſage à la Chine & au Japon, pluſieurs n'ayent

eu connoiſſance de cette grande Baye, qui communique à la Mer Chriſtiane; mais il eſt certain que ce fut Henry HUDSON, Anglois, qui en 1611. donna ſon nom, & à la Baye, & au Détroit, par où il y entra. On ne ſçait rien de ce qu'il y fit, on ignore même s'il y pénétra bien avant. Les prétenduës priſes de poſſeſſion de NELSON, de Thomas BUTTON, & de LUXFOX, faites en divers tems de tout ce Pays, quand elles ſeroient auſſi conſtatées, qu'elles le ſont peu, n'établiſſent pas mieux les droits, que cette Nation s'attribuoit ſur cette Baye au tems, dont je parle, que celles de Verazani ſous le regne de François I. ne nous donnoit celui de revendiquer la Caroline, la Virginie, & les autres Provinces de l'Amérique Septentrionnale, qui ſont aujourd'ui occupées par la Couronne d'Angleterre, puiſqu'il eſt certain que les Anglois ne poſſedoient rien aux environs de cette Baye, lorſqu'en 1656. le Sieur Bourdon y fut envoïé pour en aſſûrer la poſſeſſion à la France : Cérémonie, qui fut pluſieurs fois renouvellée dans la ſuite. 1683.

Il eſt vrai qu'en 1663. deux Transfuges François nommés Medard CHOUARD DES GROSEILLIERS, & Pierre-Eſprit DE RADISSON, pour ſe venger de je ne ſçai quel mécontentement, qu'on leur avoit donné, conduiſirent des Anglois dans la Riviere de *Nemiſcau*, qui ſe décharge dans le fond de la Baye, & que ceux-ci bâtirent à l'embouchure de cette Riviere, un Fort nommé *Rupert*; que dans la ſuite ils en conſtruiſirent un ſecond chez les *Monſonis*, & puis un troiſiéme à *Quitchitchouen*; mais on regarda en France & Deux Transfuges François y conduiſent les Anglois.

1683. en Canada ces Entrepriſes comme des uſurpations.

Toutefois M. Colbert crut devoir diſſimuler quelque tems à cauſe de l'étroite union, qui regnoit alors entre les deux Couronnes. Mais pour empêcher la preſcription, M. Talon ayant formé le deſſein de chercher un chemin facile pour aller par le Saguenay à la Baye d'Hudſon, profita d'une nouvelle Députation des Sauvages de ces Quartiers-là, dont le motif étoit encore d'avoir des Miſſionnaires. Il choiſit pour les accompagner à leur retour le P. Charles ALBANEL, & lui donna pour Adjoints deux François, dont l'un étoit le Sieur Denys de S. SIMON, Gentilhomme Canadien, & Neveu de celui, dont j'ai ſi ſouvent cité les Mémoires au ſujet de l'Acadie.

Voyage du P. Albanel & de M. de Saint Simon à la Baye d'Hudſon par le Saguenay.

Ils partirent de Quebec le vint-deux du mois d'Août 1671. & dès le dix-ſeptiéme de Septembre ils eurent avis que deux Navires Anglois étoient mouillés dans le fond de la Baye d'Hudſon, & y faiſoient la Traite avec les Sauvages. Cette nouvelle les obligea d'envoyer à Quebec demander des Paſſeports, qui leur furent délivrés ſur le champ; mais ce retardement leur avoit fait perdre la ſaiſon propre pour naviguer ſur la Riviere, & ils furent contraints d'hyverner ſur les bords du Lac de S. Jean. Ils ſe remirent en marche le premier de Juin de l'année ſuivante 1672. & le treiziéme dix-huit Canots remplis de Sauvages *Miſtaſſins* parurent en poſture de Gens, qui vouloient leur diſputer le paſſage. Le Pere Albanel s'avança ſeul pour leur parler, & leur dit que les François ayant purgé le Pays des Partis Iroquois, il étoit bien juſte qu'il leur fût permis d'y paſſer,

Il les exhorta enſuite à reprendre leur ancienne coûtume de venir en Traite au Lac S. Jean, où ils ne manqueroient jamais de trouver des marchandiſes, & où ils rencontreroient toujours un Miſſionnaire, pour les inſtruire, comme on avoit fait par le paſſé, & ce que les Anglois ne faiſoient point. Le Chef des Miſtaſſins remercia le Pere de la paix, que leur avoient procuré les François, & du zéle, qu'il témoignoit pour leur inſtruction : il le conjura même de reſter avec lui ; mais le Pere lui dit que pour le préſent une affaire indiſpenſable l'apelloit ailleurs, & le pria de l'attendre à ſon retour au Lac S. Jean. 1683.

Le dix-huitiéme les Voyageurs entrerent dans le Lac des Miſtaſſins, dont on ne peut faire, dit-on, le tour, qu'en vint jours de beau tems; & le vingt-cinquiéme ils arriverent au bord de celui de Nemiſcau, qui eſt beaucoup plus petit. Le premier de Juillet ils ſe rendirent en un lieu, nommé *Miſcoutenagechit*, où les Sauvages, qui avoient demandé un Miſſionnaire, les attendoient, & les reçurent avec de grandes démonſtrations de joye. Le P. Albanel s'aperçut néanmoins qu'ils craignoient qu'on ne voulût s'oppoſer au commerce des Anglois, qui s'étoient avancés juſques là, & y avoient bâti une Maiſon pour la Traite ; mais il les raſſûra, & leur dit qu'il n'avoit en vûë, que le ſalut de leurs Ames, & que les François ne ſongeoient qu'à aſſûrer la tranquillité, & la ſûreté du Pays contre les Iroquois.

Quelques jours après il partit de ce Village avec ſes deux Compagnons, parcourut tous les environs du Lac Nemiſcau, & s'étant em- Quatriéme priſe de poſſeſſion de la Baye.

1683. barqué ſur la Riviere de même nom, il entra dans la Baye, où elle ſe décharge. Il fit en pluſieurs endroits des Actes de priſe de poſſeſſion, ſuivant les ordres, qu'il en avoit, les ſigna avec le Sieur de S. Simon, & les fit auſſi ſigner par les Chefs de dix ou douze Nations Sauvages, qu'il avoit eu la précaution de raſſembler, pour être témoins de cette cerémonie. Les choſes demeurerent néanmoins ſur le même pied pendant quelques années par raport aux Anglois, qui s'enrichiſſoient dans la Baye d'Hudſon, tandis que la Cour de France ſe contentoit d'y aſſûrer ſon droit.

Les deux Transfuges François retournent en Canada.

D'autre part les deux Transfuges, qui y avoient conduit les Anglois, ſoit pour quelque mécontentement particulier, ſoit par un retour d'affection pour leur Partie, étoient revenus en France, quoique Radiſſon eût épouſé la Fille du Chevalier KIRKE, & Sa Majeſté leur avoit permis de retourner en Canada, où elle leur avoit même accordé des graces, qu'ils n'avoient point méritées. Quelques années après il ſe forma à Quebec une Compagnie du Nord, laquelle entreprit de chaſſer les Anglois de la Baye d'Hudſon. Elle ne crut pas pouvoir employer à cette Entrepriſe des Perſonnes plus capables de la faire réuſſir, que ceux, qui avoient fait le mal, & qui s'étoient offerts d'eux-mêmes, outre qu'ils étoient les ſeuls, qui connuſſent bien le Pays: il n'y eut Perſonne, qui ne jugeât qu'ils ſaiſiroient vivement une occaſion ſi favorable de réparer leur faute, & peut-être de venger leurs propres injures.

Ils entreprennent de chaſſer

Ils partirent en 1682. avec deux Navires aſſez mal équipés, & allerent droit au premier Fort

des Anglois ; mais ils les y trouverent ſi bien retranchés, qu'ils n'oſerent les attaquer. Ils rangerent enſuite la Côte Occidentale de la Baye cherchant un Poſte avantageux, où ils puſſent établir la Traite des Pelleteries, & le vint-ſixiéme d'Août ils entrerent dans une Anſe, où ſe déchargent deux grandes Rivieres, qui ſe réuniſſent à leur embouchure. L'une eſt *la Riviere Bourbon*, que l'on a remontée fort loin, ſans trouver ſa ſource. Un Navire François y avoit hyverné en 1675. & lui avoit donné le nom, qu'elle porte ; Des Groſeilliers donna à l'autre le nom de *Sainte Thereſe*, qui étoit celui de ſa Femme, Sœur de Radiſſon. C'eſt la petite Baye, où ces deux Rivieres ſe joignent, que les Anglois ont apellé *le Port Nelſon*, prétendant que Nelſon, Pilote de Henry Hudſon, l'avoit découverte en 1611.

1683. ſer les Anglois de la Baye.

Le Sieur JEREMIE, dont nous avons une aſſez bonne Relation de la Baye d'Hudſon, où il a fait un très-long ſejour, & où il commandoit au tems du Traité d'Utrecht, prétend que tandis que Radiſſon, & ſon Beau-Frere hyvernoient dans la Riviere de Sainte Thereſe, des Anglois étoient campés ſur les bords de la Riviere Bourbon, que les Premiers ayant découvert les Seconds, ſans que ceux-ci euſſent le moindre ſoupçon qu'ils euſſent des Voiſins ſi proches ; ils les attaquerent pendant qu'ils étoient yvres, & les firent tous Priſonniers au nombre de quatre-vint, quoiqu'ils n'euſſent avec eux, que douze Hommes : qu'aſſez près de là ils trouverent encore ſix Matelots Anglois, leſquels y avoient été dégradés par un Navire de Baſton, qui manquoit de vivres, & n'avoient aucune connoiſſance de ceux de leurs

Ce qui ſe paſſe entr'eux & les Anglois.

1683. Compatriotes, qui étoient dans la Riviere Bourbon.

Mais un Mémoire, qui fut préſenté l'année ſuivante à M. de Seignelai, & dont j'ai eu en main l'original, rapporte la choſe tout autrement, & mérite ſans doute plus de créance, que le récit de ce Voyageur, Homme d'ailleurs fort judicieux, & ſur le témoignage duquel on peut compter, quand il parle de faits, dont il a été à portée de s'inſtruire par lui-même. Suivant ce Mémoire Radiſſon & ſon Beau-Frere avoient à peine commencé à ſe loger ſur les bords de la Riviere de Sainte Thereſe, lorſqu'une Barque venant de Baſton parut à l'entrée de cette Riviere, aſſez près de leur Campement.

Quelques jours après, un grand Navire de Londres vint moüiller au même endroit, & fit grand peur aux Baſtonnois, qui n'avoient point de Commiſſion, & aux François, qui n'étoient pas encore aſſez bien retranchés pour ſe défendre, ſi on les attaquoit, comme il y avoit bien de l'apparence qu'on feroit; mais il excita bientôt la compaſſion des uns & des autres. De groſſes Glaces pouſſées par la Marée, le heurterent ſi rudement, qu'ils firent perdre Terre à ſes ancres, & l'emporterent au large, où malgré tous les efforts de l'Equipage, il fut briſé par d'autres glaçons.

Tous ceux, qui étoient dedans ſe ſauverent ſur ces mêmes glaces, qui avoient cauſé leur malheur, & qui les reporterent à l'entrée de la Riviere de Sainte Thereſe. Alors le Commandant, qui à ſon arrivée avoit ſommé les François de ſe retirer d'un Pays, qui appartenoit, diſoit-il, au Roy ſon Maître, leur fit de-

mander l'hoſpitalité, & l'obtint ſans peine. Radiſſon & Des Groſeilliers lui donnerent même des vivres, dont il manquoit abſolument, & lui permirent de dreſſer des Baraques ſur les bords de la Riviere Bourbon, après lui avoir fait promettre par Ecrit qu'il ne s'y fortifieroit point, & qu'il ne feroit aucun Acte, qui pût préjudicier aux droits du Roy Très-Chrétien. 1683.

Cette promeſſe fut mal gardée; les Anglois n'eurent pas plûtôt réfléchi ſur la ſupériorité de leur nombre, qu'ils travaillerent à ſe rétrancher : ils prirent enſuite des meſures pour ſurprendre les François, & les mettre hors d'état de leur nuire; mais ceux-ci les prévinrent, & s'aſſûrerent d'eux. Le Mémoire, d'où j'ai tiré ce détail, ne dit point de quelle maniere cela ſe fit, & il eſt aſſez vraiſemblable que Radiſſon & Des Groſeilliers profiterent de quelque moment, où les Anglois n'étoient point ſur leurs gardes, ou même s'étoient enyvrés, comme il eſt marqué dans la Relation du Sieur Jeremie.

Quoiqu'il en ſoit, un ſi grand nombre de Priſonniers embarraſſa bientôt les François, outre que les vivres commençoient à leur manquer : ainſi, dès que la ſaiſon permit de ſe mettre en Mer, ils embarquerent une partie des Anglois ſur un des deux Bâtimens, qu'ils avoient amenés de Quebec, & leur laiſſerent la liberté d'aller, où bon leur ſembleroit. Ils partirent enſuite eux-mêmes avec le reſte des Priſonniers ſur le Navire, qu'ils s'étoient reſervé, & ſur la Barque de Baſton, dont ils n'avoient pas eu beaucoup de peine à ſe ſaiſir, & ſe rendirent à Quebec, où la con-

1683. duite, qu'ils avoient tenuë à l'égard des Anglois, ne plut pas aux Intéreſſés de la Compagnie du Nord. On les chagrina enſuite ſur pluſieurs articles, qui concernoient la Traite des Pelleteries, dont ils avoient néanmoins rapporté une grande cargaiſon; ce qui les obligea de repaſſer en France, où ils eſperoient qu'on leur rendroit plus de juſtice.

Ils livrent de nouveau aux Anglois la Baye d'Hudſon.

Soit qu'ils fuſſent véritablement coupables, ou que leurs Ennemis euſſent prévenu le Miniſtre, leur eſperance fut trompée, & le déſeſpoir, qu'ils en conçurent, les fit recourir une ſeconde fois aux Anglois. Milord PRESTON étoit alors Ambaſſadeur de la Grande Bretagne à la Cour de France; il apprit leur mécontentement, & perſuada à Radiſſon de paſſer à Londres. Radiſſon ſuivit ſon conſeil, le Chevalier Kirke reçut fort bien ſon Gendre, & lui obtint de la Cour une penſion de douze-cent livres, dont il a joui juſqu'à ſa mort. L'année ſuivante 1685. on lui donna deux Navires pour aller ſe ſaiſir du Fort, que lui-même avoit conſtruit à l'entrée de la Riviere de Sainte Thereſe, & où Chouart, ſon Neveu, Fils de Des Groſelliers, étoit reſté avec huit Hommes ſeulement; arrivé à la vûë du Fort, & ayant fait les ſignaux, dont ce jeune Commandant étoit convenu avec ſon Pere & ſon Oncle, il y fut reçu ſans difficulté.

1684.

Suivant un autre Mémoire, c'étoit Des Groſeilliers le Pere, qui étoit reſté dans la Baye d'Hudſon; car l'Auteur prétend que Radiſſon & le jeune Chouard, ſon Neveu, traiterent, avec Milord Preſton par l'entremiſe d'un nommé GODS. Cependant je trouve dans une Lettre du Roy au Marquis de DENON-

VILLE, que ce Général eut ordre d'aſſûrer le jeune Chouard qu'il ſeroit recompenſé, & de promettre cinquante piſtoles à quiconque pourroit ſe ſaiſir de Radiſſon, & le livrer aux Officiers de Sa Majeſté ; il eſt certain d'ailleurs que Chouard eſt mort en Canada, & Radiſſon en Angleterre. Suivant le Mémoire, que je viens de citer, ce fut alors que les Anglois donnerent le nom de *Port Nelſon* à l'embouchure de la Riviere de Sainte Thereſe. 1684.

La perte, que firent les François en cette occaſion, peut faire juger de quelle importance étoit ce Poſte pour le commerce ; car on la fait monter à trente-deux milliers de Caſtors, ſix balles de Martres, deux de Loutres, & autres menuës Pelleteries ; le tout eſtimé quatre-cent mille livres. Ce n'étoit néanmoins que le produit de la Traite d'une année, puiſque Radiſſon avoit porté à Quebec tout ce qui s'étoit trouvé dans ſes Magaſins, lorſqu'il partit de la Baye. Nous verrons les meſures, que prit la Compagnie du Nord pour avoir raiſon de cette perfidie, après que nous aurons rapporté ce qui ſe paſſa dans la Colonie durant cet intervalle.

HISTOIRE
ET
DESCRIPTION GENERALE
DE LA
NOUVELLE FRANCE.

LIVRE ONZIE'ME.

1683. MONSIEUR de la Barre ſe préparoit à la guerre contre les Iroquois, ſans neanmoins avoir perdu toute eſperance d'accommodement avec ces Barbares, & toujours diſpoſé à traiter avec eux, s'il le pouvoit faire avec honneur. Ainſi ayant été informé qu'ils étoient ſur le point de marcher au nombre de quinze-cent Hommes contre les Miamis & les Outaouais; quoiqu'ils euſſent publié qu'ils n'en vouloient qu'aux Illinois, il leur envoya un Homme de confiance, qui arriva au grand Village des Onnontagués, où étoit le rendez-vous des Guerriers, la veille du jour, qu'ils en devoient partir pour ſe mettre en campagne.

1683.

Cet Envoyé fut aſſez bien reçu, & n'eut pas beaucoup de peine à tirer des Iroquois une promeſſe de ſuſpendre l'Expédition, & d'envoïer quelques-uns d'entr'eux à Montreal, pour y traiter avec le Général ; mais on reconnut bientôt qu'ils n'avoient ainſi parlé, que pour endormir les François. Ils avoient aſſuré que leurs Députés ſeroient à Montreal avant la fin du mois de Juin, & dès le mois de May M. de la Barre eut avis que ſept à huit cent Hommes des Cantons d'Onnontagué, de Goyogouin & d'Onneyouth, étoient en marche pour aller attaquer les Hurons, les Miamis & les Outaouais ; & que les Tſonnonthouans avec quelques Goyogouins devoient ſur la fin de l'Eté ſe répandre par Troupes dans nos Habitations.

Mauvaiſe foi des Iroquois.

Le Général, en donnant part au Miniſtre de cette nouvelle, lui manda que ce projet avoit été formé à l'inſtigation des Anglois, qui ſe ſervoient pour ces négociations de François Transfuges, dont ils favoriſoient la déſertion, & qu'ils vendoient enſuite en qualité d'Engagés aux Habitans de *la Jamaïque* : qu'autant qu'il pouvoit juger de la diſpoſition préſente des Cantons Iroquois, il falloit ſe réſoudre à abandonner abſolument le Canada, ou faire un effort pour détruire au moins les Tſonnonthouans & les Goyogouins, les plus animés de tous contre les François, & qui pouvoient aiſément mettre plus de deux mille Hommes en campagne : qu'il le prioit donc d'engager le Roy à lui envoyer de bonne heure quatre cent Hommes, afin qu'au commencement du mois d'Août, au plus tard, il pût entrer dans le Pays Ennemi avec des forces

M. de la Barre demande du ſecours au Roy.

1683. ſuffiſantes pour ranger ces Barbares à la raiſon : mais qu'il croïoit néceſſaire d'obtenir, avant toutes choſes, du Duc D'YORK, à qui la Nouvelle YORK appartenoit, un ordre pour le Gouverneur de cette Province, de ne le point traverſer dans ſon Expédition.

Fierté des Iroquois ; intrigues du Gouverneur de la Nouvelle York.

Quelque tems après le départ de la Barque, qui étoit chargée de cette Lettre, le Gouverneur Général jugea à propos de faire encore une tentative auprès des Cantons. Il leur envoya demander en quel tems ils comptoient que leurs Députés ſe rendroient à Montréal pour dégager la parole, qu'ils lui avoient donnée ; ils répondirent qu'ils ne ſe ſouvenoient pas de lui avoir rien promis, & que s'il avoit quelque choſe à leur faire ſçavoir, il pouvoit les venir trouver chez eux. Il eut en même tems des preuves certaines que les Anglois de la Nouvelle YORK, à qui le Commerce avec les Iroquois apportoit depuis quelques années des profits conſidérables, avoient donné à ces Sauvages des Marchandiſes à perte, dans le deſſein de nous rendre odieux à la Nation, en lui perſuadant que les François n'avoient en vûë que de les dépouiller : qu'ils ne ceſſoient point de les exciter à exterminer tous les Peuples, avec qui nous faiſions le Commerce, & que tout ſe diſpoſoit dans les Cantons à à nous déclarer une guerre irréconciliable.

Les Iroquois amuſent le Général.

Dans le fond, les Iroquois trouvoient beaucoup mieux leur compte avec les Anglois & les Hollandois, qu'avec les François, parce que le Caſtor ne payoit point de Droits dans la Nouvelle YORK, & que le Commerce en étoit permis à tous les Particuliers, par conſéquent qu'il y avoit plus de profit à faire

pour les Acheteurs ; ce qui les mettoit en état de donner leurs Marchandiſes à plus bas prix. Cependant comme les Cantons ne vouloient employer la force ouverte qu'à l'extrémité, & qu'ils craignoient beaucoup plus les François, qu'ils ne le vouloient paroître, des Députés des cinq Cantons arriverent au mois d'Août à Montreal ; mais ils n'étoient chargés que de faire des proteſtations vagues d'un attachement ſincere, & l'on n'en put tirer rien de plus 1683.

Bien des choſes concouroient à rendre cette Ambaſſade ſuſpecte, & les moins clair-voyans étoient convaincus, que les Cantons ne vouloient que gagner du tems, pour empêcher le Général de ſe tenir ſur ſes gardes. En effet ils ne diſſimuloient plus le deſſein, où ils étoient de faire la guerre à nos Alliés ; on ſçavoit d'ailleurs qu'un de leurs Partis s'étoit approché du Fort de Catarocouy, réſolu d'y ſurprendre la Garniſon, & de ſe cantonner dans ce Poſte. Enfin les Miſſionnaires, qui étoient parmi ces Sauvages, & tous ceux, qui connoiſſoient mieux le caractere de la Nation, avertiſſoient M. de la Barre de s'en défier ; mais il n'eut égard ni aux avis des uns, ni aux remontrances des autres, il reçut très-bien les Députés Iroquois, les careſſa beaucoup, & les renvoya comblés de preſens. Conduite étrange de M. de la Barre.

Ce qui lui fit encore plus de tort dans l'eſprit de pluſieurs, c'eſt qu'il s'empara du Fort de Catarocouy, qui appartenoit à M. de la Sale, ou à ſes Créanciers, & de celui de S. Louys aux Illinois, où il envoya M. de BAUGY, Lieutenant de ſes Gardes, pour y commander en ſon nom. Pour comble de malheurs,

1683. il fut trompé par les Iroquois, & ceux, qui le ménagerent le plus, diſoient hautement que ſon grand âge le rendoit crédule, lorſqu'il devoit ſe défier, timide lorſqu'il falloit entreprendre, ombrageux & défiant à l'égard de ceux, qui méritoient ſa confiance, & qu'il lui ôtoit la vigueur néceſſaire pour agir, comme il convenoit dans la conjoncture, où ſe trouvoit la Colonie.

Les Iroquois pillent des François Voyageurs.

Quoiqu'il en ſoit, dans le tems même qu'il ſe repoſoit avec plus d'aſſûrance ſur les proteſtations des Iroquois, une Armée de ces Sauvages ſe mit en campagne pour aller enlever le Fort de Saint Louys. Ils rencontrerent ſur leur route quatorze François, qui alloient en traite chez les Illinois, & qui voyageoient ſans défiance; ils les chargerent, les défirent, & leur enleverent pour quinze mille francs de Marchandiſes. Ils s'excuſerent dans la ſuite ſur ce qu'ils avoient pris ces Traiteurs pour des Gens de M. de la Sale, que M. de la Barre leur avoit permis de piller, ce qui n'étoit pas ſans quelque fondement. Ceci ſe paſſa le dernier jour de Février de l'année 1684. Les Iroquois pourſuivirent leur route vers la Riviere des Illinois, & parurent à la vûë du Fort de Saint Louys, où ils ſe perſuadoient qu'on ne les attendoit pas.

Ils ſont repouſſés du Fort de S. Louis.

Ils ſe tromperent; le ſieur de Baugy & le Chevalier de Tonti avoient été avertis de leur marche, & ſe tenoient prêts à les recevoir. Ils s'en apperçurent dès la premiere attaque, où pluſieurs furent tués, & le vinthuit de Mars ils firent retraite. M. de LA DURANTAYE Gentilhomme Breton, & qui avoit été Capitaine dans Carignan, étoit parti de Michillimaki-

nac au premier bruit de leur marche, pour aller au ſecours de la Place ; mais il y a bien de l'aparence qu'il apprit en chemin la levée du Siége, & qu'il retourna ſur le champ à ſon Poſte, d'où nous le verrons bientôt ſortir pour une Expédition plus importante. 1684.

Cependant M. de la Barre revint enfin, quoiqu'un peu tard, de ſon aſſoupiſſement, & ne penſa plus qu'à faire la guerre. Ce qui ſervit le plus à le réveiller, fut un avis, qu'on lui donna, que tous les Cantons faiſoient de grands préparatifs, & avoient envoyé des Ambaſſadeurs aux Sauvages de la Virginie, pour s'aſſûrer qu'ils n'en ſeroient point attaqués, tandis qu'ils ſeroient occupés contre nous. Cette réſolution priſe, le Général crut qu'il étoit plus aiſé & moins dangereux de prévenir ces Barbares, en portant la guerre chez eux, que de les chaſſer de la Colonie, s'ils y avoient une fois mis le pied. Mais comme les ſecours, qu'il avoit reçûs de France, étoient très-peu de choſe, & que ceux, qu'on lui faiſoit eſperer, ne pouvoient pas arriver ſitôt, il fut obligé d'avoir recours aux Sauvages Alliés. M. de la Barre ſe réſout à la guerre.

M. de la Durantaye, qui commandoit à Michillimakinac, & M. du Luth, ſon Lieutenant, qui étoit à la Baye, eurent ordre d'avertir les Nations de ces quartiers-là qu'Onnonthio alloit marcher pour détruire les Iroquois ; qu'il vouloit commencer par les Tſonnonthoüans, & qu'il les invitoit à ſe trouver à Niagara, où il ſe rendroit vers le quinziéme d'Août avec toutes ſes Forces. La plûpart de ces Peuples n'étoient gueres moins intereſſés, que les François, à la deſtruction des Iroquois, qui ſembloient vouloir exercer une eſpece de do-

1684. mination ſur tout ce grand Continent, & ſe rendre les ſeuls Maîtres du Commerce : toutefois MM. de la Durantaye & du Luth eurent bien de la peine à faire les levées, dont ils étoient chargés.

Il engage avec peine nos Alliés à ſe joindre à lui.

Ceux des environs de la Baye ſe montrerent les plus difficiles, & l'on avoit dû s'y attendre. Il y avoit eu des démêlés aſſez vifs entr'eux & les François, parce que M. de la Sale, pour empêcher que perſonne ne fît la traite dans les lieux, qui lui étoient réſervés, avoit ordonné aux Sauvages de piller les Marchandiſes de quiconque n'auroit pas commiſſion de lui ; & cet ordre, qu'il ne convient jamais de donner à ces Barbares, avoit été ſur le point d'allumer une guerre ſanglante entr'eux & nous. Les eſprits y étoient encore un peu aigris de part & d'autre, & la conjoncture n'étoit nullement favorable pour engager ces Nations Occidentales à joindre leurs Forces avec les nôtres contre l'Ennemi commun.

Par bonheur, Nicolas Perrot, qui n'étoit pas loin, vint au ſecours du Sieur du Luth. Il fit comprendre aux Sauvages qu'il y alloit encore plus de leur intérêt, que de celui des François, d'exterminer une Nation, qui vouloit faire la Loi à toutes les autres, & dont après tout nous n'avions rien à craindre pour nous-mêmes. Ainſi M. de la Durantaye ſe trouva bientôt à la tête de cinq-cent Guerriers, Hurons, Outaouais, Outagamis, & autres Habitans de la Baye, & de deux-cent Canadiens ; mais ce n'étoit pas tout d'avoir raſſemblé tant de Monde, & le Commandant n'eut pas peu à faire pour venir à bout de conduire ces Troupes auxiliaires juſqu'à Niagara.

La plûpart des Sauvages ſe mirent, je ne ſçai comment, dans la tête que l'Expédition de M. de la Barre ne ſeroit pas heureuſe, & divers accidens, ſurvenus pendant la marche, leur avoient entiérement renverſé l'eſprit; de ſorte qu'ils furent cent fois ſur le point de ſe débander. Ce fut bien pis encore, quand ils furent arrivés à Niagara, & qu'ils n'y rencontrerent, ni le Général, ni aucun François. Alors ils ſe plaignirent hautement qu'on ne les avoit tirés de leur Pays, que pour les livrer aux Iroquois, & il y avoit tout lieu de craindre qu'ils ne priſſent quelque réſolution funeſte. 1684.

Les Sauvages ne rencontrent point M. de la Barre au rendez-vous, qu'il leur avoit marqué.

Leurs Conducteurs, qui ignoroient eux-mêmes la cauſe de ce retardement, voulurent d'abord l'attribuer aux vents contraires, qui depuis quelque tems ſoufloient ſur le Lac Ontario; mais cette reſſource fut bientôt épuiſée, & la nouvelle, qu'ils reçurent peu de jours après, que la paix étoit faite avec les Iroquois, acheva de les déconcerter. Ils ne pouvoient ſe diſpenſer de communiquer cette nouvelle aux Sauvages, & ils avoient tout à appréhender de leur reſſentiment. Ils en furent quittes néanmoins pour quelques reproches, que ceux-ci leur firent avec un ſang froid, qui marquoit beaucoup plus de reſſentiment, que s'ils euſſent parlé avec emportement.

Les Chefs leur dirent que ce n'étoit pas la premiere fois qu'ils s'apercevoient que leur intérêt n'entroit dans les Entrepriſes des François, qu'autant que nous y trouvions notre avantage; mais qu'ils n'en ſeroient plus les Dupes: que déſormais Onontbio ne les feroit ſortir de chez eux, que quand il leur conviendroit

Leur mécontentement à la nouvelle de la paix.

1684. de le faire, & qu'ils le laiſſeroient vuider ſes différens avec les Iroquois, contre leſquels ils ſçauroient bien ſe défendre ſans lui, quand ils en ſeroient attaqués.

La Durantaye, du Luth & Perrot n'omirent rien pour les appaiſer, & ſe flaterent même d'y avoir réuſſi, en leur perſuadant qu'ils n'avoient point été oubliés dans le Traité de paix, qui venoit d'être conclu ; que cette paix étoit en partie leur ouvrage, puiſqu'il n'y avoit que la crainte d'avoir ſur les bras toutes ces Nations, qui avoit pu engager les Iroquois à s'accommoder & qu'ils devoient être bien contens qu'il leur en eut ſi peu coûté pour rendre la tranquillité à tout le Pays. Ils parurent ſe contenter de ces raiſons, & retournerent aſſez tranquillement chez eux.

M. de la Barre traite avec le Gouverneur de la Nouvelle York.

Mais il s'en falloit bien que les choſes ſe fuſſent paſſées auſſi honorablement pour M. de la Barre, que ces Officiers faiſoient ſemblant de le croire. Ce Général ayant fait ſes préparatifs, partit de Quebec pour ſe rendre à Montreal, où les Troupes avoient ordre de s'aſſembler. Pendant ſa marche il envoya le Sieur Bourdon au Colonel Dongan, Gouverneur de la Nouvelle-York, pour lui dire que, s'il vouloit venger le ſang de vint-ſix Anglois du Mariland, qui avoient été tués l'hyver précédent par les Tſonnonthouans, il pouvoit ſe joindre à lui ; mais qu'aumoins il comptoit aſſez ſur les promeſſes, qu'il lui avoit faites en conſéquence des ordres du Duc d'York, pour s'aſſûrer qu'il ne traverſeroit en aucune maniere une Expédition auſſi juſte, que celle qu'il avoit entrepriſe ; qu'il s'agiſſoit de réprimer une Nation inſolente, qui n'épargneroit pas les Anglois,

glois, ſi elle pouvoit parvenir à n'avoir plus rien à craindre de la part des François. 1684.

Cette démarche ne fut pas généralement approuvée, pluſieurs apréhendant que cette Négociation ne donnât aux Iroquois tout le tems de ſe fortifier, & ne fournît aux Anglois, dont les diſpoſitions n'étoient pas équivoques, les moyens de ſecourir ces Barbares; mais il paroît qu'il y avoit un peu de prevention & de mauvaiſe humeur dans cette crainte; & en effet nous verrons tout-à-l'heure que rien ne contribua davantage à amener les Iroquois à un accommodement, que cette conduite de M. de la Barre. Mais il eſt fâcheux pour un Homme, qui occupe une premiere place, de s'être fait des Ennemis perſonnels par des voyes, qu'on peut ſoupçonner de n'avoir pas eu pour objet le bien public, & de n'avoir pas ſçu ſe faire eſtimer.

Ses préparatifs.

Le Général prit encore une précaution, qui naturellement devoit aſſûrer le ſuccès de ſon Entrepriſe, ce fut de diviſer les Cantons, pour n'avoir pas à faire à tous en même tems. A cet effet il envoya des Colliers aux Onnontagués, aux Agniers & aux Onneyouts pour les engager à demeurer neutres entre lui & les Tſonnonthouans, qui l'avoient offenſé, & à qui ſeuls il en vouloit. Il fit enſuite partir le Sieur DU TAST, Capitaine, avec cinquante-ſix Soldats d'Elite, pour porter un grand Convoi de vivres & de munitions à Catarocouy, & pour garder ce Poſte; M. d'ORVILLIERS, qui y commandoit, ayant eu ordre dès le commencement du printems d'aller reconnoître le Pays Ennnemi, & de marquer l'endroit le plus propre pour le débarquement.

1684. D'Orvilliers s'étoit parfaitement bien acquitté de ſa Commiſſion, auſſi étoit-il un des Officiers de la Colonie, ſur la prudence, le génie, & la fermeté duquel les Gouverneurs Généraux de la Nouvelle France compterent le plus, tandis qu'ils le poſſederent. Tout étant ainſi diſpoſé, l'Armée eut ordre de marcher.

Etat de l'Armée Françoiſe.

Elle étoit compoſée de ſept-cent Canadiens, de cent trente Soldats, & de deux-cent Sauvages, la plûpart Iroquois du Sault S. Louis, & Hurons de Lorette. Elle fut partagée en trois Corps, & le Général partit de Quebec le neuviéme de Juillet à la tête du premier, ayant avec lui le Baron de BEKANCOURT, & ſon Frere, le Chevalier de VILLEBON.

Avis, que M. de la Barre reçoit dans ſa marche.

Il arriva le vint-uniéme à Montreal, où les deux autres Corps, commandés par MM. d'Orvilliers & DU GUE', le joignirent peu de jours après. Toutes les Troupes s'embarquerent le vint-ſix, ou le vint-ſept, & le premier d'Août M. de la Barre apprit par des voyes, qui ne pouvoient pas être ſuſpectes, que les Cantons d'Onnontagué, d'Onneyouth, & de Goyogouin avoient obligé celui de Tſonnonthouan à les prendre pour Médiateurs entre lui & les François, & demandoient le Sieur le Moyne pour négocier cette importante affaire.

Le Général reçut en même tems une Lettre d'Onnontagué, écrite par une Perſonne très-ſûre, qui lui mandoit que la guerre, qu'on ſe diſpoſoit à faire aux Tſonnonthouans, ne leur feroit pas beaucoup de mal, quel qu'en fût le ſuccès, parce que ces Sauvages s'étoient mis en lieu de ſûreté avec toutes leurs proviſions, & qu'elle n'auroit point d'autre effet, que de

réunir toute la Nation contre nous ; mais que, si on vouloit se contenter d'une satisfaction de la part de ce Canton, on l'y trouveroit disposé ; les Chefs aïant fait dire en secret à celui, qui écrivoit, que, si on vouloit oublier le passé, ils feroient même plus qu'on n'exigeroit d'eux, & qu'ils cesseroient toute hostilité contre nos Alliés : qu'au reste, s'ils faisoient ces avances, ce n'étoit pas qu'ils crussent avoir rien à craindre, puisque le Gouverneur de la Nouvelle York leur avoit fait offrir quatre-cent Chevaux, & autant d'Hommes de pied, s'ils vouloient soûtenir la guerre. 1684.

Il n'y a pourtant aucun lieu de douter que, si le Colonel Dongan s'en fût tenu à ces offres, elles n'eussent été acceptées, & que M. de la Barre ne se fût trouvé dans un très grand embarras ; mais il voulut faire payer trop cher le secours, qu'il offroit, & il le prit sur un ton trop haut avec une Nation fiere, qui n'a jamais aimé, ni estimé les Anglois. Ce Gouverneur avoit commencé par faire arborer dans tout le Pays Iroquois les Armes du Duc d'York : il envoya ensuite défendre aux Cantons de la part de ce Prince, qu'il qualifioit de leur Souverain, de traiter sans sa participation avec les François. Enfin il dépêcha à Onnontagué un nommé ARNAUD, avec ordre de proposer à ce Canton, & par son entremise aux quatre autres, de profiter du secours, qu'il vouloit bien leur donner, pour se délivrer une bonne fois de la tyranie des François. Une mauvaise manœuvre du Colonel Dongan sauve la Colonie.

Cette Commission fut aussi mal exécutée, qu'elle avoit été donnée avec imprudence. Arnaud parla en Maître aux Onnontagués, & leur demanda s'ils ne vouloient pas obéir au

1684. Gouverneur de la Province, qui repreſentoit le Duc d'York, leur Prince legitime ? Ce début choqua les Onnontagués : un de leurs Chefs prit ſur le champ le Ciel à témoin de l'injure, qui étoit faite à toute la Nation, & du mauvais procédé de l'Ambaſſadeur Anglois, qui vouloit troubler la Terre. Il lui adreſſa enſuite la parole, & d'un ton, qui devoit lui faire ſentir ſon imprudence, & l'indignation, qu'elle avoit cauſée à tous les Aſſiſtans, il lui dit :

» » Apprens que l'Onnontagué ſe met entre » Ononthio, ſon Pere, & le Tſonnonthouan, » ſon Frere, pour les empêcher de ſe battre. J'au- » rois cru que CORLAR (*a*) ſe mettroit derriere » moi, & me crieroit, *Courage, Onnontagué, » ne ſouffre pas que le Pere & le Fils s'entretuent.* » Je ſuis très-ſurpris que ſon Envoyé me tienne » un langage tout contraire, & s'oppoſe à ce que » j'arrête le bras de l'un & de l'autre. Arnaud, je » ne puis croire que Corlar ait l'eſprit auſſi mal » fait, que tu le dis. Ononthio me fait bien de » l'honneur de vouloir travailler à la paix dans » ma Cabanne : veut-on que le Fils déshonore » ſon Pere ? Corlar, écoute ma voix ? Onon- » thio m'a adopté pour ſon Fils, il m'a traité à » Montreal, & m'a habillé en cette qualité : » nous y avons planté l'arbre de la paix, & » nous l'avons auſſi planté à Onnontagué, où » mon Pere envoye ordinairement ſes Ambaſſa- » deurs, parce que le Tſonnonthouan n'a point » d'eſprit ; ſes Prédéceſſeurs en ont uſé de même, » & chacun s'en eſt bien trouvé. J'ai deux bras, » j'en étends un ſur Montreal, pour y apuïer » l'arbre de la paix ; l'autre eſt ſur la tête de

(*a*) J'ai déja dit que les Sauvages appelloient ainſi le Gouverneur de la Nouvelle York.

Corlar, qui depuis lontems eſt mon Frere. « 1684.
Onontio eſt depuis dix ans mon Pere, Cor- «
lar eſt depuis lontems mon Frere, & cela «
parce que je l'ai bien voulu : ni l'un ni l'autre «
n'eſt mon Maître. Celui, qui a fait le Monde, «
m'a donné la Terre, que j'occupe : je ſuis libre : «
j'ai du reſpect pour tous les deux ; mais nul «
n'a droit de me commander, & Perſonne ne «
doit trouver mauvais que je mette tout en «
uſage pour empêcher que la Terre ne ſoit «
troublée. Au reſte je ne puis differer plus lon- «
tems de me rendre auprès de mon Pere, puiſ- «
qu'il a pris la peine de venir juſqu'à ma porte, «
& qu'il n'a que des propoſitions raiſonnables «
à me faire. » «

Il paroît par ce diſcours que le Sieur le Moyne étoit arrivé dans ce Canton avant l'Envoyé du Gouverneur de la Nouvelle York. Il eſt certain du moins qu'il y fut très-bien reçu, & parce qu'il y étoit aimé, & parce qu'il y conduiſit un Tſonnonthouan, qui avoit été lontems Priſonnier à Quebec, & que M. de la Barre remettoit entre les mains des Onnontagués, pour leur faire connoître qu'il leur donnoit toute ſa confiance. Le vint-ſept d'Août, quelques-uns des Fils du Sieur le Moyne qui avoient accompagné leur Pere à Onnontagué, arriverent à la Galette, d'où s'étant rendus auprès du Gouverneur Général, ils lui apprirent ce qui s'étoit paſſé entre Arnaud & les Onnontagués, & les diſpoſitions, où étoient ces derniers au ſujet de la Paix. Il ajoûta que ces Sauvages avoient engagé le P. de Lamberville, qui étoit fort reſpecté dans ce Canton, à écrire au Gouverneur de la Nouvelle York, pour l'inſtruire de la conduite de ſon Envoyé, dont

1684. ils craignoient que le raport ne fût pas fidéle.

Extrémité, où ſe trouve M de la Barre.

Ces nouvelles cauſerent d'autant plus de joye à M. de la Barre, que les maladies, cauſées par le défaut, ou par la mauvaiſe qualité des vivres, avoient réduit ſa petite Armée dans l'état le plus déplorable. Le mal croiſſoit même de telle ſorte, qu'il y avoit tout lieu de craindre qu'on ne fût obligé de ſe retirer, ſans attendre les Députés Iroquois, ce qui eût ſans doute expoſé la Nation à la riſée des Sauvages, & peut-être même engagé les Onnontagués à changer de ſyſtême. M. de Meules, Intendant de la Nouvelle France, manda au Miniſtre que les vivres n'auroient pas manqué à l'Armée, ſi on n'eût pas inutilement perdu dix ou douze jours à Montreal, & deux ſemaines entieres à Catarocouy. Il ajoûte que toute la Colonie murmuroit hautement contre la conduite du Général.

Il fait la paix à des conditions peu honorables.

On ne peut en effet diſconvenir qu'il n'y eût quelque choſe à redire dans les meſures, que prit M. de la Barre, pour faire la guerre avec dignité, & plus encore dans la maniere, dont la paix fut concluë. Non-ſeulement on marqua, pour y déterminer les Iroquois, un empreſſement, dont ces Barbares ne s'aperçurent que trop; mais on ſouffrit qu'ils la miſſent au plus haut prix, & qu'ils nous donnaſſent en quelque façon la loy. Il eſt vrai que l'état, où les Députés des Cantons trouverent notre Armée, leur fit comprendre d'abord que nous n'étions pas en pouvoir de faire beaucoup de mal aux Tſonnonthouans; mais il n'étoit pas difficile de leur perſuader que nous n'en étions pas réduits à ce qu'ils voïoient, & il falloit le faire. Ils rencontrerent M. de la Barre campé

1684.

ſur le bord du Lac Ontario, à quatre ou cinq lieuës en-deçà de l'embouchure de leur Riviere du côté de Montreal, dans une Anſe, à laquelle l'extrême diſette, que l'on ſouffroit depuis quinze jours, a fait donner le nom de *la Famine*.

Garakontié & Oureouati, les deux principaux Chefs de la Députation, parlerent fort bien, & s'ils euſſent été ſeuls, tout ſe ſeroit paſſé à la ſatisfaction du Général François; mais le Député Tſonnonthouan fit un Diſcours plein d'arrogance; & ſur la propoſition, qui lui fut faite de laiſſer les Illinois en repos, il répondit qu'il ne les lâcheroit point, qu'un des deux Partis n'eût entiérement détruit l'autre. Cette inſolence indigna extrêmement toute l'Armée; mais on fut bien plus ſurpris encore, quand on vit M. de la Barre ſe contenter de lui repliquer, que du moins il prît garde qu'en voulant frapper les Illinois, ſa hache ne tombât ſur les François, qui demeuroient avec eux. Il le promit, & la paix fut concluë à cette ſeule condition. Les Députés d'Onnontagué ſe rendirent Garans que les Tſonnonthouans répareroient le tort, que leurs Guerriers avoient fait aux François, qu'ils avoient pillés en allant faire la guerre aux Illinois; mais on exigea du Général que ſon Armée décamperoit dès le lendemain, & il partit lui-même ſur le champ, après avoir donné ſes ordres pour l'exécution de ce dernier article.

Le Roy envoye des Troupes en Canada.

On ne s'étoit point attendu à la Cour que cette guerre finiroit ſitôt, encore moins qu'elle ſe termineroit d'une maniere ſi peu honorable à la Nation: M. de la Barre étoit à peine arrivé à Quebec, qu'il y reçut un renfort de

1684. Troupes, qui l'auroit pu mettre en état de donner la Loi à ceux, de qui il venoit de la recevoir. Ces Troupes étoient commandées par Meſſieurs de MONTORTIER & DESNOS, Capitaines de Vaiſſeaux, auſquels quelques Mémoires joignent un troiſiéme, à ſçavoir, M. DU RIVAU; mais la Lettre du Roy, qu'ils rendirent au Gouverneur Général, n'en parloit point.

Cette Lettre portoit que l'intention de Sa Majeſté étoit que MM. de Montortier & Deſnos commandaſſent dans les Poſtes les plus avancés & les plus importans de la Colonie, & il paroiſſoit même par les termes de la Lettre, que leur autorité y devoit être indépendante de M. de la Barre; ce qui donna lieu aux Ennemis de ce Général de dire que ces deux Officiers étoient des Surveillans, que le Roy avoit chargés d'éclairer ſa conduite; mais il eſt bien plus naturel de croire que Sa Majeſté le croyant engagé dans une guerre difficile, & perſuadée que ſon grand âge ne lui permettoit pas de ſe tranſporter aiſément dans tous les lieux, où la préſence d'un Officier principal ſeroit néceſſaire, les lui avoit envoyés comme des Perſonnes, ſur qui il pouvoit ſe repoſer de bien des choſes.

La Lettre, dont je viens de parler, étoit du cinquiéme d'Août; dans une autre, dattée du dernier de Juillet, le Roy diſoit à M. de la » Barre: » Comme il importe au bien de mon » Service de diminuer, autant qu'il ſe pourra, » le nombre des Iroquois, & que d'ailleurs ces » Sauvages, qui ſont forts & robuſtes, ſervi- » ront utilement ſur mes Galeres, je veux que » vous faſſiez tout ce qui ſera poſſible pour en

faire un grand nombre de Priſonniers de guerre, & que vous les faſſiez paſſer en France ». Il n'étoit plus queſtion d'exécuter cet ordre, quand M. de la Barre le reçut ; mais je ne ſçai ſi dans la ſuite, il fut renouvellé à ſon Succeſſeur, ou s'il lui ſervit de régle, quand la guerre recommença avec les Iroquois. Nous verrons en ſon tems le mauvais effet, qu'il produiſit, quand on y eut déferé. 1684.

Cette même année la Nouvelle France acquit un Officier d'un grand mérite, & qui lui a rendu les ſervices les plus importans. M. Perrot Gouverneur de Montreal s'étant broüillé avec MM. du Seminaire de S. Sulpice, leſquels, ainſi que je l'ai déja dit, avoient, en qualité de Seigneurs, le droit de préſenter à ce Gouvernement, le Roy pour le bien de la paix, lui donna celui de l'Acadie, & nomma pour lui ſuccéder le Chevalier de CALLIERES, ancien Capitaine au Regiment de Navarre. Les limites de ſon Gouvernement furent marquées l'année ſuivante au Lac de S. Pierre.

M. de Callieres eſt nommé Gouverneur de Montreal, & M. Perrot paſſe au Gouvernement de l'Acadie.

Cependant on ne comptoit pas beaucoup dans la Colonie ſur la paix, qui avoit été concluë à l'Anſe de la Famine. Les Iroquois nous y avoient vûs dans une ſituation, qui n'étoit pas fort propre à leur donner une grande idée de notre puiſſance ; d'ailleurs ils n'avoient jamais voulu y comprendre nos Alliés, quoiqu'ils euſſent promis de ne les point moleſter. Ils en avoient même exclu expreſſément les Illinois, & nous avions un ſi grand intérêt à la conſervation de ce Peuple, que nous ne pouvions nous diſpenſer de le défendre, au cas qu'il fût attaqué, ce qu'on ne doutoit point qui n'arrivât bientôt. Auſſi jugea-

On compte peu ſur la paix en Canada.

1684. t'on que les derniers ſecours venus de France, quoiqu'arrivés après la publication de la paix, n'étoient rien moins qu'inutiles. Toutefois on fut près d'une année entiere, ſans entendre parler des Iroquois ; mais vers la fin de Juillet de l'année ſuivante 1685. M. de la Barre reçut deux Lettres du P. de Lamberville, Miſſionnaire à Onnontagué, leſquelles lui donnerent beaucoup à penſer.

Divers avis, qu'on reçoit au ſujet des Iroquois.

Ce Religieux lui mandoit que les Tſonnonthouans étoient reſtés chez eux tout l'hyver, ſans aller à la chaſſe, dans la crainte que les François ne ſe jettaſſent dans leur Canton, s'ils apprenoient qu'il fût dégarni d'Hommes : qu'ils ſe plaignoient que les Maſcoutins & les Miamis, fiers de la protection déclarée d'Onnonthio, leur avoient fait la guerre, & avoient pris & tué quelques uns des leurs : que les Maſcoutins avoient même brûlé leurs Priſonniers, & s'étoient vantés qu'ils l'avoient fait à l'inſtigation du même Gouverneur Général. que les cinq Cantons avoient depuis peu renouvellé leur Alliance, pour ſe fortifier, diſoient-ils, contre les François, en cas de rupture : que les Mahingans leur avoient promis un ſecours de douze cent Hommes, & les Anglois un plus conſidérable encore, avec toutes ſortes d'armes & de Munitions : qu'il y avoit actuellement pluſieurs Partis d'Iroquois en campagne contre les Miamis. que les Tſonnonthouans refuſoient de livrer les mille Caſtors, dont on étoit convenu avec eux pour le premier terme du payement de ce qu'ils devoient aux François, pillés ſur la route des Illinois, & qu'ils s'excuſoient de ce délai ſur pluſieurs pertes, qu'ils prétendoient avoir faites depuis peu, tandis qu'on

ſçavoit qu'ils portoient plus de dix mille Caſtors à Orange. 1684.

Quant à la parole, qu'ils avoient donnée d'aller trouver le Gouverneur Général, pour prendre avec lui des meſures convenables à la ſituation des affaires, le P. Lamberville mandoit qu'ils s'en croyoient abſolument dégagés, 1°. parce que les chemins étoient mauvais, 2°. parce qu'un de leurs Jeunes Gens, qui retournoit l'Eté dernier de Quebec, s'étant imaginé qu'on vouloit le tuer, s'étoit enfui à travers des Bois, où il étoit mort de faim, & que les François, qui, ſelon eux, étoient cauſe de ſa mort, ne l'avoient, ni pleuré, ni couvert (*a*). Enfin que les Onnontagués n'avoient rien négligé pour les porter à tenir leur parole; mais que pour toute réponſe on leur avoit dit: » Vous devez aller bientôt à Mont- « real pour vos affaires, faites-y tout ce que vous « jugerez à propos, & vous ne ſerez point déſa- « voués ». Façon de parler, qui parmi les Sauva- « ges n'eſt qu'un pur compliment, & n'engage à rien.

M. de Denonville arrive en Canada en qualité de Gouverneur Général.

Il n'y avoit que quelques jours que cette lettre avoit été renduë à M. de la Barre, lorſque le Marquis de Denonville prit terre à Quebec avec de nouvelles Troupes. Il avoit été nommé Gouverneur Général de la Nouvelle France dès la fin de l'année précédente, c'eſt-à-dire, immédiatement après le retour des Vaiſſeaux, qui avoient porté en Canada MM. Deſnos & de Montortier; le Roy ayant compris ſur ce qu'on avoit mandé de la maniere, dont la paix avoit été concluë avec les Iroquois, qu'elle ne ſeroit

(*a*) C'eſt à-dire, qu'ils n'avoient point fait de complimens, ni de préſens à ſa Famille.

1685. pas de durée, & comme le grand âge & les infirmités de M. de la Barre le rendoient peu propre à pouſſer la guerre avec vigueur ; Sa Majeſté avoit compris la néceſſité de lui donner un Succeſſeur : elle avoit fait choix du Marquis de Denonville, Colonel de Dragons, également eſtimable par ſa valeur, ſa droiture & ſa piété, & s'étoit reſolu à faire un nouvel effort pour le mettre en état d'aſſûrer la tranquillité du Pays.

Il croit la guerre néceſſaire avec les Iroquois.

M. de Denonville ſe donna à peine quelques jours de repos, pour ſe délaſſer d'une navigation, qui avoit été très-rude, & monta auſſitôt à Catarocouy. Le Sieur de la Forêt y avoit été rétabli par ordre de la Cour, pour y commander au nom de M. de la Sale ; mais ayant demandé la permiſſion de faire un voiage aux Illinois, où il comptoit que le Sieur de la Sale ne tarderoit pas à ſe rendre, s'il n'y étoit pas déja arrivé ; M. d'Orvilliers avoit été de nouveau chargé de la garde de ce Poſte. Pendant le ſéjour, que le Gouverneur General y fit, il apprit qu'on avoit inſpiré aux Iroquois une grande défiance des François, & il n'omit rien pour les raſſûrer : il comprit néanmoins que cette Nation étoit montée ſur un ton d'inſolence, qu'il falloit néceſſairement rabattre, & il manda au Miniſtre que les hoſtilités, qu'elle continuoit à faire ſur les Illinois, étoit un motif ſuffiſant pour lui faire la guerre ; mais qu'il falloit être prêt, avant que de la déclarer, parce que les Sauvages le ſont toujours.

En quel état il trouve la Colonie.

Il y a quelque apparence qu'on avoit réiteré à ce nouveau Général les inſtances, ſi ſouvent faites à ſes Prédéceſſeurs, de travailler à *fran-*

ciſer les Peuples de ce Continent, ainſi qu'on s'exprimoit alors ; car voici ce qu'il écrivit ſur ce ſujet dans la même Lettre, que je viens de citer. » On a cru lontems qu'il falloit approcher les Sauvages de nous, pour les franciſer ; on a tout lieu de reconnoître qu'on ſe trompoit. Ceux, qui ſe ſont approchés de nous, ne ſe ſont pas rendus François, & les François qui les ont hantés, ſont devenus Sauvages. On affecte de ſe mettre comme eux, & de vivre comme eux : il n'en eſt pas de même des Sauvages aſſemblés en Bourgades au milieu de la Colonie. Rien n'eſt mieux réglé. Il ajoûte en finiſſant, qu'il a trouvé la Colonie toute ouverte ; c'étoit une ancienne plainte, qui ſe renouvelloit toutes les années, & toujours inutilement. 1685.

J'ai déja obſervé qu'en défrichant de nouvelles Terres, on ne ſongeoit qu'à s'écarter les uns des autres, afin de pouvoir s'étendre davantage, ſans conſidérer que par-là on ſe mettoit hors de portée de ſe ſecourir mutuellement, & qu'en embraſſant un Pays immenſe, eu égard au peu de Monde, dont la Colonie étoit compoſée, Perſonne n'y pouvoit être à couvert des inſultes de l'Ennemi ; mais la Cour eut beau donner des ordres pour remedier à un ſi grand mal, & pour réduire les Paroiſſes en Bourgades, il ne fut jamais poſſible de les faire exécuter. Chacun craignoit pour le Public, & Perſonne ne craignoit pour ſoi en particulier. L'expérience même ne rendoit pas plus ſages ceux, qui avoient été les victimes de leur imprudence : on réparoit ſes pertes, quand on étoit en état de le faire ; on oublioit bientôt les malheurs, qui ne ſe pouvoient pas réparer, & la vûë d'un petit inté-

1685. rêt prélent aveugloit tout le monde ſur l'avenir. C'eſt-là le vrai génie des Sauvages, & il ſemble qu'on le reſpire avec l'air de leur Pays.

Les connoiſſances, que le nouveau Gouverneur prit des affaires du Canada, auſquelles il s'appliqua beaucoup pendant l'Hyver, le confirmerent dans la penſée, que nous n'aurions jamais les Iroquois pour Amis, & que pour n'avoir pas toujours ſur les bras un Ennemi incommode & dangereux, il faloit, à quelque prix, que ce fut, le détruire, ou du moins l'humilier & l'affoiblir de ſorte, qu'il fût contraint de rechercher notre Alliance, & de s'y maintenir. Il fut ſurtout perſuadé qu'il n'y avoit que ce ſeul moyen de ſoûtenir le commerce, qu'on pouvoit compter de voir bientôt réduit à rien, pour peu que les choſes demeuraſſent dans l'état, où elles étoient, & que les ſeuls Iroquois arrêtoient les progrès de l'Evangile parmi les Sauvages; ce qui touchoit pour le moins autant le Marquis de Denonville, que le ſoin de conſerver la Colonie.

D'un autre côté toute l'Acadie & les Côtes voiſines étoient en proye aux courſes des Anglois; & M. de Meules, qui l'année précédente s'y étoit tranſporté pour en faire la viſite, avoit trouvé ce beau Pays, & toutes les Habitations Françoiſes dans la derniere deſolation. Radiſſon étoit auſſi toujours à la tête des Anglois dans la Baye d'Hudſon, & il n'étoit preſque plus poſſible aux François de trafiquer dans le Nord. Enfin le commerce n'étoit guéres plus libre à l'Oueſt, depuis que les Tſonnonthouans avoient attiré les Anglois à Niagara, d'où ceux-ci par le moyen des Lacs, dont ils nous coupoient la communication,

pouvoient faire des courſes juſqu'à Michillimakinac. Ils avoient même déja commencé à ſe montrer aux environs de ce Poſte, & ils travailloient fortement par le moyen des Iroquois à nous débaucher les Sauvages de ces Contrées, qui étoient notre plus grande reſſource par raport à la Traite des Pelleteries. 1685.

Pour garantir la Nouvelle France d'un malheur, qui n'étoit pas auſſi éloigné, que pluſieurs le penſoient, le Marquis de Denonville propoſa au Miniſtre par ſa Lettre du huitiéme de May 1686. de conſtruire à Niagara un Fort de Pierres, capable de contenir quatre à cinq cent Hommes. Il lui repreſenta que ce Poſte ainſi gardé fermeroit abſolument aux Anglois le paſſage des Lacs, & nous mettroit en état d'empêcher les Iroquois de leur porter leurs Pelleteries, d'autant plus que par le moyen du Fort de Catarocouy, où l'on pouvoit tenir des Barques à couvert des vents pendant l'Hyver, il ſeroit aiſé de naviguer librement ſur le Lac Ontario, dont nous commanderions les deux extrémités; & que ces Sauvages, dont le Pays s'étend le long de ce Lac, n'auroient plus aucune iſſuë pour leur Chaſſe, qu'autant que nous voudrions bien leur en donner; qu'alors, comme ils ne peuvent gueres chaſſer ſur leurs Terres, où il n'y a preſque point de Bêtes fauves, & pas un ſeul Caſtor, ils ſeroient à notre diſcretion pour la Traite; ce qui ſeroit pour les Anglois une perte de quatre cent mille francs tous les ans, dont nous profiterions. Projet d'un Fort à Niagara. 1686.

De plus, ajoûtoit-il, ſi nous voulons que nos Alliés puiſſent nous ſecourir, quand nous aurons la guerre contre les Iroquois, il eſt d'une néceſſité abſoluë d'avoir un Poſte, où

1686. ils puiſſent s'aſſembler, & ſe refugier en cas de diſgrace, ou de mauvais tems. Enfin il ne lui paroiſſoit pas douteux qu'une pareille Forteresſe, à la porte des Iroquois, les tiendroit en crainte & en reſpect, arrêteroit ce grand nombre de Déſerteurs François, qui alloient ordinairement par-là chez les Anglois, & leur ſervoient enſuite de Guides pour reconnoître les Poſtes avancés de la Colonie. Outre qu'on viendroit peut-être à bout avec le tems de gagner les Iroquois, en leur donnant lieu de mieux connoître la différence de nos mœurs d'avec celles des Habitans de la Nouvelle York.

Après avoir ainſi montré la néceſſité de cet Etabliſſement, le Général, pour prévenir l'objection, qu'on lui pouvoit faire par raport à la dépenſe, ſuggera au Miniſtre d'établir une Ferme, dont le fonds ſeroit le commerce excluſif dans ce Poſte, qui deviendroit bientôt le centre de tout celui du Canada. Il prétendoit qu'avec le tems cette Ferme produiroit au Roy des ſommes très-conſidérables, & qu'elle ne feroit d'ailleurs aucun tort aux Habitans de la Nouvelle France, parce que toutes les Pelleteries, qu'on traiteroit à Niagara, alloient aux Anglois. Au reſte M. de Denonville n'étoit pas le ſeul, qui penſât ainſi; car la Compagnie des Marchands de Quebec pour le commerce du Nord demandoit avec inſtances ce parti, s'engageant, ſi on le lui accordoit, de fournir les Magaſins de Niagara de toutes les marchandiſes, qui ſe pouvoient échanger pour les Pelleteries, de prendre le Bail pour neuf ans, & de payer à Sa Majeſté pour le Privilége une ſomme de trente mille livres chaque année. Nous verrons dans peu ce qui

empêcha l'exécution de ce projet. 1686.

Environ un mois après que le Général eut écrit cette Lettre, il en reçut une du Colonel Dongan, dattée du vint-deux de May, qui portoit en ſubſtance que les grands amas de vivres, qui ſe faiſoient à Catarocouy, perſuadoient aux Iroquois qu'on avoit deſſein de leur déclarer la guerre; que ces Peuples étant Sujets de la Couronne d'Angleterre, les attaquer, ſeroit une infraction manifeſte à la paix, qui étoit entre les deux Rois; qu'il avoit auſſi appris qu'on avoit deſſein de conſtruire un Fort à Niagara, & que cette nouvelle l'avoit d'autant plus étonné, qu'on ne devoit pas ignorer en Canada que tout ce Pays étoit de la dépendance de la Nouvelle York. Lettre du Gouverneur de la Nouvelle York à M. de Denonville.

La réponſe de M. de Denonville fut que les Iroquois craignoient le châtiment, parce qu'ils ſe ſentoient coupables; que cependant les proviſions, qu'il avoit envoyées à Catarocouy, n'avoient pas dû les allarmer; qu'y ayant toujours une groſſe Garniſon dans ce Poſte, & les occaſions de le fournir de vivres, ne ſe trouvant pas aiſément, il étoit néceſſaire, quand elles ſe préſentoient, d'en profiter, pour y faire paſſer des Convois conſidérables: qu'il ſe pouvoit bien faire que quelques Transfuges François euſſent fait naître, ou appuyé les ſoupçons des Iroquois; mais que les diſcours de ces Vagabons ne méritoient aucune créance, d'autant plus qu'ils avoient un véritable intérêt à mettre le trouble & la diviſion entre les deux Colonies: que l'Angleterre étoit mal fondée dans ſes prétentions ſur le Domaine du Pays des Iroquois, & qu'on y devoit ſçavoir que les François en avoient Réponſe de ce Général.

1686. pris poſſeſſion, avant qu'il y eût des Anglois dans la Nouvelle York : qu'au reſte les deux Rois, leurs Maîtres, vivant dans une parfaite intelligence, il ne convenoit point à leurs Lieutenans Généraux de la vouloir troubler.

Cette démarche du Colonel Dongan n'avoit rien, qui dût ſurprendre le Marquis de Denonville ; toute la conduite de ce Gouverneur depuis qu'il étoit en place, avoit perſuadé les François qu'ils le trouveroient toujours en leur chemin, & l'on étoit fort inſtruit qu'il ne manqueroit aucune occaſion d'animer les Iroquois contr'eux ; mais on ne ſçavoit peut-être pas encore tout ce qu'on avoit à craindre d'un ſi dangereux Voiſin, que toute l'autorité du Duc d'York, de qui il dépendoit immédiatement, n'avoit jamais pu engager, depuis même que ce Prince étoit monté ſur le Thrône, à demeurer Spectateur tranquille de tout ce qui ſe paſſoit entre nous & les Iroquois. On en fut enfin éclairci peu de tems après par une voye, qui ne pouvoit être ſuſpecte.

Entrepriſe du Colonel Dongan.

On apprit pendant l'Eté que les Iroquois avoient fait une irruption dans le *Saguinam*(*a*), & y avoient attaqué les Outaouais de Michillimakinac, qui y alloient ordinairement en chaſſe. Le Pere de Lamberville découvrit à Onnontagué que cette hoſtilité étoit le fruit d'une Déliberation de tous les Cantons, dont le Colonel Dongan avoit aſſemblé les Députés à Orange ; qu'il les avoit avertis que le nouveau Général des François étoit réſolu de leur déclarer la guerre ; qu'il les avoit exhortés à le

(*a*) C'eſt une Anſe fort profonde ſur la Côte Occidentale du Lac Huron.

prévenir, à piller les François & leurs Alliés par tout, où ils les rencontreroient, ajoûtant qu'ils en auroient bon marché, parce qu'ils les trouveroient ſans défiance, & qu'il les avoit aſſûrés que, quoiqu'il en arrivât, il ne les abandonneroit point. 1686.

Le Miſſionnaire avoit été averti de toutes ces menées par des Iroquois Chrétiens, & par des Idolâtres mêmes, qui l'aimoient beaucoup; il n'avoit pu empêcher l'Aſſemblée d'Orange; mais il avoit heureuſement travaillé à détourner une partie de l'orage, qui s'y étoit formé, & après avoir tiré parole des principaux Chefs du Canton d'Onnontagué, qu'ils ne conſentiroient jamais à aucune Entrepriſe pendant ſon abſence, il partit pour aller informer M. de Dénonville de tout ce qu'il ſçavoit. Dongan, qui fut bientôt informé de ſon départ, en devina le motif, & ce fut alors, qu'il écrivit au Général François la Lettre, dont j'ai parlé, il n'y a pas lontems, & qui arriva avant le P. de Lamberville.

Il envoya en même tems des Exprès à tous les Cantons, pour hâter l'exécution du deſſein conçu à Orange, & il ſomma celui d'Onnontagué de lui remettre le P. Jacques de Lamberville, Frere de celui, qui étoit allé à Quebec, & qu'il avoit laiſſé comme en ôtage dans ce Canton. Il fit plus, il entreprit de nous débaucher les Iroquois Chrétiens du Sault S. Louis, & de la Montagne: il leur fit dire qu'il leur donneroit dans ſon Gouvernement un Terrein, où ils ſeroient beaucoup mieux, & plus en ſûreté, que dans la Colonie Françoiſe; & comme il n'ignoroit pas que ce qui les retenoit ſur-tout dans nos interêts,

1686. c'étoit la crainte de perdre leur Religion parmi les Anglois, il leur fit donner ſur cela toutes les aſſûrances, qu'ils pouvoient ſouhaiter, ajoûtant que le Roy ſon Maître, & lui-même étoient Catholiques, & qu'ils auroient dans la Nouvelle York des Miſſionnaires de la même Religion. Il ne gagna pourtant rien, ni du côté des Iroquois Chrétiens, ni auprès des Infidéles mêmes, & le Canton d'Onnontagué refuſa de lui livrer le Pere de Lamberville.

Les Anglois ſont reçus à Michillimakinac.

Il fut plus heureux d'abord à Michillimakinac, où depuis quelque tems tous les Sauvages qu'on avoit raſſemblés au Sault Sainte Marie, s'étoient retirés. Il leur envoya des Traitans Anglois, qui eurent grand ſoin de faire publier d'avance qu'ils donneroient leurs marchandiſes à beaucoup meilleur compte, que ne pouvoient faire les François, & ils y furent très-bien reçus. Ils firent leur Traite en toute liberté, parce que, par malheur, M. de la Durantaye étoit abſent. Il arriva preſqu'au moment, qu'ils venoient de partir, & il vouloit faire courir après eux ſur le champ; mais les Hurons le prévinrent, & envoyerent aux Anglois une Eſcorte, qui les conduiſit juſqu'à ce qu'ils euſſent rencontré les Tſonnonthouans, qui venoient au devant d'eux.

Rien n'étoit d'une conſequence plus dangereuſe, que ce commencement de commerce entre la Nouvelle York, & les Peuples, que nous avions juſques-là regardés comme nos plus fidéles Alliés. Auſſi M. de Denonville crut-il dès-lors qu'il ne falloit plus differer de faire la guerre aux Tſonnonthouans, qui en étoient les Entremetteurs; mais avant toutes

choſes il falloit être en état de faire face de toute part, avoir une forte Garniſon à Cataracouy, envoyer un Détachement conſiderable par la Riviere de Sorel du côté des Agniers, pour tenir en échec ce Canton, & donner de la jalouſie au Colonel Dongan. 1686.

Il n'étoit pas moins néceſſaire d'avoir des Magaſins en pluſieurs endroits, & de les mettre hors d'inſulte. Pour tout cela, & pour compoſer l'Armée, que le Général vouloit commander en Perſonne, on ne pouvoit tirer de la Colonie, que huit cent Hommes, & il n'y avoit pas beaucoup à compter ſur les Troupes reglées, qui étoient peu aguerries, mal armées pour la plûpart, & n'avoient nulle connoiſſance de la maniere de faire la guerre dans le Pays. Ainſi c'étoit une néceſſité de diſſimuler juſqu'à l'arrivée du ſecours, qu'on attendoit de France; & il ne s'agiſſoit plus que de chercher des prétextes, pour couvrir tant de préparatifs. Force de la Colonie.

La premiere choſe, à quoi penſa le Gouverneur Général, fut à renvoyer le Pere de Lomberville dans ſa Miſſion, & il le chargea de préſens pour tous ceux des Chefs Onnontagués, qu'il y avoit plus d'eſperance de gagner, & de conſerver dans nos interêts. Il étoit tems que ce Miſſionnaire arrivât dans ce Canton: le Gouverneur de la Nouvelle York avoit profité de ſon abſence pour réveiller dans l'eſprit des Sauvages la crainte, que les François ne vinſſent fondre ſur eux, tandis qu'ils y penſeroient le moins: il leur avoit perſuadé que le P. de Lamberville n'avoit pas voulu ſe trouver avec eux, quand les Troupes de ſa Nation viendroient porter le fer & Le Pere de Lamberville empêche les Iroquois de commencer les Hoſtilités.

1686. le feu dans leurs Villages, & qu'il ſe donneroit bien garde d'y reparoître. Enfin il avoit ſi bien négocié, que tous les Cantons s'étoient aſſemblés, & qu'une partie des Guerriers étoit déja en marche, lorſque ce Religieux reparut à Onnontagué.

Sa préſence changea en un moment la face des affaires; il parla aux Chefs avec cette franchiſe & ſes manieres inſinuantes, qui lui avoient gagné l'eſtime & l'affection de ce Peuple; il diſſipa preſque tous les ſoupçons, qu'on lui avoit inſpirés, & les préſens, qu'il ſçut diſpenſer à propos, achevant ce que ſes bonnes façons avoient ſi heureuſement commencé, les Guerriers furent rappellés, & on ne parla plus de rompre avec les François. Le reſte de l'Eté ſe paſſa en négociations, tantôt pour retirer les Priſonniers, qu'on avoit faits de part & d'autre, & tantôt pour faire reprendre à nos Alliés des ſentimens plus conformes à leurs véritables intérêts. Ceux, qui furent chargés de ce dernier article, y réuſſirent de telle ſorte, qu'ils engagerent les Hurons & les Outaouais de Michillimakinac à deſcendre juſqu'à Catarocouy, pour y conferer avec le Gouverneur Géneral.

Diſpoſition où étoit cette Nation.

Vers la fin de Septembre le P. de Lamberville revint encore à Quebec, pour y rendre compte au Marquis de Denonville de la diſpoſition, où ſe trouvoient alors les Iroquois: il lui dit que les ſeuls Onnontagués avoient rendu les Priſonniers, qu'ils avoient faits ſur nos Alliés, & que les Tſonnonthouans s'en étoient excuſés, en diſant que leurs Captifs ne vouloient pas s'en retourner chez eux. Ce rapport confirma le Général dans la penſée,

qu'on perdoit le tems à traiter avec cette Nation. Il avoit même déja pris ſon parti ; mais il ne voulut pas s'en ouvrir au Miſſionnaire : il lui laiſſa ſeulement entrevoir qu'il étoit réſolu de pouſſer à bout les Tſonnonthouans. 1686.

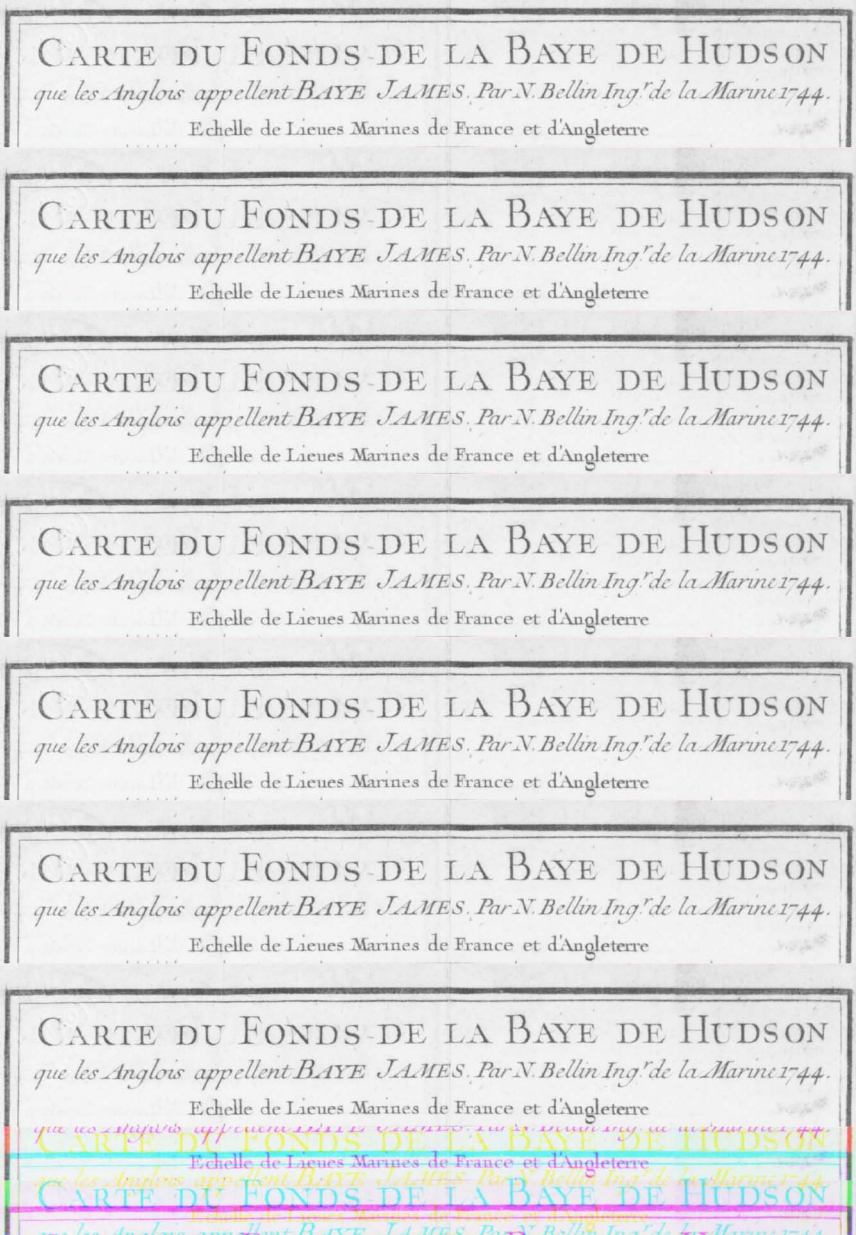
Ce Pere, dit-il, dans une Lettre, qu'il « écrivit à M. de Seignelay, & qui eſt dattée « du huitiéme de Novembre, aime beaucoup « ces Sauvages, quoiqu'il ſoit tous les jours en « danger d'être tué par des Yvrognes ; néan- « moins il avouë qu'il n'y a rien à eſperer pour « leur ſalut, s'ils ne ſont humiliés ; qu'ils n'ont « en vûë que de détruire les autres Sauvages, « pour venir enſuite à nous, & que c'eſt la poli- « tique du Colonel Dongan. Ce Gouverneur « careſſe beaucoup nos Déſerteurs, dont il tire « de grands ſervices, & je ſuis obligé moi- « même de les ménager, juſqu'à ce que je ſois « en état de les châtier. J'ai renvoyé le P. de « Lamberville avec ordre de convoquer toutes « les Nations Iroquoiſes à Catarocouy le prin- « tems prochain, pour parler de nos affaires, « & comme il eſt néceſſaire d'y avoir un Inter- « prête fidéle, que les PP. Recollets, Aumô- « niers de ce Poſte, ne ſçavent pas la Langue, « & que tous nos Interprêtes, à l'exception d'un « Fils du Sieur le Moyne, ſont des ignorans, « j'ai choiſi le P. MILET, & j'ai prié les Peres « Recollets de lui laiſſer la place, juſqu'à ce que « la guerre ſoit finie, avec promeſſe de la leur « rendre. Le P. de Lamberville doit me ren- « voyer ſon Frere, afin qu'il ait moins de peine « à ſe retirer tout ſeul. Le pauvre Pere ne ſçait « pourtant rien de nos deſſeins, & il me fâche de « l'expoſer. J'apprens que les cinq Cantons ſont «

1686. » un gros Parti contre les Miamis, & les Sau-
» vages de la Baye : ils ont ruiné un Village de
» ceux-ci ; mais les Chaſſeurs ont couru ſur eux,
» & les ont bien battus ; ils veulent avoir leur
» revanche. Ils ont fait depuis peu un grand car-
» nage des Illinois, ils ne gardent plus aucune
» meſure avec nous, & pillent nos Canots par
» tout, où ils les trouvent.

Affaires de la Baye d'Hudſon.

Tandis que ces choſes ſe paſſoient dans le centre de la Colonie, les affaires avoient encore une fois changé de face dans la Baye d'Hudſon. Les Anglois regardoient toujours notre Etabliſſement dans la Riviere de Sainte Thereſe comme une uſurpation; mais on avoit fait entendre raiſon ſur ce point à la Cour de Londres, & les deux Rois étoient convenus que chacun demeureroit en poſſeſſion de ce qu'il occupoit. On agiſſoit ſans doute avec une égale ſincerité dans les deux Cours ; mais comme en Angleterre la Nation n'eſt pas toujours d'accord avec le Souverain, & ne regarde pas les Déliberations du Conſeil comme des Loix, qui l'obligent à s'y conformer, il faut prendre ſes ſûretés, quand on traite avec la Cour ; c'eſt ce qu'on n'avoit pas ſongé à faire juſques-là, & nous avons vû ce qui en étoit arrivé.

On a ſçu depuis que le Colonel Dongan, qui pour lors exerçoit par *interim* l'Employ de Gouverneur Général dans la Nouvelle Angleterre, avoit eu beaucoup de part dans la trahiſon, qui nous avoit fait perdre le Fort de la Riviere de Sainte Thereſe, & dont le Roy Très-Chrétien avoit fait faire inutilement de grandes plaintes au Roy de la Grande Bretagne par M. de BARILLON, ſon Ambaſſadeur auprès


CARTE DU FONDS DE LA BAYE DE HUDSON
que les Anglois appellent BAYE JAMES. Par N. Bellin Ing.r de la Marine 1744.
Echelle de Lieues Marines de France et d'Angleterre

auprès de ce Prince. Charles II. déſavoua ſes Sujets ; mais il n'eut pas le crédit de faire reſtituer à ſon Allié ce qui lui avoit été enlevé par la perfidie d'un Transfuge. 1686.

D'autre part les Intéreſſés dans la Compagnie du Nord, à qui le Roy avoit concédé le Fort, dont les Anglois s'étoient rendus les Maîtres, ne voyant nulle apparence d'obtenir de Sa Majeſté des forces ſuffiſantes pour s'en remettre en poſſeſſion, prirent le parti d'en faire eux-mêmes les frais. Ils demanderent à M. de Dénonville des Soldats, & un Officier pour les commander ; & ce Général leur accorda quatre-vint Hommes, preſque tous Canadiens, & pour Commandant, le Chevalier de TROYE, ancien Capitaine & Homme de réſolution. Sainte HELENE, D'IBERVILLE, & MARICOURT, tous trois Fils de M. le Moyne, voulurent être de la partie ; cette petite Troupe ſe mit en marche au mois de Mars de cette année 1686. & après avoir eſſuyé bien des fatigues, arriva au fond de la Baye d'Hudſon le vintiéme de Juin. On ſe diſpoſe en Canada à en chaſſer les Anglois.

Elle entra d'abord en action, & le premier Fort, auquel le Chevalier de Troye s'attacha, fut celui de *Monſipi* dans la Riviere de *Monſoni*. Il étoit bâti de pieux, & avoit quatre Baſtions revêtus de terre. Au milieu il y avoit une Maiſon de quarante pieds en quarré, & d'autant de hauteur, terminée en plate-forme. Ce Fort fut d'abord eſcaladé, & les pieux coupés avec des haches. Le ſeul Canonnier ſe mit en défenſe, & y périt en Brave ; tous les autres demanderent quartier, & on les reçut Priſonniers de guerre. Ils étoient au nombre de ſeize, & ils avoient douze Canons de huit Succès de cette Expedition.

1686. & de ſix, trois milliers de poudre & dix de plomb.

D'Iberville s'embarqua enſuite avec neuf Hommes dans deux Canots d'écorce, & alla aborder un petit Bâtiment, qui étoit à l'ancre, & où il y avoit quatorze Hommes, le Général de la Baye y étoit en perſonne; cependant ils firent très-peu de réſiſtance, & ſe rendirent, ſans autre condition, que la vie ſauve. Sainte Helene avoit été détachée en même tems avec cinquante Hommes, & ayant auſſi rencontré à la Côte un Bâtiment, mais qui n'étoit point gardé, il s'y embarqua avec ſa Troupe, & fit voile vers le Fort *Rupert*, éloigné de quinze à vint lieuës de Monſipi, & ſitué, ainſi que je l'ai déja dit, ſur la Riviere de Nemiſcau. Il débarqua fort près de la Place ſans aucune oppoſition, & monta auſſitôt à l'aſſaut; mais la Garniſon étonnée de cette hardieſſe, ayant demandé quartier, & mis bas les armes, il n'y eut perſonne de tué. Ce Fort étoit nouvellement rebâti, & le Canon n'y étoit pas encore monté ſur les affuts.

Après cette ſeconde conquête, tous les François ſe réunirent, s'embarquerent ſur les deux priſes de d'Iberville & de Sainte Helene, & tournerent vers le Fort de *Quitchitchouen*, dont la réduction ne leur coûta que le voyage, de la poudre, & des boulets de canon. La Garniſon s'y laiſſa canonner aſſez lontems, puis elle capitula. Les grands Magaſins des Anglois étoient dans cette Place, & furent le principal fruit de cette Expédition, qui rendit les François Maîtres de toute la partie Méridionnale de la Baye d'Hudſon. On n'y trouva néanmoins que pour cinquante mille écus de

Pelleteries, ce qui fit juger que les Sauvages n'y venoient pas en fort grand nombre, ou que les Anglois ne ſçavoient pas encore traiter avec ces Peuples. La Garniſon de Quitchitchouen fut envoyée au Port Nelſon ſur un Batiment, qu'on lui donna. 1686.

Il paroît par quelques Lettres écrites ſur la fin de cette année, que l'on ſe récria fort à Londres ſur cette Entrepriſe, & il eſt certain que l'on en fit un crime au Roy d'Angleterre, à qui ſes Sujets attribuoient dès lors tout ce qui leur arrivoit de fâcheux. Ce qui eſt encore plus étonnant, c'eſt que les Miniſtres Plenipotentiaires de la Reine Anne au Congrès d'Utrech, demanderent à ce ſujet des dédommagemens, qu'ils faiſoient monter fort haut, comme ſi nous n'euſſions pas été nous-mêmes en droit d'en exiger de plus conſidérables pour l'invaſion du Fort de la Riviere de Sainte Thereſe, dont la priſe des trois Forts du fond de la Baye n'étoit qu'une juſte repreſaille.

Quelque tems après l'Expédition du Chevalier de Troye, il fut réglé entre les deux Rois que le Port Nelſon demeureroit commun aux deux Nations, & qu'elles pourroient y faire le commerce en toute liberté; mais ce projet, qui ſuppoſoit les Sujets auſſi-bien diſpoſés que leurs Souverains à vivre en bonne intelligence, fut jugé impraticable par tous ceux, qui voyoient les choſes de plus près. Le Marquis de Dénonville repreſenta donc au Roy ſon Maître, que le voiſinage des Anglois dans des lieux ſi éloignés ſeroit une ſource continuelle d'hoſtilités réciproques, & un appas dangereux pour quantité de Libertins, que le moindre ſujet de mécontentement por-

Projet d'un accord pour le Port Nelſon jugé impraticable.

1686. teroit à ſe refugier au Port Nelſon.

Il ajoûta que les Marchands Anglois achetant le Caſtor plus cher que les François, ils auroient toujours la préférence, & par conſéquent feroient ſeuls preſque tout le commerce ; qu'au cas qu'on jugeât à propos de faire un accommodement dans la Baye d'Hudſon entre les Sujets des deux Couronnes, il vaudroit mieux retirer le Port Nelſon des mains des Anglois, & leur reſtituer les trois Forts, qu'on venoit de prendre ſur eux ; que tous les trois enſemble ne valoient pas, à beaucoup près, pour le commerce, le ſeul Port Nelſon ; & qu'à la premiere rupture il ſeroit fort aiſé de les reprendre en allant par Terre, comme avoit fait le Chevalier de Troye.

Traité de Neutralité entre les Anglois & les François pour l'Amérique.

Au Printems de l'année ſuivante le Gouverneur Général reçut un ordre du Roy, qui eût été plus efficace pour obvier à tous les inconvéniens, que le Général vouloit éviter, & pour obliger les Iroquois à demeurer tranquilles, que la plus heureuſe Expédition, ſi les Anglois, qui l'avoient ſollicité, euſſent agi

1687. „ de bonne foy : „ Ayant été informé, diſoit Sa „ Majeſté, par M. DE BARRILLON, mon Am„ baſſadeur Extraordinaire auprès du Roy d'An„ gleterre, que les Miniſtres de Sa Majeſté „ Britannique lui avoient propoſé un Traité de „ Neutralité entre mes Sujets & les ſiens dans „ les Iſles & Pays de Terre ferme de l'Ameri„ que ; & ayant conſideré que je ne pouvois „ rien faire de plus avantageux à meſdits Sujets, „ que de leur procurer les moyens de faire leur „ commerce, de cultiver leurs Terres, & de faire „ valoir leurs Habitations ſans interruption. „ J'aurois agréé cette propoſition, & aurois en-

voyé audit Sieur de Barrillon les pouvoirs né- » 1687.
ceſſaires pour conclure ce Traité, qui a été «
heureuſement terminé le treiziéme du mois «
de Septembre dernier ; je vous fais cette Lettre «
pour vous dire que mon intention eſt que vous «
le faſſiez publier & enregiſtrer au Conſeil Sou- «
verain de Quebec, que vous teniez exacte- «
ment la main à ſon exécution, ſans vous en «
départir pour quelque raiſon que ce ſoit. Et «
comme par les Articles quatorze & quinze de «
ce Traité on eſt particulierement convenu «
qu'il ſera envoyé des ordres aux Gouverneurs «
& autres Officiers pour pourſuivre comme «
Pirates tous les Armateurs particuliers, qui «
n'auront point de Commiſſion légitime, & «
ceux, qui en prendront de quelque Prince ou «
Etat, avec leſquels l'une des deux Nations «
ſera en guerre. Mon intention eſt qu'en cas «
que quelques-uns de ces Armateurs arrivent «
dans votre Gouvernement, vous les faſſiez «
arrêter, & vous faſſiez proceder contr'eux. «

Il eſt hors de doute qu'un pareil Traité, s'il pouvoit être religieuſement obſervé, ſeroit également avantageux à toutes les Nations de l'Europe, qui ont des Etabliſſemens dans le Nouveau Monde, & qu'il contribueroit infiniment au progrès de la Religion parmi les Peuples ſoumis aux Princes Catholiques ; mais plus d'une experience avoit dû perſuader que les Anglois ne l'obſerveroient point, & on avoit tout lieu de croire qu'ils n'en avoient fait la propoſition, que pour endormir les François de l'Amérique. On n'en douta pas un ſeul moment dans la Nouvelle France, & ils ne tarderent pas beaucoup à faire voir qu'on avoit penſé juſte.

1687. Dès l'année ſuivante ils firent une tentative ſur le Fort de Quitchitchouen, qui portoit le nom de *Sainte Anne*, depuis que nous nous en étions rendus les Maîtres ; mais ils y trouverent le brave d'Iberville, qui les repouſſa avec perte, leur prit un Vaiſſeau, & brûla une Maiſon, qu'ils avoient bâtie ſur le bord de de la Mer. Le Colonel Dongan de ſon côté continuoit toujours ſes intrigues auprès des Iroquois, qui, aſſûrés d'en être ſoûtenus toutes les fois, qu'ils auroient beſoin de ſon ſecours, en devenoient de jour en jour plus inſolens, & ne gardoient plus de meſures ; ce qui avoit obligé M. de Dénonville de leur déclarer la guerre dès le mois de Septembre de l'année précédente 1686.

Les Anglois y contreviennent.

Ce Général avoit apparemment reçu dès lors tous les ſecours, qu'il avoit demandés en France, puiſqu'ayant écrit à M. de Seignelay le ſixiéme de Juin de cette même année, qu'il ne pouvoit tirer de la Colonie pour cette guerre que neuf cent Hommes au plus, & qu'avec ſi peu de forces il n'étoit pas en état de rien entreprendre, il lui manda le ſixiéme d'Août ſuivant qu'il prétendoit être au Lac Ontario avant le mois de Juin 1687. avec deux mille François & ſix-cent Sauvages domiciliés ; mais la déclaration de guerre fut précedée d'une démarche, qu'il n'eſt pas ſurprenant que le Roy eût ordonnée, comme nous avons vû que ce Prince avoit fait dès le tems même de M. de la Barre ; mais qu'on ne ſçauroit pardonner à M. de Dénonville d'avoir entrepriſe, ſans en avoir prévû & repréſenté les ſuites fâcheuſes ; encore moins de l'avoir exécutée d'une maniere, qui ne pouvoit pas lui avoir été preſcrite.

Le Gouverneur Général ſe diſpoſe à marcher contre les Iroquois.

Le projet du Roy de fortifier les Chiourmes de ſes Galeres de tout ce qu'on pouvoit faire de Priſonniers ſur les Iroquois, n'avoit rien que de légitime, après les trahiſons réiterées de ce Peuple feroce, lequel avoit preſque toujours retenu les François, qui avoient eu le malheur de tomber entre leurs mains, dans une captivité beaucoup plus dure que celle de nos Galeriens; ſans parler de ceux, qu'ils avoient fait expirer dans les plus affreux tourmens. A quoi on peut ajoûter le droit de conquête dans le Canton d'Agnier ſous M. de Tracy, & les priſes de poſſeſſion faites à la vûë des Iroquois mêmes, & en quelque façon de leur aveu; mais on connoiſſoit peu les Sauvages, ſi on s'imaginoit qu'ils prétendiſſent engager leur liberté par ce cérémonial, & quand bien même tout cela auroit donné droit de les regarder comme Sujets de la Couronne, ce que je n'ai garde de conteſter, il me paroît que rien ne peut juſtifier la perfidie, dont on uſa à leur égard. Il eſt certain du moins que le Roy, dans l'ordre, qu'il donna à M. de la Barre de les envoyer aux Galeres, ne parla que de ceux, qu'on feroit Priſonniers de guerre, & ſuppoſant toujours qu'ils étoient des Sujets révoltés. 1687.

On ſe ſaiſit par ſurpriſe des principaux Chefs Iroquois, & on les envoie aux Galeres.

Quoiqu'il en ſoit, M. de Dénonville crut qu'il lui étoit permis d'uſer de toutes les voyes poſſibles pour affoiblir & pour intimider des Barbares, que leurs perfidies, leurs cruautés inouies, & toute la ſuite de leur procedé rendoient indignes qu'on obſervât à leur égard les régles ordinaires. Sur ce principe, & ne faiſant pas aſſez réfléxion qu'il ſe devoit à lui-même ce qu'il jugeoit ne devoir pas aux Iro-

1687. quois, avant que de leur déclarer la guerre, il attira ſous differens prétextes pluſieurs de leurs principaux Chefs à Catarocouy, & quand ils y furent arrivés, il les fit enchaîner; il les envoya enſuite ſous bonne garde à Quebec, avec ordre au Commandant de les embarquer ſur les Navires de France, pour être conduits aux Galeres en quoi on ne peut diſconvenir qu'il fit encore pluſieurs fautes, qu'on ne peut excuſer, qu'en diſant qu'il ne connoiſſoit pas aſſez les Sauvages, & qu'il ſe livra trop a de mauvais conſeils.

Mauvais effets de cette démarche.

La premiere eſt, que pour faire donner dans le piége les Chefs Iroquois, il ſe ſervit de deux Miſſionnaires, qui furent les PP. de Lamberville & Milet, à qui il avoit fait myſtere de ſon deſſein, & il ne fit pas attention que par-là il s'expoſoit à décréditer pour toujours le Miniſtere des Ouvriers Evangeliques dans l'eſprit, non-ſeulement de cette Nation, mais encore de toutes les autres de ce Continent. La ſeconde, qu'il ne pouvoit éviter de punir des Innocens avec les Coupables; car il pouvoit bien juger que ceux, qui ſur ſa parole ſe rendroient à Catarocouy, ne ſeroient pas les ſeuls Auteurs du mal, comme il arriva en effet. En troiſiéme lieu, il ne pouvoit pas s'aſſûrer de ſubjuguer entierement une Nation, qu'un coup d'un ſi grand éclat devoit naturellement nous rendre irréconciliables, & porter aux plus grands excès de fureur contre nous. Enfin les circonſtances de cet enlevement eurent quelque choſe de fort odieux, & par malheur il n'en reſta que cela. M. de Denonville s'étoit promis d'humilier ces Sauvages, & l'obligation, où l'on

1687.

ſe trouva, de le déſavouer, les rendit plus inſolens ; il les aigrit beaucoup plus, qu'il ne les affoiblit, & en les mettant dans la néceſſité d'avoir recours aux Anglois pour ſe venger de nous, il donna à ceux-ci un grand avantage pour ſe les attacher.

Captivité du P. Milet.

Des deux Miſſionnaires, dont le Général avoit employé l'entremiſe pour faire donner les Iroquois dans le piége, l'un, qui fut le P. Milet, tomba peu de tems après entre les mains des Onneyouths, qui le deſtinerent d'abord au feu, & lui firent ſouffrir tous les maux, qui ont accoûtumé de ſervir de prélude à ce cruel ſupplice. Il en fut néanmoins préſervé, preſque au moment de l'exécution, par une Matrone, qui l'adopta, le retira dans ſa Cabanne, & le traita bien. J'aurai occaſion d'en parler dans la ſuite, & de dire de quelle maniere le Ciel récompenſa une ſi belle action.

Conduite généreuſe & noble des Onnontagués par rapport au P. de Lamberville.

Pour ce qui eſt du P. de Lamberville, ſur le ſort duquel M. de Dénonville avoit eu avec raiſon tant d'inquiétude, parce qu'il étoit demeuré entre les mains des Onnontagués, il dut ſon ſalut & ſa liberté à la grande eſtime, & au ſincere attachement, que l'on avoit pour lui dans ce Canton. A la premiere nouvelle, qu'on y reçut de ce qui venoit de ſe paſſer à Catarocouy, les Anciens le firent appeller, & après lui avoir expoſé le fait avec toute l'énergie, dont on eſt capable dans le premier mouvement d'une indignation, qu'on croit juſte, lorſqu'il s'attendoit à éprouver les plus funeſtes effets de la fureur, qu'il voyoit peinte ſur tous les viſages, un des Anciens lui parla en ces termes, que nous avons appris de lui-même.

1687. » » On ne ſçauroit diſconvenir que toutes » ſortes de raiſons ne nous autoriſent à te traiter » en Ennemi ; mais nous ne pouvons nous y ré- » ſoudre. Nous te connoiſſons trop, pour n'être » pas perſuadés que ton cœur n'a point eu de » part à la trahiſon, que tu nous a faite ; & » nous ne ſommes pas aſſez injuſtes pour te » punir d'un crime, dont nous te croyons inno- » cent, que tu déteſtes ſans doute autant que » nous, & dont nous ſommes convaincus que » tu es au déſeſpoir d'avoir été l'inſtrument. Il » n'eſt pourtant pas à propos que tu reſtes ici ; » tout le monde ne t'y rendroit peut-être pas » la juſtice, que nous te rendons, & quand une » fois notre Jeuneſſe aura chanté la guerre, elle » ne verra plus en toi qu'un Perfide, qui a livré » nos Chefs à un rude & indigne eſclavage, & » elle n'écoutera plus que ſa fureur, à laquelle » nous ne ſerions plus les Maîtres de te ſouſ- » traire. « Ils firent plus, ils l'obligerent à partir ſur le champ, & lui donnerent des Guides, qui le conduiſirent par des routes détournées, & ne le quitterent point, que quand il fut hors de tout danger. On n'a point douté que Garakonthié n'ait été le principal Auteur d'un procédé ſi noble ; ce Sauvage étoit attaché de cœur au P. de Lamberville, & la tendreſſe, que ce Miſſionnaire conſerva toujours pour lui, a donné tout lieu de croire qu'il le regardoit comme ſon Libérateur.

Plan de la Campagne contre les Tſonnonthouans.

Tout étoit prêt pour commencer la guerre, lorſque M. de Dénonville ſe déclara de la maniere, que nous venons de voir. Ses meſures étoient aſſez bien priſes, & il faut convenir que, ſi le ſuccès de ſon Expédition ne répondit pas tout-à-fait à ſes eſperances, il y eut

plus de malheur, que de ſa faute. Rien n'étoit mieux imaginé que le plan de cette Campagne. Le Chevalier de Tonti, de retour d'un voyage, qu'il avoit fait à l'embouchure du Miciſſipi, pour y apprendre des nouvelles de M. de la Sale, s'étant trouvé à Montreal au mois de Juillet de l'année précédente, avoit eu ordre de repartir ſur le champ pour ſe rendre chez les Illinois, d'y publier la guerre, d'y aſſembler le plus qu'il ſeroit poſſible de ces Sauvages, de les conduire au mois de Juin de cette année dans le voiſinage des Tſonnonthouans du côté des Andaſtes & de l'Ohio; d'envoyer enſuite des petits Partis pour donner l'allarme aux Ennemis, & de couper à leurs Femmes & à leurs Enfans la retraite, qu'on jugeoit ne ſe pouvoir faire avec ſureté pour eux, que par cet endroit. 1687.

Les Sauvages des environs de la Baye étoient fort irrités contre les Iroquois, qui leur avoient enlevé depuis peu un grand nombre de leurs Femmes; le Marquis de Dénonville n'avoit pas manqué de profiter d'une ſi heureuſe conjoncture, pour les engager à groſſir ſon Armée. Il ne jugea pourtant pas à propos de leur communiquer tout ſon projet; mais il les fit prier de ſe joindre à M. du Luth, qu'il avoit chargé de ſe retrancher à la tête du Détroit du côté du Lac Huron; Poſte important pour la réunion & la ſûreté des differens Partis, qui devoient venir de tous les Quartiers du Canada au rendez-vous Général de l'Armée.

Boiſguillot & Nicolas Perrot, qui étoient en Traite vers le Miciſſipi, furent avertis de ſe trouver à Michillimakinac au tems, qu'on

1687. leur marqua, avec tous les François, qui étoient avec eux, ou dans leur voiſinage, à la réſerve de ceux, qu'il ſeroit néceſſaire de laiſſer à la garde de leurs effets; & de déclarer aux Sioux que, ſi pendant leur abſence ils donnoient la moindre inquiétude à nos Alliés, on ſçauroit bien les en faire repentir.

Enfin M. de la Durantaye, qui commandoit toujours à Michillimakinac, & qui par ſa ſageſſe, ſa vigilance, ſa fermeté & ſa douceur avoit gagné l'eſtime & l'affection de tous les Sauvages établis dans ce Poſte, eut ordre de raſſembler tous ces divers Corps de Troupes, & de les mener à Niagara, d'y bien reconnoître le Pays, d'y harceler l'Ennemi, en attendant l'Armée, s'il arrivoit avant elle; mais de diſtinguer les Onnontagués, & de ſe contenter de les faire Priſonniers, tant parce qu'ils s'étoient mieux comportés que les autres Iroquois, que pour faire des échanges avec les deux PP. de Lamberville, ſuppoſé que ces deux Miſſionnaires n'euſſent pas eu le tems de ſe retirer dans ce Canton avant la déclaration de la guerre.

Tout cela fut heureuſement executé, ſi ce n'eſt que le Chevalier de Tonti ne put pas amener que quatre-vint Illinois de ſix à ſept cent, ſur leſquels il avoit compté; parce qu'ils eurent avis que les Tſonnonthouans étoient en campagne pour venir fondre ſur leurs Villages. L'avis étoit vrai; mais ce Parti ayant été informé par un Envoyé du Gouverneur de la Nouvelle York que les François étoient ſur le point d'entrer en armes dans leur Canton, fut contraint de retourner ſur ſes pas. Cependant Tonti ſe voyant trop peu accom-

pagné pour exécuter tout ce que M. de Denonville lui avoit preſcrit, n'eut point d'autre parti à prendre, que d'aller joindre M. du Luth à l'entrée du Détroit. 1687.

Ce n'étoit pas non plus ſans de grandes peines, qu'on avoit pu réſoudre la plûpart des autres Sauvages à prendre les armes pour cette Expédition. Les Hurons & les Outaouais avoient même été ſur le point de faire alliance avec les Iroquois, & quoique MM de la Durantaye & du Luth, qui étoient à la tête d'un aſſez grand nombre de François, les tinſſent en reſpect, ſi les Miſſionnaires n'euſſent trouvé le ſecret de gagner les deux principaux Chefs de ces Nations; on ne douta point alors qu'elles ne ſe fuſſent jointes aux Tſonnonthouans, ou qu'elles ne fuſſent demeurées dans l'inaction: le Gouverneur Général manda au Miniſtre que ces Peres avoient en cette occaſion détourné le plus grand malheur, qui pût arriver à la Colonie. Il y contribua beaucoup lui-même; car les deux Chefs, dont je viens de parler, étant venus le trouver, à la perſuaſion des Miſſionnaires, il ſçut par ſes bonnes manieres les engager dans ſes intérêts.

Les Miſſionnaires empêchent les Hurons & les Outaouais de ſe joindre aux Iroquois.

Tous ces arrangemens étoient pris, & en partie exécutés avant la déclaration de la guerre, ſans que les Iroquois fuſſent inſtruits de ce qui ſe tramoit contre eux. Les premiers avis, qu'ils en reçurent par le Colonel Dongan, ne produiſirent même d'autre effet, que de les rendre un peu plus attentifs à nos démarches; encore ſe tranquilliſerent-ils bientôt. Le départ du P. de Lamberville le jeune, qui avoit été coloré d'un prétexte plauſible, ne leur avoit point décillé les yeux, & la préſence de

Ceux-ci s'endorment ſur nos préparatifs.

1687. l'Ainé, qui paroiſſoit fort tranquille, & qui ne ſe doutoit effectivement de rien, les raſſuroit abſolument.

Le Colonel Donzan les réveille de cet aſſoupiſſement.

Le Gouverneur de la Nouvelle York ne ceſſoit cependant de mettre tout en uſage pour les reveiller de cet aſſoupiſſement, & voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout, il tourna toutes ſes vûës du côté de M. de Dénonville, qu'il ſe flata de pouvoir amuſer; mais il n'y réuſſit point. Enfin ayant ſçu que tous les François & les Sauvages étoient ſur le point de ſe mettre en marche, il en fit avertir les Iroquois, qui commencerent à entrer en défiance; ce qui ne les empêcha pourtant point d'envoyer leurs Chefs à Catarocouy, où ils ſe flattoient d'intimider le Général, ou de l'engager dans quelque négociation, qui leur donnât le tems de le prévenir.

L'Armée Françoiſe ſe met en marche.

Mais l'Armée Françoiſe étoit déja campée dans la petite Iſle de Sainte Helene, qui eſt vis-à-vis de Montreal, & le ſeptiéme de Juin, M. de CHAMPIGNI NOROI qui l'année précédente avoit ſuccédé à M. de Meules dans l'Intendance de la Nouvelle France, s'y rendit avec le Chevalier de VAUDREUIL, lequel étoit arrivé depuis peu dans la Colonie avec la qualité de Commandant des Troupes. Tout étoit prêt, & l'onziéme, l'Armée ſe mit en marche ſur deux-cent Bateaux, & autant de Canots Sauvages. Elle étoit compoſée de huit cent trente-deux Hommes des Troupes du Roy, d'environ mille Canadiens & de trois-cent Sauvages.

La parfaite intelligence, qui regnoit entre le Gouverneur Général & le nouvel Intendant, & qui étoit fondée ſur la vertu la plus vraye,

& un zéle égal dans tous les deux pour le ſervice du Roy, avoit répandu ce même concert dans tous les Corps, dont cette petite Armée étoit formée, & y faiſoit regner l'abondance. M. de Champigny l'accompagna pendant trois jours, au bout deſquels il prit le devant avec un Détachement de trente Hommes, dans le deſſein de prévenir ſibien tout ce qui pouvoit arrêter les Troupes à Catarocouy, qu'elles ne fuſſent pas obligées d'y ſéjourner lontems; mais la vigilance & l'activité de M. d'Orvilliers y avoient pourvû & l'Intendant ne trouva preſque rien à faire. 1687.

M. de Dénonville le ſuivit de près, & ce Général, en arrivant à Catarocouy, reçut une Lettre du Colonel Dongan, écrite à peu près ſur le même ton, que ce Gouverneur avoit accoûtumé de prendre, lorſqu'il s'agiſſoit des Iroquois; c'eſt-à-dire, qu'il faiſoit de grandes plaintes de ce que les François faiſoient la guerre aux Sujets du Roy d'Angleterre; il ajoûtoit que M. de la Barre n'avoit pas cru devoir s'engager dans une pareille Expédition, ſans lui en avoir auparavant donné avis. Lettre du Colonel Dongan à M. de Dénonville.

M. de Dénonville lui fit réponſe qu'ils étoient bien loin de compte, s'il regardoit les Iroquois comme des Sujets de Sa Majeſté Britannique; & quant à la démarche de M. de la Barre, dont il prétendoit s'apuyer, il lui déclara que ce ne ſeroit pas pour lui un exemple à ſuivre. Il parloit avec d'autant plus de fermeté, qu'il venoit d'apprendre par le Sieur de la Forêt une nouvelle, qui lui démaſquoit parfaitement le Gouverneur de la Nouvelle York. Voici de quoi il s'agiſſoit. Réponſe du Général.

M. de la Durantaye avoit rencontré ſur le

1687. Lac Huron ſoixante Anglois, partagés en deux Troupes, eſcortés par des Tſonnonthouans, conduits par un Déſerteur François, & qui portoient des marchandiſes pour traiter à Michillimakinac : cela étoit formellement contre les conventions faites entre les deux Couronnes ; & le Colonel Dongan ne l'ignoroit pas : auſſi la Durantaye ne balança-t'il point à attaquer ce Convoi. Tous ceux, qui le conduiſoient, furent pris, & leurs marchandiſes diſtribuées aux Sauvages. Il n'y a point de doute que, ſi ces Traiteurs fuſſent arrivés à Michillimakinac, tandis que le Commandant étoit abſent, ils n'euſſent de nouveau engagé les Sauvages à prendre les intérêts des Iroquois, ou du moins à demeurer neutres. On eut même lieu de croire que c'étoit là leur principal deſſein.

Des Anglois ſont défaits dans le Lac Huron.

Fort des Sables. M. de la Durantaye, après avoir ſi heureuſement rompu leurs meſures, alla joindre MM. du Luth & de Tonti à l'entrée du Détroit, & ſe rendit avec eux à Niagara. Ils y étoient à peine arrivés, que le Sieur de la Forêt leur apporta un ordre du Gouverneur Général de ſe trouver le dix à la Riviere des Sables en-deçà de la Baye des Tſonnonthouans du côté de Catarocouy. M. de Denonville s'y rendit lui-même avec toute l'Armée, & par un hazard, dont les Sauvages ne manquerent point de tirer un heureux préſage, ils y entrerent tous en même tems. On travailla auſſitôt à faire ſur le bord du Lac, un peu au-deſſus de la Riviere, un Retranchement de Paliſſades, pour y mettre les Magaſins ; il fut achevé en deux jours, & M. d'Orvilliers y fut laiſſé avec quatre-cent Hommes pour le

garder, & pour aſſûrer les derrieres de l'Armée. 1687.

Le Général, avant que de partir de là, y fit paſſer par les armes le François, qui avoit ſervi de Guide aux Anglois pour aller à Michillimakinac, & qui avoit été pris en combattant contre le ſervice de ſon Prince. Sur quoi le Baron de la Hontan s'écrie à l'injuſtice, parce que, dit-il, nous avions alors la paix avec l'Angleterre, & que les Anglois ſe prétendoient les Maîtres des Lacs. Comme ſi cette prétention chimérique, & dont je ne ſçache Perſonne, qui ait jamais parlé, que cet Auteur, rendoit innocent un Tranſfuge, qui ſervoit des Etrangers au préjudice de ſon Souverain.

Du Fort des Sables l'Armée prit ſon chemin par les Terres, & le treize, après avoir paſſé deux défilés très-dangereux, elle arriva à un troiſiéme, où elle fut vigoureuſement attaquée par huit cent Iroquois. Deux cent de ces Barbares, après avoir fait leur décharge, ſe détacherent pour prendre en queuë notre Armée, tandis que le reſte continuoit à charger la tête. On n'étoit qu'à une portée de fuſil du premier Village des Tſonnonthouans, d'où l'on craignit qu'il ne ſortît de nouvelles Troupes; & cette crainte, jointe à la ſurpriſe dans un lieu déſavantageux, cauſa d'abord quelque déſordre. Pluſieurs Sauvages, plus accoûtumés que les François à combatre dans le Bois firent ferme, & donnerent à l'Armée le loiſir de ſe reconnoître. Alors l'Ennemi fut repouſſé de toutes parts, & voyant la partie trop inégale, ſe débanda pour fuir plus aiſément. Combat contre les Tſonnonthouans.

Nous eûmes dans cette action cinq ou ſix

1687. Hommes tués, & environ vint bleſſés, parmi leſquels fut le P. ANJELRAN, Jeſuite, qui ſe trouva engagé parmi les Sauvages, lorſque l'Ennemi fit ſa premiere charge. M. de Dénonville dans une de ſes Lettres à M. de Seignelay, dit que la Nouvelle France avoit de grandes obligations à ce Miſſionnaire, qu'il avoit plus contribué que Perſonne à retenir les Outaouais & les Hurons dans notre alliance, & que ſans lui il y auroit lontems que Michillimakinac ſeroit au pouvoir des Anglois, ou des Iroquois. La perte des Ennemis fut de quarante-cinq Hommes, tués ſur la place, & ils eurent ſoixante bleſſés. Les corps des premiers furent d'abord mis en piéces, & mangés par les Outaouais, qui firent beaucoup mieux la guerre aux Morts, dit M. de Dénonville dans ſa Lettre à M. de Seignelay, qu'ils ne l'avoient faite aux Vivans.

Il n'en fut pas de même des Hurons, qui étoient venus avec eux, ils firent très-bien leur devoir, & ceux de Lorette, les Iroquois du Sault S. Louis & de la Montagne, encore mieux. Le ſeul Homme de marque, qu'on perdit dans cette occaſion, fut un Capitaine Agnier (a) du Sault S. Louis, nommé *la Cendre chaude*: il avoit été un des Bourreaux du Pere de Brebeuf, & il attribuoit ſa converſion aux Prieres du Saint Martyr. Il avoit ſi bien réparé ſon crime, que peu de Miſſionnaires ont gagné à Dieu autant d'Infidéles, que lui. Les Canadiens ſe battirent avec leur bravoure ordinaire; mais les Soldats ſe firent

(a) M. de la Potherie dit qu'il étoit Onneyouth; mais il s'eſt trompé.

peu d'honneur dans toute cette campagne. On s'y étoit aſſez attendu. *Que peut-on faire avec de tels Gens ?* diſoit M. de Dénonville, dans une autre Lettre au Miniſtre. 1687.

Le quatorziéme, l'Armée alla camper dans un des quatre grands Villages, qui compoſoient le Canton des Tſonnonthouans, & qui étoit éloigné de ſept ou huit lieuës du Fort des Sables. Elle n'y trouva Perſonne, & il fut brûlé; elle pénétra enſuite plus avant dans le Pays, & pendant dix jours, qu'elle mit à le parcourir, elle ne rencontra pas une ame. Le plus grand nombre s'étoit refugié chez les Goyogouins, & l'on a ſçu depuis que pluſieurs avoient paſſé dans la Nouvelle York; que le Colonel Dongan avoit fourni des munitions de guerre à ceux, qui avoient attaqué les François, & que le Roy d'Angleterre ayant envoyé à Manhatte un Intendant pour y faire exécuter le Traité de Neutralité, le Gouverneur l'avoit fait embarquer ſur le champ, & renvoyé en Europe. Suites de ce combat.

Pour revenir à notre Armée, les dix jours, qu'elle reſta dans le Pays Ennemi, furent employés à le ravager, & ſur tout à brûler quatre-cent mille minots de bled. On y tua auſſi un nombre prodigieux de Cochons, qui cauſerent bien des maladies; ce qui joint à la fatigue de deux jours de marche dans des chemins affreux, & à la crainte, où étoit le Général, de ſe voir abandonné des Sauvages, qui l'en menaçoient ſans ceſſe, l'obligea de borner là ſes Exploits. Ainſi, après avoir de nouveau pris poſſeſſion du Pays, qu'il venoit de conquerir, il ſe raprocha de la Riviere de Niagara.

1687. Il eſt certain que M. de Dénonville fit tout ce qui étoit poſſible dans les circonſtances, où il ſe trouvoit, pour mettre une bonne fois toute la Nation hors d'état de remuer jamais, qu'il ne s'épargna en rien, qu'il fatigua comme le ſimple Soldat, & qu'il fit paroître beaucoup d'intrépidité dans l'action, dont je viens de parler: que les Tſonnonthouans furent véritablement humiliés, & tous les Iroquois détrompés de l'opinion, où ils étoient, qu'avec la protection des Anglois ils n'avoient rien à craindre des armes Françoiſes; qu'ils comprirent que, ſi les coups, qu'on leur avoit portés ne les abbattirent pas entierement, & leur firent même aſſez peu de mal, ils en étoient redevables à des accidens, qu'on n'avoit pas dû prévoir, & qu'ils ne devoient pas s'expoſer légerement aux mêmes riſques, qu'ils venoient de courir; mais après tout la Colonie n'en a retiré aucune utilité.

Fort bâti à Niagara, & peu de tems après abandonné.

Le Gouverneur Général avoit toujours extrêmement à cœur de conſtruire un Fort à Niagara, & l'occaſion d'exécuter ce deſſein étoit trop belle, pour la manquer. Le Fort fut bâti, & le Chevalier de la Troye y fut laiſſé avec cent Hommes pour le garder. Nos Alliés en témoignerent beaucoup de joye, & la ſuite fera voir que l'on n'auroit dû rien négliger pour conſerver ce Poſte, malgré les difficultés, qui s'y rencontrerent; mais la maladie s'étant miſe bientôt après dans la Garniſon, qui y perit toute entiere, on attribua ce malheur à l'air du Pays. Il y a cependant bien de l'apparence qu'il fut uniquement cauſé par les vivres, qui étoient gâtés; quoiqu'il en ſoit, cette importante Place fut peu

de tems après abandonnée & ruinée, au grand regret de M. de Denonville (*a*). 1687.

Nouvelles intrigues du Colonel Dongan.

Cependant le Gouverneur de la Nouvelle Yørk ſuivoit toujours ſon plan, qui conſiſtoit à tâcher de nous débaucher nos Alliés, de s'attirer tout le commerce du Canada, & de nous rendre les Iroquois irréconciliables. Il fit déclarer aux Cantons qu'il ne vouloit plus qu'ils allaſſent à Catarocouy, ni qu'ils euſſent d'autres Miſſionnaires, que de ſon choix : il les engagea même à renvoyer aux Hurons & aux Outaouais de Michillimakinac tous les Priſonniers, qu'ils avoient faits ſur eux. il fit dire de nouveau aux Iroquois du Sault Saint Louis & de la Montagne, que s'ils vouloient ſe rapprocher de lui, il leur donneroit des Jeſuites Anglois pour Miſſionnaires, & un Terrein beaucoup plus avantageux, que celui qu'ils occupoient. Enfin il manda au Marquis de Denonville que, s'il continuoit à moleſter les Iroquois, il ne pourroit ſe diſpenſer de les ſecourir à force ouverte.

Un Iroquois du Sault Saint Louis travaille utilement pour la Religion & pour la Colonie.

Le Général ſe mocqua de ſes menaces, & ne voyant plus aucune apparence de réduire les Iroquois par la force des armes, il mit toute ſon application à les diviſer. Il n'avoit encore pu pénétrer en quelle diſpoſition étoit le Canton d'Agnier : un des Chefs du Sault S. Louis, qui étoit de ce Canton, & qu'on appelloit dans la Colonie *le Grand Agnier*, s'offrit d'y aller lui ſixiéme, & promit d'en rapporter des nouvelles certaines. Son offre fut acceptée, & comme il traverſoit le Lac

(*a*) On y a depuis quelques années conſtruit un nouveau Fort, pluſieurs Habitans s'y ſont établis, & perſonne ne s'y plaint de l'intemperie de l'air.

1687. Lac Champlain, il rencontra un Parti de ſoixante Agniers, que le Colonel Dongan avoit envoyé pour faire des Priſonniers. Il les aborda ſans crainte, leur déclara qu'Onnonthio ne vouloit point leur faire la guerre, & leur parla avec tant de force, qu'il leur perſuada de s'en retourner chez eux. Il leur prêcha même JESUS-CHRIST d'une maniere, qui les toucha beaucoup, & il en amena quatre au Sault S. Louis.

Il envoya enſuite ſon Neveu avec un autre Sauvage aux Cantons d'Onneyouth & d'Onnontagué pour leur donner les mêmes aſſûrances, qu'il venoit de donner à ſes Compatriotes; & le grand crédit, que ſon mérite & ſa vertu lui avoient acquis, ſoûtenu des bons ſervices de Garakonthié, qui arrêtoit toutes les réſolutions violentes dans ſon Canton, furent pour quelque tems une puiſſante digue, que tous les efforts du Gouverneur de la Nouvelle York ne purent forcer. à quoi ſervit auſſi beaucoup la crainte d'un traitement pareil à celui, que le Canton de Tſonnonthouan venoit d'éprouver.

Belle action de deux François dans la Baye d'Hudſon.

Les affaires étoient toujours ſur le même pied dans la Baye d'Hudſon; mais il s'y étoit paſſé l'automne précédente une action trop ſinguliere, pour ne pas trouver place dans cette Hiſtoire: je l'ai tirée d'une Lettre du Marquis de Dénonville, qui en avoit reçu la nouvelle à ſon retour de Niagara.

M. d'Iberville, qui commandoit toujours dans les Forts du fond de la Baye, ayant eu avis qu'un Navire d'Angleterre étoit dans les glaces près de *Charleſton*, petit Fort bâti depuis peupar les Anglois à ſix lieuës de Sainte

Anne, envoya quatre Hommes pour le reconnoître. Un des quatre tomba malade ſur la route, & fut contraint de retourner ſur ſes pas; les trois autres ne furent pas apparemment aſſez ſur leurs gardes; ils ſe laiſſerent ſurprendre par l'Equipage du Navire. Lorſqu'ils s'y attendoient le moins, on fit ſur eux une décharge de Fuſils, qui ne bleſſa pourtant Perſonne: ils voulurent fuir, on les pourſuivit; un d'eux ſe ſauva: les deux autres furent pris & liés; on les embarqua ſur le Navire, & on les enferma dans le fond de calle. 1687.

Le tems propre à la navigation étant venu, & le Patron du Navire s'étant noyé en courant ſur des glaces, dont une ſe caſſa ſous ſes pieds; l'Equipage, qui étoit réduit à ſix Hommet, ſe trouva trop foible pour manœuvrer, délia un de ſes Priſonniers, & choiſit celui des deux, qui leur parut moins réſolu; mais il ſe trompa. Un jour que quatre Anglois étoient occupés ſur les vergues à quelque manœuvre, le François ne voyant auprès de lui que deux Matelots, prit une hache, ſans qu'ils s'en apperçuſſent, & leur caſſa la tête; il courut auſſitôt délier ſon Camarade, & tous deux s'étant armés de toutes piéces, obligerent les Anglois à deſcendre, & les enfermerent. Ils prirent enſuite la route de Sainte Anne; & ils n'avoient pas encore fait beaucoup de chemin, lorſqu'ils rencontrerent M. d'Iberville, lequel ayant appris leur détention, venoit pour les reprendre, ou les venger. Le Bâtiment, qu'ils conduiſoient, étoit aſſez richement chargé, & bien pourvû de marchandiſes, qui vinrent fort à propos pour ravi-

1687. tailler le Fort de Sainte Anne, & pour remplir ſes Magaſins.

Entrepriſe des Anglois ſur l'Acadie.

Il s'en falloit bien qu'on eût d'auſſi bonnes nouvelles à mander en Cour de l'Acadie & des environs. On continuoit à laiſſer ces Provinces Méridionales du Canada ſans aucun ſecours, & les Anglois manquoient rarement les occaſions de profiter de cette négligence pour envahir les Poſtes, qui n'étoient pas en état de leur réſiſter. Des Hollandois ayant paru ſur ces Côtes quelques années auparavant, y avoient démoli le Fort de Pentagoët : le Baron de S. CASTIN, ancien Capitaine dans le Regiment de Carignan, étoit venu s'y loger, après l'avoir un peu reparé ; mais quelque tems après le Gouverneur Général de la Nouvelle Angleterre l'envoya ſommer d'en ſortir, prétendant que tout le Pays juſqu'à l'Iſle de Sainte Croix, étoit de ſon Gouvernement.

Il ſe mocqua de la ſommation ; mais il comprit bien que, s'il n'étoit ſecouru, il ſuccomberoit à la fin ; & c'eſt ce qui paroît par une Lettre, dattée du neuviéme de Juillet de cette année, qu'il écrivit à M. de Dénonville, pour ſe plaindre de la prétention des Anglois. Il ajoutoit que le Gouverneur Général de la Nouvelle Angleterre paroiſſoit avoir des intelligences dans le Pays. Au reſte l'abandon, où on laiſſoit ces belles Provinces, étoit d'autant plus ſurprenant, que les années précédentes la Cour ſembloit avoir eu fort à cœur d'en tirer tous les avantages, qu'elles pouvoient procurer à la France.

Avis de M. de Meules ſur ce qu'il convenoit de faire pour ce Pays.

J'ai dit que M. de Meules en avoit fait la viſite ſur la fin de l'année 1685. à ſon retour à Quebec, il avoit mandé au Miniſtre que le plus

plus utile Etabliſſement, que Sa Majeſté pût faire en Amerique, étoit celui de l'Acadie. Il écrivit en même tems au Roy que la Nouvelle France ne pouvoit ſe ſoûtenir par ſes ſeules forces en l'état, où elle étoit, & que le commerce des Pelleteries ne ſuffiſoit pas pour la faire ſubſiſter: que c'étoit bien dommage, les Colons y étant propres à tout: qu'à la verité, ſi nous avions toutes les Pelleteries du Canada, ce ſeroit un objet conſiderable; mais qu'il n'y falloit pas compter, tant qu'il y auroit des Iroquois dans le Pays, & des Anglois dans leur voiſinage. 1687.

Qu'il n'en étoit pas de même de l'Acadie, que rien n'empêchoit qu'on n'y établît des Pêches; mais que pour le pouvoir faire avec ſûreté, il étoit néceſſaire de peupler & de fortifier le Port Royal, & de bâtir un bon Fort à Pentagoët, pour ſervir de barriere à l'Acadie contre les Anglois: que, ſi avec cela on pouvoit faire quelque dépenſe au Port de la Héve, dans l'Iſle de Cap Breton, dans l'Iſle Percée, & fortifier Plaiſance en Terre Neuve, où le Sieur PARAT, qui y commandoit, étoit trop foible pour ſe défendre, s'il étoit attaqué, la France ſeroit ſeule Maîtreſſe de la Moruë; mais qu'il étoit à propos que Sa Majeſté fît toutes les avances, & ne mît pas ſitôt la Pêche en parti: qu'en laiſſant faire quelque profit à ceux, qui l'entreprendroient, elle ſeroit bientôt dédommagée de ſes frais. Il ajoûtoit qu'ayant fait le dénombrement de tout ce qui dépendoit du Gouvernement de l'Acadie, il n'y avoit pas trouvé neuf-cent Perſonnes.

Sur la fin de l'Eté il y eut une grande mortalité en Canada, & ce fut principalement ce qui empêche M. de Dé-

1687. qui empêcha M. de Dénonville d'exécuter le projet, qu'il avoit formé, d'une ſeconde Expédition contre les Tſonnonthouans; outre qu'il pouvoit moins que jamais compter ſur les Sauvages des Quartiers Occidentaux, particulierement ſur les Hurons de Michillimakinac; car il avoit découvert que ces derniers entretenoient de ſecretes correſpondances avec les Iroquois, avant même la campagne précédente, quoiqu'ils y euſſent fort bien fait leur devoir. D'ailleurs les Anglois nous faiſoient une guerre ouverte du côté de l'Acadie, & on ne pouvoit douter qu'ils ne fuſſent toujours diſpoſés à ſecourir nos Ennemis, quand nous voudrions les attaquer.

Dénonville de marcher une ſeconde fois contre les Tſonnonthouans.

Réflexions ſur la conduite de ce Général.

Le plus grand embarras du Général venoit des ordres, qu'il recevoit de la Cour, de ne leur donner aucun ſujet de plainte; mais ces ordres ſuppoſoient ſans doute que les Anglois de leur côté en uſeroient de même à notre égard, ce qui n'étoit pas. Il eſt certain qu'une conduite plus ferme & plus haute avec des Voiſins de ce caractére, & qui ne gardoient aucun des articles du Traité de Neutralité, n'auroit point été déſaprouvée. Ce n'eſt point déſobéir au Souverain, que d'interpréter ſes volontés, & de faire ce qu'il feroit lui-même, s'il étoit inſtruit de l'état préſent des choſes. Cela eſt ſurtout vrai dans une Colonie éloignée, où un Gouverneur Général peut ſuppoſer que ſon Maître n'exige pas de lui une déférence aveugle, & où il doit ſçavoir que c'eſt à lui à concilier l'intérêt de l'Etat, & la gloire du Prince avec les inſtructions, qu'il reçoit. Louis XIV. s'en eſt expliqué plus d'une fois, même par raport aux Commandans des

Poſtes éloignés ; & c'eſt à quoi M. de Dénonville ne fit pas aſſez de réflexion. 1687.

D'ailleurs il ne s'étoit pas aſſez mis par lui-même au fait des affaires du Pays ; ou plûtôt parmi ceux, qu'il conſultoit pour s'en inſtruire, tous ne méritoient pas la confiance, qu'il avoit en eux. Pluſieurs même en abuſerent, pour lui faire ſuivre leurs idées particulieres, ou pour aller à leurs fins. Sous un Chef déclaré pour la vertu, & qui ne ſe défie pas aſſez de ceux, qui l'environnent, il n'en coûte à l'intérêt, à l'ambition, & aux autres paſſions, que de prendre un maſque ; la choſe du monde la plus facile à quiconque ne ſuit pas pour guides la conſcience & l'honneur.

Son éloge. Jamais ceci ne fut plus ſenſible, que ſous le Gouvernement du Marquis de Dénonville. Ce Général avoit au ſouverain dégré tout ce qui peut faire le parfait honnête Homme aux yeux de Dieu, & aux yeux des Hommes : il ne lui manquoit rien de ce qui eſt néceſſaire pour former l'eſprit & le cœur d'un jeune Prince, deſtiné à gouverner un grand Royaume ; & l'on ſçait combien ſes exemples ont fait reſpecter la vertu & la Religion à la Cour. Il avoit d'ailleurs une bravoure éprouvée ; il entendoit fort bien la guerre : il n'avoit en vûë que l'utilité de la Colonie & l'avancement de la Religion, & il embraſſoit avec zele tout ce qu'on lui propoſoit, pour rendre l'une & l'autre floriſſante. Perſonne n'a donné à la Cour des avis plus juſtes & plus ſenſés ſur ce qu'il y avoit à faire en Canada, & l'on n'a guére vû, que de ſon tems, les trois Têtes, qui y partageoient l'autorité, ſe gouverner avec cette bonne intelligence, ſi néceſſaire

1687. pour le bonheur des Peuples, & pour le bien du ſervice.

Fautes, qu'il fit. Mais il manqua quelquefois d'activité & de vigueur ; il ne s'appliqua point à bien connoître ceux, qui l'approchoient, & ne ſoûtint pas toujours ce qu'il avoit commencé. Témoin le Fort de Niagara. Il falloit avant que de faire cet Etabliſſement, être bien réſolu à le maintenir, ſans ſe rebuter des difficultés, & ne pas s'expoſer au mépris de toutes les Nations, en l'abandonnant. De plus la mortalité, qui y ſurvint, qui fit perdre à la Colonie un Officier d'un grand mérite (*a*), & toute une Garniſon de cent Hommes, & qui ne fit guéres moins de ravages à Catarocouy, ne vint pas ſeulement comme le crut M. de Dénonville, de ce qu'on y fut toujours harcélé, & en quelque ſorte bloqué par les Ennemis ; de maniere, qu'on n'avoit pas même la liberté de ſe procurer le moindre rafraîchiſſement par le moyen de la chaſſe & de la pêche ; mais de ce que la plûpart des vivres, qu'on y laiſſa, ſe trouverent gâtés, & cauſerent le ſcorbut ; & de ce qu'on n'avoit pas eu l'attention d'y envoyer des remédes : fautes, qui n'auroient pas été faites, ou qui ne ſeroient pas demeurées impunies ſous un Gouvernement plus ferme.

On a publié que M. de Dénonville avoit une ſi grande horreur des Sauvages, qu'il ne pouvoit preſque en ſoûtenir la vûë, ſans être en quelque façon hors de lui-même ; mais rien n'eſt plus injuſte que le reproche, qu'on lui a fait à ce ſujet ; car ſi la choſe étoit vraye, ce défaut purement naturel ne pourroit tourner qu'à ſa gloire, puiſqu'il ne l'empêcha jamais

(*a*) Le Chevalier de Troye.

de traiter avec ces Barbares, ſoit en public, ſoit en particulier, quand il en fut beſoin ; ce qu'il n'auroit pu faire, ſans prendre infiniment ſur lui, en quoi conſiſte le véritable courage. 1687. Diverſes hoſtilités des Iroquois.

Pour revenir aux Iroquois, tandis qu'on ſe repoſoit un peu trop ſur la crainte, où ils avoient paru être d'une nouvelle irruption dans leur Pays, & peut-être auſſi ſur de nouveaux ordres, qui étoient venus au Colonel Dongan, de travailler à la paix entre les Cantons & nous, avec de très-expreſſes défenſes de leur fournir des armes, ni aucune ſorte de munitions ; le troiſiéme de Novembre le Fort de Chambly fut tout-à-coup aſſiegé par un gros Parti d'Agniers & de Mahingans ; & l'on apprit depuis que cette Entrepriſe étoit l'ouvrage du Gouverneur de la N. York.

Il eſt vrai que la réſiſtance, qu'ils y trouverent, les obligea de décamper dès le lendemain ; mais ce ne fut qu'après avoir brûlé quelques Habitations écartées, & fait pluſieurs Priſonniers. Le mauvais ſuccès de cette Expédition, & l'avis, que reçut le Colonel Dongan qu'on étoit informé de la part, qu'il y avoit euë, lui fit craindre une répréſaille : l'allarme fut même ſi grande à Orange, que les Habitans de la Campagne y envoyerent tout ce qu'ils avoient de plus précieux, & qu'un Corps de douze-cent Sauvages paſſa tout l'Hyver aux environs de cette Ville pour la couvrir.

A peu près dans le même tems que Chambly fut aſſiegé, quarante Onnontagués s'aprocherent de Cataroqouy, & enleverent auprès de ce Fort trois Soldats, & la Demoiſelle D'ALONNE. M. d'Orvilliers, à qui cette Demoiſelle trouva moyen de faire ſçavoir le mal-

1687. heur, qui lui étoit arrivé, envoya propoſer aux Ennemis une conference dans le lieu même, où ils s'étoient arrêtés; elle fut acceptée, & le P. de Lamberville, qui par bonheur ſe trouvoit alors à Catarocouy, voulut bien ſe charger d'aller négocier avec eux. Ce Miſſionnaire commença par leur demander pourquoi ils avoient fait cette hoſtilité, tandis que nous n'étions en guerre qu'avec les Tſonnonthouans? Ils répondirent qu'Ononthio ayant arrêté leurs Chefs, avoit rompu la paix.

» (a) Vos Chefs, repliqua le Pere, ſont à » Quebec; on ne les a arrêtés, que parce que » vous nous avez donné lieu de nous défier de » vous. Et comment, reprirent les Iroquois, » ſont-ils traités à Quebec? A cela près, répon- » dit-il, qu'on leur a mis les fers aux pieds, de » peur qu'ils ne s'évadaſſent, ils n'ont pas ſujet » de ſe plaindre du traitement, qu'on leur fait.

En achevant ces mots, il leur préſenta deux Colliers; l'un, pour les engager à ne faire aucun mal à leurs Priſonniers, & l'autre, pour les exhorter à ne point entrer dans la quérelle des Tſonnonthouans, qui s'étoient attiré mal-à-propos l'indignation de leur Pere. Ils reçurent les Colliers, & on ſe ſépara: les Priſonniers furent conduits à Onnontagué, où on les traita aſſez doucement; mais les Colliers furent envoyés au Gouverneur de la Nouvelle York.

Si les Iroquois ſaiſis à Catarocouy étoient

(a) Il y a bien de l'apparence que les Iroquois étoient déja embarqués, & partis pour France; mais que l'on continuoit à diſſimuler avec le P. de Lamberville. Quelques Mémoires diſent que les Vaiſſeaux étoient encore en rade.

encore à Quebec, lorſque le P. de Lamberville l'aſſûroit ſi poſitivement, il eſt certain qu'ils n'y étoient plus, lorſque le Gouverneur Général apprit ce qui venoit de ſe paſſer. Environ un mois après un Envoyé du Colonel Dongan arriva à la Capitale avec une Lettre de ce Gouverneur, qui demandoit l'explication des deux Colliers préſentés par le Miſſionaire aux Onnontagués ; & le Général, qui n'étoit pas encore informé du fait, répondit de bouche, qu'il enverroit ſa réponſe, quand il ſçauroit de quoi il s'agiſſoit.

1687.

Propoſitions du Colonel Dongan à M. de Dénonville.

Il fit en effet partir peu de tems après pour Manhatte le P. le Vaillant DE GUESLIS, auquel il recommanda de voir à ſon retour les Agniers, dont ce Miſſionnaire étoit fort aimé : de ne faire aucune propoſition au Colonel Dongan ; & de ſçavoir ſeulement ſi ce Gouverneur en avoit quelqu'une à lui faire. Le P. le Vaillant ſe mit en chemin le dernier jour de l'année 1687. & dans le premier entretien, qu'il eut avec le Gouverneur Anglois, il n'en put rien tirer, ſinon qu'il n'avoit envoyé un Exprès au Marquis de Dénonville, que pour avoir l'explication de deux Colliers, que le P. de Lamberville avoit préſentés aux Onnontagués.

Celui-ci lui envoye le P. Vaillant.

Peu à peu néanmoins le Miſſionnaire l'engagea à s'expliquer davantage, & Dongan lui déclara enfin nettement que les François ne devoient point eſperer de paix avec les Iroquois, qu'à ces quatre conditions. 1°. Qu'on feroit revenir de France les Sauvages, qu'on y avoit envoyés pour ſervir ſur les Galeres. 2°. Qu'on obligeroit les Iroquois Chrétiens du Sault S. Louis & de la Montagne à retour-

Le Gouverneur Anglois s'explique avec ce Pere.

1688. ner dans leurs Cantons. 3°. Qu'on raſeroit les Forts de Niagara & de Catarocouy. 4°. Qu'on reſtitueroit aux Tſonnonthouans tout ce qu'on avoit enlevé dans leurs Villages. Il congedia enſuite le Miſſionnaire, ſans lui permettre de voir les Agniers.

Avis, qu'il donne aux Iroquois.

Il manda auſſitôt à Orange les principaux Chefs des cinq Cantons, auſquels il dit que le Gouverneur Général des François l'avoit envoyé prier de ménager la paix entr'eux & lui : qu'il n'avoit pas jugé à propos de refuſer d'entrer en négociation, & qu'il lui avoit propoſé des conditions, dont ils auroient tout lieu d'être contens. Il leur expliqua ces conditions, puis il ajoûta : » Je ſouhaite que vous » mettiez bas la hache ; mais je ne veux point » que vous l'enterriez . contentez-vous de la » cacher ſous l'herbe, afin que vous puiſſiez » aiſément la reprendre, quand il en ſera beſoin. » Le Roy mon Maître, m'a défendu de vous » fournir des armes & des munitions, au cas » que vous continuiez de faire la guerre aux » François ; mais que cette défenſe ne vous » allarme point. Si les François rejettent les » conditions, que je leur ai propoſées, vous ne » manquerez de rien de ce qui ſera néceſſaire » pour vous faire juſtice. Je vous le fournirai » plûtôt à mes dépens, que de vous abandonner dans une ſi juſte cauſe. Ce que je vous » conſeille préſentement, eſt de vous tenir ſur » vos gardes, de peur de quelque nouvelle tra» hiſon de la part de vos Ennemis, & de faire » ſecretement vos préparatifs pour fondre ſur » eux par le Lac Champlain, & par Catarocouy, » quand vous ſerez obligé de recommencer la » guerre. «

Les Députés Iroquois comprirent tout ce que le Gouverneur vouloit leur faire entendre, & demeurerent aſſez tranquilles pendant le reſte de l'hyver. Dès que la navigation des Rivieres fut libre, M. de Dénonville envoya un grand Convoi à Catarocouy, avec ordre à celui qui le commandoit, de s'informer de l'état, où ſe trouvoit la Garniſon de Niagara, & d'y envoyer une Recruë, ſuppoſé qu'il en fût beſoin. Ce Convoi fit aſſez heureuſement le voyage; mais comme ceux, qui l'avoient conduit, retournoient à Montreal, vint-cinq, ou trente Iroquois ſurprirent un des Canots, & couperent la tête à deux Hommes à la vûë du Commandant, lequel, au lieu d'aller au ſecours de ces Miſérables, fit briſer dix-ſept de ſes Canots, pour renforcer les équipages des autres, & s'enfuir plus vîte. M. de Dénonville conte la choſe autrement dans une de ſes Lettres, & apparemment comme l'Officier la lui avoit rapportée; il dit ſeulement que cinq Hommes de ce Convoi s'étant un peu écartés pour chaſſer, avoient été tués par les Iroquois. 1688.

Ces Sauvages recommencent leurs hoſtilités.

Il étoit évident que ces Barbares ne vouloient plus entendre parler de paix; & le Gouverneur Général, qui ne ſe voyoit nullement en état de faire la guerre, ſe trouvoit fort embarraſſé. La ſeule reſſource, qui lui reſtât, étoit de gagner les Onnontagués, & de les détacher de la Ligue. Il en écrivit au P. de Lamberville, qui étoit toujours à Catarocouy, où on l'avoit amené ſur les glaces preſque moribond; & dans le même tems, que la Lettre du Général fut renduë à ce Miſſionnaire, le P. le Vaillant arriva à Catarocouy

Négociations avec les Onnontagués.

1688. avec deux Sauvages, que le Colonel Dongan lui avoit donnés pour l'accompagner à ſon retour, & pour l'empêcher de paſſer dans le Canton d'Agnier.

Le P. de Lamberville gagna un de ces deux Sauvages, & l'engagea d'aller à Onnontagué pour donner avis à ce Canton, que le Gouverneur de la Nouvelle York n'avoit en vûë que ſes intérêts, en travaillant à les engager dans la guerre avec les François. Le Sauvage trouva tous les Cantons aſſemblés, & un Parti d'environ mille Hommes prêt à fondre ſur les Habitations Françoiſes. Il eut bien de la peine à les détromper des fauſſes impreſſions, que leur avoit données le Colonel Dongan, que les François machinoient contr'eux quelque nouvelle trahiſon; il y réuſſit néanmoins en partie, & les engagea même à envoyer à M. de Dénonville des Députés pour traiter avec lui; mais cinq cent Guerriers voulurent accompagner ces Députés, ſous prétexte de leur faire eſcorte.

Ils propoſent la paix avec hauteur.

Lorſqu'ils furent arrivés près de Cataroüy, un des Députés, nommé HAASKOUAUN (*a*), ſe détacha avec ſix Hommes, entra dans le Fort, & demanda au Commandant un de ſes Officiers, pour aller avec lui à Montréal. M. d'Orvilliers lui donna le Sieur de LA PERELLE, ſon Lieutenant, lequel s'étant embarqué dans le Canot de ce Sauvage, fut aſſez ſurpris de ſe trouver au milieu de ſix-cent Hommes de guerre, bien armés, & d'en être reçu de maniere à lui faire craindre qu'il ne fût leur Priſonnier.

(*a*) Les Relations Françoiſes le nomment *la Grande Gueule*.

Ils ne vouloient cependant que ſe divertir, en lui faiſant peur ; ils le conduiſirent juſqu'au Lac de S. François, où il rencontra un nouveau Corps d'Iroquois, auſſi nombreux que le premier. Les uns & les autres s'arrêterent en cet endroit, & laiſſerent là Perelle continuer ſon chemin juſqu'à Montreal avec les ſeuls Députés. Ils y trouverent le Gouverneur Général, qui leur donna audience ſur le champ : Haaskouaun, qui portoit la parole, commença par expoſer en termes extrêmement emphatiques la ſituation avantageuſe, où ſe trouvoit ſa Nation, la foibleſſe des François, & la facilité, que les Cantons auroient à les exterminer, ou à les obliger de ſortir du Canada. 1688.

Pour moi, ajoûta-t-il, je les ai toujours aimés, & j'en viens de donner une preuve, qui n'eſt point équivoque ; car ayant appris le deſſein, que nos Guerriers avoient formé de venir brûler vos Forts, vos Maiſons, vos Granges & vos grains, afin qu'après vous avoir affamés, ils puſſent avoir bon marché de vous, j'ai ſi bien ſollicité en votre faveur, que j'ai obtenu la permiſſion d'avertir Onontio, qu'il pouvoit éviter ce malheur, en acceptant la paix aux conditions propoſées par Corlar. Au reſte je ne puis vous donner que quatre jours pour vous réſoudre, & ſi vous differez davantage à prendre votre parti, je ne vous réponds de rien. Ce Sauvage étoit Tſononthouan, & le même, qui avoit parlé avec tant d'inſolence à M. de la Barre au Camp de la Famine.

Un diſcours ſi fier, & douze cent Iroquois au Lac de S. François, d'où ils pouvoient en

Conſternation de la Colonie.

1688. avec deux Sauvages, que le Colonel Dongan lui avoit donnés pour l'accompagner à ſon retour, & pour l'empêcher de paſſer dans le Canton d'Agnier.

Le P. de Lamberville gagna un de ces deux Sauvages, & l'engagea d'aller à Onnontagué pour donner avis à ce Canton, que le Gouverneur de la Nouvelle York n'avoit en vûë que ſes intérêts, en travaillant à les engager dans la guerre avec les François. Le Sauvage trouva tous les Cantons aſſemblés, & un Parti d'environ mille Hommes prêt à fondre ſur les Habitations Françoiſes. Il eut bien de la peine à les détromper des fauſſes impreſſions, que leur avoit données le Colonel Dongan, que les François machinoient contr'eux quelque nouvelle trahiſon; il y réuſſit néanmoins en partie, & les engagea même à envoyer à M. de Dénonville des Députés pour traiter avec lui; mais cinq cent Guerriers voulurent accompagner ces Députés, ſous prétexte de leur faire eſcorte.

Ils propoſent la paix avec hauteur.

Lorſqu'ils furent arrivés près de Cataroüy, un des Députés, nommé HAASKOUAUN (a), ſe détacha avec ſix Hommes, entra dans le Fort, & demanda au Commandant un de ſes Officiers, pour aller avec lui à Montréal. M. d'Orvilliers lui donna le Sieur de LA PERELLE, ſon Lieutenant, lequel s'étant embarqué dans le Canot de ce Sauvage, fut aſſez ſurpris de ſe trouver au milieu de ſix-cent Hommes de guerre, bien armés & d'en être reçu de maniere à lui faire craindre qu'il ne fût leur Priſonnier.

(a) Les Relations Françoiſes le nomment *la Grande Gueule*.

Ils ne vouloient cependant que ſe divertir, en lui faiſant peur; ils le conduiſirent juſqu'au Lac de S. François, où il rencontra un nouveau Corps d'Iroquois, auſſi nombreux que le premier. Les uns & les autres s'arrêterent en cet endroit, & laiſſerent là Perelle continuer ſon chemin juſqu'à Montreal avec les ſeuls Députés. Ils y trouverent le Gouverneur Général, qui leur donna audience ſur le champ: Haaskouaun, qui portoit la parole, commença par expoſer en termes extrêmement emphatiques la ſituation avantageuſe, où ſe trouvoit ſa Nation, la foibleſſe des François, & la facilité, que les Cantons auroient à les exterminer, ou à les obliger de ſortir du Canada. 1688.

Pour moi, ajoûta-t-il, je les ai toujours aimés, & j'en viens de donner une preuve, qui n'eſt point équivoque; car ayant appris le deſſein, que nos Guerriers avoient formé de venir brûler vos Forts, vos Maiſons, vos Granges & vos grains, afin qu'après vous avoir affamés, ils puſſent avoir bon marché de vous, j'ai ſi bien ſollicité en votre faveur, que j'ai obtenu la permiſſion d'avertir Onontio, qu'il pouvoit éviter ce malheur, en acceptant la paix aux conditions propoſées par Corlar. Au reſte je ne puis vous donner que quatre jours pour vous réſoudre, & ſi vous differez davantage à prendre votre parti, je ne vous réponds de rien. Ce Sauvage étoit Tſononthouan, & le même, qui avoit parlé avec tant d'inſolence à M. de la Barre au Camp de la Famine.

Un diſcours ſi fier, & douze cent Iroquois au Lac de S. François, d'où ils pouvoient en

Conſternation de la Colonie.

1688. moins de deux jours tomber ſur l'Iſle de Montreal, jetterent la conſternation dans tous les eſprits. Pour comble de diſgrace on venoit d'apprendre la mort du Chevalier de Troye & de toute ſa Garniſon; & on ſçavoit que depuis la Riviere de Sorel juſqu'à la Prairie de la Magdeleine, les Habitans ne pouvoient ſortir de chez eux, ſans courir riſque de tomber dans quelque Parti Ennemi. Ce qui embarraſſa le plus le Marquis de Dénonville, c'eſt qu'il craignoit, en repouſſant ces Partis par la force ouverte, de rompre les négociations commencées avec les Onnontagués, auſquels il avoit déja renvoyé pluſieurs Priſonniers; il avoit même chargé l'un d'eux des conditions, auſquelles il vouloit traiter avec ce Canton.

Les Iroquois bloquent Catarocouy, & ſe retirent après avoir fait beaucoup de dégât.

Ces Priſonniers en arrivant à Catarocouy trouverent le Fort inveſti par huit-cent Iroquois, qui avoient déja brûlé tous les foins avec des fléches allumées, & tué tous les beſtiaux. Le Lac Ontario étoit auſſi tout couvert de Canots d'Ennemis, leſquels au nombre de quatre-cent attaquerent une Barque, qui portoit des Hommes & des proviſions à Niagara. Deux Canots oſerent même tenter l'abordage; mais deux coups de Pierriers, tirés fort à propos, les écarterent, & le vent, qui ſurvint dans le moment, mit la Barque hors de péril.

Par bonheur le Chef, qui commandoit au blocus de Catarocouy, étoit Oncle du Sauvage Priſonnier, que le Gouverneur Général avoit chargé de faire connoître ſes intentions aux Onnontagués. Ce Capitaine fut très-ſenſible à la liberté, qu'on avoit renduë à ſon Neveu, & ſa reconnoiſſance le porta à s'éloigner avec

toutes ſes Troupes. Ainſi Catarocouy fut dégagé au moment, qu'on déſeſperoit de ſauver cette Place. Le huitiéme de Juin les Députés d'Onnontagué, d'Onnneyouth & de Goyogouin arriverent à Montreal, & demanderent la paix au nom de toute la Nation. 1688.

Nouvelles propoſitions de paix.

Ces deux événemens ineſperés perſuaderent toute la Colonie que la Providence veilloit d'une façon particuliere à ſa conſervation. Le Général de ſon côté crut devoir ſe rendre d'autant plus difficile, que ſes Ennemis faiſoient plus de démarches pour ſe raprocher de lui : il répondit qu'il conſentiroit volontiers à la paix ; mais qu'il ne la donneroit qu'à ces conditions ; 1°. Que tous ſes Alliés y ſeroient compris. 2°. Que les Cantons d'Agnier & de Tſonnonthouan lui enverroient auſſi des Députés pour le même ſujet. 3°. Que toute hoſtilité ceſſeroit de part & d'autre. 4°. Qu'il pourroit en toute liberté ravitailler le Fort de Catarocouy.

Elles ſont acceptées.

Il ne parla point de celui de Niagara, parce que déſeſperant de le ſoûtenir, & nos Alliés n'en ayant pas fait l'uſage, pour lequel ils l'avoient demandé, il fut bien aiſe de ſe faire un mérite de ſe rendre à la priere, que les Députés lui firent de le démolir. Ses conditions furent acceptées, & l'échange des Priſonniers fut reglé ſans aucune difficulté. M. de Dénonville avoit même déja écrit en Cour pour ſolliciter le rapel des Iroquois detenus à Marſeille, & il avoit prié le Miniſtre de les envoyer chercher par Serigny, un des Fils du Sieur le Moyne, & qui étoit Cadet à Rochefort (*a*). Ce jeune Homme parloit fort bien

(*a*) Il eſt mort, il n'y a pas lontems, Capitaine de Vaiſſeau.

1688. la Langue de ces Sauvages, dont il étoit aimé, & le Gouverneur Général étoit perſuadé qu'il traiteroit beaucoup mieux ces Priſonniers, que n'avoient fait ceux, qui les avoient conduits en France.

La Tréve fut donc concluë ſur le champ. Les Iroquois conſentirent à laiſſer cinq d'entreux pour ôtages, afin d'aſſûrer le Convoi, que l'on préparoit pour Catarocouy; & l'on convint que, s'il ſurvenoit quelque hoſtilité de la part de nos Alliés pendant la négociation, elle ne feroit rien changer à ce qui venoit d'être réſolu. Toutefois le Convoi étant en marche, conduit par les Chevaliers de Callieres & de Vaudreuil, & eſcorté par Terre par des Sauvages domiciliés, des Iroquois en enleverent un Canot. M. de Dénonville en fut d'autant plus ſurpris, qu'avant le départ du Convoi un Envoyé du Colonel Dongan étoit arrivé à Montreal, avec la Demoiſelle d'Allone & douze autres Priſonniers François, & lui avoit remis une Lettre du Roy. C'étoit le *Duplicata* de celle, que le Général avoit déja reçuë, & qui regardoit le Traité de Neutralité renouvellé par les deux Rois.

Mauvaiſe foi du Colonel Dongan.

Le Gouverneur de la Nouvelle York lui manda en même tems qu'il avoit donné ordre à ſon Envoyé de retirer tous les Priſonniers François des Villages Iroquois, par où il paſſeroit, & qu'il ne tiendroit pas à lui qu'il n'y eût entr'eux une correſpondance parfaite. Cependant, outre l'hoſtilité, dont je viens de parler, les Iroquois reparurent bientôt dans nos Habitations, qu'on avoit été obligé de dégarnir d'Hommes, pour renforcer le Convoi de Catarocouy. Aux premiers avis, qu'en

tut le Général, il raſſembla tout ce qui reſtoit de Troupes auprès de ſa Perſonne, & marcha pour diſſiper tous ces petits Partis. 1688.

Les Ennemis ne l'attendirent point ; il les pourſuivit, & il en atteignit quelques-uns au Lac du S. Sacrement : il retira de leurs mains deux François, qu'ils emmenoient, tua quelques Mahingans, & prit quelques Agniers. Il ſçut deux que c'étoit le Colonel Dongan, qui les avoit ſollicités à faire cette irruption, & qu'il leur avoit donné pour cela des munitions & des armes. Il avoit pourtant dès-lors reçu les Lettres du Roy, ſon Maître, pour le renouvellement du Traité de Neutralité, & ce Prince l'avoit averti qu'il lui répondroit en ſon propre & privé nom de toutes les contraventions, qui ſe feroient à ce Traité.

A quoi M. de Dénonville attribuoit le ſalut du Canada.

La vigueur & la promptitude, que M. de Dénonville venoit de faire paroître pour arrêter le cours de ces hoſtilités, obligerent les Iroquois à ſe tenir en repos, & on en profita pour faire les récoltes. Il n'y a que Dieu, écrivoit ce Général à M. de Seignelay le dixiéme d'Août, qui ait pu garantir cette année le Canada. Je n'y ai aucun mérite. M. de Callieres vous dira, mieux que je ne puis vous l'écrire, combien le P. de Lamberville nous a été néceſſaire, avec quelle habileté il a détourné l'orage, qui nous menaçoit ; de quelle maniere il gouverne l'eſprit de ces Sauvages, qui ſont plus clairvoyans, qu'on ne peut s'imaginer. Si vous ne trouvez le moyen de faire retourner ces Peres dans leur ancienne Miſſion, vous devez attendre beaucoup de malheurs pour cette Colonie ; car je dois vous dire que juſqu'ici c'eſt leur habileté,

1688. qui a ſoûtenu les affaires du Pays, par le nombre d'amis, qu'ils ſe ſont acquis chez tous les » Sauvages, & par leur ſçavoir faire à gouverner l'eſprit de ces Barbares, qui ne ſont Sauvages que de nom.

» La Compagnie des Pêches ſédentaires a deſſein d'empêcher que les Jeſuites ne rétabliſſent » la Miſſion, qu'ils avoient chez les Peuples » voiſins de Pentagoët, où l'an paſſé ils retournerent à ma priere, pour maintenir dans nos » intérêts ces Sauvages, qu'ils avoient quittés à » cauſe des déſordres, que cauſent les boiſſons » dans ces Quartiers-là. Il eſt de mon devoir de » vous mander que ce ſera un grand malheur » pour l'Acadie ſi ces Meſſieurs font tomber ces » Miſſions en d'autres mains; car il ne faut pas » s'imaginer que ce ſoit l'ouvrage de cinq ou ſix » ans, que d'apprendre la Langue de ces Peuples, » & à les bien gouverner. Les meilleurs eſprits, » après vint ans de travail & de fatigues au deſſus de tout ce qu'on peut dire, s'y trouvent » quelquefois courts..... Le P. BIGOT eſt vers » Pentagoët, pour faire aſſembler un nouveau » Village ſur les Terres du Roy, & empêcher » que le Chevalier Andros ne les attire. »

Le Colonel Dongan eſt revoqué.

Ce Chevalier commandoit dans la Nouvelle Angleterre dans l'abſence du Gouverneur Général, & il venoit d'être nommé Gouverneur de la Nouvelle York. Il étoit Proteſtant, & ſi le Colonel Dongan, quoique Catholique, en avoit uſé avec les François de la maniere, que nous avons vû, & avoit ſi peu deferé aux volontés de ſon Souverain, dont il ſuivoit la Religion, on devoit s'attendre que ſon Succeſſeur n'obéiroit pas plus exactement aux ordres de ce Prince. L'évene-

ment, comme nous le verrons bientôt, n'a que trop juſtifié les craintes de la Colonie à ce ſujet ; mais ce n'étoit pas encore là ce qui inquiétoit le plus le Général. 1683.

C'eſt une maxime fondée ſur la raiſon, & que l'expérience confirme tous les jours, que tout Etat, toute Societé, tout ce qui forme un Corps, ſoit Eccleſiaſtique, ſoit Civil, court beaucoup moins de riſques de la part de ceux, qui l'attaquent au déhors que du dérangement, qu'il ſouffre au dedans, par l'inobſervation des Loix, par toutes les autres cauſes, qui alterent ſa conſtitution, & qui ébranlent les fondemens, ſur leſquels il eſt établi. Sur ce principe, le Marquis de Dénonville ne voyoit qu'avec douleur la triſte ſituation, où ſe trouvoit la Nouvelle France, par la mauvaiſe conduite, & le défaut de ſubordination, qu'il remarquoit dans le plus grand nombre de ceux, dont cette Colonie étoit compoſée.

Il s'en exprime ainſi lui-même dans une Lettre à M. de Seignelay, dattée du même jour, que celle, dont j'ai parlé ci-devant, & j'ai cru qu'on la verroit ici avec plaiſir preſque toute entiere, parce qu'elle eſt fort inſtructive, & qu'elle contient les reflexions d'un Homme, qui penſoit juſte, & dont toutes les vûës alloient au bien de l'Etat, & ne s'écartoient jamais du vrai. Après une courte expoſition du changement prodigieux, qui s'étoit fait depuis quelques années dans un Pays, où la Religion, la bonne foi, & la plus exacte probité avoient ſi lontems regné, il ajoûte :

On avançoit par jalouſie les Habitations les unes devant les autres, pour être plus à por- « Lettre de M. de Dé-

1688. Nouvelle ſur les déſordres de la Colonie.

» tée de traiter avec les Sauvages, ſans ſonger » qu'en ne ſe réuniſſant pas, on ſe mettoit hors » d'état de ſe fortifier.... Les Coureurs de Bois » ont fait un autre mal, plus grand, qu'on ne » ſçauroit croire : on ne le peut connoître que » ſur les lieux. Leur avidité leur a fait faire de » grandes baſſeſſes, qui nous ont rendu mépri- » ſables, avili les marchandiſes, encheri les » Caſtors ; & les Sauvages, fiers de leur naturel, » ſe voyant recherchés, le ſont devenus encore » davantage. Eſt venuë enſuite la méſintelligen- » ce entre M. de la Barre & M. de la Sale ; elle » a diviſé les François & même les Sauvages » Alliés. Ces diviſions ont entretenu les querel- » les entre ces derniers ; ce qui a donné bien de la » peine à nos Miſſionnaires. Cette même méſin- » telligence entre le Général & M. de la Salle a » cauſé le premier pillage, que les Iroquois » ont fait de quinze Canots chargés de marchan- » diſes, qu'ils enleverent aux François, croyant, » dirent-ils, exécuter les ordres, qu'ils avoient, » de piller les Gens de M. de la Sale. En effet » il y avoit eu quelques marques données pour » les diſtinguer. La mépriſe occaſionna la guer- » re, que M. de la Barre fit aux Iroquois. C'é- » toit toujours un grand mal, & très-dangereux » dans la ſuite, que de donner pouvoir à ces » Barbares, d'entreprendre ſur les François ». Nous avons vû que M. de la Sale en avoit donné le premier exemple dans la Baye, ſous prétexte de ſon Privilege excluſif, & il peut bien être arrivé que ſes Ennemis euſſent ſurpris M. de la Barre pour extorquer de lui la permiſſion de faire des répreſailles ſur ſes Canots, ſans lui dire qu'ils ſe ſerviroient pour cela des Iroquois, ce que vraiſemblablement le Général n'eût point permis.

M. de Dénonville revient enſuite aux Cou- « 1688.
reurs de Bois, dont il dit que le nombre eſt « tel, qu'il dépeuple le Pays des meilleurs « Hommes, les rend indociles, indiſciplinables, « débauchés, & que leurs Enfans ſont élevés « comme des Sauvages ». Il prétend que ce ſont ces courſes, qui ont occaſionné celles des Anglois parmi nos Alliés, qu'ils ont amorcés par le bon marché, & qu'il n'eſt preſque plus poſſible de détacher du commerce avec la Nouvelle York. En parlant de la guerre des Sauvages, il dit qu'on ne peut en donner une plus juſte idée, que de repréſenter ces Barbares » comme des Bêtes farouches, qui « ſont répandues dans une vaſte Forêt, d'où ils « ravagent tous les Pays circonvoiſins. On s'aſ- « ſemble pour leur donner la chaſſe, on s'in- « forme où eſt leur retraite, & elle eſt par tout; « il faut les attendre à l'affut, & on les attend « lontems. On ne les peut aller chercher qu'avec « des Chiens de chaſſe, & les Sauvages ſont les « ſeuls Levriers, dont on puiſſe ſe ſervir pour « cela; mais ils nous manquent, & le peu que « nous en avons, ne ſont pas Gens, ſur leſquels « on puiſſe compter; ils craignent d'approcher « l'Ennemi, & ont peur de l'irriter. Le parti, « qu'on a pris, a été de bâtir des Forts dans « chaque Seigneurie, pour y refugier les Peu- « ples & les Beſtiaux; avec cela les Terres la- « bourables ſont écartées les unes des autres, « & tellement environnées de Bois, qu'à chaque « Champ il faudroit un Corps de Troupes pour « ſoûtenir les Travailleurs. Le ſeul & unique « moyen de faire la guerre étoit d'avoir aſſez de « forces pour aller à l'Ennemi en même tems « par trois endroits; mais pour y parvenir, il «

1688. „ faut quatre mille Hommes, & des vivres pour
„ deux ans, avec quatre à cinq cent Batteaux,
„ & tous les autres appareils d'un tel Equipage ;
„ car d'être, comme nous ſommes, obligés de
„ vivre au jour la journée, c'eſt ne rien faire
„ de ſolide.

Réflexions ſur cette Lettre.

Le Roy n'étoit aſſurément pas diſpoſé à envoyer en Canada le nombre de Troupes, que demandoit le Marquis de Dénonville ; bien des Gens étoient même perſuadés dans le Pays qu'il n'étoit beſoin, pour dompter les Iroquois, que d'un peu plus de diſcipline dans celles, dont il pouvoit diſpoſer ; & nous verrons, avant la fin de cette Hiſtoire, que ſi on n'en eſt pas venu à bout avec les ſeules forces de la Colonie, c'eſt qu'on ne l'a pas voulu efficacement. Il paroît auſſi que l'imagination effrayée du Général, ou de ceux, qu'il écoutoit, lui avoit un peu groſſi les objets ; mais il eſt certain que, ſi on eût corrigé les déſordres dont il ſe plaignoit, & qu'on eût pris ſurtout de bonnes meſures pour empêcher la Jeuneſſe de courir les bois, on eût pu avoir en tout tems une excellente Milice, qui auroit tenu en reſpect les Iroquois & les Anglois. Le malheur de la Nouvelle France eſt que tous ceux, qui ont eu l'autorité en main, n'ont pas témoigné autant de zéle, que ce Général pour le bon ordre, & que lui-même n'eut pas toute la fermeté néceſſaire pour punir avec rigueur ce qu'il déteſtoit ſincerement, & pour faire reſpecter ſes ordres.

Nos Alliés ſont mécontens de la Paix.

Il avoit fort à cœur de finir la guerre ; mais il comprenoit bien qu'il n'étoit ni juſte, ni même bien ſûr de conclurre la paix, ſans la participation de nos Alliés ; & nous avons vû

qu'il s'en étoit expliqué nettement aux Députés des Cantons ; mais ſoit qu'on n'eût pas eu le tems d'inſtruire les Sauvages des intentions du Général, ſoit, comme il eſt plus vraiſemblable, que ces Peuples fuſſent perſuadés que les Cantons ne traitoient pas de bonne foi, preſque tous parurent fort mécontens de ces négociations. Il y en eut même, qui eurent honte pour nous d'une paix, dont les Iroquois paroiſſoient vouloir nous impoſer les conditions avec hauteur. 1688.



HISTOIRE
ET
DESCRIPTION GENERALE
DE LA
NOUVELLE FRANCE.

LIVRE DOUZIE'ME.

1688. Quelques-uns de nos Alliés attaquent les Iroquois.

DE tous nos Alliés, les ſeuls, que nos Ennemis craignoient, ou déſeſperoient de gagner, étoient les Abénaquis, leſquels de leur côté ne ſe ſoucioient pas beaucoup qu'on les comprît dans les Traités de paix ou de tréve. Dans le tems même, que M. de Dénonville ſe donnoit le plus de mouvement pour pacifier le Canada, ils ſe mirent en campagne, & s'étant avancés juſqu'à la Riviere de Sorel, ils ſurprirent des Iroquois & des Mahingans, & en tuerent quelques-uns. Ils pouſſerent enſuite juſqu'aux Habitations Angloiſes, & en rapporterent quelques

chevelures. Les Iroquois du Sault & de la Montagne en firent autant de leur côté ; mais ceux, qui prirent des meſures plus juſtes pour rendre impoſſible la concluſion d'un Traité, dont ils craignoient d'être les premieres victimes, furent ces mêmes Hurons de Michillimakinac, qu'on avoit ſi ſouvent, & ſi juſtement ſoupçonnés de colluſion avec les Anglois & les Iroquois. 1688.

Ils avoient pour Chef un nommé KONDIARONK, plus connu dans nos Relations ſous le nom de *le Rat*, Homme d'eſprit, extrêmement brave, & le Sauvage du plus grand mérite, que les François ayent connu en Canada. M. de Dénonville n'avoit pas eu peu de peine à l'engager dans nos intérêts ; mais il s'étoit trompé, s'il avoit cru diſpoſer à ſon gré de ce nouvel Allié. Le Rat ayant donné ſa parole de faire bonne guerre aux Iroquois, partit de Michillimakinac avec une Troupe choiſie de Hurons, réſolu de ſe diſtinguer par quelque Exploit éclatant, & prit ſa route par Catarocouy. Il apprit en y arrivant qu'on négocioit un accommodement avec les Cantons ; que le Traité étoit fort avancé, & que le Gouverneur Général attendoit à Montreal des Ambaſſadeurs & des Otages de la part de toute la Nation Iroquoiſe. Le Commandant de Catarocouy lui ajoûta que ce qu'il avoit à faire de mieux dans une pareille circonſtance, étoit de s'en retourner chez lui avec ſes Guerriers, & qu'il déſobligeroit infiniment M. de Dénonville, s'il faiſoit la moindre hoſtilité contre les Iroquois. Action hardie d'un Chef Huron.

Le Rat parut d'abord un peu ſurpris de cette nouvelle, il ſe poſſeda néanmoins, & quoique

1688. convaincu qu'on ſacrifioit ſa Nation & ſes Alliés, il ne lui échapa aucune plainte. Il partit du Fort, laiſſant les François dans la penſée qu'il reprenoit le chemin de ſon Village ; mais il avoit bien un autre deſſein dans la tête. Il s'étoit informé de la route, que devoient prendre les Députés & les Otages Iroquois pour ſe rendre à Montreal, & alla les attendre à l'Anſe de la Famine, où il leur dreſſa une embuſcade. Après qu'il les y eut attendu quelques jours, ils parurent ; il les laiſſa avancer, & comme ils naviguoient ſans défiance, ils débarquerent ſans prendre aucune ſûreté. Le Rat prit ce moment pour fondre ſur eux avec ſa Troupe : ils voulurent d'abord ſe mettre en défenſe ; mais la partie étoit trop inégale. Il y en eut quelques-uns de tués, les autres furent faits Priſonniers.

Comme on n'étoit pas loin de Catarocouy, on prétend que le Rat y retourna ſeul après ſon Expédition ; que quelqu'un lui ayant demandé d'où il venoit, il répondit qu'il venoit de tuer la paix ; & qu'il ajoûta, nous verrons comment Ononthio ſe tirera de cette affaire. On ne comprit pas d'abord ce qu'il vouloit dire ; mais on l'apprit bientôt par un des Priſonniers, qui s'étoit échapé des mains des Hurons, & qui avoit eu le bras caſſé dans le combat. On le traita ſi bien, qu'il fut gueri en peu de tems ; on l'aſſûra que les François n'avoient eu aucune part à la perfidie des Hurons, & il en fut tellement perſuadé, qu'à ſon retour à Onnontagué, il en convainquit tout ce Canton.

Ses intrigues pour broüiller Mais le Rat n'avoit pas ſi bien commencé, pour en demeurer-là. Sitôt qu'il eut rejoint ſa

1688.

sa Troupe, Teganiſſorens, qui étoit un de ſes Priſonniers, lui aïant demandé comment il avoit pu ignorer, qu'il étoit Ambaſſadeur, & qu'il étoit envoyé pour traiter avec leur Pere commun, & pour chercher les moyens de parvenir à une paix ſolide entre toutes les Nations ? ce Fourbe fit ſemblant d'être encore plus étonné que lui ; il proteſta que c'étoit les François eux-mêmes, qui l'avoient envoyé à la Famine, en l'aſſûrant qu'il y rencontreroit un Parti de Guerriers Iroquois, qu'il lui ſeroit très-facile de ſurprendre & de défaire ; & pour lui faire voir qu'il parloit ſincérement, il le relâcha ſur l'heure même avec tous ſes Gens, à l'exception d'un ſeul, qu'il vouloit retenir, diſoit-il, pour remplacer un des Siens, qui avoit été tué.

Les François avec les Iroquois.

Il fit enſuite une très-grande diligence pour ſe rendre à Michillimakinac, & dès qu'il y fut arrivé, il fit préſent de ſon Priſonnier à M. de la Durantaye. Ce Commandant, qui n'étoit pas encore informé des pourparlers de ſon Général avec les Cantons, condamna ſur le champ ce Miſerable à paſſer par les armes, voulant apparemment lui épargner le ſupplice du feu. L'Iroquois eut beau proteſter qu'il étoit Ambaſſadeur, & que les Hurons l'avoient pris en trahiſon ; le Rat avoit prévenu tout le Monde que la tête lui avoit tourné, & que la crainte de la mort le faiſoit extravaguer : de ſorte qu'on ne l'écouta point, & qu'il fut exécuté.

Dès qu'il fut mort, le Rat fit venir un vieux Iroquois, qui étoit depuis lontems Captif dans ſon Village, lui donna la liberté, & lui recommanda de s'en retourner dans ſon canton, d'y inſtruire ſes Compatriotes de ce qui venoit

1688. de ſe paſſer ſous ſes yeux, & de leur apprendre que, tandis que les François amuſoient les Cantons par des négociations feintes, ils faiſoient faire des Priſonniers ſur eux, & leur caſſoient la tête. Tout cela lui réuſſit parfaitement, & quoique les Iroquois euſſent paru d'abord détrompés de la prétenduë mauvaiſe foi du Gouverneur Général, nous verrons bien-tôt, ou qu'ils avoient fait ſemblant de l'être, ou que le grand nombre ne fut pas fâché d'avoir un prétexte auſſi plauſible de recommencer la guerre.

Le Gouverneur de la N. Yorke empêche la paix.

Les plus ſages étoient néanmoins réſolus d'envoyer de nouveaux Députés au Marquis de Dénonville. Ces Députés étoient même déja choiſis, & ſur le point de ſe mettre en chemin pour Montreal, lorſqu'un Exprès du Chevalier Andros arriva à Onnontagué, & défendit aux Iroquois de traiter avec les François ſans la participation de ſon Maître. Il ajoûta que le Gouverneur prenoit les Cantons ſous ſa ſauve-garde, & les aſſûroit de la protection du Roy de la Grande Bretagne, & que Sa Majeſté, qui les conſideroit comme ſes propres Enfans, ne les laiſſeroit jamais manquer de rien.

Le Chevalier écrivit en même tems au Marquis de Dénonville qu'il ne devoit pas ſe flater de faire la paix avec les Iroquois, Sujets de la Couronne d'Angleterre, ſous d'autres conditions, que celles, qui avoient déja été propoſées par le Colonel Dongan, ſon Prédéceſſeur : qu'au reſte pour ce qui le regardoit en particulier, il étoit très-diſpoſé à bien vivre avec lui, & qu'il avoit déja interdit aux Anglois de ſa dépendance toute hoſtilité ſur les Terres

dependantes des François. Comme ce Gouverneur commandoit encore dans la Nouvelle Angleterre, après une telle déclaration, on avoit tout lieu de s'attendre que nulle partie de la Nouvelle France ne couroit aucun risque de la part des Anglois. 1688.

Mais ce Général ne comprenoit aparemment pas sous le nom de la nouvelle France, ni l'Acadie, ni les Provinces circonvoisines, quoique par le Traité de Breda elles eussent été déclarées en faire partie; car tandis qu'il faisoit à M. de Dénonville la protestation, que je viens de dire, il envoya piller l'Habitation du Baron de S^t. Castin à Pentagoët, & les Pêches sedentaires, établies à Camceaux, & à Chedabouctou. Il est vrai qu'il désavoua ces entreprises; mais on avoit des preuves certaines qu'il en étoit l'Auteur, aussi bien que des ravages, que fit bientôt après en plusieurs endroits de la Colonie un Parti de trois-cent Iroquois. En un mot toute sa conduite jusqu'à ce que la guerre fut déclarée entre les deux Couronnes, ne differa de celle, qu'il tint après cette déclaration, qu'autant que la perfidie la plus noire differe d'une guerre ouverte.

On peut bien juger que dans la situation, où se trouvoient les affaires de la Nouvelle France, le commerce ne pouvoit pas y être bien florissant. Depuis l'année 1669. que le Roy l'avoit déclaré libre, la Colonie s'étoit considérablement accruë, & par le recensement de cette année 1688. elle se trouva composée d'onze mille deux-cent quarante-neuf Personnes. A la vérité les Anglois, ainsi que je l'ai déja remarqué, partageoient dès-lors avec les

Etat du commerce dans la N. France.

1688. François la Traite des Pelleteries ; & c'eſt principalement ce qui les engageoit à fomenter la guerre entre nous & les Iroquois, parce qu'ils ne pouvoient avoir de bonnes Pelleteries, qui ſe tirent des Quartiers du Nord, que par le moyen de ces Sauvages, leſquels ne pouvoient guéres ſe reconcilier avec nous, ſans leur fermer cette précieuſe Mine.

Ce n'eſt pas que les Iroquois ſoient grands Chaſſeurs ; mais outre qu'ils enlevoient ſouvent à nos Alliés & à nos Voyageurs les Pelleteries, que ceux-ci portoient à Montreal, ils engageoient pluſieurs Nations, & ſouvent même nos Coureurs de Bois, à traiter avec les Anglois de la Nouvelle York, & le profit, qu'il tiroient de ce commerce, dont leur Pays devenoit néceſſairement le centre, les retenoit dans les intérêts des Anglois. A ces raiſons ſe joignoit l'appas du meilleur marché, qui faiſoit beaucoup d'impreſſion ſur tous les Sauvages ; de ſorte que la meilleure partie des Pelleteries du Canada paſſoit aux Anglois, ſans qu'il fût poſſible de faire entendre raiſon aux Intéreſſés dans ce commerce, dont les Chefs étant en France, ne voyoient pas les choſes d'auſſi près, que ceux, qui étoient en Amerique.

Pêches ſédentaires dans le Fleuve.

Enfin quelques-uns de ces derniers renoncerent à cette Traite, dont les profits diminuoient de jour en jour, & reprirent le deſſein, ſi ſouvent avorté, d'établir des Pêches ſedentaires dans le Fleuve S. Laurent ; mais ils ſe rebuterent d'abord. Le Sieur Riverin fut preſque le ſeul, qui ne s'effraya point des difficulté, & que le mauvais ſuccès de ſes premiers eſſais ne fit pas renoncer à ſon Entre-

prise ; mais avec de l'industrie & du courage, il faut encore, pour pousser de pareils Etablissemens, avoir des fonds considerables, & ils manquoient au Sieur Riverin. Il engagea quelques Particuliers de Paris à se joindre à lui ; mais il n'en retira presque aucun avantage ; tous vouloient recueillir, avant que la moisson fût mûre, & leur impatience fit enfin échouer tous ses projets. 1688.

Ce fut pendant l'Eté de cette année 1688. qu'il commença à mettre la main à l'œuvre. Il établit sa Pêche aux environs de la Riviere de *Matane*, dont il trouva l'embouchure capable de recevoir des Bâtimens de deux-cent Tonneaux, ce qu'on avoit ignoré jusques-là. Toute cette Côte Méridionnale du Fleuve S. Laurent, dans l'espace de plus de vint lieuës est extrêmement abondante en Moruës, & Riverin manda à M. de Seignelay qu'on y pouvoit occuper plus de cinq-cent Chaloupes à la fois. Il ajoutoit dans sa Lettre que le Poisson y est très-beau, & propre pour le Détroit, pour l'Espagne & pour le Levant ; qu'ayant donné ordre à ses Gens d'aller observer les Baleines, surtout auprès de Matane, ils lui avoient raporté qu'il en paroissoit de tems en tems sur l'eau jusqu'à cinquante à la fois, qu'elles se laissoient aprocher jusqu'à pouvoir être frapées avec l'aviron ; que cela duroit pendant trois mois de suite, & que la plûpart du tems il ne falloit pas être beaucoup plus d'un quart de lieuë au large pour les trouver. Abondance de Moruës & de Baleines.

J'ai remarqué dans mon Journal qu'étant moüillé en 1705. à la fin du mois d'Août auprès de Tadoussac, environ quinze lieuës au-

1688. deſſus de Matane, j'en avois vû quatre en même tems ſe jouer autour de notre Vaiſſeau, & s'en aprocher de maniere, qu'on auroit pû les toucher avec les Rames de la Chaloupe; mais c'étoit principalement ſur les Côtes de l'Acadie, que la Pêche offroit un fond inépuiſable pour le commerce. Le malheur eſt que les François, Poſſeſſeurs de cette grande Peninſule, étoient toujours ceux, qui en profitoient le moins.

Ce qui empêche les François de profiter de celles de l'Acadie.

Le Sieur PAQUINE, que la Cour y avoit envoyé cette année pour en faire la viſite, attribuoit en partie ce déſordre à ce qu'on avoit placé le principal Etabliſſement au Port Roïal, qui eſt, diſoit-il, hors de la portée de tout commerce, & de trop difficile accès, à cauſe de la diverſité des vents, qu'il faut avoir pour y entrer. C'étoit une plainte bien ancienne, & elle étoit fondée. Il eſt certain que les Ports de la Héve & de Camceaux étoient beaucoup plus avantageux pour un Etabliſſement ſolide. Une Perſonne mieux inſtruite encore, que le Commiſſaire, dont je viens de parler, s'exprime ainſi dans un Mémoire, qu'il dreſſa à peu près dans le même tems.

» L'Acadie ſi utile par la beauté & la ſûreté » de ſes Ports, la fertilité de ſon Terroir, l'a- » bondance de ſes Pêches, la facilité à les ren- » dre ſédentaires, & ſes Mines, n'a fait que » languir juſqu'ici; d'abord par les diſſenſions » des differens Propriétaires, & depuis le Traité » de Breda, par l'avarice des Gouverneurs, » leſquels trouvant leur compte dans la correſ- » pondance avec les Anglois, les ont laiſſés » Maîtres de la Pêche & de la Traite. Les Ha- » bitans de leur côté, ſans diſcipline & ſans

frein, n'ont ſongé, ni à la culture des Terres, ni à la Pêche, & ſont demeurés dans la débauche, & dans la courſe des Bois, ſans faire autre choſe, que de vivre au jour le jour. « 1688.

La ſeule reſſource de cette Province étoit dans l'alliance des Sauvages de ces Cantons, & ſurtout des Abénaquis, parmi leſquels le Chriſtianiſme avoit fait de grands progrès; mais on étoit dans la continuelle appréhenſion de perdre ces Alliés les plus traitables, & en même tems les plus braves de tout le Canada. Les Anglois ne ceſſoient de leur faire des préſens, & les plus magnifiques promeſſes, pour les détacher de nos intérêts; & il eſt certain qu'ils en ſeroient venus à bout, ſans l'attachement invincible, que ces Peuples avoient à leur Religion & à leurs Miſſionnaires. Nous verrons dans la ſuite de cette Hiſtoire que pour conſerver leur Foi, ils ſe ſont ſouvent expoſés aux plus grands périls, & que, ſans preſqu'aucune eſperance d'être dédommagés de leurs pertes par les François, ils ont formé de ce côté-là une Barriere, que toutes les forces de la Nouvelle Angleterre n'ont jamais pû forcer.

Les Anglois travaillent à détacher les Abénaquis de nos intérêts.

Cependant la déclaration du Chevalier Andros au ſujet de la paix avec les Iroquois, & l'engagement, où l'on apprit bientôt qu'étoient entrés les Cantons avec ce Gouverneur, de ne faire aucune démarche par rapport à cette affaire, ſans ſa participation, jetterent la conſternation dans toute la Colonie. Mais il arrive ſouvent que, quand on ne voit plus aucun moyen ordinaire d'éviter un mal preſſant, on fait des efforts, dont on ne ſe croyoit pas capable. L'indignation de voir une poi-

Le Chevalier de Callieres paſſe en France.

1689.

1689. gnée de Sauvages tenir ſans ceſſe en échec tout un grand Pays, fit former un deſſein, qui auroit paru hardi, quand notre ſituation auroit été auſſi floriſſante, qu'elle étoit déplorée, ce fut de conquerir la Nouvelle York; le Chevalier de Callieres en ayant communiqué le deſſein au Marquis de Dénonville, paſſa en France pour le propoſer à la Cour, comme le ſeul moyen de prévenir l'entiere deſtruction de la Nouvelle France.

Il préſente un Mémoire à la Cour, & ce qu'il contient.

Le Mémoire, qu'il préſenta ſur cela au Miniſtre, portoit en ſubſtance, que le Chevalier Andros, Gouverneur de la Nouvelle York, n'étant pas Catholique, il ne falloit pas ſe flatter qu'il exécutât de bonne foi les ordres, qu'il avoit reçus du Roy ſon Maître, de s'entendre avec nous; qu'on ne pouvoit pas même douter qu'à l'exemple du Colonel Dongan, ſon Prédéceſſeur, il ne ſecourût par toutes ſortes de moyens les Iroquois, leſquels ne feroient jamais ſincérement la paix avec les François, tandis qu'ils pourroient compter ſur les Anglois: que, cela ſuppoſé, il n'y avoit point d'autre voye pour conſerver la Colonie, que de nous rendre Maîtres de la Nouvelle York; & que cette conquête étoit légitime par la néceſſité, où les Anglois nous avoient mis de l'entreprendre, pour défendre notre propre Pays contre une Nation, dont ils prenoient ouvertement les intérêts contre nous. Il vient enſuite aux moyens d'exécuter ſon Entrepriſe.

» Qu'on me donne, dit-il, treize cent Sol-» dats & trois-cent Canadiens, je deſcendrai (a) » avec eux par la Riviere de Sorel au Lac Cham-

(a) Il falloit dire, *remonterai*.

plain, ſous prétexte d'aller faire la guerre aux « 1689.
Iroquois ; & lorſque je ſerai arrivé dans leur «
Pays, je leur déclarerai que je veux bien vivre «
avec eux, & que je n'en veux qu'aux Anglois. «
Orange n'a qu'une enceinte de pieux, non «
terraſſée, & un petit Fort à quatre Baſtions, «
où il n'y a que cent cinquante Hommes de «
Troupes, & trois-cent Habitans dans la Ville. «
Manhatte a quatre-cent Habitans, diviſés en «
huit Compagnies, moitié Cavalerie, & moi- «
tié Infanterie. Cette Capitale n'eſt point fer- «
mée ; mais elle a un Fort à quatre Baſtions, «
revêtus de pierres avec du Canon. Cette con- «
quête rendroit le Roy Maître d'un des plus «
beaux Ports de l'Amerique (*a*), où l'on peut «
aller en tout tems, & d'un très-beau Pays, «
ſous un climat doux & fertile. On m'oppoſera «
le Traité de Neutralité, mais en premier lieu «
les Anglois l'ont violé les premiers ; c'eſt de quoi «
nous avons des preuves ſans réplique. En ſecond «
lieu il faut obſerver que cette Colonie, étant «
actuellement toute remplie d'Hollandois, ſur «
leſquels les Anglois l'ont conquiſe, ſes Ha- «
bitans obéiront infailliblement au Prince d'O- «
range, & forceront le Gouverneur (*b*). Ainſi «
il faut les prévenir. Cependant, ſi l'on veut «
differer juſqu'à ce qu'on ſoit en guerre ouverte «
avec les Anglois (*c*), il faut ſe préparer pour «
le mois de Juin prochain. « Ce Mémoire fit
impreſſion ſur le Miniſtre, & le Roy même
l'approuva ; mais ce ne fut point le Marquis de
Dénonville, qui fut chargé de le faire exécuter.

(*a*) Manhatte.

(*b*) La France étoit déja en guerre avec la Hollande.

(*c*) On ne doutoit plus que cette guerre ne fût prochaine.

1689. Il paroît que dès l'année précédente Sa Majeſté avoit ſongé à le rappeller, & avoit jetté les yeux ſur lui pour l'Emploi de Sous-Gouverneur des Enfans de France ; car j'ai eu entre les mains un ordre ſigné de ce Prince, & datté du huitiéme de Mars de l'année 1688. en vertu duquel le Chevalier de Callieres, Gouverneur de Montreal, devoit avoir le Commandement des armes pendant l'abſence du Gouverneur Général. Néanmoins, ſoit que le Roy eût changé de penſée, ou qu'il eût eu des raiſons pour differer l'exécution de ce projet, rien n'empêcha le Chevalier de Callieres de paſſer en France à la fin de l'année 1688 Ce ne fut que le dernier jour de May de l'année ſuivante, que Sa Majeſté manda au Marquis de Dénonville que la conjoncture de la guerre, qui venoit de ſe rallumer en Europe, lui avoit fait prendre la réſolution de le rappeller, pour lui donner de l'Employ dans ſes Armées.

Le Marquis de Dénonville eſt rappellé en France.

Le Comte de Frontenac lui ſuccede.

Le Comte de Frontenac fut en même tems déclaré ſon Succeſſeur. Le Roy n'avoit pu refuſer cette grace aux preſſantes ſollicitations de pluſieurs des Parens & des Amis de ce Seigneur, & ſur tout à celles du Maréchal de BELLEFONT, qui lui répondit de ſa conduite, & dont la haute vertu étoit une forte recommandation auprès de Louis XIV. D'ailleurs l'état déplorable, où la Nouvelle France étoit réduite, & le projet de la conquête de la Nouvelle York, demandoient qu'on mît à la tête de cette Colonie un Homme d'autorité, d'un caractére ferme, d'une grande expérience dans la guerre, qui connût déja le Pays & qui ſçût manier les eſprits des Sauvage

Tout cela ſe trouvoit dans le Comte de Frontenac, & il y avoit lieu d'eſperer qu'avec l'eſprit qu'il avoit, il profiteroit de ſes fautes, & des chagrins, qu'elles lui avoient attirés, pour modérer ſes paſſions, & pour ſe conduire par d'autres principes, que ſes préjugés & ſes antipathies. 1689.

Ces conjectures ſe trouverent aſſez juſtes. A la vérité ce Général parut toujours le même à ceux, qui le virent de plus près, mais il fut ſur ſes gardes, & il profita des avis, que le Maréchal de Bellefont lui avoit donnés. D'autre part il eut les plus belles occaſions du monde de développer ſes grandes qualités, & d'en faire un glorieux uſage, & il rendit d'aſſez importans ſervices à l'Etat, ſurtout pendant les premieres années de ſa nouvelle Adminiſtration, pour engager la Cour à fermer les yeux ſur pluſieurs fautes, qui lui échaperent, & pour obliger ceux, qui s'aperçurent bientôt qu'il n'avoit pas changé de ſentiment à leur égard, de ſouffrir avec patience, & de diſſimuler avec ſageſſe.

Ses inſtructions au ſujet de la Baye d'Hudſon.

Dans les inſtructions, qui lui furent données, & qui furent ſignées le ſeptiéme de Juin, le Roy lui marquoit que ſur les avis, qu'on avoit reçus en France & en Angleterre, des invaſions réciproques des Poſtes établis dans la Baye d'Hudſon par les Anglois & les François, il y avoit eu à Londres des Conférences entre ſes Commiſſaires & ceux de la Grande-Bretagne; mais que les Parties n'ayant pu convenir des faits allégués par les Intéreſſés, on étoit demeuré d'accord de remettre la négociation au mois de Janvier de la préſente année 1689. que la révolution arrivée

1689. pendant ce tems en Angleterre, avoit rompu toutes ces meſures, & que, comme il étoit vraiſemblable que les Anglois n'avoient pas encore ſongé à prendre leurs précautions de ce côté-là, Sa Majeſté ſouhaitoit qu'il donnât à la Compagnie du Nord toute la protection, dont elle auroit beſoin, pour les chaſſer des Poſtes, qu'ils avoient uſurpés ſur elle.

De l'Acadie. Le Roy venant enſuite aux affaires de l'Acadie, lui marquoit que dans les dernieres Conférences entre les Commiſſaires des deux Couronnes il avoit été parlé de l'irruption faite depuis peu par les Baſtonnois à Pentagoët; que les Commiſſaires Anglois étoient convenus que ce Poſte appartenoit à la France, & qu'ils avoient remis à lui faire raiſon de la violence, dont elle ſe plaignoit, lorſque la négociation ſeroit repriſe; que ce projet ne pouvant plus avoir lieu, à cauſe de la rupture des Conferences, il falloit qu'il prît avec le Sieur de MANNEVAL, Gouverneur de l'Acadie, les meſures néceſſaires pour empêcher qu'on ne fît dans la ſuite de pareilles irruptions; à quoi la guerre, qui paroiſſoit inévitable & prochaine, expoſoit ſans ceſſe cette partie de la Nouvelle France.

Et de l'entrepriſe ſur la N. York. La guerre fut en effet déclarée à l'Angleterre le vint-cinquiéme du même mois de Juin; mais comme elle avoit été réſoluë pluſieurs mois auparavant, le principal article des inſtructions, dont je parle, concernoit le projet propoſé par le Chevalier de Callieres. Il portoit que le Roy s'étoit déterminé à agréer la propoſition du Gouverneur de Montreal, ſur ce qu'il étoit informé que les Anglois de la Nou-

velle York ne diſcontinuoient point depuis quelques années de ſoulever les Nations Iroquoiſes, Sujettes de Sa Majeſté, qu'ils les obligeoient de faire la guerre aux François, leur fourniſſoient pour cet effet des armes & des munitions, & avoient cherché par toutes ſortes de moyens, ſans égard aux défenſes du Roy d'Angleterre, & à la foy du Traité, à uſurper le commerce des François dans les Pays, dont ceux-ci étoient en poſſeſſion de tout tems. Que pour toutes ces raiſons Sa Majeſté avoit ordonné au Sieur BEGON, ſon Intendant à Rochefort, dans le Pays d'Aunis & dans la Saintonge, de préparer toutes les munitions néceſſaires, & avoit fait armer dans le Port de Rochefort deux de ſes Vaiſſeaux ſous le Commandement du Sr. de la CAFFINIERE, lequel devoit ſuivre exactement les ordres du Comte de Frontenac. 1689.

Que ſon intention étoit donc que ledit Comte de Frontenac partît au plûtôt, & s'embarquât ſur un des Vaiſſeaux, que commandoit le Sieur de la Caffiniere, pour ſe rendre d'abord à l'entrée du Golphe S. Laurent, puis à la Baye de Camceaux en Acadie : qu'y étant arrivé, il paſſât ſur le meilleur des Vaiſſeaux Marchands, qui l'auroient ſuivi, pour ſe rendre à Quebec ; mais qu'avant que de ſe ſéparer du Sieur de la Caffiniere, il lui ordonnât d'attendre de ſes nouvelles, & de ſe ſaiſir de tous les Bâtimens Ennemis, qu'il pourroit rencontrer pendant ſon ſejour à la Côte ; que pour lui, dès que le tems & l'occaſion le permettroient, & même, s'il étoit poſſible, dès l'entrée du Fleuve S. Laurent, il détacheroit le Chevalier de Callieres, afin

Plan de cette Entrepriſe.

1689 qu'il pût arriver avant lui à Quebec, & y faire les préparatifs néceſſaires pour l'Entrepriſe de la Nouvelle York ; qu'il eût ſoin ſurtout de garder un grand ſecret, & qu'il tâchât de couvrir ces préparatifs ſous les prétextes, qu'il jugeroit les plus convenables & les plus plauſibles.

Qu'il étoit auſſi très-important d'uſer d'une grande diligence, Sa Majeſté étant perſuadée que l'Entrepriſe ne pouvoit ſe faire dans un autre tems, que dans celui de l'Automne ; qu'ainſi le Comte de Frontenac, auſſitôt après ſon arrivée à Quebec, en partît avec les Bateaux, & tout l'équipage néceſſaire, accompagné du Chevalier de Callieres, qui commanderoit les Troupes ſous ſes ordres ; qu'il enverroit en même tems ſes Inſtructions en chifres au ſieur de la Caffiniere, & lui recommanderoit de faire voile pour Manhatte, ſans rien entreprendre ſur ſa route, de ſe rendre Maître de tous les Bâtimens, qu'il trouveroit dans la Baye ; mais de ne s'expoſer à aucune aventure, qui pût le mettre hors d'état de ſervir à l'Entrepriſe, dont il étoit queſtion.

Que comme il n'étoit pas poſſible de marquer un tems certain, auquel le Sieur de la Caffiniere & le Comte de Frontenac pourroient arriver enſemble, chacun de leur côté ; il étoit à propos que le premier allât droit dans la Baye de Manhatte, d'autant plus que l'attaque des premiers Poſtes de la Nouvelle York avertiroit la Capitale, & qu'ainſi les Vaiſſeaux y arrivant avant les Troupes de Terre, y cauſeroient une diverſion utile ; que comme le Comte de Frontenac auroit avec lui toutes les forces de la Nouvelle France, il devoit, avant ſon départ

de Quebec, concerter avec le Marquis de Dénonville les meſures, qu'il y auroit à prendre pour la ſureté de la Colonie contre les courſes des Iroquois, & donner ſes ordres au Chevalier de Vaudreuil, lequel devoit commander dans le Pays pendant l'Expédition, après le départ du Marquis de Dénonville, & dont les Inſtructions devoient être dreſſées par les deux Généraux. 1689.

La Nouvelle York ſoûmiſe, le Comte de Frontenac devoit y laiſſer les Anglois Catholiques, qui voudroient y demeurer, en s'aſſûrant de leur fidélité; diſtribuer aux François, qu'il y établiroit, les Artiſans & autres Gens de ſervice, dont ils auroient beſoin; retenir Priſonniers les Officiers & les principaux Habitans, dont on pourroit eſperer de bonnes rançons, & envoyer tout le reſte, Hommes & Femmes dans la Nouvelle Angleterre, ou dans la Penſylvanie; mais comme il ne devoit pas attendre l'arriere-ſaiſon pour retourner à Quebec, au riſque d'être arrêté en chemin par les glaces, il avoit ordre de confier l'exécution de tout ce qui reſteroit à faire au Chevalier de Callieres, à qui le Roy deſtinoit le Gouvernement de la Nouvelle York, & de la Ville & Fort de Manhatte, ſous l'autorité du Gouverneur Général de la Nouvelle France. Enfin un des principaux fruits de la victoire devoit être une paix ſolide avec les Cantons Iroquois, qui ne pouvant plus eſperer d'être ſecourus des Anglois, ne ſeroient plus tentés de remuer; & pour ôter aux autres Colonies Angloiſes la facilité de faire aucune Entrepriſe par Terre contre nous; il étoit expreſſément ordonné au Comte de Frontenac de détruire

Ce qui devoit ſe faire après la conquête de cette Province.

1689. toutes les Habitations voiſines de Manhatte, & de mettre toutes les autres ſous contribution.

L'entrepriſe échoue, & pourquoi ?

Un projet ſi bien concerté, & dont l'exécution étoit confiée à des Officiers, dont le nom ſeul ſembloit en garantir le ſuccès, avoit un défaut, qui le fit échouer. Il dépendoit du concours de deux choſes, ſur leſquelles on ne peut jamais compter ſûrement; à ſçavoir, les vents favorables, & une diligence égale dans tous ceux, qui étoient chargés de travailler aux préparatifs. Le plan, que le Gouverneur de Montreal avoit propoſé étoit beaucoup plus ſimple, que celui, qu'on choiſit: il étoit d'ailleurs moins coûteux: il ne dépendoit point des caprices de la Mer & des vents, & tout y rouloit ſur une ſeule tête, & la meilleure, qui fût en Canada. En y ajoutant quelques précautions fort aiſées à prendre contre les Iroquois, il auroit infailliblement réuſſi; mais de la maniere, dont les choſes étoient arrangées, il falloit une eſpéce de miracle, pour parvenir au but, qu'on ſe propoſoit.

Ce n'eſt pas que les meſures ne fuſſent bien priſes de la part du Roy & de ſon Miniſtre; mais la moindre faute dans l'exécution d'un ſeul article, ſuffiſoit pour tout déranger, & on en fit pluſieurs. La premiere fut la négligence de ceux, à qui on avoit confié l'armement des » Vaiſſeaux. » Le radoub de la Fregate *l'Em-* » *buſcade*, dit M. de Callieres dans une de ſes » Lettres, qui nous a fait attendre vint-ſept jours » à la Rochelle, a cauſé ce retardement, avec » la néceſſité d'eſcorter les Vaiſſeaux Mar- » chands, la plûpart fort chargés, & mauvais » voiliers.

1689.

Il arriva de-là que M. de Frontenac ne put être que le douziéme de Septembre à Chedabouctou, qui avoit été aſſigné pour le rendez-vous des Vaiſſeaux ; & les Navires Marchands, que des brumes continuelles pendant huit jours avoient ſéparés de lui ſur le grand Banc de Terre-Neuve, ne le joignirent que le dix-huit. Le lendemain il quitta *l'Embuſcade*, ſur laquelle il avoit fait le voyage juſques-là, & s'embarqua ſur le *Saint François Xavier*, après avoir concerté avec M. de la Caſſiniere ce qu'il convenoit de faire dans une ſaiſon ſi avancée. Les Inſtructions, qu'il lui laiſſa, prouvent que, s'il ne renonçoit pas encore à l'Expédition de la Nouvelle YORK, il ne comptoit pas beaucoup ſur la réuſſite.

Inſtructions données à M. de la Caſſiniere par le Comte de Frontenac.

Elles portoient que dès qu'il auroit achevé de faire de l'eau & du bois, il mettroit à la voile avec le *Fourgon* pour eſcorter *l'Union* juſqu'au Port Royal, où ce Navire devoit décharger des munitions & des vivres ; qu'il enleveroit tous les Bâtimens Anglois, qu'il rencontreroit en ſon chemin ; ſans néanmoins s'engager en aucun combat hazardeux, ou qui pût retarder ſon voyage ; qu'il tâcheroit ſurtout d'avoir quelque Pilote Anglois, qui pût lui faire connoître les bons moüillages depuis Baſton juſqu'à Manhatte ; qu'il feroit le moins de ſéjour, qu'il lui ſeroit poſſible, au Port Royal, où il prendroit toutes les connoiſſances néceſſaires pour l'exécution de ſon deſſein, ſans le découvrir qu'au ſeul M. de Manneval, Gouverneur de l'Acadie, faiſant entendre à tous les autres qu'il n'avoit ordre que de croiſer le long des Côtes, & d'empêcher les Ennemis de continuer leurs ravages.

1689. Qu'il iroit enſuite à Manhatte en droiture ; & que s'il pouvoit arriver dans la Baye avant le premier jour de Novembre, il n'approcheroit point à la vûë de la Ville, ni du Fort ; mais ſe tiendroit en quelque bon moüillage juſqu'au quinziéme du même mois, & employeroit ce tems à diſpoſer toutes choſes pour le débarquement ; qu'alors il ne feroit plus aucune difficulté de ſe montrer ; mais qu'il ſe tiendroit hors de la portée du Canon, en faiſant ſemblant de n'être là, que pour croiſer à l'entrée du Port, afin d'empêcher que rien n'y entrât, ou n'en ſortît. Que ſi, après avoir attendu juſqu'au dixiéme de Decembre, il ne recevoit aucune nouvelle de ſa part, il pourroit reprendre la route de France ; mais qu'en paſſant par le Port Roïal, il y débarqueroit toutes les munitions & les vivres deſtinés aux Troupes de Terre, & les y feroit enfermer dans des Magaſins, afin que, ſi l'année ſuivante on vouloit tenter de nouveau l'Entrepriſe de la Nouvelle York, on pût les y trouver.

M. de Frontenac arrive à Montreal.

Ce fut en effet le parti, que prit M. de la Caſſiniere : il avoit fait pluſieurs priſes, avant que d'arriver au Port Royal, il en fit encore quelques-unes dans la ſuite ; mais il y a bien de l'apparence que les vents contraires ne lui permirent point d'entrer dans ce Port, ni en allant à Manhatte, ni à ſon retour ; car nous verrons bientôt cette Place dans une grande diſette de tout ce que cet Officier avoit ordre d'y laiſſer. M. de Frontenac de ſon côté partit de Chedabouctou le dix-neuviéme de Septembre, avec tous les Navires, qui étoient deſtinés pour Quebec, & il ne put gagner l'Iſle

Percée, que le vint-cinquiéme. Il ne voulut pas y moüiller, & il ſe contenta de faire mettre en panne à la vûë de l'Habitation. 1689.

Les PP. Recollets vinrent auſſitôt à ſon bord, & il apprit d'eux que la Nouvelle France étoit dans une grande conſternation, cauſée par une irruption des Iroquois dans l'Iſle de Montreal. Cette nouvelle, dont on n'avoit pu lui apprendre les particularités, lui fit chercher avec empreſſement une commodité pour envoyer devant lui le Chevalier de Callieres, ſuivant l'ordre, qu'il en avoit reçu du Roy; mais il n'en put trouver aucune. Ils continuerent leur route enſemble, & moüillerent devant Quebec le douziéme d'Octobre; ils en partirent le vintiéme, & le vint-ſeptiéme ils arriverent à Montreal; ils y trouverent M. de Dénonville, & M. de Champigny dans le plus grand embarras, qu'il ſoit poſſible d'exprimer, & voici ce qui y avoit donné lieu. Irruption des Iroquois dans l'Iſle de Montreal; cruautés qu'ils y exercent.

Le vint-cinquiéme du mois d'Août, dans le tems, qu'on ſe croyoit le plus en ſûreté, quinze-cent Iroquois firent deſcente avant le jour au Quartier *de la Chine*, lequel eſt ſur la Côte Méridionnale de l'Iſle, environ trois lieuës plus haut que la Ville. Ils y trouverent tout le Monde endormi, & ils commencerent par maſſacrer tous les Hommes; enſuite ils mirent le feu aux Maiſons. Par-là tous ceux, qui y étoient reſtés, tomberent entre les mains de ces Sauvages, & eſſuyerent tout ce que la fureur peut inſpirer à des Barbares. Ils la pouſſerent même à des excès, dont on ne les avoit pas encore cru capables. Ils ouvrirent le ſein des Femmes enceintes, pour en arra-

1689. cher le fruit, qu'elles portoient, ils mirent des Enfans tout vivans à la broche, & contraignirent les Méres de les tourner pour les faire rôtir. Ils inventerent quantité d'autres ſupplices inouïs, & deux-cent Perſonnes de tout âge & de tout ſexe perirent ainſi en moins d'une heure dans les plus affreux tourmens.

Cela fait, l'Ennemi s'approcha juſqu'à une lieuë de la Ville, faiſant par tout les mêmes ravages, & exerçant les mêmes cruautés, & quand ils furent las de ces horreurs, ils firent deux-cent Priſonniers, qu'ils emmenerent dans leurs Villages, où ils les brûlerent. Au premier bruit de ce tragique évenement, M. de Dénonville, qui étoit à Montreal, donna ordre à un Lieutenant des Troupes, nommé LA ROBEYRE, de ſe jetter dans un Fort, dont il craignoit que l'Ennemi ne s'emparât. A peine cet Officier y étoit-il entré, qu'il y fut inveſti par un Gros d'Iroquois, contre lequel il ſe défendit lontems avec beaucoup de valeur; mais ſes Gens, qui ſe battirent en déſeſperés, ayant été tués juſqu'au dernier, & lui-même étant fort bleſſé, les Aſſaillans entrerent dans le Fort, & le firent Priſonnier.

Alors toute l'Iſle demeura en proye aux Victorieux, qui en parcoururent la plus grande partie, laiſſant par tout des traces ſanglantes de leur fureur, ſans qu'il fût poſſible de s'y oppoſer. Cela dura juſques vers la mi-Octobre; & comme alors on n'entendoit plus parler de rien, le Général envoya les Sieurs du Luth & de MANTET dans le Lac *des deux Montagnes*, pour s'aſſûrer de la retraite des Ennemis, afin de pouvoir donner quelque repos aux Troupes, qui depuis plus de deux

mois étoient nuit & jour ſous les armes. Ces deux Officiers rencontrerent vint-deux Iroquois dans deux Canots, qui les vinrent attaquer avec beaucoup de fierté. Ils eſſuyerent leur premiere décharge ſans tirer ; après quoi ils les aborderent, & en tuerent dix-huit. Des quatre, qui reſtoient, un ſe ſauva à la nage, les trois autres furent pris, & livrés au feu de nos Sauvages. 1689.

Ce fut dans de ſi triſtes circonſtances, que MM. de Frontenac & de Callieres arriverent à Montreal le vint-deux de Novembre. Un de nos Sauvages, qui avoit été fait Priſonnier dans la déroute de la Chine, & qui s'étoit ſauvé, après avoir eu les ongles arrachés, & les doigts mangés, ou brûlés, vint trouver les Généraux. Il leur dit que le premier deſſein des Iroquois avoit été de deſcendre par la Riviere des Prairies, qui ſépare l'Iſle de Montreal de celle de *Jeſus* ; de commencer leur attaque par l'extrêmité Orientale de la premiere ; de là ravager toute entiere en remontant à l'Occident ; & de n'y pas laiſſer un ſeul François : qu'il ne ſçavoit pas ce qui les avoit empêché de ſuivre ce plan ; mais qu'ils devoient bientôt revenir, pour achever pendant l'hyver ce qu'ils avoient commencé ; qu'enſuite ils ſe propoſoient de ſe rendre Maîtres de la Ville au printems, & qu'ils devoient y être joints par un grand nombre d'Anglois & de Mahingans ; qu'ils prétendoient paſſer de-là aux Trois Rivieres, puis deſcendre à Quebec, où ils comptoient de trouver une Flote Angloiſe, & qu'ils ſe flattoient qu'à la fin de cette Campagne, il ne reſteroit plus de François en Canada. Projet de ces Sauvages.

1689. M. de Frontenac comprit alors de quelle importance il eût été qu'il fût arrivé trois mois plûtôt, parce que quand bien même il n'eût pas conquis la Nouvelle York, il auroit du moins empêché ce qui venoit d'arriver, en mettant les Iroquois & les Anglois ſur la défenſive. Pour ſurcroît de chagrin il apprit que, ſelon toutes les apparences, le Fort de Catarocouy étoit évacué & ruiné. En effet M. de Dénonville avoit envoyé ordre à M. de VALRENES, qui y commandoit, d'abandonner ce Poſte, après en avoir fait ſauter les Fortifications, & de brûler les vivres, qu'il ne pourroit pas emporter, & tout cela, ſuppoſé qu'il ne lui arrivât point de Convoi avant le mois de Novembre. Cette nouvelle ſurprit d'autant plus le nouveau Général, que ces ordres avoient été donnés, ſans attendre ceux du Roy, que M. de Dénonville avoit demandés lui-même à ce ſujet, & qu'il s'y étoit déterminé, après que les Iroquois lui eurent fait dire inſolemment qu'ils vouloient qu'on démolît cette Place.

MM. de Dénonville & de Champigny ſont d'avis d'abandonner Catarocouy.

Comme il ſe récria beaucoup ſur cette démarche, M. de Dénonville & M. de Champigny lui repreſenterent que le Fort de Catarocouy étant ſitué dans le fond d'une Baye, & n'occupant aucun paſſage, ſon utilité étoit fort bornée; que l'on n'y pouvoit envoyer des Convois, qu'avec de groſſes dépenſes; qu'il y faloit porter juſqu'au bois de chauffage, la Garniſon ne pouvant pas y être aſſez forte, pour en aller couper dans la Forêt, ſans être expoſée aux ſurpriſes des Iroquois; & que pour augmenter cette Garniſon, il faudroit dégarnir des Poſtes plus néceſſaires. Ces rai-

ſons étoient au moins ſpécieuſes ; mais le Comte de Frontenac n'étoit pas aiſé à perſuader, quand ce qu'on lui propoſoit, n'étoit pas de ſon goût. D'ailleurs le Fort de Catarocouy étoit ſon ouvrage, & portoit ſon nom. 1689.

Dans le vrai un Poſte avancé de ce côté-là étoit d'une grande commodité, & celui-ci ne déplaiſoit aux Iroquois, que parce qu'il les gênoit ; mais j'ai déja remarqué qu'il eût été beaucoup plus avantageuſement placé à la *Galette*. Il ſeroit plus proche de Montreal de vint lieuës : on peut pratiquer un chemin par Terre pour le ravitailler en tout tems ; avec du Canon on y ſeroit en état d'empêcher les Iroquois de paſſer le Fleuve en cet endroit. Cependant, ſi le Fort de Catarocouy n'avoit pas tous ces avatanges, il en avoit aſſez pour balancer les inconveniens, qu'on trouvoit à le garder, & il ne faloit point l'abandonner, qu'on n'en eût conſtruit un plus avantageux. Raiſons de M. de Frontenac pour conſerver ce Poſte.

D'autre part pluſieurs Perſonnes, à qui le Gouverneur Général vouloit du bien, avoient un grand intérêt à ſa conſervation : il leur étoit fort commode pour la Traite, qu'ils y faiſoient ſouvent au préjudice du bien public ; & cette raiſon n'avoit pas été une des moindres, qui avoient engagé MM. de Dénonville & de Champigny à le laiſſer tomber ; mais enfin le Premier, que le Roy avoit déclaré Sous-Gouverneur des Enfans de France, avoit remis toute l'autorité à ſon Succeſſeur, & dans l'affaire, dont il s'agiſſoit, il ſe borna aux ſimples repreſentations, que l'Intendant apuya de ſon mieux.

Le Comte de Frontenac n'y eut aucun égard, & comme par un article de la Lettre de M. de Il fait de grands prépa-

1689. Dénonville au Sieur de Valrenes, ce Commandant pouvoit attendre tout le mois de Novembre, avant que d'évacuer Catarocouy, le nouveau Général eſpera d'avoir le tems de lui envoyer un contr'ordre, & un Convoi capable de le mettre en état de ſe ſoûtenir dans cette Place. Il fit donc équiper en diligence vint-cinq Canots, il y joignit le Détachement, que ſon Prédéceſſeur avoit fait préparer pour faciliter la retraite de la Garniſon, & leur donna une Eſcorte de trois-cent Hommes, tant François, que Sauvages, la plûpart Iroquois du Sault S. Louis & de la Montagne, qui ne ſe voyant pas en ſûreté dans leurs Villages, s'étoient refugiés à Montreal.

Ordres pour le rappeller.

Il eſt évacué. Il avoit encore une autre vûë, en faiſant ce grand Détachement; il avoit ramené de France les Iroquois, qui avoient été condamnés aux Galeres, il vouloit en envoyer quelques-uns dans leurs Cantons, pour y annoncer le retour de tous les autres, & les avertir de les venir chercher. Mais de quelque diligence, qu'il eût uſé, ſon Convoi ne put être prêt, que le ſixiéme de Novembre, & l'ayant conduit lui-même juſqu'à la Chine, il n'y avoit pas deux heures, qu'il étoit de retour à Montreal, que le Sieur de Valrenes y arriva avec ſa Garniſon, compoſée de quarante-cinq Hommes, en ayant perdu ſix, qui s'étoient noyés en paſſant un Rapide.

Il avoit brûlé, ou jetté dans l'eau toutes les proviſions & toutes les munitions, qui auroient pu l'embarraſſer dans ſa marche, enfoncé dans le Havre trois Barques, qui lui reſtoient avec leurs ancres & les Canons de fer, tranſporté les Canons de fonte juſqu'au

Lac

Lac S. François, où il les avoit cachés, miné les Baſtions, les Murailles du Fort & les Tours, mis des mêches allumées par un bout en pluſieurs endroits; & comme après trois ou quatre heures de marche, il avoit entendu un grand fracas, il ne doutoit point que tout n'eût ſauté en l'air. On peut juger du chagrin, que conçut le nouveau Gouverneur Général, de voir ainſi ſes préparatifs inutiles, par les raiſons, que j'ai dit qu'il avoit de s'intéreſſer à la conſervation du Fort de Catarocouy, & par la vivacité, qu'il avoit témoignée à ce ſujet. Il ne s'en conſola, que dans l'eſperance de le rétablir, comme il fit bientôt après. 1689.

Nouvelles propoſitions pour la conquête de la N. York.

L'entrepriſe de la Nouvelle York lui tenoit auſſi toujours extrêmement au cœur, & le Chevalier de Callieres, qui étoit venu à bout de la faire goûter au Marquis de Dénonville, en écrivit en ces termes au Marquis de Seignelay. » M. de Dénonville vous dira, Monſeigneur, de quelle importance il eſt que le Roy ſe rend Maître de la Nouvelle York, & de prévenir les Anglois ſur le deſſein, qu'ils ont de perdre ce Pays par le moyen des Iroquois, avec leſquels il ne faut point eſperer de faire la paix par la voye de la négociation, tant que nous ſerons en guerre avec les Premiers. Si nous demeurons ſur la défenſive, on ne peut éviter la ruine de cette Colonie; ces Sauvages continueront leurs courſes, brûleront & ſaccageront tout, ſans qu'on puiſſe s'y oppoſer, y eût-il même deux fois plus de Troupes dans le Pays; mais en s'emparant de la Nouvelle York, on les reduit à demander la paix aux conditions, qu'on voudra leur impoſer.

1681. » Cette Expédition ſe peut faire devant & après
» la moiſſon, & il y a deux moyens de l'exécu-
» ter. Le plus ſûr eſt de faire attaquer Manhatte
» avec ſix Vaiſſeaux, & douze-cent Hommes
» de débarquement, pendant que les Troupes
» du Canada attaqueront Orange par Terre.
» L'autre moyen eſt de moins de dépenſe; il
» conſiſte à envoyer en Canada trois-cent Hom-
» mes de Recruë, qu'on joindra à un pareil
» nombre de vieux Soldats, pour garder les
» principaux Poſtes du Pays, tandis qu'avec
» mille Hommes des Troupes du Roy, & trois
» à quatre cent Habitans on ira faire le ſiége
» d'Orange. Quand cette Ville ſera priſe, on y
» laiſſera une bonne Garniſon, puis on ira atta-
» quer Manhatte; mais pour réüſſir dans ce ſe-
» cond ſiége, il eſt néceſſaire d'avoir deux Fre-
» gates, qui puiſſent mettre à Terre trois-cent
» Hommes, pour remplacer ceux, qu'on auroit
» laiſſés à Orange, & pour la garde des Canots.
» Il faudroit envoyer ces deux Fregates dès le
» mois de Mars au Port Royal, & en même
» tems pourvoir à la ſûreté de ce Poſte, expoſé
» à être enlevé par les Anglois de Baſton; &
» une troiſiéme Fregate à Quebec, pour y porter
» les ordres de S. M. les trois-cent Hommes
» de Recruë, la farine, & les autres proviſions
» néceſſaires.

Ce qui l'empêche d'avoir ſon effet.

Le Miniſtre ne pouvoit que goûter beaucoup ce projet du Gouverneur de Montreal, qu'il connoiſſoit pour un des Officiers de la Colonie, qui propoſoit le plus ſagement, & qui étoit plus capable d'exécuter tout ce qu'on lui confieroit; mais tandis qu'on étoit occupé en Canada à chercher les moyens de faire des conquêtes ſur les Anglois, on

y eut avis qu'ils prenoient eux-mêmes des mesures pour s'emparer du Canada. Peut-être avec plus de diligence les auroit-on prévenus ; mais il n'étoit plus tems, lorſqu'on fut inſtruit de leur deſſein. Il fallut donc renoncer encore une fois à une conquête néceſſaire à la tranquillité de la Nouvelle France, pour faire tête à un Ennemi, qui avoit pris les devants, & qui avoit ſur nous cet avantage, qu'il pouvoit trouver en Amerique des forces ſuffiſantes pour nous accabler : par bonheur pour nous elles ne furent pas miſes en de bonnes mains. 1689.

Cependant la Campagne de 1689. n'avoit pas été malheureuſe dans toutes les parties de la Nouvelle France. Tandis que les Iroquois portoient le ravage dans le centre de la Colonie, d'Iberville & ſes Freres ſoûtenoient dans le Nord l'honneur des Armes Françoiſes & nos braves Abénaquis nous vengeoient aux dépens des Anglois de tout le mal, que leurs Alliés nous avoient fait à leur inſtigation. Expédition de M. d'Iberville dans le Nord du Canada.

Dès les premiers jours de May on aprit à Quebec par deux Canadiens, qui étoient partis en raquette le cinquiéme de Janvier du Fort de S. Louis dans le fond de la Baye d'Hudſon, que d'Iberville y étoit arrivé au mois d'Octobre précédent : que LA FERTE', ſon Lieutenant, ayant rencontré à trente lieuës du Port Nelſon le Gouverneur de *Nieuſavanne*, Place ſituée ſur la Côte Occidentale de la Baye, l'avoit fait Priſonnier, qu'il lui avoit enlevé ſes Papiers, & qu'il y avoit trouvé des Lettres des Directeurs de la Compagnie de Londres, contenant des ordres de proclamer le Prince & la Princeſſe d'Orange

1683. Roy & Reine de la Grande Bretagne dans la Baye, que cette Compagnie prétendoit appartenir toute entiere à la Couronne d'Angleterre.

Cette prétention, ſi contraire à ce qui avoit été arrêté entre Louis XIV. & Jacques II. fut bientôt ſoûtenuë de deux Navires, qui parurent à la vûë du Fort de Sainte Anne, où d'Iberville venoit de ſe rendre. L'un de ces Bâtimens avoit dix-huit piéces de Canon & quatre Pierriers, l'autre avoit un pareil nombre de Pierriers & dix Canons; tous deux étoient chargés d'une grande quantité d'armes, de munitions & de vivres, & leurs Equipages faiſoient en tout quatre-vint trois Hommes, parmi leſquels il y avoit onze Pilotes, de douze, que la Marine d'Angleterre entretenoit pour la Baye d'Hudſon; auſſi ne ſe promettoient-ils rien moins que de chaſſer les François de tous les Poſtes, qu'ils y occupoient.

Ils n'oſerent pourtant les attaquer d'abord à force ouverte, quoique d'Iberville n'eût avec lui, que très-peu de monde; & même, après les permieres hoſtilités, qui ne leur réuſſirent pas, ils propoſerent un acommodement, que d'Iberville ne crut pas devoir rejetter; mais comme il connoiſſoit l'Ennemi, auquel il avoit à faire, il ſe tint ſur ſes gardes, & bien lui en prit. Il ne fut pas lontems, ſans s'apercevoir que les Anglois n'avoient eu en vûë que de l'endormir, pour tomber ſur lui, dès qu'ils le verroient ſans défiance, & il reſolut de les prévenir.

Pour le faire plus ſûrement, il affecta plus que jamais une grande ſécurité; mais il dreſſa aux Ennemis pluſieurs embuſcades, dans leſquelles ils tomberent. Il leur enleva ainſi vint-

& un de leurs meilleurs Hommes, entr'autres leur Chirurgien, & un de leurs premiers Officiers; & après qu'il les eut ainſi affoiblis, il les envoya ſommer de ſe rendre Priſonniers de guerre. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient le faire avec honneur, étant encore au nombre de quarante en état de ſe bien défendre, ſans les Malades. 1689.

Sur cette réponſe d'Iberville détacha quatorze Hommes ſous la conduite de Maricourt, ſon Frere, avec ordre de harceler les Anglois, tantôt dans une petite Iſle, où ils étoient campés, & tantôt ſur leurs Navires, qui étoient arrêtés dans les glaces. Il le ſuivit lui-même au bout de deux jours, & après qu'on ſe fut canonné pendant quelque tems, ſans ſe faire beaucoup de mal de part & d'autre, d'Iberville envoya de nouveau ſommer le Commandant, avec ménace de ne faire aucun quartier, s'il differoit de ſe rendre.

L'Anglois lui écrivit qu'il y avoit un Traité entre les deux Couronnes, & qu'il étoit ſurpris qu'il y eût ſi peu d'égard. D'Iberville repliqua qu'il n'avoit pas été le premier à y donner atteinte; qu'au reſte il prétendoit qu'on lui remît les deux Navires, & tous leurs Equipages. On lui demanda un délai juſqu'au lendemain, & il l'accorda. Ce terme expiré, il envoya ſon Interprête chercher la réponſe, qui fut remiſe par écrit à cet Homme. Elle contenoit entr'autres choſes, que l'on conſentoit à remettre les deux Navires au Commandant Francois avec toutes leurs charges; mais que ſur cela il payeroit les gages des Officiers, qui ſe montoient à la ſomme de dix mille cinq cens livres, & qu'il donneroit aux mêmes Of-

Succès, qu'il eut.

1689. ficiers un Bâtiment avec tous ſes agrez, pour les porter par-tout, où ils voudroient aller.

Cela fut accordé, avec quelque reſtriction néanmoins ſur le nombre des Anglois, auſquels il ſeroit permis de ſuivre leurs Officiers. Tous les autres demeurerent Priſonniers, & d'Iberville eut ſurtout attention à ne relâcher aucun Pilote. Au mois de Juin M. de Sainte Helene étant venu joindre ſes deux Freres, remit à M. d'Iberville un ordre du Gouverneur Général de mener à Quebec la plus conſidérable de ſes deux priſes; il obéit, & partit de Sainte Anne le douziéme de Septembre avec Sainte Helene, & les principaux d'entre les Priſonniers, laiſſant à Maricourt trente-ſix Hommes pour garder tous les Poſtes du fond de la Baye, où il y avoit bien de l'apparence que les Anglois ne tarderoient pas d'eſſayer d'avoir leur revanche. Il rencontra ſur ſa route un Navire d'Angleterre, où étoit le jeune Chouart, qui n'avoit pu encore ſe tirer des mains des Anglois depuis la ſurpriſe du Port Nelſon: il avoit grande envie d'attaquer ce Bâtiment; mais il n'avoit pas aſſez de Monde pour cela, & il avoit des Priſonniers à garder.

Au défaut de la force, il tenta la ruſe: il arbora le Pavillon d'Angleterre, & le Capitaine l'ayant pris en effet pour un Anglois, convint avec lui qu'ils iroient de conſerve, que d'Iberville porteroit le feu pendant la nuit, & qu'au premier beau tems ils ſe viſiteroient. Le deſſein de d'Iberville étoit d'arrêter le Capitaine & l'Equipage de la Chaloupe, quand ils viendroient à ſon bord, puis d'aborder le Navire Anglois, où il eſperoit de ne pas trouver beaucoup de réſiſtance; mais ils

eurent le tems ſi rude juſqu'à l'extrémité du Détroit d'Hudſon, qu'il fallut ſe ſéparer, ſans s'être vûs, & d'Iberville arriva heureuſement à Quebec le vint-cinquiéme d'Octobre. 1689.

L'échec, que les Anglois reçurent cette même année de la part des Canibas, eut encore quelque choſe de plus humiliant pour eux, que la maniere, dont ils avoient été traités dans la Baye d'Hudſon. Il s'etoient poſtés dans un Lieu, nommé *Pemkuit*, ſitué entre la Riviere de Pentagoët & celle de Kinibequi, & ils y avoient fait un fort bel Etabliſſement, défendu par un Fort, qui n'étoit à la vérité que de pieux, mais aſſez regulierement conſtruit, avec vint Canons montés. Ils incommodoient extrêmement de là tous les Sauvages des environs, toujours ouvertement déclarés pour les François, & ils ne cauſoient pas moins d'inquiétude au Gouverneur de l'Acadie, lequel craignoit avec raiſon l'effet de leurs intrigues pour détacher ces Peuples de notre Alliance. Entrepriſe des Canibas ſur Pemkuit.

Enfin un Parti de cent Guerriers, la plûpart Canibas, ſe mit en Campagne le neuviéme d'Août, pour chaſſer les Anglois d'un Poſte ſi important, & pour ſe délivrer de Voiſins ſi fâcheux. Ils étoient d'un Village près de Pentagoët, où un Eccleſiaſtique, nommé M. THURY, bon Ouvrier, & Homme de tête, gouvernoit une aſſez nombreuſe Miſſion. La premiere attention de ces braves Chrétiens fut à s'aſſûrer le ſecours du Dieu des Armées : ils ſe confeſſerent tous, pluſieurs communierent, & ils eurent ſoin que leurs Femmes & leurs Enfans s'aquitaſſent du même devoir, afin de pouvoir lever au Ciel des mains plus pures,

1689. tandis que leurs Peres & leurs Maris combattoient contre les Hérétiques. Tout cela ſe fit avec une pieté, qui répondoit au Miſſionnaire du ſuccès de l'Entrepriſe. On établit dans la Chapelle le Roſaire perpétuel pendant tout le tems de l'Expédition, les heures mêmes des repas n'interrompant point un Exercice ſi édifiant.

Les Guerriers firent le voyage par Mer le long de la Côte, & en s'embarquant ils détacherent trois Canots pour aller à la découverte, avec ordre de rejoindre l'Armée à deux lieuës de Pemkuit, où elle devoit faire le débarquement. Quand ils y furent tous arrivés, ils marcherent par Terre avec tant de précaution, qu'ils ſe trouverent aux premieres Habitations Angloiſes, ſans avoir été aperçus. Ils avoient fait trois Priſonniers ſur leur route, & ils apprirent d'eux qu'il y avoit environ cent Hommes dans le Fort & dans le Village. Sur cet avis ils réſolurent de commencer par attaquer l'Habitation. Après avoir fait leur Priere, ils ſe mirent en chemiſe, & donnerent de furie ſur les Maiſons, briſerent les Portes, firent main baſſe ſur tout ce qui ſe mit en devoir de réſiſter, & lierent tous ceux, qui rendirent les armes.

Au premier bruit d'une attaque ſi bruſque & ſi imprévûë, le Commandant du Fort fit tirer tout ſon Canon; ce qui n'empêcha pas les Canibas de s'emparer de dix ou douze Maiſons de pierres, bien bâties, & qui formoient une Ruë tirée de la Place du Village juſqu'au Fort. Ils ſe retrancherent enſuite, partie à l'entrée d'une Cave de la Maiſon la plus voiſine du Fort, & partie derriere un

Rocher, qui étoit au bord de la Mer, & de ces deux endroits ils firent un ſi terrible feu de Mouſqueterie ſur le Fort, depuis le midi du quatorziéme juſqu'au ſoir, que Perſonne n'oſoit y paroître à découvert. 1689.

La nuit étant venuë, ils ſommerent le Commandant de leur livrer ſa Place, & un Anglois ayant répondu en ſe mocquant, qu'il étoit fatigué, & qu'il alloit dormir, on commença, comme de concert, de tirer de part & d'autre; mais les Sauvages s'aprocherent du Fort à la faveur des ténébres, l'inveſtirent, & firent toute la nuit bonne garde, pour empêcher que perſonne n'en ſortît. Le lendemain, à la petite pointe du jour, le feu recommença des deux côtés, & fut d'abord aſſez vif; mais après quelques décharges, les Anglois ceſſerent de tirer, & demanderent à capituler. Les Sauvages s'aprocherent auſſi-tôt, & jurerent qu'ils ne feroient violence à perſonne, pourvû que la Garniſon ſortît ſur le champ de la Place.

Le Commandant parut un moment après, la tête de quatorze Hommes; c'étoit tout ce qui lui en reſtoit, & de quelques Femmes, tous portant un paquet ſur le dos. Les Canibas les laiſſerent paſſer, ſans toucher à rien, & ſe contenterent de leur dire que, s'ils étoient ſages, ils ne reviendroient plus; que les Nations Abénaquiſes avoient trop d'expériences de leur perfidie, pour les laiſſer jamais en repos, s'ils s'aviſoient de ſe remontrer dans leur Pays; qu'ils étoient les Maîtres de leur Terre; qu'ils n'y ſouffriroient jamais des Gens auſſi inquiets & auſſi entreprenans qu'eux, & qui les troubloient dans l'exercice de leur Religion. Ils s'en rendent les Maîtres.

1689. Ils entrerent en ſuite dans le Fort, & n'y commirent aucun déſordre, non plus que dans les Maiſons, où ayant trouvé une Barrique d'Eau-de-vie, ils la briſerent, ſans en boire une ſeule goute, ce qui eſt heroïque dans des Sauvages. Quand ils eurent tout viſité, ils prirent ce qui étoit le plus à leur bienſéance, & raſerent le Fort & les Maiſons. Quelques-uns vouloient qu'on allât encore chaſſer les Anglois d'une Iſle, qui eſt à trois ou quatre lieuës de Pemkuit; mais le plus grand nombre ne fut pas de cet avis. Toute la Troupe s'en retourna à Pentagoët ſur deux Chaloupes, qu'elle avoit enlevées aux Ennemis, après en avoir tué les Equipages.

La Garniſon de Pemkuit prétendit n'avoir perdu que ſept Hommes dans ce Fort; mais on trouva une foſſe aſſez profonde, toute remplie de Cadavres, & le Commandant dit aux Sauvages, en ſortant de ſa Place, qu'ils avoient de bonne poudre, & que leurs Fuſils tiroient bien juſte. Il en avoit fait lui-même l'épreuve; car il avoit le viſage à demi-brûlé. Les Canibas n'eurent qu'un Homme legerement bleſſé à la jambe, & à leur retour ils aſſûrerent à M. Thury que, s'ils avoient deux-cent François un peu accoûtumés au Pays, & qui vouluſſent bien les ſuivre, ils les meneroient juſqu'à Baſton.

Autre Expédition de ces Sauvages.

Cette Expédition fut bientôt ſuivie d'une autre encore plus vigoureuſe, & qui cauſa une plus grande perte aux Anglois. Ceux-ci avoient au voiſinage du Kinibequi quarorze petits Forts aſſez bien munis. Les Sauvages de Pentagoët & ceux de la Riviere S. Jean s'étant réunis, les ſurprirent tous, y tuerent juſqu'à

deux-cent Perſonnes, & en raporterent un très-grand butin. Le principal avantage, que nous retirâmes de ces courſes, fut qu'elles rendirent irréconciliables avec les Anglois, ceux de tous les Peuples de ce Continent, qui étoient plus en reputation de valeur, & que leur ſincere attachement à la Religion Chrétienne, & leur docilité naturelle retenoient plus aiſément dans notre Alliance. 1689.

Pluſieurs Abénaquis ſongerent même dès-lors à ſe tranſporter dans le milieu de la Colonie Françoiſe : ils n'étoient pas encore tous Chrétiens ; mais ceux qui n'avoient pas reçu le Baptême, ſe diſpoſoient à le recevoir. M. de Dénonville, dans un Mémoire, que M. de Seignelay lui demanda après ſon retour en France, ſur la ſituation des affaires du Canada, & ſur ce qu'il convenoit de faire pour remedier aux déſordres de cette Colonie, dit que la bonne intelligence, qu'il avoit entretenuë avec les Nations Abénaquiſes par le moyen des Miſſionnaires, & ſurtout des deux PP. Bigot, avoit fait tout le ſuccès de ſes Entrepriſes contre les Anglois, & qu'on ne pouvoit rien faire de mieux, que d'attirer un grand nombre de ces Sauvages à S. François. Pluſieurs Abénaquis ſongent à ſe tranſporter dans la Colonie.

Il ajoûte que les Anglois & les François ſont incompatibles dans cette partie du Continent de l'Amérique ; que les Premiers regardent nos Miſſionnaires comme leurs plus dangereux Ennemis, & qu'ils n'avoient point eu de repos, qu'ils ne les euſſent fait chaſſer de tous les Cantons Iroquois : que, la Religion même à part, il étoit très-important de mettre tout en uſage pour les y rétablir, & d'en avoir parmi tous les autres Sauvages, ſur Mémoire de M. de Dénonville.

1689. leſquels ils ont pris un très-grand aſcendant : que les Iroquois ont dans le fond plus d'eſtime, & même plus d'inclination pour notre Nation, que pour les Anglois ; mais que l'intérêt de leur commerce, ou plûtôt le credit, que le commerce leur donne, les retiendroit toujours dans l'Alliance de ceux-ci : que l'union du Clergé avec le Gouverneur Général & l'Intendant étoit l'unique moyen de maintenir l'ordre & la tranquillité dans le Pays : qu'il ſeroit à ſouhaiter que les Eccleſiaſtiques & les Religieux fuſſent par tout auſſi Gens de bien, & auſſi édifians, qu'ils l'étoient en Canada ; mais qu'ils y étoient trop peu à leur aiſe, & qu'ils n'avoient pas de quoi ſe ſoûtenir : que les Poſtes éloignés, & en particulier celui de Catarocouy étoient hors de portée d'être ſecourus à tems, & que ſon avis étoit toûjours qu'on avoit fort mal fait de les établir : que ceux, à qui la garde en étoit confiée, ſe voyoient ſouvent contraints d'entrer dans les intérêts des Sauvages, ce qui nous attiroit ſans ceſſe des affaires de la part des Iroquois, & ſouvent le mépris de nos Alliés, qui ne pouvant pas toujours être ſecourus à propos, nous faiſoient par reſſentiment plus de mal, que nos Ennemis mêmes : qu'on auroit beaucoup mieux fait de ne pas entrer dans les querelles de ces Peuples, & de les laiſſer venir chez nous, pour y chercher leurs beſoins, que de les prévenir, comme on continuoit de faire, en leur portant nos marchandiſes, au riſque d'être pillés en chemin ; ſans parler du libertinage affreux, où la Jeuneſſe ſe livre dans ces voyages : que les Anglois de Baſton

& de la Nouvelle York avoient promis aux Iroquois & à leurs Alliés la deſtruction entiere de la Colonie Françoiſe : que l'Acadie en particulier étoit toujours ſur le point de tomber entre leurs mains, n'y ayant pas dans cette Province un ſeul Fort capable de réſiſtance, & les Habitations y étant encore plus diſperſées, que ſur le Fleuve S. Laurent ; qu'il convenoit de fortifier le Port de la Héve, afin d'y mettre les Vaiſſeaux en ſûreté ; que ce Poſte étoit infiniment plus avantageux, que le Port Royal, d'où il n'eſt pas aiſé de ſortir pour défendre la Côte, & qui eſt trop éloigné de l'Iſle de Cap Breton, de celle de Terre-Neuve, & du grand Banc. que toutes les Côtes apartenantes à la France étoient très-poiſſonneuſes, & que la Pêche étoit bien plus capable d'établir le Pays, & de l'enrichir, que le Caſtor & l'Eau-de-vie, qui juſques-là avoient preſqu'uniquement occupé les Colons : que le ſeul moyen de finir la guerre en Canada étoit de ſe ſaiſir de Manhatte, & qu'on le pouvoit faire avec ſix Fregates & douze-cent Hommes de débarquement : que huit-cent Hommes des Troupes & les Milices du Pays ſe rendroient aiſément Maîtres d'Orange, & que Perſonne n'étoit plus capable de faire réuſſir cette Entrepriſe, que le Chevalier de Callieres ; mais qu'après la priſe de la Capitale, il falloit la brûler, & ruiner le Pays juſqu'à Orange : que par le moyen de ce Poſte, où il ſeroit facile de ſe maintenir, on romproit toute communication entre les Anglois & les Iroquois, on forceroit ceux-ci d'avoir recours à nous, & on empêcheroit nos Alliés de prendre avec eux des liaiſons préjudiciables à notre

1689.

1689. ſûreté : enfin que le Fort d'Orange nous ſerviroit à tenir en reſpect toute la Côte de la Nouvelle Angleterre, qui étoit très-peuplée & ſans défenſe.

Tout étoit très-bien penſé dans ce Mémoire, & à peu de choſe près, au ſujet de quoi il y avoit dans la Colonie quelque diverſité de ſentiment ; il auroit été très avantageux à la Nouvelle France qu'on y eût eu plus d'égard. Mais l'attention de la Cour étoit toute entiere à des objets plus intéreſſans, parce qu'ils étoient plus proches. Le Roy & ſon Miniſtre ne purent diſconvenir de l'utilité de la conquête de la Nouvelle York ; mais on croyoit avoir beſoin ailleurs de toutes les forces du Royaume ; & la diligence, que demandoit une pareille Expédition, n'étoit pas auſſi facile, qu'on ſe l'imaginoit en Canada. Ainſi on laiſſa encore paſſer la ſaiſon propre pour envoyer des Vaiſſeaux & des Troupes.

Le Roy veut qu'on ſe tienne ſur la défenſive.

M. de Seignelay manda donc au Comte de Frontenac & à M. de Champigny que les grands efforts, que Sa Majeſté étoit obligée de faire pour tenir tête à toutes les Puiſſances de l'Europe, réunies contre la France, ne lui permettoient pas d'envoyer en Amérique les nouveaux ſecours, qu'ils demandoient, ni de penſer à une Entrepriſe de ce côté-là : qu'une forte défenſive lui paroiſſoit pour le tems préſent plus convenable à ſon Service, & à la ſûreté de la Colonie du Canada : qu'il étoit ſurtout néceſſaire de réunir les Habitans dans des Bourgades aiſées à garder & à fortifier contre les Sauvages : enfin que le Comte de Frontenac pouvoit ſe ſervir utilement du credit, qu'il s'étoit acquis dans l'eſprit des Iro-

quois, & de la conjoncture du retour de leurs Compatriotes, qu'il avoit ramenés de France, pour faire avec eux une paix ſolide & honorable. 1689.

On voit par cette Lettre, que tandis qu'en Canada on ne pouvoit comprendre que la Cour dût trouver de la difficulté à faire un petit effort pour chaſſer les Anglois de la Nouvelle York; on s'étonnoit toujours dans le Conſeil du Roy que les Habitans de la Nouvelle France refuſaſſent de changer leurs Habitations de place, & de ſuivre dans leur arrangement un ſyſtême, que l'on croyoit la choſe du monde la plus facile, & d'une néceſſité abſoluë pour leur conſervation. Les uns ne voyoient rien de plus important à l'Etat, que de délivrer leur Colonie du fâcheux voiſinage des Anglois. Les autres jugeant du Canada par les Provinces du Royaume, ne pouvoient ſe perſuader qu'il pût ſe rencontrer un obſtacle aux changemens, qu'ils propoſoient; c'eſt ainſi que ce qui nous intéreſſe de près nous paroît ſeul néceſſaire, & que ce que nous voyons pratiquer ſous nos yeux, nous ſemble pratiquable par tout.

Il eſt pourtant vrai que ce que l'on exigeoit des Habitans du Canada étoit beaucoup moins aiſé à exécuter, que ne paroiſſoit au Miniſtre ce qu'on lui demandoit: que le projet de la défenſive, à quoi le Conſeil du Roy vouloit qu'on ſe bornât, ne l'étoit pas davantage, & qu'il en coûta plus pour repouſſer les efforts des Anglois & des Iroquois, qu'il n'en auroit coûté pour mettre une bonne fois les Premiers hors d'état de nous inquietter, & les autres dans la néceſſité de demeurer tran-

1689. quilles dans leurs Cantons. C'eſt dequoi on pourra ſe convaincre par la ſuite de cette Hiſtoire.

M. de Frontenac travaille à gagner les Iroquois.

Le Comte de Frontenac étoit auſſi revenu en Amérique perſuadé qu'après la conquête de la Nouvelle York, ce qu'il pouvoit faire de plus avantageux pour la Colonie Françoiſe, dont il reprenoit le Gouvernement, étoit de regagner les Iroquois. Plein de confiance qu'il y réuſſiroit, il fondoit principalement ſon eſperance ſur ce que cette nation lui avoit donné pendant ſon premier ſejour dans ce Pays de grandes marques d'eſtime & d'attachement à ſa Perſonne, & il ne doutoit point qu'en ſe remontrant à eux avec un grand nombre de leurs Chefs, dont il venoit de briſer les fers, il ne repriſſent d'abord leur premiers ſentimens à ſon égard.

Il étoit du moins fort aſſûré d'avoir mis dans ſes intérêts un brave Capitaine Goyoguin, nommé OUREOUHARE', le plus accrédité de tous ceux, qu'il avoit ramenés de France, & qu'il avoit fort careſſé pendant le voyage. Il le mena avec lui à Montreal, où ayant trouvé un Ambaſſadeur Iroquois, appellé GAGNIEGATON, qui étoit venu faire à M. de Dénonville des propoſitions fort inſolentes, Oureouharé lui conſeilla de renvoyer avec lui quatre des Compagnons de ſes chaînes, pour avertir les Cantons du retour de tous leurs Chefs.

Le Comte ſuivit ce conſeil; Oureouharé recommanda à ces Députés de ne rien négliger pour engager les Cantons à envoyer une Ambaſſade à leur ancien Pere, en leur repreſentant qu'ils ne pouvoient ſe diſpenſer de le fé-

liciter ſur ſon heureux retour, & de le remercier des bontés, qu'il avoit euës pour leurs Freres. Il les chargea encore d'aſſûrer la Nation qu'ils retrouveroient dans ce Général ce qu'ils y avoient déja trouvé par le paſſé, c'eſt-à-dire, beaucoup d'eſtime & de tendreſſe; & de déclarer en particulier à ſon Canton, qu'il ne retourneroit point chez eux, ſi on ne venoit le redemander à Ononthio, dont il étoit réſolu de ne ſe point éloigner ſans ſon conſentement. 1689.

Réponſe des Cantons à ſes propoſitions. 1690.

Les Députés partirent avec Gagniegaton, & s'acquitterent parfaitement de leur Commiſſion. A leur arrivée les Cantons s'aſſemblerent, & envoyerent leur réponſe par le même Ambaſſadeur, qui arriva à Montreal le neuviéme de Mars 1690. Il n'y rencontra, ni M. de Frontenac, ni Oureouharé, qui étoient retournés à Quebec, & il ſe paſſa quelques jours, ſans que le Chevalier de Callieres pût rien tirer de lui, ni de ceux, qui l'accompagnoient. Ils ſe laiſſerent néanmoins gagner à la fin par les bonnes manieres de ce Gouverneur, & lui préſenterent ſix Colliers. Le premier marquoit le Sujet de leur retardement, cauſé, diſoient-ils, par l'arrivée des Outaouais dans le Canton de Tſonnonthouan. C'étoit le commencement d'une négociation entamée entre nos Alliés Occidentaux & les Iroquois à l'occaſion, que je dirai tout-à-l'heure. On y étoit convenu de ſe trouver au mois de Juin à un endroit marqué; & Gagniegaton, en expliquant ce Collier, ajoûta que c'étoit ainſi, qu'il falloit faire les choſes, quand on vouloit traiter de la paix, ſans s'en raporter à des Etrangers. Il vouloit donner à entendre que le

1690. Gouverneur Général auroit du ſe rendre en Perſonne à Onnontagué, ou en quelqu'autre lieu, dont on ſeroit convenu, pour y parler d'accommodement, ainſi qu'on l'en avoit prié, il y avoit lontems.

Le ſecond Collier témoignoit la joye, qu'avoient eu les Flamands, c'eſt-à-dire, les Hollandois, Habitans d'Orange, & les Iroquois, du retour d'Oureouharé, qu'il qualifioit de Chef Général de la Nation Iroquoiſe; ce qui faiſoit connoître le concert & la bonne intelligence, qui regnoient entre les Cantons & la Nouvelle York.

Par le troiſiéme, le Canton d'Onnontagué demandoit au nom de tous les autres le prompt retour de tous les Iroquois revenus de France, afin qu'on pût prendre avec eux les meſures convenables à la ſituation des affaires. L'Ambaſſadeur ajoûta qu'on avoit réuni à Onnontagué tous les Priſonniers François, qui étoient diſperſés dans les autres Cantons, & qu'on n'en diſpoſeroit, que ſur le raport & de l'avis d'Oureouharé.

Le quatriéme & le cinquiéme parloient des ravages faits dans le Canton de Tſonnonthouan par M. de Dénonville, de la trahiſon de Catarocouy, de l'abandonnement de ce Poſte, & diſoit que quand tout le mal ſeroit réparé, & que les chemins ſeroient libres & ſûrs, Teganiſſorens iroit traiter de la paix avec Ononthio.

Par le ſixiéme, Gagniegaton donnoit avis que dès le mois d'Octobre précédent un Parti d'Iroquois étoit en campagne; mais qu'il ne devoit entrer en action, qu'à la fonte des neiges, & que s'il faiſoit des Priſonniers, on

auroit ſoin de les bien traiter ». Uſez-en de « 1690.
méme, continua-t'il, ſi vous prenez quelques- «
uns des nôtres. J'avois huit Priſonniers de la «
défaite de la Chine, j'en ai mangé quatre, «
j'ai donné la vie aux autres. Vous avez été «
plus cruels que moi; car vous avez fuſillé douze «
Tſonnonthouans; vous auriez bien dû en épar- «
gner au moins un ou deux; c'eſt en repreſaille «
de cette exécution, que j'ai mangé quatre des «
vôtres. «

M. de Callieres lui demanda ſi le P. Milet vivoit encore: il répondit qu'il étoit en parfaite ſanté, & qu'il étoit parti depuis huit jours pour s'en retourner dans la Colonie; ce qui ne ſe trouva point vrai. Le Gouverneur lui demanda encore pourquoi les Agniers étoient venus faire des hoſtilités contre nous? la réponſe fut que les Mahingans ayant levé un Parti de guerre de quatre-vint-dix Hommes, avoient engagé quelques Agniers & quelques Onneyouths à les accompagner, qu'on avoit couru après les Agniers pour les rappeler; mais qu'on s'y étoit apparemment pris trop tard.

M. de Callieres refuſe de donner audience à leurs Députés.

M. de Callieres ne pouvant rien tirer de plus de ces Députés, les envoya au Gouverneur Général; mais le Comte de Frontenac refuſa de leur donner audience, par la raiſon, qu'ils avoient à leur tête un Homme, dont l'inſolence l'avoit choqué. Il reçut néanmoins aſſez bien ceux de ſa ſuite; mais il ne traita avec eux, que par l'entremiſe d'Ourcouharé, qui parut même toujours agir en ſon propre nom. Dès que les Rivieres furent navigables, le Général leur fit dire qu'ils pouvoient s'en retourner, & Ourcouharé leur remit huit

1690. Colliers, qui leur expliqua de maniere à leur faire comprendre que le Comte de Frontenac n'y entroit pour rien.

Réponſe que fait Ourcouharé. Ils portoient en ſubſtance qu'il prioit les Cantons d'eſſuyer leurs larmes, & d'oublier le paſſé : qu'il aprenoit avec plaiſir la parole, qu'avoient donnée les Outaouais, de rendre aux Tſonnonthouans tous les Priſonniers, qu'ils avoient fait ſur eux : qu'il étoit encore plus charmé de la réſolution, qu'avoient priſe ſes Freres de ſauver la vie aux François, qui tomberoient entre leurs mains, & qu'Onontio lui avoit promis d'en uſer de même de ſon côté, juſqu'a ce qu'il eût reçu la répon e des cinq Cantons aux propoſitions, qu'il leur voit faites : que quant à ce qui le regardoit lui même en particulier, il les remercioit de l'empreſſement, qu'il avoient témoigné d'abord pour le revoir; mais qu'ils ſembloient avoir bientôt laiſſé ralentir ce zéle & cette affection, puiſqu'ils n'avoient point encore envoyé de Chef pour le venir chercher, comme il les en avoit priés : qu'il les conjuroit de lui faire au plutôt cet honneur, & que ce qui l'obligeoit à leur faire cette priere, c'étoit afin qu'ils fuſſent témoins de la bonne volonté de leur Pere Onontio pour toute la Nation, & des bons traitemens, que lui & ſes Neveux en recevoient tous les jours. Enfin que c'étoit à ſa priere, que leur Pere faiſoit accompagner les Députés par un de ſes premiers Officiers, pour les exhorter à ne point écouter les Flamands, qui leur avoient renverſé l'eſprit ; à ne point ſe mêler des affaires, que ceux d'Orange & de Manhatte avoient avec lui, & à ne prendre aucun ombrage de ce qu'il pourroit

faire pour châtier leurs Voiſins d'avoir ſecoué le joug de leur Roy legitime, dont le Roy de France avoit pris les intérêts : qu'il vouloit bien qu'ils ſçuſſent que lui Oureouharé regardoit tous les François comme ſes Freres : qu'il ne vouloit plus ſe ſeparer de ſon Pere Ononthio : qu'il ne retourneroit point dans ſon Canton, quoi-qu'il fût en pleine liberté de le faire, s'ils ne venoient le chercher de la maniere, qu'il leur avoit marquée : qu'au reſte ils pouvoient aller en toute ſûreté à Montreal, & qu'il ſe tenoit bien aſſûré de n'être point déſavoué de la parole, qu'il leur donnoit, qu'on n'abuſeroit point de leur confiance. 1693.

L'Officier, qui accompagna les Députés Iroquois, fut le Chevalier d'EAU, Capitaine réformé. Le Comte de Frontenac avoit jugé à propos de l'envoyer à Onnontagué, pour témoigner une confiance particuliere à ce Canton, qu'il ménageoit toujours plus que les autres, & pour être mieux inſtruit de ce qui s'y paſſoit. Il ſçavoit d'ailleurs qu'il pouvoit compter ſur Garakonthié & ſur Teganiſſorens, Amis déclarés des François ; mais la priſe de Corlar, dont il venoit d'apprendre la nouvelle, & le retour de ceux, qui avoient fait cette conquête, dont nous parlerons en ſon lieu, étoit ſur tout ce qui le lui faiſoit prendre ſur un ton ſi haut avec les Iroquois, & certainement il ſe comporta en cette occaſion à l'égard de ces Sauvages avec une dextérité & une nobleſſe, qui leur fit beaucoup rabattre de leur fierté. Ce qui le faiſoit prendre ſur un ton ſi haut au Comte de Frontenac.

Il étoit néanmoins fort inquiet ſur la négociation des Outaouais avec les Iroquois, dont Gagniegaton avoit parlé au Chevalier de Cal- Les Outaouais traitent avec les

1690.

Iroquois ſans la participation des François.

lieres : voici de quoi il s'agiſſoit. Nous avons vû plus d'une fois le penchant ſecret, qui portoit nos Alliés du Nord & de l'Oueſt à lier commerce avec les Anglois par l'entremiſe des Cantons ; penchant, qui n'avoit pourtant d'autre principe, que l'intérêt, les Anglois donnant leurs marchandiſes à beaucoup meilleur prix que nous. M. de Dénonville, en les engageant dans la guerre contre les Tſonnonthouans, avoit eu principalement en vûë de rompre cette liaiſon, & de rendre toutes ces Nations irréconciliables avec les Iroquois ; mais on s'aperçut bientôt qu'il n'y avoit pas réuſſi.

Ce qui les y engage.

Le peu de vigueur, que nous avions fait paroître dans cette Expédition ; le peu de fruit, que nous avions tiré du petit avantage, que nous y avons eu ; la ruine & l'abandon du Fort de Niagara, dont elles avoient vivement ſollicité l'Etabliſſement ; les irruptions fréquentes des Iroquois dans la Colonie ; & plus que tout cela les démarches peu honorables, qu'on avoit faites pour obtenir la paix de cette Nation ; les hauteurs, qu'on en ſouffroit depuis lontems ; & l'inaction, où l'on demeuroit, malgré ſes nouvelles hoſtilités, leur avoient fait reprendre leur premier projet de ſe reconcilier avec un Peuple, dont ils avoient véritablement peu à eſperer, mais beaucoup à craindre.

A la vérité la ſageſſe & la fermeté du Sieur de la Durantaye, qui commandoit toujours à Michillimakinac, & le zéle, avec lequel il fut ſecondé par les Miſſionnaires, avoient lontems ſuſpendu l'effet de cette réſolution ; mais on étoit toujours dans la crainte que ces Bar-

bares ne nous échapaſſent. Notre malheur voulut que pluſieurs d'entr'eux ſe trouverent à Montreal dans le tems du ſaccagement de la Chine, arrivé preſque ſous les yeux du Gouverneur Général, & tandis que, contre leur avis, il ſe laiſſoit endormir par de fauſſes apparences de paix; car ils en raporterent chez eux une forte perſuaſion que nous étions ſur le point de ſuccomber tout-à-fait ſous les efforts de nos Ennemis, & une joye ſecrete de ſe voir par notre foibleſſe en liberté de ſonger à leurs intérêts. A quoi il faut ajoûter les impreſſions fâcheuſes, qui étoient reſtées dans l'eſprit de pluſieurs depuis la trahiſon, que le Rat, qui en étoit l'Auteur, avoit miſe ſur le compte du Marquis de Dénonville. 1690.

Les Outaouais ſe crurent même en droit de ne rien communiquer de leur deſſein à aucun François; ils ſuppoſerent que Perſonne ne devoit trouver mauvais qu'ils priſſent leurs meſures pour ne pas reſter ſeuls expoſés à la fureur des Iroquois, & ils ne délibererent pas lontems ſur la maniere, dont ils devoient ſe conduire dans une conjoncture ſi délicate. Ils commencerent par renvoyer aux Tſonnonthouans tous les Priſonniers, qu'ils avoient faits ſur eux, puis il convinrent d'un rendez-vous pour le mois de Juin ſuivant; & tel étoit le ſujet de la négociation, qui cauſoit de ſi grandes & de ſi juſtes inquiétudes à M. de Frontenac, & dont Gagniegaton avoit fait un myſtére au Gouverneur de Montreal.

Par bonheur M. de la Durantaye & les Miſſionnaires, toujours attentifs aux moindres mouvemens de ces Sauvages, furent informés de ce qui ſe tramoit, & l'affaire leur parut aſſez impor-

Diligence de M. de la Durantaye & des Miſſionnaires à ce ſujet.

1690. tante, pour inſtruire le Gouverneur Général de tout ce qu'ils avoient découvert. La choſe n'étoit pourtant pas aiſée, parce qu'on étoit déja bien avant dans l'hyver ; mais le Commandant fut aſſez heureux pour trouver un Homme, qui voulut bien entreprendre un voïage de quatre-cent lieuës, malgré la rigueur de la ſaiſon, & la difficulté des chemins. Ce fut le Sieur Joliet, lequel arriva à Quebec ſur la fin de Décembre de l'année 1689. il remit au Comte de Frontenac une Lettre du P. de Carheil, que ce Miſſionnaire avoit ſans doute concertée avec M. de la Durantaye, dont il étoit Ami, & voici ce qui regardoit principalement le ſujet du voyage de Joliet.

Lettre du P. de Carheil à M. de Frontenac.

» Nous voici enfin reduits en l'état, où » j'ai toujours cru que l'eſperance de la paix » nous devoit reduire : je ne l'ai jamais eſti- » mé poſſible, & j'ai penſé ſur cela comme » tous ceux, qui connoiſſent l'Onnontagué, » le plus fourbe de tous les Iroquois. Quelque » peine, que nous ayons euë à ſoûtenir juſ- » qu'au tems marqué par l'Aſſemblée l'eſprit » de nos Sauvages, déſeſpérés des négociations » d'une paix, qu'ils ſçavoient être mandieé, » & qu'ils ne pouvoient regarder que comme » une preuve de notre foibleſſe, nous étions » heureuſement venus à bout de les retenir » dans le devoir juſqu'à ce terme ; mais lorſ- » que s'étant rendus à Montreal pour cette aſ- » ſemblée, ils y ont été les témoins oculaires du » triomphe des Iroquois, & qu'ils ont vû que » les promeſſes magnifiques, dont on les avoit » amuſés, aboutiſſoient à la déſolation de nos » Côtes, & à la conſternation générale de la » Colonie, ils ont cru n'avoir plus d'autre parti à prendre ;

à prendre, que de s'accommoder avec un Ennemi, contre lequel nous n'étions plus en état de les défendre, & des mains de qui ils ſouhaitoient paſſionnément de retirer leurs Freres. 1690.

Nous eumes encore le bonheur de les empêcher d'exécuter cette réſolution, & ils ſe laiſſerent même perſuader de continuer la guerre avec nous; mais au lieu de la faire cette guerre, on reprit les négociations, pendant leſquelles les Iroquois ont eu ſur eux & ſur nous de grands avantages. Enfin nos derniers déſaſtres leur ont fait conclurre unanimement d'envoyer d'abord aux Tſonnonthouans, puis aux autres Cantons, des Ambaſſadeurs, chargés de faire avec toute la Nation Iroquoiſe une alliance perpétuelle. Le Huron eſt bien autant, & peut-être même plus que l'Outaouais, de ce complot; mais plus politique, il ſe ménage encore, & n'a point parlé juſqu'ici avec autant d'ouverture & de hauteur. Sollicité par ſon Allié de ſe joindre à lui, il s'eſt contenté de répondre qu'il étoit trop Enfant (*a*) pour ſe mêler dans une affaire de cette nature, & pour s'y oppoſer; qu'il laiſſoit faire ſes Freres, qu'il croyoit avoir plus d'eſprit que lui, & qui répondroient des ſuites. Un reſte d'incertitude ſur l'événement le tient dans cette réſerve.

Quant aux Outaouais, ce qui les a engagés à ſe preſſer de faire partir leurs Ambaſſadeurs, c'eſt la crainte qu'il ne leur vînt un ordre de votre part de faire quelque hoſtilité contre les Iroquois; & c'eſt à quoi il ne faut plus penſer; il eſt trop tard. Il le falloit faire,

(*a*) C'eſt-à-dire, en trop petit nombre.

1690. » lorſqu'ils étoient encore à Montreal après la » déſolation de la Chine. ils le ſouhaitoient » même ; mais à préſent que leurs Ambaſſadeurs » ſont partis, il ne faut plus compter ſur eux » pour la guerre. Ils ont comblé d'honneurs » les Priſoniers Iroquois, en les renvoyant ; & » comme nous nous oppoſions à ce renvoy, » en leur remontrant le mécontentement, qu'en » auroit leur Pere Ononthio, ils nous répon- » dirent qu'ils n'avoient que trop compté juſ- » qu'ici ſur ſa protection.

(a) *Nous nous étions figurés les François*, ajoûterent-ils, *comme des Guerriers ; mais l'expérience nous a fait connoître qu'ils le ſont beaucoup moins que les Iroquois. Nous ne nous étonnons plus qu'ils ayent été ſi lontems, ſans rien entreprendre ; c'eſt le ſentiment de leur propre foibleſſe, qui les retenoit. Après avoir vû avec quelle lâcheté ils ſe ſont laiſſé maſſacrer dans l'Iſle de Montreal, il nous eſt évident que nous ne devons plus en attendre aucuns ſecours : leur protection nous eſt devenuë non-ſeulement inutile, mais nuiſible même, par les engagemens, où elle nous a jettés mal-à-propos. Leur foibleſſe & leur défaut de courage ont encore paru d'une maniere bien ſenſible à Tſononthouan, où ſurpris de la réſiſtance de l'Ennemi, ils ſe ſont bornés à faire la guerre aux Bleds & aux Ecorces (b), & depuis ce tems-là ils n'ont plus rien oſé faire, que mandier*

(a) Je fais parler ici directement les Outaouais, pour éviter un peu de confuſion, qui ſe trouve dans cet endroit de la Lettre du P. Carheil, mais à cela près je n'ai rien changé aux termes de ce Miſſionnaire.

(b) En briſant les Canots d'écorce des Tſononthouans.

la paix par toutes ſortes de baſſeſſes : ils n'ont pas même le courage de ſe défendre, lorſqu'ils ſont attaqués, & contre toutes les expériences les plus capables de les détromper, ils s'opiniâtrent à eſperer un accommodement, aimant mieux ſouffrir les hauteurs d'un Ennemi inſolent, que de retourner au combat. Leur alliance ne nous a pas fait moins de tort pour le commerce, que pour la guerre ; elle nous a privés de la Traite avec les Anglois, beaucoup plus avantageuſe qu'avec eux, & cela contre toutes les Loix de la protection, qui conſiſtent à maintenir la liberté du commerce ; outre qu'on laiſſe tomber ſur nous tout le poids de la guerre, tandis que nos prétendus Protecteurs, par une conduite pleine de duplicité, cherchent à ſe mettre à couvert par un Traité honteux. En un mot quiconque ſera inſtruit de notre ſituation préſente, nous prendra plûtôt pour les Protecteurs des François, que pour un Peuple, qui en eſt protegé.

1690.

Il n'eſt point douteux que les Outaouais ne parlaſſent ainſi à l'inſtigation des Hurons, & que ce diſcours ne leur eût été ſuggeré par le Rat, que nous avons vû ſe donner tant de mouvemens pour rompre toutes les meſures de M. de Dénonville au ſujet de la paix, que ce Général vouloit faire avec les Iroquois. On fut même bientôt inſtruit que ces mêmes Hurons, qui ne vouloient paroître en rien, étoient l'ame de toute cette intrigue, dans laquelle ils ſe ſervoient des Outaouais, que leur groſſiereté naturelle ne permettoit pas de rien ménager, ni de meſurer leurs termes.

Effet, qu'elle produiſit ſur ce Général.

Quoiqu'il en ſoit, la Lettre du P. de Carheil ne déplut pas au Comte de Frontenac. Ce

1690. Général n'étoit pas difficile à perſuader que le mal étoit grand, & ſaiſiſſoit aſſez volontiers les occaſions de blâmer ce qui s'étoit fait avant lui. D'ailleurs il croyoit voir dans tout ce qui arrivoit de fâcheux une ſuite de l'abandonnement du Fort de Catarocouy. Il eſt pourtant vrai de dire, qu'une partie des reproches des Outaouais tomboient un peu ſur lui, & que ſon Prédéceſſeur avoit penſé auſſi bien que lui, & avant lui, que pour reparer tout le mal, pour humilier les Iroquois, & pour mettre tous les autres Peuples de ce Continent à la raiſon, il n'y avoit point de moyen plus ſûr, que de chaſſer les Anglois de la N. York. Il faut cependant avouer qu'au défaut de cette Entrepriſe, qu'on ne le mit pas en état d'exécuter, M. de Frontenac pouſſa ſi bien les Anglois de toutes parts, qu'il déſabuſa les Sauvages de l'opinion, où ils étoient, que nous n'oſions paroître en Campagne devant nos Ennemis.

Mais avant que de raconter par quelle voye il y réuſſit, il eſt à propos de reprendre la ſuite des aventures de M. de la Sale, dont on avoit enfin reçu des nouvelles ſur la fin de l'année 1688. dans le tems, qu'on déſeſperoit preſque d'en aprendre, & qu'on paroiſſoit avoir tout-à-fait renoncé en France & en Canada à l'Etabliſſement de *la Louyſiane*. C'eſt le nom, que M. de la Sale avoit donné au pays, qu'arroſe le Miciſſipi au deſſous de la Riviere des Illinois, & qu'il a conſervé juſqu'à préſent.

Fin du douziéme Livre.

PARTICULARITE'S
DE LA VIE ET DE LA MORT
DE QUELQUES
SAUVAGES CHRE'TIENS.

J'AI cru ne pouvoir mieux finir ce Volume, qu'en faiſant connoître à ceux, qui s'intéreſſent ſincerement au triomphe de la Religion, juſqu'à quel dégré de ſainteté la Grace peut, dans le centre méme de la Barbarie, élever les Ames, qui lui ſont fidéles. Je n'en choiſirai qu'un petit nombre; mais il ſuffira pour déſabuſer ceux de mes Lecteurs, qui ſont de bonne foi, & qui ſe ſont laiſſés un peu trop aiſément prévenir contre ces Miſſions Sauvages; pour confondre les Pécheurs, qui n'ont pas le courage de rompre des chaînes, dont ils rougiſſent, s'ils ont encore quelque principe de Religion; & pour faire chanter aux véritables Fidéles les miſericordes du Seigneur.

I.

CATHERINE TEGAHKOUITA, VIERGE IROQUOISE.

LA Nouvelle France a eu ſes Apôtres & ſes Martyrs, & a donné à l'Egliſe des Saints dans tous les Etats; & je ne crains point

Catherine Tegahkouita.

de dire que les uns & les autres auroient fait honneur aux premiers ſiécles du Chriſtianiſme. J'en ai fait connoître pluſieurs, autant que me l'a permis la ſuite de cette Hiſtoire. On a donné au Public la vie de quelques-uns ; mais Dieu, qui en a tiré ſa gloire pendant leur vie par les grandes choſes, qu'il a faites par eux ; par l'éclat, que leur ſainteté a jetté dans ce vaſte Continent ; par le courage, qu'il leur a inſpiré, pour fonder avec des travaux immenſes une nouvelle Chrétienté au milieu de la plus affreuſe Barbarie, & pour la cimenter de leur ſang, n'en a choiſi aucun pour déployer ſur leurs tombeaux toutes les richeſſes de ſa puiſſance & de ſa miſericorde ; & il a fait cet honneur à une jeune Néophyte, preſqu'inconnuë à tout le Pays pendant ſa vie. Elle eſt depuis plus de ſoixante ans univerſellement regardée comme la Protectrice du Canada, & il n'a pas été poſſible de s'oppoſer à une eſpéce de culte, qu'on lui rend publiquement.

Cette ſainte Fille ſi célébre ſous le nom de Catherine Tegahkouita, nâquit en 1656. à *Gandahouaguë*, Bourgade du Canton d'Agnier, d'un Iroquois idolâtre, & d'une Algonquine Chrétienne. Elle perdit ſa Mere à l'âge de quatre ans ; elle étoit encore fort jeune, quand ſon Pere mourut ; & elle reſta ſous la conduite d'une de ſes Tantes, & au pouvoir d'un Oncle, qui avoit la principale autorité dans ſon Village. La petite vérole, qu'elle avoit euë dans ſon enfance, lui ayant affoibli la vûë, elle fut lontems comme réduite à demeurer dans le coin d'une Cabanne, parce que ſes yeux ne pouvoient pas ſupporter la

lumiere; & cette retraite fut la premiere ſource de ſon bonheur. Ce qu'elle faiſoit d'abord par néceſſité, elle continua de le faire par goût, & par-là elle évita tout ce qui auroit pu lui faire perdre cette pureté de mœurs, ſi difficile à conſerver parmi une Jeuneſſe idolâtre, & alors très-diſſoluë. Catherine Tegahkouita.

Dès qu'elle ſe vit en état d'agir, elle ſe chargea de preſque toute la fatigue du ménage; ce qui la garantit encore de deux écueils bien funeſtes à la plûpart des Filles Sauvages, je veux dire, les converſations particulieres, & l'oiſiveté. Ses Parens voulurent néanmoins qu'elle uſât des parures ordinaires aux jeunes Perſonnes de ſon ſexe, & quoiqu'elle le fît par pure complaiſance, & avec toute la repugnance poſſible, elle en eut beaucoup de ſcrupule, lorſqu'à la faveur des lumieres de la Foi, elle eut connu combien il eſt dangereux de vouloir plaire aux Hommes.

La premiere connoiſſance, qu'elle eut du Chriſtianiſme, lui fut donnée par des Miſſionnaires qui furent envoyés aux Iroquois, après l'Expedition de M. de Tracy. Il paſſerent, chemin faiſant, par la Bourgade, où elle demeuroit, & furent reçus dans ſa Cabane. On la chargea d'avoir ſoin d'eux, & elle s'en acquita d'une maniere, qui les ſurprit. Elle avoit été elle-même frapée à leur vûë d'un mouvement, qui fit naître en ſon cœur des ſentimens, quelle regarda depuis comme les premieres étincelles du feu céleſte, dont elle fut dans la ſuite ſi fort embraſée. La ferveur & le recueillement de ces Religieux dans leurs Prieres lui inſpirerent le déſir de prier avec eux, & elle s'en ouvrit à eux-mêmes. Ils comprirent beau-

Catherine Tegahkouita.

coup plus qu'elle ne leur diſoit ; ils l'inſtruiſirent des vérités Chrétiennes, autant que le peu de ſejour, qu'ils firent dans cette Bourgade, le leur permit, & ils la quitterent avec un regret, qui fut bien réciproque de ſa part.

Quelque tems après on lui propoſa un Etabliſſement ; elle y témoigna une grande oppoſition, & on n'inſiſta point ; mais on revint bientôt à la charge, & pour s'épargner la peine de vaincre ſes réſiſtances, on l'engagea, ſans lui rien dire, avec un jeune Homme, qui ſur le champ alla dans ſa Cabanne, & s'aſſit à côté d'elle. Il ne falloit de ſa part, pour ratifier le mariage, que reſter auprès de l'Epoux, qu'on lui avoit choiſi, car tel eſt l'uſage parmi ces Peuples ; mais elle ſortit bruſquement de la Cabanne, & proteſta qu'elle n'y rentreroit point, qu'il ne fût dehors. Ce procédé lui attira bien des mauvais traitemens, qu'elle ſouffrit avec une patience inaltérable. Elle fut plus ſenſible aux reproches, qu'on lui fit de n'avoir point de naturel pour ſes Parens, de haïr ſa Nation, & de donner toute ſon affection à celle dont étoit ſa Mere ; mais rien ne fut capable de vaincre ſa répugnance pour l'Etat de vie, dans lequel on vouloit l'engager.

Sur ces entrefaites le P. Jacques de Lamberville arriva à Gandehouhagué, & reçut ordre d'y établir une Miſſion : Tegahkouita ſentit alors ſe reveiller dans ſon cœur ſes premiers déſirs d'être Chrétienne ; mais elle fut quelque tems encore ſans en parler, ſoit par ménagement pour ſon Oncle, qui ne goûtoit pas notre Religion, ſoit par pure timidité. Il ſe préſenta enfin une occaſion de ſe déclarer,

& elle ne la manqua point. Une playe, qui lui étoit ſurvenuë à un pied, la retenoit chez elle, tandis que toutes les Femmes étoient occupées à la recolte du Maïz : le P. de Lamberville obligé d'interrompre ſes Inſtructions publiques, où Perſonne ne pouvoit ſe trouver, prit ce tems-là pour viſiter les Cabannes, & inſtruire ceux, que leur âge, ou leurs infirmités y retenoient, & il entra un jour dans celle, où étoit Tegahkouita. Catherine Tegahkouita.

Cette Fille ne put diſſimuler la joye, que lui cauſoit cette viſite, & ne fit aucune difficulté de s'ouvrir au Pere en préſence de deux, ou trois Femmes, qui lui faiſoient compagnie, ſur le deſſein, où elle étoit d'embraſſer le Chriſtianiſme. Elle ajoûta qu'elle auroit de grands obſtacles à vaincre pour y réuſſir ; mais que rien ne l'étonnoit. L'action, avec laquelle elle parloit, le courage, qu'elle témoignoit, un certain air modeſte & reſolu tout à la fois, qui paroiſſoit ſur ſon viſage, firent comprendre d'abord au Miſſionnaire que ſa nouvelle Proſélyte ne ſeroit pas une Chrétienne du commun ; auſſi s'attacha-t'il à l'inſtruire de bien des choſes, dont il ne parloit pas à tous ceux, qu'il diſpoſoit au Baptême. Dieu fait naître ſans doute entre les cœurs, dont il s'eſt ſpécialement reſervé la poſſeſſion, une ſorte de ſympathie toute ſpirituelle, laquelle forme dès cette vie le nœud ſacré, qui doit les unir éternellement dans le ſejour de la gloire. Le P. de Lamberville, que j'ai fort connu, a été un des plus ſaints Miſſionnaires de la Nouvelle France, où il eſt mort, au Sault S. Louis, conſumé de travaux & de pénitences, & pour ainſi dire, entre les bras de la Charité. Il a

Catherine Tegahkouita.

ſouvent avoué que, dès le premier entretien, qu'il avoit eu avec Tegahkouita, il crut entrevoir que Dieu avoit de grands deſſeins ſur cette Fille : il ne voulut pourtant pas ſe preſſer de lui conferer le Baptême, & il prit à ſon égard toutes les précautions, que l'expérience a fait juger néceſſaires, pour s'aſſûrer des Sauvages, avant que de leur adminiſtrer le Sacrement de la regénération.

Tout l'hyver ſe paſſa dans ces épreuves, & la jeune Catéchuméne de ſon côté employa un tems ſi précieux à ſe rendre digne d'une grace, dont elle comprenoit tout le prix. Les Miſſionnaires, avant que de l'accorder aux Adultes, ont grand ſoin de s'informer ſous main de leur conduite & de leurs mœurs; le P. de Lamberville interrogea donc tous ceux, qui connoiſſoient Tegahkouita, & fut fort ſurpris de ne rencontrer Perſonne, parmi ceux mêmes, qui avoient fait le plus de peine à cette Fille, qui ne fît ſon éloge. Cela étoit d'autant plus glorieux pour elle, que les Sauvages ſont fort enclins à la médiſance, & naturellement portés à donner un tour malin aux actions les plus innocentes. Le Miſſionnaire ne balança donc plus à lui accorder ce qu'elle demandoit avec les plus vives inſtances; elle fut baptiſée le jour de Pâques de l'année 1676. & nommée *Catherine*.

La grace du Sacrement reçuë dans un cœur, que ſa droiture & ſon innocence y avoient ſi bien préparée, y produiſit des effets merveilleux. Quelque idée, que le Miſſionnaire eût déja conçuë de la jeune Iroquoiſe, il fut étonné de trouver en elle immédiatement après ſon Baptême, non pas une Néophyte, qui

eût beſoin d'être affermie dans la Foy, mais une ame remplie des dons du Ciel les plus précieux, & qu'il falloit conduire dans les plus ſublimes voyes de l'eſprit. Dans les commencemens ſa vertu cauſoit de l'admiration à ceux-mêmes, qui étoient les plus éloignés de l'imiter, & ceux, de qui elle dépendoit, lui laiſſerent ſuivre en liberté tous les mouvemens de ſon zéle; mais cela dura peu. L'innocence de ſes mœurs, les précautions, qu'elle prenoit pour éviter tout ce qui la pouvoit tant ſoit peu alterer, & ſurtout ſon extrême réſerve par raport à ce qui étoit capable de donner la moindre atteinte à la pureté, parurent à la Jeuneſſe de ſon Village un reproche de la vie libertine, qu'elle menoit, & pluſieurs attenterent à ſa pudeur, dans la ſeule vûë de ternir l'éclat d'une vertu, qui les éblouiſſoit. Catherine Tegahkouita.

D'autre part, quoiqu'elle n'eût rien relâché de ſes occupations domeſtiques, & qu'on la trouvât toujours diſpoſée à rendre ſervice à tout le monde, ſes Parens trouvoient fort mauvais qu'elle donnât à la Priere tout le tems, qu'elle avoit de reſte, & pour l'obliger à ne pas interrompre les Dimanches & les Fêtes les travaux, que l'Egliſe défend dans ces jours conſacrés au Seigneur, ils les lui faiſoient paſſer ſans manger. Comme ils virent qu'ils ne gagnoient rien par cette voye, ils eurent recours à d'autres plus violentes encore; ils la maltraiterent ſouvent d'une maniere indigne; lorſqu'elle alloit à la Chapelle, ils la faiſoient pourſuivre par de jeunes Gens avec des huées, & à coups de pierre; des Hommes yvres, ou qui feignoient de l'être, couroient ſur elle,

Catherine Tegahkouita.

comme s'ils en euſſent voulu à ſa vie ; mais ſans craindre ces artifices, ni redouter ces violences, elle continua ſes Exercices, comme ſi elle eût joui de la plus parfaite liberté.

Un jour qu'elle étoit dans ſa Cabanne, un jeune Homme y entra bruſquement, la hache à la main, les yeux étincelans, & paroiſſant avoir deſſein de lui caſſer la tête. Elle ne fit paroître à cette vûë aucune émotion, & ſe baiſſa pour recevoir le coup ; mais ce Furieux, ſaiſi dans le moment d'une terreur panique, ſe retira avec la même précipitation, que s'il eût été pourſuivi par un Parti de Guerriers. A ces premieres bourraſques ſucceda une ſorte de perſécution beaucoup plus dangereuſe. La Tante de Catherine étoit une Femme d'un eſprit mal fait, & à qui tout ce que ſa Niéce pouvoit faire pour la contenter, déplaiſoit par la ſeule raiſon, quelle n'y trouvoit rien à reprendre. Il échapa un jour à la vertueuſe Néophyte d'appeler le Mari de cette Femme par ſon nom propre, au lieu de lui donner le nom de Pere, ſelon ſa coûtume ; ſa Tante s'imagina, ou fit ſemblant de croire que cette façon de parler familiere marquoit une liaiſon peu honnête entre l'Oncle & la Niéce, & alla ſur le champ déclarer au P. de Lamberville qu'elle avoit ſurpris Catherine ſollicitant ſon Mari au crime. Le Pere lui promit d'examiner la choſe, & ayant ſçu ce qui avoit fondé une accuſation ſi atroce, il fit à la Délatrice une réprimande, qui la couvrit de confuſion, mais dont le contrecoup retomba ſur l'innocente Accuſée.

S'il n'y avoit eu en tout cela qu'à ſouffrir, comme rien n'étoit plus ſelon ſon goût, elle

n'auroit jamais penſé à changer de ſituation ; mais elle craignit de ne pouvoir pas toujours tenir contre la ſéduction du mauvais exemple, ou de ſe laiſſer vaincre peu à peu par le reſpect humain, qui peut beaucoup ſur l'eſprit des Sauvages. Elle ſongea donc à chercher un aſyle, où ſon innocence & ſa Religion fuſſent à couvert. La Prairie de la Magdeleine, où pluſieurs Iroquois Chrétiens commençoient à s'établir, lui parut très-propre à ce deſſein, & elle conçut un déſir ardent de s'y retirer ; mais l'execution n'en étoit pas facile. Catherine Tegahkouita.

Son Oncle voyoit avec bien du chagrin le dépeuplement de ſon Canton, & ſe déclaroit ouvertement l'Ennemi de quiconque y contribuoit. Il n'y avoit donc aucune aparence de pouvoir obtenir ſon conſentement, & il n'étoit pas aiſé à Catherine de le quitter malgré lui. Mais Dieu, qui l'avoit deſtinée pour être l'exemple & l'ornement de cette Chrétienté tranſplantée, lui facilita ce qui d'abord lui avoit paru impoſſible. Elle avoit une Sœur d'adoption, Néophyte comme elle, & mariée à un Chrétien fort zélé pour la converſion de ſes Compatriotes. Cet Homme avoit déja fixé ſa demeure à la Prairie de la Magdeleine, & il étoit du nombre de ceux, qui, ſous divers prétextes, parcouroient les Bourgades Iroquoiſes, pour y faire des Proſélytes. Il ſçavoit que le plus grand plaiſir, qu'il pouvoit faire à Catherine, étoit de la conduire chez lui ; il en parla à ſa Femme, qui le confirma dans cette penſée, & l'exhorta vivement à donner cette ſatisfaction à ſa Sœur.

Il s'y reſolut, & pour effectuer plus ſûrement ce projet, il fit ſemblant d'aller à la chaſſe

Catherine Tegahkouita.

avec un de ſes Amis du côté de la Nouvelle York, & partit, après avoir averti Tegahkouita de ſe tenir prête pour le tems, qu'il lui marqua. Par bonheur pour elle, ſon Oncle étoit abſent; mais il n'étoit pas éloigné, & il fut d'abord averti du départ de ſa Niéce. Il ne perdit pas un moment, & il courut après elle, fort réſolu de la ramener morte ou vive, & de caſſer la tête au premier, qui lui feroit réſiſtance. Il joignit bientôt les deux Chaſſeurs; mais n'ayant point trouvé ſa Niéce avec eux, parce que toutes les fois qu'ils s'arrêtoient, ils avoient la précaution de la cacher dans le Bois, il craignit qu'on ne l'eût mal informé: il ne fit donc ſemblant de rien, & après les avoir entretenus quelque tems de choſes indifférentes, il les quitta, perſuadé que Catherine avoit pris une autre route, & ſuivi d'autres Guides.

La Sainte Fille délivrée de ce danger pourſuivit gayement ſon voyage, & arriva enfin au terme, qui faiſoit l'objet de ſes vœux, ce fut au mois d'Octobre de l'année 1677. Sa Sœur n'avoit point encore de Cabanne en propre, & logeoit avec ſon Mari dans celle d'une fervente Chrétienne, nommé ANASTASIE, dont l'unique occupation étoit de diſpoſer au Baptême les Perſonnes de ſon ſexe. Une Hôteſſe de ce caractére, & de pareils exercices étoient bien au gré de Catherine. Elle fut d'ailleurs charmée de tout ce qui ſe pratiquoit dans la Bourgade, & ne ſe laſſoit point d'admirer la force toute-puiſſante de la Grace, qui ſçait transformer les Loups en Agneaux, ni de chanter les miſericordes du Seigneur, en voyant vivre dans toute la pureté de la Mo-

rale Evangelique des Hommes, dont le libertinage l'avoit plus d'une fois ſaiſie d'horreur. Catherine Tegahkouita.

Ce ſpectacle l'animant d'une nouvelle ferveur, elle ſe donna à Dieu ſans reſerve, ne ſe permit plus le moindre retour ſur elle-même, & commença à courir à pas de Geans dans la carriere de la Sainteté. La Priere, le travail, les entretiens ſpirituels furent déſormais ſes ſeules occupations; & à l'exemple de S. Antoine, elle ſe fit un devoir d'imiter tout ce qu'elle remarqueroit d'édifiant dans ceux, qui compoſoient cette nouvelle Egliſe. Elle paſſoit au pied de l'Autel tout le tems, qu'elle avoit de libre, elle ne vivoit que du travail de ſes mains, & quelque occupée qu'elle fût à l'extérieur, ſon cœur étoit dans un entretien continuel avec Dieu.

Elle n'avoit pas encore fait ſa premiere Communion, lorſqu'elle arriva dans la Colonie, & la coûtume eſt dans ces Miſſions de n'acorder cette grace aux Néophytes, qu'après de longues épreuves. Catherine appréhenda qu'on ne la voulût ſoûmettre à la Loi commune; mais ſa vertu, encore plus que ſes prieres réitérées, déterminerent bientôt ſon Directeur à faire une exception en ſa faveur, & il n'eut pas lieu de s'en repentir. L'uſage fréquent de la Communion, qu'on lui acorda, ne diminua rien de ſa ferveur à s'y préparer. Dans ſes actions les plus ordinaires, il ſuffiſoit de la voir pour être excité à la devotion; mais lorſqu'elle participoit aux divins Myſteres, il n'étoit pas poſſible, quand on ſe rencontroit auprès d'elle, de n'être pas pénétré de l'amour le plus tendre pour Dieu.

Catherine Tegahkouita.

Quand elle étoit obligé de ſuivre les autres dans les parties de chaſſe, la diſſipation inſéparable de cet exercice ne dérangeoit rien dans ſon intérieur : elle s'y bâtiſſoit un Oratoire, d'où elle ne ſortoit jamais. Elle ſe retiroit des Compagnies, autant qu'il lui étoit poſſible, & lorſqu'elle ne le pouvoit pas, elle communiquoit bien plus aux autres ſon recueillement, qu'elle ne prenoit de part à leurs amuſemens. Elle n'avoit pourtant rien de gêné dans ſes manieres, & ſa devotion n'étoit ni chagrine, ni incommode. Elle avoit même une induſtrie merveilleuſe pour cacher au Public ſes pratiques de pieté particulieres, & ſes auſtérités, qui étoient grandes. Une des plus ordinaires étoit de mêler de la terre dans tout ce qu'elle mangeoit, & très-peu de Perſonnes s'en aperçurent.

Outre ſon Directeur, ſans la permiſſion duquel elle ne faiſoit rien en ce genre, elle n'avoit rien de reſervé pour deux Femmes d'une grande vertu, dont le commerce mutuel ſervit beaucoup à les elever à une ſainteté éminente. L'une étoit cette Anaſtaſie, qui l'avoit reçuë chez elle à ſon arrivée dans la Colonie ; l'autre étoit une jeune Veuve, nommée THERESE, qui après avoir vécu quelque tems dans un extrême oubli des promeſſes de ſon Baptême, étoit rentrée dans ſon devoir à l'occaſion d'un grand danger, dont elle étoit convaincuë que Dieu l'avoit délivrée par miracle. Elle avoit pourtant encore depuis mené une vie aſſez tiéde, & elle remettoit de jour en jour l'exécution du deſſein, qu'elle avoit conçu de réparer par la penitence ſes déréglemens paſſés.

Un entretien, qu'elle eut avec Catherine, acheva ſa converſion. Elle regardoit un jour avec attention l'Egliſe, qu'on bâtiſſoit au *Sault S. Louis*, où l'on venoit de transferer la Bourgade Iroquoiſe de la Prairie de la Magdeleine; Catherine l'apperçut, & ſe ſentit inſpirée de l'aborder, quoiqu'elle ne lui eût jamais parlé juſques-là. Pour entrer en converſation, elle lui demanda quel endroit de la nouvelle Egliſe étoit deſtiné pour les Femmes, & Thereſe le lui montra. » Helas ! reprit Catherine, ce n'eſt pas dans ces Temples materiels, que Dieu ſe plaît davantage : notre cœur eſt le Sanctuaire, qui lui eſt le plus agréable. Mais combien de fois malheureuſe que je ſuis, l'ai-je forcé d'abandonner ce cœur, où il vouloit regner ſeul ? Ne meriterois-je pas bien que pour punir mon ingratitude, il me fermât pour toujours l'entrée de ce Sanctuaire, qu'on érige à ſa gloire ? Catherine Tegahkouita.

Ces paroles toucherent Thereſe juſqu'au vif; elle ſe reprocha ſa tiédeur, & ſe ſentit fortement preſſée d'accomplir enfin ce qu'elle avoit tant de fois promis à ſon Dieu. Elle s'en ouvrit ſur le champ à Catherine, & elle trouva dans cette Sainte Fille une ouverture de cœur, qui l'engagea à ne lui rien cacher de ce qui ſe paſſoit dans le ſien, & qui acheva de la gagner à JESUS-CHRIST. Sa pénitence fut de la nature de celles, qui élevent preſque ſans milieu les plus grands Pécheurs, & ce qui eſt plus difficile encore, les Ames les plus lâches à la plus héroïque perfection. Elle s'attacha à Catherine par des liens, que l'amour Divin ſerra de plus en plus, & déſormais ces deux Ames choiſies ne ſe cacherent

Catherine Tegahkouita.

plus rien de ce qui concernoit leur interieur. Elles ſe conſoloient réciproquement, elles s'inſtruiſoient dans leurs doutes, elles ſe fortifioient dans les aſſauts, que l'Enfer & le Monde leur livrerent plus d'une fois.

Catherine en eut un bien rude à ſoûtenir vers ce tems-là, de la part même des Perſonnes, de qui elle croyoit en devoir moins appréhender de pareils. Cette même Sœur d'adoption, qui l'avoit attirée auprès d'elle, ſe mit en tête de la marier, & il n'eſt rien dont elle ne s'aviſât pour vaincre ſa réſiſtance. Elle commença par lui repreſenter qu'encore qu'elle & ſon Mari ſe fiſſent un plaiſir de ſubvenir à tous ſes beſoins, il ſe pourroit bien faire qu'étant chargés d'une nombreuſe Famille, ils ne ſe trouvaſſent pas toujours en état de continuer à lui fournir le néceſſaire, & que d'ailleurs s'ils venoient à mourir l'un & l'autre, elle ſe trouveroit ſans appui.

La vertueuſe Fille fut d'autant plus affligée de ce diſcours, qu'elle n'étoit point à charge à ſa Sœur : elle la remercia néanmoins de ſon attention, & lui promit de réflechir ſur ce qu'elle venoit de lui dire. Elle alla auſſitôt trouver ſon Confeſſeur, & lui témoigna ſa peine de ce qu'une Sœur, qui juſques-là lui avoit donné tant de marques d'une amitié ſincere, vouloit la gêner dans la ſeule choſe, où elle ſouhaittoit d'être libre. Le Pere, après l'avoir écoutée tranquillement, lui dit qu'au fond ſa Sœur n'avoit pas eu ſi grand tort de lui parler, comme elle avoit fait ; qu'elle devoit lui ſçavoir gré des précautions, qu'elle vouloit prendre pour lui aſſurer une ſubſiſtance

honnête ; & que la choſe meritoit bien qu'elle y penſât à loiſir. Il n'eſt plus tems de délibérer, reprit Catherine, je ne ſuis plus à moi ; je « me ſuis donnée ſans reſerve à JESUS-CHRIST. « Mais, reprit le Miſſionnaire, qui vous nourrira, & vous aſſiſtera dans vos infirmités, ſi « Dieu diſpoſe de votre Sœur ? C'eſt la moindre « de mes inquietudes, reprit la généreuſe Néophyte ; celui qui nourrit les Oiſeaux du Ciel, « ne me laiſſera pas manquer du peu, qui m'eſt « néceſſaire pour vivre ». Le Pere ne parut point ſe rendre, il congédia ſa Pénitente en lui ordonnant de conſulter de nouveau le Seigneur ſur une choſe, où il ne voyoit point encore manifeſtement ſa volonté, & elle ſe retira fort triſte. Catherine Tegahkouita.

Sa Sœur revint le même jour à la charge, & l'ayant trouvée inflexible, lui fit parler par Anaſtaſie, que ſon âge & ſa vertu leur faiſoient regarder à toutes deux comme leur Mere. Anaſtaſie entra d'abord dans les ſentimens de la jeune Femme, parce qu'il étoit encore ſans exemple parmi les Iroquois qu'une Fille demeurât dans le célibat ; les Miſſionnaires n'ayant pas cru devoir juſques-là donner à ces Sauvages le conſeil, que S. Paul donnoit aux premiers Chrétiens. Anaſtaſie entreprit donc de perſuader à Catherine de contenter ſa Sœur. Elle ne gagna rien, & en parut un peu piquée. Elle le lui fit même connoître par quelques reproches, & la menaça d'interpoſer l'autorité de leur commun Directeur.

La Sainte Fille prit les devans, & après avoir aſſûré à ſon Pere Spirituel qu'elle ne pouvoit plus douter de la volonté de Dieu,

Catherine Tegakouita. elle le pria d'agréer que, pour mettre fin à cette perſécution, elle fît vœu de Virginité. Le Pere lui répondit qu'un engagement de cette nature ne devoit pas ſe prendre légerement, qu'il lui donnoit trois jours pour y penſer, & que pendant ce tems-là il lui permettoit de redoubler ſes prieres & ſes pénitences, pour obtenir que le Ciel lui fît connoître ce qu'il deſiroit d'elle. Catherine le quitta en lui promettant d'obéir ; mais au bout d'un quart-d'heure elle revint le trouver, & l'abordant d'un air, qui ne lui étoit pas naturel : Mon Pere, lui dit-elle, tout eſt conſideré ; je n'aurai jamais d'autre Epoux que JESUS-CHRIST. Son action, & le ton, dont elle parloit, toucherent le Directeur ; il vit bien qu'en vain il s'oppoſeroit à un mouvement, qui avoit toutes les marques d'une inſpiration divine : il conſola ſa Pénitente, en lui faiſant eſperer ſon conſentement à ce qu'elle deſiroit ; il lui recommanda donc de ne plus penſer qu'à gagner le cœur du céleſte Epoux, qu'elle avoit choiſi, & lui promit de faire ceſſer toutes les pourſuites de ſa Sœur & de ſes Amies.

A peine étoit-elle retirée, qu'Anaſtaſie entra chez le Pere, & lui fit de grandes plaintes de l'entêtement de Catherine. Le Pere, après l'avoir écoutée, ſans l'interrompre, lui fit une douce réprimande ſur ſa précipitation à blâmer ce qu'elle ne connoiſſoit pas, & ſur le peu d'eſtime, qu'elle paroiſſoit faire d'un état, qui éleve des Créatures mortelles à la condition des Anges. Anaſtaſie reçut cette correction avec humilité, & Catherine retrouva toujours depuis en elle une Amie vrayment Chrétienne, diſpoſée à la ſeconder dans ſes

pieux deſſeins, & attentive à la ſoulager dans ſes beſoins & dans ſes afflictions. Catherine de ſon côté crut que la réſolution, qu'elle venoit de prendre, l'obligeoit à vivre plus que jamais dans la retraite, & dans l'exercice de l'humilité, de la charité, & de la patience. On la voyoit croître ſenſiblement en vertu; on ne parloit déja plus dans le Pays que de ſon éminente ſainteté : on ne ſe laſſoit point d'admirer les reſſorts ſecrets de la Bonté divine, qui du milieu d'un Peuple, le plus oppoſé de tous à l'établiſſement du Chriſtianiſme, avoit tiré une jeune Fille, pour en faire un modéle parfait de toutes les vertus chrétiennes.

Catherine Tegahkouita.

Il regnoit alors dans la Miſſion du Sault S. Louys un eſprit de mortification, qui alloit fort loin. Ces Néophytes venoient d'être déclarés par tous les Cantons Iroquois Ennemis de la Patrie, & ils s'attendoient bien qu'après cet éclat tous ceux d'entr'eux, qui tomberoient entre les mains de leurs Freres Idolâtres, ſeroient livrés ſans miſericorde aux plus affreux ſupplices : auſſi ne ſongeoient-ils plus qu'à ſe diſpoſer au Martyre par tout ce que la Pénitence peut imaginer de moyens pour macerer la chair. Les Hommes, les Femmes, les Enfans mêmes ſe porterent ſur cela à des excès, que les Miſſionnaires n'auroient jamais ſoufferts, s'ils en avoient été exactement inſtruits.

Catherine, que l'Eſprit interieur poſſedoit plus que tous les autres, étoit auſſi celle, qui ſe ménageoit le moins. Elle ne conſultoit plus que ſa ferveur, & ne ſe croyoit nullement obligée de dépendre en cela de ſon Directeur, comme auparavant, perſuadée que ce

Catherine Tegakouita.

concert général de toute la Bourgade ne pouvoit pas lui être inconnu, & que ſon ſilence à cet égard étoit un conſentement. Auſſi fut elle bien-tôt réduite à un état de langueur & de ſouffrance, dont elle ne guerit jamais. Quelque tems après elle fit un voyage à Montreal, où la vûë des Religieuſes Hoſpitalieres, dont juſques-là elle n'avoit point entendu parler, augmenta l'empreſſement, qu'elle avoit de ſe conſacrer à Dieu par le vœu de Chaſteté : elle redoubla ſes inſtances auprès de ſon Confeſſeur, qui ne crut pas devoir differer plus lontems à la contenter. Elle fit donc ce vœu ſi déſiré avec une joye, qui ſembla lui redonner toutes ſes forces, & elle a été la premiere de ſa Nation, qui ait pris avec Dieu un pareil engagement.

L'Epoux celeſte des Ames chaſtes ne tarda point à lui donner des preuves ſenſibles qu'il avoit agréé ſon Sacrifice, & à la traiter en Epouſe bien aimée. Elle de ſon côté s'efforça de répondre à ſes careſſes, & aux communications intimes, dont il la favoriſoit, par une fidelité parfaite & un amour ſans réſerve. Mais ſes forces ne purent en ſoûtenir lontems la vivacité, & la chair ſuccomba bientôt ſous les efforts de l'eſprit. Elle tomba dans une maladie dangereuſe, qui ne lui laiſſa plus qu'une vie traînante, & ſujette à de continuelles douleurs. Dans cet état elle s'uniſſoit de plus en plus à JESUS-CHRIST par la méditation de ſa mort & de ſes ſouffrances, & par la fréquentation des Sacremens. Elle ne pouvoit plus ſouffrir l'entretien des Hommes; Anaſtaſie & Thereſe étoient les deux ſeules Perſonnes, avec qui elle eût quelques ſorte

de liaiſon, parce qu'elles ne lui parloient que de Dieu. Catherine Tegai. Iroquite.

Elle ne ſe trouvoit bien qu'au pied de l'Autel, où ſouvent abîmée dans une profonde contemplation, & verſant des torrens de larmes, dont la ſource intarriſſable étoit ſon amour, & la playe, qu'il avoit faite à ſon cœur; elle oublioit de telle ſorte les beſoins de ſon corps, qu'elle ne ſentoit pas même le froid, dont elle étoit quelquefois toute tranſie. Elle ſortoit toujours de cette contemplation avec un nouveau déſir des ſouffrances, & il n'eſt pas concevable combien ſon eſprit étoit ingenieux à inventer des moyens de crucifier ſa chair. Tantôt elle marchoit les pieds nuds ſur la glace & ſur la neige, juſqu'à ce qu'elle en perdît le ſentiment. Tantôt elle parſemoit ſa couche d'épines. Elle ſe roula trois jours de ſuite ſur des branches pleines de piquans, qui lui entrerent bien avant dans le corps, & lui cauſerent des douleurs inexprimables. Une autrefois elle s'aviſa de ſe brûler les pieds, comme on fait aux Captifs, voulant par-là ſe donner le caractere & la marque d'eſclave de JESUS-CHRIST: mais ce qui fait mieux connoître la ſolidité de ſa vertu, c'eſt l'inalterable douceur, la patience, la joye même, qu'elle témoigna dans les maux, qu'elle eut à ſouffrir ſur la fin de ſes jours.

Il ſemble que rien ne doive moins coûter à ceux, qui portent la mortification auſſi loin, que faiſoit cette Sainte Fille. Cela eſt pourtant aſſez rare: on eſt ſouvent étonné de voir les Perſonnes, qui pratiquent les plus grandes auſterités, plus ſenſibles que d'autres à ce qui leur arrive de fâcheux & d'humiliant. C'eſt

Catherine Tegahkouita.

qu'en cela il n'y a rien de leur choix. La volonté propre eſt toujours la derniere victime, & elle manque ſouvent à l'Holocauſte. Catherine comprenoit ce que les Croix, qui ſont preſentées de la main du Seigneur, ont de préferable à celles, que nous nous impoſons nous-mêmes, & les ſouffrances, où ſa volonté avoit moins de part, étoient toujours le plus ſelon ſon cœur.

Elle fut enfin attaquée d'un mal, qui fut d'abord jugé mortel, & cela dans un tems, où les travaux de la Campagne occupoient tellement tout le Monde, qu'elle ne pouvoit preſqu'eſperer de ſoulagement de Perſonne. Elle reſtoit ſeule les jours entiers avec un plat de Maïz, & un peu d'eau à côté de ſon lit: charmée de ſe voir ainſi délaiſſée des Hommes, elle s'entretenoit ſans ceſſe avec ſon Dieu, & trouvoit encore les journées trop courtes. Le Mardy de la Semaine Sainte de l'année de 1678, elle ſe trouva plus mal, & on lui adminiſtra le Saint viatique. On vouloit lui donner tout de ſuite l'Extrême-Onction; mais elle aſſûra qu'on pouvoit attendre au lendemain. Elle paſſa toute la nuit ſuivante dans un colloque amoureux avec le Divin Sauveur & avec ſa Sainte Mere, qu'elle avoit toujours ſingulierement honorée, ſe regardant, diſoit-elle, en qualité d'Epouſe de JESUS-CHRIST, attachée à la ſuite de la Reine des Vierges.

Le Mercredy matin on lui donna les Saintes Huiles, & vers les trois heures du ſoir, elle expira après une demie heure d'une très-douce agonie, ayant eu toute ſa connoiſſance, & le jugement ſain juſquau dernier ſoupir.

Ainſi

Ainſi vécut, & ainſi mourut dans ſa vint-quatriéme année Catherine Tegahkouita. Les exemples de ſa vie toute Sainte avoient produit une très-grande ferveur parmi les Iroquois du Sault S. Louys : les merveilles, que Dieu commença bientôt d'operer en faveur de ceux, qui eurent recours à ſon interceſſion, ſont encore aujourd'huy pour ces Neophytes & même pour toute la Nouvelle France, un puiſſant motif de ſervir en eſprit & en verité un Maître ſi liberal, lequel, ſans acception de Perſonnes, répand avec profuſion ſes dons les plus précieux ſur quiconque s'abandonne à lui ſans réſerve. Catherine Tegahkouita.

Son viſage extrémement défait par ſes macerations & par ſa derniere maladie, changea tout à coup, dès qu'elle eut ceſſé de vivre. On lui vit prendre une couleur vermeille, qu'elle n'avoit jamais euë, & ce n'étoit plus les mêmes traits. Rien n'étoit plus beau, mais de cette beauté, qui inſpire l'amour de la vertu : on ne pouvoit ſe laſſer de la regarder, & chacun ſe retiroit le cœur pénetré du deſir d'être Saint. Son corps fut mis dans un cercüeil par diſtinction, & ſon tombeau devint bientôt célebre par le concours des Fideles, qui y venoient de toutes les parties du Canada, & par les Miracles, qui s'y opererent : on a ſur tout les Atteſtations Juridiques de deux Perſonnes, d'un caractere à ne laiſſer aucun doute ſur la verité de leur dépoſition. L'un eſt M. l'Abbé DE LA COLOMBIERE (*a*) Grand Archidiacre, & Grand Vicaire de Quebec,

(*a*) Il étoit Frere du P. Claude de la Colombiere Jeſuite, célébre par ſa vertu & par ſes prédications.

Catherine Tegahkouita.

& Conſeiller Clerc au Conſeil Superieur de la Nouvelle France. L'autre eſt M. du Luth, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie, un des plus braves Officiers, que le Roy ait eu dans cette Colonie, & dont j'ai ſouvent eu occaſion de parler dans cette Hiſtoire.

Le premier déclare dans un écrit ſigné de ſa main, qu'ayant été malade depuis le mois de Janvier juſqu'au mois de Juin 1695. d'une fiévre lente, contre laquelle tous les remedes avoient été inutiles, & d'un flux de ventre, que rien n'avoit pu arrêter, on jugea à propos qu'il fît vœu, s'il plaiſoit à Dieu de lui rendre la ſanté, de ſe tranſporter à la Miſſion de S. François Xavier du Sault S. Louis, pour prier ſur le Tombeau de Catherine Tegahkouita; qu'il defera à cet avis; que dès le jour même la fiévre ceſſa, & le flux de ventre diminua conſidérablement; que s'étant mis en chemin quelques jours après pour s'acquiter de ſon Vœu, à peine avoit-il fait une lieuë, qu'il fut entiérement guéri.

Le ſecond certifie juridiquement qu'ayant été pendant vint-cinq ans tourmenté de la goute, avec des douleurs exceſſives, qui duroient quelquefois trois mois de ſuite ſans relâche, il s'adreſſa à Catherine Tegahkouita Vierge Iroquoiſe, décédée au Sault S. Louis en odeur de ſainteté, & promit de viſiter ſon Tombeau, ſi par ſon interceſſion Dieu le délivroit de ce cruel mal: qu'à la fin d'une Neuvaine, qu'il fit en ſon honneur, il fut parfaitement guéri, & que depuis quinze mois il n'avoit reſſenti aucune atteinte de goute.

Tous les ans au jour du décès de la *bonne Catherine*, c'eſt le nom, ſous lequel, pa

déférence pour le S. Siége, on honore en Canada cette ſainte Fille ; pluſieurs Paroiſſes des environs vont chanter dans l'Egliſe du Sault S. Louis une Meſſe ſolemnelle de la Trinité. Un Curé de la Chine, Bourgade de l'Iſle de Montreal, nommé M. REMY, & nouvellement arrivé de France, ayant été averti par ſes Paroiſſiens de cette coûtume, & que ſes Prédéceſſeurs s'y étoient toujours conformés, leur répondit qu'il ne croyoit pas devoir autoriſer par ſa préſence un culte public, que l'Egliſe n'avoit point encore permis. La plûpart l'entendant parler ainſi, ne purent s'empêcher de dire qu'il ſeroit bientôt puni de ce refus, & en effet dès le même jour il tomba dangereuſement malade. Il comprit d'abord la cauſe d'une attaque ſi imprévûë, fit vœu de ſuivre l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, & fut guéri ſur le champ. C'eſt ainſi que la Nouvelle France, comme la Capitale de l'Ancienne, voyent éclater la Gloire, l'une d'une pauvre Fille Sauvage, & l'autre d'une Bergere, au deſſus de celle de tant d'Hommes Apoſtoliques, de Martys, & d'autres Saints de toutes les conditions ; Dieu voulant ſans doute pour notre inſtruction, & pour la conſolation des Humbles, glorifier ſes Saints à proportion de ce qu'ils ont été petits & obſcurs ſur la Terre.

II.

ETIENNE TEGANANOKOA.

LEs Bourgades Iroquoiſes ſe dépeuplant à vûë d'œil par la retraite de pluſieurs Familles, qui ſe refugioient dans la Miſſion du

Etienne Teganannokoa.

Sault S. Louis, ou pour y embraſſer le Chriſtianiſme, ou pour l'y profeſſer avec plus de liberté, ou pour y être à l'abri contre la ſéduction des Idolâtres; ceux-ci en conçurent un chagrin, qui leur fit déclarer Ennemis de la Patrie tous les Iroquois Chrétiens, qui l'avoient abandonnée, & procura à pluſieurs la Couronne du Martyre. J'ai parlé de quelques-uns dans mon Hiſtoire; je vais en faire connoître quelques autres, qui n'auroient pu y entrer, ſans en interrompre le fil.

Le premier eſt Etienne Teganannokoa. Il étoit venu au Sault S. Louis avec ſa Femme, une Belle-Sœur & ſix Enfans, n'étant alors âgé que d'environ trente-cinq ans. Il n'avoit rien de Barbare dans le caractére, & ſon attachement tendre & ſincére pour ſon Epouſe, dans un Pays, où regne la licence, & où il eſt ſi ordinaire de changer de Femme, pouvoit paſſer pour une preuve de la vie innocente, qu'il avoit menée. Dès qu'il fut arrivé dans la nouvelle Bourgade, il demanda inſtamment le Baptême avec toute ſa Famille, & ils l'obtinrent après les épreuves ordinaires. Ils furent bientôt l'édification de cette Chrétienté naiſſante. Etienne veilloit à l'éducation de ſes Enfans avec le zéle d'un Miſſionnaire; il les envoyoit tous les jours ſoir & matin aux Prieres & aux Inſtructions, que l'on faiſoit pour ceux de cet âge, & lui-même leur ſervoit d'un excellent modéle par ſon aſſiduité à tous les Exercices de Religion, & par ſon exactitude à s'approcher frequemment de la ſainte Table.

Il ſembloit ſe préparer par une conduite ſi Chrétienne à triompher de l'Ennemi de JESUS-CHRIST, & à défendre ſa Foy au milieu

dés plus cruelles tortures. Il partit au mois d'Août de l'année 1690. pour la chaſſe d'Automne, accompagné de ſa Femme, & d'un autre Sauvage : au mois de Septembre ils furent ſurpris par un Parti de quatorze Goyogouins, qui les lierent, & les emmenerent dans leur Canton. Dès qu'Etienne ſe vit entre les mains de ces Barbares, il ne douta point qu'il ne dût être livré au feu: il prévint ſur cela ſa Femme, l'exhorta à perſeverer dans la Foy ; & au cas, qu'elle retournât au Sault S. Louis, à élever ſes Enfans dans la crainte de Dieu. Etienne Tegananokoa.

Les trois Captifs furent conduits à Onnontagué : Dieu vouloit, ce ſemble, que la force & la conſtance d'Etienne éclataſſent dans un lieu, qui étoit alors fameux par le concours d'une infinité de Sauvages de tous les Cantons Iroquois, & par le libertinage affreux, qui y regnoit. Quoique ce ſoit la coûtume d'attendre les Priſoniers à l'entrée du Village, la joye, qu'on eut à Onnontagué d'avoir entre les mains des Habitans du Sault S. Louis, fit ſortir tout le Monde pour aller fort loin au devant d'eux. Chacun s'étoit paré de ſes plus beaux habits, comme pour un jour de triomphe : tous étoient armés de haches, de couteaux, de bâtons, & de tout ce qu'ils avoient trouvé ſous leurs mains, & la fureur étoit peinte ſur tous les viſages.

Lorſqu'ils eurent joint les Captifs, un de ces Barbares abordant Etienne, lui dit : » Mon « Frere, tu es mort ; n'impute ton malheur qu'à « toi-même, puiſque tu nous as quitté pour aller « demeurer parmi ces Chiens de Chrétiens du « Sault. Je ſuis Chrétien, repliqua Etienne, & « je fais gloire de l'être. Faites de moi tout ce «

Etienne Tegannokoa. » qu'il vous plaira ; je ne crains, ni vos outrages, ni vos feux. Je donne volontiers ma vie » pour un Dieu, qui a répandu tout ſon ſang » pour moi ». A peine eût-il achevé ces paroles, que ces Furieux ſe jetterent ſur lui, & lui firent de larges inciſions au bras, aux cuiſſes & par tout le corps : ils lui couperent enſuite pluſieurs doigts des mains, & lui arracherent tous les ongles. Un de la Troupe lui cria alors, *Prie Dieu : Oui je le prierai*, dit Etienne, & levant ſes mains liées, il fit, le mieux qu'il put, le Signe de la Croix, en prononçant à haute voix ces Paroles en ſa Langue, *Au nom du Pere, & du Fils & du S. Eſprit.* On lui coupa auſſitôt la moitié des doigts, qui lui reſtoient, & on lui cria une ſeconde fois, *Prie Dieu maintenant.* Il fit de nouveau le Signe de la Croix, & à l'inſtant on acheva de lui couper les doits ; puis on l'invita une troiſiéme fois à prier Dieu, en le chargeant d'injures. Comme il ſe mettoit en devoir de faire encore le Signe de la Croix avec la paulme de la main, on la lui coupa entiérement ; puis on le taillada dans tous les endroits, qu'il avoit marqués du Signe de la Croix.

Après ce ſanglant prélude les Captifs furent menés au Village, & conduits auprès d'un grand feu, dans lequel on avoit fait rougir des pierres. On en mit pluſieurs entre les cuiſſes d'Etienne, qu'on preſſa violemment l'une contre l'autre. On lui ordonna alors de chanter à la maniere du Pays ; comme il refuſa de le faire, & qu'il ſe mit à prononcer à haute voix les Prieres, qu'il avoit accoûtumé de reciter tous les jours, un de ces Barbares prit un tiſon ardent, & le lui enfonça bien avant dans la

bouche ; puis, ſans lui donner le tems de reſpirer, on l'attacha au poteau. Quand le courageux Néophyte ſe vit au milieu des inſtrumens de ſon ſupplice, & d'une multitude de Bourreaux, il jetta un regard tranquille ſur ceux-ci, & leur dit : » Repaiſſez-vous du « plaiſir de me brûler, ne m'épargnez pas, mes « péchés méritent encore plus de ſouffrances, que « vous ne pouvez m'en faire endurer : plus vous « me tourmenterez, & plus vous augmenterez « la récompenſe, qui m'eſt préparée dans le « Ciel. « Etienne Tegananokoa.

Ces paroles les rendirent encore plus furieux ; chacun prit, ou des tiſons, ou des fers rouges de feu, avec leſquels ils brûlerent lentement tout le corps de ce ſaint Homme, qui ſouffrit ce cruel martyre, ſans pouſſer un ſoupir : il paroiſſoit même auſſi tranquille, que s'il n'eût rien ſouffert, les yeux élevés vers le Ciel, & comme abîmé dans une profonde contemplation. Enfin les forces commençant à lui manquer, il demanda tréve pour quelque inſtant, & alors ranimant toute ſa ferveur, il fit ſa derniere Priere : il recommanda ſon ame à JESUS-CHRIST, & le conjura de pardonner ſa mort à ſes Bourreaux. On recommença auſſitôt à le tourmenter, ſa conſtance ne ſe démentit point, & il rendit ſon eſprit à ſon Createur, triomphant par ſon courage de toute la cruauté Iroquoiſe.

On donna la vie à ſa Femme, comme il le lui avoit prédit : elle reſta quelque tems Captive dans le Pays, ſans que, ni les prieres, ni les ménaces puſſent ébranler ſa Foy. Devenuë libre, elle ſe rendit à Agnier, qui étoit le lieu de ſa naiſſance, & elle y reſta juſqu'à ce que

Etienne Teganaokoa.

ſon Fils l'allât chercher, & la ramenât au Sault S. Louis. Le Sauvage, qui avoit été pris avec Etienne, en fut quitte pour avoir quelques doits coupés, & une grande inciſion à la jambe. Il fut enſuite mené à Goyogouin, où l'on mit tout en uſage pour l'obliger à ſe remarier, & à ſe livrer à tous les déſordres, où cette Nation étoit plongée; mais il répondit conſtamment que ſa Religion lui défendoit l'un & l'autre. Enfin étant venu avec un Parti de Guerriers de ce Canton vers Montreal, il ſe déroba ſecrettement, & ſe rendit à ſa Miſſion, où il a toujours vêcu depuis avec beaucoup d'édification.

III.

FRANÇOISE GONANNHATENHA.

DEUX ans après une Femme fit paroître une conſtance, qui ne cedoit en rien à celle du vertueux Etienne. Elle ſe nommoit FRANÇOISE GONANNHATENHA, & avoit été baptiſée à Onnontagué, ſa Patrie, d'où elle s'étoit réfugiée au Sault S. Louis. Elle y édifioit tout le Monde par ſa piété, ſa modeſtie, & ſurtout par ſa charité; & comme elle étoit à ſon aiſe, les Pauvres trouvoient toujours chez elle une reſſource aſſûrée dans leurs beſoins. Un jour, qu'elle étoit à trois lieuës du Village, occupée de la Pêche, elle apprit que les Ennemis faiſoient une irruption au Sault S. Louis; elle s'embarqua ſur le champ dans un Canot avec deux de ſes Amies, pour aller au ſecours de ſon Mari.

Elles arriverent à tems pour le ſauver ; il ſe jetta dans leur Canot, & cette petite Troupe ſe croyoit en ſûreté, lorſqu'à un quart de lieuë du Village le Canot ſe trouva inveſti par toute une Armée d'Iroquois. Le Mari eut d'abord la tête coupée, & les trois Femmes furent menées dans le Camp. Françoiſe Gonannhatenha.

Les cruautés, qu'on exerça ſur elles la premiere nuit, qu'elles y paſſerent, leur firen juger qu'elles étoient condamnées à la mort. Ces Barbares ſe divertirent à leur arracher les ongles, & à leur faire fumer les doits ainſi enſanglantés dans leurs calumets ; enſuite les deux Compagnes de Françoiſe furent données, l'une au Canton d'Onneyouth, & l'autre à celui de Tſonnouthouan ; pour elle, on la livra à ſa propre Sœur, qui étoit fort conſiderée à Onnontagué. Cette Femme ſe dépoüillant de la tendreſſe, que la nature & le ſang devoient lui inſpirer, abandonna ſa Sœur à la diſcrétion des Anciens & des Guerriers, ce qui étoit la même choſe, que de la condamner au feu. En effet, dès qu'elle fut arrivée au Village, on la fit monter ſur un échaffaut. Là en préſence de ſes Parens, & de tous ceux, qui étoient accourus pour être préſens à ſon ſupplice, elle déclara à haute voix qu'elle étoit Chrétienne, & qu'elle s'eſtimoit heureuſe de mourir dans ſon Pays, & par la main de ſes Proches, à l'exemple de JESUS-CHRIST, qui avoit été mis en Croix par ceux-mêmes de ſa Nation.

Un de ſes Parens, qui étoit préſent, avoit fait cinq ans auparavant un voyage au Sault S. Louis pour engager Françoiſe à retourner dans ſon Canton ; mais n'y ayant pas réuſſi,

Françoiſe Gonannhatenha.

il en conſervoit encore le dépit dans ſon cœur; & le diſcours, que cette fervente Chrétienne venoit de tenir, le fit entrer en fureur. Il ſauta ſur l'échafaut, lui arracha un Crucifix, qu'elle portoit au col, & avec un couteau, qu'il tenoit à la main, il lui fit ſur la poitrine une » inciſion en forme de Croix. » Voilà, lui » dit-il, la Croix, que tu eſtimes tant, & qui » t'empêcha d'abandonner le Sault, lorſque je » pris la peine de t'y aller chercher. Je te remer- » cie, mon Frere, lui répondit Françoiſe, je » pouvois perdre cette Croix, que tu m'as ôtée; » mais tu m'en donne une, que je ne perdrai » pas même à la mort.

Elle parle enſuite des Myſteres de la Foy avec une onction & une force, qui étoit bien au-deſſus de la portée d'une Femme Sau- » vage: » Enfin, dit-elle, en finiſſant, quelque » affreux, que ſoient les tourmens, auſquels vous » m'avez condamnée, ne croyez pas que mon » ſort ſoit à plaindre: c'eſt le vôtre, qui de- » mande des pleurs & des gémiſſemens: ce feu, » que vous avez allumé pour mon ſupplice, ne » me brûlera que quelques heures; mais un » autre feu, qui ne s'éteindra jamais, vous eſt » préparé dans les Enfers. Il eſt pourtant encore » en votre pouvoir de l'éviter; ſuivez mon » exemple, faites-vous Chrétiens, vivez ſelon » les Loix d'une Religion ſi ſainte, & vous » vous déroberez aux flammes éternelles. Du » reſte je vous déclare que je ne veux aucun mal » à ceux, que je vois tout prêts à m'arracher la » vie: non-ſeulement je leur pardonne ma mort, » mais je prie encore le ſouverain Arbitre de la » vie d'ouvrir leurs yeux à la verité, de tou- » cher leur cœur, de leur faire la grace de ſe

convertir, & de mourir dans les ſentimens, " qu'il m'inſpire. "

Françoiſe Gonannhatenha.

Ces paroles de la ſainte Veuve, loin de fléchir les Barbares, ne firent qu'accroître leur rage. Ils la promenerent trois jours de ſuite par toutes les Cabannes, pour en faire le jouet d'une Populace brutale. Le quatriéme jour ils la ramenerent à ſon poteau, & l'y attacherent: ils lui appliquerent à toutes les parties du corps des tiſons brûlés, & des canons de fuſil tout rouges de feu, & cela dura pluſieurs heures, ſans qu'elle pouſſât le moindre cri. Elle regardoit fixement le Ciel, & l'on eût dit qu'elle ne ſouffroit rien. C'eſt le témoinage, qu'en a rendu le Sieur de S. MICHEL, qui étoit alors Captif à Onnontagué, & qui s'échapa quelque tems après, comme on ſe diſpoſoit à le brûler lui-même. Il fut préſent à tout ce qu'on fit endurer de tourmens à Françoiſe, & il en fit en arrivant à Montreal un recit, qui tira les larmes des yeux de toute la Ville. Il aſſûroit que lui-même n'avoit pu retenir les ſiennes, ſurtout lorſque la courageuſe Martyre ayant eu la peau de la tête arrachée, & un Sauvage lui ayant couvert le crâne tout ſanglant de cendres chaudes, on la détacha; car au lieu de courir, comme font les autres, que ce tourment met hors d'eux-mêmes, elle ſe mit à genoux, & levant les yeux au Ciel, elle offrit au Seigneur les derniers ſoufles de vie, qui lui reſtoient. Une grêle de pierres, dont on l'accabla dans l'inſtant, lui fit achever ſon ſacrifice dans l'exercice actuel de la Priere, & de l'union la plus intime avec Dieu.

IV.

MARGUERITE GARANGOUAS.

Marguerite Garangouas.

UNE troiſiéme Victime, que la Miſſion du Sault S. Louis envoya au Ciel, fut immolée l'année ſuivante dans le même Village. C'étoit une jeune Femme de vint-quatre ans, nommée Marguerite Garangouas : elle étoit auſſi d'Onnontagué, & avoit reçu le Batême à l'âge de treize ans. Elle ſe maria peu de tems après, & Dieu bénit ſon mariage, en lui accordant quatre enfans, qu'elle élevoit dans la pieté. Le plus jeune étoit encore à la mamelle, & elle le portoit entre ſes bras, lorſque vers l'Automne de l'année 1693. étant allé viſiter ſon Champ à un quart de lieuë du Fort, elle tomba entre les mains de deux Sauvages de ſon Canton, qui la conduiſirent à Onnontagué. Au premier bruit de ſon arrivée, tout le monde ſortit du Village, & alla attendre la Captive ſur une éminence, par où elle devoit paſſer; & dès qu'elle parut, l'air retentit des cris affreux, qui ne lui annonçoient rien que de funeſte.

Elle ne fut pas plûtôt arrivée ſur l'éminence, qu'elle fut inveſtie par quatre-cent Sauvages. Ils commencerent par lui arracher ſon enfant des bras puis on la mit toute nuë; enſuite la plûpart ſe jetterent ſur elle, & lui donnerent tant de coups de couteau, que ſon corps n'étoit plus qu'une playe, & que le ſang en découloit de toutes parts. Un François, qui fut témoin de ce pitoyable ſpectacle, regar-

doit comme un prodige qu'elle n'eût pas expiré ſur l'heure même. Marguerite aperçut cet Homme, elle le reconnut, & l'appellant par ſon nom : » Vous voyez, dit-elle, en quel « état je ſuis réduite, je n'ai plus que quelques « inſtans à vivre, Dieu ſoit beni : je n'appré- « hende point la mort, & quelque horrible, que « ſoit celle, qu'on me prépare, mes péchés meri- « tent encore davantage. Priez le bon JESUS « qu'il me les pardonne, & m'inſpire la force « de ſouffrir. « « Marguerite Garangouas.

On la conduiſit dans une Cabanne, où une Françoiſe de Montreal étoit Captive ; celle-ci profita des premiers momens pour exhorter Marguerite à endurer avec conſtance un ſuplice paſſager en vûë des récompenſes éternelles, dont il ſeroit ſuivi. Marguerite la remercia des conſeils charitables, qu'elle lui donnoit, & lui répéta ce qu'elle avoit déja dit au Priſonnier François ; elle ajoûta même que depuis qu'elle avoit eu le bonheur d'être baptiſée, elle n'avoit jamais ceſſé de demander à Dieu la grace de ſouffrir pour ſon amour ; qu'elle ne pouvoit plus douter que le Ciel n'eût exaucé ſes vœux, qu'elle mouroit contente, & qu'elle n'avoit aucun reſſentiment contre ſes Parens & ſes Compatriotes, qui devenoient ſes Bourreaux ; qu'au contraire elle conjuroit le Seigneur de les éclairer des lumieres de la Foy, & que toute ſon inquiétude étoit pour le ſalut de ſon Fils.

Les deux Captives s'entretenoient encore des vérités éternelles, & du bonheur des Saints dans le Ciel, lorſqu'une Troupe de Sauvages vint chercher Marguerite, pour la

Marguerite Garangouas.

conduire au lieu, où elle devoit être brûlée. On n'eut aucun égard, ni à ſa jeuneſſe, ni à ſon ſexe, ni à ſa naiſſance ; quoiqu'elle fût la Fille de celui, qui étoit comme le Chef du Village, & au nom duquel ſe faiſoient toutes les affaires de la Nation. En qualité de Chrétienne & d'Habitante du Sault S. Louis, elle étoit trop criminelle pour trouver grace auprès de ces Idolâtres. Elle fut donc liée au poteau, & on lui brûla tout le corps avec une inhumanité, qui ne pouvoit être inſpirée, ſurtout envers une Femme, que par la haine contre ſa Religion. Elle endura ce long & rigoureux martyre, ſans donner aucun ſigne de douleur ; & on l'entendit, tant qu'elle eut un ſoufle de vie, invoquer les Saints Noms de Jeſus, de Marie & de Joſeph.

Dans les commencemens elle demanda de tems en tems un peu d'eau ; mais elle ſe repentit bientôt de cette délicateſſe, & pria que, ſi elle en demandoit encore, on la lui » refuſât. » Mon Sauveur, dit-elle, ſouffrit » beaucoup de la ſoif en mourant pour moi ſur » la Croix ? n'eſt-il pas juſte que je ſouffre pour » lui le même tourment ? » Ses Bourreaux la brûlerent depuis midi juſqu'au Soleil couché ; alors dans l'impatience, où ils étoient de la voir expirer, avant que la nuit les obligeât de ſe retirer, ils la détacherent du poteau, lui enleverent la chevelure, lui couvrirent la tête de cendres chaudes, & lui ordonnerent de courir ; mais elle ſe mit à genoux, & levant les yeux & les mains au Ciel, elle recommanda ſon ame au Seigneur. On déchargea ſur elle pluſieurs coups de bâton, ſans qu'elle diſcontinuât de prier : enfin un de ces Bar-

bares s'écriant : *Cette Chienne de Chrétienne ne peut donc pas mourir ?* prit un grand couteau, & voulut le lui enfoncer dans le bas ventre. Le couteau ſe caſſa, & les morceaux tomberent à terre. Un autre prit le poteau même, où elle avoit été attachée, & le lui déchargea ſur la tête. Comme elle donnoit encore quelque ſigne de vie, on la prit par le corps, & on la jetta ſur un monceau de bois ſec, où on mit le feu, & où elle fut bientôt conſumée. Marguerite Garangouas.

Son Fils avoit été donné à un Iroquois, qui voulut ſe venger ſur cette petite Créature d'un affront, qu'il croyoit avoir reçu des François. Trois jours après la mort de la Mere on entendit un cri de mort au commencement de la nuit. Tous les Sauvages accoururent au lieu, d'où il partoit, & la Françoiſe de Montreal y alla comme les autres. On trouva un feu allumé, & l'Enfant, qu'on ſe diſpoſoit à y jetter. Les Sauvages ne purent s'empêcher d'être attendris à ce ſpectacle ; mais ils le furent bien davantage, quand ils virent ce petit Innocent, qui n'avoit qu'un an, lever ſes mains vers le Ciel avec un doux ſourire, & appeller par trois fois ſa Mere, témoignant par ſon geſte qu'il vouloit l'embraſſer. La Françoiſe ne douta point que Marguerite ne lui eût apparu ; & il eſt plus que vraiſemblable qu'elle avoit demandé à Dieu qu'il lui fût réuni au plûtôt, afin d'aſſûrer ſon ſalut éternel. Quoiqu'il en ſoit, l'Enfant ne fut point livré aux flammes. Un des plus conſiderables du Village le prit par les pieds, & lui fracaſſa la tête contre une pierre.

V.

ETIENNE HOONHOUENTSIONTAOUET.

JE finis par l'Hiſtoire d'un Néophyte, lequel, après avoir échapé au feu, qui lui étoit préparé, n'en a pas moins eu le bonheur de donner ſa vie pour ne pas être expoſé au danger de perdre ſa Foy. C'étoit un jeune Agnier, nommé Etienne Hoonhouentſiontaouet. Il fut pris par un de ſes Compatriotes, qui le mena dans ſon Canton. Comme il avoit beaucoup de Parens, on lui fit grace de la vie & on l'accorda à ceux de ſa Cabanne, qui le ſolliciterent fortement de ſuivre les coûtumes de ſa Nation, c'eſt-à-dire, de ſe livrer au plus affreux libertinage. Il leur oppoſa les verités du ſalut, qu'il leur expliqua fort bien, & il ne ceſſoit de les exhorter à le ſuivre au Sault S. Louis, pour y embraſſer le Chriſtianiſme. Il parloit à des Gens nés & élevés dans le vice, dont ils s'étoient fait une trop douce habitude, pour ſe reſoudre à y renoncer. Ainſi ſes exemples & ſes exhortations ne ſervirent qu'à les endurcir.

Comme il vit que ſon ſejour à Agnier n'étoit d'aucune utilité pour ſes Parens, & devenoit même dangereux pour ſon ſalut, il prit la réſolution de retourner à ſa Miſſion. Il s'en ouvrit à ſes Proches, qui y conſentirent d'autant plus volontiers, que cette retraite les délivroit d'un Cenſeur importun, qu'ils ne pouvoient plus ſouffrir. Il quitta donc une ſeconde fois ſa Famille & ſon Pays, pour

mettre ſa Religion en ſûreté. A peine étoit-il en chemin, que le bruit de ſon départ ſe répandit dans une Cabanne, où de jeunes Gens faiſoient actuellement la débauche. Cette nouvelle leur échaufa la tête, & acheva ce que l'Eau-de-vie avoit commencé. Après bien des invectives contre les Chrétiens, ils conclurent qu'il ne falloit pas ſouffrir qu'on préférât ainſi leur Compagnie à celle des vrais Iroquois; que c'étoit un affront, qui rejailliſſoit ſur toute la Nation, & qu'ils devoient contraindre Etienne de revenir au Village, ou s'il le refuſoit, lui caſſer la tête, afin d'intimider ceux, qui ſeroient tentés de ſuivre ſon exemple. Etienne Honhouentſiontaouet.

Auſſitôt trois d'entr'eux coururent après le Néophyte; ils l'eurent bientôt atteint, & l'abordant, la hache levée: » Retourne ſur « tes pas, lui dirent-ils, & ſuis-nous: tu es « mort, ſi tu réſiſtes: nous avons ordre des « Anciens de te caſſer la tête. « Le genereux « Chrétien leur répondit avec douceur qu'ils étoient les Maîtres de ſa vie; mais qu'il aimoit mieux la perdre, que de riſquer ſa foy & ſon ſalut: qu'il alloit au Sault S. Louis, & que c'étoit là qu'il étoit reſolu de finir ſes jours, s'il avoit le bonheur d'y arriver. Comme il vit qu'après une déclaration ſi préciſe, ces Brutaux ſe mettoient en devoir de le tuer, il les pria de lui accorder quelques momens pour prier Dieu. Ils eurent cette condeſcendance; & le ſaint jeune Homme s'étant mis à genoux, fit tranquillement ſa Priere. Il remercia Dieu de la grace, qu'il lui faiſoit de mourir Chrétien & Martyr: il pria pour ſes Parens infidéles, & en particulier pour ceux,

Etienne Hon. Montagnet. qui ſe faiſoient ſes Bourreaux, & qui dans l'inſtant même lui fendirent la tête. On apprit ce détail de quelques Agniers, qui dans la ſuite allerent fixer leur ſejour au Sault Saint Louis.

Action héroïque d'une Famille Chrétienne. Je finis par un trait bien capable de faire connoître avec quelle ferveur Dieu étoit ſervi par les Iroquois du Sault S. Louis. Un de ces Sauvages, nommé PAUL, avoit une Fille, qui paſſoit parmi les Sauvages pour une beauté; ſa Femme, qui n'étoit pas moins vertueuſe que lui, le pria de ſe joindre à elle, pour demander à Dieu qu'il ôtât à cet Enfant un avantage, qui pourroit nuire à ſon innocence; il y conſentit avec joye; ils ſe mirent en Prieres, & furent exaucés. Une taye ſe forma dans un des yeux de leur Fille, & la rendit extrêmement difforme. Peu de tems après elle devint éthique, & mourut âgée de dix-ſept ans entre les bras de ſa Mere, qu'elle exhorta juſqu'au dernier ſoupir à perſeverer dans la Foy. Ses vertueux Parens croyant ſon ſalut aſſûré par une ſi ſainte mort, en rendirent à Dieu de très-ſinceres actions de graces.

Particularités de quelques autres Miſſions. Les Miſſions Huronnes, tant qu'elles ont ſubſiſté; les Abénaquiſes, qui ſubſiſtent encore; celles, qui étoient plus voiſines de Quebec, comme celles des Trois Rivieres, de Syllery, de Lorette, de Tadouſſac, n'ont pas eu, ſi on en excepte les premieres, les mêmes occaſions, que les Iroquoiſes du Sault S Louis & de la Montagne, de donner des Martyrs à l'Egliſe; mais elles n'ont pas moins fourni d'exemples de toutes les vertus Chrétiennes, que les François, qui en étoient tous les jours les témoins, ne ſe laſſoient point

d'admirer. On en trouve dans les Lettres de la Mere Marie de l'Incarnation des détails, dont il n'eſt pas permis de revoquer en doute la verité ; & je crois pouvoir avancer que ces Lettres ſi eſtimées, & par la maniere, dont elles ſont écrites, & par l'eſprit de Dieu, dont elles ſont remplies, ſeront un monument éternel de la fécondité de la Grace dans des cœurs Barbares & Sauvages. Voici ce que l'Illuſtre Fondatrice écrivit à D. Claude MARTIN, ſon Fils, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, au mois d'Août 1644.

Vous me demandez de plus ſi nos Sauvages ſont auſſi parfaits, comme je le dis dans mes Lettres. Je vous dirai qu'en matiere de mœurs, je veux dire en leurs façons d'agir, & de faire un compliment, on n'y voit pas la politeſſe Françoiſe ; on ne s'eſt pas étudié à leur apprendre cela, mais bien à leur enſeigner ſolidement les Commandemens de Dieu & de l'Egliſe, les Points & les Myſteres de notre Foy, les Prieres & les Pratiques de notre Religion, comme ſont le ſigne de la Croix, l'examen de conſcience, & autres ſemblables actions de piété. Un Sauvage ſe confeſſe auſſi bien qu'un Religieux ; il eſt naïf au poſſible, & il fait état des plus petites choſes. Lorſqu'ils ſont tombés, ils font des pénitences publiques avec une admirable humilité. En voici un exemple. Les Sauvages n'ont point d'autre boiſſon, que le boüillon de leur chaudiere à ſagamité, ſoit de chair, ou de bled d'Inde, ou d'eau boüillie, ou d'eau pure. Les François leur ayant fait goûter de l'Eau de-vie, ils ont trouvé tellement cela à leur goût,

» qu'ils le préferent à toute autre chere ; mais
» le mal eſt que, quand ils en peuvent avoir,
» il ne leur en faut boire qu'une ſeule fois,
» pour devenir fous & furieux. On en attribue
» la cauſe à ce qu'ils ne mangent que des choſes
» douces, n'ayant aucun uſage, ni connoiſſance
» du ſel. Cette boiſſon les tuë d'ordinaire, ce
» qui a porté M. notre Gouverneur à faire dé-
» fendre, ſous peine de groſſes amendes, de
» leur en donner, ou traiter. A l'arrivée néan-
» moins des Vaiſſeaux il n'eſt pas poſſible d'em-
» pêcher les Matelots de leur en traiter en
» cachette. Les anciens Sauvages Chrétiens, ni
» leurs Familles ne tombent point dans ces ex-
» cès ; ce ſont les Infidéles avec quelque Jeu-
» neſſe libertine. Il eſt néanmoins arrivé cette
» année que quelques-uns ſont tombés dans
» cette faute, & pour la punir, les Anciens
» avec le R. P. Supérieur de cette Miſſion, les
» ont condamnés à payer un grand nombre de
» Peaux pour la décoration de la Chapelle, &
» de plus à demeurer trois jours, ſans entrer
» dans l'Egliſe, & d'aller ſeulement deux fois
» le jour faire leurs Prieres à la porte, accom-
» pagnés des Innocens, afin de les aider à obte-
» nir miſericorde . . . . D'autres font une décla-
» ration publique de leurs péchés dans l'Egliſe des
» François ; d'autres jeûnent trois jours au pain
» & à l'eau. Comme ils ne commettent pas
» ſouvent ces ſortes d'excès, auſſi ces ſortes de
» pénitences ſont rares. Au reſte il en eſt des
» Sauvages, comme des François : il y en a de
» plus & de moins dévots ; mais parlant géné-
» ralement, les Sauvages le ſont plus que les
» François ; & c'eſt pour cela qu'on ne les mêle
» pas, & qu'on les met dans une Bourgade

ſéparée, de peur qu'ils n'imitent les mœurs « de quelques-uns. Ce n'eſt pas que ceux-ci ne « ſoient aſſez ſages en ce Pays; mais les Sau- « vages ne ſont pas capables de la liberté Fran- « çoiſe, quoiqu'honnête. «

Je ne vous ſçaurois dire tout ce que je ſçai « de la ferveur de ces nouvelles plantes: quoi- « que nous en ſoyions ſenſiblement touchées, « nous commençons à ne nous en plus étonner, « parce que nous ſommes déja accoutumés à les « voir; mais les François, qui arrivent ici, & « qui n'ont rien vû de ſemblable en France, « pleurent de joye, voyant les Loups devenus « Agneaux, & des Bêtes changées en Enfans « de Dieu. Le Capitaine des Sauvages de Sylleri, « avant que de partir pour aller en guerre contre « les Iroquois, me vint trouver, & me dit: « Ma Mere, . . je te viens voir pour te dire que « nous allons chercher nos Ennemis: s'ils nous « tuent, il n'importe, auſſi-bien il y a lon- « tems, qu'ils commencent, & même de pren- « dre & de tuer les François nos Amis, avec « ceux, qui nous inſtruiſent. Ce que nous allons « en guerre, n'eſt point parce qu'ils nous tuent, « mais parce qu'ils tuent nos Amis. Priez pour « nous; car nous avons offenſé Dieu, & c'eſt « pour cela qu'il nous châtie. Surtout la Jeu- « neſſe n'eſt pas ſage, je leur dis: Vous fâ- « chez Dieu, & il nous punit: corrigez-vous, « & il s'appaiſera. Un tel, qu'il me nomma, a « encore fait une lourde faute, pour laquelle je « l'ai voulu chaſſer d'avec nous; mais le Pere « Superieur m'a dit, attendez juſqu'au printems, « & il ſe corrigera. Le Pere eſt trop bon d'avoir « tant attendu, le printems eſt paſſé, & il ne « s'eſt point corrigé. Il attire le Diable parmi »

» nous, & c'eſt de-là, que viennent tous nos » malheurs. Priez donc toutes pour nous ; car » nous ne ſçavons ce que nous deviendrons à » cauſe de nos offenſes.....

» Dans une Harangue publique, qu'il fit » dans l'Egliſe, où le R. P. le Quien avoit fait » une correction à la Jeuneſſe, il éleva la voix, » & fit une confeſſion publique & générale de » toutes les fautes, qu'il avoit commiſes depuis » ſept ans, qu'il étoit Chrétien : ajoutant : C'eſt » moi, mes Freres, qui attire tous les mal- » heurs, qui nous arrivent ; vous le voyez par » ce que je viens de dire de mes infidelités aux » graces de Dieu, depuis que je ſuis ſon Enfant ; » mais il eſt bon, prenez courage, ne vous » déſeſperez pas ; ſi nous le ſervons, il nous » fera miſericorde.

» Voici ce que diſoit une Femme Sauvage à » notre grille : Dieu me fait beaucoup de graces : » autrefois la mort de mes Enfans m'affligeoit » de telle ſorte, que rien du monde ne me pou- » voit conſoler ; maintenant mon eſprit eſt ſi » convaincu de la ſageſſe & de la bonté de Dieu, » que quand il me les ôteroit tous, je n'en » ſerois pas triſte ; car je penſe en moi-même : » ſi une plus longue vie étoit néceſſaire à mon » Enfant pour mieux faire ſon ſalut, celui, qui » a tout fait, ne la lui refuſeroit pas, puiſqu'il » eſt ſi bon, & que rien ne lui eſt impoſſible : » aujourd'hui qu'il l'appelle à lui, il faut bien » dire, puiſqu'il ſçait tout, qu'il voit qu'il » ceſſeroit peut-être de croire en lui, & com- » mettroit des péchés, qui le précipiteroient » dans l'Enfer. Dans cette penſée je lui dis : » Détermine de moi, toi qui as tout fait, & de » tous mes Enfans. Auſſi quand tu m'éprouve-

rois en toutes les manieres poſſibles, je ne « ceſſerai jamais de croire en toi, ni de t'aimer, « ni de t'obéir : car je veux tout ce que tu veux. « Puis je dis à mes Enfans, que je vois mourir : « Va, mon Enfant, va voir au Ciel celui, qui « a tout fait ; quand tu y ſeras, pries-le pour « moi, afin que j'y aille auſſi après la mort. Je « ferai des Prieres pour ton ame, afin que tu « ſortes bientôt du Purgatoire. Cette même « Femme, qui ſe nomme *Louiſe*, me vint un « jour faire le récit d'une longue Oraiſon, « qu'elle avoit compoſée pour les Guerriers. « Elle étoit conçuë en des termes ſi touchans, « que mon cœur en étoit attendri. Il ſemble « que Dieu ſe plaiſe à éprouver ſa Foy, lui ôtant « tous ſes Enfans l'un après l'autre depuis ſon « Baptême. «

Vous voyez par ce peu, que je viens de « vous dire, les ſentimens de nos bons Chré- « tiens. Ils ont de ſi grandes tendreſſes de con- « ſcience, qu'un jeune Homme & une jeune « Femme ayant porté cet hyver leur Fils à la « chaſſe, il mourut dans le Bois entre leurs bras. « Ils eurent ſi grande peur de mécontenter « Dieu, s'ils l'euſſent enterré dans une Terre, « qui ne fût pas bénite, que durant l'eſpace de « trois ou quatre mois, la Mere le porta tou- « jours au col par des précipices, des Rochers, « des Bois, des neiges, des glaces, avec des « peines incroyables. Ils furent ici pour la Fête « de Pâques, où ils firent enterrer leur Fils, qu'ils « préſenterent empaqueté dans une peau. «

C'eſt une choſe raviſſante, dit-elle, dans « une autre Lettre au même, du 10 de Septembre « 1646. de voir nos bons Sauvages de Sylleri, « & le grand ſoin, qu'ils apportent à ce que «

» Dieu ſoit ſervi, comme il faut, dans leur » Bourgade; que les Loix de l'Egliſe ſoient » gardées inviolablement, & que les fautes y » ſoient châtiées, pour appaiſer Dieu. L'une » des principales attentions des Capitaines eſt » à éloigner tout ce qui peut être occaſion de » péché en général & en particulier. L'on ne va » point à la Chapelle, que l'on n'y trouve quel- » que Sauvage en Prieres avec tant de dévotion, » que c'eſt une choſe raviſſante. S'il s'en trouve » quelqu'un, qui ſe démente de la Foy, ou des » mœurs de Chrétiens, il s'éloigne & ſe bannit » de lui-même, ſçachant bien que, bongré, » malgré, il lui faudroit faire pénitence, ou » être honteuſement chaſſé de la Bourgade. Il » y a quelques jours qu'un jeune Homme eut » différent avec ſa Femme: ils furent menés » devant les Capitaines, qui condamnerent » l'Homme à être mis à la chaîne dans une » Cave du Fort, & là jeûner trois jours au pain » & à l'eau; & la Femme fut condamnée à la » même peine, qui fut executée en notre Mo- » naſtere. Ces pauvres Gens firent leur pénitence » avec tant de dévotion, que je crois que leur » faute leur fut remiſe dès le moment, que la » Sentence leur fut prononcée. La Femme ne » voulut pas ſeulement une poignée de paille » ſous elle; car, diſoit-elle, je veux payer » Dieu, que j'ai fâché.

Fin du ſecond Volume.

TABLE
DES
PRINCIPALES MATIERES
contenuës dans ce ſecond Volume.

A

ABénaquis ; progrès de la Foi parmi cette Nation, 43. 44. Ils attaquent les Iroquois, 382. efforts des Anglois pour les détacher des interêts des François, 391. leur entrepriſe ſur le Fort de Pemkuit, 415. *& ſuiv.* d'autres de ces Sauvages chaſſent les Anglois de quatorze autres Forts ; pluſieurs ſongent à ſe tranſporter dans la Colonie Françoiſe, 418. 419.

Acadie ; affaires de ce Païs en 1670, 191. *& ſuiv.* partage des Provinces qui compoſent ce Gouvernement, 195. guerre civile entre les François de cette contrée, 196. 197. ſuite des diviſions de ce Païs, 198. 199. les Anglois s'en emparent de nouveau, 200. eſt reſtituée à la France par le Traité de Breda, 204. état des affaires de cette Province en 1673 & 1674, 254. 255. les Anglois s'en rendent maîtres, 255. 256. eſt reſtituée à la France, 273. les Anglois s'en emparent pour la cinquiéme fois, 274 275. nouvelle entrepriſe des Anglois ſur ce Païs, 360. avis de M. de Meules ſur ce qu'il convenoit de faire pour cette contrée, 361. ce qui empêche les François de profiter des pêches de ſes Côtes, 390. Inſtructions données au Comte de Frontenac ſur cette Province, 396.

Action (belle) d'une Algonquine, 57. du Sieur de la Tour, Gentilhomme François, 192. *& ſuiv.* de deux François dans la Baye d'Hudſon, 358. 359. action héroïque de toute une famille Iroquoiſe du Sault

Saint Louis, 474.
Adoption, pratiquée par les Sauvages, 84. 85.
Agniers, Nation Iroquoiſe; un Parti de ces Barbares prend le P. Poncet; ce qu'ils lui firent ſoufrir, 49. 50. perfidie d'un autre de leurs Partis, 53. 54. cherchent à rompre la paix, 56. ils recommencent les hoſtilités, & aſſaſſinent un Frere Jéſuite, 56. 57. renouvellent la paix; on leur donne un Miſſionnaire, 57. 58. leurs hoſtilités, 63. Ils enlevent une partie des Hurons de l'Iſle d'Orleans, 64. attaquent les Outaouais, 68. 69. envoient des députés à Quebec; leur fierté, 73. 74. la guerre eſt réſolue contr'eux & les Onneyouths, 155. brutalité d'un de leurs Chefs, punie ſur le champ, 156. expédition de M. de Courcelles contre ce Canton, 156. 157. celle de M. de Tracy contre le même Canton, 157. *& ſuiv.* demandent & obtiennent des Miſſionnaires, 176. progrès du Chriſtianiſme dans cette Nation, 225. 226. les Chrétiens d'entr'eux ſongent à ſortir de leur Païs, 231. 232. converſion ſinguliere d'une Femme de ce Canton, 232. 233. un Iroquois de ce Canton travaille utilement pour la Religion & pour la Colonie, 357. 358.
Albanel (le P.) Jéſuite, ſon voyage à la Baye d'Hudſon avec M. de S. Simon, 296. 297. Ils y font des Actes de priſe de poſſeſſion, 298.
Algonquins; Hiſtoire d'un Chrétien de cette Nation brûlé par les Iroquois 34. *& ſuiv.* belle action d'une Femme de cette Nation, 57. on établit pluſieurs Miſſions parmi ces Peuples, 286. état de la Religion parmi eux, 227. 228. quelques exemples de la ferveur & de la piété de ces Sauvages, 474. *& ſuiv.*
Allouez (le P. Claude) Jéſuite, ſuit les Outaouais, 167. dangers & fatigues qu'il eſſuye dans ce voyage, 168. 169. ce qui ſe paſſe entre lui & les Pouteouatamis, 172. 173. prêche l'Evangile à pluſieurs Nations, 174. diverſes courſes de ce Miſſionnaire, 175. 176. fait une excurſion chez les Outagamis, 253.
Andros (le Chevalier) Gouverneur de la Nouvelle York; empêche la paix entre les François & les Iroquois, 386. 397.
Anglois; projet d'une alliance entre leurs Colonies & les Françoiſes, 6. *& ſuiv.* s'emparent de la Nouvelle Belgique, 142. *& ſuiv.* ſe rendent derechef maîtres de l'Acadie, 200. leur mauvaiſe foi, 201. Ils reſtituent l'Acadie à la France par le Traité de Breda, 204. quelques-uns s'établiſ-

ſent ſur les Terres des François ; on engage le Roi d'Angleterre à les en rappeller, 238. 239. s'emparent de Pentagoët, & du Fort de la Riviere S. Jean, 255. 256. ſont ſoupçonnés d'animer les Sauvages contre les François & leurs Alliés, 273. ſe rendent maîtres de l'Acadie pour la cinquiéme fois, 274. 275. leurs prétentions ſur la Baye d'Hudſon ; ils y ſont conduits par deux Tranſfuges François, 294. 295. les mêmes entreprennent de les en chaſſer, 298. *& ſuiv.* cette Baie leur eſt livrée de nouveau par ces Transfuges, 302. 303. Ils ſont reçus à Michillimakinac, 332. on ſe diſpoſe en Canada à les chaſſer de la Baye d'Hudſon ; ſuccès de cette expédition, 337. 338. projet d'accord jugé impratiquable, entr'eux & les François, pour le Port Nelſon, 339. 340. Traité de Neutralité entr'eux & les François pour l'Amérique, 340. 341. les Anglois y contreviennent, 342. quelques-uns ſont défaits dans le Lac Huron, 352. leur entrepriſe ſur l'Acadie, 360. travaillent à détacher les Abénaquis des interêts des François, 391. Expédition de M. d'Iberville contr'eux dans la Baye d'Hudſon, 411. *& ſuiv.* ſont chaſſés du Fort de Pemkuit par les Canibas, 415. *& ſuiv.* & de quatorze autres Forts par d'autres Sauvages Abénaquis, 418. 419.

Argenſon (le Vicomte d') Gouverneur Général de la Nouvelle France, arrive à Quebec, 87. demande ſon rappel avant le tems ; le Baron d'Avaugour lui ſuccéde, 105.

Avaugour (le Baron d') ſuccéde au Vicomte d'Argenſon dans le Gouvernement Général de la Nouvelle France, 105. ſa conduite irréguliere au ſujet de la Traite de l'Eau-de-vie, 120. 121. ſa mort, 141.

B

Baie d'Hudſon, ſa deſcription, 290. 291. obſervation ſur les glaces de ces Mers ; phénomene dans l'air ; maniere de voyager ſur les glaces, 291. *& ſuiv.* prétentions des François & des Anglois ſur cette Baie, 294. 295. deux Transfuges François y conduiſent les Anglois, 295. voyage qu'y font le P. Albanel & M. de S. Simon par le Saguenai, 296. 297. Ils y font pluſieurs Actes de priſe de poſſeſſion, 298. les deux Transfuges François entreprennent d'en chaſſer les Anglois, 299. *& ſuiv.* Ils la livrent de nouveau aux Anglois, 302.

303. Affaires de cette Baye en 1686. on ſe diſpoſe en Canada à en chaſſer les Anglois ; ſuccès de cette expédition, 336. *& ſuiv.* projet d'un accord pour le Port Nelſon de cette Baye ; ce projet eſt jugé impraticable, 340. inſtructions données au Comte de Frontenac ſur ce Païs, 395. 396. expédition de M. d'Iberville dans cette Baye, & ce qui y donne lieu ; ſuccès qu'elle eut, 411. *& ſuiv.*

Baie de Plaiſance ; ſa deſcription, 208. 209. Grande Baie de Terre Neuve, 212.

Baleines, leur abondance dans le Fleuve S. Laurent, 389. 390.

Barre (M. le Févre de la) eſt nommé Gouverneur Général de la Nouvelle France ; inſtructions qu'on lui donne, 278. ſon arrivée à Quebec ; il écrit à la Cour contre M. de la Sale, 285. 286. effet que produiſent ſes Lettres, 287. aſſemble les Notables de la Colonie ; ils l'inſtruiſent de la ſituation des affaires, 287. *& ſuiv.* demande du ſecours au Roi, 305. conduite étrange de ce Gouverneur, 307. Il ſe réſout à la guerre, 309. engage avec peine nos Alliés à ſe joindre à lui, 310. traite avec le Gouverneur de la Nouvelle York, 312. ſes préparatifs, 313. état de ſon Armée ; avis qu'il reçoit dans ſa marche, 314. extrémité où il ſe trouve ; il fait la paix à des conditions peu honorables, 318. 319. on compte peu ſur cette paix, 321. Il reçoit divers avis au ſujet des Iroquois, 322. 323.

Boucher (M.) va en Cour repréſenter les beſoins de la Nouvelle France, 119. 120.

Buteux (le P. Jacques) Jéſuite ; ſes courſes, 42. va dans le Nord du Canada avec un preſſentiment qu'il n'en reviendra point ; eſt tué par les Iroquois, 45. 46.

Brebeuf (le P. Jean de) Jéſuite, eſt pris par les Iroquois, 13. eſt brûlé après divers ſupplices, 15, *& ſuiv.*

C

Caffiniere (M. de la) Capitaine de Vaiſſeaux, qui devoit aſſiéger Manhate par Mer ; inſtructions que le Comte de Frontenac lui avoit données, 401. Il ne peut ravitailler, ni fournir de proviſions de guerre le Port-Royal, 402.

Callieres (le Chevalier de) eſt nommé Gouverneur de Montréal, 321. paſſe en France, & pourquoi ; il préſente un Mémoire à la Cour ; ce qu'il contient, 392. 393. fait de nouvelles propoſitions pour la conquête de la Nouvelle York ; ce qui empêche la

Cour de les accepter, 409. *& ſuiv.*
Canada. *Voyez* Nouvelle France.
Canibas (les) Nation Abénaquiſe, entreprennent d'enlever aux Anglois le Fort de Pemkuit; avec quelle piété ils ſe préparent à cette entrepriſe, 415. *& ſuiv.* Ils s'en rendent les Maîtres, 417. 418.
Carheil (le P. de) Jéſuite; ſon caractere & ſes ſentiments, 185. 186. Lettre qu'il écrit au Comte de Frontenac au ſujet de la négociation des Outaouais avec les Iroquois, 432. *& ſuiv.* effet de cette Lettre ſur l'eſprit de ce Général, 435. 436.
Catarocouy; projet d'un Fort en ce lieu; le Comte de Frontenac le fait conſtruire, 244. 245. Il eſt bloqué par les Iroquois, 372. Meſſieurs de Denonville & de Champigny ſont d'avis de l'abandonner; leur raiſons, 406. raiſons du Comte de Frontenac pour le conſerver, 407. grands préparatifs pour le ravitailler; il eſt évacué dans le tems que le convoi eſt ſur le point de partir, 408. 409.
Chabanel (le P.) Jéſuite, ſa mort, 24. 25.
Charniſé (M d'Aunay de) obtient des Proviſions de Gouverneur de l'Acadie, & y cauſe une guerre civile, 196. fait une action indigne, 197.
Chaumonot (le P.) Jéſuite, forme la Bourgade Hurone de Lorete, 222.
Cheſnau (M. du) Intendant de la Nouvelle France; ſes brouilleries avec le Comte de Frontenac, 259. 260. Il eſt rappellé, 278. expédient qu'il ſuggere au Comte de Frontenac ſur les propoſitions des Iroquois,, 283.
Chrétiens (Sauvages) traits ſinguliers de la Providence en leur faveur, 27. expédition malheureuſe où ils périſſent en grand nombre, 33, leur ferveur, 36. *& ſuiv.* 53. piété de ceux de l'Iſle d'Orléans, 54. 55. ce qui ſe paſſe entre des Iroquoiſes Chrétiennes & des Hollandois, 223. particularités de la vie & de la mort de quelques-uns, 437. *& ſuiv.* exemples de la piété & de la ferveur de pluſieurs autres, 474 *& ſuiv.*
Colonie Françoiſe du Canada; ſon état en 1648, 1. 2. ſes négociations ſans fruit avec la Nouvelle Angleterre, 6 *& ſuiv.* on y traite de la paix avec les Iroquois, 48. conclut la paix avec ces Sauvages, 52. extrémité où elle eſt réduite, 100. 101. maladies & phénomenes qui l'affligent, 102. on y apprend de bonnes nouvelles du païs des Iroquois, 103. l'eſpérance d'une paix prochaine avec eux paroît

s'éloigner, 112. 113. le Roi lui envoye du ſecours, 120. eſt conſidérablement renforcée, 151 la Cour ne veut pas qu'on l'étende trop, 160. ſes progrès 178. 179 Aſſemblée des Notable de la Colonie ; elle inſtruit M. de la Barre, nouveau Gouverneur, de la ſituation des affaires, 287. *& ſuiv.* état où elle étoit à l'arrivée du Marquis de Denonville, 325. 326. ſes forces, 333. conſternation où elle eſt jettée, 371. 372. à quoi elle devoit ſon ſalut, 375. 376. Lettre de M. de Denonville ſur les déſordres de la Colonie ; réflexions ſur cette Lettre, 377. *& ſuiv.*

Colonie Françoiſe de Montréal ; ſes progrès, 47.

Colonie Françoiſe parmi les Onnontagués ; projet de cet établiſſement, 63 arrivée des François ; réception qu'on leur fait, 71. 72. conſpiration contr'elle, 82 83. retraite des François de ce Canton, 85. 86.

Comète apperçuë en Canada, 179.

Commerce, la liberté du commerce dans le Canada eſt publiée, 166.

Compagnie des Indes Occidentales, le Roy lui céde le Canada, 149.

Courcelles (Daniel de Remi, Seigneur de) eſt nommé Gouverneur de la Nouvelle France, 150. ſon expédition contre les Agniers, 156. 157. ſon caractere, 188. 189. ſon voyage aux Iroquois, & quel en fut le motif, 190. 191. oblige toutes les Nations Sauvages à demeurer en paix, 219. 220. ſa conduite pour terminer une guerre ſuſcitée entr'eux, 230. 231. projette de bâtir un Fort à Catarocouy ; il retourne en France, 244. 245. ſon caractere, 246.

Criſtinaux, ou Kiliſtinons, Nation Sauvage, 175.

Curés de la Nouvelle France, leur état, 89. divers Réglemens ſur les Dixmes qui leur ſont dûës, 91. *& ſuiv.* le Patronage des Cures attribué à l'Evêque, 93.

D

DAniel (le P. Antoine) Jéſuite, Miſſionnaire chez les Hurons ; ſa mort héroïque, 3. *& ſuiv.*

Dacan (le Sieur) remonte le Miciſſipi avec le P. Hennepin, 270. 271.

Denonville (le Marquis de) arrive en Canada en qualité de Gouverneur Général, 323. Il croit la guerre néceſſaire avec les Iroquois, 324 en quel état il trouve la Colonie, 325. 326. propoſe de conſtruire un Fort à Niagara, 327. 328. Lettre qu'il reçoit du Colonel Dongan ; réponſe de ce Gé-

néral, 329. Il ſe diſpoſe à marcher contre les Iroquois, 342. ſe ſaiſit par ſurpriſe de leurs principaux Chefs, & les envoye aux Galeres ; mauvais effets de cette démarche, 343. 344. Plan de ſa Campagne contre les Tſonnonthouans, 346. *& ſuiv.* ſon Armée ſe met en marche, 350. Il reçoit une Lettre du Colonel Dongan; réponſe qu'il y fait, 351. eſt attaqué par les Tſonnonthouans ; ſuites de ce combat, 353. *& ſuiv.* fait conſtruire à Niagara un Fort qui eſt abandonné peu de temps après, 356. ce qui l'empêche de marcher une ſeconde fois contre les Tſonnonthouans : réflexions ſur ſa conduite, 362. ſon éloge, 363. fautes qu'il fit, 364. Il envoye le Pere Vaillant au Colonel Dongan, pour entendre ſes propoſitions, 367. tâche de gagner les Onnontagués, 369. 370. propoſitions qu'il fait aux Iroquois qui demandent la paix : elles ſont acceptées, 373. il écrit en Cour pour faire revenir les Chefs des Iroquois qui étoient à Marſeille, 373. à quoi il attribuoit le ſalut du Canada, 375. il fait rétablir les Jéſuites dans les Miſſions Abénaquiſes, malgré la Compagnie des pêches ſédentaires, 376. ſa Lettre ſur les déſordres de la Colonie : réflexions ſur cette Lettre, 377. *& ſuiv.* il eſt rappellé en France, 394. eſt d'avis avec M. de Champigny d'abandonner & de ruiner le Fort de Catarocouy : leurs raiſons, 406. ſon Mémoire ſur la ſituation où ſe trouvoit la Nouvelle France, & ſur les remédes qu'il falloit apporter aux déſordres qui s'y étoient introduits, 419. *& ſuiv.*

Denys (le ſieur) ſes avantures, 202. *& ſuiv.*

Deſcription du Lac S. Jean, 106. de la Baye de Plaiſance, 208. 209. du Pays des Outagamis & des Maſcoutins, 250. 251. de la Baie d'Hudſon, 290. *& ſuiv.*

Dongan (le Colonel) Gouverneur de la Nouvelle York, ſes pratiques pour attirer les Iroquois, 279. Intrigues de ce Gouverneur, 306. une mauvaiſe manœuvre de ce Colonel ſauve la Colonie, 315. Lettre qu'il écrit au Marquis de Denonville, 329. entrepriſe de ce Gouverneur Anglois, 330. *& ſuiv.* il réveille les Iroquois de leur aſſoupiſſement ſur les préparatifs des François, 350. écrit à M. de Dénonville : réponſe qu'il en reçoit, 351. ſes nouvelles intrigues, 357. propoſitions qu'il fait à M. de

Dénonville, qui lui envoye le P. Vaillant : le Gouverneur Anglois s'explique avec ce Pere, 367. avis qu'il donne aux Iroquois, 368. ſa mauvaiſe foi, 374. 375. il eſt révoqué, 376.
Dreuillettes (le P.) Jéſuite, eſt député à Baſton, pour traiter avec les Anglois, 6.
Dupleſſys-Bochart (M.) Gouverneur des Trois Rivieres, eſt tué par un parti d'Iroquois, 41. 42.
Durantaye (M. de la) ſes diligences au ſujet de la négociation des Outaouais avec les Iroquois, 431. *& ſuiv.*

E

Eau-de-vie, la Traite de cette liqueur commence à cauſer des déſordres dans quelques Miſſions, 38. 39. abus de cette Traite, 120. ſcandales qu'elle cauſe parmi les Sauvages, 122. 123. Phénoménes ſurprenans, & tremblement de terre qui arrêtent ce trafic, 124. *& ſuiv.* cette Traite recommence en Canada; on prévient la Cour en faveur de ce Commerce, 261. 262. Edit du Roi à ce ſujet, 262. 263.
Eriez, la Nation des Eriez, ou du Chat, eſt détruite par les Iroquois, 62.
Eskimaux, converſion de quelques-uns de ces Sauvages, 97.

F

Filles de la Congrégation, leur Inſtitution à Montréal, 94. 95.
François, projet d'une alliance entre leurs Colonies & celles des Anglois en Amérique, 6. *& ſuiv.* projettent d'établir une Colonie à Onnontagué, 63. arrivent dans ce Canton; réception qu'on leur fait, 71. 72. découvrent une conſpiration des Iroquois contre eux, 82. 83. leur retraite d'Onnontagué, 85. 86. découvrent pluſieurs Nations, 96. extrémité où ils ſont réduits, 100. 101. Priſonniers François chez les Iroquois ſont renvoyés à Quebec; contre-tems fâcheux dans leur route, 141. conſtruiſent trois Forts ſur la Riviere des Iroquois, 151. 152. leur réſolution de faire la guerre aux Agniers & aux Onneyouths, 155. Guerre Civile entre ceux de l'Acadie, 196. 197. Quelques-uns aſſaſſinent des Sauvages; ce qui en arriva: on en fait juſtice, 217. *& ſuiv.* leurs prétentions ſur la Baye d'Hudſon, 295. quatriéme priſe de poſſeſſion de cette Baye par les François, 298. ils ſe diſpoſent à chaſſer les Anglois de la Baye d'Hudſon: ſuccès de cette expédition, 337. 338. projet d'accord

entre eux & les Anglois pour le Port Nelſon, jugé impratiquable, 339. neutralité entre eux & les Anglois pour l'Amérique, 340. 341. leur expédition contre les Tſonnonthouans, 353. *& ſuiv.* belle action de deux François dans la Baye d'Hudſon, 358. 359. font la paix avec les Iroquois, 373. leurs Alliés ſont mécontens de cette paix, 381. ce qui les empêche de profiter des pêches ſur les Côtes de l'Acadie, 390.

Frontenac (Louis de Buade, Comte de) ſuccede à M. de Courcelles dans le Gouvernement de la Nouvelle France : il fait bâtir un Fort à Catarocouy, 245. ſon caractere, 246. 247. ſes violences, 256. *& ſuiv.* ſa prétention au ſujet de la fonction de Préſident du Conſeil Supérieur ; Lettres au nom du Roi ſur cette prétention, 259. *& ſuiv.* il eſt rappellé, 278. propoſitions inſolentes que lui font les Iroquois : réponſe de ce Général, 281. parti qu'il prend, 282. expédient que lui ſuggere l'Intendant, & pourquoi il le refuſe, 283. il eſt rétabli dans le Gouvernement Général de la Nouvelle France, pourquoi, 394. 395. ſes inſtructions au ſujet de la Baye d'Hudſon, de l'Acadie, & de l'entrepriſe ſur la Nouvelle York, 395. *& ſ.* Inſtructions qu'il donne à M. de la Caſſiniere, 401. il arrive à Montréal avec le Chevalier de Callieres ; en quel état ils trouvent cette Iſle, 403. ſes raiſons pour conſerver le Fort de Catarocouy, 407. il fait de grands préparatifs pour le ravitailler & en renforcer la Garniſon autres vûës qu'il avoit en cela ; il s'y prend trop tard. il apprend que Catarocouy eſt évacué dans le tems que ſon convoi eſt ſur le point de partir, 408. 409. travaille à gagner les Iroquois, 424. réponſe des Cantons à ſes propoſitions, 425. 426. refuſe de donner audience à leurs Députés, parce que le Chef de la Députation lui avoit manqué de reſpect, 427. un Chef Goyogouin leur répond en ſon nom, mais de concert avec lui, 428. ce qui l'autoriſoit à le prendre avec eux ſur un ton ſi haut, 429. Lettre que lui écrit le P. de Carheil au ſujet de la négociation des Outaouais avec les Iroquois, 432. *& ſuiv.* effet que cette Lettre produiſit dans l'eſprit de ce Général, 435. 436.

G

Garakonthié, Grand-Chef du Canton Iroquois d'Onnontagué, va au-de-

vant du P. le Moyne, 107. ſon caractere ; ſa politique rafinée, 108. arrive à Montréal ; réception qu'on lui fait, 111. 112. ſa conduite prudente, 118. 119. aſſemble les Captifs François, & les envoye à Quebec ; contre-tems fâcheux dont il prévient les ſuites, 141. 142. vient à Quebec, 154. ſon Baptême, 220. 221.

Garangouas (Marguerite) Femme Iroquoiſe Chrétienne, brûlée par les Infidéles en haine de ſa Religion, Hiſtoire de ſon ſupplice, 468. *& ſuiv.*

Garnier (le P. Charles) Jéſuite, ſa mort héroïque, 23. 24.

Garreau (le P.) Jéſuite, eſt bleſſé à mort, 69. 70.

Gaudais (le Sieur) Commiſſaire du Roi dans la Nouvelle France, arrive dans ce Pays, 135.

Géographes, leur erreur ſur les Maſcoutins, 251.

Glaces, obſervations ſur celles de la Baye d'Hudſon, 291. 292. maniere de voyager ſur ces glaces, 293, 294.

Godefroy (le Sieur) député à Saſton avec le P. Dreuillettes, 8.

Gonannhatenha (Françoiſe) femme Iroquoiſe, Chrétienne, brûlée par les Infidéles en haine de la Religion, Hiſtoire de ſon ſupplice, 464. *& ſuiv.*

Goyogouins, Nation Iroquoiſe, Baptême de leur Grand Chef, 231. un de leurs Chefs, ramené des Galeres par M. de Frontenac, répond aux Députés des Cantons Iroquois en ſon propre nom, mais de concert avec ce Général, 427.

Groſeilliers (Medard Chouard des) & Radiſſon, Transfuges François, conduiſent les Anglois à la Baye d'Hudſon, 295. ils retournent en Canada, 298. ils entreprennent de chaſſer les Anglois de cette Baye : ce qui ſe paſſe entre eux & les Anglois, 299. *& ſuiv.* ils leur livrent de nouveau ce Pays, 302. 303.

H

Hennepin (le P. Louis) Récollet Flamand, accompagne M. de la Sale dans ſes voyages, 266. il remonte le Miciſſipi avec le Sieur Dacan, 270. 271.

Hertel (François) ſon éloge, 110. 111.

Hiſtoire, d'un Algonquin brûlé par les Iroquois, 34. *& ſuiv.* d'une Vierge Iroquoiſe, Chrétienne, morte en odeur de ſainteté, 437. *& ſuiv.* de quelques Iroquois Chrétiens, de l'un & de l'autre ſexe, brûlés par les Infidéles en haine de leur Religion, 459. *& ſuiv.*

Hollandois, ce qui ſe paſſe entre des Hollandois &

des Iroquoiſes Chrétiennes, 223. inquiétent les Miſſionnaires des Iroquois, 258.
Hoonhouentſiontaouet (Etienne) Chrétien Iroquois, maſſacré par les Infidéles en haine de ſa Religion, ſon Hiſtoire, 472. *& ſuiv.*
Hoſpitalieres, une de ces Religieuſes meurt en odeur de ſainteté, ſon Hiſtoire, 179. *& ſuiv.*
Hudſon. *Voyez*, Baie d'Hudſon.
Hurons, leur mauvaiſe manœuvre, 2. une de leurs Bourgades détruite par les Iroquois-Agniers, 3. *& ſuiv.* leur indolence, 11. deux de leurs Bourgades détruites par les Iroquois, 12. divers combats entre eux & les Iroquois, 13. 14. leur diſperſion, 19. la plûpart ſe retirent à l'Iſle de Saint Joſeph; ce qu'ils eurent à y ſouffrir, 20. leur ferveur, 21. témérité de ceux de la Bourgade de Saint Jean, 22. leur Bourgade eſt détruite par les Iroquois, 23. des Idolatres de cette Nation conſpirent contre les Miſſionnaires, 25. 26. nouveaux malheurs qui leur arrivent, 27. 28. pluſieurs deſcendent à Quebec, 28. 29. de quelle maniere ils y ſont reçus, 30. ce que devinrent les autres, 31. abandon où ſe trouvent les premiers; leur peu de conduite, 32. expédition malheureuſe où la plûpart périſſent, 33. ferveur de pluſieurs qui étoient Captifs parmi les Iroquois, 53. piété de ceux qui étoient établis dans l'Iſle d'Orléans, 54. 55. une partie de ces Hurons eſt enlevée par les Agniers, 64. les autres offrent de ſe donner aux Agniers, & s'en repentent, 73. leur embarras, 75. une de leurs Tribus ſe livre aux Agniers, 76. ce qui ſe paſſe entre quelques Hurons & les Sioux, 98. 99. établiſſement de la Bourgade Hurone de Lorete, 222. une de leurs Tribus s'établit à Michillimakinac, 239. ſur le point de ſe joindre aux Iroquois, ils en ſont détournés par les Miſſionnaires, 349. ils attaquent les Iroquois: action hardie & perfide d'un de leurs Chefs, pour rompre la paix, & brouiller plus que jamais les François avec les Iroquois, 383. *& ſuiv.*

I

Iberville (M. d') ſon expédition dans la Baye d'Hudſon, & ce qui y donne lieu: ſuccès qu'elle eut: 411. *& ſuiv.*
Jéſuites. *Voyez*, Miſſionnaires.
Illinois (les) Nation Sauvage, ſont défaits par les Iro-

quois, 269. eſſuient de nouvelles hoſtilités de la part de ce peuple, 272. 273.

Iroquois, pluſieurs de leurs expéditions contre les Hurons, 3. 12. *& ſuiv.* détruiſent la Bourgade Huronne de Saint Jean, 23. un de leurs partis tue le Gouverneur des Trois Rivieres, 41. ravages qu'ils font dans le Nord, 42. font des propoſitions de paix, 48. on la conclut avec eux, 52. détruiſent la Nation des Eriez, 62. progrès de la Religion parmi les Iroquois Supérieurs, 80. conſpirent contre les François : la conſpiration eſt découverte, 82 83. recommencent leurs hoſtilités, 87. ſuites de leurs hoſtilités, 101. 102. bonnes nouvelles qu'on apprend de leur Pays ; ils envoyent des Députés à Montréal, 103. 104. Conſeil Général de trois de leurs Cantons ; diſcours qu'y fait le P. le Moyne : réſolution de ce Conſeil, 109. 110. paroiſſent peu diſpoſés à la paix, leurs nouvelles hoſtilités, 112. 113. leurs nouvelles propoſitions, 134. recommencent leurs courſes dans le Nord, 141. quatre de leurs Cantons propoſent de nouveau la paix : réponſe de M. de Meſy, 142. ſe retirent à l'arrivée d'un grand ſecours ; 151. Forts conſtruits dans leur Riviere, 151. 152. Guerre réſoluë contre ceux des Cantons d'Agnier & d'Onneyouth ; ceux-ci ſe ſoumettent, 155. expéditions contre ceux du Canton d'Agnier, 156. *& ſuiv.* demandent des Miſſionnaires, 176. 177. ce qui a empêché la converſion de cette Nation, 177. 178. état du Chriſtianiſme parmi eux, 227. battent les Illinois, 269. leurs nouvelles hoſtilités contre ce peuple, 272. 273. origine de la nouvelle Guerre qu'ils font aux François, 279. 280. propoſitions inſolentes de ces Barbares à M. de Frontenac : réponſe de ce Général, 281. envoyent des Députés à Montréal, 283. 284. leur mauvaiſe foi, 305. leur fierté ; ils amuſent M. de la Barre, 306. 307. pillent des Voyageurs François : ils ſont repouſſés du Fort S. Louis, 308. M. de la Barre fait la paix avec eux à des Conditions peu honorables, 318. 319. on compte peu ſur cette paix, 321. divers avis qu'on reçoit à leur ſujet, 322. 323. diſpoſition où étoit cette Nation, 334. 335. le Marquis de Denonville ſe diſpoſe à marcher contre eux, 342. leurs principaux Chefs ſont ſaiſis par ſurpriſe & en-

voyés aux Galeres ; mauvais effets de cette démarche, 343. 344. ils s'endorment ſur les préparatifs des François ; ſont réveillés de leur aſſoupiſſement par le Colonel Dongan, 345. diverſes hoſtilités de ces Sauvages, 365. 366. ils attaquent des François qui avoient conduit un convoi à Catarocouy, & ſe retirent après avoir fait beaucoup de dégât, 372. ils demandent la paix : propoſitions que leur fait M. de Denonville : elles ſont acceptées 373. font une irruption dans l'Iſle de Montréal ; y exercent des cruautés inouïes & font un grand nombre de priſonniers, 403. 404. ils attaquent un Fort & prennent le Commandant après avoir tué toute la Garniſon, 404. quelques-uns ſont battus ; projet de ces Sauvages en faiſant cette irruption, 405. M. de Frontenac travaille à les gagner ; leur réponſe à ſes propoſitions, 424. *& ſuiv.* il refuſe de donner audience à leurs Députés, parce que le Chef de la députation lui avoit manqué de reſpect, 427. un Chef Goyogouin leur répond en ſon propre nom, mais de concert avec lui, 428. ce qui l'autoriſoit à le prendre avec eux ſur un ton ſi haut, 429. les Outaouais traitent avec eux ſans la participation des François, 430. *& ſuiv.* Hiſtoire d'une Vierge Iroquoiſe & Chrétienne, 437. *& ſuiv.* celle de quelques Iroquois Chrétiens, de l'un & de l'autre ſexe, brûlés par les Infidéles en haine de leur Religion, 459. *& ſuiv.* action héroïque de toute une famille Iroquoiſe du Sault Saint Louis, 474. *Voyez*, Agniers, Onneyouths, Goyogouins, Onnontagués, & Tſonnonthouans.

K

Kiliſtinons, ou Criſtinaux, Nation Sauvage, 175.

Kicapous, Nation Sauvage, un de leurs partis tue un Pere Récollet, 275.

Kondiaronk, Chef Huron. *Voyez*, Rat (le)

L

La Barre. *Voyez*, Barre.

Lac Saint Jean, ſa deſcription, 106.

Lacs du Canada, priſe de poſſeſſion de tous les Pays qui les environnent, 237. 238. obſervations ſur leurs marées & ſur leurs courans, 240. 241. Phénoménes ſinguliers dans les environs en 1671. 241. *& ſuiv.*

La Sale. *Voyez*, Sale.

Lallemand (le P. Gabriel)

Jéſuite, eſt pris par les Iroquois, 13. ſupplices qu'on lui fait ſouffrir, & ſa mort, 15. *& ſuiv.*

Lamberville (le P. Jean de) Jéſuite, Miſſionnaire chez les Iroquois, 282. empêche ces Sauvages de commencer les hoſtilités, 333. 334. rend compte au Marquis de Denonville de la diſpoſition où étoit cette Nation, 334. 335. conduite généreuſe & noble des Onnontagués par rapport à ce Pere, 345. 346.

Lauſon (M. de) eſt fait Gouverneur Général de la Nouvelle France, 40. 41.

Louis XIV. envoye du ſecours à la Nouvelle France, 120. céde ce Pays, que la Compagnie des cent Aſſociés lui avoit remis, à une nouvelle Compagnie, 149. Lettres en ſon nom au Gouverneur Général & à l'Intendant du Canada, pour terminer leurs diviſions, 260. 261. donne un Edit contre la Traite de l'Eau-de-vie dans ce Pays, 262. 263. envoïe quelques Troupes en Canada, 290. 319. 320. ſonge à rappeller en France le Marquis de Denonville, & pourquoi, 394. ce qui détermine Sa Majeſté à rétablir le Comte de Frontenac dans le Gouvernement Général de la Nouvelle France, 394. 395. inſtructions qu'elle lui donne au ſujet de la Baye d'Hudſon, 395. 396. ce qu'elle lui recommande pour l'Acadie, & ce qu'elle lui ordonne touchant l'entrepriſe ſur la nouvelle York, propoſée par le Chevalier de Callieres, 396. 397. il veut qu'on ſe tienne ſur la défenſive en Canada, & qu'on réuniſſe les Habitations en Bourgades, 422.

M

Maladie extraordinaire, 106.

Marquetre (le P.) Jéſuite, ſa mort, 254.

Maſcoutins, Nation Sauvage, deſcription de leur Pays: erreur des Géographes ſur ce peuple, 251. 252. réception qu'ils font à deux Miſſionnaires, 252. 253.

Meſnard (le P.) Jéſuite, ſes avantures, 113. *& ſuiv.* ſa mort, 116. idée qu'on avoit par-tout de ſa ſainteté, 117. mort tragique de ſon domeſtique, 118.

Meſy (M. de) Gouverneur Général de la Nouvelle France, ſon arrivée dans ce Pays, 135. ſa réponſe à de nouvelles propoſitions de paix de la part des Iroquois, 142. ſa conduite violente: il ſe défend mal, 145. il eſt révoqué, 146.

Meules (M. de.) eſt nommé Intendant de la Nouvelle

France : inſtructions qu'on lui donne, 278. 279. ſon arrivée à Quebec, 285. ſon avis ſur ce qu'il convenoit de faire pour l'Acadie, 361.
Miamis, Nation Sauvage : de leur Grand Chef ; réception qu'il fait à un Envoyé du Général, 235. 236.
Michillimakinac ; des Hurons s'établiſſent en ce lieu, 239. des Traitans Anglois y ſont biens reçus, 332.
Mines de fer du Canada, 165. 166.
Milet (le P.) Jéſuite, ſa captivité parmi les Onneyouths, 345.
Miſſionnaires, des Hurons Idolatres conſpirent contre eux, 25. la fermeté de deux de ces Peres déconcerte leurs meſures, 26. pluſieurs repaſſent en Europe, 46. on en donne un aux Agniers, 57. 58. voyage de deux autres à Onnontagué, où ils s'établiſſent, 58. 59. fruits de leurs premiers travaux dans ce Canton, 60. *& ſuiv.* on en donne à quelques Outaouais, 67. voyage de deux dans le Nord, 105. *& ſuiv.* calomnies intentées contre eux ſur leur oppoſition à la Traite de l'Eau-de-vie, 121. Miſſionnaires parmi les Iroquois, 176. 177. leurs occupations parmi les Iroquois, 183. 184. Induſtrie de l'un d'eux, & quel en fut le ſuccès, 224. réception faite à deux par les Maſcoutins, 254. ceux des Iroquois ſont inquiétés par les Hollandois, 258. ils empêchent les Hurons & les Outaouais de ſe joindre aux Iroquois, 349. ils ſont rétablis dans les Miſſions Abénaquiſes, malgré la Compagnie des pêches ſédentaires, 376. leurs diligences au ſujet des négociations des Outaouais avec les Iroquois, 431. *& ſuiv.*
Miſſions, la Traite de l'Eau-de-vie cauſe des déſordres dans quelques-unes, 38. 39. on en établit pluſieurs parmi les Nations Algonquines, 186. 187. commencement de celle du Sault Saint Louis, 233.
Miciſſipi, découverte de cette Riviere, 248. 249. travaux de M. de la Sale pour achever cette découverte, 264. *& ſuiv.* il deſcend ce fleuve juſqu'à la mer, 276.
Montigny (l'Abbé de) eſt fait Evêque titulaire de Petrée & Vicaire Apoſtolique ; ſon arrivée à Quebec, 88. calomnies intentées contre lui ſur ſon oppoſition à la Traite de l'Eau-de-vie, 121. porte ſes plaintes au Roi contre ce commerce, 123.
Morues, abondance de ces poiſſons dans le Fleuve S. Laurent, 389.
Montréal, progrès de la Co-

lonie de cette Iſle, 47. elle eſt cédée au Séminaire de S. Sulpice, 90. on y fonde un Hôpital, 94. on y établit la Communauté des Filles de la Congrégation, 94. 95. ſon Gouverneur obtient des proviſions du Roi, 190. irruption des Iroquois dans cette Iſle : cruautés qu'ils y exercent, 403. 404.

Moyne (le P. le) Jéſuite, va à Onnontagué pour y ratifier un Traité de Paix avec les Iroquois, 52. 53. avanture qui lui arrive par la perfidie des Agniers, 53. 54. conſent à accompagner les Députés Iroquois dans leur Pays, 104. réception qu'on lui fait à Onnontagué, 106. ſon diſcours dans un Conſeil Général de trois Cantons Iroquois, 109. 110. retourne à Montréal avec tous les Priſonniers François, 118. 119.

N

Niagara, projet d'un Fort en ce lieu, 327. 328. il eſt conſtruit & abandonné peu de tems après, 357.

Nord (le petit) dans l'Iſle de Terre-Neuve, 209.

Nouvelle France, arrivée de ſon premier Evêque, 88. changement dans le Gouvernement Eccléſiaſtique de ce Pays ; des Curés, 89. divers Reglemens ſur les Dixmes, 91. *& ſuiv.* le Patronage des Cures du Pays attribué à l'Evêque, 93. Phénoménes ſurprenans qu'on y apperçoit, 124. *& ſuiv.* tremblement de terre dans ce Pays ; ſes effets & ſes ſuites, 127. *& ſuiv.* de quelle maniere la Juſtice y avoit été adminiſtrée juſqu'en 1663. 135. *& ſuiv.* forme préſente du Conſeil Supérieur ; ſur quels principes on y juge, 128. Juſtices ſubalternes du Pays, 139. 140. nouveaux troubles qui y ſurviennent, 144. *& ſuiv.* eſt cédée par le Roi à la Compagnie des Indes Occidentales, 149. il y arrive un grand ſecours, 150. 151. changement qui y ſurvient dans les affaires de la Religion ; état où elle ſe trouvoit parmi les Sauvages & les François, 162 163. on y découvre des Mines de fer, 165. 166. on y établit la liberté du Commerce, 166. nouveau voyage à l'Oueſt & au Nord de ce Pays, 166. *& ſuiv.* il y paroît une Comete, ſuivie d'un tremblement de terre & de maladies, 179. mortalité dans le Nord de la Nouvelle France, 221. 222. priſe de poſſeſſion des Lacs du Pays, 237. 238. Phénoménes ſinguliers dans cette contrée en 1671. 241. *& ſuiv.* la Traite de l'Eau-de-vie y recommence ; on

prévient la Cour en faveur de ce Commerce : Edit du Roi à ce ſujet, 261. *& ſuiv.* on y envoye des Troupes de France, 290. 319. 320. état du Commerce de ce Pays en 1688, 387. *& ſuiv.* Mémoire de M. de Denonville ſur la ſituation où ſe trouvoit la Nouvelle France, & ſur les remedes qu'il falloit apporter aux déſordres qui s'y étoient introduits, 419. *& ſuiv.* le Roi veut qu'on s'y tienne ſur la défenſive, & qu'on réuniſſe les Habitations en Bourgades, 422.

Nouvelle York, le Chevalier de Callieres en propoſe la conquête à la Cour de France, 392. 393. inſtructions données au Comte de Frontenac ſur ce ſujet, 396. 397. plan de cette entrepriſe ; meſures priſes pour y réuſſir, 397 398. ce qui devoit ſe faire après la Conquête de cette Province, 399. l'entrepriſe échoue, & pourquoi, 400. *& ſuiv.* nouvelles propoſitions pour cette conquête ; ce qui empêche la Cour de les accepter, 409. *& ſuiv.*

O

ONneyouths (les) Nation Iroquoiſe, la guerre eſt réſolue contre eux ; ils ſe ſoumettent, 155. demandent & obtiennent des Miſſionnaires, 176.

Onnontagués (les) Nation Iroquoiſe, reçoivent des Miſſionnaires, 18. *& ſuiv.* on projette d'y établir une Colonie Françoiſe, 63. arrivée des François dans ce Canton ; réception qu'on leur fait, 71. 72. envoyent des Députés à Quebec, dans quel deſſein : reponſe qu'on leur fait, 76. 77. traitent mal les Hurons, 81. conſpirent contre les François, 82. leur conſpiration eſt découverte, 83. leur diſpoſition à la paix ; leurs Députés à Montréal demandent un Miſſionnaire, 103. 104. réception qu'ils font au P. le Moyne, 107. Conſeil Général qu'ils tiennent avec deux autres Cantons Iroquois ; diſcours qu'y fait le P. le Moyne : réſolution de ce Conſeil, 109. 110. leur conduite généreuſe & noble par rapport au Pere de Lamberville, 345. 346. négociations avec ces Sauvages, 369 370. ils propoſent la paix avec hauteur, 370. 371.

Onoharé (Joſeph) Chrétien Algonquin, brûlé par les Iroquois, ſon hiſtoire, 34. *& ſuiv.*

Outagamis, Nation Sauvage, deſcription de leur Pays, 250. 251. excurſion du P. Allouez chez ces peuples, 253.

Outaouais, leurs avantures après la deſtruction des

Hurons, 65. 66. on donne à quelques-uns d'entre eux des Miſſionnaires, 67. ils ſont attaqués par les Agniers, 68. tâchent d'attirer les François chez eux, 167. leurs ſuperſtitions, 168. leur croyance, 170. 171. leurs mœurs & leurs pratiques, 171. ils ſont détournés de ſe joindre aux Iroquois par les Miſſionnaires, 349. ils traitent avec les Iroquois ſans la participation des François; ce qui les y engage, 430. *& ſuiv.*

P

Pearon (le P.) Jéſuite, ſon induſtrie, & quel en fut le ſuccès, 224. *& ſuiv.*

Pêches ſédentaires, on reprend le deſſein d'en établir le long du Fleuve Saint Laurent, 388. 389. ce qui empêche les François de profiter de celles des Côtes de l'Acadie, 390.

Perrot (M.) Gouverneur de Montréal, obtient des proviſions du Roi, 190. paſſe au Gouvernement de l'Acadie, 321.

Phénoménes & maladies, 102. autres Phénoménes ſurprenans, 124. *& ſuiv.* autres ſinguliers au Nord du Canada en 1671. 241. *& ſuiv.* Phénoméne dans l'air à la Baye d'Hudſon, 293.

Plaiſance, deſcription de la Baie de ce lieu, 208. 209. ſon premier Gouverneur, 214.

Poncet (le P.) Jéſuite, eſt pris par un parti Iroquois, 49. ce qu'ils lui firent ſouffrir, 50. il eſt délivré; danger qu'il court en retournant à Quebec, 51. 52.

Pouteouatamis, Nation Sauvage, ce qui ſe paſſe entre eux & le P. Allouez, 172. 173.

Q

Quebec, érection de ſon Egliſe en Evêché, 189.

R

Radiſſon (Pierre Eſprit de) transfuge François. *Voyez* Groſeilliers.

Rat (le) Chef Huron, ſon action hardie & perfide pour rompre une paix prête à être conclue, 383. 384. ſes intrigues pour brouiller plus que jamais les François avec les Iroquois, 385. 386.

Récollets (les) ſont ramenés en Canada par M. Talon; leur naufrage, 216 arrivent à Quebec, 217. un d'eux eſt tué par des Kicapous, 275.

Religion Chrétienne, ſes progrès parmi les Nations Abénaquiſes, 43. 44 parmi les Iroquois Supérieurs,

80. changement dans les affaires par rapport à la Religion ; en quel état elle ſe trouvoit parmi les Sauvages & les François, 162. 163. eſt prêchée à pluſieurs Nations, 174. fait de grands progrès dans le Canton d'Agnier, 225. 226. ſon état dans les autres Cantons & dans les Nations Algonquines, 227. 228.

S

Sables (Riviere des) on y conſtruit un Fort de paliſſades, 352.

Saint Auguſtin (la Mere Catherine de) Religieuſe Hoſpitaliere, morte en odeur de ſainteté ; ſon Hiſtoire, 179. *& ſuiv.*

Saint Jean, Lac qui porte ce nom, ſa deſcription, 106.

Saint Laurent (Fleuve de) on reprend le deſſein d'y établir des pêches ſédentaires, 388. abondance de Morues & de Baleines dans ce Fleuve, 389. 390.

Saint Simon (Denys de) Gentilhomme Canadien, va à la Baye d'Hudſon avec le P. Albanel, 296. 297. ils y font des actes de priſe de poſſeſſion, 298.

Sale (Robert Cavelier, Sieur de la) arrive en Canada ; ſon caractere, 263. entreprend d'achever la découverte du Miciſſipi, 264. il paſſe en France ; ce qu'il obtient du Roi, 265. le Chevalier de Tonti ſe joint à lui : ſes diverſes avantures, 266. 267. il fait une perte conſidérable, 268. ſa fermeté dans ſes malheurs ; on veut l'empoiſonner, 269. 270. il fait remonter le Miciſſipi par le Sieur Dacan & le P. Hennepin, 270. 271. il bâtit un nouveau Fort, 272. il deſcend le Miciſſipi juſqu'à la mer, 276. il repaſſe en France, 277. M. de la Barre écrit en Cour contre lui : effet que ces Lettres produiſirent, 285. *& ſuiv.*

Sault Saint Louis, peuplade d'Iroquois Chrétiens établie en ce lieu, 233. un Iroquois de cette peuplade travaille utilement pour la Religion & pour la Colonie, 357. 358.

Sauvages, les adoptions pratiquées parmi eux, 84 85. découverte de pluſieurs Nations Sauvages, 96. 98. ſcandales arrivés parmi eux par l'uſage de l'Eau-de vie, 122. 123. on veut les franciſer ; pourquoi ce projet ne réuſſit pas, 164. 165. Sauvages aſſaſſinés par des François ; ce qui en arriva, 217. 218. on les appaiſe en faiſant juſtice des meurtriers, 218. 219. Guerre entre eux, 230. Députés de pluſieurs de ces Nations à Montréal, 284. M. de la Barre enga-

ge avec peine nos Alliés Sauvages à ſe joindre à lui contre les Iroquois, 310. ils ne rencontrent point ce Général au rendez-vous qu'on leur avoit marqué: leur mécontentement à la nouvelle de la paix, 311. autre paix dont ils ſont mécontens, 381. quelques-uns attaquent les Iroquois, 382. 383. particularités de la vie & de la mort de quelques Sauvages Chrétiens, 437. *& ſuiv.* quelques exemples de la ferveur & de la piété de divers autres Sauvages, 474. *& ſuiv.*

Séminaire de Quebec, ſon établiſſement, 90

Sioux, Nation Sauvage, ce qui ſe paſſe entre eux & les Hurons, 98. 99. particularités touchant ce peuple, 99. du Pays de ces Sauvages, 174.

T

TAlon (M.) eſt nommé Intendant de la Nouvelle France, 150. Mémoire qu'il envoye à M. Colbert, 152. *& ſuiv.* retourne en France, 187. 188. revient en Canada, 215. il y ramene des Récollets; fait naufrage avec eux, 216. ſon arrivée à Quebec, 217. prend des meſures pour aſſurer à la France tout le Nord du Canada, 233. 234. fait prendre poſſeſſion de tous les environs des Lacs, 235. 236. demande ſon rappel en France, & pourquoi, 245. 246.

Tegahkouita (Catherine) Vierge Iroquoiſe, Chrétienne, morte en odeur de ſainteté, ſon Hiſtoire, 437. *& ſuiv.*

Teganokoa (Etienne) Chrétien Iroquois, brûlé par les Infidéles en haine de ſa Religion, Hiſtoire de ſon ſupplice, 459. *& ſuiv.*

Terre-Neuve, affaires de cette Iſle, 206. *& ſuiv.* de ſon climat & de la nature du Pays, 210. 211. de ſes Habitans naturels; de la grande Baye dans cette Iſle, 212.

Tonti (le Chevalier de) ſe joint à M. de la Sale, 266. il eſt obligé d'abandonner la Riviere des Illinois, 275.

Tour (le Sieur de la) belle action de ce Gentilhomme François, 192. *& ſuiv.*

Tracy (Alexandre de Prouville, Marquis de) eſt nommé Viceroi de l'Amérique par Commiſſion, 149. marche contre le Canton d'Agnier, 157. ſuccès de ſon Expédition, 158. il ne s'aſſure point du Pays, 159. il retourne en France, 161.

Tremblement de terre dans la Nouvelle France, pré-

dit avant l'évenement, 125. *& ſuiv.* il commence; ſes effets, 127. *& ſuiv.* il ne fait périr perſonne, & convertit tous les Habitans de la Colonie, 132. 133. ſuites de ce Tremblement, 133. 134. autre Tremblement de terre, 179.

Tſonnonthouans, Nation Iroquoiſe; plan de la Campagne du Marquis de Denonville contre ces Sauvages, 346. *& ſuiv.* combat contre ce peuple, & ſuites de ce combat, 353. *& ſuiv.*

* V

VAillant (le P.) de Gueſlis, eſt envoyé par M. de Denonville vers le Colonel Dongan, pour entendre ſes propoſitions, 367.

Fin de la Table du ſecond Volume.